

BULLETIN

MUNICIPAL

OFFICIEL

VILLE DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance des lundi 16 et mardi 17 mai 2011

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Observations sur le fonctionnement de la 1ère Commission.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je crois qu'il y a un rappel au règlement du Président du groupe U.M.P.P.A.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, Monsieur le Maire, voilà qu'à plusieurs reprises, je me suis fait l'écho de dysfonctionnements de la 1ère Commission.

Vous avez décidé, au début de votre seconde mandature, d'en confier la présidence à un membre de l'opposition, Jean-François LEGARET. Celui-ci, au fur et à mesure de l'évolution des travaux de cette commission, vous a fait savoir ou a fait savoir aux membres de cette commission, je m'en étais moi-même exprimé lors d'une récente conférence d'organisation, des dysfonctionnements de cette commission, en particulier sur le fait que pratiquement plus aucun projet de délibération ne transite par cette 1ère Commission, alors que sous les précédentes mandatures, les travaux de cette commission étaient particulièrement fournis.

Nous avons d'ailleurs fait rapidement un calcul sur le nombre moyen de délibérations qui passaient pour avis au travers de cette commission. Ils sont passés d'une trentaine en moyenne à entre 5 et 10 par commission. Vous vous rendez compte de ce que peut représenter une commission importante. Effectivement, ce n'est pas la seule commission de notre Conseil. Mais on le sait, c'est valable d'ailleurs à l'Assemblée nationale et au Sénat, c'est une commission qui compte, car c'est elle qui, au bout du compte, est la garante des grands équilibres financiers de la Ville de Paris.

Dernier épisode en date, Monsieur le Maire, un épisode que je qualifie d'inacceptable : c'est le non-passage du rapport de la Chambre régionale des Comptes sur la propreté pour un débat au sein de cette commission.

Cela a été demandé à plusieurs reprises par Jean-François LEGARET et, à aucun moment, l'Exécutif municipal n'a souhaité aller dans ce sens et présenter ce rapport de la Chambre régionale des Comptes. Un rapport important puisque la chambre a spécifié, vous le savez, qu'il y avait un décalage très sensible entre les recettes de la Ville et le coût réel de la propreté à Paris. Et qu'il fallait bien que cette 1ère Commission en débatte.

De façon plus générale, encore une fois, on a le sentiment, Monsieur le Maire, que vous souhaitez vider de son sens l'action de la 1ère Commission, à partir du moment où cette commission est présidée par un membre de l'opposition.

Pour reprendre, là aussi, un exemple, puisque j'en fais partie : c'est la commission des Finances de l'Assemblée nationale. Ni M. MIGAUD ni aujourd'hui M. CAHUZAC n'ont à se plaindre de son fonctionnement, à partir du moment où la loi leur a permis de présider ces commissions.

Dernier élément, pour conclure, Monsieur le Maire : le fait que Jean-François LEGARET ait quitté la présidence mercredi dernier fait qu'aucun projet de délibération n'a reçu un avis de la 1ère Commission. Or, à ma connaissance, l'Exécutif municipal n'a, en aucune façon, proposé une réunion, aujourd'hui ou demain, de cette commission pour faire passer ces projets de délibération pour avis devant les membres de la commission.

Que va-t-il se passer ? C'est la question que je vous pose, Monsieur le Maire, au-delà, encore une fois d'un cri d'alarme sur le fonctionnement de cette commission. Depuis le démarrage de cette deuxième mandature, vous la videz de son sens, vous en faites une chambre d'enregistrement, pas simplement d'ailleurs de la 1ère mais également des autres commissions. D'ailleurs, je sais qu'à la 6e Commission, il n'y avait aucun représentant de l'opposition municipale, en tout cas de notre groupe. Cela démontre bien qu'il ne s'y passe pratiquement plus rien ; elles deviennent des chambres d'enregistrement, pas un réel lieu de débat.

Je crois, Monsieur le Maire, qu'il nous faut aujourd'hui - qu'il vous faut en tout cas -, aujourd'hui réagir à cette situation, en particulier pour cette commission présidée par un membre de mon groupe.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Président, j'entends votre interpellation et je vais réagir, comme cela, à brûle-pourpoint, sans connaître le détail du fonctionnement des commissions. Je verrai si François DAGNAUD et Bernard GAUDILLÈRE souhaitent en dire un mot.

D'abord, je pense, c'est très bien de prendre comme exemple Jérôme CAHUZAC ou Didier MIGAUD, je vais m'en inspirer.

Deuxièmement, le rapport de la Chambre régionale des Comptes, évidemment, sera examiné au Conseil de Paris, donc il n'y a pas de volonté en la matière de tuer le débat, puisqu'il aura lieu au Conseil de Paris.

Troisième remarque : moi, je suis pour que les commissions puissent fonctionner normalement, notamment la 1ère et qu'elle ne soit certainement pas vidée de ses prérogatives et des délibérations qu'elle doit examiner.

Ensuite, je pense que ce n'est pas très recevable que des élus disent : "On ne va pas à telle commission - c'était, je crois, la 6e - parce qu'il ne s'y passe rien" !

Non, de la majorité comme de l'opposition, il faut être présent en commission, sinon, il ne risque pas de s'y passer quelque chose !

Enfin, je souhaite que la conférence d'organisation traite du travail de l'ensemble des commissions. Je suis même prêt à être saisi avant. Je souhaite que les commissions puissent travailler sérieusement et sereinement.

Je vais examiner vos récriminations et elles seront traitées de la manière la plus simple et sérieuse possible.

Donc, la parole est à M. François DAGNAUD, puis peut-être, M. Bernard GAUDILLÈRE ?

Voilà, après, on va améliorer ce qui doit l'être.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Je crois que vous avez dit l'essentiel.

Je voulais d'abord rappeler que, pour nous, les neuf commissions sont également importantes et que le travail démocratique de contrôle de l'Exécutif par l'ensemble des conseillers de Paris se fait à part égale dans chacune des neuf commissions. Dans ce cadre-là, la 1ère Commission a toute l'importance qui découle des sujets qu'elle doit traiter.

Nous avons déjà eu l'occasion d'échanger avec le Président LAMOUR et avec le Président LEGARET sur ce sentiment que M. LEGARET a déjà exprimé - je lui en donne acte - sur le destin réservé aux délibérations qui relèvent de la 1ère Commission.

J'ai déjà eu l'occasion de lui rappeler d'abord que la répartition des délibérations entre les commissions se fait strictement en application du droit, en général, et du droit local qui est le règlement intérieur qui a été élaboré et adopté à l'unanimité, et que, de ce point de vue-là, il n'y a donc aucune surprise dans les critères de répartition des commissions.

Sur le constat global que vous dressez, je voulais vous rappeler qu'il est, en très large partie, expliqué par un certain nombre de dispositifs qui échappent à notre initiative :

- la réforme des marchés publics ;

- le fait que les subventions de plus de 75.000 euros ne passent plus, effectivement, et c'est une disposition que nous avons communément adoptée dans le règlement intérieur, en 1ère Commission ;

- et puis la suppression dans cette mandature du principe du double passage.

Pour autant, je reste convaincu que l'intérêt du travail en commission peut se nourrir de bien d'autres sujets que le simple examen de délibérations de subventions de moins de 75.000 euros, qui ne sont pas forcément passionnantes et pas forcément le meilleur terrain pour que les élus puissent exercer la plénitude de leur mandat.

Je prendrai deux exemples :

- nous avons, dans le cadre d'un travail commun entre la 1ère et la 4e Commission, engagé un travail de fond et de prospective sur la collecte du dimanche.

- je crois que la dernière 1ère Commission a été saisie, à l'initiative de son Président et de Bernard GAUDILLÈRE, d'une réflexion de fond sur l'évolution des mécanismes de péréquation.

Sincèrement, il me semble que ce sont là des sujets au moins aussi intéressants que de se battre pour savoir si des délibérations de 15.000 euros doivent ou pas passer en 1ère Commission, dès lors qu'elles passent au Conseil de Paris.

En tout cas, nous travaillons avec vous comme avec l'ensemble des présidents pour que l'ordre du jour des commissions permette aux élus, au contraire, d'élargir, d'approfondir et d'enrichir le travail qui est fait.

S'agissant, enfin, du rapport de la Chambre régionale des Comptes qui figure à l'ordre du jour de ce Conseil, il a été naturellement, s'agissant d'un dossier relatif aux questions de propriété, inscrit, présenté et débattu en 4ème Commission, comme il le sera dans l'ordre du jour de ce Conseil de Paris. Il n'y a donc aucun mauvais traitement réservé à une quelconque commission. Je vous garantis qu'à la demande du Maire de Paris, je veille tout spécialement à ce que l'ensemble des commissions soit revalorisé et que les 163 membres de ce Conseil puissent travailler dans la plénitude du mandat qu'ils ont reçu des Parisiens, dans le cadre des commissions.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Un mot, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas répéter ce que vient de dire François DAGNAUD, je voulais simplement insister sur deux ou trois points.

Le premier point, c'est que la répartition des délibérations entre les commissions n'est pas du tout effectuée selon des mécanismes arbitraires, mais selon un critère extrêmement simple : c'est l'adjoint responsable, c'est-à-dire que c'est la commission dans laquelle siège l'adjoint responsable de la délibération qui est chargée d'émettre un avis.

Il se trouve que les délibérations dans lesquelles je suis responsable au premier chef ne sont effectivement pas très nombreuses.

Deuxièmement, je ne sais pas si M. LEGARET avait dans l'esprit que toutes les délibérations ayant un impact financier passeraient en 1ère Commission, mais je souligne une évidence : cela signifierait que 95 % des délibérations passeraient en commission des finances et il est clair que son ordre du jour en serait très encombré.

Troisièmement, comme l'a dit François DAGNAUD, nous veillons (quand je dis "nous", ce sont les adjoints qui siègent dans cette commission et les membres de la majorité), nous veillons à ce que dans la commission interviennent un certain nombre de débats d'ordre général.

Il nous semble qu'il est très intéressant qu'une commission délibère de manière générale.

M. LEGARET conviendra que c'est à mon initiative que la commission a délibéré sur la gestion financière de la Ville, à mon initiative aussi qu'elle a délibéré sur les relations entre l'État et les collectivités territoriales et à mon initiative qu'elle a délibéré la semaine dernière sur les péréquations.

Je le reconnais, c'est à l'initiative de M. LEGARET qu'elle a délibéré sur les problèmes de droits immobiliers et les problèmes de collecte des ordures ménagères le dimanche.

Je crois que dire que, les uns et les autres, nous ne faisons pas en sorte que les débats de la 1ère commission soient très intéressants et très démocratiques est manifestement exagéré.

Un dernier mot, Monsieur le Président. J'ai été frappé d'entendre dans le propos de Jean-François LAMOUR une comparaison avec les assemblées parlementaires. Je crois qu'au fond, c'est là qu'est la clef du problème.

M. LEGARET, sans doute, pensait, en accédant à cette présidence, qu'il accédait à la présidence d'une commission prééminente, ce qui est le cas à l'Assemblée nationale et au Sénat, pour des raisons constitutionnelles.

Mais, comme l'a dit François DAGNAUD tout à l'heure, la commission des finances au Conseil de Paris est une commission comme les autres, elle n'a ni plus ni moins de prérogatives que les autres commissions. Nous l'avons voulu ainsi et, d'ailleurs, les dispositions que François DAGNAUD a rappelées et qui ont été votées à l'unanimité en septembre 2008 vont bien dans ce sens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Sur ce sujet, j'ai entendu les trois interventions.

Effectivement, de temps en temps, il faut rappeler -à tout le monde d'ailleurs, majorité comme opposition- que nous sommes une assemblée locale.

De temps en temps, je sens un esprit parlementaire.

Pour le reste, je suis à la disposition des présidents de commission, des présidents de groupe et des adjoints concernés, pour qu'il y ait une sorte de consensus sur nos méthodes de travail.

Il y a assez de sujets pour se disputer sur le fond. Sur la méthode de travail, d'ailleurs, je chargerai bien François, s'il l'accepte, en concertation avec les présidents de groupes et les présidents de commission, et en consultant les adjoints concernés, d'établir une sorte de "modus vivendi" sur lequel je veux bien travailler, moi aussi.

Une fois que l'on a une sorte de charte de notre fonctionnement, on débat contradictoirement sur le fond et pas sur la méthode.

On va peut-être passer...

Vous savez que nous avons beaucoup de choses à faire pendant ce Conseil de Paris.

Monsieur POZZO di BORGIO, très brièvement, je vous en supplie.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Pourquoi "brièvement", Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous avons à parler d'innovation.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Un débat a été lancé, qui est important.

Nous avons nous-mêmes, si vous le permettez, Monsieur le Maire, sinon on peut partir et vous laisser tout seul dans cette mairie et décider tout seul en Conseil de Paris.

Il est normal que le débat soit ouvert à tous les groupes, surtout que nous sommes un deuxième groupe d'opposition, qui a accepté la fois dernière, en début de mandature, de prendre la présidence d'une commission.

C'est vrai que (je rejoins ce que dit Jean-François LEGARET et Jean-François LAMOUR) nous avons un problème de fonctionnement des commissions. Je regrette que vos deux adjoints aient semblé répondre comme s'ils étaient attaqués.

Le problème n'est pas une critique globale de droite/gauche. Je ne parle pas de la commission présidée par Mme BERTRAND, mais je m'interroge sur le fonctionnement des autres commissions.

Il y a une participation des élus qui est vraiment très réduite. A la position de M. GAUDILLÈRE que je trouve franchement caricaturale, je préfère la vôtre, Monsieur le Maire, parce que vous avez eu une réponse normale.

Vous avez dit à M. LAMOUR : "Il y a un problème, nous allons le regarder", mais je voudrais vraiment que vos adjoints soient dans le même état d'esprit que vous.

Il est nécessaire de s'interroger actuellement sur le fonctionnement des commissions, et ainsi, je ne suis pas du tout d'accord avec ce que dit M. GAUDILLÈRE, car la commission des finances est une commission importante. Je considère qu'il faut s'interroger sur cette façon de voir et se demander si la 1ère Commission ne doit pas reprendre un peu la main, non pas la main, mais l'étude des grands dossiers. Sinon, elle sera vidée de son sens.

A l'époque, moi-même, j'étais opposé, malgré ce que dit M. DAGNAUD, à ce que la 1ère Commission ne puisse pas suivre les grands dossiers, notamment ceux qui dépassent 110.000 euros. J'y étais opposé et cette position ne faisait pas l'unanimité.

Je me rends compte que actuellement la possibilité pour la 1ère Commission de regarder ces grands dossiers s'est réduite. C'est valable pour d'autres commissions.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Maire, je préfère votre état d'esprit à celui de vos adjoints, notamment celui de M. GAUDILLÈRE, qui sont assez brutaux, comme s'ils étaient en même temps dans une logique de combat politique.

Il est nécessaire de regarder cela pour le fonctionnement du Conseil de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur POZZO di BORGIO, vous dites ce que vous voulez et je le respecte, simplement il n'y a pas de décalage entre Bernard GAUDILLÈRE et moi ou entre François DAGNAUD et moi.

Je ne jouerai d'ailleurs pas à votre petit jeu. Mme BERTRAND préside une commission. Je la croise assez souvent. J'imagine que, s'il y avait des problèmes, elle me le dirait.

En tout cas, je l'invite, s'il y a des problèmes pour le fonctionnement de sa commission, à me le dire et je serai évidemment aux côtés de tous les présidents de commission. Mme BERTRAND confirme apparemment qu'il n'y a pas de problème.

Cela dit, on peut toujours tout améliorer.

Voilà, essayons de passer le plus tôt possible à l'innovation.

Monsieur LAMOUR, vous voulez rajouter quelque chose ? Franchement, c'est un peu procédurier tout cela.

Je fais preuve de bonne volonté et...

M. Jean-François LAMOUR. - Monsieur le Maire, ne vous énervez pas. On est en train de parler calmement d'un sujet réel.

Je n'ai pas eu de réponse sur la deuxième partie de ma question, qui, elle, est une simple application de l'article 20 de notre règlement : comment fait-on pour passer les projets de délibération en commission des finances, avant cette séance du Conseil ou pendant cette séance du Conseil, puisqu'ils ne lui ont pas été soumis ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur GAUDILLÈRE, répondez à M. LAMOUR.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Je suggère, pour apaiser toute inquiétude procédurale, que M. LEGARET, qui est le président de la commission des finances, réunisse la commission des finances à l'heure qui lui conviendra aujourd'hui.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Voilà.

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 28, mardi 29 et mercredi 30 mars 2011 a été affiché.

Le compte rendu intégral de la séance des lundi 28, mardi 29 et mercredi 30 mars 2011 a été publié au Bulletin municipal officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

2011, SG 156 - Paris, métropole innovante : communication sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'une évaluation annuelle des activités de la maison des Initiatives Étudiantes.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la revalorisation de la bourse municipale d'enseignement supérieur.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux investissements consacrés à l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons au sujet de ce matin, la communication que je vous ai adressée sur l'innovation, l'enseignement supérieur et la recherche.

Mes chers collègues, il y a un petit peu plus de trois ans, en se présentant devant les Parisiens, notre équipe municipale s'était engagée à consacrer sur la durée de ce mandat un milliard d'euros à l'innovation.

Aujourd'hui, je tiens à vous confirmer que, malgré la crise (et même d'une certaine façon en raison de la crise), ce pari sur la créativité n'a pas cessé de figurer parmi nos priorités absolues.

A ce jour, sur le milliard annoncé, 522 millions d'euros ont déjà été affectés et 478 sont engagés sur des projets clairement définis.

Entendons-nous bien avant tout sur le sens à donner au terme "innovation" qui inclut des enjeux et des domaines multiples, très liés les uns aux autres.

Je veux parler de l'enseignement supérieur, de la transmission du savoir, de la vie étudiante, de la recherche et des entreprises innovantes.

Autant de défis à relever ensemble, sans les dissocier, car ils engagent de façon décisive et, à certains égards, irréversible, le présent et l'avenir de notre Ville.

L'innovation, c'est une confiance. Son principe est d'investir dans les forces de l'intelligence et de la création, de miser sur le meilleur et de savoir affronter l'inconnu pour y trouver du nouveau.

Cela commence donc par l'université. Paris accueille 300.000 étudiants. C'est la première ville universitaire d'Europe, une capitale mondiale de l'exigence intellectuelle et scientifique qui doit rester digne de son histoire et de sa mission.

Nous avons dû pour cela rattraper autant que possible les insuffisances de l'Etat. Le contrat de plan Etat-Région en faveur des universités parisiennes, qui devait s'élever à 372 millions d'euros, n'a en effet été exécuté qu'à hauteur d'un tiers. Autant dire que le Gouvernement ne tient pas ses engagements sur un sujet qui relève pourtant totalement de sa responsabilité.

En investissant 283 millions d'euros depuis 2008, notre Ville tente de palier cette carence en allant bien au-delà de ses propres compétences. Notre effort a pour objectif essentiel de faire de Paris un véritable campus universitaire, à la mesure de son siècle.

Afin de donner à nos universités toutes les armes nécessaires, nous luttons avec volontarisme contre le morcellement qui entraîne inévitablement une dispersion des talents et une déperdition de l'énergie. L'objectif est de regrouper les sites universitaires parisiens en grands pôles bien structurés et identifiés.

Dans le même esprit, nous avons lancé une vaste consultation d'architectes urbanistes, qui proposent de véritables aménagements urbains destinés à créer une spécificité des quartiers universitaires. Ceux-ci auront ainsi leurs caractéristiques propres, leur signalétique et leur mobilier urbain.

Le projet du grand Quartier latin s'inscrit naturellement dans cette logique. Et, dans le même temps, il offre l'occasion de lancer une réflexion métropolitaine capable de donner, à l'ensemble des universités de l'agglomération, une cohérence.

Il s'agit, en effet, d'impulser, voire de créer une continuité territoriale : à l'Est, vers Créteil, Ivry et Vitry, au Nord vers Aubervilliers, Saint-Denis et Villetaneuse et à l'Ouest vers La Défense et Nanterre. Au Sud aussi vers Arcueil, Gentilly et Cachan, voire Cergy, Évry et Marne-la-Vallée.

En un mot, notre logique est l'inverse de celle de l'Etat qui, en opposant Paris à Saclay, en prétendant vider la capitale de son capital universitaire, ne renforce pas l'agglomération mais l'affaiblit. Car la logique métropolitaine repose, par définition, sur la coopération, sur la mise en commun des énergies et non pas sur leur concurrence entretenue.

J'ajoute que l'enseignement supérieur n'est pas dissociable de la recherche : enseigner, c'est chercher ; être chercheur, c'est transmettre. Notre Ville s'engage résolument pour l'accueil des chercheurs mais aussi pour l'exigence et l'excellence scientifique.

Nous sommes impliqués dans le financement de la quasi-totalité des instituts scientifiques qui naîtront d'ici 2014. Je pense, par exemple, à l'Institut Langevin, pour lequel nous avons investi 3.400.000 euros et qui sera consacré à la recherche en ondes et acoustique.

Je pense aussi à l'institut Pierre-Gilles de Gennes, spécialisé dans les microfluides, comme bien sûr à l'Institut d'études avancées qui accueillera, à partir de la rentrée 2013, des chercheurs parmi les meilleurs du monde dans le site prestigieux de l'Hôtel de Lauzun.

Sur ce sujet aussi, la dimension métropolitaine occupe une place éminente, et l'illustration la plus révélatrice en est le projet Aqua Futura qui mobilise la Région, trois départements, ainsi que quatre pôles de recherche et d'enseignement supérieur. C'est vraiment là un grand dessein, conçu en lien avec Eau de Paris, et qui permettra de développer, avec des outils appropriés, la recherche sur l'eau, son adduction, sa distribution, sa maîtrise et sa gestion.

Paris et sa métropole se situeront ainsi à la pointe de l'innovation sur un sujet dont dépend, à beaucoup d'égard, l'avenir de nos civilisations urbaines.

Ce projet, bien entendu, associe à sa mise en œuvre des entreprises innovantes, car l'innovation ne se limite pas à l'enseignement supérieur et à la recherche. Elle dépend aussi directement des entreprises et des entrepreneurs.

En 2008, dans le cadre précisément du milliard d'euros que je viens d'évoquer, nous avons pris l'engagement d'atteindre, en 2014, 100.000 mètres carrés dédiés aux jeunes entreprises innovantes.

Cet engagement sera tenu et sa mise en œuvre avance à un rythme exigeant qui ne se relâchera pas. Plusieurs ouvertures majeures sont ainsi prévues avant la fin de cette année, notamment 6.000 mètres carrés, rue des Poissonniers, 2.300 mètres carrés boulevard Raspail, 2.500 mètres carrés rue du Chemin vert ou 500 mètres carrés dans le 5e arrondissement pour le nouveau laboratoire de l'édition.

D'ici 2014, de grands ensembles permettant d'accueillir chacun plus de cinquante entreprises, seront conçus, en particulier dans le domaine des éco-activités, qui est vital, très innovant et créateur d'emplois qui, de surcroît, ne sont pas délocalisables.

De nombreuses initiatives s'inscrivent dans ce cadre, comme l'appel à projet pour le mobilier urbain intelligent, qui a déjà recueilli plus de cinquante réponses, et dont la vocation est de changer l'environnement quotidien, de modifier l'art de vivre dans la ville.

Nous portons une attention très particulière au secteur numérique, qui représente en Ile-de-France 20.000 P.M.E., 50.000 emplois et 20.000 diplômés par an. De nombreuses start-up de dimension internationale se sont implantées ces dernières années dans notre ville. Google a ainsi choisi de s'enraciner fortement à Paris, ce qui conduira dans les tout prochains mois à l'installation de 10.000 mètres carrés nouveaux consacrés à l'innovation dans le 9e arrondissement.

Mes chers collègues, ces sujets ne relèvent pas seulement, bien entendu, des équilibres économiques globaux. Ce sont, dans toutes leurs dimensions, des enjeux sociaux, qui engagent la vie des Parisiens dans sa réalité quotidienne. C'est vrai notamment pour les étudiants, dont la qualité d'accueil et de vie a une influence déterminante sur l'attractivité de notre capitale.

Je pourrais, en me tournant vers Didier GUILLOT, dont le talent et l'engagement nous sont précieux, en multiplier les illustrations, de la restauration universitaire à la prise en charge de la santé.

J'insisterai sur un enjeu particulièrement important, dont dépendent tous les autres : le logement. Les étudiants ont très souvent de faibles revenus et ils accèdent difficilement à la location, en raison notamment de l'importance des cautions exigées. Le logement étudiant est donc pour nous une priorité. Il s'inscrit pleinement dans notre politique pour l'enseignement supérieur et l'innovation, dont il est une condition.

Nous y avons consacré 120 millions d'euros depuis le début de ce mandat, auxquels s'ajouteront 60 millions d'euros d'ici 2014. Au cours de cette seule année universitaire 2010-2011, sept nouvelles résidences universitaires de grande qualité ont ainsi ouvert dans les 11e, 13e et 18e arrondissements. Au moins dix seront inaugurés en 2011, 2012, car c'est là un enjeu essentiel de justice sociale et un élément fondamental du rayonnement de Paris.

Mes chers collègues, même dans un contexte économique et budgétaire particulièrement difficile, notre municipalité tient donc ses engagements. Ce n'est pas seulement une question démocratique, même si c'est aussi cela, car la politique repose sur le sens de la parole donnée.

C'est plus encore l'expression d'une conviction. Paris existe par son histoire, par son patrimoine, par son passé, mais elle ne peut se développer qu'en les dépassant et en affrontant l'avenir avec confiance, et en se donnant tous les moyens d'innover, c'est-à-dire d'avancer.

Je tiens à remercier très chaleureusement Jean-Louis MISSIKA pour son volontarisme, son sens de l'initiative, et l'énergie qu'il met à surmonter les obstacles. J'exprime devant vous ma confiance dans l'intelligence et la créativité de Paris.

Je vous remercie.

Mes chers collègues, j'entame le débat. Je vous rappelle au début de ce débat que les échanges d'arguments sur les vœux déposés à l'occasion de cette communication doivent intervenir à l'intérieur de ces temps de parole.

Je donne d'abord la parole à M. Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la communication relative à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation qui nous est présentée ce matin constitue un marqueur durable de la politique menée par notre collectivité. Depuis 2001, ténacité et inventivité sont en effet deux des principaux piliers qui gouvernent les politiques municipales au service des Parisiens et de leur métropole.

Ténacité, parce que les livraisons d'aujourd'hui dans chacun des domaines présentés ce matin ont nécessité le temps de la maturation et de l'investissement.

Inventivité, parce qu'en matière d'économie de la connaissance, la constitution d'un capital immatériel, compétitif et socialement juste impose de rassembler les talents, rechercher les projets prometteurs et les modèles de gouvernance les mieux adaptés.

Enseignement supérieur, recherche, innovation : tel est donc le triptyque sur lequel la Ville intervient activement depuis maintenant dix ans.

On ne soulignera en effet jamais assez l'importance stratégique que revêt l'université, véritable cheville ouvrière de notre ascenseur social, que la Droite a délaissé depuis 2002, la dépense moyenne par étudiant s'avérant aujourd'hui encore inférieure à celle des autres pays de l'OCDE.

Dans sa fonction formatrice, elle reste le meilleur atout pour la constitution et la diffusion de la connaissance, c'est-à-dire d'un "capital savoir" de qualité.

C'est pourquoi la Ville la soutient activement, comme en témoignent par exemple le 46 millions d'euros engagés pour la rénovation de la Sorbonne, ou encore les 6 millions consacrés à la construction d'espaces nouveaux à Jussieu.

Mais l'Université ne saurait rester isolée de la recherche. C'est pourquoi, aussi, la Ville apporte son concours aux pôles de recherche et d'enseignement supérieur et facilite leur dimension métropolitaine, comme pour le campus Condorcet, qui sera situé à la fois sur Paris et Aubervilliers.

Ces pôles de recherche sont en outre autant d'occasions d'un partenariat inédit entre les différents acteurs locaux. Je pense à Aqua Futura, plateforme scientifique et technologique pour la recherche de l'eau, à laquelle participeront, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, trois départements, la Région Île-de-France, quatre pôles de recherche, deux pôles de compétitivité et bien entendu, Eau de Paris.

Au coeur des stratégies économiques et territoriales, l'innovation est par ailleurs une des sources majeures de la croissance future. D'ores et déjà, le secteur numérique représente à lui seul en Île-de-France 20.000 P.M.E. et un demi million d'emplois. Depuis 15 ans, il tire la croissance, et 25 % des créations d'emploi lui sont dues.

C'est dans ce cadre que les pôles de compétitivité prennent leur sens. Combinant dans un même espace géographique entreprises, centres de formation et unités de recherche, ils offrent une dynamique essentielle à la créativité. Ainsi, plus de 24 millions d'euros de fonctionnement y seront consacrés par la collectivité parisienne entre 2008 et 2014.

En matière d'incubateurs et de pépinières d'entreprises, 66.000 mètres carrés hébergeaient aujourd'hui à Paris plus de 260 jeunes entreprises, et conformément au programme de mandature, elles seront 500 en 2014 pour 100.000 mètres carrés. Là encore, ce sont autant d'occasions de développement territorialement ciblé comme avec Paris Région Nord Express ou la pépinière MacDonald, qui accueilleront chacune plus de 50 entreprises.

Il apparaît cependant que la mise en œuvre de ce dispositif innovant et le développement des nouvelles frontières de la connaissance ne doivent pas conduire à confondre les responsabilités qui, en cette matière, relèvent de la compétence de l'État.

Le rôle d'une collectivité comme la nôtre, même si elle reste force de proposition et partenaire incontournable, ne saurait durablement être celui d'un palliatif. Et pourtant, depuis 2001, il est clair que la Ville de Paris va, notamment dans le domaine universitaire, très au au-delà de ses compétences. Pourquoi ? Parce que le Gouvernement refuse d'assumer les responsabilités qui lui incombent mais accepte bien volontiers de faire peser le poids de son inaction et de ses défaillances sur la Ville de Paris. J'en veux pour preuve les annonces toujours renouvelées mais jamais suivies d'effets de Valérie PECRESSE.

Le Plan Campus destiné à faire émerger 12 pôles universitaires d'excellence à travers le pays grâce à des dotations exceptionnelles est resté effectivement exceptionnel.

Depuis 2008, les annonces se succèdent, mais alors que la Ville s'est engagée à hauteur de 57 millions d'euros sur ce dossier, aucun chiffrage n'a encore été proposé par le Gouvernement. Et si par bonheur les financements étaient débloqués aujourd'hui, les premières livraisons interviendraient dans trois ou quatre ans, soit depuis 2008, le temps d'un cursus universitaire complet.

Ce n'est pas le taux d'exécution de 33 % de la part de l'État dans le contrat de plan État-Région qui permettra de mener à bien ce projet de pôle d'excellence. Encore une fois, Paris a dû s'engager à hauteur de 283 millions d'euros sur la période 2007-2013 pour tenter de remédier à cette démobilitation chronique.

Enfin, cette communication apporte des réponses précises aux insinuations de la Droite sur la réalité du milliard de dépenses nouvelles en faveur de ces politiques annoncées pendant la campagne de 2008. À mi-mandat, ce sont 522 millions d'euros qui ont d'ores et déjà été engagés.

Quant à la culture de l'évaluation et à la présentation de bilans vérifiables réclamées par la Droite lors de notre précédent débat dans cet hémicycle il y a trois ans, je me permets de formuler la même exigence à propos de la politique du Gouvernement et de toutes ses promesses non tenues. Elles sont particulièrement nombreuses.

Il y a trois ans, la Droite exhortait également la Ville de Paris, pour reprendre ces termes, à ce que soit maintenue une vraie exigence sur le dossier du logement étudiant avec la production de 1.000 logements par an.

Il y en aura 7.800 de plus en 2010, conformément à l'engagement de la majorité municipale devant les Parisiens.

Sur le niveau de production annuel optimal, je la renvoie - je parle toujours de la Droite - à celui, réel, cette fois, du Gouvernement depuis 2005. Je rappelle simplement pour mémoire que 44.000 logements ont été livrés depuis cette date, contre les 70.000 prévus par le plan ANCIAUX, qui fixait l'objectif annuel de construction ou de réhabilitation de logements étudiants au niveau national.

Pour conclure, je souhaiterais saluer ici au nom de mon groupe le dynamisme dont ont fait preuve Jean-Louis MISSIKA et Didier GUILLOT sur ces dossiers.

Cette communication anniversaire témoigne de l'accomplissement des objectifs fixés et de la poursuite des efforts de la Ville de Paris en direction d'une université d'excellence pour tous, d'une recherche décrochée, et d'une innovation continue au service de l'emploi et de la connaissance.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme sur l'éducation, le logement ou la santé, le contexte général de cette communication est celui d'un désengagement de l'État. Malgré les effets d'annonce à répétition de la Ministre, le retrait du Gouvernement dans l'enseignement supérieur est manifeste. La mise en place de la réforme, avec la loi L.R.U. à laquelle les étudiants, les chercheurs, les enseignants, les personnels se sont opposés, conduit à une mise en concurrence des territoires. Les étudiants sont de plus en plus précarisés et la recherche est, par pans entiers, démantelée, le tout faute de moyens.

Et c'est une vision très particulière des missions de l'enseignement supérieur qui se développe, celle qui s'appuie sur la marchandisation des connaissances et la rentabilité, qui passe par le développement et l'accumulation de projets à court terme, au détriment d'une vision cohérente et qui s'inscrit dans le long terme.

Nous pensons que c'est tout au long de la vie que chacun doit pouvoir bénéficier de formations de qualité, et ce, dans des conditions de vie et de travail qui permettent l'épanouissement individuel.

De fait, cette politique contraint notre Ville à mettre les bouchées doubles sur les universités, allant au-delà de ses prérogatives en la matière. Elle fait ainsi preuve de pragmatisme et de responsabilité, pour soutenir les catégories délaissées par le Gouvernement. Il en va ainsi de nos 300.000 étudiants et des 16.000 chercheurs de la Capitale.

Dès lors, notre groupe E.E.L.V.A. se réjouit des investissements réalisés par la Ville dans l'enseignement supérieur pour préparer le Paris du 21^e siècle, c'est-à-dire le Paris de la Métropole.

Saluons d'abord l'effort mis sur le logement étudiant, avec 6.200 logements créés depuis 2001 et la construction, qui sera bientôt achevée, de 10 nouvelles résidences d'ici 2012.

Certes, cela est bien insuffisant pour répondre à la demande, mais une impulsion nouvelle a été donnée et la mixité sociale passe aussi par l'installation de ces résidences universitaires dans tous les quartiers de Paris. Sur le plan qualitatif, la diversification des formes de logement est un impératif qu'il faut encore approfondir, pour mettre fin à l'idée coûteuse "un logement, une personne". Nous sommes très favorables à la colocation étudiante, aux logements solidaires en partenariat avec les associations, aux formules de partage entre générations, mais il faudra aussi développer les logements adaptés aux couples, voire aux familles, pour les étudiants et pour les chercheurs.

Prendre en compte la pluralité des modes de vie, les évolutions sociétales, c'est économiser l'espace et améliorer considérablement le bien-être de tous.

Nous saluons aussi la création d'ici 2014 d'une résidence de logements pour des personnes lourdement handicapées, mais nous rappelons aussi que l'accès aux savoirs pour les étudiants en situation de handicap suppose également l'amélioration de l'accès aux bâtiments des universités. Par ailleurs, depuis la loi de 2005 qui instaure le principe de la scolarisation des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire, une augmentation des effectifs est à prévoir dans les années à venir, alors que le nombre d'étudiants en situation de handicap à Paris a déjà été multiplié par 7, et c'est heureux, entre 1997 et 2010.

Notre Ville doit donc anticiper et continuer à apporter des réponses au niveau du logement, de l'accessibilité des locaux, par la traduction d'informations en langue des signes, par l'installation d'aides à la lecture pour un public malvoyant, par exemple.

Par ailleurs, dans sa gestion du parc immobilier des universités, la Ville doit s'engager avec l'Etat pour atteindre les objectifs fixés par le Plan climat parisien et le Grenelle de l'environnement. Par exemple, d'ici quelques années, elle doit réduire de 40 % sa consommation énergétique et de 50 % ses émissions de CO₂.

Nous avons aussi le souhait de voir se développer le bio dans la restauration universitaire. Il nous semble que l'effort fait dans les écoles primaires par la Ville pourrait trouver un prolongement dans les repas servis par le C.R.O.U.S. et la marge de progression de ce côté-là nous semble très grande.

Plus largement, tout ce qui prend en compte les personnes, dans leur globalité et dans leur diversité, pour leur bien-être, nous semble essentiel. Aussi, au-delà de l'alimentation, la question de la santé des étudiants est aussi très importante. Trop souvent, faute de moyens, ils sont négligents avec leur santé.

C'est pourquoi nous sommes très satisfaits que le Centre de santé et de planning familial, réalisé par la Fondation de santé des étudiants de France, se fasse avec l'appui financier de la Ville. De même, il y a une politique spécifique pour le sport universitaire et la Ville participe à la construction d'un équipement destiné aux étudiants. Parfait !

Mais, dans le domaine culturel, en termes d'accès aux équipements et surtout de développement des pratiques, plus pourrait être fait en direction spécifiquement des étudiants. Il est vrai que, depuis maintenant plusieurs années, le festival "Ici et Maintenant" soutient les pratiques artistiques étudiantes, toutes disciplines confondues, et mêlant les étudiants de Paris et ceux d'Ile-de-France. Ce festival met en valeur la grande créativité des étudiants, mais ne pourrait-on pas imaginer une aide accrue pour justement la favoriser et la faire émerger tout au long de l'année ?

Enfin, je voudrais dire quelques mots à propos de l'ouverture du "Labo 13", une maison qui soutient les initiatives étudiantes liées au développement durable, au commerce équitable ou à la solidarité internationale. Tout cela va dans le bon sens, tout comme la création d'une A.M.A.P. en collaboration avec le Réseau des étudiants français pour le développement durable.

Mais ces initiatives nous semblent encore trop embryonnaires. En effet, sur la formation à l'environnement, sur le soutien aux initiatives liées à la protection de l'environnement, il est possible de faire beaucoup plus. Cela correspond à un besoin criant pour la planète, pour Paris, et au désir d'investissement et de solidarité des étudiants.

Notre groupe soutient, par ailleurs, sans réserve le rapprochement de trois écoles de la Ville de Paris : l'École des ingénieurs, l'École professionnelle supérieure d'arts graphiques et d'architecture et l'école du Breuil, service de la DEVE qui forme des techniciens du végétal en milieu urbain jusqu'à la Licence pro.

C'est là un très beau projet, car la constitution de ce nouvel ensemble scolaire et universitaire, à vocation métropolitaine, voire nationale, couvrirait l'ensemble des problématiques du Génie urbain. Par ailleurs, leur rapprochement serait un gage de pérennité dans un monde de l'enseignement en pleine concentration. Cette collaboration élargirait la palette de formations professionnelles continues à destination des agents de la Ville mais aussi de ceux issus des communes de Paris Métropole, très demandeuses. Elle favoriserait, enfin, les synergies scientifiques entre ces établissements, un atout inestimable si l'on entend répondre aux thématiques éminemment transversales de l'urbain.

Nous espérons donc que ce projet va pouvoir être rapidement lancé, avec le souci de conserver ce qui fait la force et l'originalité de chacun de ces établissements.

Il est nécessaire aussi de mettre aux normes ces locaux, notamment pour l'école du Breuil, une école qui a une dimension sociale, en offrant de réels débouchés à des élèves d'origine souvent modeste, pour lui donner des conditions d'accueil adaptées. J'espère, pour cela, que la Ville mobilisera les crédits nécessaires au sein du milliard qu'elle a décidé de consacrer à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Deux mots, Monsieur le Maire, avant de passer la parole à Jacques BOUTAULT qui interviendra sur le volet innovation de cette communication.

Nous nous réjouissons que la Ville s'investisse aussi sur l'insertion des étudiants, un passage particulièrement délicat pour les nouvelles générations sortant du système universitaire. Nous espérons que la Ville favorisera aussi la recherche de stages professionnalisants, un domaine où règne trop souvent la loi du plus fort, c'est-à-dire le primat des ressources familiales. Les étudiants se retrouvent trop souvent démunis dans la recherche de stages adaptés et valorisants, véritables tremplins vers les débuts professionnels, et la Ville, avec ses multiples compétences, ses services, a un rôle d'accueil important à jouer dans ce domaine.

Nous souhaitons aussi souligner que, certes, il est heureux que Paris soit attractif et qu'après avoir accueilli 4 % d'étudiants supplémentaires en 2010, la Capitale compte aujourd'hui 317.000 étudiants, soit presque 14 % des effectifs français. Mais prenons garde à la surconcentration et à la concurrence entre les territoires. Plus Paris comptera d'étudiants dans une situation particulièrement tendue, par exemple, sur le plan du logement, plus les conditions de vie et d'étude de chacun d'entre eux risqueront d'être affectées. Veillons ainsi à jouer la carte de la modération pour veiller à la qualité, à la coopération et à la solidarité territoriale.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je me réjouis tout particulièrement de ce débat sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Pour le groupe Communiste et les élus du Parti de gauche, il s'agit d'un moment essentiel de contradiction et de lutte ; un de ces moments où la frontière entre Gauche et Droite, si souvent rejetée par certains dans les poubelles de l'Histoire, est plus claire que jamais. Depuis 2007, en effet, elle est parfaitement imperméable.

Avec la loi L.R.U. relative aux libertés et responsabilités des universités, l'intitulé le plus ironique de la décennie dans le domaine de l'enseignement supérieur, la Droite, l'U.M.P., Nicolas SARKOZY, ont entrepris une expédition punitive sans précédent contre l'université, contre le savoir et contre les étudiants.

C'est la raison pour laquelle l'U.M.P. parisienne a tellement de mal avec l'initiative prise par la majorité municipale de consacrer un milliard d'euros à ces questions.

Cet engagement sans précédents rend ridicule un Gouvernement qui consacre les moyens qui lui restent à détruire un édifice que nous nous efforçons de consolider et de développer.

Surtout, nos ambitions ne sont pas les mêmes, notre idée de l'université, de la recherche et de l'innovation n'a rien à voir.

Le Gouvernement...

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'aime bien que l'on écoute tout le monde et que, une fois que l'on a parlé, les orateurs écoutent aussi les autres.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER seulement.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Gouvernement, dans la droite ligne du traité de Lisbonne et de ses ambitions libérales archaïques, considère le savoir et l'université comme relevant du même esprit de compétition et de rentabilité immédiate, qu'il tente d'imposer au reste de la société française.

Nous, nous considérons que la diffusion du savoir est un enjeu scientifique, un enjeu culturel, social et démocratique, qu'un citoyen mieux formé, dont l'accès aux soins est facilité, est un citoyen plus à même de s'engager et de participer à la vie en société.

Comme vous le rappelez dans votre communication, Monsieur le Maire, la Ville va très au-delà de ses compétences et consent des investissements politiques, économiques et stratégiques très importants à des domaines qui relèvent en principe de la responsabilité de l'État.

Dans la première ville universitaire d'Europe, qui compte plus de 300.000 étudiants et 16.000 chercheurs publics, l'État se désengage ou se contente de poudrer aux yeux, comme en ce qui concerne son fameux Plan Campus, un fameux Plan Campus d'ailleurs très critiqué par une grande part de la communauté universitaire, qui, à force d'être reculé et repoussé, ressemble de plus en plus à un mirage de chaleur.

Se substituer à l'État n'est pourtant pas une solution, nous le savons. La recherche et le savoir sont des enjeux communs, des bien communs et il n'est pas acceptable qu'au gré des abandons du Gouvernement, telle ou telle collectivité compense au prorata de ses moyens de manière absolument inégalitaire.

Cette inégalité n'est cependant pas un problème pour la Droite, nous le savons, elle qui encourage une politique de civilisation qui n'a comme seul modèle que la jungle néolibérale.

C'est le sens de ses rares projets en ce qui concerne l'enseignement supérieur comme à Saclay, c'est le sens aussi de la loi L.R.U. qui livre l'université aux intérêts particuliers et aux entreprises.

C'est le sens toujours de son manque d'investissement car, je veux le rappeler, nous investissons moins que nos voisins. Les États-Unis, le Japon ou les pays scandinaves consacrent 20 à 25 % de ressources en plus, en valeur relative, à la recherche et au développement.

Mieux, l'Angleterre dépense 50 % de plus que ce que dépense la France pour un étudiant, au regard de la durée de ses études. La Suède, deux fois plus.

Quand on sait qu'en plus la France se distingue par un investissement d'1,5 à deux fois supérieur pour un étudiant en cours préparatoire ou dans de grandes écoles par rapport à l'université, on devine que la situation est plus que consternante au sein de cette dernière.

Dans ce contexte, le milliard d'euros investi par la Ville à l'échelle de cette mandature est évidemment une bonne initiative pour les étudiants parisiens et franciliens.

L'implication de Paris dans la création et le financement des instituts et des pôles de recherche est salubre et la liste de ces établissements, que la communication du Maire vient d'effleurer, est révélatrice.

N'oublions pas quand même nos étudiants de plus en plus nombreux. Leurs conditions de vie et d'études, notamment en troisième cycle, dans la ville la plus chère de France, doivent être au cœur de nos préoccupations. Et surtout n'oublions pas nos jeunes chercheurs qui connaissent d'énormes difficultés financières à Paris.

Les efforts de la municipalité, en ce qui concerne le logement, la restauration universitaire ou la santé sont indispensables. Faire ses études à Paris ne peut pas être synonyme de précarité.

Mais, là aussi, nous le savons, Paris ne saurait être seule à défendre ses étudiants, notamment en ce qui concerne le logement. D'ici la fin de la mandature, nous construirons encore 1.600 logements sociaux pour les étudiants, mais, comme pour beaucoup d'autres mal logés, la problématique est plus large et participe de l'inaction de l'État et de son encouragement de la spéculation immobilière.

Ce qui m'amène d'ailleurs à cette réflexion qu'un jour prochain nous devrions peut-être appuyer la création d'un institut consacré au logement ou, pourquoi pas à la question spécifique du contrôle des loyers.

La recherche ne doit pas se cantonner à certains domaines, quoi qu'en pense le Gouvernement dans sa logique utilitariste, et en l'occurrence les sciences sociales auraient grand besoin d'être mieux soutenues, cette réflexion vaut pour l'innovation, d'ailleurs.

Car, certes, en ce qui concerne l'innovation, Paris est la première ville d'Europe pour l'implantation de centres de recherche et de développement, la première ville européenne pour la création et les nouvelles technologies et la municipalité tient sa promesse de doubler la superficie de locaux pour les jeunes entreprises innovantes, 66.000 mètres carrés réalisés aujourd'hui.

Les ouvertures, cette année, d'incubateurs rue des Poissonniers, boulevard Raspail, rue du Chemin-Vert, contiennent sur cette lancée.

Depuis 2008, Paris a investi plus de 100 millions d'euros. Aujourd'hui, presque 300 jeunes entreprises sont hébergées grâce à nos efforts et, à la fin de l'année, elles seront 350, en 2014 environ 500.

Bien évidemment le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche ne peut que se réjouir, mais nous voudrions insister sur trois points qui nous semblent importants.

Tout d'abord Paris a mis l'accent par exemple sur le numérique, l'informatique, le "design" car la Ville considère que ce sont les secteurs qui créent des emplois et que ce sont des secteurs utiles, dont les innovations sont profitables.

Mais sachons garder en tête cette idée d'utilité collective, de bénéfice commun, sans tomber dans la logique utilitariste qui est celle du Gouvernement.

N'oublions pas qu'en plus d'abribus intelligents ou d'Autolib', les Parisiens verraient certainement d'un bon œil que l'on soutienne d'autres aspects de la recherche et de l'innovation, notamment en ce qui concerne les sciences sociales et le logement.

Aujourd'hui, l'innovation doit aussi être politique, nous ne devons pas seulement nous substituer aux banques pour aider à la création d'entreprise dans certains domaines choisis.

C'est une logique par ailleurs dangereuse, qui laisse l'argent public prendre tous les risques dont celui de voir ses investissements échapper à ses intérêts, à son intérêt : le bien commun.

La Droite aime par-dessus tout parler d'efficacité, parler de rentabilité, de retour sur investissement, c'est ce que nous désirons nous aussi, mais nous ne parlons pas d'argent.

Nous ne considérons pas seulement le critère économique pour déterminer un choix, stratégique, politique ou culturel. Le retour sur investissement qui nous intéresse est celui qui favorise la démocratie, l'égalité, l'émancipation, le développement collectif.

C'est d'ailleurs pour cette raison que nous trouvons très préoccupant le manque de femmes dans les pépinières et les incubateurs de la Ville : seulement 8 %. N'est-ce pas aussi justement parce que les domaines des entreprises dans lesquelles nous investissons devraient être plus divers ? C'est en tout cas une inégalité inacceptable que la seule création d'une pépinière "Paris Pionnières" ne saurait résoudre.

C'est à ce prix que nous favoriserons d'autant mieux la création d'emplois à Paris et que nous soutiendrons une recherche et une innovation véritablement utiles à tous.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Jean-François LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en abordant ces sujets essentiels que sont l'innovation, l'enseignement supérieur et la recherche, c'est de l'avenir dont nous allons parler.

Ce qui se joue dans ce domaine, c'est bien le futur de notre pays et de sa jeunesse, c'est la raison pour laquelle le Président de la République en a fait une priorité absolue de son quinquennat, avec un budget en hausse de 9 milliards d'euros sur cinq ans.

Ce choix, il l'a fait au nom d'une ambition pour la France que nous devrions partager, car nous avons tous la même responsabilité à cet égard.

Pourtant, Monsieur le Maire, lorsqu'on lit votre communication, on ne trouve pas cette ambition. Vous nous aviez annoncé, et nous étions intéressés d'ailleurs par cette annonce, au lendemain de votre réélection, un investissement d'un milliard d'euros sur six ans, qui venait soutenir l'action déterminée de l'État.

Aujourd'hui, on vous découvre bien isolé, Monsieur le Maire, sur ce sujet majeur, comme vous l'avez d'ailleurs été sur le Grand Paris.

Comment alors prétendre changer d'échelle en ignorant royalement l'acteur, l'investisseur essentiel qu'est l'État ?

Cette absence de synergie est bel et bien désastreuse. Elle entache la vitalité et l'ambition pour Paris. Et pourquoi ? Tout simplement pour des raisons purement politiciennes et dogmatiques.

Vous privez ainsi Paris de nombreuses opportunités alors que les trois piliers (Ville/État/Région), et leur complémentarité sont essentiels pour porter une réelle ambition en la matière.

Evidemment, pour être un partenaire crédible et pertinent, il faudrait que vous ayez une stratégie et des priorités. Or, elles sont totalement absentes de votre communication qui ne laisse apparaître que du saupoudrage.

Trois années ont donc passé depuis votre communication tonitruante de mai 2008, annonçant, je vous cite : "Nous allons nous donner les moyens de notre ambition, un milliard sera consacré à l'innovation, à la recherche et à l'enseignement supérieur. Un milliard qui en livrera un second en stimulant et en mobilisant les efforts de nos partenaires : Europe, État, Région, acteurs financiers et économiques."

Alors, Monsieur le Maire, parlons tout d'abord du premier milliard que vous évoquez désormais au conditionnel et dont il est très difficile de comprendre la réalité budgétaire.

Il est vrai que l'opacité est une constante de votre gestion. Je l'ai d'ailleurs évoqué tout à l'heure lors du rappel au règlement. Rien dans les chiffres que vous avancez ne permet d'établir clairement un milliard d'investissement sur la mandature.

A mi-mandat, on n'y voit rien, certaines dotations ressemblent à de l'investissement, d'autres s'apparentent à du fonctionnement. La lisibilité générale est totalement inexistante. Aucune annexe comportant des tableaux précis et exhaustifs ne figure dans la communication. Rien ne nous permet de vérifier et d'évaluer la mise en œuvre concrète des investissements en question.

C'est pourquoi nous vous demandons un plan pluriannuel d'investissement pour Paris, correspondant à l'ensemble de ces dépenses pour chaque année de 2008 à 2014. Ce P.I.P.P. devra faire apparaître clairement l'ensemble des crédits d'investissement votés en autorisation de programme, et ceux réalisés grâce à des crédits de paiement. A moins que vous ne préfériez, Monsieur le Maire, que le groupe U.M.P. ne réalise ce document en liaison directe avec vos services ?

Peu explicite sur votre action, vous vous montrez en revanche très prolixes s'agissant de celle de l'État, avec votre sempiternelle accusation de désengagement financier.

Vous n'êtes pas crédible car le Gouvernement a, lui, fait le choix d'investir pour que la France tienne toute sa place dans le monde.

Je vous rappelle, à ce titre, puisque vous êtes si mal informé, et Jean-Pierre CAFFET l'est tout autant, que sur la période 2007-2013, l'État investit 1,8 milliard d'euros en faveur des opérations de construction, de rénovation et de réhabilitation de l'immobilier universitaire parisien, auxquels s'ajoutent les 700 millions de dotation en capital pour l'opération Campus à Paris, sans oublier non plus les 450 millions de dotation également pour celle de Condorcet à Paris Aubervilliers.

Au total, ce sont 2,5 milliards d'euros que l'État aura investi pour Paris entre 2007 et 2013. C'est cela, la vérité, Monsieur le Maire, ne vous en déplaise ! C'est cela, la politique ambitieuse de l'État portée par le Gouvernement et Valérie PECRESSE, une politique qui offre ainsi des moyens exceptionnels, à la hauteur du potentiel scientifique et universitaire de notre capitale.

De nombreux exemples sont également révélateurs de la volonté du Gouvernement de lutter contre le morcellement des universités parisiennes et de développer une vraie vie de campus en plein cœur de Paris.

Je vais rappeler quelques-unes de ces initiatives : un milliard d'euros pour Jussieu ; réhabilitation complète de Dauphine et Assas pour plus de 100 millions d'euros ; rénovation progressive de la Sorbonne et de son site de Clignancourt pour 68 millions d'euros, Paris 5 avec Necker et la rue des Saint-Pères pour 52 millions. Vous le voyez, Monsieur le Maire, la liste est longue des oublis volontaires de votre communication, sans oublier le maintien de l'aide au logement étudiant qui permet aux étudiants et à leur famille de cumuler l'APL et la demi-part fiscale ainsi que le coup de pouce donné par le Président de la République aux boursiers.

Voilà donc le constat, Monsieur le Maire : la Ville de Paris n'est pas à la hauteur de cette impulsion donnée par l'État, car vous ne voulez pas soutenir et accompagner, en partenaire responsable, ces investissements massifs en faveur de l'université parisienne.

Qu'avez-vous fait réellement depuis la convention U3M signée par Jean TIBERI, dont on sait que les engagements représentent l'essentiel des réalisations du bilan de votre première mandature, qu'il s'agisse du foncier mis à disposition des universités sur Paris Rive gauche ou des logements étudiants ?

Combien avez-vous dépensé depuis 2008, en investissement pour l'enseignement supérieur, la recherche et les étudiants ? Quel est le détail des investissements réalisés et leur répartition entre les différentes universités et les grandes écoles ? On revient toujours aux mêmes interrogations et surtout à vos silences éloquentes.

On est, de toute évidence, loin du milliard revendiqué et largement à la traîne de ce que fait l'État. C'est le reflet de votre communication : absence d'ambition, absence d'engagements et manques cruels à bien des égards.

En guise de conclusion, je vous fais trois propositions constructives, afin de palier certain de vos manques.

Tout d'abord, le lancement d'un plan "Paris logement étudiant", entre 2011 et 2014 pour mieux répondre aux besoins croissants dans la capitale et fixer un objectif de 1.000 logements par an et non de 600 comme vous le proposez.

Vous savez que les disponibilités foncières existent, notamment dans le 12^e arrondissement, avec les terrains de Bercy Poniatowski, où 60 hectares pourraient, à terme, accueillir 2.000 de ces logements étudiant. Les études sur ce secteur ne mentionnent qu'un projet de 5.000 logements sociaux et pas un mot pour les résidences étudiantes.

Il est encore temps d'orienter autrement ce projet et de prévoir les investissements nécessaires, environ 120 millions d'euros, ce qui ne représente que 12 % du milliard de recette des droits de mutation que vous avez perçu en 2010.

Ce plan pourrait également intégrer la proposition de Valérie PECRESSE aux bailleurs sociaux de réserver 10 % des studios pour les étudiants et les apprentis.

Mais la vie étudiante, c'est aussi les conditions de travail, au premier rang desquelles figurent les bibliothèques et les salles de travail. Depuis la bibliothèque Sainte-Barbe, actée dans la convention U3M avant 2001, la Ville n'affiche quasiment aucun investissement significatif en la matière.

Il y a donc urgence à lancer un plan "Paris bibliothèque" en partenariat avec l'État et les présidents d'université, désormais autonomes, afin d'augmenter la capacité d'accueil et de moderniser les structures existantes.

Ce plan devra comporter l'ouverture d'une grande bibliothèque numérique universitaire mutualisant les moyens et regroupant les contenus. Elle pourrait, elle aussi trouver sa place sur le terrain de Bercy Poniatowski et donnerait à ce nouveau quartier de Paris une image moderne au service de l'attractivité de la Capitale.

Enfin, troisième et dernière proposition visant à donner un sens et surtout une crédibilité à ces initiatives. Mise en place en 2000, la Sous-direction de l'enseignement supérieur est aujourd'hui en "déshérence". Elle est passée de six bureaux à trois, c'est assez révélateur du peu d'intérêt que vous lui portez. Je vous demande la création d'une Délégation générale à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation. Elle serait le signe d'une volonté politique affirmée de la Municipalité sur les questions universitaires et surtout un interlocuteur attentif et efficace du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur.

Voilà, Monsieur le Maire, il est encore temps de réagir. Vous pouvez le faire en juillet, lors de la séance où nous débattons du budget supplémentaire. Paris mérite, pour son rayonnement et son attractivité, une nouvelle impulsion aux côtés de l'État, un vrai partenariat ambitieux et constructif pour faire de la capitale une métropole universitaire mondiale.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur SAINT-ETIENNE, vous avez la parole.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'enjeu de l'essor de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation se conjugue au développement de l'économie entrepreneuriale de la connaissance.

Notre capacité à créer une métropole moderne, servant de tremplin à ce développement économique fondé sur le travail commun des chercheurs, des entrepreneurs et des capitaux risqués au service de la création d'emploi sera le test de notre résistance collective.

Si vos efforts dans cette direction vont dans la bonne...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Attendez une seconde ! Tout à l'heure, il a même fallu que je reprenne des élus qui n'écoutaient même pas un orateur de leur groupe.

Je vous en prie, écoutez absolument tous les orateurs et s'il y a des réunions, faites-les, mais pas dans l'enceinte du Conseil de Paris.

La parole est à M. SAINT-ETIENNE, seulement.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Si vos efforts en faveur du renforcement de l'enseignement et de la recherche à Paris vont dans la bonne direction, Monsieur le Maire, la charge obsessionnelle de votre majorité contre le Gouvernement est malheureusement injustifiée et malvenue.

L'effort soutenu de renouveau de l'université et de dynamisation de la recherche a fait suite à l'électrochoc provoqué par la première édition du classement de Shanghai en 2003, qui avait exposé la médiocre performance des universités françaises qui ne pointaient au mieux qu'à la 65^e place.

Depuis, de nombreuses réformes structurelles ont été mises en œuvre. Il y a eu la création des PRES, les Pôles de recherche et d'enseignement supérieur, qui visent à fédérer plusieurs universités pour atteindre une masse critique en termes de recherche, tout en favorisant l'émergence de projets stratégiques.

En ce qui concerne Paris, nous avons bénéficié des 200 millions d'euros attribués par l'État au PRES "Paris Cité" lors de sa création en février 2010, auxquels viendront s'ajouter 130 millions pour le PRES "Sorbonne Université", 100 millions pour le PRES HESAM qui financeront un centre universitaire dans la caserne Lourcine, mais aussi la réhabilitation du Conservatoire national des arts et métiers et l'extension de l'École nationale supérieure des arts et métiers. Il y a eu encore les 70 millions d'euros pour la fondation de coopération scientifique "Paris Science-Lettres".

Ces chiffres sont à mettre en perspective avec les 6 millions que la Ville prévoit d'apporter au projet "Paris Parc" présenté par le PRES "Sorbonne Université", ou les 3 millions d'euros de sa contribution au projet d'Institut de recherche et d'innovation sur l'oncologie présenté par le PRES "Paris Cité" avec l'université Paris Diderot.

La Ville ne peut légitimement prétendre que les moyens que l'État met à sa disposition sont insuffisants, avec une "Opération Campus" qui accorde une dotation de 700 millions d'euros à Paris intra-muros, dont 200 millions d'euros spécifiquement dédiés à la vie étudiante sur Paris et qui bénéficieront à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur parisiens. De plus, le Contrat de plan État-Régions 2007-2013 lui alloue 372 millions d'euros.

En 2011, entre les moyens budgétaires, fiscaux, extrabudgétaires et les investissements d'avenir, ce sont près de 4,7 milliards d'euros de moyens supplémentaires qui irrigueront ainsi le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le logement étudiant n'est pas en reste, tandis que l'échange foncier entre la Ville et l'État et l'engagement de ces deux partenaires sur le site de la Cité internationale universitaire de Paris produira un gain de 1.200 chambres, auxquelles vont s'ajouter les 600 chambres de la caserne Lourcine.

Paris, forte de ses 300.000 étudiants et 16.000 chercheurs publics bénéficie pleinement des réformes élaborées à l'échelon national concernant l'autonomie des universités, sans oublier le développement de l'université numérique - avec un effort exceptionnel de 16 millions d'euros - ; le plan de renforcement de l'attractivité des carrières dans l'enseignement supérieur et la recherche, ou encore la mise en œuvre d'une politique sociale inédite au service de la réussite des étudiants avec notamment l'octroi d'un dixième mois de bourses. Je suis étonné que cette mesure n'ait jamais été prise par un gouvernement socialiste, et je suis étonné que cela ne soit relevé par personne dans la majorité de cet hémicycle.

A cet engagement de renouveau, vous répondez par une salve de critiques et d'opérations de communication, Monsieur le Maire, à l'instar de "Citer Paris" qui a consisté en la projection de citations de grands savants parisiens sur les murs de la Sorbonne. Ludique, pédagogique, mais probablement avec un effet limité sur la crédibilité de notre recherche actuelle au plan mondial.

Des dépenses gadgets en contrepoint du pari d'excellence national que vous fustigez. Mais la République n'est-elle pas bâtie sur l'excellence et la dignité de l'homme qui progresse et maîtrise ses instincts ? A l'audace du Plan Campus, vous ripostez par le projet de "Grand Quartier latin", espérant par l'effet de votre maîtrise de la signalétique transformer le plomb en or. Vous êtes un alchimiste, Monsieur le Maire.

Des services numériques de localisation, des aménagements de l'espace public, l'implantation de mobiliers urbains et, par-ci, par-là, quelques manifestations ludo-culturelles en gage de reconquête du Quartier latin, ce n'est pas inutile, mais ce n'est qu'un minuscule complément de la politique de l'Etat.

A l'effet d'annonce, permettez-nous de préférer un projet métropolitain à vocation internationale, un campus cluster de rang mondial, alliant enseignement supérieur, recherche et pôles de compétitivité sur un même territoire, à l'instar de Paris Saclay, ce qui permettra de présenter une marque regroupant le savoir-faire français dans le domaine de l'ingénierie.

Quand aurons-nous un projet équivalent pour Paris intra-muros, Monsieur le Maire ? A ce titre, si le P.L.U. a figé l'affectation des bâtiments des écoles qui déménagent à l'enseignement supérieur et la recherche par le biais de prescriptions localisées, Paris pourrait profiter de cette surface disponible pour créer un pôle d'excellence intra-muros se différenciant et complétant celui du site de Saclay.

Le rayonnement intellectuel, scientifique et l'attractivité des universités parisiennes pour les étudiants, comme pour les chercheurs et enseignants, tel est le projet qui s'impose impérativement à Paris, capitale de la France. A défaut d'ambition et de profondeur, épargnez-nous le ridicule d'attaques répétées contre l'Etat, alors que toutes les instances internationales reconnaissent l'effort historique de la France, après tant d'années de stagnation.

Il me semble que la Gauche a gouverné la France assez longuement au cours des trente dernières années et on ne l'a pas vu briller dans ce domaine. J'ai déjà eu l'occasion de vous dire que vous faisiez du surplace au volant de la superbe Ferrari qu'est notre ville.

Les 60 milliards de budget, qui ont filé entre vos doigts depuis dix ans, auraient dû vous servir à refaire de Paris une ville lumière de l'innovation et de la recherche. Vous avez brûlé cet argent dans un gigantesque feu d'artifice et d'apparence, dont les étoiles meurent sous nos yeux. Paris se meurt d'être une étoile faiblissante.

Combien de temps devons-nous encore attendre pour pouvoir rassembler les Parisiens autour d'un projet ambitieux de développement, afin qu'après avoir porté nos yeux sur le Grand Paris, grâce au Président de la République et à lui seul, on puisse à nouveau entendre les peuples de la terre s'émerveiller devant un Paris aux lumières resplendissantes !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Attendez une seconde.

Il y a quelque chose que je ne comprends pas ce matin, c'est que non seulement les orateurs ne sont pas écoutés mais ils ne sont même pas écoutés par les membres de leur groupe. Comme M. MARTINS n'appartient à aucun groupe, je tiens à vous protéger particulièrement.

M. Jean-François MARTINS. - Pour ceux de mon groupe, cela va, je suis serein !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Voilà ! Pour ce qui est de vous écouter, je suis à vos côtés. Je demande à l'ensemble des élus de bien vouloir écouter.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues, le développement d'une civilisation repose autant sur sa capacité à préserver ses ressources pour l'avenir que sur sa perpétuelle quête de savoir, sa soif d'innovation et son désir intact de progrès.

Pour demeurer prospère et assurer le progrès social, notre société doit en permanence garantir la création, l'invention et la valorisation du génie humain, afin non seulement de s'adapter au défi du monde mais aussi de transformer ce monde pour le rendre meilleur, plus civilisé, plus prospère et plus respectueux de l'homme.

A ce titre, Paris a au travers des siècles joué un rôle important : son rôle de ville lumière qui a inspiré les révolutions civiles, intellectuelles, culturelles et scientifiques qui ont servi de repères pour le monde. Ce statut si particulier de Paris nous oblige à la plus grande exigence et ambition.

Depuis le début de la mandature, force est de constater qu'un investissement sans précédent a été fait en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche par votre municipalité, dans le même temps - vous savez pourtant que je suis relativement avare en compliments à l'égard de ce Gouvernement - reconnaissons-le, que l'université a été l'un des rares secteurs préservés des coupes arbitraires et comptables, sauvegardant pour une fois un bien public si précieux.

Je constate ici les tentations politiciennes, d'un côté comme de l'autre, de dire que l'autre se désengage. Réjouissons-nous : enfin, la Ville comme l'Etat, ont donné les moyens à l'enseignement supérieur qui lui manquaient depuis plus d'une décennie.

Pour autant, si nous souhaitons être fidèles à l'histoire de Paris et être au rendez-vous de l'avenir, il faut désormais engager non seulement un investissement supplémentaire mais surtout une transformation de nos pratiques, pour faire de Paris une ville créative où le talent, le génie humain et l'initiative individuelle sont soutenus et où le savoir est accessible sans autres conditions que l'envie d'apprendre.

Je vous soumetts ici, Monsieur le Maire, dans les quelques minutes qui me sont imparties, quelques pistes qui me semblent participer à faire de Paris une ville créative et innovante.

Premièrement, en matière d'enseignement supérieur et de recherche, je pense que la Ville doit sortir d'une logique simplement foncière de son investissement, pour entrer dans une ère de réponses humaines aux enjeux de l'université parisienne. Lutte contre l'échec en premier cycle, incitation à la colocation ou accueil des étudiants étrangers, vous voyez que, typiquement sur ces enjeux, nous devons répondre par l'humain et non pas par la pierre ou par la construction.

Deuxièmement, la Ville, conformément à son histoire, doit affirmer que la création n'est pas qu'utilitariste, monétaire ou directement applicable. Nous devons nous souvenir des lumières et soutenir bien plus que nous le faisons un secteur que l'Etat abandonne chaque jour et qui pourtant est le ciment de notre civilisation, les humanités et les sciences sociales, pour que Paris demeure demain autant une ville de penseurs qu'une ville de start-up.

Troisièmement, Monsieur le Maire, la Ville doit résister à l'envie de ne penser que seul : "big is beautiful". Si certains regroupements universitaires ou économiques ont du sens, nous devons pour autant soutenir les PME et les petites unités de recherche plus souples, plus créatives et plus libres.

Enfin, la Ville doit désormais donner corps et vie à sa vision métropolitaine de l'enseignement supérieur et de la recherche en pensant, au-delà de la préservation du Quartier latin, à un nouveau quartier étudiant, je le crois, étendu aux portes de Paris et aux communes voisines et en lui donnant un souffle nouveau et un souffle de mixité. Je pense en particulier au Sud de Paris, au 14e arrondissement et, pourquoi pas, au Nord avec des partenariats nouveaux, avec Saint-Denis et l'écosystème d'innovation de la Plaine Saint-Denis.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette communication démontre une nouvelle fois combien l'ambition qui anime cette équipe municipale est grande, tournée vers la création de richesses et au service de nos valeurs.

Cette communication nous permet à mi-mandat de faire un point d'étape sur notre volonté de développer l'enseignement supérieur, la recherche et de favoriser l'innovation. Nous avons, en 2008, lors de la précédente communication sur ce thème, dans la continuité de nos engagements de campagne, annoncé un budget d'un milliard sur ce secteur.

A chaque budget, la Droite chevauche la même rengaine et aveuglément refuse de voir nos investissements dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Et pourtant, notre équipe tient ses engagements sous l'impulsion dynamique de Jean-Louis MISSIKA : 522 millions d'euros ont été affectés pour le financement de la recherche, avec 18 millions d'euros pour "Recherche in Paris", par exemple ; 17 millions d'euros pour le financement des incubateurs, pépinières, clusters ; 54 millions d'euros pour nos écoles d'excellence, comme l'Ecole supérieure municipale de physique et chimie industrielle ou encore les trois écoles d'art municipal Boule, Estienne et Duperré.

Ce sont 66 millions d'euros encore investis dans l'innovation en soutien aux P.M.E. innovantes et aux pôles de compétitivité, 18 millions d'euros pour le soutien aux nouveaux instituts scientifiques parisiens, comme par exemple l'Institut de la vision qui nous est cher dans le 12e arrondissement.

Ce sont 250 millions d'euros pour l'enseignement supérieur, la construction de nouveaux bâtiments ou la mise à disposition de foncier pour les universités, avec par exemple 63 millions d'euros pour les travaux de l'école Boule ou encore 100 millions d'euros pour le logement et la vie étudiante.

Ce sont 522 millions d'euros que la Droite refuse de voir. Mauvaise foi de la Droite sur le respect de nos engagements. Mauvaise foi peut-être pour dissimuler un sous investissement chronique sur ces thématiques du côté de leurs amis du Gouvernement. Les cadeaux fiscaux en effet aux entreprises sans contrepartie faits par la Droite depuis le début du quinquennat ne favorisent pas l'investissement dans la recherche.

Mauvaise foi pour dissimuler un sous investissement dans ce domaine. Les annonces se multiplient, les communiqués pleuvent mais l'argent manque. Le contrat de plan Etat Région prévoyait 283 millions d'euros pour les universités parisiennes, et ce ne sont que 123 millions d'euros qui sont à l'heure actuelle engagés, un petit tiers seulement.

Autre effet d'annonce, le Plan Campus du Président de la République : 700 millions d'euros pour financer les partenariats public-privé, plan d'ailleurs annoncé en 2007 pour lequel la ministre en charge de l'enseignement supérieur a mis plus de quatre ans à détailler les investissements à Paris. Toujours est-il qu'aujourd'hui on note qu'il n'y a pas la trace du moindre centime d'euro dans notre capitale.

Des appels d'offres à répétition sur le Grand Emprunt. Labex, Equipex, I.R.C., Idex, qui épuisent nos chercheurs par leur rythme effréné. C'est une fuite en avant qu'il faut arrêter et qui de plus, saupoudre l'argent public et ne permet pas à nos universités d'innover.

Autre sujet, le logement des étudiants et chercheurs. À l'issue de la Conférence nationale sur le logement étudiant, la ministre a multiplié les annonces, avec 8.000 logements supplémentaires d'ici 2014, et voulant atteindre en 2020 680.000 mètres carrés dédiés aux étudiants. Annonce d'autant plus paradoxale que l'aide à la pierre de l'État diminue et que Paris, qui souhaite développer son offre de logement social et étudiant, est victime d'un désengagement crucial de l'État.

Nous nous sommes engagés à créer et à rénover d'ici 2014 7.800 logements étudiants sous l'impulsion de Jean-Yves MANO et Didier GUILLOT. Cet objectif est en passe d'être atteint puisque 6.200 logements sont d'ores et déjà financés. La baisse de l'aide à la pierre compromet ce rythme et cet objectif crucial pour notre jeunesse. Ce ne sont pas les annonces de tableaux de bord, de labels qui répondent à l'urgence, mais bel et bien les crédits pour rénover et créer des logements sociaux.

Je voulais revenir également sur les logements accessibles selon des critères d'excellence, comme la caserne Lourcine. Un logement est un droit, et non une récompense. Un logement ne se mérite pas, c'est un besoin fondamental, et le développement de logements sur la caserne Lourcine sur des critères sélectifs fait bien peu de cas de la justice sociale et du contexte de crise qui touche encore plus durement les jeunes aujourd'hui.

Nous n'avons pas non plus la même approche de l'aménagement urbain. Je voudrais dire à MM. LAMOUR et LEGARET que réserver Bercy-Charenton à une programmation étudiante ne résout en rien le problème du manque de crédits lié au désengagement de l'État.

Cela revient à nier également le travail de concertation que mène avec brio notre première adjointe. C'est également nier l'ambition métropolitaine de ce site. Nous ne voulons pas des ghettos, mais une ville mixte où chacun trouve sa place et contribue à la richesse de notre Capitale.

Le pari de l'innovation que nous faisons, c'est aussi le pari du développement économique, de la création des emplois pérennes de demain.

La Région Ile-de-France rassemble la moitié des instituts de recherche et des brevets français, de grandes entreprises de technologie, de grands groupes internationaux, de services comme Google, qui va s'installer prochainement dans le 9e. C'est cette synergie qui favorise l'émergence de start-up de dimension internationale comme Allociné ou Daily Motion.

La Ville s'implique pour favoriser la mise en réseau et la mise à disposition dès infrastructures nécessaires de ce secteur numérique qui, à lui seul, porte 25 % de la croissance, 25 % des créations d'emploi depuis 15 ans.

Si la société Mac Guff réalise de longs métrages d'animation pour Universal, si la société Quantic Dream remporte trois BAFTA - les Oscars des jeux vidéo -, si la société Aldebaran vend ses robots au Japon et aux Etats-Unis, c'est parce que la Ville a soutenu des projets de recherche comme HD33D, Play All, ou Roméo, trois projets labellisés par Cap Digital qui ont permis de développer les technologies clés de ces succès.

Autre forme de soutien, la localisation des entreprises innovantes. Nous avons pris en 2008 l'engagement de doubler les locaux disponibles pour les jeunes entreprises innovantes, pour leur assurer les conditions d'un parcours immobilier. D'ici 2014, la Ville de Paris poursuivra donc son effort pour atteindre 100.000 mètres carrés de pépinières dédiées aux jeunes entreprises innovantes.

Au-delà des surfaces, c'est la multiplicité des produits que nous proposons, avec des incubateurs par exemple en lien étroit avec la recherche comme Aqua Futura, des sites dédiés à un secteur d'activité ou un public spécifique comme la pépinière dédiée aux métiers du design, ou de grands ensembles permettant d'accueillir chacun plus de 50 entreprises comme Paris Région Nord Express dans le 18e.

Ce sont plus de 500 projets qui seront soutenus par notre action foncière dédiée aux entreprises innovantes, et plus de 3.000 emplois directs.

À ces dispositifs fonciers d'envergure s'ajoutent des fonds auxquels nous apportons notre soutien depuis le début de la mandature.

Autre forme de soutien pour donner de la visibilité à l'innovation à Paris et à la Région Ile-de-France, l'Open World Forum, qui réunit chaque année des décideurs des logiciels libres, avec plus de 1.500 participants en 2011, ou encore le festival Futur en Seine, la fête de la ville numérique.

Cette innovation, pour finir, nous la voulons au service de tous, au service de notre métropole, et c'est pour cela que nous aidons les projets situés hors Paris. Nous ne souhaitons pas rentrer dans cette guerre que livre l'État, préférant affaiblir les uns pour développer les autres.

Paris Métropole a besoin d'une politique concertée et non pas d'une concurrence stérile et coûteuse entre petites enclaves antagonistes.

Au service de tous également, avec Open Data, qui permet de partager les données publiques avec la mise en ligne dès janvier de plus de 2 millions de données, faisant ainsi de Paris une référence mondiale et favorisant l'usage de ces données, la valorisation de notre patrimoine commun par les chercheurs et les entrepreneurs.

Au service de tous, encore, avec l'appel à projets mobilier urbain intelligent, qui a d'ores et déjà recueilli 50 réponses, et dont les prototypes seront testés dans notre ville dès septembre. Par exemple, l'expérimentation de potelets lumineux fera de Paris un laboratoire dont chaque Parisien est un acteur.

Au service de tous, enfin, avec l'appel d'offres qui sera lancé sur la question du maintien à domicile des personnes âgées. Là encore, nous faisons le pari que l'innovation est au service des emplois de demain et du mieux vivre ensemble où chacun trouve sa place dans notre belle capitale.

L'innovation est un enjeu de compétitivité économique et d'image, et donc de cohésion sociale, mais aussi une question de justice sociale, et c'est ce que démontre cette communication.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mes chers collègues, je veux maintenant attirer l'attention de tous les orateurs qui vont s'exprimer, et pas seulement le futur. Il y a encore beaucoup d'orateurs inscrits et assez peu de temps.

Je suis obligé de faire respecter les temps de parole si je veux que nous tenions nos travaux normalement.

Jacques BOUTAULT, mais cela concernera les suivants.

Cela tombe sur toi, mais je m'inquiète pour les suivants, c'est pour cela que je le dis maintenant. Toi, tu as 2 minutes 39.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je vais donc vous épargner mon introduction dans laquelle je m'étendais sur tous les bienfaits de la Ville qui innove et favorise l'innovation.

La première impression suite à la présentation des 40 projets retenus dans le cadre de l'appel à projets de la Ville sur le mobilier urbain intelligent est évidemment une sorte de fascination devant ces nouveautés technologiques et des gadgets parfois un peu mystérieux.

Certaines idées sont très intéressantes, qui font appel au recyclage, à la production d'énergie renouvelable, aux modes de déplacements doux. Je retiens parmi d'autres Mobilot, la terrasse mobile, ou les potelets lumineux à mémoire de forme assurant une meilleure sécurité aux cyclistes et piétons.

On peut aussi se réjouir de l'initiative de la Ville de lancer une expérimentation qui permettra de mieux connaître l'adéquation entre les besoins supposés des Parisiens et leurs besoins réels, ce qui pourrait couper l'herbe sous le pied aux parfois très approximatives prospectives des marketteurs.

Cependant, quelques mises en garde s'imposent. Il convient de s'interroger. Ces outils ont-ils pour objectif de remplacer un service physique existant par un outil numérique ? Cela ne risque-t-il pas d'agrandir encore la fracture numérique entre ceux qui possèdent le dernier smart phone à la mode et les autres ? N'est-ce pas un nouveau Cheval de Troie pour la publicité ?

Cet appel à projets aurait pu en outre avoir des objectifs plus précis en termes de réponse aux besoins sociaux et écologiques des Parisiens, et être orienté de façon à contribuer à la nécessaire transition écologique de notre cité.

L'objectif quasi unique de l'innovation ne devrait pas être de favoriser la croissance économique et des emplois, l'engagement de la Ville sur l'innovation devrait porter sur des objectifs de transition écologique de la société et de justice sociale.

Il n'y a pas assez de place pour les entreprises dont l'activité est centrée sur des produits ou services apportant une réelle plus-value environnementale et sociale. La Municipalité doit aider plus fortement les projets capables de répondre aux défis qui se posent à la Ville : réhabilitation thermique des bâtiments, énergie renouvelable en milieu urbain, etc.

Pour les écologistes, il ne faut pas entendre par innovation uniquement la mise à disposition d'un produit plus performant dans le but de fournir aux consommateurs un produit nouveau amélioré. Sinon l'innovation se résumerait à une simple création de besoins souvent artificiels contribuant à l'obsolescence accélérée des produits et services.

Le progrès doit se concevoir, non pas dans une simple perspective marchande destinée à favoriser la croissance, mais bien comme une offre destinée à améliorer la qualité de vie d'une population. L'innovation sociale recouvre souvent des nouveautés issues de la recherche et du développement pour lesquelles il n'existe pas d'offre, et qui ont un impact social en s'adressant aux personnes en difficulté, et donnent accès à des besoins fondamentaux comme l'éducation, la santé, le logement, l'emploi, le transport, etc. Ces projets d'innovation sociale ont malheureusement beaucoup de mal à aboutir, faute de moyens. Pourtant, les Pouvoirs publics peuvent participer à leur essor en participant au repérage des besoins sociaux et en favorisant leur émergence, notamment en leur facilitant l'accès à la ressource financière.

Par ailleurs, le microcrédit est un bon exemple d'innovation sociale qui améliore concrètement la vie des personnes en situation de précarité.

Certes, la Ville a posé les premiers jalons de façon à répondre aux défis environnementaux et sociaux qui se posent à nous, avec deux projets ambitieux que je voudrais souligner.

Le premier, c'est "Aqua Futura" à Ivry-sur-Seine, un site majeur pour l'innovation dans le secteur de l'eau et de l'environnement...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous allez exploser votre temps, mon ami !

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Le deuxième, et je vais terminer, c'est l'I.M.D., l'Institut des Métropoles Durables, qui a été initié avec la Région Ile-de-France et qui pourrait constituer un outil de prospective très utile pour tracer des pistes pour la transition écologique de Paris et de sa métropole.

Par ailleurs, la dimension sociale de l'innovation se retrouve également dans le second appel à projets de la Ville qui concernera notamment les questions du maintien à domicile.

Je me réjouis, cela a été dit, de l'"Open World Forum", de la place de "Silicon Sentier" dans le développement numérique et notamment de son accueil au Palais Brongniart, puisque cette nébuleuse d'entreprises est aussi importante pour la Ville.

Vous voyez, Monsieur le Maire, je conclus... Je sens que vous êtes impatient !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais non, je ne suis pas impatient, je suis obligé de tenir compte de tout le monde !

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - En vous disant que nous sommes convaincus, nous, Ecologistes, que l'innovation va au-delà de la simple création d'emplois et doit s'inscrire dans un projet politique qui réponde aux défis, notamment environnementaux et sociaux qui vont se poser à notre collectivité.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Franchement, François DAGNAUD, à la prochaine conférence d'organisation, il faut dire aux présidents de groupe que s'ils inscrivent trop de personnes comparé au temps dont ils disposent et si les orateurs précédents ne tiennent pas compte des suivants, c'est moi qui passe pour le méchant !

Ce n'est pas difficile d'ordonner les choses.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le désengagement financier de l'Etat a été largement dénoncé par mes collègues, et je partage leurs propos, mais, quand même, M. LAMOUR, quand il s'est permis de critiquer la politique municipale en matière de logement étudiants et chercheurs, franchement, de qui se moque-t-on ? Quand est-ce que le Gouvernement va se décider enfin à s'engager dans un grand plan pour le logement étudiants et chercheurs ? Quand est-ce qu'il se décidera enfin à ouvrir le dossier de l'allocation d'études ou du pré-salaire étudiant ?

Mais je voudrais centrer mon propos sur autre chose. Puisque l'occasion nous est donnée de débattre sur les choix de la Ville et qu'ils sont liés aux choix de la politique gouvernementale, eh bien, globalement, réfléchissons : quelle est notre orientation sur l'économie de la connaissance ? Que pensons-nous de la soi-disant impérieuse nécessité de placer Paris dans la compétition internationale par l'hyperspécialisation et la concentration ?

Commençons par partir des P.R.E.S. créés par le Gouvernement.

Sur le papier, ces pôles de recherche et d'enseignement supérieur ont vocation à être des outils de coopération, mais, depuis le vote de la L.R.U. et l'ouverture de la séquence "grand emprunt", ils sont devenus des outils de concentration de structures, de choix de spécialisation et d'accélération de la concurrence. Dans la course à l'excellence, les LabEx, EquipEx, IdEx issus du grand emprunt surgit du rapport JUPPE-ROCARD tombent et pleuvent, concentrés sur un nombre très limité de sites universitaires. Et je vous invite à aller voir sur le site du ministère, c'est vraiment édifiant !

Quand on valorise quelques structures seulement, on exclut le plus grand nombre d'universités et de laboratoires. Alors, on se retrouve dans une France universitaire coupée en deux et, en plus, au détriment de certains domaines universitaires et de recherche, notamment dans la recherche fondamentale, en courant après le rapprochement entre les mondes économique et académique.

On fait émerger des grandes marques universitaires sur le marché de la connaissance, souhaité par la stratégie de Lisbonne. S'impose à l'université et à la recherche française une mue néolibérale utilitariste et productiviste.

C'est donc la course aux parts de marché pour obtenir des financements en trompe-l'œil.

Oui, en trompe-l'œil, car les sommes annoncées viennent en réalité, pour partie, d'une baisse des financements récurrents : moins 12 % en moyenne. On ne prête donc vraiment qu'aux riches en prenant aux petits. Les milliards promis sont néanmoins virtuels, car seuls les intérêts générés seront versés et un faible pourcentage seulement sera consommable.

Enfin, les IdEx ne seront labellisés qu'après une période probatoire de quatre ans, soit en 2015, mes chers collègues. Les financements sont donc, pour partie, de la poudre de perlimpinpin, distillés par un joueur de bonneteau. Du SARKOZY pur jus ! Les méthodes utilisées, dénoncées par les organisations syndicales, révèlent par ailleurs, de plus, un recul démocratique sans précédent mais parfaitement inscrit dans la loi L.R.U.

Revenons maintenant au Plan Campus Condorcet doté de 450 millions d'euros placés. C'est un bon cas pratique, finalement, de cette politique libérale. Seuls les intérêts produits par ce capital pourront être utilisés pour financer des partenariats public/privé, mais avec un P.P.P., seuls les gros groupes de B.T.P. peuvent y prétendre et on devra leur verser des loyers sur 20 ans minimum. L'Etat, en se désengageant ainsi de ses responsabilités d'investisseur, est en train d'organiser la fuite de fonds publics vers le privé.

Ce pôle a pour but d'avoir une visibilité mondiale. Il doit drainer des étudiants et des équipes de chercheurs et d'enseignants-chercheurs de Paris intra muros à l'extérieur du périphérique.

Mais, mes chers collègues, que vont devenir les universités ainsi dépouillées ? Et le reste du personnel, BIATOSS inclus, lorsqu'il verra une grande partie des étudiants partir à la Plaine Commune ?

Une fois ce Pôle Condorcet créé, comme une sorte de réserve, que va-t-il rester des autres établissements de langues, sciences humaines et sociales des autres campus ? Vont-ils disparaître car jugés de taille trop modeste et non rentables par le Gouvernement ?

La question de fond, absente, je trouve, de cette communication, est celle-ci : la Ville de Paris doit-elle concentrer ses aides, conséquentes, là où l'Etat a déjà prévu d'investir, dans les P.R.E.S. ? Ne devrions-nous pas, au contraire, concentrer nos moyens dans les projets sous-financés ? Ne devrions-nous pas organiser un chantage au soutien financier en exigeant d'attribuer nos moyens là où il y aurait une véritable coopération, un projet démocratiquement validé par les conseils d'administration des établissements supérieurs ? Quels sont les rapports de force que nous instaurons ?

Par ailleurs, quelles sont les conséquences sociales de cette politique de mise en concurrence ? Ne nous voilons pas la face ! L'étape d'après, c'est le retour de la sélection à l'entrée de ces P.R.E.S., vieux projet de la droite. Oui, la sélection sera sans doute bientôt exigée, car le grand nombre de bacheliers sera relégué dans les filières et les établissements les moins bien dotés et pour un nombre d'années d'études plus limité. Fin du projet de démocratisation de l'enseignement supérieur !

C'est aussi grave que cela, ce qui attend l'enseignement supérieur !

Je n'ai, hélas, pas le temps de développer les inquiétudes des établissements du Quartier Latin face à la grande braderie qui s'annonce du patrimoine immobilier universitaire au cœur de Paris par l'Etat. La Ville de Paris persiste, elle, à entretenir le sien et c'est heureux !

L'affaire, mes chers collègues, est à suivre de très, très près !

Vous savez, mes chers collègues, les savoirs nouveaux sont des biens communs. Cessons de vouloir seulement peser plus que le voisin dans cette course internationale libérale d'hypercompétitivité par l'hyperspécialisation, sans véritable vision scientifique, démocratique et d'aménagement républicain du territoire et sans véritable débat et contrôle démocratique.

Cette conception, je la trouve, hélas, aussi présente concernant l'autre partie de la communication sur les innovations. Nous saluons, bien sûr, l'ouverture aux innovations, avec notamment le maintien à domicile des personnes âgées, mais on a le sentiment que, globalement, on reste encore dans des domaines restreints, avec l'idée finalement de spécialiser Paris dans le design, dans le numérique. Je pense qu'il faut faire attention à cette dérive de l'hyperspécialisation.

Je me suis déjà exprimée par ailleurs sur les réserves du groupe relatives à la partie finance et innovation dans des séances précédentes. Dans ce pôle où l'on compte, parmi les membres fondateurs, entre autres, la Fédération bancaire française, ou Nyse Euronext qui gère la Bourse de Paris, je doute qu'on soit exclusivement dans le soutien de démarches de type micro-crédit, crédit coopératif, monnaie sociale. J'ai plutôt le sentiment que, comme dans le capitalisme vert, derrière un jargon autorisé sur "la finance durable et responsable", on soit finalement sur des logiques classiques du capitalisme financier.

Franchement, je le rappelle, l'innovation politique urgente en la matière serait vraiment de défendre la nationalisation des banques, la création de pôles publics bancaires et, en attendant, de privilégier les banques qui n'ont pas recours aux produits toxiques, comme la Caisse des Dépôts ou le Crédit Coopératif.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure !

Mme Danielle SIMONNET. - Je terminerai... Nous approuvons pleinement le soutien aux jeunes créations d'entreprises créatrices d'emploi, mais nous nous interrogeons sur ce qu'il en est de la pérennité de cet emploi. Est-elle évaluée ?

Et nous souhaiterions qu'on ait l'audace d'étendre nos exigences d'innovation sociale à l'organisation même des entreprises, en cessant de faire de l'Economie Sociale et Solidaire le simple à-côté de nos politiques, alors que, au contraire, nous exigeons des nouvelles entreprises que nous finançons de s'inscrire pleinement dans ces approches coopératives démocratiques, de faible écart de salaires et de redistribution interne. Ainsi, nous pourrions, à l'échelle de la Capitale, innover et démontrer que des formes sociales...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, là, vous exagérez !

Mme Danielle SIMONNET. - ... de production de biens et de services, alternatives au capitalisme peuvent être source de richesses, socialement utiles et écologiquement responsables.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur MENGUY, vous avez la parole.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, étudier à Paris est à la fois un défi excitant, impressionnant mais difficile.

Je vous parle en connaissance de cause. Cela relève souvent du véritable parcours du combattant : trouver un logement, supporter les nombreux rejets de dossier, remplir toutes les démarches administratives d'inscription, de demande de bourse, trouver un job étudiant rapidement, etc. La vie d'un étudiant à Paris n'est pas de tout repos.

Paris peut être une grande ville universitaire, Paris peut être une capitale du savoir, mais à la condition que Paris soit une ville où les étudiants puissent vivre. Etre étudiant à Paris, c'est aussi être Parisien.

La communication que vous nous présentez, nous l'avons dit, est critiquable, elle est surtout incomplète.

Un étudiant ne réussit ses études que parce qu'il peut se concentrer sur son apprentissage et non être submergé par d'autres contraintes du quotidien. La responsabilité de la Ville de Paris, c'est d'accompagner ce quotidien afin que les étudiants puissent se déplacer, se former, se loger, se soigner, se divertir et se cultiver dans de bonnes conditions.

C'est le choix que nous faisons, Monsieur le Maire, qu'une vraie politique en matière d'enseignement supérieur soit avant tout au service des étudiants.

Parce que beaucoup d'étudiants ont besoin de travailler pendant toutes leurs études, nous proposons que la Ville de Paris joue un rôle de premier plan pour les jobs étudiants, pourquoi pas en étant l'interface privilégiée avec les entreprises.

Mais il faut aller plus loin sur cette question des ressources. La bourse municipale d'enseignement supérieur de la Ville de Paris peut jouer un rôle majeur. Cette bourse est particulièrement intéressante, mais son montant actuel est de 900 euros par an, et ce depuis 10 ans déjà.

En 10 ans, le coût de la vie à Paris a énormément augmenté, a fortiori pour les étudiants, et pourtant vous n'avez jamais revalorisé son montant. C'est pourquoi nous demandons par un vœu que la dotation annuelle de 2 millions d'euros consacrée à ces bourses soit doublée à l'occasion du budget supplémentaire de juillet, portant ainsi son montant à 1.800 euros par an.

Monsieur le Maire, les dépenses destinées à aider les jeunes à poursuivre et à réussir leurs études doivent être considérées comme un investissement d'avenir et non comme une charge supplémentaire pour la Ville.

Parce qu'une grande capitale universitaire doit pouvoir accueillir tous les étudiants, sans discrimination aucune, nous vous demandons de nouveau que les étudiants handicapés soient aidés aussi dans leur quotidien, par l'accessibilité non seulement des établissements, mais aussi par exemple de tous les transports publics, y compris le métro parisien.

Parce que les étudiants sont de grands pratiquants du sport, une capitale universitaire se doit d'être à la hauteur pour ce quotidien-là également, mais quelle offre sportive propose la Ville de Paris aux étudiants ? Dans quel état sont les gymnases, les piscines, les stades ? La sécurité est-elle assurée ? Sont-ils accessibles ? De quels créneaux peuvent-ils bénéficier ?

Monsieur le Maire, encore une fois, nous manquons de visibilité sur ce point, c'est pourquoi nous vous demandons encore et toujours un véritable audit général sur les équipements sportifs parisiens.

Enfin, mes chers collègues, un étudiant à Paris, c'est une chance pour la capitale, une chance de nouveauté, de progrès, d'audace, de révolte, mais aussi d'initiative. Nous devons valoriser ces initiatives et surtout les respecter.

Monsieur le Maire, dès 2008, j'avais pointé des dysfonctionnements concernant la Maison des Initiatives Etudiantes et je vous demandais un bilan d'activité annuel de la M.I.E. mais aussi des associations qui y sont inscrites.

Depuis maintenant trois ans, vous n'avez toujours pas répondu à cette demande de transparence publique. Cette opacité, chronique désormais, ne valorise pas les étudiants et ne les respecte pas non plus. C'est la raison pour laquelle j'ai déposé avec mon groupe un vœu en ce sens.

D'autre part, la M.I.E. a-t-elle développé des liens avec d'autres organismes d'enseignement supérieur ? Vous prévoyez d'ouvrir une antenne dans le Quartier Latin, tournée notamment vers l'audiovisuel. Je vous encourage vivement à vous rapprocher de l'Ecole Supérieure de Réalisation Audiovisuelle située dans le 15^e arrondissement, afin de crédibiliser votre projet.

Etre étudiant, c'est s'ouvrir sur le monde, la Maison des Initiatives Etudiantes de Paris ne semble finalement ouverte que sur elle-même !

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, le bilan de votre politique pour l'enseignement supérieur.

A la veille des examens universitaires, je disais toujours à mes étudiants de ne pas faire d'impasse dans leurs révisions, car ils rateraient le sujet essentiel. En ayant fait l'impasse sur le quotidien des étudiants parisiens, Monsieur le Maire, vous avez manqué le sujet essentiel : eux-mêmes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame Valérie SACHS, vous avez la parole.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe "Centre et Indépendants" revendique pour Paris une véritable ambition économique et a pour règle de soutenir toute action propre à créer un environnement attractif et spécifiquement toute mesure visant à promouvoir la recherche et l'innovation.

Comme maire d'une métropole internationale, vous disposez d'une force d'impulsion politique, qui renforce considérablement vos compétences institutionnelles réelles, qui vont bien au-delà des limites territoriales ordinaires.

En mai 2008, nous avons salué votre engagement de concentrer l'effort de ce second mandat sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Nous sommes à mi-mandat, dans un climat d'après crise, vos premières réalisations sortent de terre. Vous nous proposez un point d'étape, mais peu de prospective, un document de bilan plus que de projet, aussi notre satisfecit de 2008 cède la place à un certain désenchantement.

Votre stratégie volontariste d'hier n'a pas su se réinventer, se réévaluer malgré la crise et semble fragilisée dans la compétition économique que se livrent entre elles les métropoles internationales.

Sur les moyens, peu de surprise : 522 millions affectés, 478 engagés sur le milliard promis. C'est beaucoup d'argent, mais est-ce suffisant pour faire de Paris une ville ouverte à l'innovation et visible du monde entier, comme vous l'espérez ?

Ne pouvions-nous pas espérer une part plus importante du budget dédiée à la recherche et à l'innovation, étant donné le nouveau record des droits de mutation cette année ?

Une fois encore, et alors que vous évoquiez une communication exempte de tout esprit de polémique, nous déplorons votre stigmatisation du désengagement de l'État, qui affaiblit considérablement votre discours.

L'État a su doter Paris d'atouts de poids, notamment dans le cadre de la loi sur la recherche votée depuis 2006 et des pôles de compétitivité à dimension mondiale.

Vous êtes en charge d'une ville-monde qui doit pouvoir assumer ses ambitions, ses succès comme ses échecs, sans chercher de bouc émissaire.

Nous apprécions toute démarche métropolitaine clairement établie, or, certains points de votre communication semblent parfois céder à une logique parallèle, voire alternative, quand Paris et le Grand Paris devraient avoir des ambitions compatibles.

Nous craignons que Paris n'en souffre, une inquiétude déjà évoquée en 2008.

Nous soutenons comme vous le développement du "cluster" de Saclay dans la mesure où Paris et Saclay ne suivront pas des logiques concurrentes, mais où les deux pôles de recherche, par leurs synergies, donneront une force nouvelle à la recherche de la région-capitale.

Où en sont les engagements de 2008 et qu'attendre de plus pour 2014 ?

Le Lab, accélérateur d'innovations et terrain d'expérimentations grandeur nature, sera une réalisation forte s'il ne concentre pas tous les moyens disponibles.

La réalisation de grands instituts, comme celui des métropoles durables, le lancement d'Aqua Futura, 66.000 mètres carrés réalisés sur un objectif de 100.000 pour le parc résidentiel des entreprises, de nouveaux incubateurs avec de plus en plus de projets dédiés (finance, "design"), des pépinières de plus grande superficie, le renforcement de l'accueil aux entreprises innovantes qui passeront de 260 à 340 jeunes entreprises, pour quelques milliers d'emplois, mais encore très insuffisants.

Le fonds "Paris Innovation Amorçage" avec Oseo et une enveloppe de 16 millions d'euros d'ici 2014 en faveur des P.M.E.

Au Palais Brongniart, l'ouverture du camping, espace de rencontre ou accélérateur de projets, dites-vous, toute une poésie qui alimente mes craintes sur l'avenir du Palais Brongniart entre les mains de GL Events.

Est-ce réellement suffisant pour changer de dimension, faciliter la création innovante et créer les conditions nécessaires à une effet de ruche ?

Paris est la première ville européenne d'implantation de centres de recherche et de développement, le "cluster" européen le plus dense en emploi pour les T.I.C. et les industries de création, mais cinquième en matière d'investissement entre 2006 et 2010, une métropole désespérément stable.

Aussi, dans une démarche d'opposition constructive, nous proposons en guise de conclusion quelques pistes de réflexion d'un "small business act" de sortie de crise à la parisienne, pour relancer la croissance et créer un écosystème très international, propice à la coopération entre concurrents, orientées entreprise plus que chercheur pur.

L'ambition d'une économie de l'innovation qui va au-delà du seul parc résidentiel pour l'entreprise, qui s'articulerait autour de trois objectifs, le premier étant la rationalisation des services au sein des pépinières, incubateurs, hôtels d'entreprise de la Ville, et l'offre de facilités administrative, comptable, financière, juridique et en matière de marketing ou d'exportation, qui permettraient à l'entrepreneur de se consacrer exclusivement à son projet entrepreneurial.

La création d'une agence unique type London & Partners qui regrouperait les services proposés aux entreprises, aux touristes et aux étudiants.

Enfin, la mise en place de mécanismes pour intéresser les Parisiens à investir en direct dans les P.M.E. à travers les "Love Money" - par exemple pourquoi ne pas reconstituer une petite corbeille au Palais Brongniart à titre expérimental ? - ce serait un moyen de rapprocher tout citoyen de l'innovation.

Mon collègue et ami Christian SAINT-ETIENNE vous a fait partager son expertise sur l'enseignement supérieur et la recherche, je vous ai fait part de nos réflexions pour que l'ouverture de Paris à l'innovation ait la plus grande visibilité possible. Prendre le pari de l'innovation à tout prix est une saine ambition de sortie de crise, mais l'innovation ne se décrète pas.

Vous mobilisez les bons leviers de la croissance, mais les moyens et le choix des actions ne sont pas toujours à la hauteur des enjeux. Finalement, trop peu semble pouvoir modifier significativement le contexte économique parisien actuel.

La Ville se veut trop souvent opérateur, quand nous l'imaginons accompagnateur et facilitateur.

Nous partageons avec vous la vision d'un Paris du futur, de dimensions métropolitaines, à la hauteur de ses rêves et de son talent, mais votre communication d'aujourd'hui ne fait que reprendre vos engagements de début de mandat d'avant la crise alors qu'il faudrait accélérer le rythme pour que Paris devienne un territoire d'expérimentation de la croissance, de la création de richesse et de la création d'emploi.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Daniel VAILLANT.

M. Daniel VAILLANT, maire du 18^e arrondissement. - Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint chargé de la recherche et des universités, cher Jean-Louis MISSIKA, la communication sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation qui nous est présentée aujourd'hui témoigne du formidable effort politique, stratégique et financier déployé par la Ville de Paris sur ce secteur fondamental pour l'avenir de notre ville et de notre pays.

Comme maire du 18^e arrondissement, je suis heureux de l'arrivée prochaine de Paris 1 à la porte de la Chapelle qui permettra de créer enfin un véritable campus dans le nord de la capitale.

Je veux souligner l'importance stratégique du campus Condorcet, symbole de la dimension métropolitaine que nous souhaitons donner à l'enseignement et à la recherche, un projet ambitieux qui constituera un nouveau pôle d'enseignement et de recherche structurant pour notre arrondissement, pour la capitale, mais aussi pour toute la métropole parisienne.

Vous le savez, la Ville et la Région sont très impliquées dans ce projet qui s'inscrit dans une perspective de renouvellement urbain global, celui du quartier Paris nord-est.

La création de ces nouvelles implantations universitaires dans la zone de la porte de la Chapelle et à Aubervilliers est largement soutenue par la Ville et la Région qui, ensemble, financent le site porte de la Chapelle à hauteur de 57 millions d'euros.

Je veux rappeler ici l'effort de la Ville qui achète le foncier et co-finance le bâtiment avec la Région, soit un investissement total pour notre municipalité de 36 millions d'euros.

J'en profite pour rappeler ce matin que l'État a ses responsabilités sur ce projet, quand on sait qu'il nous avait promis 450 millions d'euros pour Condorcet et qu'il n'a encore rien annoncé pour le financement du site porte de la Chapelle.

Nous attendons donc des engagements concrets pour que cette première université transpériphérique puisse voir le jour.

En ce qui concerne le côté parisien, nous serons ravis d'accueillir d'ici cinq ans 33.500 étudiants de licence sur le site porte de la Chapelle. Avec l'IUT de la Z.A.C. "Pajol", le pôle Clignancourt de l'université Paris 4 à quelques dizaines de mètres de là et les logements étudiant entre ces deux secteurs, c'est un véritable quartier étudiant qui va voir le jour.

De surcroît, l'objectif de créer un campus ouvert au quartier et à ses habitants est enthousiasmant.

Je me réjouis de la participation active de l'Étudiant de Paris, le Conseil, dans la concertation organisée par la fondation Campus Condorcet, en lien avec plusieurs adjoints au Maire de Paris, dont, bien sûr, Didier GUILLOT, chargé de la vie étudiante. Il est, en effet, essentiel d'associer les jeunes étudiants à la définition du projet.

La municipalité d'arrondissement sera attentive à ce que celui-ci soit conçu comme une œuvre collective, tournée vers les étudiants, leurs besoins et leur quotidien, mais aussi à en créer dans les quartiers de Paris et de Seine-Saint-Denis avec les particularités et l'identité qui sont les leurs.

Nous espérons trouver dans le futur campus la concrétisation et la meilleure synthèse possible des attentes de chacun.

J'aurai à nouveau le plaisir d'accueillir ce débat le 19 mai prochain au sein de la mairie du 18^e.

Vous l'aurez donc compris, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation à Paris, grâce à la détermination de son Maire, Bertrand DELANOË, et de sa première adjointe, Anne HIDALGO, sa première adjointe chargée de l'urbanisme, je l'ai bien dit, de Jean-Louis MISSIKA et de toute la municipalité, répond aux ambitieuses exigences environnementales, sociales et urbaines que s'est fixées notre municipalité dans la concertation et le dialogue.

Pour l'ensemble des Franciliens, des Parisiens et pour ceux du 18^e arrondissement, je suis très heureux de ce volontarisme mis concrètement en œuvre.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame TISSOT, vous avez la parole.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, vous affirmez favoriser l'économie et l'innovation en y consacrant une partie importante des efforts budgétaires de la Ville de Paris, mais j'ai envie de dire que comme à votre habitude, vos déclarations d'intention sont fort prometteuses, mais, malheureusement, leurs mises en œuvre sont souvent décevantes et, en tout état de cause, peu à la hauteur des enjeux.

Votre politique en matière d'innovation nous paraît, en réalité, truffée d'énormes trous noirs et je prendrai comme premier exemple les Instituts de recherche technologiques.

Je m'associe d'ailleurs totalement aux propos tenus par mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL à ce sujet et je rappelle que dotés de 2 milliards d'euros par l'État, les IRT sont des outils d'excellence, dont la finalité première est le développement industriel et des services, par le regroupement des capacités de recherche publique et privée en relation étroite avec les pôles de compétitivité.

L'IRT était donc, pour Paris, une formidable opportunité d'assurer la visibilité internationale de thématiques parisiennes d'excellence et de se positionner sur de nouveaux marchés.

Or, une des conditions essentielles du succès de l'IRT supposait qu'une masse suffisante de moyens et de compétences soit mobilisée sur le territoire parisien. Visiblement, le jury international n'a pas eu la même appréciation que vous de l'investissement soi-disant massif de la Ville de Paris en faveur de l'innovation. En effet, le 10 mai dernier, le jury n'a pas retenu le projet parisien.

Monsieur le Maire, cet échec est particulièrement révélateur des insuffisances dont la Ville de Paris fait preuve dans le cadre du programme d'investissement d'avenir. La Ville de Paris ne pouvait pas se permettre d'être recalée sur ce projet, quand on sait qu'avec la Région Ile-de-France, elle concentre 40 % de la recherche française.

Ce revers souligne votre incapacité à saisir les formidables opportunités offertes par la politique menée par le Gouvernement en direction de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

L'investissement en faveur de l'innovation ne se résume pas, Monsieur le Maire, à une question politique : ce n'est pas une question de Droite ou de Gauche, c'est simplement un investissement d'avenir pour favoriser et pérenniser l'attractivité de la Ville de Paris.

J'ajoute que partout ailleurs en France, les collectivités se sont mobilisées sur ce projet. Elles ont compris que c'était une chance pour elles de donner un coup d'accélérateur au développement scientifique et économique de leur territoire.

Jean-Marc AYRAULT à Nantes, Michel DESTOT à Grenoble, Gérard COLOMB à Lyon, Pierre COHEN à Toulouse, Dominique GROS à Metz l'ont très bien compris et les projets développés au sein de leur ville ont tous été retenus par le jury international. Alors pourquoi pas vous, Monsieur le Maire ?

Ils ont travaillé main dans la main avec l'Etat à l'opération Campus. Ils ont également apporté tout leur savoir-faire pour présenter des dossiers de grande qualité aux appels d'offre du Grand emprunt. Pourquoi pas vous, Monsieur le Maire ?

Vous disposez pourtant de toutes les clefs, à savoir de nombreux projets parisiens innovants et des dotations de l'Etat les plus importantes en France. Cependant, pour des raisons purement idéologiques, voire politiciennes, je le répète, vous préférez rester à l'écart de ce mouvement national et jouer avec l'avenir de Paris et de nos jeunes.

Monsieur le Maire, laissez-moi vous dire que vous êtes le seul en France à suivre cette stratégie. Sachez que cette stratégie d'ailleurs a un coût pour la Ville de Paris. La dernière étude de la C.C.I.P. classe Paris en 15e position des grandes villes du monde, quant aux intentions d'investissement à dix ans.

Alors, vous dites aussi que la Ville finance le fonctionnement des pôles de compétitivité et certains de leurs projets collaboratifs pour un budget de 24 millions d'euros de 2008 à 2014.

Monsieur le Maire, subventionner le fonctionnement est une chose mais investir massivement dans ces pôles de compétitivité en est une autre. Et si l'on s'en tient à vos déclarations, ce serait uniquement grâce à la Ville de Paris que des projets de recherche labellisés par Cap Digital ont pu voir le jour, comme HD3D2 et non d'ailleurs HD33D comme c'est écrit de façon tout à fait étonnante par erreur dans votre communication, ce qui prouve d'ailleurs que ce projet est mal connu de la Ville.

Monsieur le Maire, l'enveloppe totale dédiée par l'Etat au financement des pôles de compétitivité a été fixée à un milliard et demi d'euros sur trois ans, c'est-à-dire sur la période 2009-2011. Et puisque vous parlez de Cap Digital, en parcourant son rapport de gestion pour 2010, vous constaterez que le montant de la subvention de Paris, Ville et Département, s'élève à 270.000 euros, alors que celle de l'Etat s'élève à 1.333.000 euros. Je pense que les chiffres parlent d'eux-mêmes sur la modestie de l'intervention de la Ville.

J'en profite d'ailleurs pour saluer l'excellence du travail réalisé par l'Institut de la vision, situé dans le 12e arrondissement et financé par l'Etat, qui est l'un des plus importants centres de recherche intégré sur les maladies de la vision en Europe et qui développe des projets très innovants, comme le projet Descartes qui vise à améliorer les conditions de vie des malvoyants.

Beaucoup de ces projets de recherche sont d'ailleurs qualifiés à titre des projets structurants par Medisem Paris Région, qui est le premier pôle de compétitivité mondial de haute technologie pour la santé et les nouvelles thérapies. Ce pôle est financé à hauteur, je le rappelle, de 58 millions d'euros par le Fonds unique interministériel, et compte à ce jour 195 membres actifs, dont plus de 151 entreprises et 28 organismes de recherche.

Alors j'en terminerai sur deux points, si vous le voulez bien.

D'abord, vous évoquez l'appel à projet concernant le mobilier urbain intelligent. Votre communication omet seulement de préciser qu'un appel à projet concernant le mobilier urbain intelligent a été lancé par le Gouvernement, avec un engagement financier plus conséquent. En effet, l'aide de l'Etat peut aller jusqu'à 40 % du projet, là où la Ville de Paris se contente de mettre à disposition des emplacements ou éventuellement une avance remboursable via Paris innovation.

Quant à votre politique "Open data" et j'en terminerai par là, comme vous je trouve que c'est une très bonne chose. J'ai d'ailleurs voulu me connecter sur le site censé contenir plus de 2 millions de données détenues par la Ville. Malheureusement, je n'ai pas pu y arriver, le message d'erreur suivant s'affichant à chacune de mes tentatives : "Le site est peut-être temporairement indisponible, dit-on, réessayez plus tard".

Je dirai, Monsieur le Maire, que c'est finalement à l'image de votre politique en matière d'innovation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chère Madame, il ne faut pas que le sectarisme vous aveugle, parce que sur l'Institut de la vision, Jean-Louis MISSIKA vous en dira un mot, mais c'est particulièrement un dossier qui a été porté par la Ville de Paris. Je veux bien que vous démolissiez tout ce qui vient de nous, mais il ne faut pas que cela vous oblige à, à ce point, ignorer la vérité.

Madame CHRISTIENNE, vous avez la parole.

Mme Odette CHRISTIENNE. - Merci, Monsieur le Maire.

J'essayerai de limiter mon propos sur le vaste projet de la recherche.

En 1878, Ernest Renan déclarait : "Celui qui se livre aux occupations de recherche a d'ordinaire très peu de besoins, il en a cependant. Le séjour à Paris lui est presque indispensable." Ce propos a pu être lu par tous, projeté sur les murs de la Sorbonne les 5 et 6 mai 2011, lors de la manifestation Cité Paris initiée par Jean-Louis MISSIKA.

Travaillons donc pour que Paris du XXI^e siècle demeure un passage important pour tous les chercheurs en sciences dures comme en sciences humaines. Paris se doit d'être fidèle à M. de Sorbon et à son collège, rappelons-le, ouvert pour les étudiants indigents. Du XIII^e siècle à aujourd'hui, la Sorbonne a été une référence et l'excellence intellectuelle doit être préservée.

Monsieur le Maire, en 2008, lors de votre communication sur le développement économique, l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur, vous souligniez les enjeux décisifs face à une concurrence des grandes métropoles mondiales.

Alors foin des classements suspects. Loin de la crise financière, vous incitez à nous investir dans une démarche volontariste et notre politique municipale entretient avec une volonté farouche de défendre le rayonnement de Paris en matière de recherche.

Ainsi, depuis 2008, Paris s'est largement investi pour que son campus soit à la hauteur de défis de la compétition internationale. Mais il y a le nerf de la guerre. Alors, nous regrettons que l'engagement présidentiel d'une augmentation de 9 milliards d'euros se solde par un désengagement de fait, et massif, en particulier par le biais de la réforme des universités, le financement étatique étant marqué par une logique de retrait. 372 millions d'euros prévus au terme du contrat plan Etat-Région n'ont été à ce jour honorés qu'à la hauteur de 125 millions d'euros, alors que la Ville de Paris a injecté 283 millions d'euros.

Et comment la Sorbonne pourrait-elle se positionner dans le projet, visant la création autour de cette Sorbonne d'un pôle de recherche de rang mondial, sans un investissement massif de la Ville de 46 millions d'euros pour sa rénovation dans le projet du Grand Quartier latin Sorbonne ?

La Ville contribue à côté des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) à l'émergence de projets stratégiques pour le développement des universités parisiennes et elle est impliquée dans le financement de la quasi-totalité des nouveaux instituts scientifiques qui verront le jour en 2014.

Le partenariat avec la Région Ile-de-France pour le Campus Condorcet indique bien l'intérêt porté à la dimension métropolitaine de l'enseignement et de la recherche. Mais si la municipalité soutient, par exemple, le développement d'un nouveau cluster à Saclay, il ne doit pas être réalisé au détriment des autres pôles de recherche, et notamment ceux de Paris.

Nous insistons aussi sur l'insistance donnée à Paris à l'accueil enrichissant d'étudiants et de chercheurs étrangers. Entre 2008 et 2011, 500 chercheurs ont bénéficié des aides créées par la Capitale.

L'amélioration des conditions de leur accueil participe de l'attractivité, d'où le développement de résidences dans le 13^e, le 12^e et le 18^e, et 250 nouveaux logements dans la Cité internationale universitaire seront créés grâce à l'accord d'échange foncier entre la Ville de Paris et l'Etat.

La recherche fondamentale ou appliquée est un atout majeur. Débouchant sur des avancées technologiques, elle règle, qu'on le veuille ou non, les rapports de force territoriaux.

Rappelons également qu'à chaque époque une avancée technologique a correspondu à l'émergence d'un continent, d'une nation ou d'un peuple, et au basculement des dominances.

Certes, les technologies qui donnent le pouvoir devraient s'accompagner de considérations morales qui les transcenderaient et permettraient le progrès de l'homme au-delà des retombées matérielles bénéfiques pour beaucoup, mais cela nous dit-on est une utopie. Alors, faisons face au monde tel qu'il est sans pour autant désespérer.

En conclusion, Monsieur le Maire, les élues républicaines socialistes se félicitent de la politique conduite par la Ville en matière de recherche.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur TIBERI, vous avez la parole.

M. Jean TIBERI, maire du 5^e arrondissement. - Monsieur le Maire, j'interviens brièvement puisque beaucoup de choses ont été dites, et bien dites, par les orateurs précédents : Mme TISSOT récemment, M. SAINT-ETIENNE tout à l'heure, et M. LAMOUR également ont rappelé des choses intéressantes. Ils ont donné des chiffres très clairs.

C'est une communication intéressante, Monsieur le Maire, je le dis, sur le plan général de la politique de la Ville en la matière - M. LAMOUR y a répondu - avec des annonces intéressantes, même insuffisantes, et positives de la Ville de Paris. Y a-t-il des points d'accord ? Bien sûr ! Tout ce qui est positif, nous l'approuvons et notamment - cela n'apparaît pas directement mais je l'approuve aussi totalement -, notre action commune pour que les locaux occupés par l'agro concernent des universités et des écoles.

L'action en faveur de la Sorbonne, nous l'approuvons aussi, avec simplement un regret, dès le début, en ce qui concerne les logements pour chercheurs qui était prévus dans le 5^e, qui n'ont pas été retenus, et notamment pour l'École supérieure de physique et chimie.

Quelques regrets quand même - cela a été indiqué mais j'y reviens.

Vous refusez d'avoir une action de coopération avec l'Etat. Je crois pourtant que c'était une action - je vais y revenir tout à l'heure - dans l'intérêt des jeunes Parisiens.

Et vous critiquez - c'est un axe de votre politique -, vous critiquez totalement le Gouvernement en vous plaignant d'une baisse de l'effort de l'Etat en faveur des universités et de la recherche. C'était une contrevérité et je vais y revenir.

Mais je regrette aussi que vous n'ayez pas évoqué - et cela aurait un peu expliqué l'état d'esprit qui devrait régner ici - l'accord que j'avais eu l'honneur de signer avec un homme que vous connaissez bien, Jack LANG, avec le Recteur de Paris et le Préfet de Région de l'époque, accord que j'avais signé à un moment important, qui est le plan U3M.

C'était une première. C'était la première fois que la Ville de Paris s'engageait avec l'État, et que l'État s'engageait avec la Ville, avec des sensibilités politiques différentes. C'était une volonté de tenir compte pour la première fois, peut-être, de l'intérêt général et de l'intérêt des étudiants. C'était une avancée considérable, et je tiens encore aujourd'hui à remercier Jack LANG qui, par delà les convictions politiques, avait fait ce choix.

Cela engageait la Ville d'une manière prioritaire et décidait d'actions communes : c'était un véritable partenariat. Et vous ne le faites plus aujourd'hui, vous n'y faites plus référence, vous vous engagez dans un conflit avec l'État qui n'est pas bon pour les Parisiens, et en tout cas pour les jeunes.

Par ailleurs, vous critiquez la politique du Gouvernement.

On est en période préélectorale, et on peut comprendre sans les approuver des critiques sur tel ou tel point de la politique, mais dire que l'État diminue l'effort pour les universités - et je vais être modéré dans mon propos - est simplement une contrevérité.

Page 2 de votre document, vous parlez de retrait, d'abandon. Mais comment peut-on dire une contrevérité pareille ? En période de crise, de lutte contre la dette et les déficits, des efforts sont demandés, des mesures difficiles sont prises pour assainir les finances de l'État.

Mais le budget des universités est celui qui a été totalement épargné. Il n'y a pas de départs à la retraite non remplacés, et les crédits - ce qui est extraordinaire après une progression considérable - augmentent de plus de 1 milliard d'euros par an. Alors dire qu'il n'y a pas eu d'efforts n'est pas conforme à la vérité.

Je ne rentre pas dans le détail. Cela a été dit sur le Plan Campus, sur le plan de relance dont bénéficiaient les universités en général, et notamment les universités parisiennes, et sur le grand emprunt, dont deux grands PRES parisiens ont bénéficié. Je crois que c'est important, et cela a aussi été dit par MM. LAMOUR et SAINT-ETIENNE.

Quant au quartier latin, qui nous intéresse tous, il bénéficie de cet effort sans précédent - nécessaire, légitime - mais sans précédent en faveur des universités et en faveur des grandes écoles.

Vous avez annoncé quelques mesures en ce domaine ; nous les approuvons. Elles sont modestes par rapport à l'effort de l'État mais nous les approuvons.

Mais vous ignorez l'effort considérable et justifié de l'État : plusieurs milliards en ce qui concerne le fonctionnement et les investissements pour les universités et les grandes écoles.

Parlons de la bibliothèque Sainte-Barbe, qui a été un effort considérable ;

L'université de Censier, qui est sauvegardée, et qui va être désamiantée et modernisée ;

De Jussieu, qui va devenir une des plus grandes universités européennes. Actuellement, nous en sommes à la moitié de la restructuration : un milliard d'euros, Monsieur le Maire, un milliard d'euros ont été dépensés à juste titre pour cela, sans parler du grand emprunt ;

Les travaux pour le Collège de France et l'École normale supérieure.

Le temps me manque pour aller plus loin. Je souhaiterais, en terminant, et en revenant à ce que je disais au début, que la Ville s'engage dans une politique de coopération et de partenariat avec l'État, et non pas de conflit, car il y va de l'intérêt de la jeunesse de notre ville.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous confirme que les ministres socialistes étaient beaucoup plus ouverts et constructifs dans le partenariat avec la Ville. Par ailleurs, j'avais approuvé cette signature d'un accord entre vous et Jack LANG. Malheureusement, vous n'avez pas financé un seul euro de cet accord. Il a fallu que notre équipe le fasse à partir de 2001, de très bon coeur bien sûr.

La parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Alors que l'État reste passif, et pire, ne respecte pas ses engagements, la Ville de Paris mène depuis 2001 une politique de justice sociale ambitieuse pour accompagner les étudiants et se placer comme auteur majeur de la connaissance.

J'invite MM. LAMOUR et TIBERI, qui plaident pour un partenariat, comme il vient d'être rappelé, entre la Ville et l'État, à exiger que l'État respecte tout d'abord ses engagements.

En 2001, il y avait moins de 1.900 logements étudiants dans tout Paris. Entre les années 1960 et la fin des années 1990, une seule résidence étudiante avait été construite alors que le nombre des étudiants dans la capitale avait considérablement augmenté.

Entre 2001 et 2007, 3.800 logements étudiants ont été financés. L'objectif de cette deuxième mandature est d'atteindre 4.000 logements supplémentaires, soit en tout 7.800 logements, et nous tiendrons nos engagements.

D'ici 2014, 10 % du parc de logement social a été consacré au logement étudiant, ce qui favorise d'ailleurs la mixité dans le logement social.

D'autres que moi se sont réjouis des efforts financiers de la Ville en faveur de la restauration scolaire et de la santé des étudiants. Mais ce n'est pas tout ! À l'heure des nouvelles technologies, la Ville s'engage toujours plus à faciliter la vie des étudiants en favorisant la multiplication des espaces numériques de travail, en leur ouvrant plus largement les espaces dotés de WiFi et en proposant une carte multiservices groupant les accès aux bibliothèques universitaires, la gestion des photocopies, et servant de mode de paiement dans les restaurants universitaires.

Enfin, notre Municipalité s'est donnée pour mot d'ordre de considérer les étudiants comme acteurs de la ville en commençant par leur donner la parole sur les sujets qui les concernent.

Dès 2008, sous l'impulsion de son adjoint à la vie étudiante, Didier GUILLOT, la Ville a relancé son instance de démocratie participative étudiante sous une forme tout à fait novatrice appelée "Étudiants de Paris, le conseil", ce que Daniel VAILLANT a appelé tout à l'heure.

Une plateforme Internet dédiée à des rencontres permet ainsi annuellement aux étudiants de donner leur avis et d'émettre des propositions afin d'améliorer leur quotidien ou d'anticiper leur avenir, et ce dispositif rencontre un franc succès.

Et ce n'est pas un hasard si pour 2011, la thématique choisie a été le bien-être étudiant. Favoriser l'accès aux soins, à un logement indépendant, gérer le stress, la vie affective, mais également aider à trouver des lieux de restauration de qualité, équilibrée et accessible avec un budget restreint sont autant de questions qui ont été débattues cette année par "Étudiants de Paris, le conseil", sans compter les questions culturelles. Un rapport sera d'ailleurs rendu à la Ville fin juin, et nous aurons donc l'occasion d'en reparler.

Pour toutes ces raisons, et compte tenu du délai qui m'a été imparti, je terminerai en félicitant mes collègues adjoints Didier GUILLOT et Jean-Louis MISSIKA pour l'excellent travail qu'ils mènent conjointement pour le bien-être des étudiants à Paris et pour le développement de notre capitale comme territoire de connaissance et d'innovation.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bravo ! Et bravo à votre groupe d'avoir été particulièrement exemplaire sur le temps. Vous transmettez au président.

La parole est à M. LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, je vais tâcher d'être aussi exemplaire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la communication que vous avez présentée aujourd'hui sur l'enseignement supérieur et la recherche témoigne de votre volonté indéniable de maintenir la vocation de Paris comme ville universitaire.

Nous nous retrouvons donc sur cet objectif, mais votre volonté ne prend pas suffisamment en compte les besoins d'universités du XXI^e siècle qui, il faut bien le reconnaître, n'avaient que peu évolué depuis les grandes réformes des années soixante et soixante-dix, il y a près de 40 ans.

La concurrence que se livrent les grandes économies mondiales, rejointes maintenant par les économies émergentes, se prolonge, nous le savons, sur le terrain universitaire et dans le monde de la recherche qui lui est lié.

Quelles que soient ses imperfections, le classement de Shanghai s'est imposé et leur rang conditionne pour beaucoup d'universités le flux d'étudiants et le niveau des financements qu'elles reçoivent.

Dans ce contexte, les universités françaises doivent évoluer, se moderniser, se doter de moyens et d'équipements nouveaux.

Elles devaient s'engager dans une marche forcée pour rattraper des décennies de sous-investissement, notamment pendant les années Mitterrand, tout en se dotant d'une nouvelle gouvernance leur permettant de supporter la comparaison avec les meilleures universités étrangères.

Valérie PECRESSE a eu depuis 2007 un rôle essentiel en leur conférant l'autonomie et en les dotant de moyens financiers considérables.

Ainsi, les universités françaises ont fait un pas de géant, mais dans cette course à l'excellence, tous les moyens comptent et doivent s'additionner sans restriction.

Monsieur le Maire, dans ce domaine plus que dans d'autres, nous travaillons pour les générations futures. En coopérant beaucoup plus ensemble, l'État, la Ville et la Région peuvent vraiment faire œuvre utile et permettre à Paris et à l'Ile-de-France de devenir une des régions universitaires et de recherche les plus importantes au plan international.

Les regroupements administratifs des universités parisiennes ayant eu lieu, il faut le traduire sur le plan immobilier. En réduisant le nombre d'implantations des universités, non seulement nous allégeons leurs charges de fonctionnement, mais nous favorisons les synergies entre les laboratoires, les instituts et les lieux de rencontre.

A cet égard, dans le 6^e arrondissement, au-delà des grandes opérations qui sont engagées, il convient d'affecter prioritairement les locaux dégagés aux universités dont les principales implantations s'y trouvent déjà.

A Paris II Assas, qui sera dotée au printemps 2012, grâce au grand emprunt, d'un des premiers "learning center" rassemblant professeurs et étudiants et les dotant de restaurants et de salles d'études supplémentaires, à Paris V qui doit récupérer les locaux des Cordeliers actuellement occupés partiellement par Paris VI ou à Sciences Po, située à la lisière des 6^e et 7^e arrondissements.

La rénovation de la faculté de pharmacie doit s'engager dans les meilleurs délais et le centre de recherche qui lui est associé, qui constituera une véritable cité du médicament, peut être le point d'application d'une coopération tripartite renforcée.

Enfin, le centre de recherche de Paris V, qui prendrait place dans une partie des locaux de l'ancienne clinique Tarnier rue d'Assas, est une bonne chose, mais ne faut-il pas en profiter pour le compléter par des logements pour chercheurs, dont Paris manque cruellement ?

Dans ce domaine comme dans d'autres, Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est le pragmatisme qui doit guider nos pas.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je dois reconnaître que votre groupe aussi, grâce à vous notamment, a respecté son temps de parole.

Je donne maintenant la parole à M. Jean-Louis MISSIKA et M. Didier GUILLOT pour conclure ce débat. Vous penserez l'un et l'autre à répondre aux trois vœux qui ont été déposés par le groupe U.M.P.A.

Il y en a trois. C'est peut-être M. GUILLOT qui est concerné par les deux autres, vous vous êtes certainement concertés avant.

Jean-Louis MISSIKA ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, au nom de la 2^e Commission. - Absolument.

Mes chers collègues, d'abord, merci pour votre assiduité et l'intérêt des différentes interventions. Je dois dire que beaucoup de choses ont été exprimées.

Ce qui me paraît essentiel, c'est au moins un élément partagé par tous : l'importance de l'investissement dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation pour l'avenir de Paris, aussi bien pour son avenir scientifique que pour son avenir économique.

Alors, c'est vrai qu'il y a un côté stéréotypé dans les interventions souvent, avec chacun qui va dire que le sujet est tellement important que l'on devrait dépasser les clivages politiques et, une fois qu'il a dit cela, il revient dare-dare aux clivages politiques et il critique soit l'État, soit la politique municipale, suivant la position qu'il occupe dans cette assemblée.

Je voudrais juste dire que moi aussi, je considère que ce sujet est beaucoup trop important pour une approche purement politicienne, que l'avenir de Paris est en jeu et que son avenir se joue notamment dans la capacité de l'ensemble des acteurs publics de coopérer, l'État, la Ville et la Région notamment, mais même au-delà, un certain nombre d'entreprises et quelques banques d'origine publique ; je pense notamment à la Caisse des Dépôts.

Première remarque, j'ai été très surpris de la posture choisie par le groupe U.M.P.P.A. sur le fait que nous refusons de travailler avec l'État. Je ne sais pas où vous êtes allés chercher cela, mais c'est faux. Quand l'État travaille, nous travaillons avec lui. Il arrive qu'il ne travaille pas ou qu'il fasse semblant de travailler, mais quand il travaille, nous travaillons avec lui. Je vais prendre un seul exemple : l'accord que nous avons passé avec l'État et la cité universitaire sur C.I.U.P., qui est un accord historique, qui a demandé des négociations acharnées, pilotées notamment par mon collègue Didier GUILLOT, montre que lorsqu'il y a de la bonne volonté et du pragmatisme du côté de l'État, une coopération est possible, mais ce n'est pas le seul sujet sur lequel nous travaillons avec l'État.

Sur les pôles de compétitivité, le fonds unique d'investissement est co-financé par l'État, la Région et la Ville de Paris sur les projets parisiens.

J'en profite pour dire à Mme TISSOT qu'elle confond, d'un côté, l'investissement de l'État avec des crédits de fonctionnement de la Ville pour comparer des centaines de milliers d'euros avec des millions d'euros. En réalité, la Ville de Paris a engagé en investissement 24 millions d'euros sur les projets portés par les pôles de compétitivité dans le cadre des F.U.I. Bien évidemment, cette somme est inférieure à celle mise par l'État, mais je signale que nous sommes le Département qui investit le plus dans les projets portés par les pôles de compétitivité et je ferai juste une comparaison avec l'investissement du Département des Hauts-de-Seine qui est de zéro euro. On voit bien la différence qu'il y a entre les différents départements de la Région Ile-de-France.

Deuxième remarque, je m'aperçois que Jean-François LAMOUR fait des progrès. Au début, il disait que le milliard n'existait pas. Maintenant, il dit : "il y a de l'argent, mais cela ne fait pas un milliard". Faites travailler un peu plus votre calculette, Monsieur le Président, je suis convaincu que vous arriverez au milliard et pour répondre à votre vœu, j'ai préparé avec les services de la Ville un petit document qui vous est distribué et qui montre que l'argent que nous signalons comme étant un argent investi a été effectivement investi.

Je note que vous nous reprochez de mélanger crédits de fonctionnement et crédits d'investissement. Je vais répondre à ce point très précisément. Les crédits de fonctionnement d'une Ville comme Paris, qui n'investit pas, qui n'est pas obligée d'investir dans la recherche et l'université, sont essentiellement consacrés au financement de la recherche : "Research in Paris", "Emergence", le financement des salaires des chercheurs de l'E.S.P.C.I. Il est évident que nous sommes dans de l'investissement dans la recherche et non pas dans un crédit de fonctionnement banal.

Je vous signale que le grand emprunt, les investissements d'avenir sont calculés comme étant de l'investissement, alors qu'en réalité, il s'agit également de financement de la recherche.

Il ne faut pas confondre la comptabilité publique avec la question de savoir à quoi sert effectivement cet argent et l'argent que nous investissons en fonctionnement est un argent qui finance de la recherche et qui, donc, peut-être comptabilisé comme un investissement d'avenir et à l'intérieur du milliard.

Alors, vous vous interrogez également sur - comment appelez-vous cela - l'autre milliard.

Je vais vous donner quelques exemples. Après tout, je crois que c'est intéressant de rentrer dans le fond de la discussion. Lorsque nous faisons le plan Pépinières, pour un certain nombre de sites, nous avons un co-investissement de la Région, nous avons un co-investissement de la Caisse des Dépôts, nous avons un co-investissement d'un certain nombre de fonds européens.

Pour les 51 millions d'euros que représente l'investissement de la Ville de Paris, nous avons 15 millions d'euros d'investissement de la Région, 15 millions d'euros d'autres investissements. On a un effet de levier d'1,76 et donc on est dans quelque chose qui est extrêmement positif.

C'est pareil sur "Paris Innovation Amorçage" qui est un accord que nous avons passé avec Oseo : pour un euro mis par la Ville de Paris, il y a un euro mis par Oseo.

En plus, vous ne pouvez pas dire une chose et son contraire. Nous cherchons ces partenariats, nous construisons ces partenariats avec la Caisse des dépôts, avec l'État, avec la Région et, simultanément, vous dites : "Vous jouez tout seuls dans votre coin et vous ne participez pas à des projets coopératifs".

Je vais vous donner un dernier exemple de coopération que nous menons avec le Recteur de l'Académie de Paris, il porte sur le projet d'Institut Pierre-Gilles de Gennes que nous souhaitons installer rue Jean-Calvin, dans un bâtiment qui fera l'objet d'un échange entre la Ville et l'État. Nous échangerons ce bâtiment de la rue Jean-Calvin contre le bâtiment de la rue Garancière.

Et donc, là aussi, nous travaillons en concertation permanente avec le représentant de l'État sur un projet scientifique de très haut niveau.

Je vais dire quelques mots également à mon collègue M. SAINT-ETIENNE qui a dit : "Où est le grand projet ?"

Je voudrais juste rappeler brièvement quelle est la stratégie que nous menons (bien qu'il ne soit pas là, je vais lui répondre) en la matière.

D'une part, nous voulons qu'il y ait deux ou trois grandes universités de recherche pluridisciplinaires, sur la place de Paris. De ce point de vue, il y a une vraie différence entre notre politique et celle de l'État, puisque l'État a dit : "La science au Sud et les sciences sociales au Nord."

Nous disons qu'il n'est pas possible aujourd'hui de séparer la science dure des sciences sociales, il faut raisonner par universités pluridisciplinaires, c'est la raison pour laquelle nous militons pour qu'il y ait des sciences sociales à Saclay et pour qu'il y ait des sciences dures sur le Campus Condorcet.

A part cela, nous avons lié cette politique de financement de la recherche et de l'université à l'idée que Paris, en tant que ville, doit être un territoire d'innovation.

C'est pour cela que nous avons créé le laboratoire Paris Région Innovation, la Ville doit organiser la coopération autour de l'innovation ouverte, doit organiser l'accueil de jeunes entreprises innovantes, doit utiliser le levier de la commande publique - et Dieu sait s'il est important pour une ville comme Paris - pour mettre en œuvre l'innovation et pour aider les jeunes entreprises innovantes à faire la preuve de leur concept.

La Ville doit également faire savoir tout cela pour attirer les talents, permettre la création grâce à ces contacts incessants entre chercheurs, artistes, entrepreneurs et le grand public, parce que, de ce point de vue, nous souhaitons que le public parisien puisse être partie prenante de cette politique d'innovation.

C'est là l'intérêt des appels à projet d'expérimentation que nous lançons comme l'appel à projet mobiliers urbains intelligents, parce que nous faisons d'un acteur qui pour nous est essentiel, c'est-à-dire l'usager, l'un des partenaires qui doit porter un jugement sur l'intérêt de l'innovation.

Cela me permet de répondre à mon collègue Jacques BOUTAULT que, bien évidemment, il faut faire la part entre le gadget, le support publicitaire et l'objet véritablement innovant et c'est justement à cela que sert l'expérimentation.

J'en viens maintenant à la question de l'engagement ou du désengagement de l'État, un dernier mot brièvement pour dire qu'il y a beaucoup de confusion sur la question du Plan Campus. Même un économiste aussi brillant que Christian SAINT-ETIENNE se prend les pieds dans le tapis, lorsqu'il parle d'investissement à propos d'une dotation en capital.

Je voudrais quand même remettre les choses un tout petit peu au clair sur le sujet.

Le Plan Campus est une dotation en capital, ce qui veut dire que cette dotation en capital ne peut pas être utilisée. Ce sont les intérêts de cette dotation qui peuvent être utilisés.

Alors, on va poursuivre un peu : pour qu'il y ait une véritable dotation en capital, il faut que le capital soit versé à la fondation ou à l'établissement public, or, aujourd'hui, où est l'argent du Plan Campus ? Il est à Bercy, il est au ministère des Finances, il n'est pas dans les fondations et il n'est pas dans l'établissement public. Donc, il ne s'agit pas d'une dotation en capital, c'est une pseudo-dotation en capital.

Maintenant, est-ce que ce capital est investi dans des obligations pour dégager un intérêt ? Pas du tout. Bercy a dit, à juste titre d'ailleurs : "Puisque cet argent est chez moi, je ne vais quand même pas emprunter des bons du Trésor, donc je vais verser des pseudo-intérêts", puisque ces intérêts n'existent pas.

Nous sommes face à une subvention parfaitement classée de l'État, en direction des universités, et non pas face à une dotation en capital qui génère des intérêts.

D'autre part, le fait que les fondations n'aient pas accès à cette dotation en capital les empêche de placer cet argent là où elles le veulent, ce qui est la définition même de la dotation en capital. Si nous étions dans une situation où les fondations pouvaient acheter, par exemple, des obligations d'État allemandes et non pas des obligations d'État françaises, oui, nous serions dans un schéma correspondant à cela. Aujourd'hui, ce n'est pas du tout le cas.

J'ajoute, dernier élément, que Mme PÉCRESSE a attendu quatre ans, de 2007 à 2011, avant d'annoncer la répartition de ces pseudo-dotations en capital aux différentes entités P.R.E.S. de Paris, ce qui veut dire que zéro euro, je dis bien zéro euro, a été versé aujourd'hui au titre du Plan Campus aux universités parisiennes.

Zéro euro !

J'ajouterai que la probabilité que ce zéro euro dure jusqu'à avril 2012 est tout de même très forte.

Cela veut dire tout de même que nous aurons une situation assez surréaliste... Monsieur LAMOUR, votre réaction montre que j'ai tapé juste.

Cela signifie concrètement, lorsque l'on nous parle de ces 5 milliards de dotation en capital, que ce n'est pas une dotation en capital, qu'il n'y a pas d'intérêts et que la Ville de Paris et les universités parisiennes ont touché zéro euro de cet argent, jusqu'en avril 2012.

Voilà la réalité, laissez-moi terminer s'il vous plaît.

Voilà la réalité du Plan Campus, qui est de la pure poudre aux yeux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Tout à fait, d'autant que l'on ne peut pas à la fois nous reprocher de faire moins que l'État lorsque l'on voit que l'État, sur le Plan Campus, c'est zéro, alors que, nous, on agit réellement, ce n'est pas bidon.

Bien sûr que ce sera répété, j'espère bien.

Monsieur GUILLOT, vous avez la parole.

M. Didier GUILLOT, adjoint, au nom de la 2 Commission. - Monsieur le Maire, je prends le relais en parlant également du Plan Campus, mais sous un autre angle.

Sur le Plan Campus, pour information, Jean-Louis MISSIKA et moi avons réuni l'ensemble des présidents d'universités et des grandes écoles 10 jours après notre entrée en fonction en avril 2008. Il est d'ailleurs ressorti de cette réunion qu'il fallait mettre le paquet sur la vie étudiante et que toutes les universités et les grandes écoles ainsi que les opérateurs, le C.R.O.U.S. en particulier, avaient un certain nombre de projets dans les cartons, intéressants à financer.

Entre ce moment et la première réunion à laquelle l'État nous convie pour parler de la question de la vie étudiante sur le Plan Campus, le 16 juin prochain, il s'est déroulé plus de trois ans sans que l'État nous convie à la moindre réunion pour parler du Plan Campus.

Je veux bien que l'on crée des synergies, je n'attends que cela, en tout cas on en a créé une belle sur la Cité Internationale, mais, en la matière, c'est à l'État de prendre la main.

On attend toujours, Jean-Louis MISSIKA et moi, d'être invités à participer à une réunion sur le déroulement et la manière dont on peut travailler ensemble sur le Plan Campus, ce n'est tout de même pas à nous de le faire en la matière. Ce serait complètement aberrant.

Vous avez réussi à le faire avec un certain nombre d'autres collectivités locales. Pourquoi effectivement pas à Paris ? J'ai une petite idée, à savoir que c'est lié à des ambitions, régionales, en l'occurrence.

Je trouve cela très dommage parce que je trouve que, effectivement, on a perdu beaucoup de temps en la matière.

Vous voyez dans le document consacré aux P.I.P.P., dont Jean-Louis MISSIKA parlait, qu'en matière d'investissement sur la vie étudiante, nous sommes très en retard par rapport à ce que l'on pensait développer et à ce que l'on pensait investir dans cette mandature, parce que les projets en matière de vie étudiante sont forcément liés à des opérateurs qui sont la Cité Internationale, qui sont le C.R.O.U.S., qui sont les universités et l'on ne peut pas les faire à leur place.

On ne va pas faire un restaurant universitaire à la place du C.R.O.U.S., on peut les accompagner, mais pas tant qu'ils n'ont pas de projet développé. Ils n'en ont pas eu, parce que le Plan Campus a pris trois ans de retard... donc, je le regrette ! Peut-être que cela marchera mieux dans deux ans, mais il y a eu effectivement beaucoup de temps perdu et, vraiment, ce n'est certainement pas de notre fait parce que nous, nous avons fait preuve de volontarisme en la matière.

Sur la question du logement, là aussi, je trouve très intéressant de rappeler ce qu'a rappelé Laurence GOLDGRAB : lors de la conférence logement, durant laquelle d'ailleurs la Ville de Paris n'a pas été invitée à parler, pas plus que la Région, alors même que nous sommes les deux collectivités locales qui investissent, de très, très loin, le plus en matière de logement étudiants, mais évidemment, là aussi, particularité régionale, nous n'avons pas le droit de nous exprimer là-dessus, et je vais donc le faire ici !

On nous annonce comme une grande ambition le fait d'avoir au moins 10 % du logement social réservé aux jeunes et apprentis. En tout cas, c'était l'annonce, mais moi, je précise que, pour la Ville de Paris, 4.000 logements étudiants, 3.000 logements jeunes travailleurs, dont 30 % sont pour les étudiants, et 500 logements chercheurs, cela fait plus de 18 % du logement social consacré au logement jeunes.

Vous nous dites : "Il faut toujours faire plus ! Il faut toujours faire plus", mais en même temps, l'Etat donne toujours moins pour le financement du logement social. Or, le logement étudiants, comme le logement jeunes travailleurs, comme le logement chercheurs, sont financés sur les crédits de logements sociaux, vous le savez très bien, donc tout cela n'a strictement aucun sens. Effectivement, on ne veut pas, en matière d'investissement, non plus recréer un ghetto étudiant et l'idée est bien de faire de Paris une ville campus, même si nous avons effectivement deux quartiers privilégiés que sont le 13e arrondissement et le Nord-est parisien, autour duquel se construiront la moitié des logements étudiants dans ces deux mandatures.

Je vais en venir maintenant aux vœux.

Le premier vœu sur les bourses.

L'Etat étant l'acteur numéro un sur les bourses, ce n'est pas notre compétence du tout, et je suis très content que l'Etat ait avancé sur le dixième mois de bourse, grâce d'ailleurs à la pression extrêmement forte du principal syndicat étudiant, mais ce n'est pas de notre compétence. Or, vous nous demandez là, nous, d'augmenter la bourse à 1.800 euros et donc de faire en sorte que la bourse à taux 0 % soit supérieur à la bourse à taux 1 %. Excusez-moi, il y a un petit décalage et cela me paraît un petit peu compliqué à mettre en œuvre !

En revanche, moi, je précise les choses : nous avons un conseil, "Etudiants de Paris - Le Conseil", qui vient de travailler pendant six mois sur les questions de santé. D'ailleurs, ils mettent en valeur les besoins en matière de handicap et le centre de santé que nous allons créer rue des Quatrefages. Là aussi, on attend le reste du tour de table mais nous avons mis l'investissement sur la table.

Sur ce conseil, je ne peux pas dévoiler l'idée qu'ils vont sortir, puisque le rapport sera rendu le 7 juin. Néanmoins, il y a beaucoup de pistes extrêmement intéressantes sur le logement, sur la restauration et sur la santé. Sur le logement, je pense que l'on s'appuiera sur un certain nombre de ses propositions pour, ensemble, et c'est un gros travail, faire évoluer le système des bourses pour qu'il soit un peu plus lié à la question du logement.

Sur la question des initiatives étudiantes, de la M.I.E. et du "Labo 13", d'abord, je veux répondre à Mme FOURNIER et lui dire qu'en matière éducative, si nous avons choisi de faire en sorte que la première antenne de la M.I.E. ouverte dans cette mandature soit dédiée au développement durable, aux solidarités internationales et au commerce équitable, c'est bien justement pour "booster" l'initiative sur ce terrain. D'autres viendront ensuite, mais je trouve que c'est un outil et je vous invite, chacun, à aller le visiter. Je proposerai d'ailleurs à la 2e Commission d'organiser une visite pour les élus parce que c'est un lieu vraiment très réussi. Donc, vraiment, l'effort est extrêmement important sur ces sujets-là et des initiatives sont déjà prises en lien avec le C.R.O.U.S., en particulier sur la question du bio.

Je veux maintenant revenir sur le fond du dossier sur la M.I.E. Dans ce vœu, on demande aux associations étudiantes de rendre des comptes et de fournir des rapports d'activité, alors même qu'elles ne sont pas financées par la Ville. Excusez-moi, mais, en droit, cela me paraît un petit peu compliqué ! D'ailleurs, aucune Maison des associations ne fait cela, donc je ne vois pas pourquoi ce que l'on ne demande pas aux M.D.A. devrait être demandé à la M.I.E. ? Au nom de quelle exigence peut-on le faire ?

Sur le rapport d'activité, je veux bien faire amende honorable, nous ne l'avons effectivement pas fait. Je dis qu'on va le faire et je précise très clairement qu'on le fera à l'occasion de chaque anniversaire de la M.I.E., qui a lieu le 21 juin, qui est un moment festif et très agréable. Donc, nous ferons effectivement un rapport d'activité de la M.I.E. ; la M.I.E. qui travaille avec l'ensemble des associations, aussi bien des universités que de grandes écoles, et je ne vois pas pourquoi on vient ici chercher à opposer ces deux mondes. En matière de créativité et de projets, je peux vous dire que l'essentiel des projets sont portés par les universités comme les grandes écoles. Dans le monde de l'audiovisuel, d'ailleurs, beaucoup d'écoles - je ne sais pas à laquelle vous pensiez, Monsieur MENGUY -, mais en tout cas, beaucoup d'écoles sont très présentes à la fois dans le festival "Ici et demain" et autour des initiatives prises à la M.I.E., notamment à la M.I.E. des Tournelles, autour de la question des médias étudiants.

Donc, là, je ne comprends pas du tout cette assertion.

Au contraire, les deux M.I.E. aujourd'hui sont le lieu, mais un lieu extraordinaire pour cela, qui permet de créer des passerelles entre le monde de l'université et des grandes écoles, puisqu'il s'agit de favoriser des projets, et des projets qui sont justement portés par les associations de toute origine.

Pour répondre à ce que Mme FOURNIER a dit sur la question de la culture, les politiques en la matière ne sont effectivement, à Paris, pas des politiques vis-à-vis du public étudiants mais vis-à-vis du public jeunes. Ce qu'a pu faire Bruno JULLIARD, comme mon collègue, le chargé de la culture, ce sont des politiques générales ; je pense notamment à un très bel équipement, l'espace Fleury Goutte d'Or dans le 18e, qui permet de favoriser les pratiques amateurs de l'ensemble des jeunes et pas seulement des étudiants.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est l'espace Barbara, je crois.

M. Didier GUILLOT, adjoint, rapporteur. - L'espace Barbara Goutte d'Or, voilà.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il vaut mieux l'appeler Barbara.

M. Didier GUILLOT, adjoint, rapporteur. - C'est vrai, excusez-moi !

Sur la question des restaurants universitaires, nous allons favoriser le bio et je précise que nous sommes en cours de négociation avec le C.R.O.U.S. pour une convention Ville de Paris et C.R.O.U.S. et que cette dimension sera très importante. Mais, je veux dire, là aussi, en termes de volontarisme, l'engagement extrêmement fort de la Ville de Paris et de ses services d'ailleurs, pour trouver des solutions sur le site de Paris 7 où, là, il y a eu un vrai retard.

Je précise d'ailleurs, pour terminer, que, sur toutes ces questions, l'engagement des associations étudiantes et des syndicats, qui sont très présents dans l'association de la M.I.E., a été extrêmement fort sur "Etudiants de Paris - Le Conseil", avec beaucoup de propositions, d'ores et déjà mises en œuvre, sur l'insertion professionnelle ; je pense notamment au forum des jeunes diplômés qui est un moment où la Ville favorise la rencontre entre les étudiants et les entreprises, les employeurs. Je pense aussi à la question des stages.

Je ne doute pas que ce qui va sortir le 7 juin sera à nouveau extrêmement riche. Je précise que les solutions proposées par les étudiants ont cet intérêt qu'elles sont prises en compte par la Ville de Paris, ce qui est normal, mais également par l'ensemble des partenaires ; je pense aux universités, qui ont mis le paquet l'année dernière et sont prêtes à le faire encore à nouveau, mais également au C.R.O.U.S., qui est un partenaire fiable pour peu que l'Etat lui donne les moyens d'avancer aussi vite qu'on le souhaiterait nous aussi.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Merci donc à Jean-Louis MISSIKA et Didier GUILLOT. Continuez, parce que c'est un sujet essentiel.

Si je vous ai bien compris tous les deux, l'avis de l'Exécutif sur chacun des trois vœux du groupe U.M.P.P.A. est défavorable, n'est-ce pas ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, rapporteur. - C'est un document qui répond au vœu et donc nous souhaitons que le vœu soit retiré. S'il n'est pas retiré...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Entre tes souhaits et ce que fait l'U.M.P.P.A., il faut que tu t'habitues !

C'est toujours assez drôle !

Les communications ne sont pas soumises au vote, mais il y a les vœux des groupes.

Nous allons passer au vote du vœu n° 1 du groupe U.M.P.P.A. qui, à ma connaissance, est maintenu ? Oui.

Et qui a un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 1, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 2, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 3, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2011, DU 22 - Application et modification des existants du droit de préemption urbain renforcé (DPRU) sur certaines réserves inscrites au PLU.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au droit de préemption urbain général.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux respects des engagements du Maire en faveur de la mixité sociale.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réalisation d'équipements publics.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 22 relatif à l'application et à la modification des existants du droit de préemption urbain renforcé - c'est la poésie administrative - sur certaines réserves inscrites au P.L.U., sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé les vœux référencés n^{OS} 7, 8 et 9 dans le fascicule.

Je donne la parole d'abord à M. René DUTREY.

M. René DUTREY. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur cette délibération, quelques mots très simples.

A l'époque, lorsque nous avons placé ces réserves de logements sociaux dans le Plan Local d'Urbanisme, le groupe "Les Verts" avait souhaité en rajouter.

A l'époque, après moult discussions, nous étions arrivés au constat que, effectivement, placer des réserves au logement social pouvait s'avérer dangereux si tous les propriétaires vendaient au même moment et que la Ville se retrouverait en incapacité de pouvoir tout acheter.

Aujourd'hui, cette délibération vise à placer un D.P.U.R. sur l'ensemble de ces réserves, ce qui veut dire qu'elles arrivent à terme, elles seront donc transformées en logement social, mais ce qui nous donne la possibilité de créer de nouvelles réserves.

Ne faudrait-il pas à terme faire une nouvelle modification de ce plan local d'urbanisme pour ajouter de nouvelles réserves de logement social.

Je crois que cette délibération en sonne un peu l'opportunité.

Je vous remercie.

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous poursuivons avec l'intervention de M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, par ce projet de délibération, nous sommes invités à instaurer le droit de préemption urbain renforcé sur des parcelles faisant l'objet de servitude pour création de logement social ou d'équipements publics.

Il s'agit tout simplement d'ajouter un outil de maîtrise foncière à la palette dont dispose déjà la Ville, un outil qui lui permet d'intervenir dans les copropriétés et d'acquérir des lots à l'occasion de cessions.

En l'occurrence l'exercice de ce droit de préemption urbain renforcé est ciblé sur les nouveaux emplacements réservés issus de la modification du Plan local d'urbanisme voté en septembre 2009. Déjà en 2006, après l'adoption du P.L.U. et de sa première vague d'emplacements réservés, le Conseil de Paris avait été appelé à se prononcer dans les mêmes conditions.

Rien de nouveau donc, rien de surprenant, rien que de très normal finalement, si l'on suit la logique de la politique foncière de l'Exécutif. Il s'agit donc ni plus ni moins que d'une délibération à caractère purement administratif.

Ce constat ne signifie pas pour autant acquiescement de notre part. Sans confondre D.P.U.R. et emplacements réservés, instrument et objet comme certains l'ont fait, le groupe centriste maintiendra la position qui fut la sienne lors de l'avant-dernière modification du P.L.U., c'est-à-dire celle de 2009.

Tout a été exprimé, tout a été écrit à l'époque, des raisons pour lesquelles nous ne pourrions accepter que l'environnement urbanistique réglementaire soit bousculé au gré des considérations purement opportunistes de la majorité.

Le débat est clos, bien évidemment, mais pour expliquer notre décision actuelle, il faut bien revenir aux prémisses. Notre refus s'appuyait, entre autres arguments, sur la prolifération de servitudes pour le logement : près de 90 nouveaux terrains touchés.

Prolifération sans information préalable des propriétaires et des maires d'arrondissement.

Prolifération dans des secteurs d'habitat fort denses où les équipements publics ne suivent pas.

Prolifération qui aggrave, comme le constatait la Commission d'enquête, le déficit en matière de stationnement.

Enfin, ainsi qu'en témoigne la liste des adresses soumises au futur droit de préemption urbain renforcé, une affectation au logement social grevé le plus souvent à 100 %, dans des secteurs dépassant déjà largement les 20 % de la loi S.R.U. et même les 25 % ambitionnés pour 2030.

Que dire, par exemple, de l'adresse du 4 rue Guy Moquet, dans le 17^e arrondissement, au cœur des Epinettes, dans un quartier qui compte déjà plus de 30 % de logements sociaux ? Le 15^e arrondissement n'est pas en reste. Nous avons bien compris, Madame HIDALGO, que vous lui portiez un intérêt tout particulier.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous comprendrez dès lors que nous ne puissions voter cette délibération.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Nous passons aux trois intervenants du groupe U.M.P.P.A., qui devront, dans une répartition qui leur revient de nous préciser, présenter les trois vœux qui ont été déposés par le groupe.

La parole est d'abord à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération vise à établir le droit de préemption urbain renforcé sur 95 parcelles sur les 358 qui ont été réservées et inscrites au P.L.U.

Il s'agit du droit de préemption de la Ville. Cette forme de préemption renforcée permet l'acquisition de lots de copropriétés. Parmi ces parcelles, 71 sont prévues pour réaliser des logements sociaux et 24 pour réaliser des équipements publics.

C'est un projet qui soulève pour nous trois types de problèmes.

Le premier est que l'installation de ce droit de préemption urbain renforcé vise à accroître l'offre en matière de logement social sans garantie en termes de mixité. L'analyse des adresses présentées montre clairement qu'il y a dans ces zones déjà un fort pourcentage de logement social. Or, le Code de l'urbanisme est tout à fait clair : il prévoit l'exercice du droit de préemption renforcée dans le respect des objectifs de mixité sociale.

A Paris, nous le savons, les objectifs de création de logement P.L.S. fixés à 30 % ne sont pas tenus et de beaucoup s'en faut puisqu'en 2009, ce ne sont que 21 % qui ont été atteints. Nous demandons donc, comme la Ville s'y est engagée dans le cadre de la dernière convention de délégation des aides à la pierre, que ce pourcentage de 30 % de logements sociaux dévolus aux catégories intermédiaires soit respecté.

Le second aspect concerne les équipements publics. Tout d'abord, il est indispensable de prévoir les équipements publics qui doivent accompagner la création de nouveaux logements. Et c'est loin d'être toujours le cas, comme par exemple dans le 12e, avec le square Contenot, où aucune étude d'impact n'a été réalisée.

Deuxième exemple dans le 15e, puisque cette délibération concerne dix adresses pour le logement social, il n'y en a aucune, mes chers collègues, pour un équipement public. C'est quand même un chiffre parlant. J'ajoute que le 15e arrondissement a augmenté de 10.000 habitants au cours de ces dix dernières années.

Nous demandons donc, pour toute création de surfaces de logement, qu'une étude d'impact soit réalisée par un organisme indépendant sur les besoins qui sont induits en matière d'équipements publics.

S'agissant maintenant, troisième problème, du stationnement, il est à remarquer que neuf de ces parcelles concernent, au moins pour partie, un parc de stationnement. Leur disparition ne ferait donc qu'augmenter une situation qui est déjà critique. Situation que l'enquête publique, qui avait précédé la modification du P.L.U. en 2009 avait déjà dénoncée.

Je voudrais rappeler qu'à la suite de mes demandes de voir organisé un débat sur le stationnement au Conseil de Paris, nous avons eu droit en mars dernier à une communication floue où, bien entendu, le sujet n'a pas été traité au fond.

Surtout, je voudrais vous rappeler, mes chers collègues, le fait assez cocasse que je viens enfin d'obtenir, il y a à peu près huit jours, ma réponse à la question orale datant du mois de septembre 2010, demandant les informations qui me semblaient utiles à un débat sur le stationnement, qui donc a eu lieu au mois de mars, juste au cas où elles auraient pu nous être utiles avant. Est-ce que par hasard il s'agirait de recel d'information ?

Quoi qu'il en soit, nous présentons aujourd'hui un vœu demandant que, en matière de stationnement résidentiel, une offre supplémentaire soit réalisée dans les secteurs déficitaires, et que l'exercice du droit de préemption urbain renforcé soit subordonné à une étude d'impact préalable, présentant les incidences d'une fermeture des emprises considérées sur ces quartiers.

Ce sont donc trois vœux que nous déposons sur ce projet, trois vœux importants, et mes collègues Anne-Constance ONGHENA et Jean-Baptiste MENGRY détailleront notre position.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame DOUVIN.

La parole est à Mme Anne-Constance ONGHENA.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Merci, Monsieur le Maire.

La mise en place du droit de préemption urbain renforcé aura deux conséquences sur le marché immobilier parisien.

D'une part, le prix du foncier va augmenter encore, puisque vous venez bouleverser la loi de l'offre et de la demande et certains propriétaires mettront en vente leur bien au prix fort dans l'espoir d'être préempté, et à l'inverse d'autres propriétaires retarderont leur projet de vente pour ne pas prendre le risque d'être préemptés. Vous allez donc concourir à faire augmenter le prix du foncier.

Encore une fois, celles et ceux qui seront le plus pénalisés par les résultats de cette politique sont les classes moyennes qui fuiront de plus en plus en banlieue pour trouver un appartement à acheter ou à louer à des prix compatibles avec leurs revenus, et ce n'est plus le cas aujourd'hui dans Paris pour la classe moyenne.

Parlons maintenant de votre politique d'attribution de ces logements sociaux. La dernière étude de l'A.P.U.R. l'a encore une nouvelle fois montré : 80 % des logements sociaux parisiens sont attribués en deçà des 40 % des plafonds de ressources. Aujourd'hui, un logement P.L.S. n'est que rarement attribué à une famille dont les ressources dépassent 2.300 euros par mois.

Alors, vous vous félicitez régulièrement de cette donnée mais nous, c'est une tout autre réalité dont nous avons envie de vous parler et qui sous-tend fondamentalement notre décision autour de ce projet de délibération.

Prenons l'exemple d'une famille de quatre personnes, un couple et deux enfants, dont les revenus sont de 4.100 euros par mois. Monsieur HOLLANDE, qui déteste les gens riches, pense que cette famille est riche. Nous, nous ne pensons pas qu'elle le soit et nous pensons qu'elle est très malmenée, cette famille, par votre majorité. Soit dit en passant, elle devra payer plus cher la restauration scolaire et le conservatoire pour ses enfants, mais nous aurons l'occasion d'en reparler un peu plus tard dans cette séance.

Cette famille qui gagne 4.100 euros par mois, qui est-elle ? C'est la famille d'un collaborateur des groupes politiques du Conseil de Paris, par exemple, mais c'est aussi un couple d'enseignants, et il ne me semble pas que ces familles-là incarnent la richesse et l'opulence ; les syndicats enseignants sont les premiers à le revendiquer.

Ces familles-là, Monsieur le Maire, grâce à votre politique, si elles veulent trouver le moyen de se loger, elles devront quitter Paris. Laissez-moi vous le prouver : le loyer moyen d'un appartement de 75 mètres carrés est de 2.325 euros par mois dans le parc privé, et leurs revenus sont trop faibles pour pouvoir se payer ce logement. Le plafond légal pour un P.L.S. est de 5.299 euros par mois en théorie, mais ils pourraient ne pas bénéficier de ce logement puisque vous attribuez à 40 % en dessous du plafond, ramenant le plafond constaté à 3.179 euros. Ils gagnent trop. Et comme vous n'affectez jamais de P.L.S. à des familles dont les revenus sont supérieurs à 2.300 euros, ils sont exclus du logement social. Ce n'est pas nous qui l'affirmons, c'est l'APUR qui le calcule.

Par conséquent, que reste-t-il comme option à cette famille ? Quitter Paris, pas d'autre choix. Par votre politique, vous chassez la classe moyenne de Paris. Nous sommes donc opposés à ce projet de délibération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais me tourner vers Anne HIDALGO pour répondre aux différents intervenants et donner la position de l'Exécutif sur les vœux.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Rappeler qu'effectivement, cette délibération est, comme le dit M. DUBUS, tout à fait cohérente dans la logique de la politique foncière de la Ville. Oui, nous avons une cohérence certaine qui nous a fait voter en septembre 2009 une modification du P.L.U. de 2006 pour favoriser le logement social, ce que vous appelez "prolifération pour le logement social", nous appelons cela "servir l'intérêt des Parisiens qui ont besoin de se loger". Donc oui, c'est suite à cette modification de P.L.U. qu'aujourd'hui, nous mettons en cohérence cette modification avec les outils qui sont les nôtres, et notamment la question des droits de préemption de la Ville.

Dans cette délibération, c'est cette mise en cohérence qui est à l'ordre du jour.

Je voudrais tout d'abord remercier René DUTREY pour le soutien qui est le sien à cette politique de logement social et de réservation. Peut-être faudra-t-il, en effet, se poser la question d'une étape supplémentaire ; c'est une question qui est ouverte, en tous les cas, regardons-la, mais, déjà, accomplissons ce que nous avons fait dans le cadre de la modification de septembre 2009.

Je voudrais dire à M. DUBUS et aux oratrices de l'U.M.P., puisque c'était exactement le même discours, d'ailleurs un discours, parfois, frisant la caricature, discours que nous avons entendu souvent, nous expliquant qu'il ne faut pas faire de prolifération de logement social parce que c'est mauvais pour la mixité sociale, dire donc que l'objectif de construction de logement social vise, notamment à Paris, à rééquilibrer et à favoriser une mixité sociale.

Deuxièmement, M. DUBUS et Mme DOUVIN me disent que j'ai un intérêt particulier pour le 15e. J'ai un intérêt particulier pour le 15e comme pour Paris, et je suis assez fière qu'effectivement, les efforts que nous faisons avec Jean-Yves MANO, puissent participer au rééquilibrage Est/Ouest. Un sujet que nous portons tous, ici, au niveau de la majorité municipale, et je suis en effet heureuse que le 15e arrondissement soit un des arrondissements de l'Ouest qui, à la fin de cette mandature, sera vraiment tout près des objectifs de 20 % de logements sociaux que nous nous sommes fixés.

Oui, cet intérêt est un intérêt parisien et un intérêt pour les Parisiens.

Je ne vais pas répondre aux propos assez caricaturaux consistant à dire, mais c'est une musique récurrente qui n'a pas l'air de trouver beaucoup d'écho à l'extérieur, notamment auprès des Parisiens, que la politique de Paris en matière de logement social augmenterait le coût du foncier et chasserait les classes moyennes.

D'abord, je crois que nous n'avons pas tout à fait la même définition des classes moyennes. Si je me réfère à un autre débat que Colombe BROSEL avait entretenu ici, avec vous, la classe moyenne, c'est au-dessus de 7.500 euros, ce qui ne me paraît pas être tout à fait en concordance avec notamment les revenus moyens des personnes qui sont inscrites sur les fichiers de demande de logement social dans notre municipalité ni même en concordance avec ce que l'on peut appeler décemment une classe moyenne dans notre pays.

Et d'ailleurs, si vous aviez le souci des classes moyennes, je crois que vous nous auriez accompagnés depuis longtemps dans une revendication que le Maire de Paris et sa majorité ont émise notamment devant le Premier Ministre, revendication demandant à pouvoir expérimenter dans Paris une maîtrise des loyers au moment de la première location et au moment des relocations, puisque s'il y a des outils et des instruments qui peuvent justement permettre aux classes moyennes de se loger à Paris, c'est aussi des outils à chercher dans le parc locatif privé, en prévoyant notamment un encadrement de ces loyers.

Donc cessez de vous gargariser de ces arguments qui ne trouvent pas preneur à l'extérieur, qui ne sont pas cohérents et qui, finalement, ne font pas avancer le problème des Parisiens qui cherchent à se loger.

Je crois que l'engagement de la Ville est déterminé en ce sens et que l'équipe municipale est, ici, tout à fait soudée pour le faire avancer.

Quant aux vœux qui ont été présentés, ce sera un avis défavorable sur les trois vœux.

D'abord, sur l'engagement que devrait prendre le Maire de Paris de réaliser 30 % de P.L.S. en logement familial, c'est un engagement en moyenne, mais qui peut varier, le cas échéant, d'une opération à l'autre ; tout ceci a déjà été très clairement explicité dans le P.L.H. défendu par Jean-Yves MANO.

En ce qui concerne notamment la question des équipements publics qui ne seraient jamais prévus dans nos projets, d'abord c'est faux, c'est totalement faux, chaque fois que nous prévoyons des opérations de logement et de logement social conséquentes, il y a les équipements qui vont avec et je pense notamment aux équipements de petite enfance, ce qui n'était pas tout à fait le cas avant 2001. J'ai encore souvenir d'une Z.A.C., la Z.A.C. Vaugirard, où 400 logements étaient prévus sans aucun équipement de petite enfance, chose que nous avons dû rattraper dans la précédente mandature.

Sur ce point, c'est un avis défavorable car il ne correspond absolument pas à la réalité.

Enfin, sur la question des parkings, des places de stationnement, là encore, je vous renvoie à la discussion que nous avons eue la fois dernière, où nous avons notamment engagé une modification, là aussi, du P.L.U. pour faire baisser cette contrainte du stationnement pour les petits immeubles de logement social, parce que la contrainte que nous avons fixée au P.L.U. avait finalement des conséquences lourdes en termes de financement du logement social. Notre problème, c'est le déficit en logement social. Le taux de motorisation de Paris est très faible et nous pensons qu'il va encore diminuer grâce à la politique de déplacement et notamment à Autolib' qui arrive, donc c'est un avis également défavorable sur ce vœu que vous avez présenté.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous passons au vote sur, d'abord, les trois vœux qui ont été déposés à l'appui de ces projets de délibération, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 7, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 8, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 9, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 22.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DU 22).

Je vous remercie.

2011, DU 44 - Objectifs de la restructuration du secteur Paul Bourget - Porte d'Italie (13e) et modalités de la concertation ; - Principe de lancement d'un appel d'offre en vue de passer un marché de maîtrise d'oeuvre et de coordination urbaines.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 44 concernant les objectifs de la restructuration du secteur Paul Bourget - Porte d'Italie (13e).

M. Jérôme COUMET et Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS sont inscrits. Mme Anne HIDALGO répondra.

Monsieur COUMET, vous avez la parole.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite généralement économiser le temps de notre Assemblée et j'évite le plus souvent d'intervenir sur les projets d'urbanisme du 13e qui sont, vous le savez, extrêmement nombreux. Mais là, il s'agit d'une opération particulièrement ambitieuse, volontariste, même si elle n'en demeure pas moins extrêmement complexe et longue.

En novembre 2008, pour revenir à son origine, nous avons eu à faire face à un terrible incendie dans cette cité, où à la suite d'un feu d'appartement, épisode malheureusement classique, le feu s'est propagé, est remonté par les bardages, a atteint la charpente qui est en bois malgré une construction d'après-guerre, et beaucoup d'appartements ont été atteints, pour ne pas dire dévastés, et plusieurs familles ont tout perdu dans cet incendie.

Cet événement a conduit à accélérer le processus programmé de rénovation de cette grande cité. Un bilan a été établi par l'APUR et cela nous a conduits à envisager un processus beaucoup plus ambitieux que ce que nous avons envisagé au départ, plus coûteux aussi et plus déstabilisant, disons-le, pour les locataires : la reconstruction totale et entière de cette grande cité de 365 logements sociaux.

Bien entendu, cette décision ne fut pas simple à prendre, d'autant plus difficile qu'un processus similaire est déjà à l'œuvre dans le 13e pour une cité également importante mais moins importante quand même en nombre de logements, qui est une cité de La Sablière, d'autant plus difficile aussi qu'une opération déjà importante a déjà été réalisée avec la destruction prochaine d'une petite tour de logements en bordure du périphérique. Cela fait donc beaucoup d'opérations en même temps et ce n'est pas simple à entreprendre.

Mais ce ne fut pas facile aussi car les locataires concernés - nous avons étudié leur situation -, pour la plupart, ne disposent que de très faibles revenus, habitent des logements, certes, peu conformes aux normes actuelles de confort, mais aussi bénéficient actuellement de très faibles loyers - cela doit être sans doute les plus faibles loyers en logements sociaux de tout Paris.

Pour autant, cette décision courageuse, nous l'avons prise ensemble avec la Ville, avec Jean-Yves MANO, Anne HIDALGO, avec la S.G.I.M., et également avec un soutien du conseil d'arrondissement qui déborde la majorité municipale. Je veux le souligner ici.

C'est important car les locataires restent inquiets face à leur avenir, face aux travaux qu'ils auront à subir. Nous les avons, je pense, largement rassurés après une très longue concertation sur la charte de relogement, maintenant signée et distribuée à tous.

Mais pour nous, pour notre collectivité, l'enjeu sera aussi de démontrer - d'ailleurs une opération un peu similaire a été réalisée dans le douzième -, que oui ! Il faut parfois avoir le courage de reconstruire des logements sociaux construits à la vavite - à l'époque d'ailleurs, c'était dit : de manière provisoire -, de les reconstruire pour donner à leurs locataires plus de confort, de sécurité, plus d'accessibilité aussi pour les personnes handicapées et âgées.

Alors, je dis merci pour cette première étape, merci pour cette décision courageuse, même si le plus dur reste à entreprendre.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 13e.

Je donne la parole à Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

La restructuration de la cité Paul-Bourget est un projet valorisant. Voici, sobrement résumé, mon sentiment sur cette opération d'urbanisme. Ce territoire constitue en effet une opportunité qu'il fallait saisir, opportunité d'optimiser un foncier qui se fait rare à Paris, opportunité d'offrir aux riverains du périphérique des conditions décentes d'habitat.

Occasion, enfin, de valoriser une des entrées de Paris si délaissée actuellement.

Certes, l'opération envisagée est soumise au "dress code" urbain de la municipalité, avec bâtiments d'activités et logement, social avant tout.

Ce n'est pas une surprise. Mais en l'occurrence, cette perspective s'adapte à l'espace et aux besoins de désenclaver la cité Paul-Bourget.

La création d'une mixité fonctionnelle dans un secteur résidentiel annoncé par une station-service et un magasin de bricolage en modifiera profondément la structure et l'évolution.

J'imagine que la livraison, sur les deux îlots, de près de 30.000 mètres carrés dédiés à l'activité satisfera les tenants, nombreux, de l'attractivité économique de Paris.

Pour ma part, à l'échelle du 13e arrondissement c'est un atout que je ne lui refuserai pas. A l'échelle locale, des PME et une implantation commerciale pourront vivifier la cité inscrite, il convient de le rappeler, dans le contrat de cohésion urbaine et sociale concernant le sud de l'arrondissement.

Bien sûr, pour parvenir à ce quartier mixte, il faut en passer par sa densification. Il est même envisagé une inscription du secteur hors COS et un relèvement du plafond des hauteurs sous le maximum réglementaire des 37 mètres. Les centristes en accepteront l'idée. Le gain en constructibilité est donc, Monsieur le Maire, un des objectifs du projet.

Soyons francs : c'est aussi son moyen. La recherche d'un équilibre financier via les droits à construire est un classique des opérations d'aménagement. Le produit attendu pourra financer une restructuration des voiries qui se veut ambitieuse, en liaison notamment avec Le Kremlin-Bicêtre.

Ambitieuse, nous le souhaitons tous. Pour ma part, j'aimerais bien que le traitement sur l'avenue de la porte d'Italie ne se traduise pas par une reprise mimétique des entrées de ville, à l'exemple de ce qui peut se passer actuellement sur les deux rives du périphérique. La cohérence, c'est louable, mais une architecture originale et apaisée pour cette porte, ce serait encore mieux.

J'aimerais d'ailleurs être informée sur la capacité du stationnement à absorber les usages futurs. Le programme prévoit en effet sur le pôle économique un hôtel de 6.000 mètres carrés, des bureaux pour plus de 8.000 mètres carrés, et la réimplantation du magasin de bricolage.

Tout cela sans compter les besoins induits par les livraisons sur l'îlot Paul-Bourget. Une étude d'impact a-t-elle été conduite, et quelles en sont les conclusions exactes ? C'est une question que je pose.

Monsieur le Maire, le secteur Paul-Bourget sera donc un quartier mixte, mais d'une mixité qui ne va pas jusqu'à l'habitat. Social est le logement, social il le restera.

S'agissant d'une démolition-reconstruction, la restitution de l'offre déduite s'impose quelque peu. Fallait-il en augmenter le nombre, justement dans le 13e, médaille d'argent du logement social ?

Bonne nouvelle cependant : du logement étudiant complètera aussi la gamme.

J'avais une interrogation également sur les modalités du relogement des ménages affectés par l'opération. Les réponses données en 8e commission par Jean-Yves MANO, président de la S.G.I.M., le bailleur de la cité, me rassurent et me permettent de ne pas y revenir.

Le boulevard périphérique ne s'effacera certes pas du paysage ; son empreinte sonore sera au moins réduite.

Aujourd'hui, sur le papier, et loin de cette infrastructure, le projet offre des arguments qui me paraissent séduisants.

La concertation qui débute nous dira si les habitants du secteur en sont aussi convaincus.

Je vous remercie de votre attention.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne HIDALGO pour répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - D'abord, merci aux deux orateurs, mais merci surtout à Jérôme COUMET, qui a porté depuis le début, avec beaucoup de détermination, et je reprends le mot qu'il a utilisé, de courage, le projet concernant ce quartier Paul-Bourget, situé porte d'Italie.

Oui, il fallait du courage pour, devant les habitants, revenir avec cette idée que l'on peut penser autrement ce quartier qui a connu ce très grave incendie dont parlait Jérôme COUMET.

Sans la détermination et l'implication du maire d'arrondissement et de son équipe municipale - il a eu raison de le souligner -, je crois que nous n'aurions pas pu avancer aussi vite.

Je rappelle, et vraiment à l'instar de ce qui a été dit dans le 13e arrondissement par les élus et les habitants, ce que nous voulons faire, les grands objectifs, c'est vraiment travailler sur cette insertion et le désenclavement de ce territoire dans la ville, renforcer la continuité urbaine au-delà du périphérique puisque nous sommes limitrophes.

Qui dit périphérique, dit nuisances sonores, c'est donc limiter aussi ces nuisances.

Requalifier l'avenue de la porte d'Italie par un programme structurant.

Améliorer l'accès au parc Kellermann.

Favoriser aussi - point très important pour la qualité de ce futur quartier - le développement des continuités vertes et la requalification des espaces verts.

Pour cela, il va falloir démolir et reconstruire des logements sociaux, ce qui était quand même un des sujets évoqués dans la discussion et la concertation avec les habitants, mais on va conserver le même nombre de logements.

Il va falloir vraiment développer la mixité sociale et fonctionnelle : cela nous paraît bien sûr un élément important.

Ce projet est devant nous, mais nous franchissons aujourd'hui une étape importante puisqu'il s'agit de reconnaître les grands objectifs d'aménagement et par cette délibération, de permettre d'engager un marché de maîtrise d'œuvre et de coordination urbaine qui devrait pouvoir aboutir rapidement à la mise en œuvre du projet.

La mission qui serait confiée au prestataire porterait sur la finalisation du projet d'aménagement par la réalisation d'études nécessaires. C'est en ce sens, Madame CUIGNACHE-GALLOIS, que je vous réponds : on est vraiment encore dans une phase d'élaboration et de travail.

À ce stade, les questions que vous posez seront bien sûr évoquées et travaillées mais je ne suis pas du tout en mesure, la Ville n'est pas en mesure de dire : ce sera tel ou tel parti pris à tel endroit. Non, nous sommes encore dans une phase de travail.

Il y aura également la conception des espaces publics, l'évaluation financière et le calendrier précis du projet, et c'est ce que nous attendons de l'équipe qui sera retenue dans cet appel d'offre que cette délibération nous permettra de passer.

Je crois que ces opérations sont extrêmement complexes, mais quand vous dites par exemple, Madame CUIGNACHE-GALLOIS, qu'il faudrait une mixité de population et j'entends, même si vous ne l'avait pas dit expressément, de l'accession à la propriété, nous partons du principe qu'il faut vraiment travailler avec les habitants du quartier.

Donc, nous partons de la réalité sociale de ces logements et des habitants du quartier, et c'est donc pour cela que l'essentiel de ce projet concerne le logement social. En effet, il n'est aujourd'hui composé que de logement social.

Mais en tous les cas, merci à vous, et merci à Jérôme COUMET, maire du 13e, pour l'engagement et finalement, ce n'est pas fréquent de le mentionner ainsi sur les projets d'urbanisme, quand même, une certaine rapidité dans le traitement de ce quartier, particulièrement important pour Paris et pour la métropole. Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 44.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DU 44).

2011, DU 64 - 102,104,108 rue Castagnary (15e) : Signature avec la société Pitch Promotion d'un protocole d'accord relatif au remembrement des parcelles et à la réalisation d'une opération de construction sur l'ensemble de l'emprise.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DU 64, relatif à une opération d'aménagement rue Castagnary, dans le 15e arrondissement, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé l'amendement n° 10.

Sont inscrits MM. Gilles ALAYRAC, Claude DARGENT, Philippe GOJON et Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

La parole est donc à M. Gilles ALAYRAC.

M. Gilles ALAYRAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Le secteur de la rue Castagnary dans le 15e arrondissement fait l'objet depuis plusieurs années de la part de notre municipalité d'une importante opération de réaménagement, à travers notamment un ambitieux programme immobilier.

La rue Castagnary, qui longe la voie ferrée qui va jusqu'à la gare Montparnasse, a été longtemps délaissée par les municipalités de Droite et était devenue une sorte de zone en jachère, sans commerce, avec un habitat ancien, parfois dégradé dans l'attente d'une hypothétique Z.A.C. qui ne vit pas le jour.

Depuis quelques années, ce quartier voit disparaître ces vieilles maisons au profit de petits immeubles sociaux, pas très hauts et à taille humaine.

C'est dans ce cadre que la Ville souhaite la construction d'un immeuble pour les étudiants, en lieu et place de la célèbre poissonnerie surmontée d'un phare.

Ce programme, qui représente un réel intérêt pour une population estudiantine qui peine à se loger dans la capitale, est aujourd'hui conditionné à la réponse que la Préfecture de police fera à la Ville, qui l'a interrogée sur la compatibilité du projet avec la présence d'une cuve à fuel de la C.P.C.U.

En tout état de cause, si cette cuve rendait incompatible la construction d'un immeuble, je ne vois pas comment nous pourrions alors songer à implanter sur place le moindre équipement public ou ouvert au public.

Il faudra alors, dans cette hypothèse, que la mairie du 15e arrondissement, qui refuse des logements pour étudiants et réclame un jardin à la place, nous explique comment un jardin fréquenté par des familles et des enfants pourrait, lui, être créé à proximité d'une installation industrielle jugée dangereuse.

Mais, pour en revenir à la délibération qui nous occupe, je relèverai plusieurs points positifs dans le projet qui nous est soumis, qui vise à déplacer vers l'actuel square Castagnary un équipement sportif municipal pour y construire des logements et un E.H.P.A.D.

Tout d'abord, l'urgence sociale du besoin de logements dans notre Ville trouve dans ce projet une réponse satisfaisante, puisqu'il permettra la construction de 4.500 mètres carrés de logements sociaux dans des bâtiments de cinq à sept étages, certains étant de grande superficie.

On peut aussi se féliciter de l'arrivée dans le 15e arrondissement d'un nouvel E.H.P.A.D. privé d'une même superficie que celle des logements, ce qui satisfait l'exigence de mixité du programme.

Les habitants de ce secteur apprécieront aussi, je le crois, la création d'un jardin public dans le cœur d'îlot.

Enfin, la transformation de l'actuel square Castagnary en espace réservé au sport, puisqu'il accueillera un terrain d'éducation physique et deux terrains de tennis, constitue aussi une bonne nouvelle, s'agissant d'un square qui a besoin d'être réaménagé.

Cette opération de remembrement de deux parcelles nécessitera une vigilance particulière de la part de la Ville qui devra veiller à ce que la continuité de l'usage des équipements sportifs ne soit pas interrompue par l'opération de désaffectation des actuels terrains dits du Bessin avec leur reconstitution dans le square Castagnary.

Cela signifie clairement que la D.J.S. a tout intérêt à avoir transformé le square Castagnary avant la désaffectation de l'actuelle T.E.P. Cette opération ne doit pas pénaliser les usagers de ce T.E.P. et des tennis, parmi lesquels les scolaires de l'école de Cherbourg toute proche.

Enfin, pour répondre à l'inquiétude exprimée, semble-t-il, par quelques riverains concernant la présence d'un transformateur électrique de la S.N.C.F. à proximité du square Castagnary où seront implantés les terrains de sport, il appartient au concessionnaire et à la Préfecture de police de contrôler si la prétendue dangerosité est avérée et si une sécurisation de ce transformateur est nécessaire.

En tout cas, ce transformateur existe bel et bien aujourd'hui et je ne crois pas souhaitable, mais pas souhaitable du tout, que cette vérification ait pour effet de ralentir un projet d'aménagement utile et nécessaire au secteur Brancion-Castagnary, qui est aujourd'hui en cours d'une salutaire transformation, et d'une revitalisation.

Merci de votre attention.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération que nous examinons est un élément important de la requalification urbaine de cette partie du sud du 15e arrondissement.

Aujourd'hui, les habitants de la rue Castagnary évoluent dans un paysage qui justifie une intervention publique : en bordure des voies ferrées, un square vieilli côtoie des infrastructures techniques disgracieuses, une petite ceinture en friche, trop peu de commerces et des bâtiments épars.

Grâce à cette délibération, la Ville de Paris va permettre la transformation durable de cet environnement.

Au 104-108, si nous la votons, ce que je souhaite vivement, un E.H.P.A.D., un nouveau square réaménagé, des logements sociaux, un local à destination des associations verront le jour.

Un protocole d'accord sera ainsi signé avec la société Pitch Promotion qui a réalisé récemment un grand immeuble parisien, le premier de grande hauteur certifié H.Q.E. boulevard de Grenelle.

Je souligne à cet égard l'importance d'un équipement pour personnes âgées qui sera ainsi implanté dans ce secteur qui ne compte que deux équipements d'accueil de ce type aujourd'hui, aux Périchaux et à Santos-Dumont, en résidences appartements.

Ce nouvel E.H.P.A.D. en gestion privée viendra compléter l'offre de 665 places disponibles dans le 15e arrondissement.

Cette opération complète d'ailleurs d'autres aménagements en cours et participe de l'amélioration du paysage urbain du secteur.

Trois immeubles neufs seront livrés dès l'été 2011 au 132 rue de Castagnary pour accueillir des logements sociaux ainsi que, je le signale à Mme DOUVIN, une halte garderie et une crèche, conformément à la règle que respecte la municipalité d'inscrire les établissements collectifs dès l'origine dans les opérations d'aménagement.

Rappelons aussi que sur les terrains situés du 63 au 73 rue Castagnary, Anne HIDALGO a proposé un projet de logement pour étudiants et jeunes travailleurs, sous réserve que la Préfecture de police, dont la Ville attend la réponse, indique que les règles de sécurité permettent la construction sur cette parcelle, comme l'a indiqué mon collègue Gilles ALAYRAC.

J'ai noté que M. LAMOUR souhaite des logements pour étudiants sur le site de Bercy-Charenton, c'est ce qu'il nous disait ce matin. Il y a, Monsieur LAMOUR, dès à présent, une parcelle prête à les accueillir dans le 15e arrondissement, ce à quoi, malheureusement, vous vous opposez.

Contrairement d'ailleurs aux affirmations de la Droite du 15e, ce secteur est encore déficitaire en termes de logements sociaux. Les opérations que je viens de citer vont permettre de remédier à cet état de fait.

Rappelons aussi combien ces opérations se révèlent exemplaires en matière de mixité sociale.

J'ai évoqué l'articulation d'un E.H.P.A.D. et de logements sociaux. Par souci de conciliation, les élus de Gauche du 15e ont d'ailleurs accepté de voter un vœu prévoyant un tiers de logements intermédiaires, dans cette opération. Il n'était pas possible d'aller au-delà.

Rappelons-le ici, la composition des demandeurs de logements sociaux dans le 15e arrondissement est la suivante : 81 % d'entre eux ont un niveau de revenus qui leur permet d'accéder au P.L.A.I. et au PLUS et leur interdit donc les logements intermédiaires. Donc, les 4/5e de ceux qui ont besoin d'un logement social dans le 15e sont des catégories sociales les plus modestes.

Le souci de proximité qui nous anime fait que les élus de Gauche de cet arrondissement, comme de l'ensemble de Paris, souhaitent que l'on réponde à leurs demandes.

A ces projets s'ajoute dans le même secteur le réaménagement prochain de la portion de la Petite Ceinture.

S'agissant enfin des équipements sportifs concernés par le projet que nous examinons, les habitants ont des interrogations (mon collègue les a évoquées, je n'y reviens pas) et une attention particulière devra être portée à l'adéquation des nouveaux équipements avec les besoins des usagers.

C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous propose aujourd'hui d'adopter cette délibération, car elle témoigne de la détermination de l'équipe municipale pour impulser une dynamique nouvelle dans le 15e arrondissement, mais c'est sans doute la plus belle reconnaissance que l'on puisse offrir à Jean-Louis Castagnary, qui a donné son nom à cette rue. Il était critique d'art et il aurait certainement apprécié que la rue qui porte son nom à Paris, grâce à cette délibération, retrouve une qualité urbaine et architecturale digne de son histoire.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur DARGENT.

Nous donnons la parole à M. Philippe GOUJON, maire du 15e. Je ne sais pas si c'est vous ou Mme de CLERMONT-TONNERRE qui présenterez l'amendement n° 10.

C'est Mme de CLERMONT-TONNERRE, d'accord.

Monsieur le Maire, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, nous ne nous sentons pas du tout en retrait en matière de logements sociaux dans le 15e, puisque nous approchons les 15 % S.R.U. et que nos 17.000 à 18.000 logements sociaux sont en tout cas autrement plus nombreuses que dans un certain nombre d'arrondissements, même de Gauche, qui sont loin d'atteindre ce pourcentage. Depuis mon élection de maire en 2008, la majorité municipale du 15e a voté la totalité ou la quasi-totalité des projets aboutissant au financement de 1.700 logements sociaux supplémentaires dans cet arrondissement, donc c'est un effort que nous partageons.

Pour ce qui concerne la rue Castagnary, c'est vrai que je serai d'accord avec mes collègues en disant que la rue Castagnary, qui est depuis trop longtemps laissée à l'abandon, fait l'objet actuellement d'une certaine rénovation, mais que celle-ci est encore trop lente. D'ailleurs, nous avons eu des discussions là-dessus avec M. MANO.

Pour ce qui concerne cet aménagement, nous le voterons, car il consiste en un embellissement de ce secteur et nous nous réjouissons tous, bien sûr, de la construction d'un E.H.P.A.D. privé d'une centaine de lits.

Un certain nombre de réserves, néanmoins, d'abord au niveau de la concertation.

Pour un projet de cette importance, on aurait pu imaginer que la concertation se serait faite plus en amont et non quelques jours avant notre avant-dernier Conseil d'arrondissement, ce qui m'a obligé à demander qu'on le reporte à ce Conseil, ce qui a été fait, mais cela ne me paraît pas tout à fait conforme à l'esprit de la charte des arrondissements, puisqu'aucune présentation ne nous en a été faite par la Direction de l'Urbanisme. J'ai reçu une lettre de réponse assez laconique plusieurs mois après celle que j'avais écrite et la D.J.S., pour le moment, n'est jamais venue nous présenter le nouveau projet de terrain de sport.

Un certain nombre de conditions sont à remplir.

La première est sans doute l'abandon de ce projet inepte de construction sur le site de la poissonnerie de la rue Castagnary, que beaucoup peut-être connaissent, une concession R.F.F., de 250 logements sociaux, à la fois une résidence pour travailleurs et pour étudiants. Nous souscrivons, pour ce qui nous concerne, à la proposition de Jean-François LAMOUR de construire ces logements pour étudiants de préférence sur l'emplacement du laboratoire des Ponts et Chaussées, où la Ville va construire aussi des centaines de logements sociaux. Ce sera mieux, en tout cas, qu'entre deux cuves de 250 tonnes de fuel qui approvisionnent la C.P.C.U.

Deuxièmement, un certain nombre de conditions techniques, comme une meilleure ouverture du bâtiment sur le jardin de façon à ce qu'il y ait une meilleure appropriation de ce jardin intérieur par les riverains et, bien sûr, son insonorisation par rapport aux logements sociaux qui vont être créés, plus un certain nombre d'aménagements.

Quant au terrain d'éducation physique, d'abord, c'est vrai que le terrain du Bessin actuellement en place ne doit pas fermer avant l'ouverture du prochain aménagement, parce que beaucoup de jeunes des écoles voisines, et aussi des jeunes en difficulté d'insertion utilisent ce terrain, avec des animateurs.

Ce terrain a-t-il une surface suffisante ? Peut-être que celle-ci est insuffisante pour ce qui concerne l'aménagement des vestiaires et la surface de l'équipement sportif. En tout cas, il est absolument indispensable que soit trouvé un moyen d'insonoriser ce terrain qui jouxte des bâtiments qui comportent beaucoup de logements et qu'évidemment, il puisse être fermé et protégé par rapport à l'extérieur, tout en sauvegardant les arbres entourant ce terrain qui pourraient être coupés pour en augmenter la superficie. Donc, il y a vraiment des difficultés techniques que je ne mésestime pas, mais je préfère les signaler tout de suite, la dernière étant évidemment la proximité d'un transformateur qui a déjà causé d'ailleurs un blessé il y a quelques années. Il est sans doute nécessaire, en fonction de ce que nous dira, bien sûr, la Préfecture de police, de prévoir de toute façon une protection supplémentaire, par rapport à l'usage actuel d'un jardin qui est inutilisé vu son emplacement et par rapport à un terrain de sport qui sera évidemment très fréquenté.

J'émettrai peut-être quelques suggestions pour aménager le carrefour Baudry-Castagnary, notamment comme l'avait proposé Mme HIDALGO, que le comité de pilotage puisse associer les associations qui sont très dynamiques et très attentives dans le quartier ainsi que le conseil de quartier, bien sûr. Nous nous réjouissons aussi - un dernier point positif pour terminer - que les logements sociaux comportent surtout des grands logements et pas seulement des petits logements, des studios et des 2 pièces comme c'est toujours le cas, et nous proposons qu'éventuellement, un commerce puisse ouvrir en pied d'immeuble.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Madame de CLERMONT-TONNERRE, vous avez la parole pour la présentation de l'amendement n° 10.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le prolongement de l'intervention de Philippe GOUJON, je reviens sur cette opération d'urbanisme qui, si elle est menée en concertation avec la mairie du 15e, contribuera à améliorer le cadre de vie dans le quartier Castagnary où plusieurs emprises, propriétés de la Ville de Paris, sont murées depuis des années et où les riverains attendent des aménagements paysagés ambitieux, à l'image du projet récemment présenté par l'association des "Jeunes parisiens" lors du dernier conseil de quartier Brassens-Castagnary.

Le projet de remembrement que vous nous proposez aujourd'hui sur les parcelles des 102, 104, 108 Castagnary appelle plusieurs remarques.

D'abord, sur la forme. Alors qu'il s'agit d'une opération qui impacte deux équipements de proximité transférés à la mairie d'arrondissement, un square et un T.E.P., je déplore que ni le Maire de Paris ni ses adjoints n'aient à aucun moment jugé utile d'associer le Maire du 15e arrondissement aux réflexions conduites autour de ce projet.

Ensuite, sur le fond.

Le principe de remembrement proposé permettra de concevoir un projet cohérent portant sur la réalisation d'un E.H.P.A.D. privé de 60 logements sociaux et sur l'implantation d'un petit jardin en cœur d'îlot. Nous sommes, bien évidemment, satisfaits de disposer d'un nouvel E.H.P.A.D. qui permettra d'accueillir 104 personnes dépendantes ; c'est une bonne nouvelle pour le 15e qui compte plus de 20.000 habitants de plus de 75 ans. En revanche, s'agissant des autres volets de cette opération d'urbanisme, faute de concertation en amont, nous sommes contraints de nous exprimer par voie d'amendement.

Nos demandes portent sur trois points :

- la réalisation d'un tiers de logements en P.L.S. afin de permettre aux classes moyennes et en particulier aux familles de se loger dans le 15e ;

- les modalités de transfert et d'aménagement du terrain de sport et de l'espace vert ;

- enfin, la nécessité d'associer la mairie d'arrondissement à la réalisation de ces deux équipements de proximité.

S'agissant de la construction de trois immeubles de logements sociaux de sept étages, je rappelle que le quartier compte déjà un grand nombre de logements sociaux avec les ensembles des Périchaux, de Brancion-Bartholomé-Lefèbvre, auxquels s'ajoutent les différents programmes annoncés rue Castagnary.

Nous devons être vigilants sur l'équilibre de ce quartier et sur le maintien d'une vraie mixité sociale dans ce secteur du 15e. C'est pourquoi nous demandons qu'un tiers des logements prévus dans le cadre de ce programme relèvent du P.L.S.

S'agissant de la réalisation du jardin public, nous attendons, d'une part, que ses concepteurs étudient pour ce jardin de 1.350 mètres carrés un projet adapté à la configuration des lieux et anticipent les difficultés de gestion qu'une implantation en cœur d'îlot génère.

D'autre part, nous souhaitons que l'accès au jardin depuis la rue du Bessin soit élargi et positionné au plus près de la rue Castagnary, afin que cette percée végétale soit moins confidentielle et profite aux habitants.

J'en viens maintenant au déclassement du terrain de sport du Bessin et à sa reconstruction sur l'emprise de l'actuel square Castagnary. Vous nous demandez, Monsieur le Maire, d'approuver le transfert de ce T.E.P., alors qu'aucune concertation n'a été engagée sur le maintien de l'offre sportive et sur son éventuelle évolution.

J'ajoute que ce futur terrain sera réalisé dans un quartier où les riverains aspirent à la tranquillité et à une amélioration de la qualité végétale des lieux et non à l'apparition des éventuelles nuisances sonores que vous évoquez dans le protocole annexé à la délibération.

Enfin, il faudra traiter avec le plus grand sérieux les questions de sécurité liées à la présence à proximité du futur T.E.P. d'un transformateur de 1.500 volts qui alimente les caténaires des voies ferrées Montparnasse.

Toutes ces questions de végétalisation, d'isolation phonique et de sécurisation du site devront donc être largement discutées avec le maire du 15e arrondissement et, bien sûr, concertées avec le conseil de quartier Brassens-Castagnary.

Pour tous ces motifs que je viens de développer et avec la volonté de contribuer à la réussite de ce projet d'aménagement, je vous propose donc, Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'accepter l'amendement n° 10 qui a d'ailleurs donné lieu à un vote unanime lors de notre dernier Conseil d'arrondissement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Anne HIDALGO pour répondre et donner la position de l'Exécutif sur cet amendement n° 10.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je me réjouis et je voudrais remercier l'ensemble des orateurs, les orateurs de mon groupe, mais aussi le maire du 15e pour, finalement, une approche assez consensuelle de l'évolution de ce quartier Castagnary.

Nous sommes effectivement, avec cette délibération, dans la phase qui permet de donner les autorisations pour la réalisation, on l'a dit, d'un programme de logements sociaux, des logements familiaux, c'est un point très important, mais aussi d'un E.H.P.A.D. et, pour cette opération, vous l'avez tous compris, il y a une substitution de terrain entre un espace vert, des terrains de sport et donc une reconstitution de l'espace vert, qui d'ailleurs, sera accessible à tous dans un cœur d'îlot et qui sera, pour ceux qui connaissent le quartier, vraiment, je crois, un plus pour tout le monde, puisque le petit espace vert qui existe actuellement est très peu fréquenté, compte tenu du contexte dans lequel il se situe.

Je voudrais apporter deux ou trois éléments de réponse, puisque les uns et les autres, dont Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, découvrent l'existence d'un transformateur électrique. Je rappelle que ce transformateur électrique existe depuis longtemps. Et forcément, puisque la Préfecture de police est en charge de la question de la sécurité publique, nous nous plierons à ce que dira la Préfecture de police en matière de sécurisation d'un équipement qui existe déjà depuis fort longtemps.

Ce n'est donc pas la peine de polémiquer sur l'existence d'un transformateur, puisqu'il est là et, bien évidemment, si des logements sont construits à proximité et qu'il y a en plus un jardin et des terrains de sport, tout cela sera fait dans les règles et avec le souci de la sécurité.

Cela ne concerne pas cette opération, mais puisque plusieurs d'entre vous y ont fait allusion, et notamment mes collègues de gauche, il y a un autre projet, dit sur la "Poissonnerie", qui se situe également sur la rue Castagnary mais plus proche de la rue de Vouillé, marqué par l'existence de cuves de la C.P.C.U. - je le rappelle là aussi, nous ne les avons pas installées - existaient et elles existent.

Il y a beaucoup d'habitations tout autour de ces cuves déjà existantes, et le projet que nous défendons de construction, notamment de logements étudiants à cet endroit qui pourrait présenter beaucoup d'avantages - d'abord du logement pour les étudiants et les jeunes travailleurs, qui pourrait s'en plaindre dans notre ville ? - et en plus un bâtiment qui, comme nous l'avons fait d'ailleurs dans d'autres quartiers de Paris, avec une belle qualité architecturale, pourrait également servir d'écran antibruit par rapport aux voies S.N.C.F.

Ce projet, aujourd'hui, nous l'avons mis entre parenthèses, pas suspendu, en attendant la réponse que fera la Préfecture par rapport à la dangerosité des cuves et aux règles qui concernent la présence d'habitations à côté de ces installations.

Je rappelle qu'il y a déjà des habitations à côté de ces installations. Donc, les préconisations de la Préfecture, si elles empêchent de faire l'opération de logements étudiants, auront sans doute aussi des conséquences assez lourdes, je le crains malheureusement, pour la population qui réside déjà à proximité de ces installations qui ne sont pas nouvelles et que nous n'envisageons donc pas d'installer. Je ferme cette parenthèse.

Donc, je me réjouis finalement d'un soutien assez large et, par rapport à l'amendement qui est présenté, dont nous avons eu l'occasion de discuter, c'est un avis favorable.

Bien sûr, il va de soi, en tous les cas je m'y engage, que nous puissions travailler ensemble avec la mairie du 15e et avec les habitants du 15e sur ce projet d'aménagement. Un des sujets importants sera la compatibilité, en tout cas la mise en harmonie, des calendriers concernant les installations sportives qui sont des installations qui servent notamment aux associations et aux scolaires du 15e, avec l'ensemble du projet pour qu'il n'y ait pas de rupture quant à l'utilisation possible de ces terrains de sport.

C'est un avis favorable à l'amendement qui nous est présenté.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 10, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 10 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 64 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2011, DU 64).

Je vous remercie.

2011, DU 143 - Déclassement d'une emprise de 40 mètres carrés environ située impasse Grisel (15e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 143 relatif au déclassement d'une emprise de 40 mètres carrés environ située impasse Grisel (15e), sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 11.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 11 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Le projet d'amendement n° 11 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 143 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DU 143).

2011, DU 153 - Terrain municipal situé place de la Porte de Vanves (14e) : autorisation de signer un protocole d'accord avec la société BOISSÉE FINANCES.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet DU 153 relatif au terrain municipal situé place de la Porte de Vanves (14e).

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Je vais intervenir rapidement, puisqu'on a déjà eu l'occasion d'évoquer le sort de cette parcelle sur la porte de Vanves qui sera dédiée à un hôtel grand luxe, pour rappeler que nous ne voterons pas cette délibération, à la fois parce que c'est une nouvelle, je vais employer le terme de "dilapidation" du patrimoine de la Ville, étant donné le nombre de parcelles que l'on vend pour des équipements qui ne sont pas des équipements publics, ce qui à un moment ou à un autre, posera problème, puisque vous savez comme moi que la rareté du foncier à Paris nous posera un jour un problème. Quand nous n'aurons plus de parcelles, cette question deviendra évidemment dramatique.

Et puis, deuxième raison : nous ne croyons pas qu'un projet d'hôtel grand luxe corresponde à ce dont ce quartier a besoin. Nous croyons nous aussi à la mixité sociale porte de Vanves où il faut créer une mixité sociale résidentielle avec des gens de classes sociales différentes qui viennent s'installer porte de Vanves et pas seulement venir passer quelques nuits dans un hôtel grand luxe. Ce n'est pas comme cela que l'on modifiera la composition sociale des écoles, des associations et de la vie économique locale.

Donc, une fois de plus, Monsieur le Maire, nous nous opposerons à ce protocole.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je vais donner la parole à Mme Anne HIDALGO pour répondre et puis M. René DUTREY fera une explication de vote.

La parole est à M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement.

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - Je suis en radical désaccord avec ce que vient de dire M. MARTINS et je remercie la Ville d'avoir porté ce projet qui a une utilité. De la mixité résidentielle, on en fait avec Broussais puisque 40 % des 300 logements de Broussais seront des logements privés. Là où est situé ce terrain, c'est une bêtise de prévoir des logements.

Deuxième élément, cet hôtel va permettre de créer de l'activité. Tout un travail a commencé avec le lycée hôtelier Raspail pour essayer de donner un débouché à une partie des élèves qui sont là. Nous avons reçu les futurs exploitants qui se sont engagés à ce que toute une partie des métiers de l'hôtel soit en lien avec les institutions économiques du quartier - je pense notamment à la mission "Pari d'Avenir" ou Pôle emploi - réservées aux habitants du quartier.

Je vous invite, Monsieur MARTINS, à faire le tour du quartier avec moi et à soumettre votre argumentation aux habitants. Vous verrez comment vous serez reçu !

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne HIDALGO pour répondre, puis M. René DUTREY fera, s'il le souhaite, une explication de vote après.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Pascal CHERKI a vraiment tout dit et je suis en total accord avec lui.

Je trouve, Monsieur MARTINS, que le terme de "dilapidation" du foncier est un mot excessif, qui m'étonne dans votre bouche.

Je pense que nous devons adopter, pour chaque quartier, pour chaque aménagement et, a fortiori, lorsqu'il s'agit de secteurs en G.P.R.U., une approche extrêmement sensible et délicate.

Et oui, je suis, comme Pascal CHERKI, tout à fait convaincue qu'il fallait une diversification équilibrée de projets publics et privés, et que le besoin sur lequel travaille Christian SAUTTER depuis longtemps dans Paris d'hôtels et sur lequel nous travaillons pour accroître la capacité hôtelière de Paris, est un besoin criant.

Que cette capacité hôtelière vienne s'inscrire dans un quartier en G.P.R.U., cela ne peut faire que du bien à un quartier qui a beaucoup souffert.

Par ailleurs, ce projet d'hôtel trois étoiles est également mitoyen d'un projet de résidence étudiante qui est confié à la R.I.V.P. avec 67 logements et donc, vraiment, je crois que c'est une mauvaise manière que de considérer que Paris, notamment dans les quartiers en G.P.R.U., devrait refuser la dimension économique et la dimension privée d'un projet qui vient ajouter un plus et, en tous les cas, Pascal CHERKI qui est extrêmement présent sur le terrain dans tous les quartiers de son arrondissement mais notamment dans celui-ci, sait très bien que les habitants attendent justement ce rééquilibrage.

Je suis contente que, par cette délibération, nous puissions vraiment leur donner satisfaction et nous inscrire également dans une dynamique de Paris avec également les projets relatifs à l'hôtellerie dans Paris.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur DUTREY, vous souhaitez ajouter un mot ? Rapidement, s'il vous plaît !

M. René DUTREY. - Très rapidement, une explication de vote.

Le groupe "Les Verts" ne votera pas ce projet, comme il l'a fait en Conseil d'arrondissement. Le débat ne porte pas sur la mixité d'usage, qui n'est pas en cause, mais sur la nature de la politique de développement économique que nous mettons en œuvre globalement sur Paris, et sur cette parcelle dans le 14e.

Il y a une autre politique de développement économique que de mettre des bureaux ou des hôtels de luxe sur les parcelles que nous libérons, des parcelles publiques et municipales, une politique plus fine, une politique qui permettrait peut-être de créer des emplois plus intéressants et plus ciblés sur le type d'emplois dont le quartier porte de Vanves a besoin.

Je rappelle que ce quartier connaît un chômage principalement peu qualifié. Qu'il s'agisse de cette vente de parcelle, comme de la vente d'autres terrains du 14e sur le même modèle, du 144, avenue Paul Vaillant-Couturier par exemple pour faire des bureaux, alors que ce sont les dernières parcelles aménageables, nous pensons que ces opportunités sont ratées pour créer une vraie mixité et une politique de développement économique fine qui profite aux habitants.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote du groupe U.M.P., Monsieur MENGUY, vous avez la parole.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Monsieur le Maire, mon groupe va s'abstenir sur ce projet de délibération.

On est content d'avoir assisté à la réponse de Mme HIDALGO sur la question de la diversification d'un quartier. En plus, porte de Vanves, ce n'est pas très loin du secteur Castagnary, et qu'est-ce qu'on aurait entendu si c'était la Droite parisienne qui avait tenu vos propos, Madame HIDALGO. Je pense que tous les élus de Gauche se seraient levés d'un seul homme pour dire : "Oui ! Encore une fois, la Droite est contre le logement, bla-bla, bla-bla, bla-bla".

Assumez vos propos, portez avec nous cette volonté que les ensembles de logements sociaux à Paris soient de bonne qualité, soient dans des quartiers où l'offre est diversifiée, sortez de votre dogmatisme absolu qui prétend que la Droite est contre les logements sociaux, en répétant toujours le même discours.

C'était très instructif d'entendre vos débats, et de voir que finalement, même au sein de votre propre groupe, de votre propre majorité, c'est un peu à la carte : quand cela vous arrange, vous êtes pour ; quand cela vous arrange, vous êtes contre. Mais finalement, il n'y a aucune cohérence.

Personnellement, au nom de mon groupe, on va s'abstenir devant une telle contradiction, en espérant que vous retrouverez un peu de cohérence pour soutenir notre demande de qualité des logements et des quartiers du 15e, du 14e, et de Paris en général.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

En matière de cohérence de groupe, ne nous tendez pas la perche, quand même !

Merci de ces explications, nous pouvons passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 153.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DU 153).

Merci de vos conseils, Président.

Abstention, oui, j'ai bien noté.

Dépôt de questions d'actualité.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que six questions d'actualité ont été déposés.

La première question d'actualité, posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Préfet de police, est relative à "la situation des migrants tunisiens à Paris."

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe "Europe - Ecologie - Les Verts et Apparentés" à M. le Préfet de police, est relative "au passage d'un train de déchets hautement radioactifs en Ile-de-France."

La troisième question d'actualité est posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Préfet de police et concerne "le blocage du programme de logements sociaux, boulevard de la Tour-Maubourg (7e)."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris est relative à "la politique et la gestion des ressources humaines de la Ville de Paris."

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris concerne "l'avenir du Paris Saint-Germain Football club."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par M. Georges SARRE, élu non-inscrit, à M. le Maire de Paris, est relative "au Revenu de Solidarité Active à Paris."

Nous avons maintenant un dossier important devant nous qui concerne la Samaritaine. Compte tenu du nombre d'inscrits, des temps de parole et des temps de réponse, il est évident que nous déborderions largement la pause de 13 heures. Je propose que l'on arrête tout de suite et que l'on se retrouve - merci de votre soutien - à 14 heures 45 pour les questions d'actualité. Nous reprendrons après le Conseil général les délibérations de la 8e.

Merci, bon appétit.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante cinq minutes, est reprise à quatorze heures quarante cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Examen des questions d'actualités.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous allons passer, mes chers collègues, à l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Préfet de police, relative à la situation des migrants tunisiens à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons donc nos travaux par l'examen des questions d'actualité, en commençant par celle du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

La parole est à M. le Président CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Ma question s'adresse au Préfet de police de Paris.

Monsieur le Préfet de police, depuis le déclenchement du mouvement populaire en Tunisie en janvier dernier, de jeunes migrants tunisiens sont arrivés sur le territoire italien via Lampedusa et un grand nombre ont eu, pour des raisons historiques évidentes, la volonté de venir en France. Or, aujourd'hui, force est de constater que la plupart d'entre eux séjournent sur le territoire parisien dans des conditions matérielles et humaines particulièrement difficiles.

Devant cette situation, le Maire de Paris a, parmi les premiers, réclamé des Pouvoirs publics, et - c'est bien normal - de l'Etat en particulier, la mise en place d'un dispositif global permettant de répondre efficacement et surtout humainement à cette situation nouvelle.

Ce dispositif piloté, par exemple, par le Préfet de la Région Ile-de-France, aurait pu consister, dès l'arrivée des premiers migrants, en quelques mesures simples :

- d'une part, mobiliser immédiatement, parce que c'est de son ressort, les places en hébergement d'urgence nécessaires ;

- deuxièmement, examiner immédiatement qui, parmi ces migrants, pourrait bénéficier de l'accord cadre de coopération franco-tunisien signé en 2008 qui prévoyait d'octroyer chaque année 9.000 titres de séjour à des travailleurs saisonniers, à des salariés ou à de jeunes talents. A ce jour, 2.700 Tunisiens ont pu bénéficier de cet accord ; 2.700 sur 9.000 !

- enfin, l'Etat aurait pu examiner la possibilité de réévaluer le montant de l'allocation d'aide au retour volontaire, qui s'élève à 300 euros pour les étrangers en situation irrégulière, ce qui est, nous le savons tous, notoirement insuffisant.

Or, l'Etat a refusé de prendre ces décisions simples, efficaces, fidèles aux traditions de notre pays, laissant la Ville de Paris seule en première ligne et se contentant d'une polémique stérile autour de l'application des accords de Schengen et d'opérations de police qui, vous le comprendrez, compliquent le travail des associations ; car, devant cette situation, la Ville a pris la décision de missionner les associations "France Terre d'Asile", Emmaüs et Aurore pour l'aider à mettre en place dans l'urgence un dispositif d'aide, de soutien, d'accompagnement social et sanitaire et d'accès à des hébergements hôteliers regroupés principalement à la porte de La Villette.

Une délibération, portant diverses mesures en soutien aux migrants tunisiens pour un montant de 345.000 euros, nous sera proposée tout à l'heure et, bien entendu, mon groupe l'approuvera.

En outre, la Ville a demandé à l'Etat de cesser les arrestations policières qui, très franchement, ne sont pas à la hauteur de la situation.

En conclusion, Monsieur le Préfet, mes quatre questions sont simples :

- À votre connaissance, le Gouvernement a-t-il prévu de prendre les décisions qui s'imposent en confiant le pilotage global de ce dossier complexe au Préfet de la Région Ile-de-France ?

- Quel bilan pouvez-vous aujourd'hui tirer des opérations de police et de leurs conséquences sur la situation humanitaire des migrants tunisiens ? Ces opérations sont-elles appelées à être poursuivies ?

- Une revalorisation du montant de l'aide au retour volontaire est-elle envisagée pour la rendre réellement efficace ?

- Enfin, dernière question : Monsieur le Préfet de police, l'accord franco-tunisien signé par le Gouvernement le 28 avril 2008, qui prévoit la délivrance de titres de séjour par le travail et la formation, sera-t-il bientôt appliqué dans son esprit et dans sa lettre ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Président du groupe socialiste, les révolutions démocratiques arabes sont naturellement un événement géopolitique considérable pour cette région du monde comme, d'ailleurs, pour l'Europe et la Préfecture de police mesure pleinement l'espoir qu'elle soulève parmi les diasporas. Depuis le début de l'année, elle a encadré des dizaines - je dis bien "des dizaines" ! - de manifestations de soutien à ces révolutions.

Ces manifestations étaient souvent improvisées, parfois désordonnées, mais les policiers, spécialistes de l'ordre public, ont une fois de plus fait preuve de leur professionnalisme pour que tout se passe bien, au mieux.

A cet égard, je dois souligner que Paris est véritablement devenu le forum du monde, puisque nous avons eu à encadrer depuis le 1er janvier 1.260 manifestations en quatre mois, soit une nouvelle progression de 35 %. Ce qui est particulièrement regrettable, c'est que nous avons eu 233 manifestations non déclarées, ce qui nous oblige de plus en plus fréquemment à revoir nos dispositifs de police, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'utilisation de la police à Paris.

Mais, au-delà de ces éléments que je tenais à souligner, il est évident que l'Europe et la France sont aussi confrontées à l'arrivée d'un flux de migrants irréguliers qui, comme vous l'avez d'ailleurs indiqué, transitent la plupart du temps par l'Italie et tout particulièrement par l'île de Lampedusa, grâce à une logistique mise en place par des passeurs.

Dès le début, puisque vous m'interrogez sur la politique du Gouvernement, en parfait accord avec ses partenaires européens, le Gouvernement français a fait savoir qu'il n'était pas prêt à accueillir, en dehors des règles légales, un afflux de personnes qui relèvent de l'immigration économique pour la très grande majorité des cas. La France ne pouvant agir seule, le Gouvernement a multiplié les contacts et plaidé pour le renforcement des contrôles aux frontières extérieures, pour la modification des accords de Schengen, mais aussi pour approfondir le partenariat global entre l'Union européenne et le Maghreb, bien évidemment en particulier avec la Tunisie. Ce sont évidemment les règles, c'est le cadre dans lequel la Préfecture de police applique le dispositif, pour ce qui concerne l'agglomération parisienne.

Les personnes qui arrivent, les migrants, sont, pour la quasi-totalité d'entre eux, dans des situations qui ne correspondent pas aux conditions pour se maintenir en France et, au gré des contrôles, ils sont invités à regagner volontairement leur pays, en bénéficiant des aides au retour qui sont proposées par l'État. A défaut, la loi prévoit la reconduite ou la réadmission vers les États européens de transit, en l'espèce l'Italie.

Une position contraire ne correspondrait pas à la conception de l'immigration dans notre pays, c'est-à-dire une gestion régulée des flux migratoires dont l'objectif est de décourager l'immigration illégale.

Pourquoi décourager l'immigration illégale ? Tout simplement pour offrir aux étrangers qui arrivent légalement, qui parlent ou apprennent notre langue, qui s'intègrent professionnellement et respectent nos valeurs, les meilleures conditions d'accueil.

Alors que la grande majorité des migrants récemment arrivés reconnaît avoir payé des passeurs pour la traversée vers l'Europe, dans des conditions d'exploitation et de péril tout à fait scandaleuses, je vous invite à vous interroger sur le signal qui serait donné aux filières d'immigration clandestines si la réponse de l'État était perçue d'une manière ou d'une autre comme une véritable incitation à rejoindre le territoire national.

A Paris, en application de ces principes, plusieurs opérations de contrôle d'identité ont effectivement été organisées dans un contexte plus vaste d'opérations de sécurisation, dans les 18e, 19e et 20e arrondissements, mais je vous rappelle, et nous sommes en contact les uns avec les autres, que nous n'avons, dans le respect du principe de dignité, à aucun moment opéré des contrôles sur les sites où il y a une aide, un soutien matériel qui est apporté aux migrants.

Les personnes contrôlées en situation régulière ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux de reconduite ou d'une procédure de réadmission vers l'Italie. Celles qui n'ont pas été placées en rétention ont été invitées prioritairement à se rapprocher de l'O.F.I.I., l'Office français de l'immigration et de l'intégration, pour bénéficier d'une procédure de recours aidé. Les plages horaires d'accueil de cet organisme ont été étendues pour offrir plus de souplesse aux candidats au retour.

Après une période de réticence de la part des personnes concernées, sans doute liée d'ailleurs à ce que j'avais signalé, c'est-à-dire le niveau d'aide qui est consenti, le nombre de candidats au départ volontaire, ce dont je me réjouis, a sensiblement progressé ces derniers jours ; une cinquantaine de personnes ont d'ores et déjà sollicité un rendez-vous et seront reçues, 25 vont partir dans la semaine et, évidemment, au fil des jours, de nouveaux rendez-vous seront donnés.

Les autorités françaises ont toujours maintenu que l'immigration zéro n'avait aucun sens et notre pays conserve une très forte tradition d'accueil, ce qui n'est jamais signalé, puisque l'année dernière, nous avons donné 200.000 personnes autorisées, et je dois dire qu'à Paris, qui nous concerne plus particulièrement, 26.000 personnes, l'année dernière, ont bénéficié d'une carte de séjour première demande, mais, évidemment, délivrer un titre de séjour, ce n'est pas seulement se contenter de donner un document administratif tamponné, c'est aussi un acte qui doit correspondre à la rencontre d'un projet individuel avec des capacités d'insertion.

A Paris, qui compte aujourd'hui, et j'ai eu l'occasion quelquefois de le rappeler devant cette Assemblée, 20.000 étrangers en situation régulière, sans emploi, où des tensions fortes pèsent sur le logement des ménages franciliens, alors que la plupart des jeunes migrants, pourtant originaires d'un pays largement francophone ne maîtrisent pas le français, leur faire miroiter des perspectives d'emploi, de logement et d'insertion durable me paraît très déraisonnable.

Ainsi, le rapport annuel au Parlement montre que 10.267 premiers titres de séjour ont été délivrés à des ressortissants tunisiens en France en 2009 et 12.190 en 2010. A Paris, cela concerne annuellement plus d'un millier de personnes, sans préjudice des modalités de coopération qui seront mises en place avec les pays en transition. Permettez-moi de considérer que ces chiffres sont loin d'être négligeables et que nous ne sommes pas un pays fermé.

Si l'accord franco-tunisien que vous avez signalé, l'accord de 2008, prévoit effectivement de faciliter l'accueil temporaire de ressortissants tunisiens dans certaines conditions et pour des finalités bien précises, je fais remarquer qu'il n'a pas pour objet de faciliter l'admission au séjour des Tunisiens présents en situation irrégulière en France. La délivrance d'un titre de séjour reste conditionnée à une entrée régulière sur le territoire et, au surplus, l'examen des situations individuelles révélées par les contrôles donne à penser que, malheureusement, ils ne remplissent pas ces conditions.

L'accompagnement, pour répondre à votre question sur la façon dont ce texte évoluera, de cette application de ce texte dans le cadre de la transition démocratique et l'application de cet accord de gestion sur les flux migratoires est au programme de la visite du Ministre de l'Intérieur qui, au moment où on se parle, est en Tunisie pour aborder cette question.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Un mot de commentaire de Mme Pascale BOISTARD, au nom de l'Exécutif.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je souhaiterais ajouter quelques mots à ces interventions et, pour ceux qui n'auraient pas pris la peine de se plonger dans l'accord franco-tunisien du 28 avril 2008 signé par M. SARKOZY, vous en lire deux extraits :

Article 9 du titre 2 qui s'intitule "réinsertion sociale et économique" : "La France et la Tunisie conviennent que la réinsertion sociale et économique concerne les ressortissants tunisiens établis en France de manière régulière ou irrégulière".

Article 3 : "La France s'engage à proposer son dispositif d'aide au retour volontaire aux ressortissants tunisiens en situation irrégulière qui font l'objet d'une obligation de quitter le territoire français".

Je crois que tout est dit et nous attendons aujourd'hui une réponse du Gouvernement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous voulez compléter, Monsieur le Préfet de police ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Je ne veux pas compléter, je veux dire simplement que j'ai déjà répondu à cette question, tout est dit, puisque, effectivement, sur la deuxième partie de la question, j'ai signalé qu'à toutes les personnes qui sont l'objet soit d'un A.P.R.F., soit d'un O.Q.T.F., puisque maintenant, un O.Q.T.F. et un A.P.R.F., c'est pareil, puisqu'en application de l'excellente jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme, les personnes qui ont un A.P.R.F. se voient accorder sept jours de réflexion, donc nous les libérons, pour savoir si elles décident de partir. On considère qu'on doit mettre à profit ce temps pour proposer un départ dans le cadre des règles de l'O.F.I.I. C'est la réponse à votre deuxième remarque.

Quant à la première remarque qui concerne le séjour régulier ou irrégulier, cet accord, dans le contexte que je disais, est actuellement examiné par le Ministre de l'Intérieur pour voir comment appliquer, mais en aucune façon il ne s'applique à des personnes qui viennent par Lampedusa avec l'appui de filières qui exploitent la misère humaine.

Voilà tout simplement ce que je peux dire sur le premier point. Je crois qu'on ne peut pas, parce qu'on est tous d'accord sur ces questions, considérer que l'on doit financer les filières de clandestins.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, c'est sûr que l'on veut même que les filières de clandestins soient attaquées, mais, Monsieur le Préfet, je maintiens que nous pouvons avoir une attitude d'abord digne.

Je rappelle à tout le monde, parce que, sur ces sujets, il faut éviter les emballements, qu'en Tunisie, il y a actuellement des dizaines de milliers, pour ne pas dire des centaines de milliers, de réfugiés du fait de la guerre en Libye, que nous menons à juste titre, et que ces centaines de milliers de personnes qui sont en Tunisie, fruit de la guerre que nous menons en Libye à juste titre, sont hébergées, nourries et respectées.

Je dis donc que, quelles que soient les polémiques, et ce n'est pas à vous que je parle, nous pouvons traiter dignement les personnes qui sont là, nous en parlerons tout à l'heure dans le Conseil général et j'ajoute que l'accord de 2008 tel que Mme BOISTARD vient de le lire, c'est-à-dire avant le 14 janvier 2011, peut s'appliquer, y compris pour des personnes en situation irrégulière... Je suis allé les voir sans média, il y a des gens qui veulent retourner en Tunisie ; aidons-les à retourner en Tunisie ! Il y a des gens qui sont diplômés et qui ont besoin d'une formation, je l'avais dit dès février, aidons-les à titre provisoire et cela rentre parfaitement dans le cadre qui a été indiqué par Pascale BOISTARD.

Je ne suis pas là dans une discussion polémique avec M. le Préfet de police, haut fonctionnaire de la République, je suis sur un désaccord avec la politique menée par le Gouvernement sur ce sujet. Voilà !

Mais il faut assumer les désaccords.

M. Pierre LELLOUCHE. - Tirez-en les conséquences !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je les ai tirées ! Restez au Conseil général, vous allez voir !

La parole est maintenant à Denis BAUPIN sur un autre sujet...

M. Pierre LELLOUCHE. - Que proposez-vous ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce que je fais, j'en héberge 300, on les nourrit, on les respecte, avec les associations, on leur propose un accompagnement individualisé, on recense ceux qui sont prêts à rentrer en Tunisie et pour quelques-uns, effectivement...

Monsieur LELLOUCHE, je vous conseille, sur ce sujet, la modération.

M. Pierre LELLOUCHE. - Vous êtes tout seul à parler.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, je fais mon devoir et, par ailleurs, Monsieur LELLOUCHE, je vous précise que 9.000 personnes peuvent être concernées par l'accord passé en 2008. Actuellement, c'est moins de 3.000 qui le sont. Donc, je propose de manière pragmatique d'utiliser les 6.000 restants pour quelques dizaines ou quelques centaines, on verra, de personnes qui peuvent rentrer dans ce cadre.

C'est simple, c'est pragmatique et cela éviterait toutes les polémiques politiciennes.

II - Question d'actualité posée par le groupe E.E.L.V.A. à M. le Préfet de police, relative au passage d'un train de déchets hautement radioactifs en Ile-de-France.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Maintenant, nous passons à la question d'actualité posée par le groupe E.E.L.V.A.

La parole est à M. BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Monsieur le Préfet, la semaine passée, un train de déchets hautement radioactifs a traversé la France. Il transportait des déchets issus de centrales italiennes à destination de la gare de Valognes, pour être transférés à l'usine Areva de La Hague.

Sur ce parcours, ce train a transité six heures en Ile-de-France pendant la matinée du mardi 10 mai. Il a utilisé les voies du RER et a traversé près de quarante gares, parmi lesquelles des agglomérations importantes comme Melun, Villeneuve-Saint-Georges, Longjumeau, Massy, Versailles ou Mantes-la-Jolie.

J'étais moi-même à la gare de Versailles Chantiers vers 7 h 30 du matin, en pleine heure de pointe, quand le train a traversé la gare à grande vitesse, à quelques centimètres des usagers des transports collectifs attendant sur les quais, au milieu du va-et-vient des RER et trains de banlieue transitant par cette gare.

En dehors de celle diffusée par les militants anti-nucléaires présents, aucune information n'était donnée aux usagers, aucune précaution particulière n'était prise pour leur protection et leur sécurité. Rien n'entravait la possibilité d'incursion sur les voies, voire d'atteintes malveillantes au chargement, alors même qu'une semaine plus tôt les autorités françaises ne cessaient de nous alerter sur les risques de terrorisme menaçant la France, au nom desquels le plan Vigie Pirate est au niveau rouge renforcé.

Pourtant, le chargement de ce train était tout sauf inoffensif. Le combustible utilisé était composé majoritairement d'uranium mais aussi de plutonium. Il dégageait de grandes quantités de chaleur et émettait des rayonnements radioactifs gamma, se propageant à plusieurs dizaines de mètres autour des wagons, exposant à des radiations ionisantes les personnes situées à proximité, à des niveaux potentiels au vu des normes en vigueur, pouvant atteindre 20.000 fois la radioactivité naturelle.

Pour protéger notre santé, heureusement les haut-parleurs émettaient régulièrement des messages d'alerte, précisant que, pour des raisons sanitaires, il était interdit de fumer dans la gare. Mais sur la radioactivité, rien !

Précisons, par ailleurs, que ces transports, qui traversent notre agglomération plusieurs fois par an, sont totalement inutiles pour la production électrique. C'est pourtant au nom de celle-ci que la population française est exposée au risque nucléaire.

Non seulement ces milliers de kilomètres à haut risque ne contribuent pas à produire le moindre kilowatt/heure d'électricité mais ils ne permettent même pas de réduire la quantité de déchets hautement radioactifs, ni de réduire leur radioactivité. Ces déchets italiens sont d'ailleurs supposés repartir en Italie entre 2020 et 2025, où rien n'est prévu pour les accueillir, cela au titre d'un contrat entre Areva et son homologue italien, sur la légalité duquel l'autorité française de sûreté nucléaire a tenu à rappeler publiquement ses réserves.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Préfet, notre groupe aimerait savoir quelle information a été transmise à la population et aux élus de l'agglomération parisienne sur ce transport de déchets et ses risques.

Nous aimerions savoir pour quelles raisons un transport aussi dangereux traverse la principale agglomération française à l'heure de pointe, au moment où les risques sont les plus importants.

Enfin, pouvez-vous nous indiquer quel dispositif préventif a été mis en place, au titre de Vigie Pirate, pour éviter tout acte terroriste et quel dispositif d'alerte, de réaction et d'évacuation est prévu dans le cas d'un accident ferroviaire ou d'une action terroriste frappant ce train ?

Au moment où le président de la République ne cesse de nous répéter que le nucléaire français est le plus sûr du monde, nous attendons impatiemment vos réponses.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PREFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Conseiller, en vertu d'accords internationaux passés avec certains pays européens, comme l'Italie - l'accord dont vous venez de parler - et l'Allemagne, la filière nucléaire française assure le retraitement et conditionnement de combustibles nucléaires usés.

Dans le contexte énergétique mondial et compte tenu des perspectives technologiques existantes, il est tout à fait loisible à un quelconque groupe politique d'avoir une opinion sur l'opportunité de recourir ou non à l'énergie nucléaire, ainsi que sur les moyens de réduire la part du nucléaire, voire - je crois que c'est votre position - d'y renoncer.

Les démonstrations publiques sont également libres, à condition qu'elles respectent les lois et règlements, ce qui n'est pas toujours le cas en la matière. C'est d'ailleurs assez paradoxal, puisque quelquefois des convois dont on nous dit qu'ils sont très dangereux sont bloqués pendant des heures. Cela n'a pas été le cas, mais cela explique aussi la façon dont les choses sont organisées.

A partir du moment où nous nous situons dans un contexte national et européen, dans lequel l'énergie nucléaire fournit une large part des ressources énergétiques, nous avons le devoir et nous devons avoir la maturité institutionnelle de traiter de manière industrielle et sûre les combustibles usés dans des lieux adaptés et équipés ; c'est le cas de l'usine de retraitement de La Hague.

C'est donc dans ce contexte que, très ponctuellement, des convois ferroviaires spécialisés interviennent. Le train est, à cet égard, considéré comme le moyen de transport le plus sûr. Bien évidemment, les convois ferroviaires des matières en question s'effectuent dans des wagons sécurisés, que vous connaissez bien sûr. Ces wagons sont géolocalisés en temps réel. Ils sont protégés dans le strict respect des normes nationales et européennes en vigueur, ainsi que celles édictées par l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique).

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire dispose d'un centre opérationnel de suivi, ce qui répond à votre préoccupation, puisque nous savons à chaque instant, avec la géolocalisation, à partir de ce centre opérationnel, où se trouve le chargement. Et ce centre opérationnel est en liaison étroite avec les services de police et de gendarmerie qui assurent la surveillance.

Pour des raisons de sécurité, les itinéraires et les horaires empruntés font l'objet d'une classification de défense, de surveillance et patrouille. Cette surveillance est au besoin hélicoptérée grâce aux hélicoptères de la gendarmerie.

De ce point de vue, les blocages inopinés de convois n'apparaissent pas dans notre pays comme la méthode la plus opportune pour contester, comme je le disais, les choix qui sont opérés.

Bien évidemment, inutile de dire - même si ces choses sont, comme je l'indiquais, en catégorie classement confidentiel - que nous sommes avertis, que la Direction générale de la police suit l'avancement de ces transports, dans la partie ferroviaire mais aussi dans la partie routière, puisqu'à partir de Valognes le chargement passe par la voie routière.

Depuis quelques temps, ayant appris qu'il y avait ces stationnements en région parisienne, je me suis préoccupé de cette situation et je pense que l'on pourrait éviter les grandes agglomérations, et pas seulement Paris parce qu'il ne s'agit pas tout simplement de repasser le mistigri à d'autres, mais aussi voir comment on pourrait faire en sorte avec la compagnie ferroviaire que les stationnements ne soient pas prolongés dans les zones qui sont les plus urbanisées.

Voilà ce que je pouvais dire en réponse à votre question.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Un mot de Denis.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Merci d'avoir reconnu que ces convois étaient très dangereux. Vous avez utilisé vous-même ce terme et c'est en effet le cas.

Je suis tout de même un peu préoccupé que vous nous disiez qu'ils ne font que respecter les normes en vigueur françaises et européennes, alors que vous nous avez indiqué à plusieurs reprises par ailleurs quels étaient les dangers terroristes aujourd'hui qui pouvaient menacer la France. Vous n'avez absolument pas répondu par rapport à ce point.

Franchement, à voir passer ce train en plein milieu de la gare, vraiment au bord des quais, comme si vous étiez dans n'importe quelle gare au milieu des passagers, on se dit que vraiment rien n'est prévu pour ne serait-ce que prévenir. On aurait pu le faire passer en dehors de la gare. On pourrait imaginer que l'on demande aux gens de s'éloigner des quais, de passer par exemple sur un quai désaffecté, mais rien n'est prévu par rapport à ce type de situation. Je trouve cela très préoccupant dans une agglomération comme la nôtre où il y a des millions d'habitants.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous invite à poursuivre votre échange là-dessus. C'est un sujet très sérieux et cela implique que...

M. LE PREFET DE POLICE. - Je ne voudrais pas abuser de votre volonté pour me donner la parole.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous constaterez, Monsieur LELLOUCHE, que je ne suis pas vraiment autoritaire. Alors, Monsieur le Préfet de police...

M. LE PREFET DE POLICE. - Je vous l'ai demandée avec beaucoup de politesse...

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est à M. LELLOUCHE que je parle et pas à vous. Je voudrais lui rappeler que nous ne sommes pas sous tutelle : je donne la parole au préfet de police volontiers mais je ne suis pas sous tutelle.

Monsieur le Préfet de police, c'est avec grand plaisir que je vous donne la parole, et pas à d'autres.

M. LE PREFET DE POLICE. - Merci, Président.

Il y a un risque terroriste dans notre pays. Si vous pensez que le mieux est d'annoncer à son de trompe le passage des wagons pour faciliter la tâche des terroristes, je pense que c'est tout de même ce qui justifie le "confidentiel défense".

D'autre part, je ne voudrais pas contredire M. le Maire de Paris, mais je lui signale que les hauts fonctionnaires sont à la disposition du Gouvernement - il s'agit-là de la première question - et que je mets en œuvre la politique du Gouvernement, quel que soit le Gouvernement que le peuple français choisit.

A l'heure actuelle, celui qu'il a choisi m'a amené à appliquer sa politique.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Préfet de police, gérez les choses comme cela vous paraît bien. Surtout, je vous mets à l'aise !

Effectivement, un haut fonctionnaire est à la disposition du Gouvernement légitime, qui sort des urnes, et il applique sa politique.

Je voudrais vous faire remarquer que je disais justement que je ne voulais pas chercher la polémique avec un haut fonctionnaire, dont je respecte les fonctions, et que ma polémique était avec le Gouvernement.

Maintenant, si vous souhaitez que je polémique avec vous comme avec un membre du Gouvernement, vous me le direz, mais nous en reparlerons dans nos conversations habituellement cordiales et respectueuses de part et d'autre.

La parole est à Ian BROSSAT.

Je n'ai pas de leçon à recevoir de ceux qui, ici, mettaient en cause un Préfet de police (c'était M. MASSONI) en l'accusant d'être à la solde du Gouvernement. Il fallait que moi, élu de l'opposition, je défende la neutralité des hauts fonctionnaires de la République.

Je n'ai rien oublié, la vie est longue, elle a existé longtemps avant, elle existera longtemps après.

A bon entendeur, salut !

III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris, relative au blocage du programme de logements sociaux, boulevard de la Tour-Maubourg (7e).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Si la partie droite de l'hémicycle me permet de poser ma question, vous allez voir qu'elle va vous plaire : ma question porte effectivement sur une question qui vous intéresse beaucoup, c'est la question du logement social dans notre Capitale.

Nous le savons, le logement est le problème n° 1 pour une grande majorité de Parisiennes et de Parisiens.

C'est dans ce cadre, parce que nous en sommes conscients, que notre municipalité, avec l'appui de notre groupe, a développé une politique en matière de logement social, fondée sur deux principes. Le premier, c'est d'accélérer la production de logements sociaux. Nous avons voté lors de notre programme local de l'habitat une proportion de 6.000 nouveaux logements sociaux chaque année. Le deuxième pilier est le rééquilibrage du logement social sur le territoire parisien, avec l'objectif - et mon groupe y est particulièrement attaché - de faire aussi du logement social à l'Ouest de Paris.

Nous le savons, vous le savez aussi bien que nous à droite de cet hémicycle, lorsque nous avons l'ambition de faire du logement social à l'Ouest, nous nous heurtons à des oppositions, à des obstacles assez considérables.

On se souvient par exemple que Jean-François LAMOUR avait osé dans "Le Parisien" du 25 mai 2010 un bien curieux amalgame entre délinquance et bénéficiaires de logements sociaux.

C'est quand même incroyable que vous vous énerviez à ce point lorsque l'on vous cite, Monsieur LAMOUR !

Et puis, il y a eu des propos similaires...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Attendez une seconde, bien que je sache que, vous aussi, vous aimez les échanges assez dynamiques.

Je voudrais faire remarquer quelque chose : pendant ces questions d'actualité, ce sont les groupes qui s'expriment. Il est assez peu probable que cela fasse plaisir aux groupes de la famille politique opposée.

En général, quand vous, vous posez des questions (faisons d'ailleurs attention pour tout à l'heure), il y a un respect...

Ce matin, c'était pendant que certains de vos orateurs s'exprimaient qu'il y avait un brouhaha ici. J'ai même dû ramener le silence pour que l'un de vos orateurs, de votre groupe Monsieur DESTREM, puisse parler dans des conditions normales.

Taisez-vous !

Je n'ai pas l'impression qu'Ian BROSSAT va parler au nom de votre groupe, il parle au nom du groupe Communiste et élu du Parti de Gauche. Je n'ai jamais considéré qu'il exprimait la pensée de l'U.M.P. Donc, on ne s'énerve pas !

M. Jean-François LAMOUR. - On est très calme.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire, je poursuis donc.

Vous allez être heureux, puisque je vais continuer à vous citer. M. GOASGUEN, de même, avait déclaré, je cite : "que le logement social dénature le 16e arrondissement".

Maintenant, vous le savez, un recours déposé par des riverains bloque actuellement un programme de construction de 31 logements sociaux, à l'angle du boulevard de la Tour-Maubourg et de la rue Saint-Dominique dans le 7e arrondissement, 7e arrondissement qui ne compte pourtant qu'1 % de logements sociaux, alors que nous avons bien d'autres arrondissements à Paris qui comptent 20, 30 voire 40 % de logements sociaux.

La maire du 7e a elle-même exprimé son opposition à ce projet pour des prétextes d'ordre esthétique, évidemment.

Les travaux auraient dû commencer en 2008, les familles pourraient y être installées, ce n'est malheureusement pas le cas, du fait du recours. C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions connaître, Monsieur le Maire, où en est ce recours ainsi que les dispositions que notre municipalité compte prendre pour que ces projets puissent bien voir le jour et que l'on rééquilibre effectivement le logement social entre l'Est et l'Ouest dans notre Capitale.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est très bien.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Oui, Monsieur BROSSAT, merci d'évoquer le développement du logement social dans les quartiers du Centre ou de l'Ouest de Paris.

Votre question porte essentiellement sur le 7e arrondissement, où tout le monde sait que nombre de logements sociaux est extrêmement faible et où, à ce jour, nous n'avons hélas que trois projets de création de logements sociaux, à commencer par l'hôpital Laennec, où après 10 ans de recours, 80 logements sociaux pourront s'établir sur cet espace extrêmement intéressant.

Deuxième projet, rue de la Tour-Maubourg, dont je rappelle que c'est un immeuble de bureaux, propriété de l'État, qui a été cédé à la Ville dans le cadre d'un accord pour construire des logements sociaux, avec un dégrèvement de 35 %, tel que prévu par les textes.

Nous devons à la fois réhabiliter un immeuble ancien et profiter de la possibilité de constructibilité pour faire 11 logements supplémentaires.

J'ai assisté à une réunion publique à la mairie du 7e arrondissement, où tout le monde s'est déchaîné contre la création de logements sociaux rue de la Tour-Maubourg.

Nous ne devions pas être à la même réunion, mais moi j'étais bien présent. Je ne saurais oublier deux expressions assez caractéristiques de membres de l'équipe municipale du 7e sur le logement social.

Il fut une époque où l'on m'a expliqué qui pouvait vivre dans le logement social du 7e arrondissement : ceux qui avaient des revers de fortune, mais les autres pouvaient aller voir à l'Est et au-delà des frontières du périurbain.

Le deuxième élément forcément, c'est que ces employés qui gardaient les enfants des familles du 7e arrondissement, une fois que les enfants étaient grands, on n'avait nullement besoin de les garder dans le 7e arrondissement.

Cette réflexion a été faite lors d'une réunion, en présence de Mme DATI, pas par elle, je le dis clairement, mais par un membre de l'équipe municipale du 7e.

Sur les bancs de l'Opposition. - C'est de la pure invention !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Terminez tranquillement, après j'ajouterai peut-être un témoignage auquel M. DUMONT sera sensible.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Troisième projet de logement social qui voit le jour, dans le 7e arrondissement, rue Cler.

Nous avons une lettre signée de Mme DATI qui préconise que, au lieu de logements sociaux, nous devrions créer une structure publique pour les personnes âgées.

Sans doute est-il clair que, pour Mme DATI et les élus de la majorité du 7e arrondissement, le logement social n'a pas sa place dans cet arrondissement.

Nous n'avons pas cette conception de la mixité sociale, de l'organisation territoriale et de l'implantation du logement social dans Paris.

Sur le projet réel de la Tour-Maubourg, regardons les faits : le recours a été intenté sur des problèmes de qualité architecturale. Je note que le jugement rendu par le tribunal administratif dans son audience du 27 janvier, lecture du 10 février 2011, ne fait absolument pas référence à l'intégration architecturale, qu'il l'admet, mais bien à une difficulté technique de taille de fenêtre qui sera forcément réglée dans un permis modificatif.

Sachez, Monsieur BROSSAT, que j'encourage le bailleur social à engager au plus vite les travaux sur la partie ancienne, qui ne font pas partie du recours en tant que tel. Je ne peux que regretter que le tribunal ait annulé le permis dans sa totalité, alors qu'il aurait été possible de séparer la partie ancienne et la partie nouvelle, qui sera mise aux normes, bien évidemment.

Nous continuerons, chaque fois que possible, soyez-en assuré, de construire du logement social dans le 7e arrondissement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je veux apporter mon témoignage.

Effectivement, Monsieur DUMONT, puisque vous avez protesté, quand vous étiez maire du 7e, vous êtes venu me voir, lors de la mandature précédente, pour me demander de diminuer le nombre de logements sociaux sur le projet Laënnec, voilà ! De la même manière que Mme DATI lance des polémiques insensées sur le mur de la paix alors que le Gouvernement est en accord avec moi, ou plus exactement, que je suis en accord avec le Gouvernement. Cela n'a rien à voir avec le logement social, mais c'est un fait. Nous passons. Non, Monsieur DUMONT !

M. Michel DUMONT. - Je fais une demande.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous trouvez que c'est une mise en cause ?! Faites attention : il y en aura encore après ! Monsieur DUMONT, très brièvement. Ce n'est pas prévu dans le règlement. Cela tient à ma faiblesse habituelle ! Attendez une seconde.

François DAGNAUD, vous examinerez en conférence d'organisation la possibilité de mettre les questions d'actualité à un autre moment, parce que je constate que chaque début d'après-midi, il y a plus d'effervescence. Ce n'est qu'une suggestion.

La parole est à M. DUMONT, très brièvement.

M. Michel DUMONT. - Monsieur le Maire, ce sera très bref. Vous évoquiez notre entretien, où nous n'étions que tous les deux.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, il y avait votre prédécesseure. Nous étions trois.

M. Michel DUMONT. - Mme AURILLAC était avec nous.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Elle était présente : je m'en souviens très bien.

M. Michel DUMONT. - D'autant plus qu'avec Mme AURILLAC, mon prédécesseur, nous étions venus vous voir pour vous parler de la maison de gérontologie prévue dans le projet initial de la Ville sous la précédente mandature, celle de Jean TIBERI, projet auquel vous avez décidé de renoncer pour construire du logement social. Nous étions venus vous voir avec Mme AURILLAC pour défendre cet établissement de gérontologie et vous parler d'un autre site pas très loin, rue Oudinot, à l'époque, où nous aurions pu faire du logement social.

La conclusion est que vous avez empêché la réalisation par la Ville de cet établissement de gérontologie, que nous avons réussi avec Mme AURILLAC à faire reprendre par un établissement privé. De ce fait, vous n'avez pas de leçons à nous donner sur ce plan-là.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je confirme, Monsieur DUMONT, que dans cet entretien, indépendamment du dossier de l'établissement gérontologique, vous avez vraiment essayé de me faire baisser le nombre de logements sociaux, et quand je disais.... non cela restera, c'était 120, et vous me disiez : "90, 100 mais surtout diminuez". Je le maintiens clairement, et je pense que ce propos est particulièrement crédible quand on voit le comportement de l'U.M.P. à Paris en matière de logement social.

Assumez ! Comparons ce qui a été fait en quantité en logements sociaux avant 2001 et depuis ! Comparez ! Comparez les avis des maires d'arrondissement de gauche quand on leur propose des programmes de logements sociaux, et les avis des maires d'arrondissement de droite quand on propose des programmes de logements sociaux dans leur arrondissement. Voilà un beau débat intéressant. Qui est pour le logement social à Paris ? À mon avis, les Parisiens ont déjà compris !

IV - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris, relative à la politique et la gestions des ressources humaines de la Ville de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à Mme Valérie MONTADON. Je connais mieux les élus que certains de mes prédécesseurs, mais MONTANDON ! Vous savez, on m'a tellement appelé DELANOY, DELANOÏ... Je ne me vexe pas.

Mme Valérie MONTANDON. - Décidément, Monsieur le Maire, votre politique en matière de ressources humaines n'est pas un long fleuve tranquille. Rappelez-vous, la Ville de Paris a traversé un conflit historique au dernier trimestre 2009 : la première grève unitaire depuis Étienne Marcel.

De même, de nombreux débats ont eu lieu à l'occasion des conclusions du rapport de la M.I.E. relative à la gestion des personnels de la Ville, conduite par mon collègue Alain DESTREM. Malgré tout cela, l'Exécutif demeure hermétique à de nombreuses revendications et inquiétudes des agents les plus exposés.

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît ! Il faudrait que tout le monde se taise.

Mme Valérie MONTANDON. - Malgré tout cela, l'Exécutif demeure hermétique à de nombreuses revendications et inquiétudes des agents les plus exposés.

Première direction concernée : la propreté. Le malaise des personnels du service technique de la propreté de Paris est criant. Plus encore, les syndicats des services de nettoyage parlent d'une véritable déclaration de guerre de la part de la mairie à leur encontre.

On ne compte plus les mouvements de grève des éboueurs parisiens : juin 2008, octobre 2010, mai 2011. Pour autant, depuis 2001, la propreté des rues s'est considérablement dégradée au détriment de la qualité de vie des Parisiens qui se plaignent chaque jour de l'état de saleté de l'espace public.

Deuxième direction concernée : la DASCO. Les animateurs, et ce, tous statuts confondus, ont engagé un mouvement de grève intersyndical afin d'obtenir une reconnaissance statutaire de leur métier. Déjà confrontés à une grève la semaine dernière, les parents trouveront de nouveau les portes des centres de loisirs fermées les deux prochains mercredis.

Enfin, les crèches, où une énième grève touche cette semaine l'ensemble des personnels de la petite enfance, y compris les directeurs, qui demandent tout simplement de meilleures conditions de travail.

Faut-il vous décrire, Monsieur le Maire, le désarroi des parents confrontés à une telle situation, a fortiori sans avoir été avertis à l'avance. Monsieur le Maire, crèches, plus centres de loisirs en grève dans la même semaine, cela commence à faire beaucoup !

Alors que la situation s'enlise et que les Parisiens subissent des désagréments liés à ces grèves, quelles sont les réponses concrètes que vous comptez enfin apporter pour répondre au malaise des agents concernés ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Lors de la séance du 28 septembre dernier, et aussi à l'occasion du débat sur la M.I.E., j'ai eu l'occasion de clarifier un peu ce qu'était notre politique de ressources humaines et les orientations que nous développons. Je ne vais donc pas reprendre mon propos général.

Je dirai seulement que depuis cette date, et suite à l'annonce par le Gouvernement du gel du point d'indice en 2011, nous avons conduit une large discussion en fin d'année avec les représentants du personnel afin de soutenir le pouvoir d'achat des agents qui perçoivent les plus faibles rémunérations, et donc fortement impactés par la décision du Gouvernement.

Il nous a semblé en effet que l'évolution des dépenses contraintes, notamment électricité et logement, pour les agents qui avaient un salaire inférieur à 1.800 euros nets méritait un soutien. Parmi ces mesures d'un coût de 9 millions d'euros, je citerai notamment la revalorisation en moyenne de 200 euros de prime de plus de 31.000 agents et la revalorisation de 8 % de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé versée aux agents.

Parallèlement, nous avons engagé un vaste chantier d'amélioration de la santé et de la sécurité au travail de façon à améliorer les conditions de travail de tous.

Nous avons aussi à l'heure actuelle une discussion conduite par la DRH, et j'espère que nous allons aboutir à un accord, à l'image de ce qui a été réalisé dans le domaine de la formation l'an dernier.

Enfin, nous avons engagé la réforme de la catégorie B, pour laquelle nous sommes dépendants des textes parus au niveau de la fonction publique d'État ou territoriale. Et lors du dernier conseil, je vous ai d'ailleurs présenté les premiers résultats de cette réforme qui concernait 4.000 des 8.000 agents de catégorie B de la Ville.

Les discussions se poursuivent pour l'autre moitié des agents de catégorie B, et vous comprendrez que cette réforme statutaire contribue à attiser les revendications des personnels pour améliorer le déroulé des carrières, et cela se traduit effectivement à l'heure actuelle par différents mouvements sociaux.

Vous avez parlé de la propreté. Effectivement, le débat se focalise sur l'accès en catégorie B des chefs d'équipe et agents d'encadrement du nettoyage. Nous y sommes favorables, et les A.E.N., les agents d'encadrement du nettoyage, rejoindront la catégorie B dès cette année, et les C.E.N., progressivement.

Les éboueurs ont été reçus longuement et plusieurs fois par la D.R.H. et la D.P.E. pour leur fournir toutes les explications souhaitées. Leur revendication n'a donc pas de réelle justification.

Les centres de loisirs s'inscrivent également dans ce débat de la réforme de la catégorie B. Là encore, il y a des préoccupations de déroulement de carrière mais aussi de rémunération pour les animateurs contractuels. Les discussions se poursuivent.

Par ailleurs, vous avez raison de signaler que la situation dans le secteur de la petite enfance reste tendue. Vous n'ignorez pas, effectivement, l'engagement de la Municipalité d'ouvrir 4.500 nouvelles places pendant cette mandature, soit, entre 2001 et 2014, 10.300 places. Cette croissance très forte du nombre de crèches provoque des difficultés de recrutement, liées au manque de personnel qualifié dans ce secteur.

Nous dénonçons d'ailleurs, depuis des années, cette pénurie de formation, tant des auxiliaires de puériculture que des éducatrices de jeunes enfants. Nous avons d'ailleurs signé en 2008 une convention avec la Région et l'Académie de Paris où nous faisons état de nos besoins et nous demandions de prendre des dispositions pour que les choses aillent mieux.

Néanmoins, dans ce contexte de pénurie, nous conduisons des négociations avec les organisations syndicales, afin de concevoir des solutions pérennes afin notamment que nos agents ne soient pas trop tentés d'aller dans d'autres collectivités parce que, effectivement, il y a pénurie pour nous mais il y a pénurie pour tout le monde. C'est une réalité !

Ainsi, des réunions bimensuelles se déroulent depuis la mi-mars sur tous les sujets...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faudrait conclure !

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - ... que ce soit la présence au travail, la gestion du remplacement des absences, la fidélisation des personnels ou les parcours de formation. Cet après-midi même, une nouvelle réunion se tiendra avec les organisations syndicales.

Je voudrais conclure en disant simplement que nous ne sommes pas hermétiques à la discussion. Je pense que l'on essaie à la fois d'anticiper les tensions et de répondre quand il y a des sujets de discussion.

Cela dit, il faut savoir que le contexte national pèse lourdement. Il est clair que le Gouvernement a encore annoncé le gel du point d'indice pour 2012. Ce n'est pas pour faciliter les discussions. La flambée des loyers est loin de se calmer, vous le savez. La flambée des produits de base, qu'il s'agisse de l'énergie ou des céréales, est aussi une réalité et les transferts de l'État, qui sont mal assurés aux collectivités territoriales, comme les besoins de solidarité, font que nos finances n'ont pas une aisance à toute épreuve.

Dans ce contexte, soyez donc assurés que nous sommes attentifs et déterminés pour qu'il y ait une continuité et que la qualité du service public soit assurée.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Vous voulez rajouter un mot, Madame ?

Mme Valérie MONTANDON. - Vous nous parlez beaucoup de réforme de statut et de catégories mais pas de réforme plus concrète dans le détail.

Un des constats les plus frappants relevé par la M.I.E., c'était précisément le fléau de l'absentéisme à la Ville de Paris. Il s'agit bien là d'un échec de la Municipalité constaté dans ces trois directions que je vous ai citées.

Faut-il vous remémorer le rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris de novembre 2008 ?

Alors, fort de ces enseignements, quel est votre plan d'action pour lutter contre l'absentéisme, qui coûte tout de même la bagatelle de 200 millions d'euros par an, soit 10 % de la masse salariale de la Ville de Paris ?

J'ajoute aussi que la mise en œuvre du plan de création de places en crèches que vous évoquiez dégrade les conditions de travail des personnels qui, en effet, fuient la Ville, incapable de les fidéliser. En définitive, le volant de remplacement est régulièrement absorbé par les ouvertures de crèche et il ne suffit plus à couvrir les besoins de façon réactive. Et là, je vous signale que je ne fais que citer le vœu déposé par le groupe Communiste en mars 2011.

Quand prendrez-vous conscience que les directrices de crèche demandent que leur charge de travail administratif diminue, et notamment la gestion du recouvrement ? Savez-vous, Monsieur le Maire, que tout ce temps et cette énergie sont perdus, au détriment de l'accueil des enfants et des familles ?

Il est plus que temps de réagir, d'être à l'écoute de ces agents qui sont tout de même au service des Parisiens !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chère Madame, je voudrais vous rappeler que l'esprit de la deuxième intervention, c'est vos réactions aux réponses données aux questions que vous avez posées.

Vous permettez ?

Une seconde !

Vous n'avez pas la parole.

Or, là, vous venez de lire un papier en reposant des questions.

Cela dit, moi, je prends acte que vous êtes d'accord avec les propositions du groupe Communiste et j'espère que votre enthousiasme pour défendre les travailleurs va dépasser les frontières de Paris et s'étendre à tout le pays.

Je vous remercie pour les travailleurs.

Monsieur DUBUS ?

Laissez parler M. DUBUS !

Il faut que je défende toutes les expressions démocratiques.

Et moi, je prends acte loyalement quand le groupe U.M.P.P.A. défend les travailleurs. Loyalement ! JE vous prends au premier degré.

Oui, Monsieur GOASGUEN, je vous prends au premier degré quand vous défendez les travailleurs !

V - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris, relative à l'avenir du Paris Saint-Germain Football club.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants.

Monsieur DUBUS, vous avez la parole.

M. Jérôme DUBUS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette question d'actualité porte sur l'avenir du Paris Saint-Germain.

L'épilogue de la saison de la Ligue 1 s'annonce passionnant pour le Paris Saint-Germain. Le club a malheureusement perdu en finale de la coupe de France samedi mais reste encore en course pour une place en Ligue des champions.

Passionnant et brûlant, car l'avenir du club va se jouer d'ici l'été, entre la fin du championnat le 29 mai, l'attribution de la concession du Parc des Princes au Conseil de Paris du mois de juin et la finalisation de la cession du club, officiellement mis en vente.

Entamées au printemps 2010, des discussions entre Colony Capital et un fonds qatari sont peut-être en passe d'aboutir. Selon les termes de l'accord envisagé, Colony céderait une bonne partie de ses parts dès cet été, avec un retrait définitif de l'actionnariat au printemps 2012, pour une somme d'environ 50 millions d'euros. Mais ce timing n'est pas innocent ; il intervient juste au moment où l'actuel propriétaire du club va se voir attribuer dans un mois le bail emphytéotique pour les 40 prochaines années, puisqu'il reste désormais seul en lice.

Le Qatar s'offrirait donc la S.A.S.P.-P.S.G., soit le club sportif, tandis que Colony resterait propriétaire de la S.E.S.E., société d'exploitation du Parc des Princes.

Monsieur VUILLERMOZ, j'avais déjà posé la question au mois de décembre dernier. Vous m'aviez laissé entendre que tout cela, c'était du cinéma, une simple fiction. Or, en réalité, nous sommes maintenant devant un accord qui risque d'être signé assez rapidement. Vous savez bien que vous êtes trop averti des questions de sport pour me répondre ce genre de chose ! A moins que M. DELANOË ne souhaite répondre lui-même, puisque c'est directement son cabinet qui suit ce dossier.

J'ai donc plusieurs questions à vous poser.

La première question : pourquoi Colony Capital est-il le seul en lice pour l'attribution du bail emphytéotique du Parc des Princes, alors que plusieurs candidats ont été écartés ? Notre Conseil a besoin d'éclaircissements sur ce point, d'autant qu'un recours a été déposé par l'un des prétendants écartés rapidement, en l'occurrence la société présidée par Jacky LORENZETTI, qui est actuellement président du Racing Métro, lui-même concurrent du Stade français !

Deuxième question : le télescopage entre le choix de l'exploitant du stade et l'éventuelle vente du club par celui-ci ne reviendrait-il pas à fausser la relation de confiance que l'actuel actionnaire doit entretenir avec la Ville ? Ne faut-il pas attendre que la situation se clarifie, avant de prendre la décision d'attribution qui engagera la Ville, je le rappelle, pour les 40 prochaines années ?

Troisième question : l'actuel propriétaire risque de se voir attribuer la concession du stade, en dépit d'un désengagement du club qui lui permettrait d'encaisser une forte plus-value. S'il s'avère que son objectif n'était donc pas le développement sportif du club, mais bien l'obtention de l'exploitation plus lucrative du bail emphytéotique du Parc des Princes, la Ville n'aura-t-elle pas manqué gravement à son devoir de contrôle et de vigilance ? Monsieur le Maire, ne serait-ce pas là une faute dans la gestion et la défense des intérêts de la Ville et des Parisiens ? La Ville de Paris est dans l'obligation de prendre position et de donner son avis, dans le cas où l'actionnariat du club change à plus de 50 %. L'arrivée d'un nouvel actionnaire, tel que le fonds qatari, prêt à investir réellement dans le club, dans son avenir footballistique, peut être une chance ; encore faut-il que cela se fasse au terme d'un processus clair et dans des conditions transparentes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Voulez-vous conclure, cher collègue !

M. Jérôme DUBUS. - A toutes ces questions précises, nous attendons, Monsieur le Maire, des réponses claires.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Jean VUILLERMOZ va vous répondre, mais vous avez affirmé, de manière péremptoire, des choses qui ne sont absolument pas avérées.

Jean va vous répondre sur ce que nous, nous faisons. Je vous signale que, sur le bail emphytéotique, ce sont les concurrents qui se sont retirés d'eux-mêmes. Ce que je regrette bien !

Monsieur Jean VUILLERMOZ, vous avez la parole.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Déjà, je voudrais remercier M. DUBUS de me donner l'occasion de parler du P.S.G. parce que c'est vrai que sur le plan sportif, c'est une bonne année pour le P.S.G., et vous me donnez l'occasion de les féliciter, cela mériterait des applaudissements nourris sur les bancs de cette Assemblée.

Même si le championnat n'est pas terminé, il reste encore, comme vous l'avez dit, trois matchs et l'on peut encore progresser de la quatrième à la troisième place, ce qui serait évidemment très important, puisque cela ouvre la possibilité de jouer les barrages de la Champions League l'an prochain...

Oui, mais moi, je réponds ce que je veux !

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, un peu de sérieux quand même !

J'en appelle aux présidents de groupe. On plaisante un peu, mais on est au travail.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je vais vous répondre, mais il me semble important quand même de revenir sur les résultats du club, puisque vous les avez vous-mêmes abordés.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Un peu de respect ! Vraiment, je suis choqué ! Respectons-nous ! Respectons-nous, s'il vous plaît !

Je vous respecte au-delà des normes démocratiques ! C'est l'opposition qui n'assume pas son statut d'opposition et je peux vous parler en connaissance de cause.

La parole est à M. VUILLERMOZ et vous l'écoutez !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Pour finir, en 40 ans, le P.S.G. a remporté huit fois la Coupe de France, il y a deux ans, il a gagné la Coupe de la Ligue et, l'année dernière, la Coupe de France. Le P.S.G., ces derniers temps, séduit tous les amoureux du football et du club de la capitale par son beau jeu et on peut ajouter, parce que vous n'en avez pas parlé, que les mesures courageuses du président LEPROUX en matière de sécurité d'abonnement ont porté leurs fruits.

Alors, vous me posez la question de l'évolution du capital. La réussite du club dans les prochaines années passera par de nouveaux investissements et donc par l'entrée de nouveaux actionnaires.

Les informations dans la presse se sont, bien sûr, fait l'écho de ces évolutions à venir.

Sachez que M. Sébastien BAZIN informe régulièrement le Maire de Paris des contacts qu'il peut avoir avec tel ou tel investisseur potentiel, mais admettez qu'il ne nous appartient pas, cependant, de rendre cela public.

Alors, parlons clairement quant à l'éventualité d'un repreneur qatari, puisque vous l'avez évoquée ; pourquoi voulez-vous que cela pose un problème ? En quoi devrions-nous nous attacher à la nationalité des éventuels partenaires ?

De nombreux autres clubs européens ont connu ce type d'évolution.

Ce que nous savons et ce qui nous intéresse, c'est leur sérieux, leur volonté de développer le club dans la durée, de préserver son éthique et d'ancrer davantage le P.S.G. dans son tissu sportif francilien et parisien.

Si vous voulez parler nommément d'une prise de participation du Qatar Investment Authority, je vous répondrai que c'est un fonds reconnu et parfaitement respectable. Les Qataris ont la réputation d'être des partenaires fiables. En outre, le prince héritier est un fan du P.S.G., vous le savez, c'est connu.

Enfin, vous le savez très bien, la convention d'objectifs liant la Ville et le P.S.G. prévoit que nous soyons informés de toute modification du montant du capital du club dans le mois qui suit l'opération.

Si les changements de participation excèdent 51 %, la Ville se réserve le droit de demander une révision de la convention et, le cas échéant, de supprimer la subvention annuelle allouée au club.

Bien entendu, nous n'avons aucun droit de veto quant à la composition du capital du P.S.G. qui est une société anonyme.

Vous m'avez interrogé sur le B.E.A. Comme vous le savez, nous travaillons sur la candidature d'un groupement et non pas seulement de Colony Capital. Compte tenu de la nécessaire confidentialité quant à l'étude des offres, et je m'étonne que vous posiez des questions, vous savez très bien qu'il ne m'est pas possible d'être plus précis sur le choix qui sera finalement effectué par la Ville. Les discussions sont toujours en cours avec le candidat restant en lice, visant à améliorer la qualité architecturale, technique et financière de son projet et si cette offre est retenue, le Conseil de Paris aura à en délibérer.

Ce que je peux vous dire, par contre, et que vous auriez dû me dire, vous, c'est que sur les 150 millions d'euros que prévoit le Gouvernement au titre du C.N.D.S. pour la construction ou la rénovation des stades qui seront retenus pour l'Euro 2016, il est prévu 28 millions d'euros pour Marseille et pour Bordeaux et zéro euro pour Paris.

Donc, si vous avez de l'influence, merci d'agir sur le Gouvernement pour que Paris ne soit pas oublié !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Brièvement, Monsieur DUBUS, vous avez la parole.

M. Jérôme DUBUS. - Monsieur VUILLERMOZ, Paris, vous le savez, a besoin d'un grand club de football à l'image des autres grandes capitales européennes capables de le représenter sur la scène continentale.

Notre groupe vous avait demandé au mois de décembre, en Conseil de Paris, un débat au sein de ce Conseil ; nous réitérons cette demande.

Il est aujourd'hui indispensable de connaître la politique et les initiatives que compte prendre la Ville pour qu'un projet de long terme porte enfin le Paris Saint-Germain. Il s'agit de définir une véritable stratégie sur une décennie ; c'est comme cela que réussissent les grands clubs européens comme Barcelone, comme Madrid, comme Chelsea, comme Manchester United ou Manchester City. L'improvisation ne suffit pas, l'empirisme non plus.

Je n'ai pas senti cette volonté dans votre réponse. J'espère me tromper, mais je crains d'avoir raison.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur DUBUS, je voudrais vous dire une première chose : les clubs sont des sociétés privées...

Non, pas du tout, on n'est pas actionnaire. Qu'est-ce que vous dites ? Vous ne connaissez pas le dossier, regardez-le d'abord !

Deuxièmement, nous devons être informés selon une convention que vous devriez connaître, mais nous ne sommes pas actionnaires. Autant c'est notre rôle de savoir quel peut être l'avenir de notre club et si les capitaux qui pourraient être concernés, parce que je serai très prudent à ce stade, sont des capitaux propres, je voudrais simplement vous dire, parce que j'ai senti là des ricanements etc., il n'y a pas que le Maire de Paris qui s'intéresse à ce que pourrait être une éventuelle vente ; je suis très prudent, parce que vous avez annoncé des chiffres, des partenaires...

Monsieur DUBUS, je vous ai écouté, laissez-moi vous répondre !

Je vous trouve un peu imprudent.

Par ailleurs, il y a des ricanements que je trouve un peu déplacés, compte tenu de ce que je sais d'autres contacts qu'ont les dirigeants du P.S.G. avec d'autres acteurs de la vie démocratique française. Donc ces ricanements sont un peu ridicules !

Enfin, dernier point, car je veux informer le Conseil de Paris...

M. Jean-François LAMOUR. - Cela veut dire quoi ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Cela veut dire qu'il n'y a pas que moi qui prend des nouvelles du capital du P.S.G. et donc on ne ricane pas, parce qu'il faut être sérieux.

Dernièrement, je voulais vous informer - décidément, c'est difficile même de vous informer - qu'après des échanges entre le cabinet de Mme JOUANNO et le mien et un très bref échange entre Mme JOUANNO et moi-même samedi soir lors de la Coupe de France, j'ai écrit ce matin à Mme JOUANNO pour qu'effectivement, ce qui est actuellement prévu, c'est-à-dire des financements pour Lille, Bordeaux, Marseille et zéro pour Paris, évolue, et je ferai tout pour que cela évolue et pour que Paris soit pris en considération parmi les stades qui accueilleraient l'Euro 2016.

VI - Question d'actualité posée par M. Georges SARRE, conseiller non-inscrit, à M. le Maire de Paris, relative au Revenu de Solidarité Active à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité posée par M. Georges SARRE, conseiller non-inscrit.

Vous avez la parole, Monsieur SARRE.

M. Georges SARRE. - Monsieur le Maire, "le R.S.A. est le cancer de la société française", tel est le diagnostic qu'a livré Laurent WAUQUIEZ sur BFM TV le 8 mai dernier. M. WAUQUIEZ veut faire travailler ceux qui cherchent un travail et qui ne trouvent pas de travail.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ecoutez aussi les non-inscrits !

M. Georges SARRE. - Cette logique politique est digne de Ionesco. Avec M. WAUQUIEZ, un allocataire du R.S.A. travaille. Or, l'on est allocataire du R.S.A. quand on ne travaille pas. Donc, avec M. WAUQUIEZ, quelqu'un qui ne travaille pas, travaille ! Ne cherchez pas, chers collègues, le théâtre de l'absurde appartient naturellement à tous, même aux Enarques normaliens. Les quelque 65.000 allocataires du R.S.A. à Paris sont d'ailleurs priés d'applaudir.

On attendait plutôt du ministre des Affaires européennes qu'il dénonce le cancer du pacte d'austérité européen, qui va multiplier les chômeurs et donc les allocataires du R.S.A., qu'il s'insurge contre les délocalisations et les fermetures d'entreprise et qu'il lutte contre un euro trop fort, boulet au pied de notre compétitivité et donc de notre emploi.

Je vous pose la question : pouvons-nous tolérer cette orientation, la stigmatisation de ceux que le capital financier mondialisé a déjà frappés est-elle acceptable ? Je pense que ce n'est pas le cas de notre Municipalité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Georges SARRE.

La parole est à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je remercie Georges SARRE d'avoir porté au débat de notre Assemblée cette lamentable polémique lancée par le Gouvernement, selon une procédure connue, qui consiste à tenir des propos très outranciers pour voir quelle réaction ils suscitent, reculer en cas de polémique, puis revenir à la charge, jusqu'à ce que les protestations ne soient plus audibles.

Sur le R.S.A., le Gouvernement, par la voix de Laurent WAUQUIEZ, tente de manière extrêmement choquante de faire croire que l'assistance et l'assistantat, c'est la même chose, que les allocataires du R.S.A. sont des profiteurs qu'il faudrait contraindre un peu plus.

Ces propos déforment bien sûr complètement la réalité, puisque les allocataires sont soumis à une logique de droits et de devoirs, et que tous et toutes doivent accomplir des démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Monsieur le Maire, les allocataires signent un contrat d'insertion avec le Département. Ce contrat engage les deux parties, car la collectivité a aussi des devoirs envers l'allocataire, un devoir d'assistance en lui donnant les moyens de sa survie, un devoir d'accompagnement en l'aidant à résoudre ses difficultés sociales et en l'aidant à retrouver un emploi.

Les propos de Laurent WAUQUIEZ tentent de dissimuler le dramatique échec du Gouvernement en matière d'emploi. Plutôt que d'imposer aux allocataires des heures de travail d'intérêt général, le Gouvernement serait plus inspiré de leur donner les moyens de retrouver du travail, en dynamisant un marché du travail complètement atone et en donnant les moyens à Pôle Emploi de fonctionner correctement.

Rappelons-le, à Paris, chaque conseiller emploi doit suivre plus de 200 personnes en même temps. Est-ce là un service public de qualité ?

La triste réalité sur laquelle est fondée le R.S.A., c'est que le marché du travail n'est plus en mesure de fournir des emplois à temps plein et correctement rémunérés. Les allocataires du R.S.A. doivent se contenter de miettes d'emploi, leur maigre salaire s'additionnant à l'allocation R.S.A. sans pouvoir les faire sortir de la pauvreté.

Quand l'allocataire parvient à reprendre un emploi à temps plein, il peut se transformer en travailleur pauvre.

Pour les jeunes, la classe d'âge la plus touchée par la pauvreté, le Gouvernement ne propose qu'un R.S.A. au rabais, presque impossible à toucher tant ses conditions sont exigeantes, à savoir avoir travaillé deux ans lors des trois dernières années.

À Paris, quelques dizaines de jeunes en bénéficient ! Quel succès !

Monsieur le Maire, je terminerai par une note positive : notre assemblée vote chaque année à l'unanimité le P.D.I., Programme Départemental d'Insertion, signe qu'il y a un consensus à Paris pour se féliciter de l'action du département dans l'accompagnement des allocataires du R.S.A.

Mes derniers mots, Monsieur le Maire, seront pour les travailleurs sociaux du Département qui, au quotidien, sont confrontés aux difficultés des allocataires et qui les accompagnent avec efficacité.

Je pense pouvoir leur adresser mes plus chaleureux remerciements au nom du Conseil de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, mes chers collègues.

Nous passons au Conseil général.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures, est reprise à dix

neuf heures quinze minutes, sous la présidence de M. Christian SAUTTER, adjoint).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2011, DU 160 - Autorisation de dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet de restructuration du site de la Samaritaine (1er).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous revenons donc en formation de Conseil municipal, et nous abordons le projet de délibération DU 160 relatif au projet de restructuration du site de la Samaritaine, dans le 1er arrondissement.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, les immeubles de l'îlot Samaritaine, comme tous ceux qui bordent la section de la rue de Rivoli, présentent de très belles façades en pierre de taille dont les caractéristiques architecturales et ornementales sont typiques de l'architecture haussmannienne, faite d'uniformité et d'horizontalité.

Des quatre immeubles de l'îlot Samaritaine, un est entièrement conservé dans son état d'origine, trois ont été vidés de l'intérieur, mais sans atteinte de leur façade.

Le choix initial de l'architecte prévoyait la conservation des façades actuelles sur la rue de Rivoli.

Le groupe E.E.L.V.A., qui s'était déjà élevé contre la dérogation du P.L.U. permettant une nouvelle fois le déplafonnement des hauteurs - on se demande d'ailleurs pourquoi on a voté un P.L.U. puisqu'on y déroge en permanence -, est opposé au projet de reconstruction de l'ancien magasin 4 de la Samaritaine, qui inclut la démolition totale de ces quatre immeubles.

L'altération par la démolition d'un îlot entier d'une importance majeure pour la rue de Rivoli au profit d'un projet en rupture de gabarit et de matériaux dont les premières maquettes ne laissent rien présager de bon en ce qui concerne le respect du plafond des hauteurs, est d'autant plus contestable qu'elle est proposée sans même que la Commission du vieux Paris ait été consultée.

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. Christian SAUTTER au fauteuil de la présidence).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Jacques BOUTAULT.

Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS, mais je ne le vois pas. On passe, tant pis.

Je donne la parole à Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est naturellement un projet très important que celui de la Samaritaine, et les débats sont encore ouverts, notamment en ce qui concerne le projet architectural qui est prévu du côté de la rue de Rivoli. Nous avons d'ailleurs eu des débats assez passionnés et assez passionnels, à la Commission du vieux Paris, sur l'impact de cette architecture contemporaine.

Mais je crois qu'il ne faut pas se tromper de délibération. La délibération qui nous est soumise aujourd'hui est simplement la possibilité d'autoriser le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet.

Naturellement, je voterai cette délibération en disant qu'il faut franchir ces étapes de respect du formalisme dans les meilleurs délais, parce que ce qui nous intéresse, c'est de voir cette opération de la Samaritaine aboutir.

C'est très important pour la revitalisation du centre de Paris, avec le projet de réouverture de grandes surfaces commerciale, d'un hôtel, de logements, d'une crèche, de bureaux, d'un centre d'affaires, tout cela est attendu avec beaucoup d'impatience. Nous avons vécu de beaucoup trop longues années de fermeture de la Samaritaine, qui ont vraiment nécrosé l'activité et le commerce environnants.

La délibération contient des aspects d'urbanisme nécessaires, notamment le fait de statuer sur ces passages souterrains qui desservait les magasins de la Samaritaine, souterrains qui passent sous les rues Baillet, de la Monnaie et de l'Arbre-Sec, et également la passerelle qui relie les anciens magasins 2 et 4. Ce sont des règlements d'urbanisme sur lesquels il est nécessaire que le Conseil de Paris délibère aussitôt que possible pour que cette importante opération puisse être mise sur les rails.

Il n'en restera pas moins que le débat sur l'aspect et l'impact de cette création d'architecture contemporaine restera un débat souhaitable.

Pour l'instant, on n'en a pas encore vu grand-chose. Je sais que c'est un projet évolutif, mais il faudra que comme pour tout projet d'architecture contemporaine, il puisse être soumis aux Parisiens, accessoirement aux conseils de quartier, à tous ceux qui auront à s'exprimer.

Je pense qu'il est tout à fait admissible qu'une œuvre d'architecture contemporaine puisse trouver sa place dans ce site de Paris, dans un centre très emblématique, parmi les magasins de la Samaritaine, qui ont été à leur époque des créations contemporaines particulièrement audacieuses et originales. Quand on revoit l'architecture de Frantz Jourdain et de Sauvage, après tout, essayons de rester fidèles à cette grande tradition de l'audace en matière d'architecture dans le centre de Paris.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

M. MARTINS vient de nous rejoindre... c'est mieux d'être là quand on vous appelle, mais je vous donne la parole.

M. Jean-François MARTINS. - Je m'excuse de parler après le maire de l'arrondissement concerné. C'était juste une question simple : la délibération ne fait pas état du projet concernant la fameuse passerelle, et j'aurais aimé avoir des éléments sur le projet, sur ce qu'on comptait en faire de la part de l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de votre concision.

Pour répondre aux trois intervenants, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci aux orateurs d'être intervenus sur ce projet.

Nous avons voté la révision simplifiée du P.L.U. permettant la réalisation de ce projet les 5 et 6 juillet derniers, en 2010, et donc cette délibération vise maintenant à autoriser le maître d'ouvrage à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives, Jean-François LEGARET l'a très bien dit, nécessaires à la réalisation du projet, car certaines emprises appartiennent au domaine public de la Ville et d'autres sont propriétés de la Samaritaine.

Je voudrais rappeler les éléments du projet, extrêmement importants.

C'est une restructuration qui prévoit notamment un hôtel sur 13 niveaux dans l'immeuble Sauvage qui est côté Seine, et je précise que, bien évidemment, c'est une rénovation patrimoniale, avec l'accord de l'architecte des bâtiments de France, qui se fait sur cette très belle façade qui est sur la Seine, accord de l'architecte des bâtiments de France à la fois sur la façade, mais aussi sur l'intérieur de ce bâtiment, puisqu'à l'intérieur de ce bâtiment, il y a des éléments tout à fait essentiels, magnifiques, de notre patrimoine parisien qui, bien évidemment, sont préservés.

Il y a également 20.000 mètres carrés de bureaux ou d'espaces de conférence et 27.000 mètres carrés de commerces, essentiellement dans des rez-de-chaussée, des niveaux -1 et +1. Je précise qu'une grande partie de ces espaces-là se situe également dans le magasin qui est classé, avec une façade entièrement respectée, reconstituée selon la façade historique, donc nous sommes dans un projet qui ne démolit pas. Là aussi, je crois que les Parisiens et les amoureux de Paris sont suffisamment intelligents pour comprendre les nuances d'un projet ; il n'y a pas de destruction du patrimoine ; au contraire, il y a vraiment un embellissement des façades historiques qui sont en arrière-plan de l'hôtel et à l'intérieur de ce bâtiment, pour ceux qui ont connu, à l'époque, la Samaritaine, il y a un escalier avec des plates-formes absolument magnifiques qui sont reconstituées selon les schémas historiques de la Samaritaine de l'époque. Nous sommes donc dans une opération qui, en l'occurrence, sur la plus grande partie du bâtiment, concerne de la rénovation d'un patrimoine qui était inutilisé et qui était en difficulté.

Je ne laisserai donc pas dire - parce que, parfois, il y a des raccourcis un peu trompeurs - et vraiment par respect pour les Parisiens que l'on démolit la Samaritaine et qu'on va la remplacer par un bâtiment entièrement neuf.

La partie totalement neuve est la façade donnant sur la rue de Rivoli, et là aussi, en accord avec l'architecte des bâtiments de France.

Je n'ai pas encore évoqué ce qui me paraît être quand même un élément essentiel de ce projet, à savoir les logements sociaux, puisque nous avons 7.000 mètres carrés de logements sociaux, c'est-à-dire 100 logements sociaux dans un arrondissement, vous en êtes tout à fait d'accord, Monsieur le Maire, qui en manque et qui souhaite en avoir. Ces logements sociaux, pour un bon nombre d'entre eux, viennent s'installer sur une partie d'immeubles du 17e qui sont entièrement rénovés.

Je ne sais pas où Jacques BOUTAULT a puisé ses informations pour nous expliquer qu'on met à bas un élément du patrimoine de Paris, alors que ce bâtiment du XVIIe siècle va être entièrement restauré, va accueillir des logements sociaux et va s'imbriquer dans la partie moderne de la nouvelle Samaritaine.

Je précise qu'il y aura également, bien sûr, une crèche, nous y tenons tous beaucoup, et que ce projet, je le redis, respectueux du patrimoine, va aussi permettre de créer au moins 2.200 emplois dans le cœur de Paris ; je crois que personne ne peut y être insensible.

Enfin, j'ajoute que c'est une grande architecte japonaise qui a été chargée de cette opération, et notamment de penser et de fabriquer cette façade sur la rue de Rivoli ; c'est l'agence d'architecture japonaise Sanaa qui va faire ce travail, avec une très grande sensibilité qu'on lui connaît, avec la très belle transparence, donc je vous invite, puisque la maison du projet va ouvrir cette semaine, à venir voir la maquette et les éléments du projet, et je pense que chacun ici pourra revenir dans cette Assemblée, pour expliquer que si on y avait vu une destruction du patrimoine, on s'est sans doute trompé.

Je vous donne rendez-vous à la maison du projet pour l'inauguration de cette maison du projet où les maquettes, les planches, les documents sont consultables et, là encore, on peut toujours faire des procès d'intention, mais je ne crois vraiment qu'en une chose, je suis très rationnelle, je crois aux plans, je crois aux documents de l'architecte, je crois à la maquette qui prouve que cette opération est une opération de rénovation du patrimoine exceptionnelle et je crois que ce sera salué comme tel dans le monde entier et, en tous les cas avec un appui très fort, notamment de l'architecte des bâtiments de France et, bien sûr, de la majorité parisienne élargie aux maires d'arrondissement et, je l'espère, à son groupe.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Sur la passerelle, pardon, je n'ai pas répondu... La question de la liaison des bâtiments est encore ouverte, mais vous pourrez l'évoquer très librement, puisqu'on cherche la solution pour la liaison des différents bâtiments, notamment depuis la rue de Rivoli jusqu'aux magasins qui seront avant le bâtiment de l'hôtel, et vous verrez, on peut l'évoquer ensemble devant la maquette sans aucun problème, mais la décision n'est pas encore prise.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Et les hauteurs ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Les hauteurs, vous les verrez sur la maquette... Là aussi, j'avais entendu, je me souviens d'un compte rendu de mandat avec le Maire de Paris où quelqu'un, en toute bonne foi - parce que les Parisiens sont de bonne foi, parfois, ils entendent quelque chose et ils pensent que c'est vrai -, était venu nous expliquer - je me souviens, c'était dans le 5e arrondissement - que l'on allait construire une tour sur le toit de la Samaritaine.

Nous avons mis aux normes le P.L.U. parisien, puisque la construction telle qu'elle existait était supérieure à ce qu'est le P.L.U. parisien, donc la révision de P.L.U. que nous avons faite visait notamment à faire reconnaître qu'il y avait un intérêt général à modifier l'affectation de la parcelle ; c'était le premier point.

Deuxième point, sur les hauteurs, il ne s'agissait nullement, et vous le verrez très bien sur la maquette, de créer des hauteurs supplémentaires, mais bien de mettre aux normes les hauteurs existantes par rapport au bâtiment tel qu'il est et sera demain.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je crois que tous les intervenants ont eu des réponses à leurs questions, donc tout est en place pour que nous puissions voter ce projet.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 160.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DU 160).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'établissement d'un chemin de circulation piéton Nord-Sud à travers le chantier des Halles.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 12 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif à l'établissement d'un chemin de circulation piéton Nord-Sud à travers le chantier des Halles.

Il va nous être présenté par M. Jacques BOUTAULT, en une minute, et auquel Mme Anne HIDALGO répondra.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Une minute, Monsieur le Maire, pour vous indiquer que j'ai été saisi à de nombreuses reprises par des habitants, et notamment les conseils de quartier du 2e, mais aussi du 1er arrondissement, qui sont très embêtés par le fait que la cité de chantier empêche toute traversée de ce qui était précédemment le jardin des Halles et fait que des habitants, pour aller faire leurs courses dans la rue d'à-côté, voire pour amener les enfants à l'école quand ceux-ci habitent le 1er mais que l'école est dans le 2e comme c'est le cas de beaucoup d'élèves de la rue Etienne-Marcel, sont obligés de parcourir plusieurs centaines de mètres pour contourner le jardin.

Le vœu demande donc à ce que la cité de chantier puisse être traversée de façon sécurisée le plus rapidement possible. Cette demande remonte à trois mois et que rien n'a été fait jusqu'à présent. C'est pour que l'itinéraire soit constitué incessamment que ce vœu est déposé.

Merci beaucoup.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques BOUTAULT.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais dire à M. BOUTAULT que nous sommes tous extrêmement soucieux de l'importance de ce chantier et de la gêne qu'il constitue à l'évidence pour les riverains.

D'ailleurs, nous avons anticipé votre vœu d'une certaine façon, puisque dès le 3 mai 2011, la SemPariSeine, qui pilote ce chantier, a fait passer ce document - je crois que vous le connaissez - d'Info chantier, dans lequel elle propose les différentes traversées pour les piétons les plus confortables possibles.

Je pense que cela répond à votre vœu. Si vous en étiez d'accord, je vous proposerais de le retirer. Et bien sûr, nous serons toujours attentifs aux remarques des maires d'arrondissement et des usagers de ce jardin et de ce quartier, pour améliorer leurs conditions de vie pendant la durée du chantier, qui est un chantier, c'est vrai, particulièrement important.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Avant de demander à Jacques BOUTAULT de confirmer le retrait du vœu.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je voudrais savoir dans quel délai ce cheminement piéton sera créé.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Pour moi, il sera créé en septembre.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Donc le vœu est retiré ? OK.

M. le Maire du 1er arrondissement souhaitait dire quelques mots ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Si le vœu avait été maintenu, je l'aurais voté avec les élus de notre groupe.

Si je peux préciser les choses, j'ai effectivement demandé à la SemPariSeine, lors d'une réunion publique, de faire un escalier provisoire qui a été réalisé et qui fonctionne, depuis maintenant à peu près trois semaines, qui permet de rejoindre la passerelle qui enjambe les jardins des pyramidions jusqu'à la Bourse de Commerce.

C'est un cheminement qui est déjà moins malcommode que les cheminements antérieurs, donc je donne acte qu'il y a là un progrès et qu'on a tenu compte d'une proposition que j'avais faite. Il n'en demeure pas moins qu'il serait souhaitable d'établir, même à des endroits différents et de manière provisoire, une traversée Nord-Sud, qui soit une vraie traversée Nord-Sud, parce qu'aujourd'hui pour les personnes à mobilité réduite, cela devient une traversée extrêmement compliquée, cela m'est signalé par de très nombreuses personnes, qui notamment avaient l'habitude de se rendre au marché Montmartre le dimanche matin ou le jeudi après-midi.

Donc, je maintiens à titre personnel la demande d'étude d'une formule permettant une traversée de plain-pied Nord-Sud, pendant la durée du chantier, compatible naturellement avec les normes de sécurité.

Ce qui a été fait, c'est un petit progrès, c'est bien, j'en donne acte, mais je pense que la question qui est posée par Jacques BOUTAULT se fait l'écho de demandes nombreuses que je relaye aussi en disant que cette question, pour l'instant, il n'y est pas répondu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Si vous me le permettez, Monsieur le Maire ?

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Bien sûr.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - J'ai bien entendu les deux maires d'arrondissement. Il y a un cheminement prévu pour septembre, mais je m'engage à regarder si on peut plus rapidement, en tous les cas, se mettre d'accord pour une traversée Nord-Sud facilitée.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci à vous.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Ce point étant clarifié, le vœu est retiré.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au devenir de l'immeuble situé 54, boulevard Lefebvre dit "immeuble des Ponts et Chaussées".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons donc à l'examen du vœu référencé n° 13 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au devenir de l'immeuble situé 54, boulevard Lefebvre dit "immeuble des Ponts et Chaussées".

Il nous est présenté dans la minute réglementaire par M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu fait écho finalement au débat que nous avons eu ce matin sur l'enseignement supérieur, mais aussi à un débat que nous avons à chaque séance et, dans ce cadre, je tiens à rappeler, avec Philippe GOUJON et Jean-François LAMOUR, que nous ne sommes pas opposés au logement social dans le 15e, que nous ne sommes pas opposés au logement étudiant dans le 15e, mais nous avons en la matière la faiblesse de considérer que la qualité vaut tout autant que la quantité. Ce n'est pas pour rien que l'on parle de qualité de vie et pas de quantité de vie.

C'est parce que nous croyons que les habitants des logements sociaux et des logements étudiants n'ont pas moins de droits que les autres Parisiens d'avoir des quartiers de qualité avec des services publics et de vivre dans de bonnes conditions que nous avons déposé ce vœu pour que le projet de logements étudiants qui se trouve rue Castagnary, c'est-à-dire qui colle aux voies ferrées, puisse être déplacé sur l'immeuble des Ponts et Chaussées boulevard Lefebvre avec évidemment les équipements publics nécessaires, et que le quartier Castagnary soit réhabilité en espaces verts partagés comme c'est demandé.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Ce sera un avis défavorable pour la raison suivante : d'abord, ce n'est jamais au bon endroit que l'on fait les propositions de logement social, et quand on fait un certain nombre de propositions, il y a toujours un problème d'esthétique, d'architecture ou de je-ne-sais-quoi. Là, c'en est une belle illustration.

Nous avons un projet de logements étudiants, de 200 logements étudiants et jeunes travailleurs, rue Castagnary, qui actuellement est en attente d'une décision du Préfet - on en a parlé ce matin - pour savoir s'il est dangereux ou pas de construire à proximité de cuves appartenant à la CPCU.

Là, il nous est proposé d'annuler un programme de logements familiaux, que nous avons prévus dans ce bâtiment dit des Ponts et Chaussées, pour y mettre les logements étudiants que le maire du 15e et la majorité du 15e ne souhaitent pas.

Donc, la réponse est non. Nous avons besoin de logements étudiants, et nous avons prévu d'en faire. D'ailleurs, même sur un petit programme de trente logements pour jeunes travailleurs, mes chers collègues, notamment sur le site du patronage laïque du 15e, j'ai eu dans une réunion publique à expliquer que ce n'était pas dangereux, qu'un jeune travailleur, le matin, cela se lève pour aller travailler et le soir cela rentre en général fatigué. Parce qu'il y avait une bronca bien orchestrée pour nous expliquer qu'il ne fallait pas de logements de jeunes travailleurs à cet endroit.

Vraiment, c'est non. Il y aura des logements pour étudiants et jeunes travailleurs, je l'espère, rue Castagnary, si la préfecture décide qu'il n'y a pas de danger sur ce site. Il y aura aussi des logements familiaux, mais également une crèche et de l'accession à la propriété sur ce site qui est, en fait, le 54 boulevard Lefebvre et qui est occupé.

Vous le voyez quand vous passez le long du boulevard des Maréchaux, le long du tramway, l'immeuble dit des Ponts et Chaussées, est à un très bel emplacement, et je me réjouis d'avance avec Paris Habitat que des familles viennent habiter dans ce quartier particulièrement agréable, notamment depuis que le tramway existe.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur MENGUY, je ne suis pas sûr que vous ayez vraiment la capacité de reprendre la parole. Rapidement, s'il vous plaît.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Ne vous inquiétez pas, j'ai la capacité, en tout cas j'ai des choses à dire.

Deux choses. Je remarque que sur ce genre de dossiers, Mme HIDALGO n'a pas le même avis le matin quand il s'agit d'un programme dans le 14e que l'après-midi quand il s'agit d'un programme dans le 15e, et qu'évidemment c'est la Droite qui est sectaire et qui ne veut pas de logements sociaux, mais elle s'est bien gardée de faire les mêmes appréciations ce matin sur un autre débat.

Puis, franchement, Madame HIDALGO, quand vous tenez des propos comme cela, vous faites la démonstration que vous ne connaissez pas le terrain et que vous n'allez jamais à la rencontre des habitants du 15e. Pourquoi ? Parce que les étudiants ont besoin de calme pour travailler, pour réviser. Ceux qui ont été étudiants le savent. Quand vous proposez des logements étudiants à Castagnary qui collent aux voies ferrées de Montparnasse, vous leur promettez du bruit en permanence parce qu'il y a le trafic ferroviaire. Ce n'est pas une vue de l'esprit, c'est une réalité !

Ce que nous voulons, c'est de la qualité pour ces étudiants...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur MENGUY, s'il vous plaît, vous terminez.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - ... et c'est pour cela que nous demandons de déplacer le projet.

Madame HIDALGO, vous dites que les réunions sont en général trafiquées pour qu'il y ait une bronca, vous le dites évidemment quand les réunions ne tournent pas en votre faveur. J'aurais bien aimé que vous citiez la dernière réunion du Conseil de quartier Brassens, qui a porté sur le projet Castagnary, où le moins que l'on puisse dire c'est que les associations et les habitants de ce quartier, Madame HIDALGO, ont exprimé non seulement des idées mais une opposition à votre projet.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - On s'éloigne beaucoup du sujet, Monsieur MENGUY, donc terminez, s'il vous plaît.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Madame HIDALGO, ce n'est pas que la Droite de l'hémicycle qui le dit, ce sont les habitants du 15e. Alors, pour une fois, écoutez les habitants du 15e et revenez à la raison !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - On arrête. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la préemption d'un bien situé 4-4 bis, rue du Colonel Moll - 5, villa Guizot, en vue d'y réaliser un équipement de petite enfance.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 14 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., portant sur une demande de préemption d'un immeuble du 17e arrondissement.

Mme KUSTER n'étant pas là, c'est Mme DOUVIN qui va présenter le vœu.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous constatons que nous avons, notamment dans le Sud du 17e arrondissement, une véritable pénurie de places en crèche et qu'il est bien entendu nécessaire d'encourager la création de structures d'accueil de garde collective partout où cela est envisageable. Or, il se trouve qu'il y a un lot, au 5 Villa Guizot et 4-4 bis rue du Colonel Moll, qui fait l'objet d'une DIA. C'est un lieu qui semble particulièrement bien adapté à la réalisation d'un équipement de petite enfance, crèche et halte garderie, tant par sa superficie que par sa situation géographique dans l'arrondissement.

Le quartier concerné enregistre à lui seul une pénurie de plus de 600 places de crèche. C'est pourquoi la maire du 17e arrondissement a écrit à M. NAJDOVSKI et à Mme HIDALGO, en leur demandant de bien vouloir faire une étude bienveillante de cette proposition. C'est également pour cela que nous demandons que la Mairie de Paris préempte ce lot, afin d'y réaliser un équipement public de petite enfance.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame DOUVIN.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Nous avons fait cette étude et je dois vous dire que, bien sûr, nous sommes extrêmement combatifs pour créer des crèches (et le 17e accueillera deux nouvelles crèches, cela fait partie du programme que nous développons et que développe Christophe NAJDOVSKI), mais je ne peux qu'émettre un avis défavorable, parce que le prix proposé n'est pas raisonnable.

Le coût du foncier est de 10 millions d'euros. Les travaux d'adaptation nécessaires pour réaliser une crèche, sur un très beau bâtiment, je dois le dire, avec des prescriptions patrimoniales, feront que le coût du bâtiment et du foncier sera supérieur à 14 millions d'euros, ce qui amènerait environ à 25.000 euros le berceau. Le prix actuellement proposé est de plus de 10.000 euros le mètre carré. Ce ne sont pas des prix raisonnables pour le contribuable parisien.

Actuellement, cet immeuble est vendu par la Macif à un cabinet d'avocats - d'ailleurs, il y a beaucoup de cabinet d'avocats dans le 17e arrondissement - qui l'achète pour y implanter ses bureaux.

Nous avons considéré que la préemption, compte tenu du prix, n'est pas raisonnable. Si nous le faisons, vous auriez raison de nous dire que nous contribuons à faire monter les prix parisiens, ce qui n'est pas le cas, parce que nous ne pouvons pas accepter de préempter à ce prix, ce serait nous priver de beaucoup d'autres possibilités de crèches, y compris dans le 17e arrondissement. Je pense notamment à la Z.A.C. Clichy-Batignolles, où nous allons construire plusieurs équipements de petite enfance.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

M. Sylvain GAREL a demandé à faire une brève explication de vote.

M. Sylvain GAREL. - Une minute me suffira.

Nous regrettons que cette opportunité ne soit pas saisie par la Mairie, parce que c'est l'un des seuls endroits, dans ce secteur, où il y a un vrai déficit de crèches. On pourrait en construire une.

Bien sûr, c'est cher, mais ce quartier est très cher, c'est le problème. Je vois mal comment on va trouver du foncier pas cher dans ce quartier. Il y a un véritable problème.

Nous nous abstiendrons sur ce vœu, parce que c'était une véritable opportunité, il faudrait que l'on se donne les moyens de pouvoir faire baisser les prix du foncier, quand c'est pour faire un équipement social.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - La loi ne nous le permet pas encore.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - C'est une solution qui arrangerait beaucoup de gens, mais qui malheureusement n'existe pas.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

La proposition de vœu est repoussée.

2011, DU 147 - Attribution de la dénomination "rue Léo Fränkel" à la voie identifiée par l'indicatif EY/13, projetée dans la Z.A.C. Paris-Rive-Gauche (13e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 147 relatif à l'attribution de la dénomination "rue Léo Fränkel" à la voie identifiée par l'indicatif EY/13, projetée dans la Z.A.C. Paris-Rive-Gauche (13e).

Mme Emmanuelle BECKER est inscrite, je lui donne la parole.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération qui entend attribuer le nom de Léo Fränkel à une voie de la Z.A.C. Paris-Rive-Gauche est importante à plusieurs titres.

Tout d'abord, parce qu'elle inscrit dans la toponymie parisienne l'anniversaire et le souvenir de la Commune de Paris. Ensuite parce qu'il s'agit d'une personnalité remarquable du mouvement ouvrier, à la fois artisan, journaliste, militant et élu, blessé lors de l'assaut des troupes versaillaises et à l'origine des mesures sociales, comme l'interdiction du travail de nuit en boulangerie.

La trajectoire de Léo Fränkel est saisissante parce qu'elle traverse toute l'Europe, parce qu'elle se moque des frontières, elle commence dans l'empire austro-hongrois et finit en France, après s'être épanouie en Allemagne, en Suisse et en Angleterre.

L'homme fut un grand artisan de la Première et de la Deuxième Internationale, mais plus encore, il incarne les revendications des travailleurs de tous pays et de toutes origines.

La Commune de Paris en a fait l'un de ses élus, lui, l'étranger, car la Commune de Paris considérait, je cite, que "toute cité a le droit de donner le titre de citoyen aux étrangers qui la servent".

Pour cette raison, la Commune ne faisait pas de distinction entre les Parisiens, qu'ils soient français ou étrangers. La République ne fut pas aussi ouverte à la question par la suite, elle ne l'est toujours pas.

La votation citoyenne organisée dans les mairies d'arrondissement qui commence aujourd'hui et dure jusqu'au 22 mai le rappelle. Pour cette raison, cette délibération tombe à point nommé. En effet, elle stigmatise la distinction absurde que la France fait entre citoyens communautaires et extracommunautaires.

Alors que 15 pays européens sur 25 accordent à tout ou partie des étrangers extracommunautaires la citoyenneté aux élections locales et municipales, le Gouvernement français se refuse à l'envisager.

Il faut dire que cela irait à l'encontre du sort indigne qu'il leur réserve. Pour le Gouvernement, un bon étranger est au choix un investisseur ou un bouc émissaire, pas un électeur.

Dans ce contexte regrettable, je me réjouis de la décision de la Ville de reconnaître à Léo Fränkel, par cette délibération, la place qu'il mérite dans l'histoire municipale et politique.

Je tiens aussi à saluer les deux expositions sur la Commune, celle de l'Hôtel de Ville et celle des Cordeliers.

Espérons que, sous cet auspice, la votation citoyenne mise en place à Paris soit le premier pas vers l'affirmation d'une pleine et entière citoyenneté pour tous les Parisiens, pour tous ceux qui font notre Ville, qui participent à sa démocratie et à sa vie de tous les jours.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Madame HIDALGO, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Je n'ai pas grand-chose à ajouter, moi aussi je me réjouis et je remercie vraiment Emmanuelle BECKER d'avoir présenté, en tous les cas de s'être exprimée sur cette attribution de la dénomination de "rue Léo Fränkel" à une voie du 13e arrondissement.

Comme elle, je suis extrêmement heureuse que l'on rende hommage à un élu de la Commune de Paris, à un ouvrier.

Emmanuelle BECKER a fait référence à la très belle exposition sur la Commune qui se déroule ici à l'Hôtel de Ville. J'invite chacun à y aller, parce que je pense que, quand on est élu parisien, quelle que soit la formation politique à laquelle nous adhérons, nous sommes tous des héritiers de cette histoire, de cette grande histoire de la Commune de Paris.

Justement, en travaillant un peu sur cet événement fondateur qui, je crois, fait partie des mythes qui nous habitent lorsque nous sommes parisiens et a fortiori élus de Paris, j'ai trouvé une très belle phrase qui était de Louis Blanc dans les années 1840. Il disait : "L'Hôtel de Ville de Paris est aux révolutions et aux insurrections ce que Reims est aux rois de France".

Je crois que, quand on est dans ces lieux historiques, avec cette mémoire présente, nous pouvons être très fiers de nous souvenir aussi de ce type de citation, extrêmement fondatrice et qui continue à finalement à vivre, au-delà des âges et des époques.

Je suis très heureuse que nous puissions aujourd'hui approuver ce projet de délibération et que la rue Léo Fränkel puisse voir le jour dans le 13e arrondissement de Paris.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - C'est donc ce que nous allons faire, en votant ce projet de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 147.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DU 147).

2011, DU 166 - Attribution de la dénomination "place Mohamed Bouazizi, en hommage au peuple tunisien et à sa révolution de janvier 2011", à la voie identifiée par l'indicatif BO/14, dans la ZAC Alésia-Montsouris (14e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 166 proposant d'attribuer à Mohammed Bouazizi le nom d'une place de la Z.A.C. Alésia-Montsouris.

Je donne la parole à M. le Maire du 14e arrondissement, Pascal CHERKI.

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - Je vous remercie.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce n'est pas sans une grande émotion que je prends la parole pour vous dire ma fierté et mon immense plaisir de savoir que, à l'initiative du Maire de Paris, que je remercie profondément, le 14e arrondissement a été choisi pour accueillir la future place intitulée "place Mohammed Bouazizi", en hommage au peuple tunisien et à sa révolution de janvier 2011.

La révolution tunisienne, qui n'est pas terminée, a été le signal déclencheur de l'immense vague qui parcourt actuellement le monde arabe.

Cette vague vient de loin, elle vient de la chute du mur de Berlin qui a sonné le grand réveil des peuples corsetés dans le monde issu du partage de Yalta.

Une vague qui a commencé en Europe, qui s'est momentanément brisée sur la place Tien An Men, qui a poursuivi son cours en Amérique latine avec la chute des régimes corrompus et soumis à l'idéologie néolibérale.

Une vague qui atteint maintenant les régimes dictatoriaux et népotiques du Maghreb, du Proche et du Moyen Orient et qui, je n'en doute pas un seul instant, finira d'une manière ou d'une autre par revenir sur le continent européen.

Nous sommes entrés à nouveau, ainsi que le caractérisait en son temps Lénine, qui savait de quoi il parlait, nous sommes revenus dans l'ère des guerres et des révolutions, une ère faite d'aspirations démocratiques, de rejet de la corruption et des inégalités sociales qui déchirent nos sociétés.

Notre devoir de Parisiens, par tous les moyens et toute la force que nous donnent nos convictions démocratiques, est de nous tenir aux côtés de ces peuples, de ces hommes et de ces femmes qui, partout dans le monde arabe, luttent avec beaucoup de courage pour reconquérir leur souveraineté collective, leur souveraineté nationale, leur souveraineté populaire, jusque-là confisquée par la Sainte Alliance des forces de la globalisation financière, de la répression sécuritaire et de la corruption clanique.

Je veux terminer ce propos en remerciant le Maire de Paris d'avoir le courage, face au gouvernement français, qui ne manque pas de cynisme, d'avoir le courage de tendre une main fraternelle à ces pauvres Tunisiens, nos frères, échoués sur les rives de la petite île de Lampedusa, ces quelque 20.000 Tunisiens, désespérés et en quête d'un avenir meilleur, qui frappent à la porte d'une Europe qui pourrait réaliser cet effort d'accueil quand, dans le même temps, en raison du chaos provoqué par la guerre en Libye, le peuple tunisien, lui, n'hésite pas à accueillir plusieurs centaines de milliers de Libyens qui fuient les bombes dont certaines sont lancées par nos propres avions.

Mes chers collègues, l'avenir de la France ne peut être dissocié de l'avenir du Bassin méditerranéen. C'est pourquoi, aujourd'hui, en nous apprêtant à voter cette délibération, nous faisons un geste symbolique de confiance et d'espoir envers un futur que nous devons écrire ensemble de part et d'autre de la Méditerranée.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues, je ne peux que m'associer aux propos de Pascal CHERKI pour partager avec vous à la fois notre émotion et notre fierté en tant que Parisiens, évidemment, que la Ville de Paris s'honore d'être la première collectivité locale qui mettra un symbole, le nom de ce héros malgré lui, Mohamed Bouazizi, qui a été le déclencheur et le libérateur de la volonté des peuples. Je le disais ce matin, il a réveillé, je crois, la conscience du monde arabe mais aussi la conscience des diplomaties occidentales à l'égard de l'exigence que nous devons avoir à accepter, à comprendre et à nous battre pour affirmer que la démocratie et la liberté, c'est la condition sine qua non au développement des peuples et qu'aucun peuple ne peut être a priori jugé comme étant incompatible avec la démocratie, ce que nos diplomaties ont bien trop longtemps considéré.

La Ville de Paris s'honore donc de ce symbole et je suis d'autant plus fier, effectivement, que ce symbole puisse trouver une expression dans le 14e arrondissement. Nous sommes, je le crois, fidèles à l'Histoire de Paris, à ses combats pour la démocratie, à ses combats pour la liberté et l'autodétermination des peuples.

Donc, je félicite l'Exécutif d'autant plus que cette place sera située dans la Z.A.C. "Alésia-Montsouris".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Madame CARRÈRE-GÉE est inscrite.

Je vous donne la parole, Madame.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mohamed Bouazizi avait 27 ans. Par son sacrifice, il a libéré des énergies et des forces magnifiques : celles de la liberté et celles de la démocratie, en Tunisie, bien sûr, partout dans le monde arabe, mais aussi au-delà. L'immense courage de ce jeune homme, son esprit de résistance nous ont aussi collectivement fait progresser.

En Tunisie, l'avenue du 7 novembre, symbole de la prise du pouvoir par Ben Ali, débaptisée, devient l'avenue Mohamed Bouazizi. C'est un honneur tout particulier pour le 14e arrondissement d'avoir été choisi pour perpétuer sa mémoire à Paris et traduire aussi tout notre soutien à la nouvelle démocratie tunisienne.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Sylvain GAREL a demandé une explication de vote, avant qu'Anne HIDALGO ne réponde.

M. Sylvain GAREL. - Très rapidement, simplement pour nous féliciter de l'unanimité pour cette dénomination. Nous avons proposé un vœu lors d'un précédent Conseil de Paris demandant cette dénomination d'une voie pour Mohamed Bouazizi. Nous sommes heureux que cela se fasse dans l'unanimité et aussi rapidement.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Je voudrais me réjouir avec l'ensemble de mes collègues.

C'est vrai que nous avons, à la demande, je crois, du groupe "Les Verts" - cela a été rappelé par Sylvain GAREL -, voté en 9e Commission, avec Pierre SCHAPIRA, un vœu qui avait été adopté à l'unanimité. C'était déjà, je crois, un élément important pour nous tous, de reconnaître cette place Mohamed Bouazizi.

Nous nous retrouvons un ou deux mois après, ici en Conseil de Paris, et je voudrais remercier le 14e arrondissement. C'est vrai que beaucoup d'arrondissements se proposaient d'accueillir cette place, ce qui est aussi important, je crois. Donc, je remercie le 14e arrondissement de l'avoir accueillie.

Je me réjouis d'autant plus que nous votions aujourd'hui cette attribution de dénomination "place Mohamed Bouazizi", jour où, cet après-midi en Conseil général, nous avons, en présence du Maire, du Président du Conseil général, débattu longuement de l'aide apportée aux réfugiés tunisiens. Donc, je vois un symbole encore plus important dans le fait d'avoir un lieu spécifique dans la Z.A.C. "Alésia-Montsouris" pour rendre hommage au peuple tunisien et à sa révolution de janvier 2011, à travers ce jeune martyr Mohamed Bouazizi.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci bien. Je pense que ce vote sera unanime.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 166.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DU 166).

2011, DLH 37 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de la propriété communale 16-18 rue Ginoux et 64-66 rue Saint-Charles (15e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, je propose de terminer avec la première délibération rapportée par Jean-Yves MANO mais nous prenons en compte la situation particulière, la souffrance de Mme TACHENE en lui évitant de revenir demain matin.

Il s'agit du projet de délibération DLH 37 concernant la location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de la propriété communale 16-18 rue Ginoux et 64-66 rue Saint-Charles (15e).

Madame TACHENE, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO vous répondra et on s'arrêtera là.

Mme Anne TACHENE. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet nous invite à approuver la conclusion d'un bail emphytéotique portant sur la propriété détenue par la Ville rue Saint-Charles dans le 15e.

C'est sans réticence, c'est même avec plaisir que nous voterons cette délibération.

Les ateliers-logements ne sont pas si nombreux à Paris que l'on puisse négliger une réhabilitation offrant aux artistes professionnels trois nouveaux espaces de travail et d'habitation.

Cette opération est, en outre, très attendue dans le 15e arrondissement et je tiens tout spécialement à rendre un hommage à la ténacité de ma collègue Ghislène FONLLADOSA, adjointe au maire chargée de la culture, qui suit ce dossier depuis 2001.

J'aurai cependant quelques remarques à formuler.

Les bâtiments actuels se présentent en émergence au pied d'immeubles d'habitation relativement hauts et denses et à l'intersection de deux voies. Le moins que l'on puisse signaler, c'est leur état d'entretien totalement délaissé et j'ai à votre disposition les photos qui en attestent.

Il y a près de 10 ans, ils firent l'objet d'un permis de construire relatif à des travaux d'extension et de modification de façade. En septembre 2009, à la suite d'un vœu déposé par Hélène MACÉ de LÉPINAY, les élus étaient informés de ce prochain bail emphytéotique avec la R.I.V.P.

Le voici enfin ! Aussi, il attise ma curiosité.

Pourrais-je disposer d'informations sur la réhabilitation projetée et sur ses interventions sur le bâti ? Prévoit-elle, par ailleurs, un objectif d'insertion de la structure dans son environnement ?

Mon autre interrogation tient plus directement à la situation du sculpteur, M. Gudmar OLOFSSON, qui occupe actuellement les locaux, et à l'impact des travaux sur son activité professionnelle.

Vous me permettez, Monsieur le Maire, de profiter de cette délibération pour élargir mon intervention à la question de la livraison d'ateliers-logements conventionnés. Le sujet n'est certes pas nouveau.

J'ai pensé, mais à tort, que le Programme local de l'habitat, que nous venons de voter, me renseignerait pleinement sur les intentions municipales. Aussi me suis-je rabattue sur le rapport remis fin 2009 par l'Inspection générale de la Ville, relatif aux modalités d'attribution des ateliers d'artistes, et plus précisément à sa partie concernant leur occupation.

Je ne vais pas résumer un document que beaucoup d'entre vous ont lu, mais seulement m'arrêter sur deux préconisations de l'Inspection.

La première tient au taux de rotation des ateliers-logements. Il s'établissait en 2009 à 2 %, permettant une attribution annuelle d'une vingtaine d'espaces existants.

2 %, c'est faible. C'est même de moitié inférieur à ce qui est constaté pour l'ensemble du parc social. Ce résultat renvoie, bien sûr, à la délicate appréciation de l'utilisation professionnelle des locaux et au principe de maintien dans les lieux propres au secteur conventionné.

L'Inspection générale engageait l'ensemble des bailleurs sociaux à inciter systématiquement les locataires n'ayant plus besoin de leur atelier à changer pour un logement familial ordinaire.

Je souhaiterais alors connaître les effets de cette recommandation, même si je comprendrais bien qu'une information exhaustive ne puisse m'être donnée aujourd'hui.

La seconde recommandation que je souhaite évoquer est plus exigeante.

Elle tient à favoriser la création d'ateliers-logements par rapport à celle d'ateliers simples réalisée avec le concours de la collectivité.

Partant de l'analyse que la double location d'un atelier, même aidée, et d'un logement, ne correspond pas aux facultés financières des artistes professionnels, l'Inspection générale préconise une réorientation de la politique municipale pour faire - et je cite - "une place plus importante qu'au cours de ces dernières années aux ateliers-logements", et donc revenir à la pratique ante 2001.

Cette préconisation a un coût, et même un surcoût, pour les directions concernées.

Le principe en aurait été cependant acté, et on peut s'en réjouir, pour l'activité artistique parisienne.

J'aimerais tout simplement, et j'en terminerai là, savoir comment et combien cet infléchissement se traduit dans les prévisions de livraison.

Je vous remercie de votre attention.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame TACHENE.

La parole est à Jean-Yves MANO, pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - D'abord, je prends acte, Madame TACHENE, des félicitations que vous avez données sur le fait de réhabiliter un certain nombre d'ateliers qui, à l'évidence, ont été conçus avec un certain nombre de défaillances. Tout le monde pouvait le reconnaître et nous ne pouvons que nous féliciter de voir enfin ce projet aboutir. J'imagine qu'il s'agit d'une restructuration, et non pas d'un remodelage complet de caractère urbanistique, qui va moduler les espaces. Il s'agit plus simplement de réhabilitation.

Je voudrais signaler que les ateliers d'artistes font toujours partie de nos préoccupations. D'ailleurs, je viens récemment d'inaugurer dans le 14e arrondissement un petit nombre d'ateliers qui font partie de nos choix, comme nous avons dans les années précédentes engagé des sommes extrêmement importantes pour la cité des arts, dans le 18e arrondissement, puisque là, 35 à 40 ateliers d'artistes auront pu être sauvés des griffes des promoteurs et des marchands de biens. C'est la démonstration de l'intérêt que la Ville porte aux artistes.

En ce qui concerne le débat un peu éternel de savoir s'il faut faire des ateliers-logements ou des ateliers tout court, j'aurais tendance à dire que les conclusions du rapport de l'Inspection générale, que peut-être nous n'avons pas lu de la même façon, démontrent bien, et vous l'avez dit vous-même, que la rotation dans les ateliers-logements est extrêmement limitée.

Il va de soi que la notion de création artistique va au-delà de l'âge moyen de la retraite, à l'évidence, puisque nous avons peu de rotations. Je pense qu'il y a une difficulté supplémentaire à quitter un lieu où on a vécu en même temps qu'un lieu où l'on a créé.

Nos orientations en matière de création d'ateliers-logements doivent être poursuivies si nous souhaitons améliorer le taux de rotation dans le temps. Je pense que la démarche qui avait été préconisée, à savoir proposer à des personnes dont à l'évidence l'activité créative a fortement diminué avec le temps, d'occuper un logement classique, est une bonne remarque de votre part, et je me propose de relancer l'ensemble des bailleurs pour analyser avec précision des propositions qui peuvent être faites à l'ensemble des artistes concernés.

Nous n'avons pas pour autant éliminé totalement la création d'ateliers-logements, mais ceci pose le problème de financement que nous ne saurions ignorer. Tout ceci est regardé avec le pragmatisme nécessaire en fonction des finances, et de la D.L.H., et de la Direction des Affaires culturelles, et peut-être des participations de l'État au niveau de la création de structures artistiques.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Jean-Yves MANO, de ces explications.

Je sou mets donc le projet de délibération

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 37.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DLH 37).

Chers collègues, la séance est suspendue. Nous reprendrons demain matin à 9 heures avec la présentation du rapport de la M.I.E. sur les familles monoparentales.

Bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 16 mai 2011 à vingt heures cinq minutes, est reprise le mardi 17 mai 2011 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2011, SGCP 8 - Rapport de la mission d'information et d'évaluation sur les familles monoparentales à Paris : état des lieux et perspectives.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien à l'insertion des mères de familles monoparentales.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'expérimentation du dispositif "Pedibus".

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux préconisations de la MIE en faveur des familles monoparentales.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons aborder un sujet tout à fait intéressant à partir d'une mission d'information et d'évaluation sur les familles monoparentales.

Je tiens d'abord à saluer tous les participants à cette mission. J'ai eu des échos d'un travail sérieux et de qualité sur un sujet, en plus, qui le mérite. Je voulais tout particulièrement remercier le président de cette mission et la rapporteure, la dame qui rapporte !

Je le dis sincèrement, je pense que c'est de bonne qualité et je propose que l'on vous entende tout de suite, d'ailleurs.

La parole est, d'abord, à M. le président Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette mission d'information et d'évaluation était effectivement consacrée aux familles monoparentales. Nous avons travaillé pendant six mois et nous sommes partis, en réalité, d'un triple constat.

Le premier constat, c'est que le nombre de familles monoparentales à Paris augmente sensiblement : 28 % des familles parisiennes sont aujourd'hui des familles monoparentales, contre 20 % en moyenne nationale. C'est deux fois plus en proportion, par exemple, que dans une ville comme Arles.

Le deuxième constat, c'est une surexposition des familles monoparentales au risque de précarité : 39 % des familles monoparentales parisiennes sont considérées comme ayant de bas revenus, contre 20 % des familles en moyenne.

Le troisième constat, qui a tout particulièrement attiré notre attention, c'est que, globalement, les familles monoparentales sont moins aidées que les autres par les dispositifs nationaux, pour une raison toute simple : c'est que les dispositifs nationaux en matière de famille favorisent les familles nombreuses ; c'est un héritage de l'après-guerre qui a été conçu sur un mode nataliste. Or, la grande majorité des familles monoparentales sont des familles qui comptent un enfant ; les deux tiers des familles monoparentales à Paris ont un enfant et, à ce titre, elles bénéficient donc d'aides réduites, du fait de cette conception dont nous avons hérité après-guerre.

A partir de ces trois constats, notre mission d'information et d'évaluation a travaillé, a auditionné toute une série d'associations, d'acteurs de ce domaine et nous avons élaboré une batterie de propositions pour améliorer la vie quotidienne des familles monoparentales, en agissant sur quelques secteurs clés.

Je pense d'abord à la question du logement qui est, globalement, le problème principal des Parisiens mais tout particulièrement pour les familles monoparentales. Nous le savons, il existe une allocation "Paris logement familles monoparentales" qui a été créée sous la précédente mandature et qui permet d'aider les familles monoparentales à faire face au coût de leur loyer.

Une des propositions, un des axes de notre mission d'information et d'évaluation, c'est de réformer cette allocation "Paris logement familles monoparentales" afin qu'elle puisse être touchée par plus de familles et afin que son montant puisse être réévalué. C'est l'une des pistes importantes sur lesquelles notre mission a travaillé.

La deuxième question qui a attiré notre attention, c'est la question de la garde d'enfants dont nous savons qu'elle est un des enjeux principaux pour les familles monoparentales. Une des questions qui s'est posée, c'est évidemment de voir comment la monoparentalité peut être un des critères d'attribution pour les places en crèche. D'ailleurs, je constate que, dans le vœu de l'Exécutif qui nous est présenté aujourd'hui, c'est l'une des pistes sur lesquelles il nous est proposé de travailler et effectivement de retenir cette idée.

Enfin, nous avons souhaité réfléchir à de nouveaux dispositifs qui permettraient d'aider les familles monoparentales ; je pense en particulier à un vœu que j'ai déposé au nom de mon groupe, mais c'est une proposition qui émane de notre mission : ce serait d'expérimenter un dispositif de type "Pedibus" qui permet d'acheminer les enfants à pied sur le trajet domicile-école, et c'est une des pistes sur lesquelles nous pourrions travailler. Cela pourrait être expérimenté - je vois le maire du 18^e derrière moi ! - dans le quartier Charles Hermitte - Evangile. Nous savons que, dans ce quartier, un dispositif tel que celui-là serait extrêmement efficace et extrêmement utile et pourquoi ne pas l'expérimenter dès la rentrée prochaine ? En tout cas, c'est l'un des souhaits que nous exprimons dans notre vœu.

Vous l'avez vu, nous avons travaillé sur toute une série de propositions pour améliorer la vie quotidienne des familles monoparentales et, d'ailleurs, ce rapport a été voté à l'unanimité, ce qui, je crois, donne de la force aux idées que nous avons avancées.

Je voudrais moi aussi remercier tous ceux qui ont travaillé dans le cadre de cette mission.

Evidemment, la rapporteure Laurence DOUVIN, l'ensemble des groupes qui ont travaillé dans le cadre de cette mission, l'ensemble des adjoints.

Également, un remerciement tout particulier à l'Inspection générale de la Ville de Paris, en la personne de Dominique BARELLA et Jean-Marc JANODI qui ont considérablement amélioré le fonctionnement de notre mission d'information et d'évaluation et qui ont véritablement beaucoup, beaucoup contribué à notre travail, de manière extrêmement utile. Je voulais les en remercier de manière appuyée.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Le sort des familles monoparentales à Paris méritait une mission d'information et d'évaluation et il mérite aussi, c'est vrai, mieux que 5 plus 5 minutes de temps de parole pour rendre compte de 6 mois de travaux, 20 auditions et des visites de terrain.

En tant que rapporteure, je tiens tout d'abord à remercier tous les élus qui en ont fait partie pour leur implication dans l'ensemble des travaux, ainsi que l'Inspection générale et les services de la Ville pour la qualité de leur contribution.

Avec le président Ian BROSSAT, nous avons conduit cette mission dans le souci commun d'aborder la problématique de l'ensemble des familles monoparentales et ce rapport a été voté à l'unanimité.

C'est ainsi que nous sommes parvenus rapidement à une première constatation : la diversité des situations que recouvre la notion de monoparentalité. Une diversité qui cache des réalités familiales complexes, notamment parce que le parent non résident peut ou non continuer à jouer un rôle familial, éducatif ou financier.

Il faut également préciser que la monoparentalité est évolutive, car il peut y avoir une recomposition familiale ou bien départ des enfants du foyer.

Cette complexité et cette diversité entraînent une double difficulté : il faut à la fois prendre en compte l'hétérogénéité des familles et, dans le même temps, avoir présents à l'esprit les problèmes qui leur sont communs pour n'en oublier aucune.

Pour ces familles, l'entretien et l'éducation des enfants se font principalement ou entièrement par un seul parent. Et cela entraîne le plus souvent un besoin d'aide psychologique, relationnelle, matérielle et financière car c'est dur d'élever un ou plusieurs enfants seul. Cette position n'a, à mon sens, pas été véritablement suffisamment retenue au cours de la mission. En effet, avec mes collègues de l'U.M.P., nous avons constaté à quel point l'attention était focalisée sur les familles monoparentales les plus précaires, au détriment de celles qui sont notamment issues des classes moyennes. Cela est particulièrement visible si l'on regarde les cartes des structures d'accueil ou d'aide à la parentalité, très concentrées dans le Nord et l'Est de la Capitale. Les autres arrondissements ont aussi des besoins.

A-t-on réellement pris la mesure du bouleversement qui touche une famille qui éclate ? Ce n'est pas une évolution, c'est un tsunami qui atteint toutes les catégories sociales, car la précarité monoparentale n'est pas seulement économique, elle peut être psychologique et aussi sociale. Gardons-nous donc de stigmatiser les familles monoparentales, car comme le disait François de SINGLY, que nous avons reçu : si une famille monoparentale est dans le besoin, elle ne ressort pas d'une politique familiale. Les politiques sociales doivent faire en sorte que les enfants pauvres soient soutenus, qu'ils appartiennent à une famille monoparentale ou pas.

Nous avons entendu avec le plus grand intérêt un certain nombre de maires, d'adjoints et de responsables des services de la Ville.

Je voudrais mentionner ici un point d'audition de Mme TROSTIANSKY. Nous l'avons en effet entendue déclarer, je cite, que "c'est depuis 2001 que la délégation Famille existe à Paris, que réfléchir sur cette question, la famille, au niveau de la Municipalité, était une nouveauté presque révolutionnaire et qu'enfin, à cette date (donc 2001), il n'existait rien sur les familles à Paris".

Nous avons dû rappeler que la politique familiale de la Mairie de Paris existait avant elle et un certain nombre de vérités, comme le fait, entre autres, que l'allocation "Parent Seul Enfant Seul", qui a inspiré l'allocation "Paris Logement Familles Monoparentales", cette même allocation que la mission demande à juste titre de réévaluer, a été créée par M. CHIRAC en 1977 et recentrée ensuite sur le logement par Jean TIBÉRI.

Conscients que les familles les plus précaires rencontrent davantage de difficultés, car le taux de pauvreté des familles monoparentales est de deux à quatre fois supérieur à celui des autres, nous avons identifié quatre axes d'intervention principaux :

- l'accès et le maintien dans le logement ;
- la garde d'enfant ;
- l'aide à la parentalité et le lien social ;
- l'emploi et l'insertion professionnelle.

En complément de ces mesures qui ont fait l'objet d'un consensus, je ferai également référence à l'intervention de Martin HIRSCH qui nous a suggéré de procéder à une étude sur le taux de recours au R.S.A. majoré.

En effet, il paraît indispensable de savoir pourquoi il n'y a pas une meilleure utilisation de cette prestation pour mettre en place un accompagnement plus performant du retour à l'emploi des personnes isolées.

Les élus de la majorité, membres de la mission, ont préféré demander cette étude à l'État. Nous rappelons cependant, ainsi que Martin HIRSCH l'a fait, que la responsabilité juridique de l'ensemble du R.S.A. revient au président du Conseil général, c'est-à-dire au Maire de Paris.

Nous avons également demandé une réforme de l'Allocation de Soutien Familial. Nous l'avons fait, et c'est à l'initiative de mon groupe, car il s'agit pour nous d'un axe majeur qui a été repris par la mission, dans l'adresse à l'État.

C'est pourquoi nous proposons de garantir un revenu minimal aux parents isolés, en cas de défaut de paiement total ou partiel de la pension alimentaire.

Après les annonces de la Ministre des Solidarités au colloque sur les familles monoparentales, le 5 avril dernier, nous apprenons que le Gouvernement travaille sur cette question et je m'en réjouis, je me réjouis que celle-ci avance prochainement.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, cette mission a été passionnante et porteuse d'enseignements. Nous aurons d'ailleurs besoin de pouvoir en assurer un suivi, ainsi que des mesures prises par notre collectivité, ce qu'exposeront dans un instant mes collègues.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Nous allons donc passer aux orateurs des groupes, tout d'abord, la parole est à Mme Lynda ASMANI.

Mme Lynda ASMANI. - Monsieur le Maire, chers collègues.

L'isolement et la précarité sont deux maux qui planent au-dessus des chefs de famille monoparentale, menaçant tour à tour quotidien et équilibre domestique.

Leur situation sociale demeure nettement moins favorable que celle des couples parisiens avec enfant, tandis que 40 % des familles monoparentales vivent sous le seuil des bas revenus, estimé à 903 euros par unité de consommation, et que plus de 33 % d'entre elles sont demandeuses de logement social dans la Capitale.

Cette composition familiale contemporaine, fille de la montée du sentiment et de l'avènement de l'égalité des sexes, ainsi que le décrit la sociologue Martine SEGALEN, introduisant la fragilisation du lien conjugal doublé d'un renforcement des liens de filiation et de nouveaux rapports à l'enfant, est particulièrement prégnante à Paris où plus d'une famille sur quatre se trouve dans cette situation.

Cet état plus ou moins transitoire de monoparentalité, qui pénètre sans exception l'ensemble de la population parisienne, ne pouvait être éludé plus longtemps, justifiant de la sorte la composition d'un groupe de réflexion au sein du Conseil de Paris, afin de rendre compte de ce phénomène et de ses implications en termes de niveau et de qualité de vie.

Si la démarche, au fond, est incontestable et bienvenue, la forme rencontre moins notre assentiment tant la structure d'une mission d'information et d'évaluation peut parfois être rigide, avec un rythme éreintant et un cadre pas toujours très souple.

J'en veux pour preuve les saillies médiatiques du début de la mission, dévoilant à la presse les ébauches de préconisations qui seraient adoptées six mois plus tard.

Avouez, Monsieur le Maire, qu'en termes de concertation et d'esprit d'émulation, il s'est trouvé mieux fait.

Cela dit, les M.I.E. ne sauraient être des pastiches de missions parlementaires, pas davantage que des réceptacles clinquants voués à la gloire de l'action municipale.

Je tiens néanmoins à saluer personnellement et au nom de mon groupe le travail de longue haleine du président Ian BROSSAT ainsi que de Mme la rapporteur Laurence DOUVIN, dont la volonté de faire sourdre des propositions concrètes destinées à pallier l'inégalité de fait que rencontrent les familles monoparentales face aux couples avec enfants a contribué à l'adoption à l'unanimité du rapport qui vous est présenté ce jour.

La disparition de la mutualisation des coûts fixes de logement, d'entretien ou de déplacement de la famille - érodant le confort et le statut social des familles monoparentales -, de même que l'exiguïté fréquente du logement dont elles disposent, ou encore les difficultés face à l'emploi - tandis que les écarts sont particulièrement marqués entre les mères en couple et les mères seules, dont le niveau de qualification et le taux d'accès à l'emploi sont plus faibles, alors même que leur taux d'activité est nettement plus élevé -, ont ainsi conduit le groupe Centre et Indépendants à formuler 12 préconisations, dont 11 figurent dans le rapport final, Monsieur le Maire.

L'accroissement de l'offre de modes de garde à horaires décalés, afin de remédier au principal frein à l'accès à l'emploi, en créant d'avantage de places avant 7 heures 30 et après 19 heures sur l'ensemble du territoire parisien, de même que la promotion d'une démarche globale d'insertion, privilégiant une dynamique de retour à l'emploi, en mettant en place un accompagnement renforcé et des actions concertées et spécialisées en faveur des familles monoparentales, bénéficiaires du R.S.A. socle ou du R.S.A. chapeau, constituent ainsi deux mesures phares auxquelles vient s'ajouter le développement d'un dispositif intégré d'insertion, permettant aux familles monoparentales d'accéder à la fois à des formations ou à des emplois aidés et à des modes d'accueil pour leurs enfants.

Il nous a également semblé nécessaire d'accroître la lisibilité et le maillage territorial des dispositifs d'information, en créant des Relais Informations Familles au sein de chaque mairie d'arrondissement, mais aussi de développer les parrainages et les réseaux de solidarité de voisinage, afin de contribuer à l'essor de nouvelles formes de solidarité à travers un système d'échange de services.

L'ensemble de ces dispositifs doit aller de pair avec un travail de rationalisation de l'offre publique d'aides et de subventions, notamment en activant davantage l'Allocation Personnalisée pour le Retour à l'Emploi, financée par l'État, et dont les enveloppes budgétaires ne sont pas entièrement utilisées en faveur des Parisiens, et ce en dépit de besoins criants.

Selon une logique similaire, il s'avère nécessaire de réformer l'Allocation de Soutien Familial recouvrable, dite "différentielle", et son fonctionnement actuel, pour la remplacer par une véritable allocation différentielle qui compléterait la totalité des petites pensions payées ou non payées par le parent non gardien.

Ces mesures n'ont pas la prétention d'être exhaustives, mais elles se veulent un socle minimal, afin de relever les enjeux que ces familles rencontrent aujourd'hui à Paris.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous veillerons tout particulièrement à ce que notre proposition, visant à effectuer une étude d'impact des mesures du rapport adoptées, en analysant leur mise en œuvre, leur efficacité et le gain éventuel et souhaité qu'en auront tiré les familles monoparentales soit consciencieusement appliquée.

Ainsi, nous souhaitons que les recommandations des M.I.E., qui ont souvent tendance à figurer comme des vœux pieux, soient réellement efficaces et utiles pour l'ensemble des Parisiens.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je me réjouis donc au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés que vous, Monsieur le Maire, par le biais de cette mission sur les familles monoparentales à Paris, que vous nous avez confiée et qui, comme mes collègues l'ont déjà dit précédemment, fut fort enrichissante, témoigniez ainsi de votre souci permanent d'être à l'écoute des Parisiens et des Parisiennes, de votre souci permanent d'accompagner les changements de vie des Parisiens et des Parisiennes dans la ville.

Libre choix du compagnon ou du conjoint, augmentation des divorces, augmentation du nombre de familles monoparentales et de familles recomposées, davantage de naissances désirées et hors mariage, entrée en masse des jeunes filles à l'université et développement du travail des femmes, P.A.C.S., procréation médicalement assistée, etc., autant d'évolutions qui ont commencé à partir des années soixante-dix à modifier la structure familiale.

Autrefois stigmatisées, les différentes formes de vie familiale sont aujourd'hui acceptées, au nom du droit de chacun à choisir librement les voies de son épanouissement.

Selon l'INSEE, une famille monoparentale comprend un adulte vivant sans conjoint avec son ou ses enfants célibataires de moins de 25 ans. Cette dénomination recouvre des trajectoires familiales complexes.

Ces familles sont de plus en plus nombreuses en France (à Paris un peu moins) et échappent à un dénombrement précis, les cas variant de la mère ou du père célibataire à la résidence alternée en passant par le veuvage.

Le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, durant la mission, a particulièrement tenu à ce que soit utilisé, plutôt que le terme de famille, le terme de foyer monoparental. Car si 85 % de ces foyers sont composés d'une mère et de son ou ses enfants, le père n'est pour autant pas systématiquement inconnu ou absent. Il peut être impliqué dans l'éducation des enfants sur son temps de garde ou de visite.

Aussi, sous l'impulsion de Karen TAÏEB notamment, qui s'est particulièrement battue pour la reconnaissance des pères dans cette situation, est-il apparu important aux membres du groupe S.R.G.A. de favoriser autant que faire se peut la coparentalité, c'est-à-dire l'exercice conjoint de l'autorité parentale dans l'hébergement des enfants, la contribution de chacun des parents à l'entretien et à l'éducation de leurs enfants, à l'organisation des vacances, de la scolarité, des loisirs, de la santé.

Dans le cadre de certains foyers, on peut parler de famille monoparentale quand sur décision du juge, l'exercice de l'autorité parentale a été supprimé à l'un des deux parents.

Le groupe S.R.G.A. a tenu par ailleurs à souligner l'importance de la place du parent qui n'a pas la résidence principale auprès de l'enfant, même si la plage temporelle au cours de laquelle l'enfant est avec son père ou sa mère se révèle être parfois très courte.

Selon certains sociologues, si l'on s'aperçoit que le lien mari-femme peut être plus fragile qu'auparavant, d'autres liens se renforcent, comme les liens de filiation, le rôle accru des grands-parents ou les relations père-mère et fils-fille.

Les études ont montré aussi, durant toutes nos auditions, que la monoparentalité est un fait de société particulièrement urbain. On constate en effet à Paris qu'il concerne en moyenne plus de 27 % des foyers et peut atteindre dans certains quartiers dits en politique de la ville, aux portes de Paris, plus de 40 %, jusqu'à près de 48 %, d'ailleurs, porte de Vanves. Cela fait une famille sur deux, ce qui a un vrai impact.

Autre chiffre important, j'en ai déjà parlé : 85 % de ces familles monoparentales sont constituées de mères avec leurs enfants, soit une mère sur quatre. Dans son rapport 2010, l'Observatoire des familles parisiennes décrit des chiffres révélateurs des transformations de la famille, et plus particulièrement de la réalité mouvante des familles monoparentales qui luttent pour se maintenir intra-muros et peuvent attendre de la part des pouvoirs publics un soutien spécifique.

On constate que ce phénomène s'amplifie depuis plus de 40 ans et déborde notamment sur les domaines du logement, du suivi scolaire, de la santé, de l'endettement, du transport, des aspects juridiques et des politiques sociales.

De nombreuses analyses, comme certains de mes collègues l'ont dit auparavant, considèrent que monoparentalité, divorce ou même séparation sont potentiellement des facteurs de précarité et de pauvreté.

Cette plus grande sensibilité des familles monoparentales à la précarité tient d'abord au fait que la situation de parent seul génère des surcoûts. Les frais liés au logement et à la garde des enfants pèsent particulièrement lourd dans le budget des familles monoparentales et cela, même si les prestations sociales réduisent leur pauvreté économique.

Les parents seuls sont contraints de travailler pour subvenir aux besoins du ménage qu'ils dirigent. Les mères isolées, parce qu'elles sont femme et mère, sont confrontées à des discriminations et contraintes qui les handicapent face au marché du travail.

Leur plus forte participation au marché du travail s'accompagne aussi d'une grande sensibilité au chômage.

Les contraintes qui pèsent sur les mères et qui sont exprimées en termes de difficultés à concilier les temps professionnels et familiaux provoquent des discriminations du côté de l'offre de travail - nous en avons parlé. Ces contraintes s'imposent particulièrement aux mères isolées qui n'ont pas de partenaire pour partager les tâches domestiques et l'attention aux enfants, et qui doivent assumer un travail, source de revenu essentiel pour la famille.

Pour elles, l'ajustement ne peut donc se faire par une redistribution des tâches domestiques. Il passe donc par une adaptation du travail d'autant plus marquée que le nombre d'enfants augmente.

A l'occasion des auditions, il est apparu aux membres du groupe S.R.G.A. que la Ville de Paris est une des seules collectivités en France à s'être déjà autant engagée auprès de ces familles. Ainsi, 35 % des foyers monoparentaux parisiens bénéficient d'un logement dans le parc social.

La Ville de Paris a créé une allocation spécifique et unique en son genre dont nous avons déjà parlé : l'allocation "Paris logement famille monoparentale", qui permet de faire face aux charges du loyer, qui a le meilleur taux de recours et est versée à près de 9.000 foyers.

Pour information, la Ville a consacré 11 millions d'euros à cette aide en 2010.

Ces foyers peuvent donc bénéficier à Paris d'une action sociale conséquente faite de transferts financiers - nous en avons parlé avec "Paris logement famille monoparentale" mais aussi avec l'allocation de chute brutale de ressources - d'accès facilité aux établissements d'accueil petite enfance grâce au protocole de mode de garde du R.S.A., d'un effort d'insertion et d'un accompagnement dans les fonctions parentales grâce à l'aide sociale à l'enfance quand cela est nécessaire.

Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris consacre près de 25 millions d'euros en allocations diverses : aides pour le logement, l'énergie, la garde d'enfants à domicile, dont bénéficient les familles monoparentales.

Le développement des téléservices sur paris.fr, comme "Facil'familles" permet de leur faciliter les démarches au quotidien.

Je tiens donc particulièrement à saluer les actions déjà engagées en ce sens par un certain nombre de vos adjoints, Monsieur le Maire, et tout particulièrement par Mmes TROSTIANSKY, STIEVENARD et LALEM.

Pourtant, il a semblé important aux élus du groupe S.R.G.A. d'amplifier encore cette véritable politique de gauche menée jusqu'à présent par la majorité municipale, car ces familles représentent un véritable enjeu social et sociétal pour la Ville de Paris.

La mission a donc dégagé plusieurs axes importants pour ces familles :

Favoriser la vie de famille en permettant aux parents de mieux concilier vie familiale, sociale et professionnelle, notamment grâce au développement des modes d'accueil des enfants ;

Favoriser l'insertion professionnelle des femmes ;

Favoriser l'accès et le maintien dans le logement ;

Améliorer l'offre d'accompagnement à la scolarité, particulièrement dans les quartiers en politique de la ville ;

Mieux répondre aux besoins d'information de ces foyers pour une meilleure connaissance de leurs droits.

Il est donc apparu important d'établir par exemple un critère de priorité pour les familles monoparentales dans les crèches familiales, haltes-garderies, jardins d'enfants, crèches collectives de la Ville de Paris.

Il nous est aussi apparu important de tenir compte des horaires décalés des parents dans les modes d'accueil, notamment par exemple à l'école. Il faudrait peut-être prévoir un dispositif permettant l'accueil plus tôt le matin.

Nous avons aussi auditionné l'association "Môm'artre", qui propose une offre d'extension de mode de garde le soir, avec une aide aux devoirs et des initiations artistiques.

Nous avons éaglement vu qu'il était aussi important pour les familles d'expérimenter un projet de ramassage scolaire qui permettrait aux enfants des familles dont la mère ou le père doit partir travailler tôt d'être emmenés à l'école.

Il faudrait aussi étendre ce que propose la Ville de Paris pour partir en vacances pour ces foyers : on sait que c'est essentiel.

Et je vais bientôt laisser la parole à ma collègue. Je voudrais en profiter pour remercier tous les membres du groupe S.R.G.A. qui ont participé : le président Ian BROSSAT, le rapporteur Laurence DOUVIN, les collaborateurs du groupe S.R.G.A., le président de notre groupe, les fonctionnaires du S.G.C.P. et bien évidemment, MM. Dominique BARELLA et Jean-Marc JANODI, sans qui ce travail n'aurait jamais pu se faire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Vous vous étiez donc mis d'accord avec Léa FILOCHE, mais elle a maintenant moins d'une minute.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

De novembre 2010 à avril 2011, une mission d'information et d'évaluation composée de 15 élus du Conseil représentant tous les groupes politiques de notre Assemblée s'est réunie à un rythme hebdomadaire pour appréhender la situation des familles monoparentales à Paris.

La mission a pu auditionner de nombreuses personnes, organisations et institutions acteurs du secteur social et de la famille.

La question des familles monoparentales est devenue une question centrale dans nos sociétés, en particulier à Paris. Alors que les familles monoparentales représentent 20 % des familles en France, ce chiffre monte à 28 % à Paris, ce qui représente 70.000 foyers monoparentaux.

Dans certains quartiers de la Capitale, en particulier les quartiers classés politique de la ville, ce chiffre avoisine les 45 % à la porte de Vanves, de Montreuil ou dans le quartier Danube-Solidarité.

Dans 85 % des cas, c'est la mère qui vit seule avec son ou ses enfants. La situation de monoparentalité est porteuse de fragilité, même s'il faut reconnaître qu'elle ne signifie pas nécessairement difficultés. Il n'en demeure pas moins que la séparation d'un couple est source de difficultés. Comme le cite le rapport, "La mutualisation des coûts fixes de logement, d'entretien, de transport des membres de la famille n'est alors plus effectuée entre deux adultes".

La monoparentalité est aussi porteuse d'isolement, dimension hélas très présente pour les personnes concernées, en particulier des femmes.

Aussi, il est apparu important d'examiner la situation de ces familles au regard des questions touchant au logement, à l'emploi, ou bien encore à la garde des enfants, et de faire des propositions pour améliorer la vie de ces familles particulièrement fragilisées en ces temps de crise.

La situation des familles monoparentales est aujourd'hui préoccupante, car nous observons un accroissement du nombre de familles en situation de fragilité financière. Les ménages monoparentaux, qui ne constituent que 7 % des ménages, représentent 20 % des ménages pauvres, et 52 % des familles monoparentales ont de bas revenus.

La Caisse d'allocations familiales constate ainsi que les familles monoparentales sont plus pauvres que les autres, le restent plus longtemps et glissent plus souvent d'une forme de pauvreté à l'autre ou d'un minimum social à l'autre.

39 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de bas revenus, soit 903 euros par unité de consommation contre 13 % des couples et la moitié des familles monoparentales sont non imposables à Paris.

Il faut aussi noter que ce sont majoritairement des pré-adolescents et des adolescents qui vivent dans une famille monoparentale ; 34 % sont situés dans la tranche 11-17 ans, 27 % dans la tranche 18-24 ans, soit un total de 61 % pour les 11-24 ans.

Les familles monoparentales cumulent les facteurs de vulnérabilité : faibles niveaux de formation et de qualification, faibles revenus, mauvaises conditions de logement, chômage et précarité de l'emploi.

Dès lors, il est légitime de voir comment la collectivité parisienne peut mieux aider les familles monoparentales dans le contexte de crise actuelle qui exacerbe les difficultés et dans un contexte où les inégalités se creusent depuis 10 ans entre familles monoparentales et familles biparentales.

Des auditions que la mission a pu mener, il ressort que les questions de l'emploi, du logement et de la garde des enfants constituent les principales difficultés. La politique de l'emploi et les aides sociales versées dépendent largement des choix opérés au niveau national par le Gouvernement. Il n'en demeure pas moins que la collectivité parisienne dispose de leviers d'action pour favoriser l'insertion des familles monoparentales en difficulté.

Alors que les allocations familiales versées par la C.A.F. ne le sont qu'à compter du deuxième enfant, il est primordial pour la collectivité parisienne de pouvoir aider les familles dès le premier enfant, en particulier les familles monoparentales avec un enfant qui représentent environ 65 % de ces familles, et c'est sur le domaine du logement que la priorité de l'effort de notre collectivité doit porter.

Aussi, nous soutenons sans réserve la recommandation de la mission d'une extension et de la réévaluation de l'allocation "Paris logement famille monoparentale", avec l'augmentation du plafond d'éligibilité à 1.800 euros par mois, soit le revenu médian à Paris pour une personne seule, et la majoration de 23 % du montant de l'aide qui passerait de 122 euros à 150 euros par mois pour les familles dont les ressources sont inférieures à 1.100 euros par mois.

Un autre aspect important concerne l'accueil des enfants. Pour ce qui est du domaine de la petite enfance, je peux d'ores et déjà affirmer que l'Exécutif municipal, en concertation avec les mairies d'arrondissement, travaille à la refonte du règlement intérieur des établissements d'accueil de la petite enfance, afin que la situation de monoparentalité soit encore davantage prise en compte parmi les critères d'attribution des places en établissement.

Il convient également de renforcer l'action de la Ville de Paris sur tous les temps hors scolaires pour les enfants scolarisés. Aussi, les initiatives comme celles de l'association "Mom'artre", que nous avons auditionnée, qui mène un formidable travail d'accueil des enfants en dehors des heures scolaires dans les 18e et 20e arrondissements, doivent être encouragées et nous soutenons les nouveaux projets d'antennes dans les 12e et 14e arrondissements, comme nous approuvons, bien entendu, les préconisations faites par la mission de renforcer l'accompagnement de la scolarité dans les quartiers politique de la ville par le doublement du taux d'encadrement par des animateurs formés.

L'aide à la parentalité constitue un autre volet des priorités, tant il est difficile pour le parent, en très grande majorité la mère, de se retrouver face à face seule avec son ou ses enfants.

Aussi, nous soutenons les propositions de création de nouvelles ludothèques, de généralisation des relais information famille...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce serait bien de conclure.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - J'arrive vers ma conclusion. Merci, Monsieur le Maire.

... de partenariats avec des associations proposant une solidarité de voisinage, de développement du parrainage de proximité, mesures qui vont toutes dans le sens du renforcement du lien social.

En conclusion, face aux difficultés que connaissent de nombreuses familles monoparentales, dont je n'oublie pas, au passage, que beaucoup d'entre elles sont allocataires du R.S.A., scandaleusement attaqué par M. WAUQUIEZ, notre collectivité s'honore de considérer que les familles monoparentales constituent une priorité de l'action publique.

Nous souhaitons désormais que les préconisations de la mission soient rapidement mises en œuvre et nous savons que nous pouvons compter sur le volontarisme de l'Exécutif municipal pour y parvenir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Essayez tous de tenir votre temps de parole. En plus, le président et la rapporteur l'ont fait !

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la mission d'information et d'évaluation sur les familles monoparentales à Paris nous présente aujourd'hui son rapport final et ses préconisations afin d'améliorer la situation.

Il était important que notre collectivité s'empare de cette question des familles monoparentales dont le nombre est en très forte progression à Paris.

Je tiens, tout d'abord, à saluer la qualité des travaux de cette mission présidée par Ian BROSSAT, menée dans l'écoute et le respect de la diversité des sensibilités politiques, aboutissant d'ailleurs à un vote à l'unanimité.

Je note à cette occasion que cette unanimité avait également été obtenue lors de la précédente mission d'information présidée par mon groupe.

Lors de ces travaux, plus de 20 auditions ont été menées, auxquelles ont participé organismes sociaux, adjoints au Maire de Paris, juristes, sociologues, représentants d'associations familiales, représentants de bailleurs sociaux et membres du Gouvernement.

Des visites de terrain ont, en outre, permis de prendre en compte les réalités vécues par les familles monoparentales et les dispositifs municipaux ou associatifs en place pour les soutenir.

La mission a rendu compte de manière précise et argumentée des enjeux humains qui touchent les parents seuls, en grande majorité des mères, lesquels font face à des difficultés quotidiennes qui se cumulent au niveau des finances, au niveau de la garde des enfants, de l'organisation de la vie de famille, des conditions de logement.

Comme l'indique le rapport de la mission, ces familles présentent, en effet, des facteurs de fragilité, qui les exposent davantage à des situations de précarité.

Les chiffres en ce domaine sont éloquentes. Alors que plus de 13 % des familles avec enfants se situent sous le seuil de bas revenus à Paris, la proportion atteint les 40 % parmi les familles monoparentales.

Les mères de familles monoparentales sont plus souvent au chômage que les mères en couple, 15 % pour les premières contre 8 % pour les secondes.

Selon la C.A.F., la part des familles monoparentales dans l'ensemble des bénéficiaires des minima sociaux a augmenté de 30 % en 10 ans. Pire, selon le rapport 2010 des Restos du Cœur, on note que les familles monoparentales représentent 35 % des bénéficiaires.

Un dernier chiffre permet de conclure ce terrible bilan de la situation des familles monoparentales en France. Sur un panel de 17 pays européens, la France arrive en queue de peloton, seulement 11e dans le tableau du classement de la pauvreté des enfants parmi les nations riches.

La pauvreté et le chômage, c'est bien cela qu'il faut combattre et dénoncer comme le cancer de la société et non les minima sociaux qui protègent déjà difficilement les plus vulnérables d'entre nous d'un sort encore plus difficile.

Aussi, je souhaite insister sur l'importance de prendre en compte les difficultés spécifiques des mères de familles monoparentales les plus éloignées de l'emploi pour se remobiliser dans un parcours d'insertion comme le préconise le rapport.

Une initiative de terrain dans le 18e a retenu notre attention. Il s'agit du salon social Joséphine qui reçoit des femmes isolées, mères de familles monoparentales pour la grande majorité, souvent en perte de confiance. Par les soins cosmétiques, le prêt de vêtements neufs, notamment à l'occasion d'entretiens d'embauche, l'estime de soi et la confiance renaissent, la parole se libère, une dynamique s'enclenche durablement.

Je salue d'ailleurs à cette occasion le soutien particulier que Seybah DAGOMA apporte à cette structure de l'économie sociale et solidaire et je ne doute pas qu'elle exprimera un avis favorable à notre vœu.

Enfin, je salue l'initiative innovante qui répond directement aux difficultés auxquelles les parents de familles monoparentales sont confrontés concernant l'accompagnement des enfants à l'école le matin et le soir. Ces parents ne peuvent pas compter sur une gestion de la vie familiale partagée, quand les horaires de travail commencent tôt ou finissent tard. En outre, les travaux de la mission ont mis en évidence qu'en raison des ressources financières plus faibles des familles monoparentales, les mères de famille doivent renoncer plus que les autres aux emplois en temps partiel choisis qui pourraient leur offrir plus de souplesse par rapport aux horaires scolaires de leurs enfants.

C'est pourquoi j'exprime tout mon soutien à l'expérimentation du dispositif de ramassage scolaire pédestre dit Pédibus, qui fait également l'objet d'un vœu rattaché à cette délibération et qui proposera aux parents, en particulier seuls, une prise en charge simple et conviviale de leurs enfants pour les mener à l'école.

Pour conclure, je me félicite que notre collectivité, dans la diversité de ses composantes politiques, se soit attachée, grâce aux travaux accomplis par cette mission, à cerner au plus près la situation des familles monoparentales et propose des dispositifs répondant à la diversité de leurs besoins comme en témoignent ces deux dispositifs auxquels je souhaite plein succès.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Comme quoi on peut dire beaucoup de choses dans le temps imparti.

Madame CHÉRIOUX de SOULTRAIT, vous avez la parole.

Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Comme le montre le rapport qui fait l'objet de notre discussion, la monoparentalité n'est plus un phénomène social marginal, puisqu'aujourd'hui, plus de 100.000 enfants vivent à Paris avec un seul parent qui, d'ailleurs, la plupart du temps, est leur mère ; je rappelle que 80 % des familles monoparentales sont construites autour de celle-ci.

S'il s'agit d'un statut particulier au regard de la famille, un statut d'ailleurs qui a été obtenu de haute lutte, la situation de monoparentalité présente la même réalité, quelle que soit la situation de la famille, du fait de l'absence de l'un des deux parents, et cette situation particulière est source de difficultés, car la monoparentalité est le plus souvent associée à des conditions de vie plus difficiles, aussi bien du point de vue matériel, car l'absence ou le départ du père entraîne fatalement la disparition d'une source de revenus non négligeable, que social ou psychologique.

Les difficultés rencontrées par les mères qui élèvent seules leurs enfants sont donc bien spécifiques. En effet, elles se voient imposer de choisir entre le développement de leur vie professionnelle et la garde des enfants. En général, même si ces mères ont des diplômes - on a vu que 44 % ont fait des études supérieures et que 23 % sont des cadres ou relèvent de professions intellectuelles supérieures -, leur premier objectif est de faire rentrer de l'argent pour payer les factures. Ainsi leurs choix professionnels ne sont pas toujours faits en fonction de leur niveau d'études ou de leurs compétences.

De plus, et cela quelle que soit leur situation économique, pour les mères seules, l'exercice de la parentalité s'avère plus difficile, notamment pour ce qui concerne l'autorité, en raison de l'absence du modèle masculin au sein de la famille.

Aux contraintes professionnelles s'ajoutent les charges de la gestion du quotidien et l'éducation des enfants. C'est une situation porteuse en soi de fragilisation du lien à l'emploi.

En tant qu'élue, j'ai souvent rencontré, lors de mes permanences, ce type de personnes dont la situation financière n'avait rien de dramatique, mais qui ne savaient plus à quel saint se vouer parce qu'il faut tout résoudre en même temps (travail, garde des enfants, scolarité des enfants, train de vie de la famille), qu'elles n'ont plus de vie pour elles, plus de temps pour les amis, plus de vie sociale. La monoparentalité, c'est aussi une source d'isolement, encore une source de fragilisation.

Ce que je décris là concerne la très grande majorité des familles monoparentales qui ne relèvent pas forcément de l'aide sociale. Je regrette que ce rapport, qui en réalité est avant tout un rapport social sur les familles monoparentales, se soit focalisé uniquement sur la précarité, c'est-à-dire 35 % de ces familles, même si je reconnais l'utilité et la nécessité des propositions qui ont été faites dans ce domaine.

Mais elles restent très restrictives au regard des besoins de ces populations, puisque la mesure emblématique que vous allez prendre - je parle du relèvement du plafond de l'allocation Paris Logement famille monoparentale - ne concernera en gros que 8.000 personnes, dont 3.000 en plus. C'est peu au regard des 70.000 familles monoparentales parisiennes qui, pour la plupart, doivent faire face, seules, aux problèmes que je viens d'évoquer.

J'aurais aimé notamment qu'une attention plus particulière soit portée aux familles nombreuses et que l'on tienne compte de l'importance de la fratrie dans l'obtention des aides, car les difficultés se trouvent renforcées avec le nombre d'enfants.

De même que vous avez supprimé l'universalité de l'aide financière au moment de la réforme de la carte Paris Famille, de même aujourd'hui vous proposez des réponses uniquement sociales et, de ce fait, clivant à une problématique spécifiquement familiale, comme l'a illustré le débat sémantique que nous avons eu, et dont parlait tout à l'heure Olivia POLSKI, pour maintenir la notion de famille monoparentale au lieu de foyer monoparental, comme le groupe PSRG le souhaitait.

Les réponses que vous apportez illustrent le tropisme essentiellement social de votre approche de la famille, qu'elle soit monoparentale ou non. C'est d'ailleurs dans ce sens que le président BROSSAT et vous-même avez communiqué, avant même d'ailleurs le vote de ce rapport, une méthode que nous regrettons et contre laquelle nous nous sommes élevés : elle donne la mesure de l'intérêt que vous portez à ce travail collectif et pluraliste.

C'est pourquoi, puisque vous avez annoncé un plan d'action en faveur des familles monoparentales, articulé autour de plusieurs thématiques prioritaires (mode de garde des enfants en horaires décalés, développement des solidarités de voisinage, départs en vacances et accompagnement des femmes vers l'emploi), nous émettons le vœu, à l'instar de ce qui a été fait pour la MIE concernant les personnels, que vous mettiez en place, Monsieur le Maire, un comité de suivi des préconisations du rapport et des mesures qui seront prises par la collectivité parisienne en faveur des familles monoparentales.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Arrêtez le compteur, car il reste moins de 5 minutes à répartir pour le groupe U.M.P.P.A.

Monsieur MARTINS, vous avez la parole.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues, avec près de 28 % de foyers monoparentaux et plus de 100.000 enfants parisiens élevés au sein d'une famille monoparentale, nous évoquons ce matin une situation complexe, difficile, dont les conséquences pour les Parisiens concernés sont à la fois sociales, éducatives et économiques.

La monoparentalité, en progrès depuis plus de deux décennies, est parmi tant d'autres un symptôme de cette société de l'isolement, celle qui chaque jour place nos concitoyens de plus en plus seuls face aux défis et aux difficultés du quotidien, et celle qui place la force publique face à des enjeux nouveaux en matière de logement, d'aide sociale ou d'éducation.

Pour ces familles souvent dirigées par des femmes, nous l'avons remarqué, le quotidien est un combat permanent pour réussir à la fois l'éducation de leurs enfants, une vie professionnelle stable, l'épanouissement personnel et social et la combinaison de toutes ces activités dans des journées qui malheureusement ne font toujours que 24 heures.

Ainsi, je le crois, notre principale préoccupation doit être évidemment d'aider les familles les plus en difficulté et, pour l'ensemble des familles monoparentales, réussir une véritable facilitation du quotidien.

Et, à la lecture de la Mission d'information et d'évaluation, notamment sur le bilan de l'ensemble des aides existantes, celles de l'Etat comme celles de la Ville, nous devons être alertés, en tout cas inquiétés, par la diversité des aides, la diversité des acteurs, la diversité des procédures à entreprendre pour ces familles pour faire valoir tout simplement leurs droits.

Nous devons dans l'avenir être soucieux d'unifier les dispositifs, de les rendre plus simples et de réduire les formalités administratives nécessaires pour accéder à ces droits. N'oublions pas que parfois la dignité, parfois la fierté et parfois le temps disponible conduisent ces familles à ne pas se diriger vers les dispositifs d'aide ou vers les acteurs qui pourraient les accompagner.

Ainsi, je me réjouis, Monsieur le Maire, que la Mission n'ait pas simplement retenu des propositions d'aides nouvelles, ou l'élargissement et l'augmentation du montant de certaines aides que je soutiens par ailleurs, mais aussi de vraies mesures d'adaptation et de facilitation du quotidien comme, par exemple, l'augmentation du nombre de crèches ouvertes en horaires décalés, la priorité des familles monoparentales dans l'accès aux structures de petite enfance ou le développement des nouvelles ludothèques.

Pour aller plus loin, enfin, et faire face à l'augmentation des coûts fixes qui pèsent terriblement lourds dans le budget des familles monoparentales, comme l'a soulevé Mme POLSKI, nous devons reconnaître plus spécifiquement et plus directement cette situation d'augmentation des coûts fixes dans les tarifs des services de la Ville, en particulier les cantines et les conservatoires. Par exemple, en attribuant un demi point supplémentaire de quotient familial aux familles monoparentales ; ce demi point permettra de leur faire bénéficier de tarifications beaucoup plus conformes à leur réalité sociale.

Ce sont des propositions, Monsieur le Maire, que j'aurais été ravi de fournir à la Mission, si son président, comme il s'y était engagé, m'avait convié à ces travaux !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

L'histoire ne se termine pas. On peut encore se parler, élaborer. Nous n'allons pas arrêter de traiter des familles monoparentales. Vous pouvez encore vous parler et vous influencer.

Chère Léa FILOCHE, je crois qu'il vous reste un peu moins d'une minute, mais je connais votre talent pour densifier votre pensée.

Mme Léa FILOCHE. - Je vous remercie, Monsieur le Maire. J'ai essayé du coup effectivement de réduire au maximum mon intervention et j'irai donc à l'essentiel.

Rappelons que durant ces six mois de travail - cela a été dit, mais j'insiste -, nous avons rencontré beaucoup d'élus, beaucoup de directions, beaucoup d'associations, des sociologues et on a fait des déplacements sur le terrain. Cela nous a permis de nous rendre compte de tout un tas de choses. C'est pour cela que je vous invite sincèrement à lire ce rapport qui va permettre de vous donner des éléments de fond avec des chiffres, des statistiques.

Ce sont des éléments qui sont déjà faits par la Ville et qui ont une importance pour ces foyers monoparentaux. Au fur et à mesure que les débats ont avancé, et que nous avons rencontré de nombreux interlocuteurs, trois thèmes nous ont semblé vraiment importants : le logement, l'aide à la parentalité, le soutien scolaire.

Les mesures sur lesquelles on a commencé à travailler, je ne vais pas les détailler car je n'ai pas du tout le temps, mais je tiens à rappeler qu'on a proposé une extension du PLFM, qui est une aide visant à faciliter le maintien des foyers monoparentaux dans le logement, de façon à ce que non seulement les classes moyennes, mais y compris les foyers monoparentaux qui sont les plus précaires, puissent être maintenues dans leur logement en cas d'une chute brutale de ressources.

La Ville a pris la mesure de cette évolution de la famille et ainsi va pouvoir, tant statistiquement que politiquement, assurer un suivi de ces familles, qui sont, on le sait tous, fragilisées par cette situation, et notamment - je tiens à le souligner - dans les quartiers politiques de la ville.

Je fais vite.

Lorsque nous pensons aux foyers monoparentaux, nous devons aussi penser aux femmes qui sont à 80 % concernées par ces foyers.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous allez tellement vite que vous devriez avoir terminé, chère amie.

Mme Léa FILOCHE. - Je termine.

Je me joins aux remerciements de mes collègues, avec une mention spéciale aux collaborateurs du groupe et à l'I.G. qui ont vraiment beaucoup travaillé pour nous, et je sais que l'Etat va certainement s'inspirer, en tout cas je l'espère, des différentes propositions que nous sommes aujourd'hui amenés à faire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. BENESSIANO, qui n'oubliera pas qu'il a une collègue qui s'exprime après dans le cadre des 4 minutes 45, dont vous disposez tous les deux. Cela fera partie de votre talent !

M. Hervé BENESSIONO. - Cela fera partie de notre talent !

Vaste et difficile sujet à traiter, d'autant plus que les situations de monoparentalité sont nombreuses, puisqu'elles touchent une famille parisienne sur quatre, par ailleurs de natures très différentes.

Plus qu'un problème social, c'est un phénomène sociétal qui touche toutes les catégories de la population. Il serait faux de croire qu'une famille monoparentale issue d'un milieu aisé ne peut pas tomber très rapidement dans la précarité.

Face à la monoparentalité voulue, c'est-à-dire ces femmes qui font un enfant et décident de l'élever seule, la monoparentalité organisée, c'est-à-dire celle de parents qui se séparent mais qui s'organisent pour avoir une garde alternée dans deux lieux différents, la monoparentalité subie, la plus nombreuse, la plus dramatique, celle que nous voyons dans nos permanences - et nous y reviendrons dans un instant, c'est le cœur central là aussi du rapport -, et la monoparentalité transitoire, c'est-à-dire des situations de monoparentalité après une séparation, et avant reconstitution d'un nouveau couple, le traitement objectif de chaque situation est d'une grande complexité.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle un statut de la famille monoparentale est impossible à mettre en place car il faut que la collectivité puisse venir mieux en aide à ces familles en très grande difficulté, sans pour autant créer un appel d'air vers celles qui verraient dans des mesures sociales supplémentaires un nouvel eldorado.

Oui, il nous faut améliorer la qualité de l'information pour que les familles puissent accéder plus facilement aux données concernant leur situation.

Oui, il nous faut augmenter les plafonds d'attribution de logement et les aides y attendant, et avoir un regard particulier sur ces dossiers lors des commissions d'attribution d'arrondissement. Encore faut-il que les contingents mis à la disposition des arrondissements ne soient pas misérabilistes.

Oui, il nous faut accompagner ces femmes vers le R.S.A. et, à ce titre, nous demandons que soient communiquées aux élus du Conseil de Paris, les conclusions du groupe de travail constitué en 2010, pour mener une réflexion sur les réponses spécifiques à développer pour remédier aux freins rencontrés par les femmes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Oui, il nous faut améliorer l'accueil des enfants dans les crèches et dans les écoles afin de soulager ces familles. Encore faut-il que vous ayez une politique plus volontariste de création de structures de petite enfance et de postes de personnels agréés sur l'ensemble du territoire parisien.

Votre récente communication médiatique m'a particulièrement inquiété. Non, il ne faut pas créer une stigmatisation sociale entre les familles car la dégradation de leur situation n'est pas en corrélation avec leur passé ou leur origine sociale. Ce rapport est un bon document de réflexion et de propositions, mais je crains qu'il ne soit pas suivi d'effets concrets pour toutes les familles monoparentales parisiennes parce que vous n'aurez pas les moyens de vos annonces. Je redoute donc que, sous couvert de budget limité, vous n'ayez tendance encore une fois à privilégier certains profils par rapport à d'autres qui seraient alors exclus du système.

Rassurez-nous, rassurez-moi et je vous garantis que j'applaudirai des deux mains.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame DECORTE, vous avez la parole.

Mme Roxane DECORTE. - Vous voyez, là, on a eu un des problèmes essentiels des familles monoparentales, c'est le temps. On l'avait concrètement ce matin.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en 1877, dans "L'assommoir", Émile Zola, témoin précis de son époque, nous décrit Gervaise abandonnée par Coupeau, élevant seule ses deux garçons, Claude et Étienne, dans une misérable chambre de l'hôtel Boncœur à la Goutte d'Or. A ce moment-là, il est important de rappeler que la stabilité des ménages dans les familles populaires est fragile. Aussi, les familles monoparentales sont fréquentes chez les plus modestes.

Un siècle et demi plus tard, aujourd'hui, dans le seul 18^e arrondissement, 300 familles monoparentales vivent à l'hôtel, où les difficultés sont encore accrues sur les 700 familles monoparentales ainsi hébergées.

Triste record pour votre arrondissement, Monsieur le Maire, qui est aussi le mien !

Sur 2.243 naissances à la maternité de l'hôpital Bichat, 80 % de ces mamans n'ont pas de logement stable, 50 % n'ont pas de ressources en fin de grossesse, 30 % sont des mamans isolées et 10 % sortent via le SAMU social.

Pour autant, nous avons pu le constater au fil des différentes auditions, je pense en particulier à l'audition au ton si pertinent et si juste de Myriam EL KHOMRI, la monoparentalité n'est pas une difficulté en soi. Elle le devient lorsque le chef de famille cumule plusieurs fragilités, plusieurs facteurs de vulnérabilité.

Lors de la première réunion de la mission, nous avons fait un tour de table pour que chacun donne un premier sentiment. J'avais alors insisté sur la thématique du temps, comme dans la célèbre chanson de Jean-Jacques GOLDMAN : "La maman seule court après le temps, elle court toute la journée, de décembre en été".

Il est du devoir des politiques locales de répondre au défi majeur de concilier temps familial, temps professionnel et temps des villes. En 2001, Anne HIDALGO s'y était engagée avec force. Dix ans plus tard, force est de constater, et de le regretter : le bureau des temps n'a pas répondu suffisamment aux attentes de la maman qui court toujours inexorablement après le temps pour les démarches administratives, la garde des enfants, le travail.

Je regrette que la mission ne se soit pas davantage...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce serait sympa d'envisager de conclure parce que j'ai déjà été un peu laxiste.

Mme Roxane DECORTE. - Je regrette que la mission ne soit pas davantage penchée sur cette question clef pour une maman qui est sur tous les fronts.

Une autre question aussi : par exemple, en ce moment, nous, nous défendons l'idée du service minimum dans les écoles et dans les crèches. Pourquoi ? Parce que pour la maman qui gère toute seule une famille, c'est encore plus compliqué quand, la veille, on lui annonce, comme c'est le cas cette semaine, qu'il n'y aura pas d'accueil dans les crèches.

Un autre exemple : est-il normal que, dans un arrondissement comme le 18e...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous ne pouvez pas en prendre 36 ! Parce que, là, contrairement aux autres groupes, vous, vous explosez.

Mme Roxane DECORTE. - On est à combien de temps ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous êtes passée depuis déjà 2 minutes.

Mme Roxane DECORTE. - Non.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais si, Madame DECORTE !

Mme Roxane DECORTE. - J'ai 2 minutes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, vous aviez 0 minute 48. Désolé !

Mme Roxane DECORTE. - Bon. Tant pis, j'arrête !

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'ai fait pareil avec le groupe socialiste.

Mme Roxane DECORTE. - Ce n'est pas grave, on arrête.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous laisse deux ou trois phrases de conclusion.

Mme Roxane DECORTE. - Non, ce n'est pas grave.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Allez-y ! Je vous laisse deux ou trois phrases de conclusion.

Mme Roxane DECORTE. - Non, mais on a défendu cette idée des ludothèques qui est pour nous extrêmement importante, puisque, par exemple, dans le 18e arrondissement, on n'a pas d'accueil le samedi après-midi et le dimanche, mais que dire des arrondissements sans aucune ludothèque ?

Une thématique nous tient également à cœur : c'est lorsque nous sommes allés au Café de l'école des parents où nous avons eu un témoignage bouleversant de la violence infligée aux mamans par un adolescent ou une adolescente.

Il est aussi de notre devoir, en tant que collectivité locale, d'apporter des réponses adaptées.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je ne sais pas pourquoi le président a redemandé la parole, parce que ce n'est pas prévu normalement dans notre dispositif. Je veux bien 20 secondes, d'autant qu'Emmanuelle BECKER avait été économe du temps de votre groupe.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je l'avais été aussi, je vous rassure.

Je ne citerai ni Zola, ni GOLDMAN, simplement je voulais revenir sur un mot qu'on a entendu tout à l'heure et qui m'a choqué profondément. Il a été prononcé par M. BENESSIANO : c'est cette idée absurde selon laquelle, parce qu'on créerait des aides pour les familles monoparentales, on inciterait à la monoparentalité. C'est au fond, d'ailleurs, dans la droite ligne de tout ce que l'on entend depuis des mois de la part du Gouvernement.

Je vous le dis : c'est idiot et c'est indigne !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, mais M. BENESSIANO dément l'intention.

Non, écoutez !

Je viens, pour vous, de dire que vous démentez l'intention et le débat se poursuivra.

M. Hervé BENESSIANO. - Je voudrais répondre.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais vraiment, alors ! D'ailleurs, je vous ferai une petite remarque après sur la tonalité du débat, mais je laisse pour le moment les choses se dérouler.

Une phrase, Monsieur BENESSIANO !

M. Hervé BENESSIANO. - Une phrase ! Je veux la redire simplement pour que M. BROSSAT entende bien ce que j'ai dit. J'ai dit : il faut que la collectivité - c'était une généralité, c'est une collectivité en général -, puisse, c'est son rôle, venir mieux en aide à ces familles qui sont en très grande difficulté, sans pour autant créer un appel d'air vers celles qui verraient dans des mesures sociales supplémentaires un nouvel eldorado. Je voulais montrer la situation complexe dans laquelle se trouvait une collectivité pour faire plus sans tenter les petits malins et pour garder cet équilibre. C'est un exercice difficile et je ne critiquais absolument pas la collectivité parisienne.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je pense qu'il y a un vrai désaccord.

La parole est maintenant à Olga TROSTIANSKY qui n'est pas Olivia POLSKI.

Allez, Olga !

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens à remercier les conseillers de Paris qui viennent d'intervenir et qui se sont investis intensément dans ce travail, notamment Ian BROSSAT et Laurence DOUVIN.

Je ne peux que me réjouir du vote à l'unanimité sur ce rapport, c'est sûrement une preuve de la reconnaissance du travail fourni sur les familles depuis 10 ans et la reconnaissance partagée de l'évolution des structures familiales à Paris.

Monsieur le Maire, vous avez souhaité dès 2001 que nous menions une politique familiale de gauche innovante à Paris, accompagnant toutes les familles. Nous sommes la seule collectivité dotée d'outils d'information sur les familles avec l'Observatoire des familles, d'outils de réflexion avec le Conseil consultatif des familles et d'outils de mise en œuvre avec une direction, la DFPE, créée en 2004. L'investissement de Paris pour les familles depuis 2001 est sans précédent :

- 10.300 places de crèche et halte-garderie ;

- des aides facultatives du Centre d'action sociale de la Ville de Paris ouvertes aux familles avec un ou deux enfants, sous conditions de ressources ;

- des logements familiaux dans le parc social ;

- un espace public plus accueillant ;

- des offres de loisir en famille ;

- l'accompagnement à la parentalité ou encore l'information grâce aux Relais Informations Familles, tout cela au profit également des classes moyennes à Paris.

Cette politique porte ses fruits, Paris a gagné 10.000 familles depuis 2000, alors qu'elle en perdait continuellement depuis 40 ans.

Le travail de la M.I.E. met en évidence les besoins spécifiques des foyers monoparentaux, davantage exposés au risque de la précarité, avec notamment des difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiale.

Le travail de la mission a montré que beaucoup est déjà fait, mais ce rapport énonce 44 préconisations qui méritent d'être examinées et travaillées dans leur mise en œuvre.

Cinq pistes de travail vont être particulièrement étudiées :

- le logement, pour prolonger les propos d'Ian BROSSAT, avec en perspective le renforcement de l'aide au logement du C.A.S.V.P., Paris Logement Familles Monoparentales, que nous allons étudier dans le cadre du budget 2012 ;

- la petite enfance avec Christophe NAJDOVSKI et le périscolaire, comme l'a souligné Olivia POLSKI, avec la préoccupation de mieux répondre aux besoins en matière de garde d'enfant, particulièrement sur les horaires décalés, et un travail sur un système de pédibus que nous lançons avec Colombe BROSSEL ;

- soutenir la cohésion familiale, en permettant notamment le départ en vacances des enfants et de leur famille, nous y travaillons avec Jean-Bernard BROS ;

- accentuer l'effort en faveur de l'insertion professionnelle des femmes, avec 300 femmes supplémentaires bénéficiant d'un accompagnement individualisé vers l'emploi et, avec Seybah DAGOMA, nous étudions le soutien qui pourrait être apporté à "Joséphine", le salon de beauté social à la suite du vœu déposé par le parti Communiste et le parti de Gauche ;

- enfin, dernière piste : renforcer la cohésion de notre cité en développant les solidarités de voisinage, nous travaillons avec Gisèle STIEVENARD sur ce thème.

Un vœu de l'Exécutif, soumis à votre approbation, reprend ces éléments et s'engage à rendre compte, au niveau des avancées de la Ville, auprès des élus de la 6e Commission. Mme DOUVIN souhaitait en effet que les groupes soient régulièrement informés des avancées sur ces propositions.

Monsieur le Maire, pour conclure, je voudrais dire que je suis fière de dire que Paris soutient l'accompagnement et le bien-être des familles et je voulais remercier particulièrement Véronique DUROY, la directrice des Familles et de la Petite enfance et l'équipe de la mission Familles, pour le travail réalisé pour toutes les familles à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je voudrais faire deux ou trois petites remarques, après vous avoir écouté très attentivement.

D'abord, j'ai la plus grande considération pour l'ensemble du travail qui a été accompli dans cette mission par l'ensemble des membres.

Je nous suggère tout de même de réfléchir pour l'avenir à ces missions qui travaillent très bien, avec vraiment un effort de vérité, d'authenticité de nos analyses.

Il en ressort des analyses et des recommandations unanimes et, quand on arrive au Conseil de Paris, apparaissent un certain nombre d'éléments un petit peu plus politiques.

Je le dis sans agressivité, mais comme ce n'est pas la première fois que je le constate, je dis que les M.I.E. doivent témoigner de la même vérité dans leur déroulement que dans les débats au Conseil de Paris. Sinon, il y a un décalage qui, à mon avis, est une forme de déformation démocratique.

Je le dis, ce n'est pas la première fois.

Deuxièmement, il y a des désaccords et ils n'ont rien d'indigne, nous n'avons pas toujours les mêmes idées ni la même vision de ce qui s'est passé depuis 2001 ou de ce qui s'est passé avant.

Cela ne me choque pas du tout. Simplement, soyez les mêmes en mission, en commission et au Conseil de Paris.

Je ne dis rien de désagréable, Monsieur BENESSIANO, je dis des choses de bons sens : ayez les mêmes positions dans les M.I.E. et au Conseil de Paris, sinon, moi, j'ai un petit peu de mal à tirer le meilleur parti possible de ces travaux, que je prends très au sérieux.

C'est par là que je termine : je pense que toutes les conclusions de cette M.I.E. méritent vraiment d'être traitées avec beaucoup de sérieux.

Simplement, traiter avec beaucoup de sérieux, c'est le faire rapidement, mais pas trop vite. Un certain nombre de choses peuvent être actées dès aujourd'hui, d'ailleurs vous avez travaillé sur les vœux et je vous en remercie. D'autres sont recommandées, je vais les étudier tout à fait positivement pour le budget 2012.

Cependant, le budget 2012 doit être élaboré globalement. Il intégrera la péréquation, à laquelle je suis favorable, mais qui va représenter beaucoup d'argent en moins pour la collectivité parisienne, surtout étant donnée la manière dont elle est mise en œuvre.

Il va falloir intégrer beaucoup de demandes et j'entends que les choses soient traitées globalement et pas par petits bouts. Cela, c'est respecter, c'est prendre en considération avec vraiment beaucoup d'estime les conclusions de cette mission.

Je vous remercie et de votre créativité et de votre engagement. Dans le même temps, il y a une partie de vos recommandations que j'ai le devoir, avec vous, d'élaborer dans le cadre collectif de la politique parisienne et dans les réalités, telles que nous les percevons pour l'élaboration des budgets futurs. Il y a des mesures à ne pas prendre pour une seule année.

Il faudra, ensemble, les élaborer dans le cadre des ressources dont nous disposerons, mais je suis évidemment dans un état d'esprit positif par rapport à la totalité de votre travail.

Qu'y a-t-il ?

Madame DOUVIN, je n'ai rien dit.

Mme Laurence DOUVIN. - Une petite explication, en tant que rapporteure.

Quelques secondes, simplement pour vous dire que, au cours des débats de la mission, nous avons eu des divergences dont vous faites état.

Nous n'avons pas été différents aujourd'hui de ce que nous avons été dans la mission. Nous avons choisi tous ensemble de voter le rapport à l'unanimité. C'est ce qui est important.

Pour le reste, les spécificités dont chacun nous avons fait état, nous les avons eues au cours de la mission, elles sont aussi dans le rapport, d'une certaine manière.

C'est tout ce que je voulais préciser, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame DOUVIN, je vous entends.

Simplement, quand on fait un rapport à l'unanimité, en règle générale, même avec des différences, on sent tout de même cet accord.

Disons que c'était très clair dans certaines interventions, notamment la vôtre, celle d'Ian BROSSAT et quelques autres, un peu moins dans d'autres, mais je ne suis pas né d'hier !

Des vœux ont été déposés et je vais maintenant les mettre aux voix.

Tout d'abord, deux vœux du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, les n^{os} 4 et 5, sont retirés car il en a été tenu compte dans le vœu n° 5 bis déposé par l'Exécutif, que je soumetts d'abord au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 109).

Par ailleurs, il y a le vœu n° 6, déposé par le groupe U.M.P.P.A., qui a un avis favorable de l'Exécutif. Je regrette que le président ne soit pas là, il me reproche toujours qu'il n'y a pas assez d'accord de l'Exécutif sur les vœux du groupe U.M.P.P.A., vous lui direz de ma part.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 110).

Tout cela est adopté à l'unanimité, au service des familles monoparentales, cela me paraît un beau symbole.

Vous pouvez-vous applaudir vous-mêmes !

2011, DLH-DU-DDEEES 63 - Convention publique d'aménagement conclue avec la SIEMP le 30 mai 2002 en vue de l'éradication de l'insalubrité à Paris. Modifications du champ d'application du droit de préemption urbain consécutives à l'expiration de la convention au 31 décembre 2010.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH-DU-DDEEES 63 relatif à une convention publique d'aménagement conclue avec la SIEMP le 30 mai 2002 en vue de l'éradication de l'insalubrité à Paris, sur lequel l'amendement n° 15 a été déposé par l'Exécutif.

Monsieur MENGUY, vous avez la parole, prenez votre respiration, je suis prêt à dire encore quelques mots sans intérêt pour que vous puissiez vous préparer !

Quand vous êtes prêt, vous me le dites. Vous avez le micro et vous avez la parole.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

N'est pas sportif de haut niveau qui veut !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous avez quel âge, Monsieur MENGUY ? Vous êtes très jeune !

M. Jean-Baptiste MENGUY. - A peine moins que vous.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Beaucoup moins, donc question sport...

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Je prends exemple sur M. VUILLERMOZ.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Jean est un grand sportif !! J'en témoigne.

Monsieur MENGUY ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Monsieur le Maire, merci.

Mes chers collègues, je souhaite dans le cadre de ce projet de délibération intervenir sur le bilan de l'action de la société "SORECA" pour ce qui concerne l'immeuble 93, rue Brancion, sur lequel mon collègue Gérard GAYET, adjoint au maire du 15e, s'était déjà prononcé en Conseil d'arrondissement.

Je rappelle que la Ville de Paris a revendu les immeubles qu'elle avait préemptés 93 et 95, rue Brancion à la société "SORECA".

Je rappelle qu'à cet emplacement, après libération et démolition des deux immeubles, la société a pour projet de réaliser une opération d'environ huit logements sociaux et des locaux d'activité en rez-de-chaussée.

La mise en œuvre de ce programme pose aujourd'hui problème pour l'immeuble du 93. C'est un petit immeuble en rez-de-chaussée et sous-sol qui accueille aujourd'hui le dépôt de l'entreprise "Poilâne", que toutes et tous ici connaissent bien, évidemment.

Or, la société "SORECA" refuse le maintien de cette activité.

“Poilâne”, mes chers collègues, ce n’est pas seulement la petite boutique charmante que chacun, qui connaît le 15e, peut évidemment reconnaître au 85, rue Brancion, c’est aussi en contigu, rue Fizeau, un laboratoire avec d’imposants fours anciens de 100 mètres carrés en sous-sol et 100 mètres carrés en rez-de-chaussée qui produisent 6.000 gros pains ronds par jour.

Vous le voyez, mes chers collègues, au-delà de la marque connue et du caractère qui peut paraître artisanal, il y a un vrai savoir-faire et la nécessité de locaux est évidemment une conséquence directe de ce savoir-faire.

Vu la faiblesse en superficie de ces locaux, les pains doivent être au fur et à mesure de leur fabrication transportés de façon ininterrompue par les boulangers entre 15 heures et 5 heures du matin dans les locaux du 93, rue Brancion. Vous l’avez compris, il y a unité nécessaire et impérative entre ces locaux : la société “SORECA” ne veut pas conserver ces locaux à la société “Poilâne” et menace d’exproprier la société, ce qui nous paraît évidemment une mauvaise décision.

Cette position est inadmissible. Si la société “Poilâne” perd son local du 93, rue Brancion, elle devra irrévocablement quitter le 15e arrondissement qui perdrait là une de ses plus belles P.M.E. et 45 emplois directs.

Je vous propose donc, mes chers collègues, dans le cadre de cette délibération, soit de supprimer le 93, rue Brancion du dispositif, soit que nous puissions voter le principe du maintien de la société “Poilâne” au sous-sol et rez-de-chaussée du futur immeuble social qui sera réalisé 93-95, rue Brancion.

Je vous remercie.

(M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Très honnêtement, je découvre la réalité des difficultés d’implantation de cette maison célèbre et connue qui, à l’évidence, exerce une activité professionnelle dans un immeuble insalubre.

Je pense qu’il sera utile de regarder comment nous pouvons préserver l’emploi, avec peut-être un déménagement temporaire.

Je vous propose bien évidemment de regarder avec la “SORECA” quelles sont les possibilités en lien avec tous les locaux dont nous disposons dans un environnement proche pour gérer la situation provisoire et éventuellement l’avenir dans des conditions d’hygiène, peut-être, et de salubrité pour le moins indispensables à l’exercice de telle activité.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet d’amendement n° 15 déposé par l’Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d’amendement n°15 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH-DU-DDEEES 63 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DLH-DU-DDEEES 63).

2011, DLH 115 - Signature d’un protocole d’accord en vue de la résiliation amiable du bail commercial en cours et de la signature d’un nouveau bail commercial dans l’immeuble en copropriété 22-24, rue Jacob (6e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 115 relatif à la signature d’un protocole d’accord en vue de la résiliation amiable du bail commercial du 22-24, rue Jacob (6e), sur lequel l’Exécutif a déposé l’amendement technique n° 16.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Il s’agit simplement d’un amendement qui vise à modifier la nature de l’imputation comptable de l’opération.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d’amendement n° 16 déposé par l’Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d’amendement n°16 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 115 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DLH 115).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l’immeuble du 8, rue de la Gaîté.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l’examen du vœu référencé n° 17 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à l’immeuble du 8, rue de la Gaîté.

La parole est à M. Etienne MERCIER, pour une minute.

M. Etienne MERCIER. - Il s’agit d’un immeuble totalement délabré de la rue de la Gaîté. Le vœu vise à ce que l’on s’occupe une fois pour toutes de cet immeuble qui est dans une situation juridique telle que personne ne s’en occupe. Pour ceux qui connaissent la rue de la Gaîté, c’est un immeuble dans un état épouvantable qui défigure le quartier et est extrêmement sale.

Comme nous ne sommes pas en position, à la mairie du 14e, de remédier à cette situation, nous demandons au Conseil de Paris et au Maire de Paris de bien vouloir faire en sorte que des responsables se désignent et qu'une solution soit trouvée, solution que nous ne pouvons pas trouver seuls.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Avant de donner la parole à l'adjoint responsable, je crois que M. le Représentant du Préfet de police souhaite dire quelques mots.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Nous sommes là dans une compétence de police municipale exercée par le Préfet de police. Je voulais signaler que cela fait plusieurs mois et années que nous mettons en demeure le syndic d'agir.

Devant son inaction, nous avons déclaré le péril très récemment par un arrêté du 12 mai, et s'il n'obtempère pas au péril, nous ferons à ses frais des travaux d'office de première urgence afin de purger la façade.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Tout le monde l'aura compris : cette adresse est connue de la Ville et de la Préfecture de police. Nous la suivons depuis plusieurs années. Nous avons engagé différentes procédures et pour tout dire, chaque fois que nous lançons une procédure, les propriétaires font des travaux minima qui font tomber la procédure et nous repartons à zéro et les années passent.

Je suis très satisfait que le péril ait été déclaré par la Préfecture de police. J'espère que ce sera pour la dernière fois et que nous pourrons agir sur cette parcelle de façon efficace.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 111).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'accès au logement social pour les demandeurs en situation de handicap.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 18 et n° 18 bis dans le fascicule, déposés respectivement par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, concernant l'accès au logement social pour les demandeurs en situation de handicap.

La parole est à Mme SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, comme vous le savez tous, les personnes en situation de handicap sont confrontées à une vraie difficulté dans l'accès au logement, notamment les personnes en situation de handicap lourd, d'abord parce que le parc social, et plus encore le parc privé, connaît une insuffisance de logements adaptés aux personnes en fauteuil roulant. Mais aussi parce que les personnes en situation de handicap, pour une partie d'entre elles ne disposant que de très faibles revenus. C'est notamment le cas des allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé, et je crains que ce ne soit pas sous ce Gouvernement que l'A.A.H. soit revalorisée à hauteur minimum du S.M.I.C., tel que le revendiquent les associations.

La Ville est engagée de manière extrêmement volontariste dans une démarche d'audit de l'existant, d'incitation forte en direction du parc social et du parc privé, d'accompagnement pour augmenter l'offre du logement adapté.

Je ne peux pas développer en une minute - il me reste 10 secondes - l'ensemble des politiques, mais à travers ce vœu, nous demandons :

Qu'on aille plus loin, que l'on communique aussi sur : à qui s'adressent les logements sociaux adaptés ? S'adressent-ils aux plus défavorisés ou pas ? Quelle est la catégorie sociale de financement de ces logements ?

Qu'on augmente le nombre de logements sociaux adaptés en priorisant en direction des plus faibles revenus.

Qu'on poursuive le recensement de logements adaptés, y compris dans le parc privé.

Qu'on incite les bailleurs sociaux à créer en leur sein des missions handicap pluridisciplinaires, et qu'elles ne se limitent pas à un seul référent sur ces questions, qui sont aussi politiques que techniques, et humaines en définitive, et qui demandent des compétences plurielles pour y contribuer.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - J'imagine que la démarche entreprise par le groupe politique était de mettre l'accent sur la situation d'handicapé ; évidemment, c'est une priorité pour la Ville de Paris. Je vous rappelle que nous l'avons signalée en tant que telle dans le P.L.H. que nous avons voté, que l'ensemble des bailleurs sociaux sont aujourd'hui engagés dans une démarche, depuis de nombreuses années, qu'ils concrétisent dans le texte que nous signons avec l'État à travers les conventions d'utilité sociale.

Bien évidemment, nous agissons, les bailleurs sociaux agissent ; pour certains, en fonction de leur taille, ils ont des missions spécialisées ; la réponse n'est pas forcément unique, dans la mesure où la taille même des organismes ne justifie pas une mission spécialisée.

Ce qui est certain, c'est que l'ensemble des acteurs sociaux de la Ville de Paris travaillent en concertation avec des spécialistes, ergothérapeutes et autres, souvent, à travers le PACTE de Paris, qui est un partenaire essentiel dans l'amélioration de la situation du logement des personnes handicapées.

Bien évidemment, comme vous le savez, tous les logements sociaux livrés aujourd'hui sont adaptables et, au fur et à mesure de la demande, nous les adaptons en fonction de la spécificité des handicaps.

Nous sommes aujourd'hui dans des démarches volontaristes de démarchage systématique des personnes en fonction de leur âge, de leur situation, en fonction de la connaissance qu'en ont les gardiens d'immeuble, et Dieu sait si ces gens-là jouent un rôle important sur le sujet, pour aller vers eux, pour voir comment le bailleur peut améliorer les conditions de vie de ces personnes-là.

C'est pourquoi, d'ailleurs, je propose plutôt un vœu de l'Exécutif qui fait un bilan beaucoup plus large de tout ce que nous faisons et de tout ce que nous envisageons de faire à travers les engagements que nous avons pris. C'est pourquoi je vous proposerai, bien volontiers, de retirer votre vœu pour adopter à l'unanimité, je l'espère, le vœu de l'Exécutif.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Avant de donner la parole à M. MENGUY pour une explication de vote, je voulais savoir si le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche retirait son vœu.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, on va retirer le vœu, même si le vœu de l'Exécutif ne répond pas à l'ensemble des questions que nous posons, notamment sur la question de la réponse aux bas revenus sociaux.

Le vœu de l'Exécutif, par ailleurs, va plus loin sur d'autres aspects, donc nous retirons notre vœu avec plaisir, en actant, en plus, que l'engagement est très fort sur le programme pluriannuel de mise en accessibilité du patrimoine et que, par ailleurs, tout ce qui est antérieur à ce vœu, dans les considérants, permet vraiment de donner tous les éléments de bilan de la politique municipale.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Dans ces conditions, la parole est à M. MENGUY pour une explication de vote.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, le long vœu de l'Exécutif, n° 18 bis, représente une avancée par rapport au vœu n° 18 ; c'est une vraie problématique que la question des demandeurs en situation de handicap ; dans nos permanences, on a beaucoup de demandeurs de logement qui souhaitent avoir un logement adapté et malgré des efforts, même avec des programmes récents - j'ai un exemple à Boucicaud, où il apparaît qu'une personne en situation de handicap n'avait pas eu un logement adapté - ce n'est pas un reproche, mais on reste toujours dans des situations très compliquées.

Néanmoins, le groupe U.M.P.P.A. déposera pour le prochain Conseil de Paris un vœu allant dans le même sens, mais qui sera ouvert à l'ensemble des catégories de logements, P.L.A.-I., PLUS et P.L.S. On pense effectivement indispensable que toute personne handicapée ait droit à un logement adapté, entièrement accessible, et cela indépendamment des considérations de ressources.

Bien évidemment, nous voterons le vœu n° 18 bis.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 112).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au devenir des locataires de la tour H15, dite "Beaugrenelle".

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 19 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au devenir des locataires de la tour H15, dite "Beaugrenelle".

La parole est à M. MENGUY, pour une minute.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Monsieur le Maire, ce vœu concerne la tour H15, dite "Beaugrenelle" dans le 15e arrondissement, bien connue, évidemment, des habitants du 15e, suite à l'annonce faite aux locataires d'une cession imminente par l'actuel bailleur "GECINA".

Jean-François LAMOUR et Philippe GOUJON, évidemment, se sont fait écho d'une certaine inquiétude des locataires et des riverains sur le manque d'information.

Considérant l'existence de négociations sur le rachat de la tour, qui pourraient déboucher sur la signature d'une promesse de vente avant la fin de ce semestre, nous demandons que le Maire de Paris mobilise tous les services et la Direction du Logement afin de répondre à l'inquiétude des habitants sur la teneur des négociations et de prendre en considération avec intérêt le devenir des locataires, notamment quant au statut de l'organisme repreneur, mais également les modalités de reprises pour que cette phase puisse se passer au mieux, surtout dans l'intérêt des locataires de la tour H15 dite "Beaugrenelle".

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je voudrais vous rassurer, Monsieur MENGUY.

Effectivement, "GECINA" souhaitait depuis plusieurs années se désengager de cet immeuble, où il gère énormément d'appartements.

Jusqu'à récemment, étant données les conditions économiques, les négociations n'avaient pas pu aboutir. Compte tenu de la spécificité de l'immeuble, qui compte beaucoup de réservations au titre du 1 % etc., ceci posait des problèmes de refinancement. Aussi, la société "Batigère", qui est une société H.L.M., a trouvé un accord avec la société "GECINA" qui constitue la meilleure garantie possible pour les locataires en place, bien évidemment, car, de ce fait, ils continuent à bénéficier de la règle du maintien dans les lieux, et de la maîtrise de l'évolution des loyers et je pense que l'on ne pouvait pas trouver plus opportun dans la garantie que nous avons offerte aux locataires que cette solution que nous avons cherchée pendant de nombreuses années pour garantir l'utilisation sociale de ce bâtiment qui, en même temps, fera l'objet de travaux importants, car il y a une remise à niveau sur le plan technique à faire.

A la fois, nous apportons la sécurité pour le maintien des locataires et une amélioration des conditions de vie des locataires dans cet immeuble.

Nous appelons à voter favorablement le vœu que vous proposez, compte tenu des engagements pris avec "GECINA" et "Batigère".

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 113).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'état des canalisations de l'ensemble immobilier des Frères Voisin géré par Paris-Habitat.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 20 et n° 20 bis dans le fascicule, déposés respectivement par le groupe U.M.P.P.A. et par l'Exécutif, relatifs à l'état des canalisations de l'ensemble immobilier des Frères Voisin géré par "Paris Habitat".

La parole est à M. MENGUY pour une minute.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Ce vœu fait suite au triste incident qui s'est déroulé il y a quelques semaines sur l'ensemble des Frères Voisin. Ce n'est pas la première fois que les ensembles sociaux du 15e doivent pâtir d'un certain nombre de dysfonctionnements des installations collectives, et là, on a quand même été face à une vraie situation de crise, puisque tout l'ensemble a été privé d'eau suite à des problèmes de canalisation.

Donc, dans ce cadre, nous nous sommes rendus sur les lieux avec le maire, Philippe GOJJON, et le député, Jean-François LAMOUR, la mairie du 15e s'est mobilisée, notamment pour, avec "Eau de Paris", apporter des packs d'eau, mais, en plus, la première réparation n'a pas tenu, ce qui a évidemment compliqué les choses.

Donc, nous demandons de faire procéder au remplacement, en tout cas à des réparations pérennes, de voir avec "Paris Habitat", le bailleur, comment éviter qu'un tel incident se reproduise et, surtout, qu'il y ait un audit sur le reste des canalisations.

Est-ce que je peux avoir plus de temps par rapport au vœu bis ou est-ce que je répons après sur le vœu bis ? Comment fait-on ?

J'ai lu avec attention le vœu bis de l'Exécutif. Sur le fond, je serai d'accord à deux réserves près : une de forme et une de fond.

On a déjà discuté sur la forme s'agissant des vœux de l'Exécutif. Je demanderai que l'on respecte quand même l'ordre, la chronologie des dépôts de vœux et que les premiers dépositaires du vœu, c'est-à-dire le maire, le député et les élus de quartier de l'arrondissement puissent figurer sur le vœu ; c'est formel, mais cela me paraît important que ce ne soit pas qu'un vœu de l'Exécutif.

Sur le fond, j'ai bien pris en compte les considérants qu'évidemment on souhaiterait valider. Par contre, la différence avec notre vœu, c'est que, de façon prospective, nous demandons que puisse être fait un audit des canalisations ou en tout cas des autres installations. Votre vœu est intéressant, puisqu'il dit : "il y aura toute une démarche pour que cela n'arrive plus", mais, du coup, il y a un gap avec : "qu'en est-il de l'existant ? Est-ce qu'il va y avoir des sondages faits sur les équipements existants ?"

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Vous parlez déjà depuis deux minutes, Monsieur MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Voilà, mais je ne me prononcerai pas sur le vœu bis, donc voilà...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Effectivement, un incident regrettable s'est produit sur cet ensemble immobilier, en plus dans la période du week-end Pascal où il n'était pas facile de mettre en œuvre les interventions techniques nécessitant du matériel lourd.

Je voudrais d'abord signaler que "Paris Habitat", et son personnel, s'est totalement mobilisé dès les premiers instants, à la fois en mettant sur place de la distribution d'eau, en développant des structures pour monter l'eau chez les habitants.

Il se trouve que les causes techniques de cette rupture de canalisation sont liées à une intervention préalable sur le réseau par la société "Eau de Paris" qui, lors de la remise en pression, a entraîné une rupture de canalisations. Je l'ai vue moi-même, puisque j'étais présent avec M. LAMOUR et M. GOJJON un après-midi.

Y a-t-il un lien à établir entre le fait qu'il s'agit de logement social et la rupture de canalisation ? Objectivement, je ne le pense pas. Nous ne sommes, ni les uns ni les autres, pas à la merci de ruptures de canalisations sur le réseau parisien.

Bien évidemment "Paris Habitat" fera les contrôles nécessaires au niveau de l'ensemble immobilier des Frères-Voisin. Je pense qu'il faut en rester là. Évidemment, ces incidents sont l'occasion pour "Paris Habitat" de mettre au point de nouveaux modes d'intervention et d'avoir un accord en bonne et due forme avec la société "Eau de Paris", ou toute autre structure capable de mobiliser, dans le cadre d'une maintenance, une intervention rapide, quelle que soit la nature du matériel.

Dans la réalité, la société des eaux est intervenue tout de suite pour fermer l'eau et, après, la réalité est que nous n'avons pas pu trouver le matériel nécessaire pour une intervention rapide...

Oui, il y a eu distribution d'eau au rez-de-chaussée. Tout ceci est intéressant. Mais objectivement, 300 locataires pendant trois jours qui n'ont pas d'eau, cela nécessite une mobilisation extrêmement importante de "Paris Habitat" et je reconnais qu'ils ont fait un travail remarquable.

Donc, prenons conscience de cet incident-là. "Paris Habitat" en tient compte dans le protocole d'accord qu'elle signera pour aller plus loin dans ces structures d'intervention d'urgence.

Je propose de ne pas suivre le vœu déposé par le 15e dans la mesure où il nous engagerait à un contrôle systématique de toutes les canalisations de l'ensemble des bailleurs sociaux.

Je ferai un petit parallèle, Monsieur MENGUY : si par hasard, ce que je ne souhaite pas, dans votre copropriété privée, si vous habitez dans une copropriété privée, il y a une rupture de canalisation, je ne pense pas que votre syndic mobilisera des porteurs d'eau, des distributions d'eau gratuite et des engins de chantier dans des délais aussi rapides que nous avons pu le faire.

Soyez conscient qu'il y a un plus à apporter quand on est une structure comme "Paris Habitat" qu'un moins par rapport à une copropriété privée. C'est pourquoi je pense qu'il faut rester à la fois conscients et réalistes dans nos propositions. C'est ce que propose le vœu n° 20 bis.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur MENGUY, que souhaitez-vous ? Prendre la parole ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - J'ai noté votre remarque sur le temps de parole de tout à l'heure, mais pour votre parfaite information, je vous avais demandé si je me prononçais sur le n° 20 et n° 20 bis en même temps, ou si je faisais deux explications. Comme vous étiez en train, j' imagine, de discuter sur le déroulé de la séance, je n'ai pas eu de réponse et j'ai donc pris sur moi de présenter les deux. Je suis désolé que cela vous ait un peu chagriné mais, en tout cas, il n'y avait pas de mauvaise intention sur le dépassement de mon temps de parole. C'est pour l'aspect de la séance.

Monsieur MANO, je n'ai pas remis en cause la mobilisation de "Paris Habitat" et je prends acte effectivement de la grosse problématique : une fois que l'eau a été coupée, que fait-on sur des ensembles aussi importants ? Je ne suis pas là dans un esprit polémique.

Je vais maintenir le vœu, mais nous voterons le vœu n° 20 bis bien volontiers, car vraiment cela a été, à mon avis, un bon exemple du genre de crises qui peuvent survenir. Ce n'était pas le bon jour, dans un ensemble très important, etc. Une vraie situation de crise pour les locataires.

Je souhaiterais qu'on puisse voter les deux vœux, si vous en étiez d'accord, prenant en compte la difficulté de faire un audit sur les équipements publics. J'ai bien compris la métaphore avec une copropriété, et évidemment c'est toutes proportions gardées compte tenu de la réalité des choses.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur MANO, votre avis est donc défavorable ? Nous sommes bien d'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 114).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au financement régional de l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 21 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif au financement régional de l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne.

La parole est à M. le président POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Maire, c'est un vœu qui va vous plaire !

Notre vœu n'est pas éloigné de la délibération DLH 77, qui engageait le Conseil de Paris à voter une subvention de 85.312 euros à l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne. Ce soutien financier de notre collectivité, nous le votons sans réserve mais non sans une remarque : c'est l'objet de notre vœu.

En effet, d'autres partenaires que l'Etat et la Ville de Paris pourraient participer, il nous semble, au financement de cet observatoire. Le périmètre d'études, mais aussi l'objet principal de cette association, désignerait comme partenaire futur le Conseil régional d'Ile-de-France.

Je rappelle que l'observatoire actualise une base de données de références de loyers dits de voisinage sur Paris et 114 communes de l'agglomération. Ces données sont consultées par les particuliers et les professionnels.

Au collège des collectivités territoriales de l'observatoire, l'assemblée régionale est représentée par le très estimable Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France.

Aussi, nous vous présentons ce vœu sans vice et de bon aloi pour les finances municipales qui consiste à solliciter pour 2012 le Conseil régional d'Ile-de-France.

Je vous en remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Très honnêtement, cher Monsieur, je pense qu'il est surprenant de votre part de demander à la Ville de Paris d'intervenir pour que la Région participe financièrement à cet organisme. Cet organisme fait un travail indispensable.

Je remarque l'intérêt que vous portez à cet organisme dont la mission est justement d'évaluer l'évolution des loyers. Peut-être que si vous étiez avec nous favorable à la maîtrise et au contrôle de l'évolution des loyers, ce travail serait moins important !

Toutefois, il y a un lieu pour faire des demandes de subventions, c'est le Conseil d'administration de l'O.L.A.P. Et l'O.L.A.P., en tant que tel, assume la responsabilité budgétaire d'avoir des demandes élargies en matière de subventions.

La Ville de Paris assume ses responsabilités, en donnant une subvention extrêmement importante de 85.000 euros. Je pense que l'Etat, qui a rendu indispensable la création de cet institut, à partir du moment où on a voté une loi qui permettait aux locataires et aux propriétaires d'aller chercher des références pour justifier ou pas l'évolution des loyers, est dans sa responsabilité première. Il ne s'agirait pas non plus, une fois de plus, d'aller chercher les collectivités locales pour pallier au désengagement de l'Etat qui est à l'initiative de la création de cette structure.

Je ne pourrai pas voter favorablement le vœu que vous proposez et je vous conseille de demander au Conseil d'administration de l'O.L.A.P. de se manifester directement vis-à-vis de la Région.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Le vœu est-il maintenu ?

M. Yves POZZO di BORGO. - Je suis surpris de la réponse de M. MANO. J'ai beaucoup de respect pour les fonctionnaires - j'en suis moi-même un - mais c'est un peu une réponse de fonctionnaire qui se cache derrière ses structures administratives. C'est un accord politique que l'on nous demande dans cette affaire.

C'est la raison pour laquelle on maintient ce vœu. Vous ne le voterez pas mais c'est surprenant de votre part que vous ayez cette position.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2011, DU 127 - Avenant à la promesse de vente datée du 3 novembre 2010 concernant la cession à l'occupant, Notre Dame de Sainte Croix, des droits immobiliers détenus par la Ville dans l'ensemble 12 à 18 avenue de la Porte des Ternes et 6 à 10 rue Gustave Charpentier (17e).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la diminution du nombre de logements étudiants dans le cadre du projet de la résidence prévue à Neuilly-sur Seine.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 127 relatif à l'avenant à la promesse de vente du 3 novembre 2010 concernant la cession à l'occupant, Notre Dame de Sainte Croix, des droits immobiliers détenus par la Ville dans l'ensemble 12 à 18, avenue de la Porte des Ternes et 6 à 10, rue Gustave-Charpentier dans le 17e arrondissement, sur lequel le vœu n° 22 a été déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

La parole est à Mme Isabelle GACHET, pour trois minutes.

Mme Isabelle GACHET. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre de la promesse de vente à la Ville du terrain, situé dans le 17e aux limites de la Ville de Neuilly, d'un établissement privé d'enseignement, pour la rénovation de ces bâtiments et la construction d'un immeuble de bureaux et d'un hôtel, la Ville a demandé et obtenu que soit intégrée dans ce projet la construction d'une résidence étudiante de 65 chambres participant à l'accroissement de logements sociaux dans notre arrondissement.

Suite à des réticences de résidents, la Mairie de Neuilly a demandé que la résidence étudiante de la rue Gustave Charpentier soit ramenée à six étages au lieu de sept, ce qui a pour conséquence de faire passer la capacité d'accueil de la résidence à 56 chambres.

Nous savons tous que le logement étudiant est l'une de vos priorités en matière de logement, avec 4.000 logements prévus entre 2008 et 2013. Dans ce cadre, chaque logement compte.

Par ailleurs, il se trouve que la partie Ouest de notre arrondissement est en déficit flagrant de logements sociaux. Nous souhaiterions donc que soit étudiée la possibilité de maintenir au sein du programme le même nombre de logements pour les étudiants.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vous remercie moi aussi, notamment pour votre concision, ma chère collègue.

Pour répondre, la parole est à M. Pierre MANSAT.

M. Pierre MANSAT, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Je soutiens ce vœu. Je voulais simplement rappeler d'une phrase les raisons qui nous amènent à voter aujourd'hui cet avenant.

Il s'agit d'une opération mixte de bureaux, hôtels et logements étudiants située en partie sur le territoire de Neuilly et nous sommes très attachés à une démarche de concertation avec les collectivités voisines, d'autant que nous sommes là dans une entrée de ville.

C'est ce qui nous avait amenés à cette négociation et à cet accord avec le maire de Neuilly. Si une étude permet de concilier les intérêts de Paris et de Neuilly, je soutiens la proposition de vœu d'étudier le maintien du nombre de logements étudiants et propose un avis favorable de l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 115).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 127.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DU 127).

2011, SG 4 - Adhésion de la Ville de Paris à l'Association des Villes Marraines et versement de la cotisation pour 2011. Montant : 3.000 euros.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à la 9e Commission et nous examinons le projet de délibération SG 4 relatif à l'adhésion de la Ville de Paris à l'Association des Villes Marraines et versement de la cotisation de 3.000 euros pour 2011.

Je crois que c'est un sujet sur lequel le groupe "Les Verts" s'exprime tous les ans, sauf erreur de ma part, depuis déjà très, très, très longtemps.

La parole, pour ce faire, est au président GAREL pour 5 minutes... ou un peu moins !

M. Sylvain GAREL. - Oui, je vais faire un peu moins.

Simplement, c'est une des délibérations les plus honteuses que notre collectivité vote chaque année. C'est d'ailleurs tellement honteux que, cette année, dans l'intitulé de la délibération, il est marqué : "l'Association des Villes Marraines" et on ne sait pas préciser de quoi !

Ce sont les villes marraines du porte-avions nucléaire Charles de Gaulle qui est, bien sûr, une des choses les plus condamnables que fait notre collectivité, surtout quand elle se dit de gauche. Parce que parrainer un engin de guerre qui, en plus, actuellement, est en train de servir au large de la Libye, ce n'est vraiment pas ce que, je pense, les Parisiens nous ont confié comme mandat en nous élisant en 2001 et en nous réélisant en 2008.

Bien sûr, la cotisation, vous allez me dire, est de 3.000 euros, c'est dérisoire, mais le symbole est quand même très fort. D'autant plus, qu'en plus d'être un porte-avions qui peut porter la mort et qui la porte en ce moment, et peut aussi porter des armes nucléaires, il est aussi à propulsion nucléaire. Si, par malheur, un accident lui arrivait, ce serait une autre catastrophe. On a vu que, récemment, un sous-marin nucléaire avait eu de gros ennuis du côté de la Russie et un jour ou l'autre, il y aura sans doute un accident majeur avec un navire propulsé avec des matériaux radioactifs.

On voit bien que, aussi bien pour des raisons environnementales que pour des raisons morales, pour des raisons humaines et pour des raisons de solidarité internationale, il est vraiment de notre devoir de renoncer à ce que Paris soit la marraine d'un porte-avions nucléaire comme le Charles-de-Gaulle.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Vous me permettrez juste une petite correction sémantique. Notre Municipalité ne se dit pas de gauche, elle est de gauche !

M. Sylvain GAREL. - Sur ce sujet-là, on se demande !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme CHRISTIENNE.

Mme Odette CHRISTIENNE, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Je n'étais pas prévenue de cette intervention des "Verts" mais elle ne me surprend pas outre mesure !

Que vais-je répondre ? Je vais répondre que nos soldats œuvrent en OPEX et que, parmi les militaires appelés récemment par des peuples qui se soulèvent contre leurs oppresseurs, ils sont bien obligés d'intervenir. Je me réjouis de voir que le porte-avions Charles de Gaulle est en train de porter secours, par sa présence, à des opérations qui vont délivrer des peuples opprimés.

Ceci étant dit, on ne peut pas être contre.

En attendant d'avoir trouvé des moyens techniques qui permettent d'avancer plus rapidement que la voile ou la rame, je pense qu'on ne pourra pas se passer de ces méthodes et du nucléaire.

Voilà ma réponse.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, SG 4).

2011, DAC 92 - Signature d'une convention avec l'association Philharmonie de Paris (19e) pour l'attribution d'un acompte sur la subvention 2011. - Montant : 700.000 euros.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 92 relatif à la signature d'une convention avec l'association Philharmonie de Paris, (19e), pour l'attribution d'un acompte sur la subvention 2011 à hauteur de 700.000 euros.

La parole est à Mme la Présidente FOURNIER, pour 5 minutes.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Cette délibération fait suite à celle qui a été proposée à notre vote en mars dernier où il s'agissait d'augmenter de manière sensible la garantie accordée par la Ville de Paris à l'association Philharmonie de Paris pour réaliser une salle de concert. J'avais alors fait part des réserves de mon groupe sur ce projet qui nous avaient conduits à nous abstenir sur cette délibération.

Il s'agit cette fois, comme vous l'avez rappelé, d'accorder un acompte de 700.000 euros à l'association pour couvrir les charges de personnels, les frais de location de locaux temporaires, les achats d'études et de prestations, et les frais d'assistance juridique qui sont estimés à près de 4 millions d'euros.

Ce projet, permettez-moi d'y revenir un petit peu, d'une grande salle philharmonique en France et à Paris a vraiment beaucoup peiné à voir le jour, tant le projet est énorme et tant ce projet a posé problème et continue à poser problème.

Maintenant que le chantier est lancé, il en rappelle aussi d'autres où la Ville s'engage dans des dépenses pharaoniques, et ce, dans un contexte particulier où la démonstration de la nécessité d'une grande vigilance vis-à-vis des dépenses et surtout des dépenses nouvelles, n'est plus à faire.

En effet, comment ne pas être inquiet pour l'avenir quand on prend au mot les déclarations du Maire sur la baisse des ressources disponibles pour la Ville, qui se traduit, par exemple, au mieux par le maintien des subventions aux associations culturelles ?

Le contexte est donc peu propice au lancement de ce projet, de ce grand projet, d'autant que, plus largement, on peut aussi douter de sa pertinence. En effet, on nous répète à l'envi que Paris ne figure pas parmi les grandes capitales mondiales en matière symphonique et ne peut accueillir de grandes tournées, faute de lieu adapté. Mais Paris compte au moins deux salles dédiées en partie à la musique symphonique : le nouvel Auditorium de Radio France et le théâtre des Champs-Élysées. De plus, le public et les artistes peuvent compter sur l'existence de salles non spécifiquement dédiées à la musique symphonique mais qui proposent aussi une programmation musicale, classique ou lyrique, et qui ont toutes une jauge quand même importante, entre 1.000 et 2.000 spectateurs, voire plus.

Donc, l'argument tient peu, on ne peut pas raisonnablement parler de sous-équipement de Paris en la matière.

D'autre part, cette salle s'est fixé un objectif de départ de 400.000 spectateurs et espère en accueillir 600.000 en moyenne par an à terme. Le pari est très audacieux et il s'appuie sur l'hypothèse à la fois du déplacement des publics actuels et de l'ouverture à de nouveaux publics. Là aussi, il est à craindre que ce ne soit pas si facile. En effet, l'écoute de la musique classique et la fréquentation des concerts de musique classique ne cessent de reculer en France, et ce, chez les jeunes et au sein des catégories populaires, pour diverses raisons, notamment celle du coût de la place.

Quant à la localisation, puisqu'on nous vante l'implantation de cet équipement comme étant un élément moteur de Paris Métropole dans sa version culturelle, nous noterons qu'il est situé encore une fois dans Paris et relève d'une vision très, très centralisatrice.

A cela, s'ajoute aussi la dérive budgétaire, puisque le coût total des travaux - là, je parle de travaux et pas de la subvention de fonctionnement - était estimé au départ à 150 millions d'euros en 2006 et atteint aujourd'hui 350 millions d'euros, en intégrant toutes les modifications du cahier des charges.

Dans ce cadre, les coûts d'exploitation de la Philharmonie de Paris risquent d'être très élevés, c'est d'ailleurs le montant de la subvention qu'il nous est proposé de voter aujourd'hui.

Je crois qu'il serait souhaitable qu'elle ne s'opère pas par redéploiement des crédits au détriment d'actions et de lieux culturels, certes beaucoup plus modestes, mais dont la pertinence par rapport au besoin des habitants est, elle, bien manifeste. J'y reviendrai dans la prochaine intervention que je vais faire sur une association.

Aussi, je le répète, mon groupe est très réservé sur ce projet et nous nous abstenons sur cette délibération.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup.

Il s'agit en effet d'un premier versement pour la subvention 2011, à l'association Philharmonie de Paris.

Sur la Philharmonie, vous savez qu'il y a deux camps, les contre, dont vous faites partie - et vous en avez le droit - et les pour, dont je fais partie. Je vais tenter de vous convaincre.

La Ville de Paris, avec le soutien de la Région Ile-de-France et à parité avec l'État (ce n'est pas la Ville de Paris seule), a souhaité depuis 2001 - puisque les conversations, très anciennes, datent de l'époque du Gouvernement Jospin avec Catherine TASCIA - donner une nouvelle impulsion à la vie musicale parisienne, mais je dirai plutôt francilienne, grâce à ce nouvel équipement majeur, conçu par Jean NOUVEL, qui s'inscrit, non pas au centre de Paris comme vous le laissiez entendre, Madame FOURNIER, mais dans le Nord-Est parisien, le long du nouveau tramway et donc en bordure de villes limitrophes, qui seront bien évidemment utilisatrices de cet équipement, tout comme les arrondissements du 19e, du 18e et tout autour du Nord-Est de Paris.

Cette salle peut contribuer à la dynamisation de tout un quartier et de villes limitrophes et doter ainsi Paris d'une salle de concert de dimension internationale, à l'instar de Londres, Berlin, New York ou Tokyo.

Il faut savoir que, jusqu'à maintenant, pour les grandes formations orchestrales ou les orchestres que nous invitons, il n'y a pas réellement de lieu de travail, de lieu de diffusion et de répétition adapté à Paris.

Pierre BOULEZ n'a pas hésité depuis plusieurs années à dire et répéter - il me l'a dit, il l'a également écrit - qu'il faut se rendre à l'évidence : en France, on fait plus pour les musées que pour la musique, et cela ne date absolument pas d'aujourd'hui. Si l'on regarde l'histoire, cela date de Louis XIV.

Pour s'en tenir au dernier quart de siècle et à la capitale, nous avons inauguré le centre Georges Pompidou, le musée d'Orsay, le musée du quai Branly, on a magnifiquement rénové le grand Louvre avec la pyramide géniale de Pei, sans parler du Jeu de Paume.

Du côté de la musique, dit-il, on a construit l'opéra Bastille et une cité inachevée, à la Villette, avant de rafistoler la salle Pleyel. Il n'y a vraiment pas de quoi pavoiser.

Je partage totalement l'avis de Pierre BOULEZ, la musique me semble être un enjeu majeur pour les nouvelles générations et je vais vous expliquer pourquoi.

Sur le plan acoustique, la salle de concert répondra aux normes internationales les plus exigeantes. C'est Pierre BOULEZ qui le dit, laissez-le maître de ses paroles.

Véritable maison des orchestres, porteuse d'un projet pédagogique et culturel fort, la salle accueillera plusieurs formations musicales en résidence permanente ou temporaire. L'orchestre de Paris, enfin, y élira notamment résidence.

La Philharmonie sera plus qu'une salle de concert. Elle pourra permettre de renouveler les publics de la musique classique, de déplacer les lignes, de repenser l'approche de la politique des publics.

La Philharmonie mettra en place :

- des actions pédagogiques avec une politique tarifaire adaptée, nous serons donc évidemment, Madame FOURNIER, vigilants sur le prix des places, voire même sur la gratuité souhaitable (je pense aux enfants des conservatoires),

- des concerts commentés ou de plus brève durée ;

- des ateliers à destination des enfants ;

- des visites guidées d'exposition ;

- la découverte de la musique "via" le multimédia.

Enfin, elle permettra de savoir épouser avec la musique et les musiciens l'ère numérique, tant crainte par les pires conservateurs !

Oui, Paris a besoin d'une salle symphonique du XXI^e siècle, nous devons nous projeter dans l'avenir pour les générations futures. La musique est un véritable enjeu de civilisation et l'ouverture au public est prévue pour le début de l'année 2014.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Le groupe U.M.P.P.A. a souhaité donner une explication de vote par la voix de M. GIANNESINI. La parole sera ensuite à M. Yves POZZO di BORGO.

Monsieur GIANNESINI, vous avez la parole.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord dire à M. Christophe GIRARD que, comme lui, je fais partie des pour.

Les élus U.M.P. du 19^e se réjouissent totalement qu'un tel équipement, la Philharmonie de Paris, voie le jour dans le 19^e arrondissement, quartier populaire de Paris.

Il est effectivement très important que les habitants puissent profiter de cet équipement, au même titre que d'autres du Centre et de l'Ouest de Paris profitent d'autres équipements.

Quant aux dépenses somptuaires supposées, on pourrait discuter sur d'autres dépenses un peu pharaoniques comme le stade Jean-Bouin ou la Gaîté Lyrique. Tout est discutable.

Enfin, je pense - et c'est une bonne chose - que cet équipement s'inscrit dans un ensemble d'infrastructures dédiées à la musique. Je me félicite donc que le Président de la République ait débloqué ce projet.

Je vous remercie, nous voterons pour le projet de délibération.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Explication de vote de M. le Président POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Nous sommes également pour, puisque nous considérons que nous devons avoir une grande salle à Paris, qui est une capitale mondiale.

Mais je voudrais juste faire une remarque à M. GIRARD sur la salle Pleyel. Je crois que vous êtes un peu méchant en disant qu'elle a été rafistolée. Je ne comprends pas parce Vladimir GUERGUIEV ou Simon RATTLE disaient que la seule salle qu'il appréciait à Paris à cause de l'acoustique était la salle Pleyel.

M. Christophe GIRARD, adjoint, rapporteur. - C'est la seule aujourd'hui.

M. Yves POZZO di BORGO. - Je crois que c'est RATTLE qui disait qu'il ne voulait aller que là, alors il faudrait peut-être mettre en contact RATTLE et BOULEZ.

Je veux juste apporter une petite correction. Sinon, on votera sans problème.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Voilà une controverse intéressante entre Pierre BOULEZ et Sir Simon RATTLE.

Nous pouvons passer maintenant au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 92.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DAC 92).

2011, DAC 98 - Signature d'une convention avec l'association L'Onde et Cybèle (18e) pour l'attribution d'une subvention destinée à l'organisation des festivals Rhizomes et Jazz nomades - La voix est libre. Montant : 30.000 euros.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 98, relatif à la signature d'une convention avec l'association "L'Onde et Cybèle", (18e), pour l'attribution d'une subvention de 30.000 euros destinée à l'organisation des festivals "Rhizomes" et "Jazz nomades - La voix est libre", sur lequel trois amendements ont été déposés : n° 23 par le groupe socialiste radical de gauche et apparentés, n° 24 par le groupe E.E.L.V.A. et n° 24 bis par l'Exécutif.

La parole est à Mme la présidente FOURNIER, pour cinq minutes.

Mme Danielle FOURNIER. - C'est un amendement à cette subvention. C'est un cas de figure assez particulier, singulier, comme chaque subvention, mais en même temps typique de ce qui se passe en ce moment pour les subventions aux associations culturelles.

C'est une association assez jeune dont les membres sont d'ailleurs des trentenaires et qui ont à coeur de promouvoir dans l'espace public et dans des lieux populaires une musique innovante de qualité.

Cette association "L'onde et Cybèle", basée dans le 18^e arrondissement, produit essentiellement deux festivals.

Un festival qui va se tenir bientôt, du 24 au 26 mai, au théâtre des Bouffes du Nord, avec une quarantaine d'artistes qui viennent d'horizons très différents et qui vont se retrouver dans le cadre de ce "Jazz nomades - La voix est libre", bien nommé à l'heure actuelle.

Un deuxième festival qui a lieu au début de l'été dans les parcs et jardins du 18^e et de la banlieue proche, Aubervilliers notamment, et dont le nom a changé, qui s'appelle "Rhizomes", anciennement "Musique et jardins".

La subvention prévue de la Ville de Paris est de 30.000 euros. Par rapport au travail effectué, aux nombreuses personnes qui ne sont pas toutes des bénévoles parce que cela nécessite un travail long et difficile à l'année, c'est une subvention relativement modeste, et il nous a semblé qu'elle ne prenait pas en compte justement les évolutions très positives en termes de développement de ce festival.

C'est pourquoi nous avons déposé un amendement, modeste lui aussi, de 5.000 euros supplémentaires, et donc une subvention de 35.000 euros pour cette association "L'Onde et Cybèle".

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est donc maintenant à Mme Frédérique PIGEON, pour trois minutes. Il s'agit de défendre l'amendement n° 23.

Mme Frédérique PIGEON. - Cet amendement a été voté à l'unanimité dans le 18e arrondissement. Je ne reviens pas sur la description extrêmement précise faite par Danielle FOURNIER.

L'idée est de réellement soutenir cette initiative qui voit un de ses partenaires faillir cette année. Mais compte tenu de l'enjeu de la place des arts dans l'espace public, et plus précisément dans les espaces verts, avec ce niveau de qualité et de programmation, nous soutenons collectivement ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Il y a un vœu et un amendement, et je vais faire une proposition.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - D'accord.

La parole est donc à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, rapporteur. - On va y arriver.

L'association "L'Onde et Cybèle". Cybèle, divinité d'origine phrygienne, grande déesse, déesse mère, ou mère des dieux, Cybèle est sans doute une des plus grandes déesses de l'antiquité au Proche-Orient. Elle est aussi connue dans la mythologie grecque sous le nom de Damia, mais je pense que vous le saviez.

L'association "L'Onde et Cybèle", dans le 18e arrondissement, organise depuis de nombreuses années deux festivals musicaux : "Musique et jardins/Rhizomes", qui propose des concerts gratuits de très grande qualité dans les espaces verts du 18e pendant l'été, et "Jazz nomades - La voix est libre", qui propose une programmation de très grande qualité également, et particulièrement variée.

Considérant le bilan culturel solide et remarquable de cette association que nous aimons beaucoup, que nous connaissons bien, et donc nous partageons absolument l'avis des élus du 18e, dont les deux festivals proposés ont rencontré un public et sont particulièrement appréciés, considérant les difficultés financières de cette association, dont la subvention de la Ville de Paris est restée à un niveau stable depuis 2007 alors que les charges, malheureusement, ne cessent d'augmenter, aussi Danielle FOURNIER, Sylvain GAREL et les élus du groupe "les Verts" proposent d'amender la délibération comme suit.

Vous avez entendu la proposition de Mme FOURNIER et ensuite, celle de Mme PIGEON. Donc, nous connaissons très bien cette association et son président M. MERLIN. Nous les avons toujours soutenus. Ils réalisent un travail remarquable, proposent une programmation artistique unique qui a une identité singulière dans le paysage culturel parisien.

Depuis 2004, le montant de la subvention accordée par la Ville est donc stable mais elle a néanmoins été multipliée par trois, passant de 11.000 euros à 30.000 euros aujourd'hui.

Malheureusement, il y a tout juste un mois, l'association apprenait la perte de l'aide de l'A.D.A.M.I. d'un montant de 12.000 euros équivalant à 10 % du budget total du festival "Jazz nomade".

C'est un coup dur porté à l'association, qui s'est tournée vers la Ville de Paris, comme beaucoup le font, afin d'envisager une aide compensatoire.

Nombreuses aujourd'hui sont les associations qui connaissent ce triste sort et qui se retournent immédiatement vers la Ville de Paris, comme on le fait vers son banquier.

Or, la Ville de Paris n'est pas en mesure de compenser, comme un banquier pourrait le faire, chacune des baisses effectuées ici ou là.

Cela dit, compte tenu de la fragilité financière de l'association et de la grande qualité de son action à quelques semaines du lancement de la huitième édition qui se déroulera du 24 au 26 mai, je vous propose cette année d'abonder exceptionnellement le montant de la subvention accordée à "L'Onde et Cybèle" de 3.000 euros, et je vous propose donc de retirer les deux vœux au profit d'un amendement de l'Exécutif qui permet de porter la délibération à 33.000 euros et donc, de faire une partie du chemin que vous proposiez, comme l'ont exprimé Mmes FOURNIER et PIGEON.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je vais demander successivement à chacun des deux groupes qui avaient déposé un amendement si cet amendement est retiré.

Madame la Présidente FOURNIER, vous avez la parole.

Mme Danielle FOURNIER. - Je remarque que nous avons demandé, à l'unanimité du Conseil du 18e arrondissement et dans l'amendement que j'ai présenté pour mon groupe, 5.000 euros.

5.000 euros pour une association dont on vient de dire tout le bien que l'on peut penser, de son travail ! On la félicite mais on a du mal à l'encourager à hauteur de 5.000 euros !

Ces 3.000 euros, je trouve cela extrêmement décevant. Cela dit, je retire mon amendement, et je pense que ces 3.000 euros seront utiles pour la suite.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - L'amendement n° 24 est retiré.

Madame PIGEON, pour le groupe socialiste ?

Mme Frédérique PIGEON. - Compte tenu de l'effort réel réalisé par l'adjoint au Maire...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci beaucoup... et par le budget municipal.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 24 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 24 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 98 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DAC 98).

2011, DAC 158 - Subvention à l'association La Maison des illustrateurs (13e). Montant : 2.500 euros.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 158 relatif à l'attribution d'une subvention de 2.500 euros à l'association La Maison des illustrateurs (13e), sur lequel l'amendement technique n° 25 a été déposé par l'Exécutif.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Ecoutez, c'est extrêmement rapide, la Maison des illustrateurs est un lieu de documentation, de ressource et de rencontre autour des livres pour la jeunesse que connaît bien Bruno JULLIARD.

Sur proposition de la mairie du 13e, il s'agit, par cet amendement technique, d'ajouter à la subvention récurrente de la DAC une subvention complémentaire sur les crédits dits "Bloche" du 13e arrondissement, soit 3.000 euros de plus.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 25 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 25 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 158 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DAC 158).

2011, DAC 205 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés relatif à la fourniture de consommables et de matériels antivol électromagnétiques destinés aux bibliothèques et autres services de la Ville de Paris.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 205 relatif à l'approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés relatifs à la fourniture de consommables et de matériels antivol électromagnétiques destinés aux bibliothèques et autres services de la Ville de Paris.

La parole est à Mme FOURNIER, pour cinq minutes.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis de nombreuses années, les procédés pour éviter les vols dans les bibliothèques et les médiathèques de la Ville se développent, se diversifient, voire se complexifient.

Pour mémoire, les bibliothèques de la Ville utilisent deux types de systèmes antivol : les bandes autocollantes magnétiques qui fonctionnent avec des aimants et sont démagnétisées lors du retour de prêt et un autre système, les radio-étiquettes c'est-à-dire des étiquettes qui comprennent une antenne associée à une puce électronique, puce dite "RFID" qui émet des radiofréquences et qui permet de remplacer l'usage traditionnel des code-barres ; c'est effectivement très technique.

La présente délibération mentionne le lancement de marchés pour deux lots de matériels antivol pour les bibliothèques, en un premier lot pour des consommables antivol électromagnétiques c'est-à-dire les languettes de protection antivol et un deuxième lot - c'est sur celui-là que nous nous interrogeons - pour la livraison et la pose de matériel antivol, c'est-à-dire les systèmes de protection.

Donc, nous souhaitons avoir confirmation que le matériel antivol envisagé pour ces deux marchés concernera bien uniquement des bandes autocollantes électromagnétiques et non des puces "RFID".

En effet, si la Ville souhaite développer ce second dispositif, cela ne nous semble pas du tout souhaitable et, là aussi, c'est assez technique, mais je crois que nous devons savoir ce que nous transportons parfois à notre insu.

Je vais dire pourquoi nous ne sommes pas favorables à l'usage des puces "RFID".

Tout d'abord, de l'avis des bibliothécaires, elles sont peu pratiques professionnellement. Par exemple, chaque exemplaire d'un document, chaque CD, chaque DVD, doit être équipé d'une puce. Or, ces puces s'autoparasitent parfois, deviennent ainsi illisibles, créant des embouteillages, des regards suspicieux à la banque de prêt et, en tout cas, ne répondent pas à ce qu'on leur demande ; elles empêchent parfois également les usagers de lire les DVD empruntés.

De plus, la finalité de ce dispositif semblerait être de multiplier l'installation en nombre des automates de prêt à la place du personnel et on se trouve un peu comme avec les tripodes que l'on voulait installer dans les piscines à la place des caissiers, on achète la machine et le personnel surveille la machine au lieu d'agir en direct avec le public, donc c'est extrêmement compliqué.

Il y a une autre raison, une raison sanitaire, car cette technologie est génératrice d'ondes électromagnétiques. En effet, les puces, comme les platines de lecture, émettent des champs électromagnétiques et des agents, notamment à la médiathèque Marguerite Yourcenar, se sont plaints de troubles liés à ces ondes.

Enfin, dernière raison, il y a une raison environnementale. Les puces "RFID" ont une durée de vie d'environ cinq ans, bien plus limitée que les bandes magnétiques, et elles ne sont pas recyclables.

Ce choix est donc difficilement compréhensible pour des raisons à la fois d'efficacité, de coût, mais aussi et surtout d'un point de vue environnemental, d'où une double question à propos de cette délibération : pouvez-vous nous assurer que cela ne concerne en rien la commande de matériel antivol utilisant cette technologie "RFID" et, puisqu'on parle de cette question, pouvez-vous nous indiquer l'état de développement des puces "RFID" dans les bibliothèques de la Ville de Paris ?

Je vous en remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup.

La technologie électromagnétique utilisée le plus couramment dans les bibliothèques pour le marquage des collections, avec la double fonction d'identification du document et d'antivol, est utilisée depuis une trentaine d'années ; il s'agit ici du code-barres traditionnel que vous connaissez tous.

Le lot n° 1 du marché concerne les étiquettes de marquage, le lot n° 2 les matériels encodeurs et portiques antivol ; pour chacun de ces lots, un critère environnemental a été introduit à hauteur de 10 %, qui est estimé selon les caractéristiques des véhicules de livraison que l'on veut propres et le degré de formation des chauffeurs à une conduite écologique.

Il est précisé, par ailleurs, que le prestataire amené à changer un matériel devra veiller au respect de l'environnement quand il éliminera le matériel hors d'usage.

Pour ce qui concerne le "RFID", "radio frequency identification", qui n'est pas concerné par les présents marchés, c'est une méthode pour mémoriser et récupérer des données à distance en utilisant des marqueurs appelés radio-étiquettes, collés ou incorporés dans des objets ou produits. Cette technologie d'identification peut être utilisée pour identifier les objets comme avec un code-barres, les personnes en étant intégrée dans les passeports, cartes de transport - c'est le cas du pass Navigo - ou encore certaines cartes de paiement.

Dans les bibliothèques disposant d'automates de prêt utilisant cette technologie, la "RFID" permet de faciliter les opérations d'emprunt de documents pour les usagers et, point non négligeable pour l'amélioration des conditions de travail des personnels, libère les personnels de tâches répétitives au profit d'un renforcement des fonctions d'accueil et de conseil au public.

Là encore, vous avez évidemment deux écoles, avec des avantages et des inconvénients dans les deux cas de figure.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 205.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DAC 205).

2011, DAC 378 - Fixation des nouveaux tarifs dans les Conservatoires Municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons maintenant le projet de délibération DAC 378 relatif à la fixation des nouveaux tarifs dans les conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris.

La parole est à M. Jacques BRAVO, pour cinq minutes.

M. Jacques BRAVO, maire du 9e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, la culture doit être ouverte à tous et en toute égalité. C'est un principe sur lequel chacun s'accorde, en tout cas, je le crois, la Ville de Paris a investi massivement depuis 2001 dans le développement de l'offre proposée aux jeunes Parisiens dans les conservatoires municipaux, afin qu'ils y pratiquent musique, danse, chant, art dramatique.

Aujourd'hui, Paris compte 17 conservatoires qui accueillent 18.500 élèves, soit 1.900 enfants supplémentaires depuis 2001.

Nous continuons à investir, trois nouveaux conservatoires vont être réalisés d'ici la fin de la mandature dans le 17e, le 13e, le 12e arrondissement, et le conservatoire installé au Forum des Halles sera reconstruit.

Grâce à cela, 1.000 élèves de plus pourront être accueillis dans les conservatoires au cours de cette mandature.

Oui, il faut créer des équipements et améliorer la qualité des enseignements, il faut aussi assurer l'égal accès de tous à la culture, y compris pour les familles les plus modestes, qui souffrent le plus des effets de la crise économique.

C'est pourquoi la réforme tarifaire qui est proposée me semble une bonne chose. Elle s'inscrit dans une vraie politique sociale d'accès à la culture et, en cela, elle est porteuse des valeurs que nous devons défendre. En alignant les tranches de quotient familial, celles qui déterminent les tarifs dans les conservatoires municipaux, sur les tranches appliquées dans les autres activités de la Ville telles que le périscolaire et les loisirs, nous faisons à la fois un travail de cohérence et d'équité.

En effet, grâce à cette réforme, nous diminuons la participation des familles les plus modestes, celle des quotients familiaux 1 et 2, nous maintenons ou augmentons très légèrement la participation des familles aux revenus médians dans les quotients 3, 4 et 5 et, oui, c'est vrai, nous augmentons les tarifs pour les familles aux quotients familiaux les plus importants : plus 50 euros par an pour le quotient 6, ce quotient équivalent à une famille composée d'un couple avec deux enfants disposant d'un revenu mensuel situé entre 4.110 et 5.700 euros.

Pour les deux tranches les plus élevées, les quotients 7 et 8, l'augmentation correspond respectivement à 12 et à 15 euros par mois.

C'est vrai, les tarifs augmentent pour les familles qui disposent de davantage de revenus, soit pour la moitié des familles qui fréquentent nos conservatoires ; les tarifs diminuent ou restent stables pour l'autre moitié des familles. C'est valable dans mon propre arrondissement, comme dans tout Paris.

Cette harmonisation des grilles tarifaires conduit aussi, pour ces trois dernières tranches, à un relèvement des seuils de revenus. Certaines familles se retrouveront donc avec un quotient familial inférieur à celui qui était le leur. C'est le cas notamment de familles qui disposent d'un revenu mensuel jusqu'à 5.700 euros. Jusqu'ici, certaines de ces familles relevaient du quotient 7 et payaient 310 euros par an. Avec la réforme, elles relèveront du quotient 6 et paieront 340 euros par an, soit 2,5 euros par mois de plus seulement.

Ceci devrait ramener certains propos de l'opposition municipale à de plus justes mesures.

A l'inverse, selon la nouvelle grille, seules les familles disposant de plus de 7.500 euros mensuels - je dis bien 7.500 euros mensuels - vont rester dans la tranche la plus élevée et, c'est vrai, elles paieront davantage.

Voilà bien la vérité de cette réforme : pour développer nos conservatoires, nous demandons plus à ceux qui gagnent le plus, en opérant une redistribution mesurée.

Chers collègues, les tarifs des conservatoires municipaux actuels existent depuis 2005. Ils ont été revalorisés de manière modérée en 2006 et en 2008, de telle sorte qu'en septembre 2011 - cela fait juste dans quatre mois -, ils auront augmenté en tout de 3,2 % en six ans - 3,2 % en six ans - et seront restés stables depuis trois ans. Au total, ces nouveaux tarifs restent, bien sûr, très inférieurs à ceux du secteur privé ou associatif. Ils restent aussi inférieurs à ceux de nombreuses villes d'Ile-de-France que j'ai pu vérifier : Versailles, Rueil, Saint-Maur, Vallée de Chevreuse.

Chers collègues, nous devons continuer à développer l'offre en conservatoire et nous devons continuer à produire une offre de qualité. Cette réforme est raisonnable et juste, elle contribuera à démocratiser l'accès à nos conservatoires. Elle ne justifie ni les polémiques, ni les cris d'orfraie et, à l'heure où d'autres polémiques graves et douteuses sur l'assistantat sont provoquées, nous devons nous féliciter que, dans cette enceinte, on pense à agir pour une réelle ouverture culturelle et pour la justice sociale.

Monsieur le Maire, les élus socialistes, radicaux et apparentés voteront avec détermination cette délibération.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur BRAVO.

M. MARTINS s'était inscrit, mais, apparemment, il n'est pas là, donc la parole est à Mme Michèle BLUMENTHAL, pour 5 minutes.

Mme Michèle BLUMENTHAL, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

En tant que maire d'arrondissement, je tiens à me féliciter de cette délibération et à remercier Christophe GIRARD de ce travail rigoureux.

Cette réforme faite dans l'intérêt des familles et des élèves est entièrement inspirée par le souci d'une plus grande justice sociale. Cette réforme, qui vise à rééquilibrer le taux d'effort des familles, répond également aux préconisations que l'Inspection générale de la Ville avait faites dans son rapport d'audit des 17 conservatoires municipaux d'août 2010.

Je vous invite à lire les recommandations qui figurent en pages 36 et 37 de ce rapport, lequel suggère précisément de revoir la grille tarifaire dans un souci de rééquilibrage des contributions des familles. C'est ce que nous faisons avec cette délibération. Il s'agit d'un pas de plus fait en direction d'une simplification et d'un traitement plus égalitaire pour les familles, qui s'inscrit dans le prolongement du dispositif voté les 16 et 17 juin 2003 pour la DASCO : adoption d'un mode de calcul unique du quotient familial appliqué à l'ensemble de Paris, le nombre de tranches de quotient familial étant passé de 5 à 8, en déplaçant les tranches supérieures qui permettent de mieux financer les baisses des tarifs accordés aux moins favorisés.

Au travers de cette délibération, la Ville poursuit également la dynamique d'harmonisation des grilles dans le cadre de "Facil'Familles", ce qui répond également à un souci de plus grande transparence et d'une meilleure compréhension par les familles parisiennes.

L'alignement sur la nouvelle grille du quotient familial conduit à un relèvement des seuils pour les trois derniers (6, 7 et 8). Certaines familles se retrouveront mécaniquement rétrogradées à un QF inférieur à celui qui leur est appliqué actuellement. Ce changement automatique de grille a pour conséquence que, si nous ne faisons aucun changement de tarifs, les familles les plus favorisées vont connaître une baisse de prix des activités, car la nouvelle grille leur est plus favorable.

Pour compenser ce phénomène mécanique, une augmentation tarifaire paraît indispensable budgétairement et plus juste socialement. Les tarifs des conservatoires municipaux n'auront augmenté depuis la municipalisation que de 3,2 %. La réforme proposée s'inscrit dans le cadre d'une réelle politique sociale d'accès à la culture. Elle a pour effet de diminuer la participation des familles les plus modestes, maintenir ou très légèrement augmenter les participations des familles aux revenus médians, augmenter les participations des familles aux revenus les plus hauts, avec une progression limitée à plus 50 euros pour le quotient 6 et plus élevée sur les deux derniers : plus 120 et plus 180 euros par an, soit 18 euros de plus par mois pour des couples ayant un revenu mensuel supérieur à 7.500 euros. Les recettes dégagées par les augmentations de tarifs pour les familles les plus aisées permettront de financer l'amélioration des capacités et des conditions d'accueil des conservatoires.

C'est là aussi tout l'enjeu de cette réforme : poursuivre la démocratisation de l'accès aux conservatoires qui reste encore trop souvent réservé aux enfants des familles les plus aisées, en raison d'un taux d'effort deux fois plus élevé au tarif 1 qu'au tarif 8.

Nous devons faire tomber les barrières entre les espaces de culture. C'est en ce sens que les rencontres initiées depuis deux ans dans les arrondissements autour de l'enseignement musical, réunissant les conservatoires, les professeurs de la Ville de Paris et les centres d'animation, constituent un élément positif, tout comme les classes à horaires aménagés ou les classes accueillant un artiste en résidence. C'est le rôle de toute collectivité territoriale de permettre à chacun d'accéder au meilleur en matière culturelle et cette réforme tarifaire des conservatoires représente une réelle avancée.

Pour autant, nous avons encore à progresser car, outre la question de l'inscription, se pose aussi la question de la pratique, le coût des partitions ou encore le coût des instruments qu'il faut acheter soi-même souvent et qui constituent de potentiels freins sur lesquels nous devons travailler.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. le Président M. BROSSAT, pour 5 minutes.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les conservatoires parisiens représentent un enseignement partagé, exigeant mais public, ouvert à tous. La délibération qui nous est proposée aujourd'hui propose la réforme de leurs tarifs à l'année, une réforme bienvenue. Cela a été dit par mes collègues tout à l'heure.

Car, à l'examen, on se rend compte que la moitié des élèves de ces conservatoires viennent de familles aisées relevant des deux tranches supérieures du quotient familial. Cette situation doit nous faire réfléchir. Cela rappelle aussi la difficulté pour certaines familles de consacrer du temps et de l'argent à la pratique d'un instrument, quand l'un et l'autre manquent. Et ce raisonnement vaut pour la danse ou pour l'art dramatique également enseignés dans nos conservatoires.

En ce sens, la réforme de la grille tarifaire proposée par la Ville va dans le bon sens. Comme pour les cantines d'ailleurs, elle s'appuie sur l'idée d'une plus grande justice sociale : faire payer moins ceux qui ont moins, faire payer plus ceux qui ont plus. Et c'est sans doute ce qui suscite la colère de la Droite de cet hémicycle sur cette réforme : faciliter l'apprentissage d'un instrument, pour les enfants issus de familles qui gagnent moins de 1.152 euros par mois, demander un vrai effort supplémentaire à celles dont les revenus excèdent 5.700 euros mensuels, aller dans le sens d'une plus grande égalité d'accès, car la culture et les loisirs sont des droits.

Pourtant, il s'agit à nos yeux d'un premier pas. Car nous le savons tous ici, une part du problème nous échappe et échappe surtout à cette réforme. Le principal objectif, en ce qui concerne les conservatoires, c'est d'en ouvrir plus, c'est de permettre à plus de Parisiens, petits ou grands, de s'y rendre.

Je veux d'ailleurs saluer ici les efforts qui sont faits par notre Municipalité, en ouvrant, d'ici la fin de cette mandature, trois nouveaux conservatoires dans les 11e, 17e et 18e arrondissements, en rénovant également celui des Halles, ce sont 3.000 élèves supplémentaires qui seront accueillis.

Là aussi, il s'agit d'une excellente nouvelle qui reçoit toute l'approbation de notre groupe.

Pourtant, l'équation est plus subtile encore, car elle ne résout toujours pas le déficit de démocratisation de cet enseignement en conservatoire à Paris. Les conservatoires municipaux dispensent des savoirs et des pratiques d'une rare qualité, reconnue par tous. Il n'empêche que le faible pourcentage d'enfants issus des milieux les plus populaires doit nous faire réfléchir, il doit nous inciter à trouver de nouvelles formules, de nouvelles manières de rééquilibrer les choses.

Alors, réformer les tarifs, oui, mais ne pourrait-on faire mieux encore ?

Parlons des tarifs, justement, ou plus exactement parlons des grilles, parlons des tranches !

Si l'on examine les solutions proposées par d'autres villes, notamment en Ile-de-France, on constate que d'autres pistes sont envisagées.

A Nanterre, que voit-on, par exemple ? Qu'au lieu de 8 tranches proposées par la grille parisienne, il en existe 30 dont une vingtaine proposent des tarifs inférieurs au plus bas d'entre les nôtres : 16,40 euros pour la première, contre 72 après réforme pour Paris, et bien, d'ailleurs, qu'il y ait une réduction pour cette première tranche.

Je devine ce que l'on peut objecter : la démographie et la sociologie de Nanterre ne sont pas les nôtres. Certes, c'est vrai. Quand bien même, cela n'invalide pas l'idée d'une augmentation du nombre de tranches, pour être plus précis, pour être encore plus justes, pour éviter aussi les effets de seuil, notamment pour les classes moyennes qui n'ont pas forcément un pouvoir d'achat infiniment extensible.

Et surtout, prenons le contre-pied car, si l'on parle de sociologie et de démographie parisienne, la huitième tranche de notre quotient familial me semble un peu vague, un peu rapide.

Notre tarif le plus élevé, de l'ordre de 500 euros par an, s'applique en effet aux foyers cumulant plus de 7.500 euros de revenus mensuels. Même participation pour ceux qui gagnent 7.600 euros, 10.000 euros ou 12.000 euros, or, il existe bien des familles à Paris qui gagnent 12.000 euros.

C'est la raison pour laquelle notre groupe, le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, approuve cette réforme des tarifs parce qu'elle correspond à un impératif de justice sociale, mais c'est la raison pour laquelle nous souhaiterions aussi que puisse être envisagée une augmentation du nombre de tranches pour que cette réforme soit encore plus juste.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. le Président POZZO di BORGIO pour cinq minutes.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre groupe s'oppose à ce projet, comme il s'est opposé au changement des grilles tarifaires des cantines scolaires il y a quelques mois.

Nous dénonçons une pression financière supplémentaire sur les classes moyennes.

J'ai comparé, sur les conseils de Marc PACHECO, adjoint au Maire du 8e arrondissement (qui est aussi un enseignant de mathématiques), la courbe des nouveaux tarifs des conservatoires avec la courbe de l'impôt sur les revenus.

On ne peut pas, lorsque l'on augmente quelque chose, lorsque l'on augmente la pression fiscale ou la pression des coûts sur une famille, s'exonérer d'une vision générale des choses. C'est dans l'ensemble des dépenses d'une famille qu'il faut l'intégrer.

Je tiens à la disposition de chacun des conseillers de Paris cette courbe logarithmique. Cette comparaison est édifiante : on constate, avec cette courbe logarithmique, que la courbe des tarifs de la Ville, contrairement à l'allure exponentielle de l'impôt sur les revenus, ne défavorise pas tant que cela les hauts revenus, ceux de la tranche 8, soit 3,25 % des familles et favorise les très bas revenus sur la tranche 1, c'est-à-dire 5,6 % des familles, ce sur quoi nous sommes entièrement d'accord.

On constate, une fois encore, que ce sont les très aidés et les très aisés qui sont favorisés. Nous avons, encore une fois, la preuve éclatante de votre politique : ce sont toujours les classes moyennes qui supportent les augmentations que vous leur imposez.

Nous refusons de nous laisser piéger en laissant croire que les classes moyennes émargent au quotient familial 8. Pour un couple avec deux enfants, où chacun gagne 1.500 euros (le salaire médian français est de 1.600 euros), le quotient familial est de 1.000 euros, coefficient 5.

Quand on regarde cette courbe, que je tiens à disposition de chacun des conseillers de Paris, ce sont bien les tranches 2, 3, 4, 5, 6 et 7, soit au total presque 60 % des familles, qui sont handicapées par la grille tarifaire.

L'alibi de l'élargissement du public vers des jeunes de milieu modeste ne tient pas. La baisse n'est que de 10 euros par an pour le tarif demandé aux familles relevant de la première tranche, soit moins d'un euro par mois d'ouverture de septembre à juin.

Ce n'est pas cela qui suffira à attirer les jeunes de milieu modeste, qui fréquentent malheureusement peu les conservatoires, puisque, je l'ai déjà dit, ils ne représentent que 5 % des usagers.

L'achat d'un instrument de musique coûte cher et, la crise aidant, les parents redoutent un achat de cette importance.

L'alibi d'associer les familles à hauts revenus ne tient pas non plus. Les hauts revenus ne mettent déjà pas beaucoup leurs enfants au conservatoire, préférant les cours privés, et le feront de moins en moins avec de telles hausses.

Les cours privés, à commencer par ceux délivrés par des associations, deviennent dans certains cas moins chers que les conservatoires municipaux.

En clair, c'est vrai, on va créer des évadés fiscaux légaux, les hauts revenus vont quitter le conservatoire et, au passage, évidemment, on diminue la mixité sociale.

La vraie raison de ces hausses, et votre hypocrisie le cache, c'est votre volonté d'augmenter les recettes de fonctionnement des conservatoires pour financer l'investissement, c'est-à-dire la construction des nouveaux conservatoires, du 12^e dans le quartier de Charolais, du 13^e et du 17^e arrondissement, rue de Courcelles.

Pour la tranche n° 8, la hausse devrait vous rapporter environ 1,1 million d'euros. Avouez que la somme est coquette.

En comparaison, l'extension possible du conservatoire du 18^e arrondissement est estimée à 15 millions d'euros. Plutôt que de ponctionner les usagers des conservatoires et les familles parisiennes, vous auriez mieux fait d'affecter l'argent dépensé sur des projets pharaoniques, comme le stade Jean-Bouin, ou d'utiliser un peu le milliard d'euros provenant des mutations immobilières, ou alors ayez recours à l'emprunt, comme nous vous l'avons déjà conseillé.

Autre conséquence logique du départ de certains enfants des conservatoires, la sortie du cursus sur de grandes études musicales.

Je m'explique : les enseignements des conservatoires conduisent généralement à l'obtention par les élèves de diplômes d'État qui peuvent avoir des débouchés professionnels, comme enseignant ou concertiste. Envoyer ses enfants dans l'enseignement musical privé conduit bien souvent à les priver de ces débouchés professionnels.

Là encore, c'est très regrettable.

Le souci d'une plus grande ouverture sur les publics des communes limitrophes ne doit pas être non plus un signe de mépris vis-à-vis des communes limitrophes, car cela consiste à considérer que l'éducation artistique est meilleure à Paris que dans les communes limitrophes.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Il vous faut conclure, Monsieur le Président.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Je veux bien que certaines spécialités comme la mandoline ou le triangle ne soient pas enseignées partout, je souhaite simplement que, dans cet accueil des 5 % des gens qui viennent de la périphérie de Paris, nous puissions avoir une réciprocité avec l'ensemble des communes.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je constate que M. MARTINS nous a rejoint. Je lui donne donc la parole pour cinq minutes.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Je vais exprimer également mon opposition à cette tarification des conservatoires, moins peut-être par dogmatisme, anti-répartition et justice sociale que nos collègues de la Droite de l'hémicycle, mais plus parce qu'elle me paraît inappropriée.

Je vous rappelle que j'avais voté la réforme de la tarification des cantines, proposée par l'Exécutif municipal, et que donc la question n'est pas ici posée de la même manière, puisque nous parlons ici d'un sujet d'enseignement artistique qui, pour une grande partie des familles populaires et des familles de la classe moyenne, fait partie d'arbitrages, d'arbitrages budgétaires complexes et souvent difficiles, qui conduisent parfois des parents à devoir refuser l'enseignement de la musique, de la danse ou du théâtre à leurs enfants, faute de moyens.

Il faut reconnaître que cette réforme de la tarification paraît, à l'égard de ces parents, particulièrement inappropriée, inappropriée tout d'abord parce qu'il est difficile d'admettre et d'entendre pour les parents que nous allons augmenter les tarifs de conservatoire, alors même que la qualité de service est terriblement dégradée : manque de places, installations inadaptées (on pense évidemment au conservatoire du 14^e arrondissement).

Ce contexte de qualité de service rend difficile à admettre pour les parents une augmentation des tarifs.

Par ailleurs, cette augmentation des tarifs ne tient pas compte, je le crois, de la réalité sociale des personnes fréquentant les conservatoires.

Le président BROSSAT l'a noté, trop peu de classes populaires et même de classes moyennes fréquentent les conservatoires, car aujourd'hui la réalité, le frein majeur de l'accès des classes populaires à l'enseignement artistique n'est pas le coût, mais bien le manque de structures et le manque de places, qui favorisent les réseaux, les connaissances, le copinage dans l'accès aux places en conservatoire et, plus dur encore, qui nécessitent parfois de se lever à 5 heures du matin pour aller faire la queue le jour de l'inscription dans les conservatoires.

Tout cela, les familles populaires qui doivent se lever pour aller travailler n'en ont pas le temps.

Cette incapacité, je crois, à reconnaître la réalité sociale des demandes des familles vis-à-vis de l'enseignement artistique, se démontre dans le taux d'effort et la nouvelle répartition des grilles.

Si ces huit tranches de quotient familial avaient un sens pour la cantine, besoin essentiel que celui de l'alimentation des enfants, elles ne correspondent à aucune réalité vis-à-vis de l'enseignement artistique.

Car, à la vérité, pour les quatre premières tranches qui vont concerner les classes populaires jusqu'aux travailleurs pauvres, jusqu'aux salariés qui touchent deux S.M.I.C., pour l'ensemble de ces familles, le choix est le même : a-t-on ou pas les moyens ? Ce ne sont pas quelques dizaines d'euros qui vont malheureusement rendre cet arbitrage plus facile.

Quand on regarde même précisément le taux d'effort demandé aux familles, on se rend compte qu'un couple de personnes touchant le salaire minimum va se retrouver, selon les prestations sociales auxquelles ils ont droit, entre le quotient familial 4 et le quotient familial 5, sur une échelle de 8, c'est assez regrettable et c'est assez stupéfiant de considérer qu'un couple de personnes au S.M.I.C. puisse être au milieu de la grille, particulièrement en sachant que l'on va demander à ces familles un taux d'effort qui va évoluer entre 1,25 et 1,5, c'est-à-dire bien moins que le 0,80 que l'on va demander aux tarifs 7 et 8, preuve donc que cette réforme n'est même pas en faveur de plus de justice sociale, puisqu'elle va demander en taux d'effort supérieur aux classes moyennes.

Et puis, je le soulève ce matin, nous voici une fois de plus avec une tarification des quotients familiaux qui ne prend pas en compte la monoparentalité pour qui, on le sait, ce genre de choix budgétaires nécessite également des arbitrages compliqués.

Enfin, Monsieur le Maire, je l'ai dit, je suis moi aussi favorable à plus de justice sociale, mais ce rééquilibrage est nécessaire. Je crois qu'il faut parfois faire preuve de mesure et d'équilibre. Si on doit vouloir faire payer ceux qui en ont les moyens, plus cher l'enseignement artistique, on ne peut le faire de manière aussi brutale : donner un coup de massue de plus 56 % en un an ne fait preuve ni d'équilibre ni de mesure.

Il aurait fallu, je crois, Monsieur le Maire, faire preuve d'équilibre et donc lisser cette augmentation sur plusieurs années, plutôt que de vouloir en faire un symbole politique. Les plus riches sont aussi nos concitoyens et ils n'ont pas moins de droits que les autres.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Eric HÉLARD, pour 5 minutes.

M. Eric HÉLARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Au-delà du débat sur la modification de la grille tarifaire des conservatoires de musique de la Ville que nous venons d'engager, je me propose de vous livrer quelques réflexions sur le fonctionnement de ces institutions municipales qui accueillent chaque année, comme on l'a dit, plus de 17.500 élèves principalement parisiens.

Les conservatoires sont un bel exemple d'équipements répartis dans l'ensemble de nos arrondissements, même si pour les quatre premiers d'entre eux, ceux du centre de Paris, il n'y a qu'un seul conservatoire.

Nous avons donc tout à gagner à avoir une vision d'ensemble de leur fonctionnement et du public qu'ils accueillent. Il faut saluer, à cet égard, le rapport de synthèse de l'Inspection générale de la Ville, daté d'août 2010, qui est assez éclairant sur le sujet.

Ce rapport pointe certains dysfonctionnements dans la gestion de nos conservatoires municipaux. Ainsi, le rapport nous dit que les applications informatiques ont montré leurs limites, que les statistiques qui en émanent sont erronées et pointe les risques de pertes financières permanents dans le recouvrement des frais d'inscription. On nous dit que ces applications défectueuses seront remplacées prochainement. Je voudrais savoir si cela a été effectivement fait ou si cela va l'être et quand.

Les conservatoires d'arrondissement ferment traditionnellement durant les vacances scolaires. Pourtant, de nombreux adultes sont inscrits dans ces établissements d'enseignement artistique, de même qu'un certain nombre de jeunes élèves ne partant pas en vacances. Ne serait-il pas judicieux d'organiser des stages ou des cours spécifiques durant ces périodes, en mobilisant des vacataires, par exemple, puisqu'un quart des enseignants des conservatoires sont de ce type ?

Peut-être est-ce déjà le cas ou envisagé. En tout cas, nous avons reçu plusieurs demandes en ce sens. Cela permettrait de mieux rentabiliser les conservatoires et ainsi de mieux répondre à la demande des Parisiens férus de musique.

Notre Président, Yves POZZO di BORGIO, vous a indiqué la position de notre groupe sur cette délibération. Je la partage évidemment pleinement. Nous ne pouvons pas voter une telle augmentation, qui va impacter fortement les Parisiens issus des classes moyennes fréquentant ces établissements.

Cette délibération risque de surcroît d'écartier certains enfants de nos conservatoires, dont la qualité d'enseignement n'est pourtant plus à démontrer. Nous ne pouvons cautionner cela.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Delphine BURKLI, pour 5 minutes.

Mme Delphine BURKLI. - Merci, Monsieur le Maire.

A la lecture de ce projet de délibération, j'avoue m'interroger sur les motivations politiques qui vous ont animés pour proposer une telle hausse des tarifs dans les conservatoires municipaux d'arrondissement.

La réforme que vous nous présentez aujourd'hui tend inmanquablement à minimiser l'enseignement musical à Paris, à créer un rapport élitiste à l'art, en voulant restreindre l'accès au conservatoire pour tous les enfants, qu'ils soient issus des classes intermédiaires de Paris ou les plus modestes.

Qui peut croire en effet que diminuer les tarifs de 33 à 40 centimes d'euros par mois, pour des parents qui gagnent un SMIC, est un effort de démocratisation ?

Au-delà, et je le regrette, vous réduisez la question essentielle de l'accessibilité à la musique à un débat purement financier, sans apporter la moindre réponse sur les difficultés d'accès à la culture à Paris pour les nombreuses familles.

Mais dès lors que vous prétendez agir pour les Parisiens, que ce soit pour le logement, le transport, les tarifs dans les cantines scolaires, ou ici pour l'enseignement de la musique, vous employez les mêmes mots et la même rengaine idéologique, qui ne date pas d'hier mais du siècle dernier, et qui consiste, je vous cite : "à prendre aux riches et donner aux pauvres".

Et être riche à Paris, dans la terminologie socialiste, c'est toucher 4.000 euros par mois, ce qui concerne toutes les familles moyennes qui tirent leurs revenus de leur seul travail, de leur seul salaire, et qui ont d'ores et déjà subi une augmentation des impôts locaux de 25 % en deux ans.

Après une hausse continue des tarifs dans les conservatoires entre 2006 et 2011, il est difficile de justifier cette nouvelle augmentation qui, je le précise, s'est faite sans concertation avec les directeurs de conservatoire ou les parents d'élèves, et alors que la Ville de Paris vient d'engranger, au titre des droits de mutation en 2010, des recettes importantes à hauteur de 1 milliard d'euros.

Dans ce cadre, pourquoi ne pas avoir utilisé ce milliard, cet argent, pour l'ouverture de nouveaux conservatoires dans Paris ? Pourquoi ne pas avoir utilisé cet argent pour répondre au défaut d'entretien dans certains bâtiments ou pour aider les familles à acheter les partitions ou les instruments ? En somme, pourquoi ne pas créer un véritable service public qui pourrait donner un accès gratuit aux conservatoires municipaux pour les plus modestes ?

Résultat, si la diminution de 33 centimes d'euros par mois ne changera rien au quotidien des familles les plus défavorisées à Paris, la pression sur le budget des familles est réelle puisque les tranches 4, 5, 6, 7 et 8 augmentent jusqu'à 56 %, dans des proportions qui n'ont aucun rapport avec l'inflation, et le tarif varie du simple au septuple selon le quotient familial appliqué.

Alors, traduction sur le budget d'une famille avec deux enfants dont les revenus s'élèvent à 6.000 euros, ce qui est le cas de la majorité des familles dans le 9e arrondissement, il lui en coûte 204 euros par an supplémentaire pour la cantine scolaire et 200 euros par an en plus pour inscrire ses deux enfants au conservatoire, soit une augmentation de 424 euros dans le budget du ménage pour l'année et une perte réelle de pouvoir d'achat.

Au-delà, votre réforme ne permettra pas d'accueillir plus d'enfants dans les conservatoires, pour la bonne raison qu'il n'y a plus aucune place dans ces structures qui dispensent un enseignement répondant à des normes très précises.

Prenons l'exemple du 15e arrondissement qui, pour une population de 235.000 habitants, propose seulement 1.200 places dans le conservatoire et où ma collègue, Hélène MACÉ de LÉPINAY, y dénonce depuis des mois les insuffisances : pas de régisseur, absence d'entretien des locaux, pas de piano de concert depuis des années et insuffisance de ses crédits d'animation.

Quant au 14e, où le conservatoire accueille 1.200 élèves pour 900 places, pourquoi ne pas avoir écouté ma collègue Marie-Claire CARRÈRE-GÉE qui vous proposait de prévoir un nouveau conservatoire à Broussais ou à Saint-Vincent-de-Paul ?

Quid également de l'extension du conservatoire Baudelique dans le 18e arrondissement, porté par mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL, toujours pas réalisé ? Pire, vous installez sur cette emprise, et malgré vos promesses, un jardin partagé.

La réalité est que votre politique est en déphasage complet avec l'évolution de la sociologie parisienne et, au lieu d'aider au maintien du pouvoir d'achat de ces Parisiens, votre politique qui matraque fiscalement les familles et augmente toute les tarifs des services municipaux, prive les enfants de ces activités culturelles, qui sont essentielles pour leur développement et leur ouverture aux autres. Ces enfants sont privés parce que les parents galèrent à Paris pour boucler les fins de mois.

C'est pour cette raison que nous ne voterons pas ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Marinette BACHE, pour 5 minutes.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Les élues républicaines socialistes apparentées au groupe SRGA saluent cette délibération qui permettra d'ajouter de la cohérence à notre politique sociale et culturelle. Désormais, des conservatoires aux restaurants scolaires, les Parisiens paieront à revenu égal la même chose de l'Est à l'Ouest de Paris.

Notons également que les milieux modestes auront vu baisser deux postes en euro constant : le prix des conservatoires et celui de l'eau. Cela démontre l'efficacité de la politique volontariste de notre municipalité.

Cela démontre aussi que des services publics en gestion directe - et c'est le cas depuis 2006 pour les conservatoires -, bien gérés, liant développement, efficacité et sûreté, sont un meilleur garant de la satisfaction des usagers, et ce, pour un coup d'exploitation moindre que lorsqu'ils sont confiés à des intérêts privés.

La Ville non seulement baisse les tarifs en euro constant des conservatoires mais développe et démocratise l'apprentissage artistique : 1.900 enfants supplémentaires ont d'ores et déjà été accueillis et 1.100 nouveaux le seront d'ici la fin de la mandature avec les trois conservatoires supplémentaires.

Je me permets d'insister sur le rôle prioritaire des conservatoires : l'accès de tous à un apprentissage de qualité d'un art. S'il leur revient de former des futurs professionnels, leur rôle ne saurait en aucun cas s'y limiter. Il est nécessaire d'insister en ce sens car, malgré les efforts certains de la Ville, le côté "élitiste" de certains conservatoires reste encore un frein pour beaucoup de personnes modestes. Il conviendrait peut-être d'informer, via l'école élémentaire, les parents des modalités d'inscription et de la grille tarifaire des conservatoires.

S'il est vrai, et nous l'assumons, que nous exigeons, et plus encore en temps de crise, une solidarité entre les Parisiens et donc une péréquation entre plus riches et plus pauvres, nous pourrions encore intensifier nos efforts.

J'entends la Droite nous dire : vous ne donnez que 10 euros par an aux plus démunis et vous prenez 180 euros à la dernière tranche. Eh bien, c'est vrai, nous augmentons les tarifs des couples dont chacun gagne plus de 3.500 euros nets par mois, pendant que nous diminuons le tarif de 12 % pour la première tranche.

Cependant, voyez-vous, lorsqu'on parle pouvoir d'achat, on compare les prix et les salaires. Alors, j'ai fait quelques calculs. Et malgré les efforts de cette délibération, le tarif demandé reste encore dégressif. On exige au maximum 0,56 % des revenus d'un couple avec deux enfants gagnant plus de 3.750 euros nets par mois, mais 1,29 % au minimum pour les couples les plus précaires, soit un effort deux fois plus important.

Eh oui, cependant c'est mieux que l'ancienne grille, qui exigeait 1,33 % pour les pauvres et 0,36 % pour les plus riches, soit quatre fois plus.

Mais l'effort exigé n'est toujours pas le même pour tous, alors on ne nous fera pas verser des larmes de crocodile pour la tranche numéro 8, et cela remet à sa juste mesure l'augmentation de 56 % dénoncée par MM. MARTINS et HÉLARD.

Il est normal d'augmenter les tarifs des plus aisés, ceux qui contribuent le moins au prorata de leurs revenus, afin qu'ils prennent part à la politique de démocratisation de notre ville.

L'enseignement de nos conservatoires est bon, et il est moins cher, pour tous, que dans le privé. Alors le résultat est qu'aujourd'hui un enfant sur deux suivant les cours au conservatoire fait partie des familles les plus aisées de Paris, et c'est cela qui est anormal.

Nous voulons une ville de la diversité et de la mixité. Alors, nous construisons une politique de démocratisation culturelle, une politique de l'apprentissage des arts pour tous, et nous n'aïdons donc pas à l'autoreproduction d'une soi-disant élite.

Pendant que certains veulent faire travailler gratuitement ceux qui ont perdu leur emploi, la Ville, la Municipalité œuvre, elle, pour que leurs enfants puissent avoir accès à la culture et au savoir.

Les élues républicaines socialistes voteront donc cette délibération avec détermination, comme le disait M. BRAVO, parce qu'elles sont de gauche et fidèles à l'idéal des Lumières, parce qu'elles sont pour une contribution à l'effort commun, qui soit, si ce n'est progressive comme l'impôt, au moins proportionnelle aux revenus.

Avoir accès à la culture et à l'art doit cesser d'être un luxe. Ce devrait être une priorité nationale. C'est au moins une priorité parisienne.

Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur l'adjoint.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour répondre à tous ces orateurs, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup.

J'ai entendu des choses évidemment intéressantes, des choses justes. J'ai entendu des approximations, j'ai entendu aussi des caricatures, des mensonges parfois, ou bien pas mal d'expressions qui relèvent finalement de l'ignorance.

Alors je vais tenter de vous répondre individuellement.

Cela m'évitera d'ailleurs d'être trop long, je commencerai par dire merci à Michèle BLUMENTHAL et à Jacques BRAVO d'avoir présenté techniquement et de façon très objective la réforme avec des éléments factuels. Je ne vais pas vous les répéter : ils étaient clairs et parfaitement compréhensibles par tout un chacun.

D'une façon générale, j'apporterai des éléments de comparaison et ensuite je répondrai à Jean-François MARTINS, à Yves POZZO di BORGIO, à Delphine BURKLI et à Ian BROSSAT. Madame BURKLI, J'aurais bien aimé répondre à Mme CARRÈRE-GÉE, comme vous m'y encouragez, mais elle n'est pas venue : je ne peux donc pas lui répondre.

Dans les éléments de comparaison, les tarifs proposés, malgré l'augmentation, restent inférieurs à ceux des centres d'animation. Donc, première contrevérité exprimée ici ou là.

Les cours de musique pour les moins de 26 ans, et pour seulement 30 minutes par semaine, en centre d'animation, coûtent 557 euros par an pour les familles en tranche 7, soit 127 euros de plus qu'en conservatoire ; et 607 euros par an pour les familles en tranche 8, soit 107 euros de plus qu'en conservatoire.

Première erreur.

La différence est d'autant plus notable que la durée du temps d'enseignement par enfant dans les conservatoires est beaucoup plus longue. Outre la pratique instrumentale individuelle, les conservatoires offrent deux cours de pratique collective, formation musicale, chorale, orchestre.

Les tarifs proposés restent bien sûr très inférieurs à ce qui se pratique dans le secteur privé ou associatif. Une fois de plus, ce qui a été donc dit par certains est faux.

À titre d'exemple, "L'apprenti musicien", association d'enseignement musical située dans le 12e, fixe un tarif annuel de 1.167 euros pour une heure de cours d'instrument par semaine, soit plus du double du tarif le plus élevé proposé en conservatoire. Plus du double du tarif le plus élevé proposé en conservatoire !

À "Polynotes", école de musique associative dans le 11e, le tarif trimestriel pour une heure de cours individuel d'instrument correspond à 359 euros, soit 1.077 euros sur une année scolaire.

Là aussi, il s'agit du double du tarif le plus élevé en conservatoire.

Si on compare avec d'autres villes de France, les nouveaux tarifs restent inférieurs dans bien des cas.

Par exemple, à Lyon, où les familles les moins défavorisées paient 535 euros par an, contre 500 euros à Paris, nouveau tarif proposé pour la tranche 8.

Il en est de même dans plusieurs villes d'Île-de-France. Rueil-Malmaison : 530 euros par an pour le tarif le plus élevé ; Saint-Maur : 507 euros par an pour le tarif le plus élevé ; La Vallée de Chevreuse, groupement de communes : 717 euros par an pour le tarif le plus élevé ; Versailles : 577 euros par an pour le tarif le plus élevé.

Les tarifs pour les non-Parisiens ont été évoqués mais bien évidemment, il devra y avoir discussion quant à l'application de cette baisse de 100 %, donc du doublement des prix pour les non-Parisiens de la petite couronne, à 25 %. Dans une optique de réciprocité, nous avons commencé ce travail avec les villes limitrophes.

Je remercie Éric HÉLARD pour son propos mesuré, respectueux et interrogatif. Il a parlé du rapport d'inspection, de la réforme du système informatique. Je tiens à le rassurer et lui dire que cette réforme est quasiment terminée et qu'elle sera en tout cas totalement opérationnelle pour la prochaine rentrée. Je le remercie d'avoir posé la question.

J'exprimerai la déception de ne pouvoir répondre à Mme CARRÈRE-GÉE. Elle n'est pas intervenue : je ne peux donc pas lui répondre. Je ne peux pas partager ses propositions puisqu'elle n'a pu les exprimer ce matin.

Concernant la gratuité des musées, vous parlez d'une difficulté d'accès, mais je voudrais tout de même vous rappeler des données majeures : la politique culturelle de la Ville de Paris, tellement enviée dans le monde entier aujourd'hui ; la gratuité des musées, la gratuité des collections permanentes, qui permet à tout un chacun de venir voir et revoir autant qu'il le souhaite tous les tableaux, tous les trésors de nos musées municipaux.

D'ailleurs, une campagne vient d'être instaurée à notre initiative pour rappeler aux Parisiens que les collections permanentes sont gratuites et qu'ils sont encouragés à aller tous les jours de la semaine sauf le lundi, jour de fermeture, découvrir ces trésors. Ils peuvent venir en famille, et quand les familles sont nombreuses - je pense à des familles avec parfois six enfants - qu'elles viennent volontiers voir ces musées, voir ces tableaux avec les parents !

Le dispositif "l'art pour grandir" n'est pas un petit dispositif anecdotique, mais un dispositif de fond, structurant, intelligent, qui s'appuie sur les pratiques éducatives avec les écoles et avec les collègues. D'ailleurs, le ministère de l'Éducation nationale, tout comme le recteur de Paris, se sont réjouis de cette disposition.

Je ne parle pas non plus des actions éducatives de l'Orchestre de Paris, de l'Ensemble orchestral de Paris, qui est actuellement en résidence au 104, des classes à l'orchestre, des séances d'écoute, des ateliers. Toutes ces actions engagées depuis 2001, renforcées depuis 2008, permettent l'accès de tous à la culture, donc, réjouissez-vous ! Même si vous êtes dans l'opposition, vous en bénéficiez dans vos arrondissements.

Ensuite, Monsieur le Sénateur POZZO di BORGIO, conseiller de Paris et président de groupe, ce ne sont pas les classes moyennes qui sont impactées. Tous ceux dont les revenus correspondent aux tranches médianes 3, 4 et 5 - et je vous invite à relire strictement et honnêtement les documents - ne subissent quasiment aucune augmentation.

Ceux de la tranche 6, qui gagnent entre 4.100 euros et 5.700 euros par mois, ne subissent que 5 euros d'augmentation par mois, 5 euros d'augmentation par mois !

Quand on gagne plus de 5.700 euros par mois, et c'est très bien, c'est très respectable, on ne fait pas partie, Monsieur POZZO di BORGIO, de la classe moyenne.

Maintenant, Monsieur Jean-François MARTINS, on ne peut dire que la qualité de l'enseignement dans les conservatoires soit mauvaise. Pour des tarifs souvent inférieurs à ceux de nombreuses villes de France, les cours proposées sont de grande qualité, avec de très bons professeurs, une diversité des enseignements unique en France. Même les instruments rares comme la mandoline peuvent être pratiqués.

On ne peut pas dire que les inscriptions se font par copinage, comme vous venez de l'exprimer. Certes, les files d'attente sont longues, mais les familles, qu'elles soient monoparentales, polygames, tout ce que vous voulez, peuvent faire la queue pour inscrire les enfants. Nous ne faisons aucune discrimination sur le style de vie de chacun.

Il s'agit du principe "premier arrivé, premier inscrit". Il n'y a donc aucun passe-droit. C'est sans doute douloureux mais c'est en tout cas la vérité. Comme à Lille, comme à Lyon et comme à Marseille.

Maintenant, Monsieur BROSSAT, vous avez fait une proposition dont je salue l'audace et la modernité d'esprit, car proposer d'ajouter des tranches après la tranche 8 pour ceux dont les revenus ne sont pas défavorisés, à partir de 7.500 euros, pourrait, en effet, faire l'objet d'une réforme nouvelle et je pense que l'adjoint en charge des finances, Monsieur GAUDILLÈRE, ne le verrait pas d'un mauvais œil ; d'ailleurs, le Maire de Paris, je suis certain, l'étudiera avec beaucoup d'attention, car cet argent supplémentaire... Je ne sais plus qui a dit : "seulement un million d'euros", mais un million d'euros, c'est considérable dans les finances de la Ville.

Je vous rappelle que nous allons construire et ouvrir avant 2014 trois nouveaux conservatoires, en période de crise. Certains ont critiqué la Salle symphonique, certains ont critiqué la Gaîté Lyrique, certains ont critiqué le 104, certains ont critiqué la Maison des métallos, mais savez-vous que Paris est une des rares villes aujourd'hui dans le monde qui construit, qui investit, qui le fait pour la culture ? Réjouissons-nous, encore une fois ! Nous sommes, encore une fois, un exemple que le monde entier envie !

Alors maintenant, pour conclure, un mot a été cité et m'a blessé, pour nous collectivement élus de Paris : le mot "matraquage" qu'a prononcé Mme BURKLI, qui ne m'avait pas habitué à un langage de cette sorte.

Je vais vous dire ce qu'est le matraquage aujourd'hui ! C'est lorsque l'électricité augmente de 6, 5 % depuis un an avec deux hausses en août et en janvier et quand le président d'E.D.F., M. PROGLIO, souhaite une hausse de 2,6 % par an ! Là, on ne vous entend pas ! Sans oublier les tarifs du gaz naturel qui ont augmenté de 61 % ! Là, on aimerait vous entendre, parce que ça, c'est du matraquage !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci pour l'ambiance, mes chers collègues.

Je suis saisi de deux demandes d'explication de vote, l'une du Président GAREL et l'autre de Mme KUSTER.

La parole est au Président GAREL, pour deux minutes.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Simplement pour vous dire que, bien sûr, nous allons voter cette réforme comme nous avons voté celle concernant l'harmonisation des tarifs pour les cantines scolaires, qui est, comme l'a rappelé ma collègue Marinette BACHE, à côté de moi, beaucoup plus juste que ce qui était pratiqué auparavant et qui permet d'harmoniser les tarifs.

Mais je voudrais dire aussi deux choses.

D'abord, j'ai trouvé les arguments de la Droite et de M. MARTINS qui est, d'habitude, mieux inspiré, tout à fait spécieux, parce qu'il compare tantôt en pourcentage, tantôt en chiffres réels. Bien sûr que c'est tout à fait malhonnête comme présentation des faits, parce qu'on s'aperçoit que les 56 %, c'est quelques dizaines d'euros par an, ce n'est pas une augmentation considérable pour des gens qui gagnent plusieurs milliers d'euros par mois.

Je voudrais aussi, comme je l'ai dit en réunion de l'Exécutif, demander, comme Ian BROSSAT, que l'on étudie aussi bien pour les cantines scolaires que pour les conservatoires et peut-être pour d'autres organismes l'augmentation du nombre de tranches, parce que je pense que ce n'est pas pareil à Paris de gagner 7.500 euros par mois ou 15.000 ou 50.000 euros et qu'il doit y avoir peut-être des tranches plus élevées pour permettre que les gens très très riches, et il y en a beaucoup dans notre ville, payent encore plus cher les services de la Ville.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme KUSTER, pour deux minutes.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Monsieur le Maire, cher Christophe GIRARD, cher Christophe, peut-être que Delphine BURKLI vous a habitué à s'exprimer autrement, mais moi, je ne vous ai jamais vu comme cela. Or, je pense qu'il y a des mots, il faut savoir les entendre et tous les intervenants ont rappelé qu'il y avait quand même, au niveau des classes moyennes, des difficultés... Le mot "matraquage" vous gêne peut-être, mais nous, en tant que, entre autres, élus de l'opposition, et les maires d'arrondissement - je voudrais aussi m'exprimer au nom des maires -, constatons qu'après la hausse des tarifs des cantines scolaires, c'est à nouveau la même tranche qui va en pâtir.

Vous avez parlé de délibération juste. Si on regarde dans les faits, et je ne vais pas revenir obligatoirement sur les chiffres, je dois dire que ce n'est tout simplement pas acceptable.

Ce n'est pas acceptable également car cela s'est fait sans concertation aucune avec les maires d'arrondissement. Les conservatoires, je le rappelle, sont des équipements de proximité ; normalement, on essaie de travailler en bonne intelligence, on essaie de favoriser l'accueil ensemble, Mairie de Paris et mairie d'arrondissement.

Je crois aussi que vis-à-vis des directeurs des conservatoires, qui ont pris cela de plein fouet, une meilleure information aurait été la bienvenue.

Pour ces raisons et pour toutes celles qui ont été rappelées, surtout tout à l'heure concernant certaines tranches de population et compte tenu de votre explication que je ne trouve pas non plus concluante sur le fait que les personnes qui habitent en banlieue n'auront pas la même hausse... Là aussi, il y a quand même une incompréhension par rapport aux familles parisiennes. On a dit "matraquage", cher Christophe GIRARD, on aurait pu dire "coup de massue". Il y a un moment, il faut arrêter ! Après les prélèvements, la hausse des impôts locaux et maintenant celle-ci, c'est ce que l'on appelle un prélèvement indirect, tout cela pour une politique que vous avez essayé de rappeler au niveau parisien en matière culturelle ; ce serait quand même un comble si la capitale de la France n'était pas à ce rendez-vous, Monsieur le Maire !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 378.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DAC 378).

2011, DPA 17 - Approbation des modalités de passation des marchés de travaux relatifs à la construction du Conservatoire du 17^e arrondissement, 220-222 rue de Courcelles (17^e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPA 17 concernant l'approbation des modalités de passation des marchés de travaux relatifs à la construction du conservatoire du 17^e arrondissement, 220-222 rue de Courcelles (17^e).

La parole est à Mme GACHET, pour cinq minutes.

Mme Isabelle GACHET. - Monsieur le Maire, votre engagement est sans faille pour faire des enseignements artistiques l'un des axes prioritaires de votre politique culturelle et pour en garantir l'égal accès pour tous.

Les 17 conservatoires de la Ville de Paris sont des lieux privilégiés d'apprentissage et d'expression en musique, danse et arts dramatiques, où, chaque année, 19.000 jeunes éveillent leur sensibilité artistique.

Depuis 2006 où les conservatoires ont été repris en régie, vous avez créé 1.900 places supplémentaires pour les jeunes parisiens et 1.000 autres seront créées d'ici la fin de la mandature.

C'est dans ce cadre que trois nouveaux conservatoires seront livrés dans le 12^e, dans le 13^e et dans le 17^e arrondissement. Le conservatoire des arrondissements du centre, installé au Forum des Halles, sera totalement reconstruit.

En ce qui concerne le 17^e, l'investissement dans ce nouvel équipement d'envergure illustre bien votre volonté d'aider tous les arrondissements.

J'ai eu le plaisir de participer au jury d'architecture qui a choisi le projet retenu. Ce beau projet offrira des conditions de travail plus performantes. Il comportera trois pôles d'enseignement : musique, danse et arts dramatiques. Le projet prévoit un grand hall d'accueil, une salle de diffusion de 300 places, des salles pour l'enseignement musical en individuel ou en groupe, des salles de chant, de percussions, trois grandes salles de pratique de la danse, des salles de répétitions théâtrales. 1.300 mètres carrés seront dédiés à la musique, 600 mètres carrés à la danse et 200 mètres carrés aux arts dramatiques. L'ensemble représentera une surface d'environ 3.000 mètres carrés.

Ce nouvel équipement favorisera les pratiques collectives, l'interdisciplinarité et les pratiques pédagogiques. Il permettra aux élèves de se produire en public, ce qui constitue le cœur de leur formation.

Sa localisation permettra l'accès du site à de nouvelles catégories d'usagers, n'en déplaise à la Droite, et donnera un signal fort à ce quartier périphérique de l'arrondissement en le valorisant.

Nous vous remercions donc de l'intérêt tout particulier que vous portez à notre arrondissement et, surtout, nous vous remercions d'avoir fait ce que la Droite n'a jamais fait pour celui-ci.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je suppose que vous voulez vous exprimer en tant que maire d'arrondissement, Madame KUSTER.

Vous avez la parole, pour cinq minutes.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Je serai rapide, Monsieur le Maire, tout simplement parce que Mme GACHET avait bien commencé en rappelant l'intérêt et l'importance pour le 17^e arrondissement et ses 168.000 habitants d'avoir un conservatoire digne de ce nom, puisque nous ne pouvons pas faire face à l'heure actuelle avec les deux conservatoires aux demandes.

Dire en conclusion de votre intervention, Madame GACHET : "heureusement, parce que la Droite ne l'a pas fait", tant que vous aurez ce genre d'argument à "balancer", même ici, dans cet hémicycle, vous perdrez toute crédibilité. Vous allez perdre d'autant plus de crédibilité que la personne qui a porté ce projet était Françoise de PANAFIEU, alors maire d'arrondissement, qu'elle avait identifié les lieux, qu'elle avait proposé et que, en effet, la Ville l'a suivie sur cette proposition.

Eh bien, mettons-nous d'accord et soyons ravis, la mairie d'arrondissement n'est pas en capacité de construire un conservatoire, cela ne vous aura pas échappé, mais lorsqu'on arrive à se retrouver sur tous les bancs d'un hémicycle pour porter un projet dans l'intérêt général des Parisiens, Madame GACHET, cela mérite en tout cas que l'on se réjouisse tous ensemble, en effet, que la Ville soit au rendez-vous avec la mairie d'arrondissement sur un projet allant dans l'intérêt général des habitants du 17^e !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9^e Commission. - Je trouve cela génial de dire : "C'est nous qui l'avons voulu" ! Très bien !

Reconnaissez au moins que c'est nous qui l'avons fait !

Si vous avez une bonne idée, si vous aviez, par exemple, eu l'idée du PACS et que vous n'aviez pu le faire et que nous l'avons faite, c'est la même chose. C'est absolument la même chose intellectuellement et moralement.

Madame KUSTER, réjouissez-vous.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Cela n'a rien à voir !

M. Christophe GIRARD, adjoint, rapporteur. - Pardon, mais cela a absolument à voir !

Il se trouve que, quand on a de bonnes idées, on essaie d'aller jusqu'au bout et, parfois, quand on n'y arrive pas, on remercie ceux qui prennent la suite d'aller au bout de cette idée.

Vous voyez, Hélène MACÉ de LÉPINAY est très reconnaissante que Marguerite Yourcenar ait pu être construit et ouvert dans le 15^e arrondissement. Elle a raison parce que cela relève de l'intérêt général.

Lorsque j'échange avec Brigitte KUSTER, comme avec chaque maire d'arrondissement, qu'il soit dans le 6^e, le 7^e, le 8^e, le 12^e ou le 19^e, si nous réussissons à construire un projet souhaité par les maires d'arrondissement, ce qui compte, c'est le résultat ; ce n'est pas de savoir que c'est de la Gauche ou de la Droite.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - C'est l'inverse !

M. Christophe GIRARD, adjoint, rapporteur. - En général, quand on fait des choses ensemble, on les fait bien.

Ce n'est pas ce que j'ai compris.

L'actuel conservatoire...

M. Jean-Baptiste MENGUY (*hors micro*). - ... (*Inaudible*).

M. Christophe GIRARD, adjoint, rapporteur. - Pas besoin d'un aboyeur auprès de Mme KUSTER, Monsieur MENGUY ! Mme KUSTER est grande, elle sait parler toute seule. Laissez les femmes s'exprimer seules en politique ! C'est bon !

L'actuel conservatoire du 17^e...

M. Jean-Baptiste MENGUY (*hors micro*). - ... (*Inaudible*).

M. Christophe GIRARD, adjoint, rapporteur. - C'est fou, cette manière toujours d'accompagner la parole d'une femme en politique ! Laissez les femmes parler !

L'actuel conservatoire du 17^e arrondissement est installé depuis 1980 dans un petit hôtel particulier, d'une superficie de 400 mètres carrés, exigü, inadapté et menacé de fermeture par la Préfecture de police pour non-conformité aux règles de sécurité.

Il était donc urgent de construire un nouveau conservatoire dans cet arrondissement. Ce sera chose faite à la fin de cette mandature. La construction du nouvel équipement que, j'espère, nous inaugurerons ensemble, Madame KUSTER, permettra ainsi au conservatoire municipal du 17^e de remplir totalement ses missions en matière d'enseignements collectifs (musique, danse et théâtre).

Il est tout à fait exact que, dans la précédente mandature, dans les premiers rendez-vous que j'avais eus avec les maires d'arrondissement, Françoise de PANAFIEU avait défendu ce projet également. Elle l'a fait avec conviction, comme vous l'avez fait par la suite.

Comme vous le soulignez, la construction de trois nouveaux conservatoires, Madame GACHET, sur le territoire parisien, sous la précédente mandature, participe pleinement de notre politique culturelle d'accès renforcé à l'enseignement artistique pour tous les enfants, quel que soit le niveau de revenu de leur famille. Couplée avec la nouvelle politique tarifaire des conservatoires, plus équitable, nous réalisons jour après jour à Paris une plus grande démocratie culturelle.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 17.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DPA 17).

2011, SG 110 - Signature d'un avenant à la convention avec l'association Forum des images pour l'attribution de subventions. Montant total : 3.332.000 euros.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération SG 110 relatif à la signature d'un avenant à la convention avec l'association "Forum des images" pour l'attribution de subventions s'élevant à 3.332.000 euros, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 26.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Je ne vais pas vous assommer avec cela, c'est vraiment technique.

Vous savez, à l'ère digitale et numérique, il arrive que nos ordinateurs prennent des initiatives au détriment des personnes et que, en effet, les ordinateurs inventent des formules qui ne correspondent pas aux décisions des humains. Nous rectifions ces erreurs de l'immatériel.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Rassurez-moi, ce n'est pas l'ordinateur qui a choisi le montant de la subvention, mon cher collègue, non ?

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 26 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 26 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 110 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, SG 110).

2011, SG 124 - DAC 324 - DAC 325 - Signature de 33 conventions avec 33 établissements cinématographiques parisiens relatives à l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement. Montant : 1.072.000 euros.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération SG 124 - DAC 324 - DAC 325 concernant la signature de 33 conventions avec 33 établissements cinématographiques parisiens relatives à l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement d'un montant de 1.072.000 euros.

La parole est à M. le Président GAREL, pour 5 minutes.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis très heureux que ce soit vous qui présidiez parce que vous allez avoir la confirmation que mon groupe est un groupe très soucieux des économies de la Ville. Vous l'avez déjà vu tout à l'heure avec les Villes Marraines du Charles de Gaulle. On va vous prouver une nouvelle fois avec les subventions concernant le cinéma que nous sommes des élus très responsables et soucieux d'une bonne gestion de la Ville.

En effet, nous allons voter ce projet de délibération d'aide à 33 cinémas parisiens et vous savez comme nous sommes, et je suis particulièrement, attachés au cinéma d'art et d'essai à Paris. Il est formidable que notre Ville aide ces cinémas à survivre. Il faut dire que les temps sont parfois difficiles pour ces petits cinémas qui continuent à donner à notre Ville un caractère tout à fait particulier. Je rappelle que Paris reste la ville au monde où il y a le plus de cinémas et le plus de films à l'affiche chaque semaine. Je pense que nous devons tout faire pour que cela continue.

J'ai deux critiques à faire, toutefois, sur ce projet de délibération : l'une de forme et l'autre de fond.

Celle de forme est qu'il serait mieux pour nos débats qu'il y ait 33 délibérations et pas une seule. Cela nous permettrait d'avoir des votes différents, dissociés, suivant les cinémas aidés, ce qui là n'est pas possible. Je crois que cela va à l'encontre de ce que nous avons décidé en 2001 lorsque nous sommes arrivés ensemble à la majorité dans cette maison : faire en sorte qu'il soit possible de voter différemment pour différentes sortes de subventions.

A l'avenir, je souhaiterais qu'il y ait une subvention pour chaque salle de cinéma, pour que ce soit beaucoup plus clair et que nous puissions nous prononcer différemment, éventuellement, d'une salle à une autre.

Parce que, sur ces 33 salles, l'une d'entre elles nous pose un problème. Je l'avais déjà souligné l'année dernière : c'est le Mac Mahon.

Le Mac Mahon, effectivement, est une salle d'art et d'essai, mais elle a deux spécificités qui font que la subvention que lui verse la Ville ne me semble pas utile et même être un peu du gaspillage.

D'abord, c'est une salle qui n'est ouverte que quatre jours par semaine et dont l'essentiel des revenus ne provient pas de son activité cinématographique mais du fait qu'elle soit louée pour des soirées privées. On le voit, d'ailleurs, dans les documents qui nous sont fournis par la Ville : sur un budget de 400.000 euros, seuls 105.000 euros proviennent de l'activité cinématographique, donc on voit que le cinéma est tout à fait annexe.

L'autre chose, c'est que c'est la propriété privée de M. Vincent BOLLORÉ et je ne suis pas certain que M. Vincent BOLLORÉ ait besoin d'une subvention de 10.000 euros pour pouvoir continuer ses activités, fussent-elles cinématographiques. Alors que Vincent BOLLORÉ, en plus, est propriétaire de 10 % du capital de Gaumont, donc manifestement, il n'a pas forcément le cinéma d'art et d'essai comme unique motivation. Donc, je pense que la Ville pourrait s'économiser ces 10.000 euros et ne pas verser cet argent au Mac Mahon.

Je souhaiterais que cette subvention soit remise en cause. On l'avait déjà demandé l'an passé, elle revient malheureusement cette année, au moment où on nous dit que l'on ne peut pas augmenter de 5.000 euros, par exemple, la subvention à AHON DÉCIBEL qui est une association en grande difficulté, mais je sais que c'est le cas aussi pour de nombreuses associations. Je trouve dommage de gaspiller l'argent de la Ville en aidant un cinéma qui n'en est plus vraiment un et en aidant M. Vincent BOLLORÉ qui n'est pas vraiment un nécessiteux.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX, pour 5 minutes.

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, je ne reviendrai pas sur les propos de mon collègue M. GAREL, je pense que Christophe répondra à ses deux interrogations.

Ce qui m'intéresse, c'est de connaître un peu la finalité de ce projet qui vise à soutenir 33 établissements cinématographiques qui gèrent à Paris 37 salles de cinéma et, bien entendu, indépendantes et classées Art et Essai.

Elles sont situées dans 13 arrondissements différents au titre de leur activité cinématographique, et ceci, tout au long de l'année.

Certaines de ces salles de cinéma sont mythiques, et nous les connaissons tous, je citerai Accatone, Max Linder, Studio 28, Champo, Balzac, Brady, la Pagode, Saint André des Arts qui sont quand même des cinémas qui marquent la vie parisienne. Ces salles de cinéma poursuivent depuis plusieurs années un important travail d'animation culturelle, ancrée dans leur quartier et en direction également de tous les publics.

Ainsi, de nombreuses salles proposent aux familles des actions spécifiques pour le jeune public, en lien avec les établissements scolaires et les associations. Elles développent également des programmes d'éducation à l'image en organisant des séances spéciales en présence des équipes de film ou des critiques de cinéma. En outre, des séances exceptionnelles de films français Art et Essai en exclusivité sont organisées en direction des personnes malvoyantes et malentendantes en ce qui concerne ce projet de délibération,

Ces divers éléments, mes chers collègues, confortent la politique culturelle municipale qui a été rappelée tout à l'heure avec beaucoup de vigueur par Christophe GIRARD, cette politique menée depuis 2002 en faveur des salles indépendantes.

Ainsi, cette aide d'un million d'euros vient-elle s'ajouter au plan de soutien à la numérisation que nous avons adopté en septembre 2010, pour lequel j'étais déjà intervenu, et pour lequel également la Ville de Paris, en partenariat avec la Région Ile-de-France, consacre près d'1,4 million d'euros sur un budget total de 2,1 millions d'euros.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, pour ne pas être plus long, je me réjouis donc que nous puissions poursuivre notre soutien à ces salles.

Je salue le travail réalisé par la Mission Cinéma (j'ai vu que son directeur était parmi nous) qui a su pendant toutes ces années prendre à bras-le-corps la globalité de la problématique et des atouts du cinéma à Paris.

Je vous invite, mes chers collègues, bien entendu, à voter cette subvention d'un montant total d'1.072.000 euros à ces 37 salles de cinéma indépendantes d'art et d'essai, soit, je vous le rappelle, 86 écrans, afin qu'elles puissent bien entendu poursuivre leurs activités en direction de tous les publics parisiens.

Je vous remercie.

(M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, remplace M. Bernard GAUDILLÈRE au fauteuil de la présidence).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUCLOUX.

Pour répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Je ne vais pas répéter ce qui a été dit, on connaît tous très bien la situation du cinéma, Sylvain en plus la connaît particulièrement.

Avec plus de 28 millions de spectateurs et près de 400 écrans, en effet, Paris est incontestablement la capitale du cinéma, la capitale cinéphile, c'est bien pour cela que le Maire, dès 2001, avait souhaité créer une Mission Cinéma et donner des moyens spécifiques pour que le cinéma, qu'il soit en complexe cinématographique (je pense à l'U.G.C. ou au MK2 Bibliothèque) ou en salles indépendantes de quartier, comme "Le Latina" par exemple, soit vraiment défendu et regardé au cas par cas, c'est ce que nous faisons, je salue d'ailleurs l'excellence du travail de Michel GOMEZ, de la Mission Cinéma et de toute l'équipe pour le cinéma à Paris.

Ces aides, dont on a parlé, s'ajoutent au plan de numérisation des salles d'art et d'essai, programme 2010-2014, financé en grande partie par la Ville avec 1.400.000 euros et la Région Ile-de-France, à hauteur de 700.000 euros, soit un total de 2,1 millions d'euros.

J'aimerais répondre à ceux qui sont intervenus, leur dire que la vitalité cinématographique du 15e arrondissement par exemple est exponentielle, les travaux de Beaugrenelle pour les cinémas Pathé viennent de démarrer, pour une livraison prévue d'ici deux ans.

Le changement de direction au Chaplin, l'ancien Saint-Lambert, avec l'arrivée de Grégory SAUERBORN est plutôt une réussite. Les résultats de fréquentation sont excellents et la programmation de grande qualité.

Le Chaplin, ainsi, contribue par ailleurs au dispositif d'éducation à l'image mis en place par notre Ville et qui sera intégré à la programmation de la prochaine édition de "Mon premier Festival".

Enfin, des travaux sont prévus au cinéma de Convention, ces travaux nécessitent une modification du règlement d'urbanisme, ce à quoi nous travaillons en lien avec Anne HIDALGO et la Direction de l'Urbanisme.

Pour être plus précis, cette fois, auprès de Sylvain GAREL : vous posez la question de l'égalité des critères et de l'égalité de traitement, ce qui est une vraie question : doit-on faire des cas à part, doit-on revoir les critères du C.N.C., doit-on regarder la nature des actionnaires ? Je ne sais pas, ce sont des questions politiques qui se posent.

En tout cas, aujourd'hui, la Ville de Paris soutient l'ensemble des salles d'art et d'essai, telles qu'elles sont définies par le C.N.C., dans un maillage territorial où la diversité de la programmation cinématographique est avérée et assurée.

Le traitement public envers l'ensemble de ces salles est donc pleinement à déconnecter des considérations, me semble-t-il, des actionnaires, de l'actionnariat. En effet, le cinéma Mac Mahon, dont la programmation s'étale exclusivement sur les week-ends, bénéficie d'une subvention inférieure de 10.000 euros par rapport aux autres cinémas, pour les raisons que je viens d'évoquer, c'est-à-dire que ce n'est ouvert que le week-end, comme un cinéma de quartier.

Par ailleurs, les critères d'attribution des aides de la Ville de Paris sont les mêmes pour toutes les salles indépendantes d'art et d'essai, je pense d'ailleurs que nous serions en infraction avec la loi si nous ne respectons pas les critères du C.N.C., donc les critères de l'État.

La salle, je vous le rappelle, doit favoriser la diffusion de films classiques classés art et essai, être à l'initiative d'hommages ou de rétrospectives (ce qui est le cas actuellement au Mac Mahon, qui organise une rétrospective de Terrence MALICK, immense cinéaste qui, pendant presque 20 ans n'a pas tourné et qui vient à nouveau de sortir un film magnifique) et être ouverte sur le quartier.

Le Mac Mahon répond de fait aujourd'hui à l'ensemble de ces critères et les salles, je vous le rappelle, Sylvain GAREL, sont des entités indépendantes, quel que soit l'actionnaire.

Vous pourriez à ce moment-là citer l'Arlequin dont l'actionnaire principal est Sophie DULAC, elle-même actionnaire de Publicis. La liste est longue, et c'est peut-être aussi parce qu'il y a des actionnaires actifs, avec des sociétés ayant des bénéfices, qu'un certain nombre de cinémas sont sauvés, rénovés et développés.

Méfions-nous quand même de la critique trop facile de l'argent qui serait un frein, alors qu'il est parfois le moteur de l'investissement, en particulier quand il s'agit de la culture, c'est plutôt une très bonne nouvelle.

A noter, par ailleurs, que le cinéma Mac Mahon cumulait en 2009 un déficit de 30.000 euros, qui s'élevait en 2008 à 92.000 euros, donc l'aide de 10.000 euros nous semble en retrait des autres aides pour les raisons que j'ai évoquées, et nous semble juste, au regard des critères définis aujourd'hui par la loi.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 124 - DAC 324 - DAC 325.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, SG 124 - DAC 324 - DAC 325).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au devenir de la salle Marius Magnin.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu référencé n° 27 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif au devenir de la salle Marius Magnin, est retiré.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif à un soutien financier de la Ville de Paris au 8e Grand Slam National et à la 5e Coupe du Monde du Slam.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 28 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, relatif à un soutien financier de la Ville de Paris au 8e Grand Slam National et à la 5e Coupe du Monde du Slam.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Je suis désolée, je ne vous le ferai pas en slam, parce que je ne suis pas bonne en poésie, chacun ses talents !

Comme vous le savez peut-être, mes chers collègues, du 30 mai au 5 juin 2011 vont se dérouler à Paris le 8e Grand Slam National et la 5e Coupe du Monde de Slam. Certains d'entre vous ont d'ailleurs peut-être fait la connaissance de ce festival, qui menait une petite action d'agitation devant l'Hôtel de Ville hier.

Cette manifestation se déroulera dans différents lieux des 19e et 20e arrondissements. Il faut savoir que l'on retrouvera les 16 meilleurs slameurs du monde, les 60 meilleurs slameurs nationaux dans ce festival de poésie contemporain, moderne, populaire et ouvert au plus grand nombre.

Cette manifestation culturelle ne bénéficie à ce jour hélas d'aucun soutien financier de la Ville de Paris, mais est pourtant reconnue et soutenue par la Région Ile-de-France, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, l'Acsé, le Ministère de l'Education nationale.

Il faut savoir que, les années précédentes, les sept premières éditions de ce festival se sont tenues à Nantes et à Bobigny et que les municipalités les finançaient à hauteur de 60.000 euros.

Je conçois tout à fait que pour la Ville de Paris, du jour au lendemain où l'on accueille ce festival, déboursier 60.000 euros ne puisse sans doute pas être envisageable, mais je trouve que l'on aurait pu tout de même commencer le soutien financier dès cette année.

C'est en tous les cas l'esprit de ce vœu, surtout que c'est un partenaire qui porte ce festival, je terminerai par là, auquel la Ville a à maintes reprises exprimé son soutien pour le travail sérieux de cette association qui bénéficie par ailleurs de subventions pour des autres projets et activités qu'elle anime.

Le vœu est le suivant : le groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche sollicite la Ville de Paris pour qu'elle s'engage financière à soutenir ce 8e Grand Slam National et sa 5e Coupe du Monde de Slam.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - La réponse est à M. Christophe GIRARD qui, lui, va la faire en slam.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Comme toujours.

Je vais essayer de faire court, parce que c'est un sujet que je connais bien, je connais bien Pilote le Hot, cet artiste, Slam Production et l'équipe, qui sont des gens que l'on aime beaucoup et que l'on aide, Madame SIMONNET, déjà.

Les éditions précédentes nous ont permis par exemple de faire bénéficier l'association d'un soutien annuel de la Ville de Paris pour un montant de 8.000 euros, dont 3.000 euros au titre de la culture, 3.000 euros au titre de la jeunesse (Bruno JULLIARD) et 2.000 euros au titre de l'égalité femmes/hommes (Fatima LALEM).

Les éditions précédentes du Grand Slam National qui réunit des dizaines de slameurs du monde entier ont successivement eu lieu à Nantes puis à Bobigny.

La Ville de Bobigny investissait près de 100.000 euros pour l'organisation de cet événement mais, par choix budgétaire, elle a décidé d'arrêter ce soutien en 2011. Donc, l'association "Grand Slam National" se voit privée de 100.000 euros que lui donnait la Ville de Bobigny.

L'équipe de Slam Production s'est alors tournée, comme tout le monde fait en ce moment quand l'Etat coupe, quand les collectivités autres que Paris coupent, tout le monde vient à Paris et, en effet, nous n'avons pas la capacité, vous imaginez bien.

Rien ne nous permet de pouvoir ainsi, au pied levé, telle une banque, nous substituer à ces collectivités qui suppriment les subventions. Bien évidemment, une subvention comprise entre 60.000 et 100.000 euros, qui est nécessaire, nous disent-ils, est absolument non-inscrite au budget de la culture à Paris en cours d'année.

Bien que ne pouvant pas apporter le financement demandé de 60.000 euros, les services de la D.A.C., de la D.A.S.C.O., de la D.P.V.I., de la D.J.S., ont reçu le 14 mars dernier, l'équipe de Slam Production pour envisager le meilleur accompagnement possible par nous-mêmes dans l'organisation de cet événement.

Donc, nous travaillons à de nouvelles pistes : partenariat avec les kiosques jeunes, les MJC, participation des centres de loisirs aux ateliers, possibilité d'obtenir des financements à travers des projets portés par les collèges, partenariats avec les bibliothèques et les conservatoires, rapprochement avec l'association "Juste debout", que nous soutenons déjà par ailleurs.

Le slam a évidemment toute sa place à Paris - là-dessus, je rejoins Danielle SIMONNET - par le soutien des associations, comme Slam Production que nous aidons déjà, par le festival "Paris en toutes lettres", par "Ils le donnent à entendre aux Parisiens", au "104" ou au "Point Ephémère", par la programmation de plusieurs salles soutenues par la Ville comme "Les trois baudets" ou encore le Théâtre du Rond Point.

Je vous invite d'ailleurs à aller écouter les trois slameurs, "Le Grandiloquent Moustache Poésie Club", qui après être passés au Rond Point se produisent aux Trois Baudets ce samedi 21 mai.

Pour toutes ces raisons, j'aurais évidemment aimé faire plaisir à Danielle SIMONNET mais je ne peux évidemment pas, au nom de l'Exécutif, en responsabilité, accepter le contenu de votre vœu.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur GIRARD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'organisation de Paris Danses en Seine.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 29 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à l'organisation de "Paris Danses en Seine".

La parole est à Mme Danielle SIMONNET qui va nous le danser en une minute !

Mme Danielle SIMONNET. - Cela va être dur.

Vous savez que des musiciens et des danseurs se réunissent sur le quai Saint-Bernard dans le 5e arrondissement et, face aux problèmes de nuisances sonores, de sécurité, de danger de dérives commerciales, la Ville avait exigé une coordination unique de l'ensemble de ces intervenants, en toute responsabilité. C'est ainsi que l'association "Paris Danses en Seine" a été créée.

Mais cette association est confrontée en ce moment à des conflits internes, dans lesquels la Ville n'a pas a priori à s'immiscer. Cependant, pour certaines associations, on serait face à des pressions d'organisations événementielles et lucratives, en lien avec des entreprises de spectacles ou de boîtes de nuit.

Dès lors, depuis que ce nouveau président a pris les responsabilités de cette structure, qui est par ailleurs en cours de contestation devant les tribunaux, les plannings réalisés pour le déroulement de ces animations dansantes ne contiendraient plus des associations mais des personnes nommées responsables pour un jour et un lieu. Et là, cela pose de vraies questions à la Ville.

C'est pour cela qu'à travers ce vœu, on demande que la Ville réunisse l'ensemble des associations de danse, pour mettre en place une structure de type commission consultative sous l'égide de la D.A.C. ou de la D.U.C.T., afin de garantir le respect de la gratuité, du caractère non lucratif des animations, et le choix démocratique de l'organisation de ces plannings, et bien sûr de la pluralité de l'ensemble des danses, au lieu de déléguer à une fédération d'associations pour laquelle on n'a pas complètement l'assurance que l'ensemble des associations de danse parisiennes soient également et démocratiquement associées et traitées.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à M. Christophe GIRARD pour répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - En 2003, pour préserver l'esprit de cette manifestation particulièrement appréciée, la Ville a suscité la création de l'association "Paris Danses en Seine", afin de coordonner les divers organisateurs par le biais d'un interlocuteur unique. Déjà, je pense que cela va dans le sens du souhait de Mme SIMONNET.

L'association, dont vous avez longuement parlé, dépose depuis lors une demande globale à la Direction générale des Evénements et du Protocole, qui donne lieu à une organisation à titre gracieux délivrée jusqu'en 2008 à M. MAURER, président de l'association.

Cette association a connu des difficultés de gouvernance et, après intervention d'une décision de justice, c'est finalement un nouveau président qui a été reconnu, M. Thomas TOUAMI, et qui donc est le seul et unique interlocuteur légalement pour l'organisation de cet événement.

La Direction générale des Evénements et du Protocole, qui a instruit puis validé l'édition 2011 de "Paris Danses en Seine", s'est assurée de la pluralité et de la diversité des associations intervenantes, et qui ne peuvent recourir qu'à des animations dansantes à titre gracieux, gratuit, et ouvertes à toutes et tous, toutes activités lucratives étant proscrites : pas d'argent, pas de profit.

Ainsi, la Ville de Paris a-t-elle fait le choix que l'ensemble des groupes de danseurs puisse être en mesure de participer aux animations, quels qu'aient pu être les conflits passés entre les différents intervenants. D'ailleurs, l'association de folk traditionnel, présidée par l'ancien responsable de "Paris Danses en Seine", sera programmée trois soirs par semaine.

La D.G.E.P., comme les années précédentes, veille donc méticuleusement à ce que le planning prévisionnel d'occupation du site, fourni par l'association, intègre l'ensemble des danseurs. A ce titre, votre proposition de commission consultative ne me paraît pas nécessaire.

Sous l'égide de la Direction générale des Evénements, le choix démocratique de l'organisation des plannings des animations ainsi que la désignation d'associations à caractère non lucratif me paraissent largement assurés. Je voudrais renouveler toute ma confiance au directeur et à la Direction générale des Evénements et du Protocole qui le font avec beaucoup de respect et beaucoup d'attention.

Pour toutes ces raisons, j'espère vous avoir convaincue et vous propose en revanche, Madame SIMONNET, que nous rencontrions ensemble, si vous le souhaitez, la Direction générale des Evénements et que vous soyez tout à fait rassurée.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Madame SIMONNET, retirez-vous votre vœu sur la base de cette intervention ?

Mme Danielle SIMONNET. - Ce n'était pas de la salsa dont il s'occupait, c'était du folk.

Cette précision étant faite, les garanties que vous donnez me semblent importantes, si vous vous assurez bien que, pour l'instant, l'ensemble des associations qui composaient cette fédération ont bien finalement accès aux créneaux et qu'il y a toujours une volonté de bien être vigilant pour garantir cette pluralité et le caractère non lucratif, qu'il soit direct ou indirect à travers des publicités commerciales pour telle ou telle structure privée.

Je retire à ce moment-là mon vœu. Je réponds favorablement à votre proposition de rencontre, afin que l'on puisse continuer notre vigilance, et je remercie les services de leur implication.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est retiré.

2011, DAC 207 - Signature d'un bail emphytéotique administratif - concession de travaux publics pour la réhabilitation et l'exploitation de trois immeubles 8/10 et 12/14 rue Cortot (18e).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 207 relatif à la signature d'un bail emphytéotique administratif, concession de travaux publics pour la réhabilitation et exploitation de trois immeubles situés 8-10 et 12-14, rue de Cortot (18e), sur lequel l'amendement n° 30 a été déposé par l'Exécutif.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Cette délibération met fin à une longue période d'incertitude pour le musée de Montmartre. En effet, l'association, qui a en charge la présentation et la gestion du fonds, peinait depuis de nombreuses années à faire venir le public en nombre suffisant et le bâtiment se dégradait de manière très visible.

Nous sommes donc très satisfaits qu'il soit mis fin à cette période et que la Ville ait décidé de confier l'exploitation du lieu à un opérateur choisi après un appel public à candidature.

Pour notre part, nous nous réjouissons pour plusieurs raisons, et notamment parce que le projet retenu l'a été entre autres parce qu'il respecte le P.L.U., ce qui semble aller de soi mais n'allait pas de soi pour tous les candidats.

En effet, deux des trois candidats, dont Vinci Concessions, avaient pris d'énormes libertés avec le P.L.U., envisageant de construire de nouveaux espaces ou de restructurer tellement les bâtiments et le jardin, qu'ils en perdaient complètement leur âme et leur charme, au profit d'une opération strictement commerciale, et risquaient de mettre en péril tout le périmètre, qui est très fragile puisqu'on est sur d'anciennes carrières.

Nous sommes aussi très satisfaits que la vocation du lieu ait pu être préservée et que le projet le prévoit, notamment en amplifiant cette vocation de musée d'histoire. La période retenue de 1860 à 1914 nous semble vraiment pertinente pour mettre en valeur ce qui a fait la vie artistique et politique aussi de Montmartre, aussi bien la Commune que la présence de Renoir, de Suzanne Valadon, d'Utrillo, du Maquis en tout cas.

D'ailleurs, la création d'un centre de documentation confié à la Société d'histoire et d'archéologie du vieux Montmartre, devrait permettre d'assurer une transition avec ce qui s'est fait depuis de nombreuses années avec les adhérents de la société du vieux Montmartre - puisqu'il ne s'agit pas d'une association : c'était d'avant les associations -, eux qui ont œuvré pour que cette mémoire continue à vivre, et je voudrais ici rendre hommage aux générations qui s'y sont employées.

Cela dit, je voudrais aussi souligner le petit nombre de candidats qui ont concouru et revenir sur le contrat.

Il s'agit d'un bail d'une durée très longue - 53 ans -, et je voudrais rappeler ici qu'en juin 2004, le Conseil de Paris, à l'initiative de Jacques BRAVO et de Jean-François LEGARET, a voté à l'unanimité un vœu demandant que les baux ne dépassent pas 25 ans.

C'est donc un doublement de cette durée de contrat qu'il est prévu de signer et pour notre part, nous restons persuadés de la justesse du vœu voté en 2004.

Encore faudrait-il, comme d'autres vœux, qu'il ne reste pas sans application, j'allais dire un des multiples vœux pieux que nous votons ici.

D'autre part, la redevance nous semble excessivement faible. 10.000 euros par an pour les trois premières années, soit 830 euros par mois pour trois bâtiments historiques et deux jardins, c'est quand même bien peu.

Alors on va nous dire : "Oui, il faut tenir compte de l'investissement que les travaux vont nécessiter". Certes, mais pour la durée restante du bail, c'est-à-dire 50 ans, la redevance prévue est de 122.000 euros par an, c'est-à-dire 10.000 euros par mois pour un ensemble architectural et paysager vraiment exceptionnel et dans une situation hors du commun.

Donc, nous aurions souhaité qu'en la matière, comme j'avais eu l'occasion de le souligner à propos de la vente de l'hôtel particulier qui a abrité l'école de la rue Blanche, que la Ville soit plus réaliste et ne minimise pas son patrimoine lorsqu'il s'agit de le vendre ou de le donner à bail.

Cela dit, nous voterons ce projet de délibération, et nous espérons aussi que la mise en œuvre de cette décision se fera sans tarder.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame FOURNIER.

Je voudrais rappeler à mes collègues que si nous voulons terminer les travaux de la 9e Commission avant 13 heures, il faut que chacun fasse un effort au niveau, non seulement du respect de son temps de parole, mais également un effort pour être en dessous de son temps de parole.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire, je vais faire un effort certain.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous nous apprêtons aujourd'hui par ce projet de délibération à voter la signature d'un bail emphytéotique administratif avec la société SOFRA pour la réhabilitation de cet ensemble, et je rappelle d'ailleurs que le musée de Montmartre avait obtenu le label musée de France en 2003.

Moi aussi, je me réjouis qu'une solution positive ait été trouvée, solution que j'avais appelé de mes vœux à cette tribune il y a quelque temps, ainsi que tous les élus du 18e qui le souhaitaient.

J'aimerais cependant rappeler qu'en décembre 2009, alors que la Droite demandait par un vœu à notre collectivité de continuer à subventionner l'association gestionnaire du musée à hauteur de 124.000 euros, la Ville a fait le choix de la raison. Il était absolument impensable, et d'ailleurs illégal, de vouloir continuer à verser une subvention à une association se trouvant au bord de la liquidation judiciaire, et dont la situation avait fait l'objet de multiples alertes par le commissaire aux comptes sans qu'elle ait proposé un redressement sérieux.

C'est donc un projet que nous voulions, nous, les élus du 18e, et pas simplement de continuer de verser des subventions à mauvais escient sans qu'un véritable projet ait vu le jour.

Grâce à l'engagement constant de la Ville et des élus du 18e vis-à-vis du musée de Montmartre, aujourd'hui, ce lieu si symbolique de l'esprit montmartrois et cher aux yeux des Parisiennes et Parisiens est désormais sur la bonne voie.

La SOFRA propose de réhabiliter l'ensemble immobilier de la rue Cortot en respectant l'esprit de ses bâtiments et des espaces paysagers. Elle souhaite préserver l'ambiance de village du vieux Montmartre. Sans paraphraser ce que disait ma collègue Danielle FOURNIER, elle présente un projet culturel tout à fait viable et en cohérence avec les critères fixés par la Ville, et axés sur l'histoire et la vie artistique de Montmartre de 1800 à 1914, dans le respect du patrimoine et du P.L.U., comme il a été rappelé.

Elle va s'adresser aussi plus particulièrement aux habitants du 18e en fixant des tarifs appropriés, et je considère cela comme une condition essentielle aussi : cette plus grande implication du musée de Montmartre dans la vie du 18e.

Je ne vais pas prolonger indéfiniment. Je vous dis simplement que ce que je souhaiterais moi aujourd'hui, c'est qu'il y ait aussi un accent vif sur l'histoire de la Commune. Je sais que dans ce musée, il y a des archives, et nous avons d'ailleurs proposé à plusieurs reprises que les scolaires puissent avoir un accès permanent à ces collections pour bien avoir en tête l'histoire de la Commune.

Je veux saluer à mon tour les efforts conjoints de l'adjointe au patrimoine Danièle POURTAUD, des élus du 18e et bien entendu du maire du 18e, Daniel VAILLANT, ainsi je le sais, que ceux des services culturels de la Ville qui se sont fortement mobilisés sur ce dossier, et dont l'implication a permis d'aboutir à cette issue positive.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame GOLDGRAB, pour cet effort en matière de temps de parole.

J'espère voir le même chez M. Pierre-Yves BOURNAZEL, qui a la parole.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - On ne peut que se réjouir de ce projet de délibération qui arrive, si j'ose dire, enfin.

Enfin, parce qu'une solution a été trouvée pour sauvegarder ce bijou du patrimoine montmartrois et parisien.

Je voudrais rappeler d'où l'on vient d'abord, et rappeler simplement, Madame GOLDGRAB, que je suis intervenu en conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris à l'automne 2009, lorsque vous refusiez la subvention à une association, mais surtout que vous expliquiez que la vocation culturelle de ce lieu pouvait être remise en cause.

Il y a eu une pétition des Montmartrois, et bien au-delà, de plus de 15.000 personnes qui se sont mobilisées.

L'association a fait une journée portes ouvertes qui a rassemblé des milliers de personnes, où on ne vous a pas vue d'ailleurs, puisqu'à l'époque vous n'étiez pas tout à fait sur cette idée.

Et c'est la mobilisation des Montmartrois, c'est cette pétition, c'est la mobilisation d'artistes de renom qui a fait que, aujourd'hui, vous avez regardé de plus près et que, ensuite, grâce au mécénat, nous avons pu trouver une solution.

Je me réjouis que Mme POURTAUD et la Ville de Paris, aujourd'hui, soutiennent cette délibération. Je trouve que vous devriez être un peu plus consensuels, parce que, sur ce sujet, vous avez été très en retard.

D'ailleurs, puisque vous voulez aborder le fond du sujet, il y a trois semaines, la SOFRA, dans le Conseil d'administration de l'association, ouvert à tous les Montmartrois et à tous les Parisiens, a présenté son projet.

J'étais le seul élu du 18e arrondissement présent à cette réunion, ce qui prouve encore une fois l'intérêt que vous portez au projet.

Je voudrais quand même le rappeler, parce que, parfois, quand on entend un certain nombre de choses dans votre bouche, on est quand même assez inquiet sur la réalité de vos actions.

Je voudrais dire par ailleurs que, à l'époque, j'avais obtenu une intervention du Sénat qui n'avait pas été inutile pour cette association qui effectivement était en situation financière extrêmement difficile. On aurait aimé que vous ayez pu faire appuyer cette association par vos amis parlementaires.

Par ailleurs, je voudrais vous dire qu'il y a eu un nouveau Conseil d'administration, ce nouveau Conseil d'administration, présidé par Daniel ROLLAND, a installé et insufflé une nouvelle dynamique.

Je voudrais rendre hommage à ces bénévoles formidables qui ont toujours cru au musée et à sa pérennité, c'est important.

Je voudrais saluer aussi le professionnalisme de la SOFRA. Je voudrais le dire parce que la SOFRA a une expérience dans le monde culturel, partout en France et, partout où elle porte des projets, ses projets sont réussis, enthousiasmants et ambitieux.

L'investissement de la SOFRA est tout à fait considérable pour ce lieu. Je trouve que nous n'avons pas à avoir, Madame FOURNIER, d'inquiétudes mais, au contraire, nous devons nous réjouir que des professionnels en la matière puissent poursuivre leur œuvre sur ce lieu magique.

Enfin, ma conclusion sera pour dire simplement que, maintenant, nous devons, Ville de Paris, SOFRA, les professionnels qui s'engagent dans ce dossier et les bénévoles avec l'association, travailler tous ensemble au service d'un idéal, celui de Montmartre, celui de son esprit pour qu'il souffle encore longtemps sur Paris.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

Pour répondre, la parole est à Mme Danièle POURTAUD.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais commencer par remercier, si vous le permettez, mes collègues Laurence GOLDGRAB et Danielle FOURNIER, de leurs interventions. Un peu moins M. BOURNAZEL de la sienne, parce que les ouvriers de la 25e heure qui viennent nous expliquer que tout ce qui s'est passé s'est passé grâce à eux, qui s'auto-couronnent de lauriers, me semblent néanmoins moins positifs. Mais je voudrais en tout cas me féliciter d'avoir à vous présenter aujourd'hui devant le Conseil cette délibération qui doit permettre de redonner un nouvel avenir au musée de Montmartre, auquel nous sommes tous, croyez-le bien, chers collègues, très attachés...

Certains d'entre vous s'en rappellent sans doute, le musée Montmartre est géré par l'association historique du 18e arrondissement qui possède les collections muséales suite au legs MONIOT.

L'association du Vieux Montmartre a connu, vous le savez tous, une succession de crises suite à des erreurs de gestion et cette association était, fin 2009, au bord de la liquidation judiciaire.

La menace de fermeture du musée avait alors suscité beaucoup d'émotion dans le 18e et plus largement.

Malgré tout, il était alors de notre devoir de ne pas céder à la facilité, et là, je fais référence à toutes les hypothèses qui étaient émises sur les bancs de la Droite de cet hémicycle par les adeptes du "il n'y a qu'à, il faut qu'on", qui préconisaient uniquement l'augmentation des subventions pour cette association, alors que nous ne pouvions plus légalement la subventionner, puisque ses comptes avaient été refusés par le commissaire aux comptes et faisaient l'objet d'un signalement au tribunal à deux reprises.

Vous nous proposiez simplement une fuite en avant sur capitaux publics. Eh bien non, nous avons effectivement décidé de nous préoccuper du sort de ce musée, même si, comme je l'avais dit à l'époque, la Ville n'avait ni le pouvoir de le fermer ni celui de le laisser ouvert d'ailleurs. C'était la responsabilité de l'association, mais nous ne pouvions pas nous désintéresser du sort de ce musée.

Et donc, il fallait effectivement inventer des solutions innovantes pour sortir par le haut de cette crise, d'autant que les bâtiments de la rue Cortot nécessitaient d'importants travaux.

Nous avons donc d'abord incité l'association à trouver des solutions pour un plan de redressement et puis, concernant les bâtiments qui appartiennent à la Ville, il était de notre responsabilité de trouver des solutions pour sauvegarder ces trois hôtels particuliers de la fin du XVIIIe, d'une valeur patrimoniale incontestable, typiques de l'architecture montmartroise, qui, comme cela a été rappelé par Danielle FOURNIER, forment avec leur jardin, contigu au jardin sauvage de la Ville de Paris et aux vignes de Montmartre, un ensemble patrimonial exceptionnel et qui méritait d'être non seulement préservé, mais valorisé.

Alors, cela a été rappelé, ces bâtiments ont accueilli de célèbres artistes, depuis le comédien Rosimond, ami de Molière, jusqu'à Renoir, Utrillo ou Suzanne Valadon.

Certains, à l'époque, proposaient de vendre ces bâtiments.

J'ai considéré que pour toutes les raisons que je viens d'indiquer, il était important qu'il reste dans le patrimoine de la Ville. C'est pourquoi j'ai proposé au Maire de lancer un appel à projets, à la fois pour la rénovation et la restauration des bâtiments, mais également pour un projet culturel à forte dominante muséale.

Vous voyez, Monsieur BOURNAZEL, je n'ai jamais voulu remettre en cause la dominante culturelle de ce site.

Le Maire a accepté ma proposition et l'appel à candidature a été lancé en juillet 2010. Nous avons reçu quatre offres, de qualités assez différentes, qui sont résumées et présentées dans la délibération.

Je me contenterai de souligner les mérites de la candidature de la société SOFRA, qui est largement en tête, puisqu'elle a répondu de manière très satisfaisante aux exigences des critères fixés par la Ville. Elle présente un projet de réhabilitation des trois bâtiments pour un montant de 12 millions d'euros, ce qui est largement supérieur au montant estimé par la Ville de Paris, 5 millions d'euros. Pour les trois prochaines années, les bâtiments retrouveront leur éclat d'origine et, par ailleurs, la société s'engage à investir dans l'entretien des bâtiments pendant toute la durée du bail. Elle s'engage ainsi à rendre à la Ville des bâtiments en parfait état, ce qui est une garantie supplémentaire de pérennité pour notre patrimoine. Je crois que cet aspect répond en partie aux observations de notre collègue Danielle FOURNIER sur la valorisation du patrimoine de la Ville.

Deuxième caractéristique du projet SOFRA, c'est un projet culturel et muséal de qualité, qui a été élaboré sous l'égide du Ministère, ce qui était indispensable pour garder le label "musée de France", et le projet se développera avec une convention avec l'association du Vieux Montmartre.

Chers collègues, Monsieur BOURNAZEL, si les élus n'étaient pas à l'assemblée générale de l'association - Monsieur le Maire, j'essaie de répondre en même temps par correction envers nos collègues qui, depuis plusieurs années, se sont mobilisés sur ce sujet -, c'est aussi parce que la passation d'un B.E.A. tel que celui que nous étudions aujourd'hui nécessite de respecter un certain nombre de procédures juridiques et, en particulier, c'est le Conseil de Paris qui seul peut délibérer sur ce B.E.A. Donc les élus n'avaient pas à montrer une quelconque faveur en direction d'un projet ou d'un autre tant que le Conseil de Paris ne s'était pas prononcé.

Le projet permettra effectivement de continuer à présenter les collections, la vie culturelle de Montmartre. Y trouveront également leur place les éléments d'archives sur l'histoire de la Commune, ce qui avait été souhaité par l'ensemble des groupes de la majorité et qui a été rappelé à l'instant par mes collègues.

Je voudrais aussi souligner que le candidat présente un plan important de développement des publics. Il souhaite également s'ouvrir sur le quartier et favoriser l'accès du jeune public, avec un véritable programme pédagogique.

J'espère que M. LEBEL est intéressé par toutes les précisions que je donne à son interpellation.

Le montage économique est sérieux...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Non, il faut vraiment conclure, Danièle. Il faut conclure.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe, rapporteure. - C'est bien la première fois que je constate qu'un adjoint au Maire ne peut pas répondre complètement aux interpellations des différents conseillers qui se sont exprimés, mais je veux bien m'arrêter, Monsieur le Maire.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - J'ai demandé aux uns et aux autres de faire un petit effort en termes de délai.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe, rapporteure. - Nous avons tous fait d'énormes efforts, Monsieur le Maire, en patientant jusqu'à une heure très avancée. C'est une délibération importante qui engage effectivement, pour de nombreuses années, la vie du patrimoine de la Ville.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Madame la Maire, votre temps de parole n'est pas limité, vous prenez le temps que vous voulez. Nous serons obligés d'interrompre la séance immédiatement après ce vote et nous reprendrons, après cela, sur la question des bâches publicitaires.

Vous avez la parole.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe, rapporteure. - Très bien. Merci, Monsieur le Maire.

L'équilibre économique est sérieux.

Je n'insisterai pas plus pour ne pas prolonger nos débats.

Vous me permettrez simplement de remercier l'ensemble des services qui se sont mobilisés pour faire réussir ce projet : en premier lieu, la Direction des Affaires Culturelles mais également la Direction des Finances, la Direction des Affaires Juridiques, la Direction des Espaces verts, et tout ceci, sous la conduite vigilante et permanente du Secrétariat général.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 30 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 30 est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 207 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2011, DAC 207).

Les travaux reprendront à 14 heures 30. La séance est suspendue.

Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme Véronique DUBARRY, adjointe).

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous reprenons nos travaux.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux bâches publicitaires sur les monuments et établissements publics parisiens.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. aux bâches publicitaires géantes sur les monuments inscrits ou classés.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant examiner un certain nombre de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération, les vœux référencés n°s 31, 32 et 32 bis dans le fascicule, relatifs à la mise en place de bâches publicitaires sur les monuments et établissements publics parisiens.

Le premier d'entre eux a été déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, le deuxième par le groupe E.E.L.V.A., et le troisième par l'Exécutif.

Mme Laurence GOLDGRAB a la parole, et je vous rappelle que c'est pour une minute.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, les radicaux de gauche, comme vous le savez, considèrent l'invasion publicitaire comme une atteinte à la liberté de conscience et donc à la laïcité lorsqu'il y a intrusion excessive et depuis 2001, se battent pour limiter l'espace publicitaire.

Or, ces derniers mois, des monuments historiques comme le musée d'Orsay, le Louvre ou la Conciergerie sont devenus des supports de gigantesques campagnes d'affichage, comme en témoigne la récente campagne Dior sur les murs du palais de justice, actuellement remplacée par une publicité en faveur de l'iPad 2 - et là, je suis d'ailleurs en train de faire de la publicité.

Ainsi, les rives de la Seine, qui sont pourtant, comme vous le savez, inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco, sont purement et simplement devenues des boulevards des marques. Ces bâches publicitaires constituent une vraie privatisation de l'espace public, et aussi une privation de la valeur que constituent ces monuments historiques.

Ce que les Parisiens ne savent pas, c'est que le Maire de Paris et les élus ne sont absolument pas consultés et n'ont pas leur mot à dire dans cet état de fait.

C'est la raison pour laquelle, avec Jean-Bernard BROS, Gilles ALAYRAC et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, nous demandons au maire de Paris d'interpeller le ministre de la Culture et de la communication, Frédéric MITTERRAND, afin que la taille et le nombre de ces bâches publicitaires soient limités.

Nous demandons également à ce que le maire de Paris soit systématiquement consulté avant l'installation de nouveaux dispositifs publicitaires de cette ampleur, sur quelque monument ou établissement public que ce soit à Paris.

Merci, Madame la Maire.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame FOURNIER, vous avez la parole, et je vous rappelle que les explications de vote sur des vœux, c'est une minute.

Mme Danielle FOURNIER. - En moins d'une minute.

Donc, nous allons délibérer du R.L.P. lors d'un prochain Conseil. Néanmoins, le groupe "Europe Écologie - Les Verts et apparentés" a souhaité présenter ce vœu parce que, comme l'a rappelé Laurence GOLDGRAB, depuis plusieurs mois, des publicités géantes sur bâche se multiplient à Paris, et c'est vrai que les berges de la Seine deviennent un boulevard des marques. Il est vraiment fort regrettable que ces équipements culturels qui appartiennent au Ministère de la Culture échappent au règlement local de publicité de Paris.

C'est pourquoi nous demandons que le maire saisisse le ministère de la Culture et qu'il alerte aussi le Comité du patrimoine mondial de l'Unesco de la situation des berges de Seine.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - À vous deux, vous avez fait le temps recommandé pour la présentation des vœux.

Madame POURTAUD, vous avez la parole pour une réponse et la présentation du vœu de l'Exécutif.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais d'abord remercier le groupe "Europe Écologie - Les Verts et apparentés" et le groupe radical de gauche et socialiste d'avoir ouvert le débat sur ce sujet des bâches géantes.

Il m'a semblé néanmoins important de remettre ce débat dans le contexte du nouveau règlement local de publicité qui sera présenté au prochain Conseil de Paris au mois de juin, et c'est pourquoi j'ai proposé ce vœu de l'Exécutif.

La multiplication récente des publicités géantes sur des monuments historiques de l'État est effectivement, vous l'avez rappelé mes chers collègues, un sujet de préoccupation. C'est également un sujet de préoccupation pour la Ville de Paris.

Il est en effet difficile pour Paris, qui a fait le choix d'élaborer un règlement local de publicité protecteur visant à réduire de 30 % l'impact de la publicité dans le paysage urbain d'admettre qu'elle n'ait pas son mot à dire sur ces publicités géantes qui ont fleuri ces derniers mois sur un site d'exception comme les berges de la Seine, site, vous l'avez rappelé, par ailleurs protégé au patrimoine mondial de l'Unesco.

Le nouveau règlement local de publicité qui sera présenté au prochain Conseil de Paris prévoit notamment de renforcer leur protection contre tout dispositif publicitaire de grande taille.

Notre futur règlement prévoira plus généralement de limiter la publicité sur les bâches de travaux à 16 mètres carrés, sous réserve de son intégration dans une composition décorative originale.

Comme l'ont rappelé les auteurs des vœux, l'État s'est doté d'un cadre législatif dérogatoire concernant les monuments historiques en cours de restauration. Le décret L 621-29-8 pris par dérogation à l'article du Code de l'environnement, qui a permis l'installation de ces publicités géantes, précise que l'autorisation est délivrée "au vu de la compatibilité du contenu de l'affichage, de son volume et de son graphisme, avec le caractère historique et artistique du monument et de son environnement".

Or, qui peut considérer que les publicités étalées récemment sur le Louvre, Orsay ou la Conciergerie sont compatibles avec le caractère patrimonial de ces monuments et leur environnement ?

Je voudrais souligner que le décret d'autorisation permet à l'État de limiter l'impact de ces dispositifs publicitaires, et je dirai même de l'encadrer strictement, puisqu'il précise que le maximum de la surface publicitaire, c'est 50 % de la bâche. Ce n'est donc pas un objectif à atteindre mais un maximum. L'Etat doit par ailleurs favoriser au mieux l'insertion de ces dispositifs dans le paysage urbain et patrimonial.

En conséquence, la Ville souhaite que le décret dérogatoire que je viens de mentionner soit modifié en cohérence avec les dispositions du règlement local de publicité de Paris, c'est-à-dire qu'il prévoit de limiter la taille de la publicité sur bâche de chantier à 16 mètres carrés, avec obligation de l'insérer dans une bâche décorative originale.

Voilà, chers collègues, je pense avoir repris avec le vœu de l'Exécutif l'essentiel des demandes des deux vœux qui avaient été présentés tout en les replaçant dans le contexte du futur règlement local de publicité que nous adopterons le mois prochain, et je demande aux deux groupes de bien vouloir, s'ils en sont d'accord, retirer leur vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Madame POURTAUD.

Madame GOLDGRAB, vous avez la parole.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Madame la Maire, bien entendu, le vœu de l'Exécutif correspond tout à fait au souhait que nous avons de limiter la taille, le nombre, et d'être consultés sur l'emplacement, puisque le R.L.P. prévoit ceci.

Nous allons retirer ce vœu, étant précisé que d'autres grandes villes, comme Venise, par exemple, adoptent d'ores et déjà ces mesures de limitation et réfléchissent également aux bords de leurs rives.

Merci.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Madame FOURNIER, vous avez la parole.

Mme Danielle FOURNIER. - Nous retirons notre vœu.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Dans ce cas, les vœux n° 31 et n° 32 étant retirés, je mets aux voix le n° 32 bis...

Pardon. Explication de vote ? Allez-y.

M. Alexis CORBIÈRE. - Je souhaiterais donner une explication de vote pour dire que nous sommes sensibles à ce débat. On se réserve pour le mois de juin avec le débat sur le R.L.P. Nous avons entendu avec précision ce qu'a dit l'adjointe concernée.

C'est utile effectivement que le Maire de Paris puisse donner son opinion sur cette question mais il n'en reste pas moins, selon nous, qu'il y a un débat sur la pertinence de l'existence même de ces bâches. Par conséquent, il ne s'agit pas seulement de régler le problème par un contrôle de la part du Maire de Paris, mais bel et bien de poser le débat sur la pertinence, dans certains lieux, de l'existence de ces bâches.

À ce stade, nous allons bien sûr voter le vœu tel qu'il est proposé par l'Exécutif, mais au vu des arguments échangés, je pense que nous aurons un débat tout à fait intéressant au mois de juin.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Madame DOUVIN, vous avez la parole pour une explication de vote également.

Mme Laurence DOUVIN. - En tant que membre du groupe de travail sur le R.L.P. sous la direction de Mme POURTAUD, et en tant que représentante de mon groupe, je voudrais dire qu'il ne me paraît pas bon de nous pencher maintenant sur un dispositif par rapport à l'ensemble de ce que nous avons pu regarder pendant ces mois de travail sur le règlement local de publicité et donc, étant donné que tout se tient, comme Mme POURTAUD le disait dès le départ, nous ne prendrons pas part au vote sur ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 116).

Je vous remercie.

2011, DGRI 11 - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'Association Internationale des Maires Francophones pour l'attribution d'une subvention. Montant : 2.003.040 euros.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DGRI 11 relatif à la signature d'une convention pluriannuelle avec l'Association Internationale des Maires Francophones pour l'attribution d'une subvention de 2.003.040 euros.

J'attire votre attention, avant que nous entamions une nouvelle série d'examen de délibérations, sur le fait que, maintenant, à ce rythme, avec les prises de paroles prévues, nous terminerons aux alentours de 21 heures ce soir.

Je vous invite donc toutes et tous à être attentifs à vos temps de parole.

La parole est à Mme BERTRAND, pour cinq minutes.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Madame la Maire.

C'est un plaisir renouvelé, année après année, de voter la subvention annuelle de la Ville de Paris à l'A.I.M.F.

Nous connaissons le rôle de plus en plus attendu de l'A.I.M.F. dans la coopération, qui s'approfondit et s'élargit entre les maires et responsables des capitales et métropoles puis, plus récemment, des associations nationales d'élus locaux ayant le français en partage.

Une fois de plus, s'agissant de développement durable, il s'avère que l'échelon local, celui des villes, des élus locaux, est le plus pertinent pour améliorer la vie des habitants, qu'il s'agisse des équipements publics, de l'eau, de l'assainissement, du gouvernement des villes, de la gestion municipale, de la formation.

L'esprit chaleureux, respectueux, constructif qui règne désormais à l'A.I.M.F., le sérieux de son organisation et de ses méthodes, son recours avec une équipe dédiée au programme de l'Union européenne relatif à la coopération et au développement, son bilan : près de 600 projets réalisés dans des villes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique avec, il est vrai, un financement important de la Ville de Paris et un nombre croissant de personnes concernées (600.000 personnes en 2010, 700.000 en 2011) sont impressionnants.

Il est intéressant de noter que la rotation des lieux de réunions annuelles ajoute à l'appropriation de l'A.I.M.F. par les différents acteurs. Un jour à Nouakchott pour le Bureau, un autre à Erevan pour l'Assemblée générale à l'automne prochain, cela montre le souhait de chacun des pays participants, en tout cas des villes participantes, d'être à l'œuvre dans la mobilisation des élus locaux.

Avant d'apporter le plein soutien du groupe Centre et Indépendants à la signature de la convention triennale d'objectifs pour la période 2011-2013 et à la reconduction d'une subvention de fonctionnement de 2.003.040 euros, je veux souligner un point, qui n'est pas une question d'air du temps, mais bien de crédibilité des engagements moraux affichés par l'A.I.M.F., celui de la place des femmes dans les responsabilités politiques locales.

Je sais le souhait régulièrement formulé par le président de l'A.I.M.F., le Maire de Paris, de favoriser l'accès des maires de genre féminin au bureau de l'association.

Je souhaiterais connaître, si cela est possible, les évolutions qui sont intervenues, renouvellement du bureau après renouvellement, sans ignorer les processus électoraux périodiquement en cours qui, évidemment, décident ou pas de l'élection de femmes à la tête des villes.

Je conclus en disant que les changements de fond, qui vont intervenir dans nombre de pays du Nord du continent africain ou d'autres pays d'Afrique sont peut-être une amorce de changements à venir sur ce sujet.

Je vous remercie.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BERTRAND, d'avoir pris en compte mes remarques sur le temps de parole.

M. SCHAPIRA pour vous répondre, y sera aussi attentif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame la Présidente, des mots agréables et justes, formulés à l'égard de l'A.I.M.F. dont vous connaissez évidemment le fonctionnement et la manière dont les projets sont engagés.

Je vous répondrai, parce que je suis entièrement d'accord avec la question telle que formulée, simplement sur la seconde partie, c'est-à-dire le rôle et le nombre de femmes qui sont dans nos instances.

On le répète, c'est effectivement un réel problème, nous avons réussi depuis quelques années à ce que deux femmes soient membres de cette instance, la maire de Victoria aux Seychelles et la maire d'Antsirabé, à Madagascar.

Mais, la difficulté, c'est qu'il y a peu de maires femmes dans les villes membres de l'A.I.M.F., que ce soit d'ailleurs au Nord comme au Sud, puisqu'au Canada, à ma connaissance, au Québec par exemple il n'y en a pas, en Afrique il y en a très peu. C'est en Afrique qu'il y a le plus d'élues femmes, finalement, en responsabilité.

Malheureusement, dans les grandes villes, membres de l'A.I.M.F., il n'y a que ces deux villes, Antsirabé et Victoria.

Pour Antsirabé, c'est encore plus compliqué, puisque, comme elle est dans l'opposition au nouveau pouvoir malgache, elle a des difficultés à venir, mais, quand elle peut, elle vient.

C'est vrai que c'est extrêmement compliqué, pourtant, l'A.I.M.F. comprend évidemment et souhaite un rôle pour les femmes de plus en plus important.

Quelques-unes sont élues dans les Conseils municipaux, voire dans les mairies annexes des districts, par exemple à Bamako ou ailleurs.

Je précise que l'A.I.M.F. rédige actuellement un manuel de la gouvernance locale, dans lequel, naturellement, l'importance de l'implication des femmes sera un axe fort.

Voilà ce que je voulais dire. Je suis désolé, il ne peut pas y avoir plus de femmes dans le bureau, parce que c'est ainsi, hélas, mais le Maire le rappelle à chaque réunion du bureau, il faut effectivement faire en sorte que les villes désignent des femmes pour les représenter.

J'ajoute qu'il y a la maire de Genève, également, que j'avais oubliée. Elle vient rarement. Elle est la maire de Genève, mais vous savez qu'ils tournent : cette année, c'est une femme, à partir du 29 mai ce sera un homme.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 11.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DGRI 11).

2011, DGRI 13 - Signature d'une convention avec le Mouvement Français pour le Planning Familial (11e), pour l'attribution d'une subvention. Montant : 110.000 euros.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DGRI 13 relatif à la signature d'une convention avec le Mouvement Français pour le Planning Familial pour l'attribution d'une subvention de 110.000 euros.

Mme BACHE a la parole.

Mme Marinette BACHE. - Madame la Maire, je vais faire une seule intervention pour les neuf projets de délibération qui concernent la lutte contre le Sida en Afrique, je ne vais pas parler neuf fois cinq minutes, mais peut-être un peu plus de cinq.

Madame la Maire, depuis le début de la pandémie que constitue le V.I.H. Sida, plus de 60 millions de personnes ont été infectées en moins de 30 ans, dont près de la moitié sont décédées.

Aujourd'hui, 40 millions de personnes vivent avec ce virus de plus en plus longtemps et de moins en moins mal, grâce notamment à la trithérapie, mais celle-ci reste prohibitive pour nombre de populations pauvres.

Or, ce sont elles que ce fléau frappe le plus durement. Sur 7.000 nouvelles infections par jour, 90 % ont lieu dans les pays pauvres, 70 % en Afrique subsaharienne.

De plus, cette pandémie frappe majoritairement les femmes, d'autant plus que ces pays sont soumis à la primauté du droit coutumier et à des pratiques traditionnelles néfastes 60 % des personnes contaminées sont alors des femmes, 75 % des filles de moins de 20 ans.

Aussi, je le crois, l'ensemble des élus de cet hémicycle peut être fier de voter ce projet de délibération qui permettra au Mouvement Français pour le Planning Familial de contribuer à la lutte pour la réduction des risques sexuels au Burkina Faso, au Cameroun et à Madagascar.

Grâce à la Ville de Paris également et à la forte implication de l'A.P.-H.P., nous avons prévu d'ouvrir en 2005 l'hôpital de jour intégré au C.H.U. de Bobo-Dioulasso : en coopération avec l'hôpital de Tenon, c'est désormais le deuxième centre de référence V.I.H. Sida du Burkina Faso.

Notre Ville participera aussi au fonctionnement des deux cliniques "Blue House" gérées par le M.S.F. au Kenya. Ce pays est l'un des plus touchés au monde avec 6 % de séropositifs, soit 1,4 million de Kényans. Ces cliniques se situent dans le bidonville de Matharé à Nairobi où presque le quart des 400.000 résidents est atteint.

Au-delà de ces actions nécessaires, une des priorités doit être la création d'unités de soins mobiles. Elles permettent non seulement de toucher plus régulièrement et plus profondément la population rurale, mais aussi d'aller à la rencontre des populations à risque qui ne vont pas spontanément dans des centres hospitaliers.

Ainsi, l'adoption du projet DGRI 36 permettra de soutenir la Croix Rouge, 130.000 euros seront versés pour le centre de traitement ambulatoire de Brazzaville au Congo, 50.000 euros pour l'unité nutritionnelle et d'information sur le V.I.H. Sida de Bongui en Centrafrique et 35.000 pour permettre au C.T.A. de Bongui d'être correctement approvisionné en antiviraux et en médicaments pour lutter contre les infections opportunistes.

Pour que ces actions soient efficaces, la prévention et le dépistage sont une priorité.

Le projet de délibération DGRI 39 propose que notre Ville soutienne pour 55.000 euros la campagne de Moto Action au Cameroun qui crée un village mobile pour informer plus ludiquement et efficacement possible les jeunes camerounais.

Cette action est d'autant plus nécessaire qu'au Cameroun plus de 5 % des jeunes et presque 7 % des femmes sont séropositifs, et que le Fonds mondial de lutte contre le Sida et la Tuberculose et le Paludisme a refusé de lui verser en 2009 une subvention de 250 millions d'euros. Quant au dépistage précoce, il permet une meilleure prise en charge sanitaire.

Notre Ville financera ainsi une étude au Mali pour le groupement d'intérêt public ESTHER, afin d'évaluer la décentralisation du dépistage et permettre l'accès au traitement d'une population à risque peu encline à aller vers les hôpitaux.

Nous financerons, dans le même esprit, l'association "AIDES" pour le centre de dépistage anonyme et gratuit d'Oran en Algérie.

De plus, la conscience de cette maladie et de ses modes de transmission peut limiter la progression, notamment mère à enfant. C'est le sens de l'action que nous soutenons au Mali.

La circulation de l'information et la formation de professionnels sont également nécessaires. Deux délibérations y contribuent spécifiquement. Celle concernant la subvention de 150.000 euros pour l'association "Sida Info Service" pour soutenir la pérennité du premier centre de ressources humaines situé à Dakar, dédié à leurs relations et à l'aide à distance en Afrique subsaharienne. La seconde concerne les actions d'échange et de formation de l'association "Solidarité Sida 11e", qui est également le partenaire de la Ville pour le festival annuel "Solidays".

Nous voterons donc, avec une certaine émotion, ces nombreuses délibérations, signe de notre engagement aux côtés des victimes de cette pandémie, mais aussi de l'importance du chemin restant à accomplir pour voir ce fléau reculer définitivement.

Je vous remercie.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Madame BACHE.

La parole est à M. SCHAPIRA pour lui répondre.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup, chers collègues, vous avez tout dit. Vous avez fait la question, la réponse, sur tous les vœux. Je ne sais plus quoi dire.

Quand même, je voudrais appuyer la subvention que nous faisons au planning familial, parce que c'est tout à fait nouveau, c'est la première fois qu'on le fait. C'est une association que l'on connaît bien en France, évidemment, mais qui fait un travail remarquable en Afrique.

Lors d'un voyage à Ouagadougou, pour un autre projet, j'avais tenu à aller voir ce projet fait par le planning familial et vraiment cela fonctionne extrêmement bien, à la satisfaction des médecins, des psychologues et des malades.

Je crois que c'est assez innovant et c'est bien de pouvoir les soutenir.

Sur le reste, je pourrai simplement vous dire que, avec Anne HIDALGO, nous avons reçu récemment le directeur d'ONUSIDA, Michel SIDIBÉ - qui est basé à Genève car c'est une agence de l'ONU, comme vous le savez - et il a vraiment mis en exergue le travail que l'on faisait à la Ville de Paris avec les ONG, avec les autorités locales. Les actions que nous menons sont reconnues dans la communauté internationale de la lutte contre le Sida et je crois que nous pouvons être fiers du travail accompli.

Je vous invite évidemment, suivant Marinette BACHE, à voter cette délibération.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Sur les sept projets sur lesquels Mme BACHE était préalablement inscrite, elle n'est intervenue que sur un, donc il n'y en aura qu'un qui sera mis aux voix. C'est le projet DGRI 13.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DGRI 13).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés en solidarité avec Maikel NABIL SANAD.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 33 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés en solidarité avec Maikel NABIL SANAD.

Il nous est présenté par Mme GACHET.

Mme Isabelle GACHET. - Merci, Madame le Maire.

Maikel NABIL SANAD est un blogueur égyptien de 25 ans qui vit au Caire. Il est actif sur la toile depuis l'automne 2006. Environ un mois après le départ du pouvoir d'Hosni Moubarak, le jeune blogueur poste sur son site, ainsi que sur Facebook, un article où il critiquait le manque de transparence et la corruption de l'armée égyptienne, avant, pendant et depuis la chute du régime de Moubarak.

Il y dénonçait également la commission par l'armée d'actes de torture et de meurtre à l'encontre d'activistes. Suite à ce billet, il est arrêté dans la nuit du 28 mars 2011 par la police militaire, puis aussitôt placé en détention. Il a ensuite été jugé et condamné à trois ans de prison ferme, le 10 avril 2011, par une cour martiale sans la présence de ses avocats.

Ce jugement est une injustice. Il va à l'encontre du processus de démocratisation entamé par l'Egypte. C'est pourquoi en rappelant l'attachement du Maire de Paris et celui du Conseil de Paris à la liberté d'expression, nous demandons à travers ce vœu la libération immédiate de Maikel NABIL SANAD auprès de son excellence l'ambassadeur d'Egypte en France.

Je vous remercie.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci à vous.

M. SCHAPIRA a la parole pour vous répondre.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Les éléments présentés dans ce vœu sont extrêmement clairs. Vous avez tout dit. Je ne vais pas répéter ce que vous avez dit. C'est vrai que nous sommes face à une révolution égyptienne assez particulière. J'espère que la bataille menée sur la place Tahrir pourra aboutir, mais nous verrons. En tous les cas, ce blogueur a fait son travail, courageusement, et il est curieux qu'il soit empêché alors que l'on parle de liberté.

C'est pour cela que je donne, au nom de l'Exécutif, un avis favorable à ce vœu. Le Maire interviendra auprès de l'ambassadeur d'Egypte.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Allons-y pour une explication de vote du groupe U.M.P.P.A.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Vraiment très rapidement et je vous remercie, parce que j'avais déposé un vœu similaire le mois dernier et qui avait été d'ailleurs voté à l'unanimité concernant un cyberactiviste libyen.

Je voudrais simplement demander à M. SCHAPIRA, une fois que ces vœux sont votés, qu'on puisse bien s'assurer de leur exécution. Par exemple, je n'avais encore rien vu sur le site Internet de la Ville de Paris, comme cela avait été promis, sur le vœu du mois dernier. Si vous pouviez bien relayer, ce serait l'idéal.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Nous devons donner une suite à tous ces vœux, c'est clair. Mais c'est peut-être un oubli ou une erreur du site Internet, mais nous vous donnerons la copie de la lettre qui a été envoyée. Aucun souci.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Ces précisions faites, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 117).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'attribution du titre de citoyen d'honneur de la Ville de Paris à Guillermo Farinas.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 34 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à l'attribution du titre de citoyen d'honneur de la Ville de Paris à Guillermo Farinas, est retiré.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à un hommage de la Ville à Bruno Lenoir et Jean Diot.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 35 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à un hommage de la Ville à Bruno Lenoir et Jean Diot.

Je donne la parole à M. BROSSAT pour le présenter en une minute.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu est relatif à une demande d'hommage de la Ville de Paris à Bruno Lenoir et Jean Diot.

Le 4 janvier 1750 à 23 heures 30, au croisement de la rue Montorgueil et de la rue Saint-Sauveur, Bruno Lenoir, garçon cordonnier d'une vingtaine d'années et Jean Diot, domestique de 40 ans, ont été arrêtés en raison de leur homosexualité. Bruno Lenoir et Jean Diot sont alors brûlés vifs publiquement, le 3 juillet à 17 heures pour le seul crime d'homosexualité, et il s'agit en réalité du dernier couple exécuté en France pour cette raison.

Ce vœu vise à ce qu'un lieu, une place, une rue, une plaque à Paris, soit dédié à la mémoire de Bruno Lenoir et de Jean Diot.

Je vous remercie.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - C'est Mme VIEU-CHARIER qui va vous répondre au nom de l'Exécutif.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Chers collègues, ce vœu, comme l'a expliqué Ian BROSSAT, est là pour nous rappeler dans l'espace public l'acharnement et les horreurs qu'ont subi des hommes dont le seul délit, puisque c'était à l'époque un délit, et des femmes - tu as tout à fait raison - était d'être homosexuels.

Pour cette seule raison, Bruno Lenoir et Jean Diot ont été brûlés vifs, comme cela a été rappelé. Ils étaient loin d'être les premiers, puisque cela s'est déroulé durant toute notre histoire, et il faudra attendre le XXe siècle et loi Badinter de 1982, pour que l'homosexualité ne soit plus considérée comme un délit en France.

Malgré cette loi, l'homophobie est toujours de nos jours un véritable fléau. Selon SOS Homophobie, les témoignages concernant des agressions homophobes dans des lieux publics ont considérablement augmenté. On peut noter aussi une nette augmentation de propos homophobes d'une inquiétante virulence, notamment sur Internet.

Cette homophobie quotidienne, sourde, pernicieuse, dite ordinaire, qui ne dit pas son nom, nous devons lutter contre elle, car elle est destructrice pour celles et ceux qui en sont victimes.

La Ville de Paris a montré qu'elle était vraiment partie prenante de cette lutte contre l'homophobie qui fait partie du combat pour l'égalité des droits, mais il est juste de rappeler, par cet hommage public, un événement dramatique et emblématique de la longue histoire de la répression homophobique dans notre pays.

C'est pourquoi je vous demande, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - M. MARTINS m'a demandé la parole pour une explication de vote.

M. Jean-François MARTINS. - Madame la Maire, il n'y a évidemment pas de doute, je voterai et j'apporterai un soutien franc et sincère à ce projet de vœu. Je tiens à rappeler tout particulièrement que la Ville s'honore de voter un tel vœu puisque nous sommes aujourd'hui la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie. Nous nous grandirons de voter ce vœu aujourd'hui ainsi - peut-être M. BROSSAT y avait-il pensé - que du fait que cette plaque soit apposée dans le quartier Montorgueil qui, on le sait, reste aujourd'hui un quartier important de la vie homosexuelle dans Paris.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Je pense que vous souhaitez faire allusion au Marais plutôt qu'au quartier Montorgueil, mais peu importe.

La parole est à M. COUDERT.

M. Thierry COUDERT. - Je voudrais souscrire également à ce clin d'œil historique lors de la Journée nationale contre l'homophobie. Nous soutiendrons ce vœu, d'autant qu'il nous rappelle qu'à une époque fort lointaine, il y avait une homophobie d'Etat dans ce pays. Nous savons qu'il y a, à travers le monde - d'ailleurs, nous avons déposé un vœu voici quelques mois pour soutenir notamment un jeune Iranien qui était sous le coup de poursuites dans ce domaine - un certain nombre d'Etats qui pratiquent aujourd'hui l'homophobie d'Etat. Comme vous le savez, le Gouvernement français, sous l'impulsion du Président de la République, mène un combat dans les instances internationales sur ce sujet.

Voilà pourquoi nous voterons avec détermination ce vœu déposé par le groupe Communiste.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Monsieur POZZO di BORGIO, vous avez la parole pour une explication de vote.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Merci, Ian BROSSAT, de nous rappeler l'histoire comme cela. Evidemment, nous soutenons son vœu et nous le voterons parce que c'est vrai, on ne se rend pas compte que l'histoire de ce monde-là était tragique. Je voulais dire que je félicite Ian BROSSAT d'avoir proposé ce vœu.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 118).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'érection d'un monument aux morts en opérations extérieures.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 36 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à l'érection d'un monument aux morts en opérations extérieures.

M. DUBUS était censé le présenter, mais j'imagine que vous le ferez, Monsieur le Président ?

M. Yves POZZO di BORGO. - Merci, Madame le Maire.

Vous savez que beaucoup de militaires français sont morts en opérations extérieures ces dernières décennies. Notamment, 56 soldats français sont morts en Afghanistan depuis 2004. On considère, mais nous ne sommes pas les seuls, puisque je crois, et Mme l'adjointe va me répondre là-dessus, que le devoir de mémoire qu'impliquent ces sacrifices consentis par ces soldats et leur famille est nécessaire et il faut qu'il soit valorisé à Paris.

C'est la raison pour laquelle, le 18 avril 2001, l'Association de défense des droits des militaires a manifesté qu'elle était disposée à accompagner la création d'un tel monument. Je crois aussi que le Ministère de la Défense, dans cette affaire, est décidé à ce qu'il y ait un de ces monuments.

C'est la raison pour laquelle Jérôme DUBUS a déposé ce vœu, pour que la Ville de Paris s'associe à la réflexion du général Thorette afin de faire aboutir ce projet le plus rapidement possible.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président.

Mme CHRISTIENNE vous répond, au nom de l'Exécutif.

Mme Odette CHRISTIENNE, adjointe. - Correspondant-défense, chargée des relations avec les instances militaires, je tiens à ce que vous rassuriez M. DUBUS qui est l'auteur de ce vœu.

Le Maire de Paris est attentif au projet, dont il était informé depuis quelque temps déjà, projet dû à l'initiative du chef de l'état-major de l'Armée de terre, le général d'armée Elrick IRASTORZA pour rendre hommage aux soldats morts en OPEX et non uniquement en Afghanistan, conflit qui vient d'ailleurs de faire cette semaine une 57e victime en la personne du jeune Loïc Roperh, soldat de 1ère classe du 13e Régiment de Génie. Je cite son nom car, trop souvent, nos soldats meurent dans une indifférence générale : trois lignes en bas d'une page.

Cependant, il nous était apparu prématuré et inopportun, voire incorrect d'inscrire à l'ordre du jour une demande éventuelle pour un projet qui n'était pas totalement abouti et qui est encore sujet à réflexion. La conception et l'élaboration de ce monument national sont d'abord du ressort de l'Etat.

Je rappelle que, dans une situation analogue, lors de la précédente mandature, M. le Maire de Paris avait été associé à la mise en place du monument national aux morts d'Algérie, Tunisie, Maroc, 6 quai Branly. Au-delà des échanges déjà réalisés, j'ai déjà été contactée, ainsi que le cabinet du Maire de Paris, par le général d'armée THORETTE qui est cité dans ce vœu et qui préside une commission ad hoc mise en place tout récemment.

Nous devons nous rencontrer encore très prochainement.

Nos soldats sont engagés en OPEX très diverses et nous les soutenons, car elles concernent essentiellement le maintien de la paix et la défense des droits de l'Homme.

Oui, nous soutenons les soldats qui oeuvrent lors des OPEX à l'effort pour la prévention des conflits, la contention au niveau le plus bas des crises qui affectent plusieurs régions dans le monde, dans le respect, bien sûr, des nations concernées, et tout autant lors d'opérations de secours en cas de catastrophe naturelle, où qu'elles se produisent dans le monde. Les missions, de plus en plus complexes, sont confiées aux militaires, souvent en responsabilité au sein de forces interarmées, telle la FINUL au Liban. Avec les soldats de l'armée de métier, sont engagés des réservistes opérationnels. N'oublions pas également des appelés volontaires qui furent engagés dans les opérations de maintien de la paix sur les territoires de l'ex-Yougoslavie. Et nous savons le prix payé par les hommes et les femmes au service de notre pays.

Oui, les soldats morts, assurant des missions diverses et dans des lieux dispersés à travers le monde lors d'opérations échelonnées dans le temps, devraient avoir un monument national pour qu'on ne les oublie pas, pour que l'on puisse leur rendre hommage et la Ville de Paris s'associe, bien entendu, à cet hommage.

Mais, comme vous le constatez, ce vœu est largement dépassé. C'est pourquoi je vous demande de le retirer, car on ne peut pas voter sur une proposition sans objet.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Monsieur POZZO di BORGO, quelle est votre réponse à la demande de retrait ?

M. Yves POZZO di BORGO. - Merci, Madame le Maire.

J'apprécie beaucoup toutes ces informations. Compte tenu des informations que vous avez données, nous retirons évidemment le vœu.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

2011, DGRI 44 - Signature d'une convention de partenariat entre les Villes de Paris, Berlin et Varsovie dans le cadre du projet européen "DES METROPOLES MEILLEURES, les conditions d'un développement meilleur dans les métropoles européennes : Paris, Berlin et Varsovie".

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DGRI 44 relatif à la signature d'une convention de partenariat entre les Villes de Paris, Berlin et Varsovie, dans le cadre d'un projet européen.

Mme BERTRAND a demandé la parole.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Madame la Maire.

Dans le contexte mondial, national et local, de plus en plus prégnant de développement durable et très concrètement de ville durable sur le modèle inégalé de Stockholm qui y travaille depuis 1970, la signature d'une convention de partenariat entre les villes de Paris, Berlin et Varsovie, dans le cadre d'un projet européen, est une très bonne initiative.

Certes, la coopération administrative entre Paris et Berlin est déjà ancienne et fructueuse. Dans le cas présent, avec Varsovie comme chef de file, partie principale, Berlin et Paris, parties intervenantes, c'est le projet européen ESPON (en anglais), ORATE (en français), qui va permettre d'approfondir la réflexion et d'échanger les bonnes pratiques en matière de métropolisation des villes.

Dans le cadre de la politique régionale de cohésion économique et sociale de l'Union européenne, est ainsi financé un programme de recherche ORATE, qui signifie Observatoire en Réseau de l'Aménagement du Territoire Européen, avec, entre autres objectifs, celui de la coopération territoriale interrégionale.

Il faut saluer ici le travail effectué par les services de la Ville sous la houlette de la DGRI, avec l'APUR et des experts des villes de Berlin et de Varsovie, pour répondre à l'appel à propositions.

Mais comme le cheminement est long ! Déposé en novembre 2009, retenu par la Commission européenne, ce projet n'arrive qu'au milieu de l'année 2011 à la signature des parties prenantes. Il faut beaucoup de persévérance dans de tels processus !

Ce projet durera 18 mois. Côté français, c'est l'I.A.U. d'Ile-de-France qui sera le partenaire du consortium de recherche.

En trois mots, les thématiques retenues par les trois villes sont : les conditions de vie et de logement, la mobilité et la gouvernance dans les aires métropolitaines.

En guise de conclusion, je veux remarquer que l'exposé des motifs du projet de la délibération DGRI 44 indique d'abord qu'un séminaire sur la gouvernance sera conduit par M. Pierre MANSAT en décembre 2011, à Paris probablement, ensuite, qu'un événement de diffusion des recherches doit être organisé à Paris et qu'enfin, la Ville de Paris devra procéder à la diffusion de l'analyse comparative.

Il me semble très important que ces trois engagements soient tenus, ce dont je ne doute pas, mais surtout qu'ils bénéficient d'une visibilité telle qu'élus, associations, citoyens, puissent mesurer concrètement l'utilité des financements européens et des travaux conduits.

Je vous remercie.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Madame BERTRAND.

M. SCHAPIRA a la parole pour vous répondre.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci.

Oui, effectivement, c'est un projet très intéressant, puisque, vous le disiez, Paris, Berlin et Varsovie, c'est ce nous demande beaucoup la Commission européenne, c'est de travailler en multilatérale. Cela paraît quelquefois un peu curieux, un peu difficile, on le fait avec des Villes africaines d'ailleurs aussi, mais c'est quand même un élément important de nos relations entre les Villes.

Alors là, comme vous le disiez, c'est Varsovie le chef de file ; on va les laisser travailler en chef de file et nous, évidemment, nous apporterons notre savoir-faire et organiserons notamment des séminaires.

La Ville de Paris, dans ce cadre du projet, doit organiser un séminaire où Pierre MANSAT interviendra sur la gouvernance des métropoles mondiales.

C'est quelque chose de très important, parce que vous parliez tout à l'heure, dans votre précédente intervention, de la réunion à Erevan au mois d'octobre, où nous allons évidemment parler des territoires et de la cohésion des territoires, et dans la mesure où de plus en plus de population habite dans les villes - plus de 50 % habitent dans les villes et cela va augmenter -, les maires sont très soucieux du problème de la cohésion de leur territoire et de l'agrandissement de leur ville.

Ce sont des travaux extrêmement importants, des échanges, échanges de savoir-faire et, en même temps, échanges de connaissances et, évidemment, nous tiendrons informés, puisque Pierre MANSAT interviendra, l'ensemble de nos collègues de ces travaux, ainsi que des suites qui auront été données à ce travail qui est original et qui témoigne de la volonté de la Commission européenne de faire travailler les villes ensemble sur des thèmes extrêmement importants pour elles.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SCHAPIRA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 44.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DGRI 44).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au devenir du bâtiment situé au 69, boulevard de Charonne.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous passons en 1ère Commission et nous examinons maintenant le vœu référencé n° 37 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif au devenir d'un bâtiment situé 69, boulevard de Charonne.

La parole est M. VAUGLIN qui va nous le présenter.

M. François VAUGLIN. - Absolument ! C'est un vœu adopté à l'unanimité du Conseil du 11e arrondissement que je présente avec Patrick BLOCHE et qui correspond au bâtiment qui se situe 69 boulevard de Charonne, qui est actuellement concédé à E.R.D.F. dans le cadre de la concession électrique de Paris. C'est un bâtiment qui est vide et inoccupé, en tout cas qui devrait être inoccupé, car il accueille des usages aussi bien originaux qu'irréguliers, ce qui n'est pas sans poser quelques difficultés dans le quartier.

E.R.D.F n'ayant plus de projet industriel à cette adresse, il nous semble important que la Ville puisse récupérer ce bâtiment afin d'y implanter des activités innovantes comme nous l'avons fait dans la parcelle voisine, 63 boulevard de Charonne, où nous installons des unités de vie pour des personnes handicapées mentales vieillissantes, Madame la Maire, une crèche, des logements sociaux, une maison de santé de proximité, un commerce, bref, tout un morceau de vie dans cette partie de l'arrondissement qui en manque un petit peu.

Nous souhaitons que la Ville puisse reprendre ce bâtiment, afin d'avoir un beau projet à cette adresse.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VAUGLIN, d'avoir respecté à ce point votre temps de parole, ce que ne manquera pas de faire M. GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Qui n'a pas de temps de parole, Madame la Présidente, mais ce n'est pas grave, je vais essayer d'être concis quand même.

Comme vous le savez, la distribution d'électricité dans Paris a fait l'objet de très longue date d'un traité de concession entre la Ville et E.D.F. d'abord, E.R.D.F. aujourd'hui, et, dans le cadre de ce traité de concession, un nombre important d'immeubles ont été mis à disposition de l'entreprise pour assumer ces charges de service public.

Mais, heureusement, depuis 50 ou 60 ans, la technologie n'a de cesse d'évoluer, les appareils de se miniaturiser et donc toute une série d'immeubles sont peu à peu rendus à la Ville de Paris.

Nous sommes engagés en ce moment même dans une négociation avec E.R.D.F. pour qu'une série de nouveaux immeubles - je veux dire par rapport à ceux qui ont déjà été restitués - nous soit restituée.

J'indique d'ailleurs au passage que, non seulement c'était notre souhait, mais c'était aussi le souhait de la Chambre régionale des comptes qui nous avait fait quelques observations à cet égard dans un récent rapport.

Tout cela pour dire que je partage, de même que la Municipalité, le souci des élus du 11^e arrondissement de voir l'immeuble du 69 boulevard de Charonne dit "Nation 1" revenir à la Ville, ce qui permettrait d'y installer un certain nombre d'équipements ou différentes structures.

Il y a simplement un problème. Nous sommes engagés dans cette négociation qui comporte toute une série de volets et notamment un volet de dépollution, parce que souvent, les immeubles qui ont été utilisés dans le cadre du service public de la distribution d'électricité nécessitent une dépollution et donc, afin qu'il soit clair pour tout le monde, et notamment pour E.R.D.F., que les rétrocessions d'immeubles se feront dans le cadre de cette négociation, je suggère un amendement ainsi rédigé au vœu : "que le Maire de Paris demande à E.R.D.F. que soit engagée sans délai la sortie de Nation 1 de la concession qui lie la Ville à E.R.D.F. dans les conditions prévues au protocole entre la Ville et E.R.D.F. afin qu'un projet structurant puisse être envisagé à cette adresse".

Je demande à M. VAUGLIN de bien vouloir accepter cet amendement.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Monsieur VAUGLIN, vous avez la parole.

M. François VAUGLIN. - Il n'était absolument pas dans notre intention de demander à nous extraire des obligations contenues dans le protocole entre la Ville et E.R.D.F., donc c'est bien volontiers, si cela peut faciliter les travaux de la Ville, que j'accepte.

Nous espérons en tout cas que ce vœu sera mis en œuvre avec diligence et, j'espère, des résultats.

Merci.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur VAUGLIN.

Dans ce cas, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 119).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'installation d'emplacements d'information municipale au marché Lebon.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant en 2^e Commission, ce qui est un saut impressionnant, et nous allons donc passer à l'examen du vœu référencé n° 38 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'installation d'emplacements d'information municipale au marché Lebon.

La parole est à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Madame la Maire.

Nous savons tous, mes chers collègues, que les marchés ouverts sont un lieu particulièrement propice à la diffusion d'informations municipales, parisiennes et locales. Nous considérons qu'il y a peu d'emplacements réservés à l'affichage d'informations de cette nature, que ce soit sur la voie publique ou justement dans des marchés couverts.

Le fait est que ce marché va être fermé l'été pour des travaux importants, que nous avons participé à l'examen par la DDEES de la nature des travaux à venir, et qu'il a été envisagé de reconfigurer les deux accès principaux à ce marché.

Lors de sa dernière réunion, le conseil de quartier Ternes-Maillot a émis le souhait qu'il y ait dans ces deux parties d'entrée du marché des panneaux permettant de recevoir des informations parisiennes, municipales de l'arrondissement et du quartier.

C'est donc l'objet de ce vœu que nous puissions saisir l'occasion de cette rénovation de manière à ce que cette information puisse être installée de manière permanente.

Je vous remercie.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Madame DOUVIN.

Mme Lyne COHEN-SOLAL vous répond.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame DOUVIN, nous avons bien lu ce vœu, qui pourrait paraître intéressant.

Je dois dire que les marchés couverts et découverts de la Ville, conformément au règlement de ces marchés, doivent comporter un certain nombre d'informations à destination des commerçants comme des consommateurs.

C'est dans ce cadre-là que, dans les travaux que nous faisons au marché Lebon et dans d'autres marchés, nous essayons d'avoir des panneaux d'information pour les marchés.

Donc, il nous est difficile d'accepter votre proposition dans la mesure les marchés sont d'abord à vocation commerciale. Ce sont des lieux où doivent se rencontrer des gens qui veulent vendre et des gens qui veulent acheter et honnêtement, nous voudrions que les panneaux que nous allons y mettre servent d'abord à présenter des informations indispensables à destination des commerçants mais aussi des consommateurs.

Évidemment, on a l'habitude, nous, politiques, de faire des campagnes devant et dans les marchés, etc., mais la question se pose quand même : est-ce que ce n'est pas plutôt à la Mairie que l'on doit trouver le genre d'informations dont vous parlez ?

Je ne suis pas favorable à ce vœu, et je vous demande de bien vouloir le retirer, sinon j'appellerai à voter contre, car vous voyez qu'il existe une sensible différence entre nous.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Madame DOUVIN, que repondez-vous à la proposition de retrait de l'Exécutif ?

Mme Laurence DOUVIN. - Madame la Maire, dans ces deux accès, il y a toute la place pour mettre toutes les informations que l'on veut.

La réponse de Mme COHEN-SOLAL, je suis désolée, ne tient pas. Il y a déjà beaucoup d'informations sur les commerces. C'est très bien.

Il y a également toute la place pour l'information, qu'elle soit parisienne, du 17e ou du quartier.

Je voudrais simplement dire que je ne comprends pas cette réponse qui me paraît aller à l'inverse de ce que nous cherchons, c'est-à-dire une bonne information qui permet de faire une bonne démocratie participative et citoyenne.

Je ne retire donc pas le vœu.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux moyens de la Maison de la Justice et du Droit du 14e arrondissement (MJD Paris Sud).

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 39 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif aux moyens de la Maison de la Justice et du Droit du 14e arrondissement.

C'est Mme POLSKI qui va nous le présenter.

Mme Olivia POLSKI. - La Maison de la Justice et du droit du 14e arrondissement remplit un rôle essentiel pour l'accès des citoyens de notre arrondissement au droit.

Les intervenants de ce service public de proximité informent et orientent les usagers qui en font la demande sur des questions primordiales de la vie quotidienne : les baux d'habitation, les arriérés de loyer, les expulsions, les contestations de loyer, les litiges liés au crédit à la consommation, le placement sous tutelle ou curatelle, les litiges liés à la saisie de rémunération, les problèmes de voisinage, etc.

En ces temps de crise économique, les besoins dans le domaine de l'accès au droit sont de plus en plus importants.

Les intervenants et les agents de la maison de la justice et du droit accomplissent leur mission avec compétence et dévouement. La maison de justice et du droit du 14e est tout d'abord pénalisée par une carence en moyens humains. La vacance du poste de greffier adjoint depuis le 15 novembre impacte fortement le travail de la M.J.D.

De même, nous regrettons l'inadéquation des spécialisations des intervenants avec certaines demandes des usagers, les demandes non satisfaites concernant notamment le droit du travail, de la consommation et du logement.

Ce manque d'intervenants est d'autant plus déplorable que la M.J.D. dispose des locaux nécessaires à la mise en place de nouvelles permanences.

En outre, l'équipement informatique de la M.J.D. Paris sud s'avère largement insuffisant compte tenu du nombre d'intervenants.

C'est pourquoi, sur proposition de Pascal CHERKI et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que le maire de Paris intervienne auprès de M. le Garde des Sceaux pour demander à l'État de remédier à cette situation, d'améliorer l'équipement informatique de la M.J.D. du 14e, et de mettre fin à la vacance du poste de greffier adjoint dans les meilleurs délais.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Madame POLSKI.

Mme ERRECART va vous répondre.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je remercie Mme POLSKI de nous donner l'occasion de reparler des dispositifs d'accès au droit, qui relèvent d'initiatives de l'État ou de la Ville.

En ces temps de crise, ils sont extrêmement sollicités, et nous avons tout intérêt à ce qu'ils soient totalement opérationnels. Je regrette de ce point de vue, comme les élus du 14^e, que le poste de greffier adjoint de la maison de la justice et du droit de Paris sud soit vacant depuis six mois et pénalise ainsi le bon fonctionnement de cette structure, surtout dans le contexte de forte demande que vous évoquez.

La situation devrait légèrement s'améliorer puisqu'un poste d'adulte-relais financé par la Préfecture et la Ville de Paris vient d'être créé et a été pourvu.

Toutefois, nous allons discuter effectivement avec le président du tribunal de grande instance et le comité départemental d'accès au droit pour qu'il pourvoie le plus rapidement possible le poste de greffier adjoint afin d'améliorer rapidement le fonctionnement de cette M.J.D.

C'est pourquoi j'émet un avis favorable à l'adoption de ce vœu.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Madame ERRECART.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 120).

(*M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace Mme Véronique DUBARRY au fauteuil de la présidence.*)

2011, DDEES 131 - Cotisation d'adhésion à l'association Pacte PME. Montant : 11 960 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEES 131 concernant la cotisation d'adhésion à l'association "Pacte PME", pour un montant de 11.960 euros.

La parole est à M. BARGETON pour cinq minutes, et pas une de plus.

M. Julien BARGETON. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les petites et moyennes entreprises ont subi et continuent à subir la crise économique. Si elles souffrent souvent d'un déficit d'accès au crédit, c'est le manque de débouchés sur les marchés qui se fait le plus cruellement sentir.

Or, le développement des P.M.E. peut aussi présenter une véritable solution pour une sortie de crise efficace. Elles sous-exploitent en effet les marchés auxquels elles pourraient accéder et d'une manière générale, les P.M.E. sont trop peu conscientes des opportunités de développement que représente leur activité.

Le tissu de P.M.E. en France nécessite d'être soutenu. À titre de comparaison, les P.M.E. allemandes sont bien plus exportatrices que les nôtres : on compte en France 400 P.M.E. exportatrices, contre 5.000 en Allemagne.

Quelles sont en ce domaine les marges d'action d'une collectivité territoriale ?

Assurément, celles de se constituer en interface entre les entreprises et les acheteurs, ainsi que de s'engager à développer ses propres relations commerciales avec les P.M.E.

C'est précisément pour cette raison que la Ville de Paris s'engage à travers son adhésion à l'association "Pacte PME", qui a pour objectif de sensibiliser la commande publique à ce type d'offres.

Cette association loi 1901 cherche en particulier à développer l'achat de prestations des P.M.E. par les grandes collectivités.

Je tiens à mentionner par ailleurs que "Pacte P.M.E." a été élue en 2009 et 2010 meilleure mesure européenne en faveur des P.M.E.

Cet objectif s'exprime par plusieurs initiatives auxquelles s'associe la Ville de Paris, d'abord la mise en relation des futurs partenaires commerciaux, ce que l'on appelle malheureusement le "sourcing".

A titre d'exemple, "Pacte P.M.E." et la Ville de Paris ont permis de 2008 à 2010 de réunir, dans l'optique du Plan Climat, 156 acheteurs de 19 directions et 16 S.E.M. autour de 87 P.M.E. innovantes.

Dans le même esprit, le projet d'aménagement de la halle Pajol a été l'occasion de les sensibiliser aux opportunités que ce projet faisait naître. Je salue à cette occasion le travail des équipes de la S.E.M.A.E.S.T.

En outre, la Ville ne cesse pas là ses efforts, puisqu'elle octroie, pour ses marchés avec des P.M.E., un système d'acompte de 20 % destiné à soutenir leur trésorerie. Cette initiative s'avère d'autant plus intelligente qu'on sait que l'une des difficultés qu'elles rencontrent, pour l'attribution de marchés publics, réside dans leur incapacité à fournir immédiatement une prestation d'ampleur.

Ainsi, grâce à la conjugaison de ces actions, la part des marchés de la Ville de Paris attribuée à des P.M.E. a substantiellement augmenté depuis trois ans : de 40 % en 2008, elle atteint 45 % en 2009 et même 53 % cette année, soit 5.800 P.M.E. franciliennes.

Les marchés publics, ce n'est pas seulement technique ou juridique. On connaît et on salue la C.A.O., qui est un travail prenant pour tous les élus qui y participent régulièrement, en particulier sa présidente.

C'est aussi une politique, une politique d'achat : comment achetons-nous ? A qui achetons-nous ? Comment faire vivre l'équilibre entre les intérêts financiers de la Ville, le soutien au développement socialement et écologiquement durable et le respect indispensable des règles de droit ?

Nous tenons compte de plus en plus souvent des conditions sociales qui prévalent dans les entreprises que nous retenons, de l'empreinte écologique des choix que nous effectuons, du caractère équitable des échanges commerciaux que nous suscitons par nos choix.

Ce n'est pas simple, ce carré magique entre le droit, les règles à respecter, l'économie, l'intérêt général financier de la Ville, l'environnement, le social, ce carré magique est à inventer chaque jour, en incitant les services de la Ville à innover.

Il n'y a pas toujours de contradiction, souvent on peut être plus économique et plus écologique par exemple, peut-être hélas pas aussi souvent qu'on le souhaiterait.

Je suis convaincu que les P.M.E. de proximité détiennent une partie de la réponse. La complexité, la longueur, la technicité de nos cahiers des charges n'encouragent pas toujours les P.M.E. à répondre, car elles prennent le risque de perdre beaucoup de temps pour un résultat qui n'est évidemment pas certain et elles n'ont pas toujours les moyens en interne de répondre à nos cahiers des charges.

C'est pourquoi des mécanismes comme ceux de viviers, où plusieurs entreprises sont présélectionnées pour ensuite passer des bons de commande, peuvent par exemple être développés.

En tout état de cause, c'est pourquoi, chers collègues, je vous invite à voter sans hésitation l'adhésion de la Ville de Paris à l'association "Pacte P.M.E."

Merci beaucoup.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Monsieur le Maire, Julien BARGETON a fort bien parlé des P.M.E. et de l'action que la municipalité mène en leur faveur.

Il y a ceux qui parlent des P.M.E. et ceux qui agissent. Paris a été la première collectivité territoriale, Julien BARGETON l'a rappelé, à signer le pacte P.M.E. au mois de janvier 2008.

Là, il vous est simplement demandé de renouveler cet accord avec une association qui s'est constituée depuis et qui a la même mission.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, Julien BARGETON les a rappelés : 40 % des dépenses de la Ville allaient à des P.M.E. en 2008, 45 % en 2009, 53 % l'an dernier. C'est très important pour les entreprises de taille petite ou moyenne, c'est aussi très important pour l'emploi car, vous le savez, à Paris comme ailleurs, ce sont les P.M.E. qui créent l'emploi.

Je voudrais simplement ajouter une dimension à ce qui a été dit, c'est une dimension métropolitaine. Je prends l'exemple de la halle Pajol et je voudrais citer quatre P.M.E. qui ont été, si je puis dire, lauréates des appels d'offres : une entreprise de Seine-et-Marne de 118 salariés pour les marchés paysagers, une entreprise de Seine-Saint-Denis de 47 salariés pour les marchés de peinture, une société coopérative de production de l'Essonne pour des travaux de mise en conformité de marché d'éclairage et une entreprise parisienne, XWiki, rue Pernety dans le 14e arrondissement, qui a développé des solutions web de création collaborative.

Je veux simplement dire que l'action que nous menons à Paris profite à toutes les P.M.E. de la métropole.

Pour l'avenir, nous allons accentuer cette politique et j'en remercie très sincèrement la Direction des Achats, qui s'est vraiment engagée dans ce projet.

Je vous cite un exemple dans le 20e arrondissement, avec la Confédération de l'Artisanat et du Bâtiment, la C.A.P.E.B., nous allons faire en sorte que des artisans regroupés par la C.A.P.E.B. puissent bénéficier de marchés liés au Plan Climat.

Vous savez que, à partir de cette année, 100 écoles par an et 4.500 logements sociaux par an vont être rendus efficaces d'un point de vue énergétique.

Voilà un exemple qui montre que l'on peut très bien concilier le développement économique, le développement social et le développement écologique.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 131.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DDEEES 131).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la suppression de 1.800 postes à Pôle Emploi.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 40 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la suppression de 1.800 postes à Pôle Emploi.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ, pour une minute.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est en effet un vœu de notre groupe pour que le Conseil de Paris demande au Maire de saisir le Ministre du Travail afin qu'il renonce à la suppression massive de 1.800 postes à Pôle Emploi.

Je ne reviendrai pas sur les chiffres dramatiques de l'augmentation du chômage, puisqu'en un an nous sommes passés de 3,6 millions de chômeurs à 4,25 millions, que la loi de Finances prévoit 1.800 suppressions, avec le non renouvellement de 1.500 C.D.D. et la diminution nette de 300 postes, dont 150 à Paris.

Considérant ensuite que, le 31 mars 2009, le Président de la République avait annoncé également à grands renforts de communication la création de 1.840 postes et que, 19 mois plus tard, il les supprime alors que le chômage est en augmentation.

Je voudrais juste terminer en rappelant que, même si Laurent WAUQUIEZ parle partout de 60 à 95 demandeurs d'emplois suivi par les agents de Pôle Emploi, on est plutôt autour de 300 personnes suivies par chaque référent, ce qui est loin d'être, d'une part, efficace pour les demandeurs d'emploi, ni de bonnes conditions de travail pour le personnel de Pôle Emploi.

C'est pour cela que nous souhaitons que le Maire saisisse le ministre pour qu'il revienne sur cette décision dramatique pour le service public de l'emploi.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Oui, Monsieur le Maire, je partage l'indignation de Sandrine CHARNOZ du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et j'imagine de la plupart des conseillers de Paris.

Je ne parlerai que de Paris, bien que Paris ne soit qu'un département dans la communauté nationale.

Bien que les salariés de Pôle Emploi fassent tout ce qu'ils peuvent pour assurer un accompagnement, ils sont trop peu nombreux, malgré le renfort qui avait été annoncé de 1.800 postes à l'échelle de l'ensemble du territoire, ils sont trop peu nombreux pour pouvoir assurer l'entretien mensuel, qui est vraiment le "minimum minimorum" de ce qu'il faut faire pour accompagner les demandeurs d'emploi qui, contrairement à ce que disent certains, cherchent pour la plupart du travail.

Donc, nous travaillons bien avec Pôle Emploi, nous travaillons bien pour organiser des forums, nous travaillons bien pour, dans le cadre des espaces d'insertion, évaluer les qualités professionnelles des allocataires du R.S.A. et essayer de les orienter.

Cependant, cette mesure, qui est vraiment incompréhensible, de diminution de 1.800 postes à l'échelle nationale se traduira pour Paris par la perte de 150 emplois à Pôle Emploi. C'est vraiment une décision scandaleuse, qui confirme une fois de plus l'inconséquence au plus haut sommet de l'Etat, et qui aura des conséquences dramatiques dans la vie quotidienne des demandeurs d'emploi parisiens. Donc avis très favorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 121).

2011, DVD 31 - Approbation de la création d'un accès supplémentaire à la station Balard et adoption de l'avant-projet correspondant. Signature de l'avenant n° 2 commun aux conventions de financement dans le cadre du prolongement du Tramway T2 à Porte de Versailles.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à la 3e Commission, avec l'examen du projet de délibération DVD 31 relatif à l'approbation de la création d'un accès supplémentaire à la station Balard. Signature de l'avenant n° 2. C'est dans le cadre du prolongement du tramway T2 à la Porte de Versailles.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN, pour 5 minutes.

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Maire, je voudrais intervenir sur la question de la mise en accessibilité de la station Balard. En effet, nous savons que cette accessibilité des transports collectifs est encore un problème majeur à Paris. Autant les efforts ont été importants en matière d'accessibilité des bus, et malheureusement tous les arrêts ne sont pas encore complètement accessibles - surtout que l'accessibilité des bus est encore conditionnée par la possibilité ou non pour le bus de se placer le long du trottoir, ce qui implique qu'il ait l'espace suffisant et surtout disponible, que ce dernier ne soit pas encombré par des véhicules qui stationnent en infraction -, autant en matière de mode ferré, jusqu'ici l'accessibilité n'était réalisé que pour les lignes de RER, et encore pas toujours dans des conditions faciles et bien sûr pour la ligne 14.

C'est pourquoi cette délibération est tout à fait intéressante, en prévoyant à la station Balard l'installation de deux ascenseurs pour l'accès aux quais. C'est à l'initiative du S.T.I.F. que cette décision a été prise. Même si la loi de février 2005 ne prévoit pas la mise en accessibilité du métro parisien, nous ne pouvons pas ignorer que plus d'un voyageur sur trois est considéré comme une personne à mobilité réduite.

Je m'explique : on réduit trop souvent la notion d'accessibilité aux seules personnes qui ont un handicap physique reconnu, sans tenir compte de ceux qui souffrent d'une déficience visuelle ou auditive, des personnes âgées, des femmes enceintes ou des usagers qui se déplacent avec une poussette, ou tout simplement un bagage encombrant et lourd. Or, ces personnes sont de plus en plus nombreuses.

Cette délibération constitue donc une sorte de première. Elle est particulièrement la bienvenue dans un quartier où s'additionnent la proximité de l'hôpital Georges Pompidou et le futur regroupement du Ministère de la Défense.

Nous aimerions donc savoir dans quel cadre cet aménagement se situe. Est-ce une première isolée, auquel cas elle aurait un intérêt de témoignage ? Est-ce le premier maillon d'une chaîne qui va se construire ? Dans le débat qui s'est tenu au S.T.I.F. en décembre dernier, la directrice générale du S.T.I.F. a considéré que l'augmentation substantielle des flux d'une station exigeait de travailler son accessibilité.

Je remarque que, là, la Ville ne participe pas financièrement à cette mise en accessibilité. Pour la station qui coûte 3 millions d'euros, les travaux sont financés par la Région, la R.A.T.P., l'Etat et Conseil général des Hauts-de-Seine.

Je voudrais donc savoir quel rôle la Ville de Paris a l'intention de jouer auprès de la R.A.T.P. comme auprès du S.T.I.F. dans ces questions d'accessibilité. Bien sûr, la politique est une question de priorité, notamment en matière financière. Quelle est celle de la Ville dans ce domaine par rapport à d'autres réalisations ?

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Peut-être un mot concernant la délibération, en tant que telle, puisque la Ville de Paris est saisie pour donner son avis sur un projet qui concerne la création d'un accès supplémentaire à la station Balard. Et, comme la loi l'exige, toute création d'accès supplémentaire au métro, en l'occurrence il s'agit là du métro, doit comporter les normes d'accès aux personnes à mobilité réduite.

Mais vous avez raison, Madame DOUVIN, je partage complètement votre avis - j'ai eu l'occasion d'ailleurs de le dire ici -, l'accessibilité aux transports dépasse largement ce que l'on nomme les personnes à mobilité réduite, qui le sont par accident de la vie ou de naissance.

Cela concerne aussi, vous l'avez dit, les personnes âgées ou tout simplement les voyageurs avec une valise ou les parents avec une poussette. Nous le voyons, pour celles et ceux qui prennent les transports en commun au quotidien, ce n'est pas toujours aisé de se déplacer de cette manière.

Pour revenir à la règle, à la loi, si je puis dire, vous le savez, le S.T.I.F. s'est engagé à mettre en place un réseau, qu'on a appelé noyau, c'est-à-dire une cinquantaine de stations, accessibles aux P.M.R., jugeant, et je pense que c'était largement partagé, que de mettre aujourd'hui en accessibilité toutes les stations de métro et de R.E.R. d'Ile-de-France, puisque le S.T.I.F. concerne certes Paris, mais aussi les sept autres départements, était un plan extrêmement ambitieux, mais qui nécessitaient des années et des années de travail et représentaient des coûts absolument astronomiques.

C'est la raison pour laquelle, je le disais, le S.T.I.F. s'est engagé d'abord sur une cinquantaine de stations et, en l'occurrence, la délibération que nous sommes amenés à voter aujourd'hui fait partie de ce programme.

Donc, au préalable, dans le projet, cet accès supplémentaire avait été pris en compte. Il se trouve en plus qu'il peut être financé in fine, puisqu'il reste - ce qui est bien, ce n'est pas toujours le cas et il faut le souligner - une base de crédits non dépensés, qui sont issus du budget global de l'opération du prolongement du T2.

La R.A.T.P., bien évidemment, fera ces aménagements en fonction des règles de sécurité et d'accessibilité qu'elle applique dès lors qu'elle réalise un nouvel accès ou une nouvelle station.

Enfin, je conclurai, Monsieur le Maire, que concernant le réseau bus, la R.A.T.P., l'année dernière, a terminé la mise en accessibilité de l'ensemble du réseau des bus parisiens. Bien évidemment, la Mairie de Paris est totalement partie prenante de ces mesures puisque, même si c'est décidé par le S.T.I.F., en lien avec la R.A.T.P., elle contribue largement à ce budget.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 31.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DVD 31).

2011, DVD 105 - Approbation du programme 2011 d'aménagements cyclables et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région d'Ile de France dans le cadre du 4e contrat "Réseau Vert" et de prendre toute décision en résultant.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au réaménagement global de la voirie rue Eugène Varlin (10e).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la réalisation d'une liaison cyclable Canal Saint-Martin - Bois de Vincennes.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au projet de bandes cyclables "Harmonie".

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 105 relatif à l'approbation du programme 2011 d'aménagements cyclables et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du 4e contrat "Réseau Vert", sur lequel le groupe E.E.L.V.A. a déposé les vœux référencés n° 41 et n° 42 et le groupe U.M.P.P.A. le vœu référencé n° 43.

La parole est à M. Jean-François MARTINS, pour 5 minutes.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues, je n'ai pas besoin de rappeler ici à quel point la transformation de Paris en ville pacifiée et favorable aux mobilités douces est une condition nécessaire à la modification des comportements qui nous permettra un jour, nous l'espérons tous, d'être un peu moins dépendants du carbone.

A ce titre, le schéma d'orientation pour le développement du vélo ou Plan vélo que nous avons adopté en juin dernier, était une bonne nouvelle. Je l'avais souligné et applaudi à l'époque, car c'était une initiative qui allait dans le sens, je le crois, de l'environnement, de la santé, de la qualité de l'air, et finalement des mobilités pour les Parisiens.

Aujourd'hui donc, la délibération que vous nous proposez permet de concrétiser en partie ce plan, avec un financement pour les programmes 2011 d'aménagements cyclables, que nous demandons à la Région Ile-de-France d'abonder.

Je soutiens évidemment ce programme et ces aménagements, mais permettez-moi la réflexion suivante : si nous souhaitons faire du vélo un mode de déplacement principal et majeur pour nos concitoyens, qu'il le soit au même titre que la voiture individuelle ou les transports en commun, nous devons, comme pour les moyens de transport que je viens d'évoquer, les appréhender donc à l'échelle de la métropole.

Alors que nous considérons la voiture, le métro, le bus, les déplacements et les trajets à l'aune de bassins d'emplois, bassins de vie, et donc des trajets Paris banlieue et banlieue Paris, qui sont la réalité pour un certain nombre d'habitants de la métropole, pour le vélo, je constate qu'une fois de plus nous avons beaucoup de mal à sortir du périphérique et à envisager ces sujets de manière métropolitaine.

En effet, dans tous les tronçons d'aménagement compris dans cette délibération, aucun ne concerne un segment de franchissement des Maréchaux, des portes de Paris ou du périphérique, et aucun ne va participer à l'amélioration des trajets entre Paris et la petite couronne.

Alors même justement que ce programme a vocation à être financé par la Région Ile-de-France et donc, pourquoi pas, à soutenir les logiques intercommunales et métropolitaines, il est d'une certaine manière un peu désespérant que nous ne sachions pas donner à cette question la dimension métropolitaine qu'elle mérite. C'est la seule réserve que j'apporterai sur cette délibération sur laquelle j'émettrai quand même un vote favorable, mais je rappelle ici que si nous devons construire le Grand Paris, il faudra commencer par le Grand Paris de la mobilité et des mobilités douces en priorité.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Bravo ! Vous avez respecté le temps.

La parole est à M. Gilles ALAYRAC.

M. Gilles ALAYRAC. - Mes chers collègues, comme nous le savons tous, le développement du réseau cyclable à Paris constitue pour notre majorité un axe essentiel du réaménagement de l'espace public et il ne s'agit pas là d'un gadget pour donner l'illusion que l'on pourrait ainsi maîtriser l'usage de la voiture et lutter contre les nuisances et la pollution.

Non, au contraire, la réalité est que le vélo, progressivement, devient un moyen de déplacement comme les autres, y compris pour aller travailler. Il n'est plus et il ne doit pas être conçu comme seulement un mode de loisirs et de détente, par exemple le week-end.

Nous ne pouvons donc qu'encourager la réalisation d'aménagements cyclables propres là où cela est possible, bien sûr, pour sécuriser les cyclistes d'abord et inciter les habitants à utiliser sans inquiétude le vélo dans Paris.

Alors, il y a un an, nous votions à l'unanimité de notre Conseil le Plan Vélo et le volontarisme de notre Municipalité s'illustrait alors par des objectifs ambitieux pour les 10 ans à venir, avec, je le rappelle, plus de 800 kilomètres d'aménagements cyclables, deux axes structurants, l'aménagement de 10 portes, et M. MARTINS a raison de dire qu'il faut penser aux portes périphériques, afin de faciliter les déplacements en petite couronne.

Depuis, la Ville a travaillé à la difficile mise en place des double-sens cyclables dans les zones 30, en l'accompagnant d'une communication auprès des riverains, via des affiches, des lettres d'information et une communication internet.

Après six mois, le retour d'expérience est positif, il n'y a pas d'accident ou en tout cas quasiment pas, parce que je crois que chacun a intégré cette nouvelle pratique qui existait d'ailleurs de façon très pacifique dans d'autres grandes villes comme à Strasbourg.

Aujourd'hui, cette délibération assure la mise en œuvre concrète du Plan Vélo et des aménagements complémentaires qui viennent ainsi compléter les grands itinéraires, renforçant le maillage des quartiers.

Je voudrais citer le cas du 15^e arrondissement, où la place du vélo est encore très limitée. Pourtant, cet arrondissement, qui est important par sa superficie, par sa population, on le sait, a pris beaucoup de retard et on ne peut pas dire que l'opposition de la mairie du 15^e, qui demeure très attachée à ce qu'on ne limite pas l'espace réservé à la voiture, facilite les choses.

A cet égard, et, d'ailleurs, elle s'exprimera tout à l'heure par un vœu propre, la mairie du 15^e tente de se "verdir", si je puis dire, avec un Plan Vélo qu'elle a appelé "Harmonie", qui voudrait faire croire qu'on peut créer des itinéraires cyclables, mais en les prenant où ? Eh bien, sur les trottoirs.

Je ne crois pas que ce soit par un surlignement que l'on crée de l'espace pour les cyclistes. Non, c'est par une offre assumée, claire et sécurisée que l'on encourage l'usage du vélo.

Avec le Plan parisien, le 15^e va donc compter une bande cyclable à contresens rue de Lourmel, qui permettra utilement aux cyclistes de bénéficier d'une traversée Nord/Sud sur un linéaire qui n'est pas négligeable, 1,6 kilomètre.

A ceci, on va aussi ajouter, pour le Sud de la Capitale, les aménagements dans le 7^e arrondissement qui concernent les abords du Champ de Mars. Cette étape dans la réalisation du Schéma d'orientation du vélo va incontestablement dans le bon sens et avec de nombreux autres cyclistes, j'attends presque avec impatience, Madame la Maire, la prochaine étape. Vous avez, en tout cas, tous nos encouragements en ce sens.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN, cinq minutes.

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Maire, nous avons voté en juin dernier le Plan Vélo qui prévoit la réalisation de 260 kilomètres d'aménagements cyclables supplémentaires, ainsi que 1.000 places de stationnement par an.

Le contrat de réseau vert conclu avec la Région est l'un des instruments privilégiés pour atteindre ces objectifs. Ce contrat permet à la Ville de Paris d'obtenir des subventions régionales à hauteur de 50 % des projets d'itinéraires cyclables ou de création de places de stationnement et à hauteur de 30 % pour les contresens cyclables.

Puisqu'il s'agit de la dernière tranche du contrat, permettez-moi d'en faire un rapide bilan financier.

Le contrat initial prévoyait la réalisation de 16 millions d'euros hors taxes de travaux en trois ans.

L'an dernier, un avenant au contrat est venu renforcer son enveloppe financière en la portant à 21 millions d'euros hors taxes, avec un décalage sur l'année 2011 de la majeure partie des travaux.

L'avenant résultant de ce décalage prévoyait donc, pour cette année, la réalisation de 12,2 millions d'euros de travaux. Or, la délibération qui nous est soumise propose un programme d'aménagement de 1,6 million d'euros hors taxes.

Au total, si on fait les comptes, seulement 10 millions d'euros auront été effectivement programmés, soit moins de la moitié de ce qui était prévu au stade de l'avenant de 2010.

Si l'on retire, en effet, les 185 kilomètres de contresens cyclables qui ne constituent pas des itinéraires protégés pour les cyclistes, le contrat de réseau vert aura permis la création de 65 kilomètres d'itinéraires nouveaux. Nous sommes loin des 260 kilomètres attendus d'ici 2014.

De même, l'exposé des motifs mentionne qu'en 2011, aucune subvention ne sera octroyée par la Région concernant les places de stationnement, dans la mesure où les crédits des années antérieures n'ont pas été consommés.

Lors de l'adoption du Plan Vélo, j'appelais déjà l'attention de la municipalité sur la nécessité de réaliser plus de 1.000 places de stationnement pour les vélos par an ; cet appel a visiblement été sans succès.

Monsieur le Maire, vous avez déployé à Paris une flotte de 20.000 vélos en libre-service sans offrir aux utilisateurs un réseau d'itinéraires cyclables qui soit à la hauteur de ce dispositif. Pire, certains aménagements, comme celui du boulevard Magenta, n'ont pas renforcé la sécurité des cyclistes.

Une grande métropole cyclable ne peut certes pas se contenter de construire un système de vélos ou de libre-service seulement en se contentant d'une communication performante. Son action doit, avant tout, reposer sur un réseau dense de pistes cyclables pour une pratique vraiment sécurisée.

Nous estimons que la Ville de Paris est en défaut sur ce dossier, faute d'utiliser les crédits disponibles, ce pourquoi nous soutenons la politique en faveur de ce mode doux. Comme nous ne voulons pas pénaliser les réalisations projetées, mais nous nous abstenons sur ce plan pour protester sur le défaut d'implication de la Municipalité.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme POIRault-GAUVIN. Vous avez cinq minutes mais si vous pouvez faire moins, c'est mieux.

Mme Géraldine POIRault-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire. J'ai bien compris...

Bertrand DELANOË a gagné les élections en 2008 en partie grâce à Vélib' et je pense qu'une Droite moderne, une Droite qui sait s'adapter, c'est une Droite qui tire les leçons d'un tel scrutin, qui fait des propositions, qui est constructive et qui va proposer des aménagements cyclables quand les Parisiens les demandent, le réclament.

Aujourd'hui, grâce à Vélib', n'importe qui peut prendre un vélo, être un cycliste occasionnel et aller dans la circulation, au beau milieu des autobus, des voitures et risquer sa peau ! Aujourd'hui, c'est cela. Ce qu'il faut, c'est développer les aménagements cyclables pour que les cyclistes occasionnels - je ne parle pas seulement des cyclistes militants qui sont dans les associations - puissent se déplacer en toute sécurité au milieu de la circulation à Paris.

La Droite est donc favorable aux aménagements cyclables lorsque ces aménagements cyclables sont intelligents, utiles, bien conçus, et aussi quand ils sont raisonnables, parce qu'il y a des aménagements qui sont plus ou moins coûteux.

Le Plan Vélo que nous avons adopté tous avec enthousiasme en juin dernier prévoit la réalisation pour 2020 d'un réseau de pratiquement 800 kilomètres de pistes cyclables à Paris. Simplement, il faut réfléchir au meilleur aménagement possible avec la voirie telle qu'elle est aujourd'hui dans nos quartiers.

Dans ce plan cyclable qui nous est proposé aujourd'hui, dans ce projet de délibération, il y a donc un contresens cyclable prévu pour le 15e arrondissement. Je trouve que c'est un bon aménagement en contresens qui résulte, en fait, du décret du Premier Ministre du 30 juillet 2008 qui modifie le Code de la route, qui permet la création de ce contresens et de cette zone de rencontre en zone 30.

Je trouve que cet aménagement sur le plan du "bilan stationnement" est assez satisfaisant parce qu'il n'y a pas trop de suppressions de places de stationnement sur cette rue de Lourmel. Le stationnement en lincoln qui est prévu, Madame LEPETIT, j'attire votre attention, devant le 92, rue de Lourmel me semble un petit peu injustifié, et donc, si cela ne vous ennuie pas de revoir ce point précisément, nous pouvons en discuter avec les services techniques. Il faudrait vraiment s'attacher à revoir ce point, mais sur le plan des suppressions de places de stationnement, rue de Lourmel, il n'y en a pas énormément.

Une inquiétude qui a été évoquée lors du Conseil d'arrondissement du 15e, ce sont les croisements vélos/bus dans ce système de contresens, donc il faudra revoir cela.

Le point négatif de cet aménagement, Monsieur le Maire, c'est l'absence totale de concertation. Alors qu'ici on se fait le chantre de la démocratie participative, qu'on veut soumettre les aménagements aux conseils de quartier, les riverains de la rue de Lourmel, les conseils de quartier concernés par cette rue n'ont jamais été consultés en amont sur cet aménagement. Je trouve cela vraiment dommage parce que, si on veut convaincre tous les anti-vélos de cette ville, il faut justement essayer d'aller discuter, les convaincre dans les conseils de quartier.

Je considère qu'il faudrait ajouter à cette délibération une consultation systématique des conseils de quartier.

Je ne sais pas, Monsieur le Maire, si nous pouvons présenter le vœu en même temps que la délibération. Comment cela se passe ? On présente les vœux ? Oui.

Le 15e arrondissement, dès 2008, a voulu participer à ce grand Plan vélo du Maire de Paris en proposant un projet "Harmonie" qui n'est pas un gadget. C'est un projet de bandes cyclables pour le 15e, pas du tout sur les trottoirs - Monsieur ALAYRAC, vous n'avez absolument pas lu notre proposition - mais sur la chaussée. C'est une bande cyclable qui constituerait un fil d'Ariane avec une bonne visibilité, une réversibilité, c'est-à-dire que si l'on se trompe, on peut changer d'avis, une économie aussi puisqu'il s'agit d'un marquage au sol beaucoup moins coûteux que les aménagements que vous avez proposés par le passé, et surtout qui garantit la sécurité de tous les usagers.

Nous avons fait ce projet "Harmonie" en 2010. Le maire du 15e y a beaucoup contribué. Nous vous avons adressé ce plan. Madame LEPETIT, vous nous avez accusé réception de ce projet en juin 2010.

Depuis, nous n'avons aucune nouvelle de votre part. Nous avons pourtant reçu M. BOULANGER encore en janvier dernier. Jamais vous n'avez daigné vous intéresser à ce projet, balayant notre proposition d'un revers de manche.

Nous demandons, dans l'intérêt général, de ne pas écouter vos petits collègues du 15e qui sont dans une posture politique d'opposition à ce projet et de vraiment s'intéresser à notre proposition dans l'intérêt général, dans l'intérêt des cyclistes. C'est l'objet du vœu.

Donc, prendre notre proposition au sérieux parce que les droits de l'opposition, c'est aussi de faire des propositions et d'être écoutée par l'Exécutif.

J'ai été particulièrement choquée par l'absence totale de réponse sur ce projet, que nous portons avec beaucoup de cœur et avec beaucoup de sérieux. Nous avons fait des consultations des conseillers de quartier, nous avons eu des réponses parce que, nous, nous consultons quand nous proposons. Nous consultons mais nous n'avons eu aucune réponse de votre part, Madame LEPETIT. Je compte sur vous pour nous donner aujourd'hui votre position sur ce projet.

En ce qui concerne l'aménagement de la rue de Lourmel, j'y suis totalement favorable, avec les réserves que j'ai indiquées dans mon exposé.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame. Ne vous inquiétez pas, on va vous répondre !

La parole est à Mme FOURNIER, pour 3 minutes. Elle doit présenter un vœu.

Mme Danielle FOURNIER. - C'est le vœu n° 41, relatif au réaménagement de la rue Eugène-Varlin dans le 10^e arrondissement.

Dans la suite du débat qui s'est instauré à propos du Réseau vert et de la nécessité de mailler les aménagements, de faire qu'ils s'enchaînent les uns avec les autres et que la mise en place du vélo ne nuise pas aux piétons, ce vœu propose d'améliorer l'ensemble de la circulation pour un meilleur partage des différents usages, et notamment propose qu'on profite de la réalisation du double sens cyclable rue Eugène-Varlin pour réaménager globalement la voirie de cette rue avec en particulier l'aménagement du trottoir impair, un élargissement qui bénéficierait aux piétons.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente, pour la rapidité.

La parole est à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3^e Commission. - Le vœu n° 42 n'a pas été présenté par "Les Verts".

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - "Les Verts" ont-ils un vœu n° 42 ?

Alors, présentez-le !

Mme Danielle FOURNIER. - Le vœu n° 42 est relatif à la réalisation d'une liaison cyclable entre le canal Saint-Martin, qui est aménagé avec une piste depuis fort longtemps, et le bois de Vincennes. Ce sont deux grands axes très fréquentés, très bien aménagés. Il nous semble qu'il serait utile et profitable de mettre en œuvre une liaison cyclable inter-quartiers qui, justement, permettrait de réunir ces deux itinéraires, en reprenant une proposition qui figure dans le Schéma vélo 2002-2010 et qui est décrite précisément dans le vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Madame LEPETIT, vous pouvez y aller !

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

D'abord, je veux remercier tous les intervenants parce que cela montre une fois encore que le vélo passionne notre Conseil.

Je remercie Gilles ALAYRAC d'avoir rappelé le Plan vélo que nous avons adopté à l'unanimité lors de notre Conseil de Paris en juin 2010.

Je voudrais dire également que la délibération que nous vous proposons aujourd'hui ne porte pas sur l'ensemble des aménagements du Plan vélo. Cette délibération revient d'ailleurs chaque année, puisqu'elle permet d'arrêter une liste d'aménagements cyclables pour lesquels nous demandons des subventions au Conseil régional.

J'en profite pour dire à Mme DOUVIN qu'elle ne s'inquiète pas, que la Ville va utiliser tous les crédits disponibles pour les aménagements cyclables - cela, vous pouvez me faire confiance ! - et qu'en plus, nous demandons des subventions à la Région, puisque, vous le savez, la Région encourage les villes qui créent des aménagements cyclables. Donc, c'est l'objet exact de notre délibération.

En même temps, je peux comprendre que ce soit l'occasion pour les conseillers de Paris, dans les arrondissements particulièrement, de demander de nouveaux aménagements ou d'être vigilants sur les aménagements réalisés. Ils ont bien raison.

Je rappellerai à Jean-François MARTINS que j'approuve ce qu'il dit quand il souligne que les transports doivent être à l'échelle de la métropole. C'est la raison pour laquelle nous portons un certain nombre de projets de transport - je pense à Autolib', par exemple - au niveau de la métropole. C'est aussi la raison pour laquelle, dans le Plan vélo que nous avons voté, nous avons mis en exergue l'aménagement d'une dizaine de portes. Nous souhaitons justement avoir des liaisons cyclables avec les communes voisines. C'est extrêmement important.

Nous profitons, si je puis dire, des travaux du prolongement du tramway de la porte d'Ivry à la porte de la Chapelle, pour aménager des pistes cyclables aux portes de Paris. Bien évidemment, ces pistes ont un lien direct avec les aménagements cyclables faits dans les villes riveraines. Et puis, nous avons ajouté quelques autres portes ; je pense, par exemple, à la porte de Champerret.

Enfin, je répondrai à Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, avant de passer au vœu. J'ai entendu ses félicitations sur les aménagements de la rue Lourmel dans le 15^e. Je la remercie.

Je lui dirai que la concertation des conseils de quartier, je la souhaite, bien évidemment, mais elle est avant tout, c'est vrai, sous l'égide du maire d'arrondissement. Cela me paraît normal et j'y suis totalement favorable.

Vous l'avez dit en rappelant votre vœu, car ce n'est pas la première fois que vous nous faites un vœu sur le réseau que vous avez baptisé "Harmonie", vous nous rappelez que, justement, vous l'avez concerté avec les conseils de quartier.

Mais je tiens quand même à vous rappeler, Madame Géraldine POIRAUT-GAUVIN, que comme vous parlez de sécurité des cyclistes, ce qui les met le plus en danger, ce ne sont pas les double-sens cyclables mais ce sont plutôt les grands axes sur lesquels il y a des poids lourds. Ce sont malheureusement, et cela fait déjà quelques années que nous le disons et faisons des campagnes sur cette question, les angles morts importants des poids lourds qui empêchent les chauffeurs de bien voir les cyclistes ou les piétons, et c'est souvent la cause, malheureusement, d'accidents mortels.

Je voulais quand même le dire ici, parce que l'on entend trop dire que les aménagements cyclables réalisés par la Ville seraient dangereux. Je tiens tout de suite à démentir cette affirmation, notamment en ce qui concerne les aménagements des double-sens cyclables.

Concernant le vœu "Harmonie", sachez Madame que je prends vos propositions au sérieux. Vous dites que vous n'avez reçu aucune réponse de ma part, pourtant vous citez un courrier dans votre vœu.

Je m'étais engagée, c'est vrai, à transmettre vos propositions aux services pour examiner la cohérence des propositions que vous faites avec le schéma Vélo adopté par le Conseil l'an dernier.

C'est ce qui se passe, il y a un certain nombre de propositions qui sont en cohérence avec ce schéma et donc les réalisations se font, mais j'ai toujours souhaité qu'il n'y ait pas un réseau spécifique à un arrondissement, qui serait sans lien avec le réseau réalisé par la Ville de Paris ou les aménagements à venir.

Je suis beaucoup moins sévère qu'un certain nombre d'associations de vélo, notamment celles qui œuvrent dans votre arrondissement, dans le 15e, et parlent d'un projet "bidon".

Je n'emploierai jamais ce terme. Je suis respectueuse, je vous demande de l'être aussi auprès des élus d'opposition de l'arrondissement, mais je ne peux donc pas émettre un avis favorable sur le vœu n° 43.

Concernant les deux autres vœux qui ont été présentés par Danielle FOURNIER, il y en a un qui est en fait un peu en décalage avec les aménagements cyclables, puisqu'il demande l'aménagement global d'une rue, la rue Eugène-Varlin située dans le 10e arrondissement.

Je précise, comme j'ai eu l'occasion de le dire en 3e Commission, que ce vœu n'a pas été examiné par le Conseil du 10e arrondissement et qu'il appartient bien évidemment au maire d'arrondissement de juger des priorités en matière d'investissements localisés.

Pour cette raison, je souhaite demander à Mme FOURNIER, si elle en est d'accord, de retirer son vœu, parce que je ne crois pas qu'il ait aujourd'hui sa place ici.

Concernant le deuxième vœu, relatif à la réalisation d'une liaison cyclable entre le canal Saint-Martin et le bois de Vincennes, je vous précise qu'une liaison est déjà assurée, elle existe déjà par des axes, en gros, les axes Daumesnil, Richard-Lenoir, Fermiers-Généraux, avenue de Saint-Mandé, etc., et l'aménagement du boulevard Voltaire, prévu lui aussi dans le programme 2010-2014, devrait également créer un itinéraire entre ces deux sites, puisque tel est votre souhait.

En l'occurrence, je ne peux pas accepter en l'état le vœu que vous proposez.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous voulez ajouter quelque chose, rapidement ?

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Je maintiens le vœu, parce que l'on ne peut pas répondre que l'on ne donnera pas les réponses des études techniques à un élu. Ce n'est absolument pas possible.

Madame, dans la concertation, ce qui remontait, c'étaient les problèmes de signalétique dans le réseau cyclable et le réseau "Harmonie" a justement vocation à répondre à ce problème de signalétique et de communication.

Les gens sont prêts à accepter les aménagements cyclables, à partir du moment où ils sont informés et qu'il y a une vraie signalétique.

C'est la raison pour laquelle je maintiens ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous avons compris.

Le vœu n° 41 a été retiré.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 42, déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 43, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 105.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DVD 105).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'avenir des gares de Saint-Ouen et Ornano.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'avenir des gares de Saint-Ouen et Ornano.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'affectation de la gare de Saint-Ouen.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, je propose d'examiner conjointement les vœux référencés n° 44 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, n° 45 du groupe E.E.L.V.A., n° 46 du groupe U.M.P.P.A. et n° 46 bis de l'Exécutif, relatifs aux gares de Saint-Ouen et Ornano.

La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI, pour une minute.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Président. J'essaierai d'être brève.

Sachez que, depuis plusieurs années, la mairie du 18e et les conseils de quartier Moskova - Porte Montmartre, Clignancourt - Jules Joffrin et Grandes Carrières - Clichy ont entamé une réflexion sur l'avenir des gares Saint-Ouen et Ornano qui sont aujourd'hui sur la petite ceinture et qui sont complètement défigurées.

Nous nous félicitons bien sûr du rachat des gares Saint-Ouen et Ornano par la Ville qui symbolise la volonté municipale de revaloriser le secteur des portes, à travers la réhabilitation du patrimoine de l'arrondissement.

Cependant, nous voudrions attirer l'attention de la Ville de Paris sur le fait que, dans le cadre de la réflexion sur le devenir de ces gares, les conseils de quartier soient pleinement associés à cette réflexion, y compris dans le cadre d'une démarche de préfiguration des activités qui seront demandées dans le futur appel à projet.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Danielle FOURNIER, pour une minute.

Mme Danielle FOURNIER. - Ce vœu était initialement le vœu du conseil de quartier dont je suis la présidente, ensuite il a été repris par quatre conseils de quartier du 18e avant de devenir le vœu de la majorité que vient de présenter Myriam EL KHOMRI.

Il a subi quelques évolutions, mais, à l'origine, voilà ce qu'il disait et ce qu'il demandait : évidemment, dans le cadre du rachat de ces deux gares et précisément de la gare de Saint-Ouen, il demandait (et il demande toujours, d'ailleurs) que les conseils de quartier soient associés à la réflexion générale menée par la Ville sur le devenir de ces deux gares.

Il demandait également, en fonction du calendrier de l'acquisition et de la réalisation des travaux, c'est-à-dire dans ce temps qui va séparer l'acquisition de la réalisation des travaux définitifs, que puisse être lancé un appel à projet à caractère culturel, mais aussi on pourrait dire citoyen, pour une mise à disposition temporaire du lieu, à une structure (soit un collectif d'artistes, soit toute autre structure qui pourrait lui trouver une utilité sociale) en attendant le futur projet.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. COUDERT, pour une minute.

M. Thierry COUDERT. - J'interviens au titre du 17e et plus particulièrement du conseil de quartier La Fourche - Guy Môquet dont je suis responsable, puisqu'il se situe sur l'un des deux côtés de l'avenue de Saint-Ouen, pas celui où est la gare, mais, évidemment, le projet d'aménagement, de quelque nature qu'il soit de cette gare, nous concernera directement.

Je ne jouerai pas les Dupond/Dupont. Nos motivations sont à peu près les mêmes que celles des autres conseils de quartier. Nous souhaitons effectivement que cette gare puisse être très rapidement utilisée pour quelque chose de vivant.

Je me permettrai d'insister plus particulièrement pour qu'elle soit, en attendant d'une affectation définitive, mise à disposition d'un collectif d'artistes ou d'une association culturelle, dans un quartier qui effectivement est plutôt actuellement un désert culturel.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Annick LEPETIT pour vous répondre.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, nous avons trois vœux qui émanent de deux conseils d'arrondissement, ceux du 18e et du 17e, qui concernent deux gares de la petite ceinture, les gares Saint-Ouen et Ornano.

En lisant attentivement les trois vœux, au moins deux d'entre eux sont très proches, et Danielle FOURNIER vient de nous en donner l'explication. En effet, c'était un vœu proposé par Daniel VAILLANT et Myriam EL KHOMRI qui a été repris par l'ensemble de la majorité du Conseil du 18e arrondissement.

Quant au vœu du 17e, même s'il est vrai que la gare est située dans le 18e mais après tout, c'est bien que la mairie du 17e se préoccupe du devenir de la gare de Saint-Ouen : il n'est jamais trop tard pour bien faire, et j'en suis tout à fait contente.

En revanche, c'est vrai que ce vœu précise absolument un établissement à caractère culturel. Je pense qu'il est un peu tôt pour s'engager si loin.

En revanche, je vous propose, pour réunir ces trois vœux, un vœu de l'Exécutif qui reprend peu ou prou un certain nombre de considérants qui sont dans ces vœux, mais qui précise les choses pour expliquer à la fois que les conseils de quartier doivent bien sûr être associés, et je sais qu'ils le sont dans le 18e, je n'ai aucun souci, et qu'un travail est déjà entamé depuis 2006. Moi-même, comme députée de cette circonscription, je suis bien placée pour le savoir.

Mais il faut aussi que vous sachiez que ces gares sont toujours, en tout cas au moins pour l'une d'entre elles, en négociation avec Réseau ferré de France qui, c'est vrai, depuis peu, a souhaité que la Ville puisse s'en porter acquéreur.

Il faut maintenant que les deux locataires, si je puis dire, qui sont dans ces gares, partent. Nous n'en sommes pas à la même question juridique pour la gare de Saint-Ouen comme pour la gare d'Ornano. C'est pourquoi je précise dans le vœu que, concernant la gare de Saint-Ouen, les conseils de quartier devront être associés à un appel à projets sur l'utilisation de la gare dans l'attente de lancement de travaux plus tardivement.

Je crois que nous répondons là notamment à une préoccupation des conseils de quartier.

D'autre part, il faut bien sûr que les conseils de quartier soient pleinement associés à la réflexion de la Mairie de Paris sur le devenir de ces deux gares, mais je souhaitais aussi, Monsieur le Maire, en profiter pour donner une information concernant justement là où nous en sommes avec R.F.F. à l'instant présent sur ces deux gares, ce qui n'empêche pas bien sûr, et nous avons déjà commencé avec les conseils de quartier, de travailler à un futur projet.

Je précise bien sûr que c'est Anne HIDALGO qui porte ces projets. Elle est d'ailleurs signataire avec moi de ce vœu de l'Exécutif municipal, mais je souhaitais avant tout rassurer les élus d'arrondissement sur la préoccupation commune que nous avons concernant ces deux gares qui méritent, et il est temps, une attention particulière.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

J'ai une explication de vote de M. MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Pour ne pas gêner le déroulé de la séance.

Juste une explication de vote sur la forme. Je prends acte avec beaucoup d'intérêt, Madame LEPETIT, de ce que vous venez de dire sur la concertation nécessaire avec les conseils de quartier. Je vois que vous le réintégrez dans votre vœu bis. Je regrette que pour le cas du 15e, vous ayez dit que c'était la mairie d'arrondissement qui gérait les conseils de quartier. Là, par contre, cela ne vous pose pas de problème que ce soit dans un vœu mairie de Paris.

Mais dont acte : le plus on peut concerter avec les conseils de quartier, le mieux c'est.

Je rajouterai juste sur ces vœux, et je m'adresse à mes collègues et élus de gauche du 15e, que, comme Mme FOURNIER l'a dit publiquement en séance à l'instant, elle préside son conseil de quartier dans le 18e. J'espère que vous prendrez acte de ses déclarations et que lors des conseil d'arrondissement, vous cesserez enfin de reprocher au conseil de quartier du 15e d'être présidé par des élus alors que dans votre majorité, vous le faites vous-même dans d'autres arrondissements. Plutôt que de prétendre le contraire en séance de conseil d'arrondissement, vous retrouverez raison et vous arrêterez ces arguments qui n'ont pas lieu d'être car les conseils de quartier ont leur importance et les élus qui les président, quels que soient les arrondissements, font un travail de grande importance.

Sur le vœu, c'est une explication de vote donc je suis dans mon temps. Sur le vœu, nous maintenons le vœu, et nous votons le vœu bis.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - De façon très courte, j'entends ce que dit M. MENGUY, qui était plus sur la forme que le fond. Mais je veux dire sur la forme et sur le fond que je suis ravie d'entendre un élu de l'opposition dire tout le bien qu'il pense des conseils de quartier. Je rappelle quand même que c'est Bertrand DELANOË, Maire de Paris, qui a créé les conseils de quartier à Paris.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Les premiers ont été mis en place dans le 1er arrondissement !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Alors, on vous donnera la réponse au prochain Conseil et on saura qui a créé le premier conseil de quartier. Moi, je pense que c'est dans le 2e, par mon adversaire politique de l'époque ! Mais on vérifiera.

Le vœu n° 44 du groupe socialiste est retiré.

Le vœu n° 45 du groupe E.E.L.V.A. est-il maintenu ?

Mme Danielle FOURNIER. - Non, mais j'ai été déçue d'entendre autant de réticences sur la question culturelle dans la réponse qui a été faite de la part de l'Exécutif. J'espère...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le retirez-vous ?

Vous retirez le vœu n° 45.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 46 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 122).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 46, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la circulation des cycles à plus de deux-roues dans les voies réservées à la circulation des cycles.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 47 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la circulation des cycles à plus de deux-roues dans les voies réservées à la circulation des cycles.

Madame CHARNOZ, vous avez la parole, une minute.

Mme Sandrine CHARNOZ. - En 2011, pour la première fois, les visiteurs de la foire du Trône peuvent bénéficier d'un transport gratuit en tricycle à assistance électrique. Les avis récoltés auprès des 300 personnes parmi les utilisateurs illustrent le réel succès de cette démarche alternative voulue par cette année expérimentale.

Ce mode de déplacement doit offrir rapidité, fluidité et confort. Et pour ce faire, les véhicules ont toujours eu pour intention d'utiliser les itinéraires cyclables.

Or, nous avons pu constater que la législation en vigueur à Paris est complexe. En effet, la diversité des types d'aménagements cyclables - couloirs de bus, bandes cyclables, pistes cyclables - et la multiplicité des types de cycles en circulation - vélos, tricycles, motorisés ou non, à pédalage assisté, à vitesse limitée ou non, équipés d'un cargo - induisent des dispositions réglementaires variées.

De fait, comme l'offre de transport des personnes comme des marchandises à vélo à pédalage assisté se développe sensiblement à Paris, nous avons déposé ce vœu.

Celui-ci consiste en ce que le maire de Paris demande au préfet de police de clarifier en lien avec la municipalité la réglementation relative à la circulation des cycles de plus de deux roues dans les voies réservées ouvertes à la circulation des cycles à Paris.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

J'émets un avis très favorable à ce vœu. J'en profite pour remercier la maire du 12e et les élus, bien sûr, d'avoir soulevé cette question. C'est une question importante, qui montre qu'il y a une évolution des moyens de transport à Paris, mais aussi, on peut le constater, dans d'autres villes.

Il y a aussi une augmentation, là précisément puisque c'est l'objet, du nombre de tricycles, que ce soit pour le transport de personnes - je pense aux vélos taxi - ou bien de marchandises, je pense à des sociétés que nous connaissons bien ici comme La Petite Reine, par exemple.

Je pense qu'il y a une méconnaissance des règles relatives à la circulation de ce type de véhicule et qu'il serait, en effet, très utile de les clarifier, en faisant bien évidemment attention à la taille de ces véhicules, à leur encombrement ou bien sûr à leur vitesse.

Mais quand je parle de leur vitesse, je pense plutôt aux tricycles à moteur, car là aussi on voit fleurir de nouvelles motos trois roues, qui prennent beaucoup d'espace et qui quelques fois sont dangereuses car il n'est pas obligatoire d'avoir un permis moto pour conduire ce type d'engin.

Revenons à nos tricycles. Je souhaite, bien sûr si le représentant de M. le Préfet de police le veut, que la Préfecture s'exprime, car c'est vrai que c'est plutôt un règlement de la Préfecture, même si nous serons tout à fait d'accord pour participer à une réunion de travail et voir ensemble ce que nous pouvons faire pour clarifier encore une fois le règlement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame LEPETIT.

Monsieur le Préfet, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Bien évidemment, comme d'habitude, la Préfecture de police examinera avec intérêt, et de manière pragmatique, l'évolution des nouvelles formes de déplacement ou de desserte de logistique urbaine.

Simplement, il faut bien dire, la réglementation actuelle est assez restrictive parce qu'elle a une logique aussi : les voies de bus sont calculées par rapport à la largeur des véhicules, à l'espace de sécurité et ensuite à la largeur des autobus. Donc, un principe d'ouverture généralisée se heurte à ce calcul mathématique.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 123).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au renforcement de l'offre de bus dans le bois de Boulogne.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 48 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif au renforcement de l'offre de bus dans le bois de Boulogne.

La parole est à Mme FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Tout le monde connaît l'intérêt des deux grands poumons verts de Paris, et notamment du bois de Boulogne auquel il est préférable de se rendre par les transports en commun ou à vélo.

C'est pourquoi nous avons déposé ce vœu pour que le bus 63 soit prolongé et surtout - le vœu est formulé ainsi - que le S.T.I.F. mette à l'étude le prolongement de cette ligne jusqu'à Suresnes, pour mieux desservir le bois de Boulogne par les transports en commun et pour assurer aussi une liaison supplémentaire entre la banlieue et Paris, et pour prendre en considération la mobilité dans Paris Métropole.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Monsieur le Maire, j'émets un avis favorable sur ce vœu.

Il se trouve que la desserte du bois de Boulogne doit être améliorée. Je parle bien évidemment des transports publics.

Il se trouve aussi que le S.T.I.F. travaille à la restructuration du réseau de bus parisiens. Donc, je pense qu'on peut proposer au S.T.I.F. d'étudier, peut-être plus particulièrement le week-end, des dessertes dans le bois de Boulogne.

Je rappelle quand même que le 63, puisque c'est le bus dont il s'agit, va jusqu'à la Porte de la Muette et qu'il est donc vraiment au pied du bois de Boulogne mais, sans doute pour un certain nombre de personnes, faut-il aller un peu plus loin, mieux desservir le bois de Boulogne.

Ce sera bien évidemment mis à l'étude par le S.T.I.F.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 124).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au maintien de Voguéo.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 49 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif au maintien de Voguéo.

La parole est à M. BAUPIN, pour une minute.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je prendrai moins d'une minute pour rappeler notre attachement à ce dispositif Voguéo, qui a été initié suite à la volonté de la Ville de Paris dans le mandat précédent.

On sait les difficultés que rencontre aujourd'hui ce service, parce qu'il n'a pas été dimensionné à la bonne taille en ce qui concerne le bief sur lequel il aurait dû être mis en place totalement.

Ce dossier a des éléments positifs aujourd'hui, en termes de développement, puisque le S.T.I.F. a mis à l'étude le fait de pouvoir développer Voguéo sur l'ensemble du bief, sauf que nous avons appris récemment que, semble-t-il, cela ne pourrait se faire qu'après une interruption éventuelle du service pendant plusieurs mois. Cela nous inquiète beaucoup car, évidemment, nous savons qu'une fois qu'on a arrêté un service, il est beaucoup plus difficile de le reprendre que si on le maintient.

C'est la raison de ce vœu pour soutenir les efforts qui sont faits aujourd'hui par la Ville de Paris au sein du Conseil d'administration du S.T.I.F., pour faire pression pour qu'il n'y ait pas d'interruption du service Voguéo en attendant la mise en place du service définitif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je répondrai à Denis BAUPIN qu'il a raison de s'alerter. Moi aussi, et je ne suis pas la seule, nous ne sommes pas les seuls, un certain nombre d'élus, et notamment des communes riveraines de la Seine sont inquiets quand on entend les propos du Préfet de Région concernant l'arrêt de la prolongation de l'expérimentation de Voguéo.

Nous sommes attachés à Voguéo et nous le sommes d'autant plus que nous souhaiterions mettre en place un vrai service public navigable de voyageurs sur la Seine, et donc améliorer l'existant, le service tel qu'il est aujourd'hui. Mais vous n'êtes pas sans savoir que le Préfet de Région a accordé au S.T.I.F. le pouvoir de prolonger de six mois seulement cette expérimentation. Donc, celle-ci devrait s'arrêter le 5 juin ; c'est la date limite imposée par le Préfet de Région.

J'ai moi-même eu l'occasion plusieurs fois de déposer des vœux, des amendements au Conseil d'administration du S.T.I.F., avec Bernard GAUDILLÈRE et Pierre MANSAT, puisque nous y siégeons tous les trois pour la majorité du Conseil de Paris. Et le dernier vœu que nous avons déposé en février 2011 visait à ce que nous travaillions à un cahier des charges pour préparer un nouveau service plus ambitieux que celui qui existe déjà, mais aussi à ce qu'on puisse prolonger de plusieurs mois encore l'expérimentation en cours.

Nous avons eu des réunions de travail, à la fois bien sûr avec le S.T.I.F. mais aussi avec tous les élus concernés, qui croient comme nous à Paris que ce service est important, qu'il est temps bien évidemment que nos villes soient tournées vers le fleuve et que nous puissions utiliser ce fleuve aussi comme un moyen de déplacement.

Voilà où nous en sommes. Nous avons encore quelques réunions de travail sur le cahier des charges avec le S.T.I.F., avec les collectivités locales. Nous travaillons d'arrache-pied, et nous travaillons parallèlement à persuader le Préfet de Région qu'il ne faut pas interrompre ce service.

J'approuve votre vœu car tout ce qui ira dans le sens de proroger ce service va dans le bon sens.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme DOUVIN, pour une explication de vote.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

A chaque Conseil de Paris ou presque, nous sommes amenés à nous prononcer sur un vœu pour Voguéo, en fait destiné à faire pression sur le S.T.I.F. Or, le S.T.I.F. a clairement répété qu'il n'était pas en mesure de consacrer près de 25 millions d'euros par an à un service de transport qui s'apparente plus à un service de loisirs qu'à une offre crédible de déplacements pendulaires. L'expérimentation a été un échec. Je pense que personne ne peut le contester ici. Les bateaux ont été utilisés à 10 % de leur capacité et chaque passager a coûté à la collectivité 23 euros quand il a rapporté 3 euros de recette directe. La Cour des comptes a épinglé le Service fluvial du fait de son coût et de sa faible attractivité.

Comment peut-on croire quand même que pour gagner le centre de Paris en venant de Suresnes ou de Maisons-Alfort, un Francilien va utiliser Voguéo et mettre deux fois plus de temps qu'en métro ou en R.E.R. ?

Lors du débat sur les voies sur berges, le Maire de Paris nous a présenté Voguéo sans avoir financé ni même conçu une nouvelle formule. On ne peut pas ainsi brûler les étapes. Peut-être Voguéo ou un service sur le bief de la Seine sera-t-il intéressant, mais en tout cas, aujourd'hui, faute de pouvoir avoir examiné au S.T.I.F. un projet défini et viable, nous ne pouvons que voter contre ce vœu.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait ! C'est clair.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 125).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création de points de rechargement pour les vélos électriques.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, le vœu référencé n° 50 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la création de points de rechargement pour les vélos électriques, est retiré.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au parking situé avenue de la porte Briançon (15e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 51 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au parking situé avenue de la porte Brancion.

La parole est à M. MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu qui fait suite à une demande des riverains sur un secteur au niveau de la porte Brancion, au niveau boulevard du périphérique, au-dessus en tout cas, qui a été neutralisé lors des travaux de couverture du périphérique.

C'était une zone qui servait à l'origine pour des places de stationnement et qui, en l'état actuel, porte toujours des palissades de chantier et ne s'est toujours pas vu restituer sa destination d'origine.

L'idée de ce vœu est qu'au moins la destination d'origine, c'est-à-dire un parking, puisse lui être rendu, ou alors, éventuellement, un autre équipement.

Je profite des quelques secondes qui me restent pour, ici, saluer le travail de l'adjointe de quartier du quartier Brancion-Brassens - les conseils de quartier sont à l'honneur dans cette 3e Commission et je trouve cela bien - pour saluer donc le travail de Louisa FERHAT, qui a été récemment nommée Chevalier dans l'Ordre national du Mérite. Je crois que, comme dit l'expression, franchement, elle le mérite !

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous la félicitez de notre part.

Je donne la parole à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Concernant ce vœu, je voulais répondre à M. MENGUY et insister un tout-petit peu quand même sur cette question, que lorsque vous demandez la réouverture d'un parking, il ne peut pas y avoir de réouverture ; il peut y avoir éventuellement une ouverture, mais pas une réouverture, puisque ce parking n'existait pas, en tout cas légalement, je tiens à rappeler que c'était un parking sauvage. Il faut quand même dire les choses telles qu'elles sont.

Ceci dit, j'en conviens, ce n'est pas satisfaisant de laisser en l'état un tel espace situé au-dessus de la nouvelle couverture du boulevard périphérique et les services de la Direction de la Voirie et des Déplacements ont proposé un aménagement, mais le maire de Vanves, qui a été consulté, a donné un avis défavorable à l'installation du bâtiment proposé. Il souhaite, lui, un espace dégagé.

Nous travaillons donc à un nouveau projet susceptible de recevoir l'accord du Maire de Vanves et, bien sûr, un projet qui fait place aux piétons d'abord et aux circulations douces, afin, bien sûr, d'être en phase avec l'objectif final du projet de couverture.

Voilà où nous en sommes.

Donc, je ne peux pas, aujourd'hui encore, et j'en suis désolée, Monsieur MENGUY, donner un avis favorable à votre vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à l'avenue du Général Leclerc.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 52 dans le fascicule, déposé par M. Jean-François MARTINS, relatif à l'avenue du Général Leclerc.

La parole est à M. MARTINS, une minute.

M. Jean-François MARTINS. - Oui, Monsieur le Maire.

L'Exécutif a souvent tendance à rappeler qu'il a été élu sur des engagements et qu'il les tiendrait auprès des Parisiens.

L'avenue du Général Leclerc fait typiquement partie des promesses que vous avez faites en début de première mandature, que vous avez faites en début de seconde mandature, et dont les habitants de l'avenue du Général Leclerc ne voient toujours pas la concrétisation.

L'avenue du Général Leclerc et la porte d'Orléans sont des points noirs de Paris, l'un des pics de pollution les plus importants, l'une des avenues les plus accidentogènes et, évidemment, un enfer à vivre pour les riverains.

Le conseil de quartier Mouton-Duvernoy a adopté un vœu dans le cadre des procédures de démocratie locale qui ont cours dans le 14^e arrondissement, le Conseil d'arrondissement a voté un vœu à l'unanimité le 31 janvier et le maire du 14^e arrondissement, Pascal CHERKI, n'a pas jugé bon de déposer ce vœu pourtant voté à l'unanimité en Conseil de Paris ; je le fais donc aujourd'hui pour demander à la Ville de Paris qu'elle établisse enfin un calendrier de travaux, d'études pour l'aménagement de l'avenue du Général Leclerc et de la porte d'Orléans, qu'elle rende public ce calendrier et que celui-ci prévoie notamment le début des travaux avant la fin de la mandature pour montrer que vous respectez votre engagement ; c'est une question civique et de confiance de nos concitoyens, Monsieur le Maire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mais bien sûr !

Mme LEPETIT va vous répondre.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur MARTINS, vous n'ignorez pas que le maire du 14^e, Pascal CHERKI, suit de très près ce dossier, vous n'ignorez pas non plus que suite aux décisions qu'il a prises lors d'une réunion du 10 février dernier, la Direction de l'Urbanisme est en charge d'élaborer, bien sûr en relation avec la Direction de la Voirie et des Déplacements, un cahier des charges, ainsi qu'un cahier d'études, afin de cibler le périmètre qui concerne le périmètre du secteur, qui inclut, d'une part, la porte d'Orléans et la place Denfert-Rochereau et, d'autre part, le quartier de la porte de Montrouge.

Il y a aujourd'hui des études qui sont en cours. Compte tenu des dossiers, compte tenu de l'ampleur du dossier, compte tenu aussi que l'avenue du Général Leclerc est un axe qui relève de la compétence de la Préfecture de police, les propositions d'aménagement, lorsque nous serons en mesure de les faire, devront être définies avec les services du Préfet de police, comme nous l'avons fait d'ailleurs, et ce n'était pas un problème en soit, pour la place de la République ou pour les Grands Boulevards, par exemple.

Les études qui sont engagées aujourd'hui ont pour objectif, bien sûr, une meilleure sécurité des usagers, la réduction de la congestion, de la pollution de l'air et des nuisances sonores. Je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler puisque, encore une fois, c'est un dossier qui est suivi de près par la mairie du 14^e.

Je propose donc, bien sûr, Monsieur le Maire, un vote défavorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous vous avons entendu, mais, auparavant, M. MERCIER veut faire une explication de vote.

M. Etienne MERCIER. - Oui, une rapide explication de vote, parce que je ne comprends pas qu'on mette en cause le maire du 14^e, alors que dans ce débat sur l'avenue du Général Leclerc, le vœu dont parle Jean-François MARTINS est un vœu que j'ai moi-même corrigé avec le conseil de quartier en tant que responsable de l'espace public.

Or, il avait été convenu que M. CHERKI, dans le cadre du débat général sur les transports, présenterait la problématique de l'avenue du Général Leclerc comme celle de la porte d'Orléans, ainsi même que la passerelle du R.E.R. B.

J'ai envoyé tout le récit de l'intervention de M. CHERKI à tous les membres de ce conseil de quartier et il a été convenu qu'il fallait fonctionner comme cela.

Je trouve cela un peu maladroit de présenter ce vœu aujourd'hui, comme si Jean-François MARTINS était le seul à défendre l'avenue du Général Leclerc.

Je terminerai mon explication de vote en disant que non seulement nous avons convenu cela, mais nous avons une enveloppe annuelle de 250.000 euros pour entretenir cette avenue, l'embellir, le tout dépensé sou par sou avec le conseil de quartier en concertation pleine, totale et continue.

Je trouve vraiment cela... je redis maladroit mais j'en pense beaucoup plus.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. Jean-François MARTINS, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2011, DEVE 29 - Communication de M. le Maire de Paris relative à 8 arrêtés préfectoraux autorisant et réglementant, au titre du Code de l'Environnement, l'exploitation d'installations soumises à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à la 4^e Commission et à la communication de M. le Maire relative à huit arrêtés préfectoraux autorisant et réglementant au titre du Code de l'environnement, l'exploitation d'installations soumises à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL, pour 5 minutes.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais revenir brièvement sur le régime des installations classées pour l'environnement, dites I.C.P.E., qui, comme chacun le sait, est assez complexe. Denis BAUPIN a d'ailleurs fait remarquer en Commission, et à juste titre, combien les différents délais procéduraux liés aux autorisations pouvaient être contraignants pour la Ville.

La nécessité de protéger l'environnement ne se discute pas, mais il faut tout de même admettre que ce système d'autorisation est laborieux pour tous et surtout pour les entrepreneurs, car les démarches sont longues et compliquées.

A ce titre, je voudrais donc rappeler le travail efficace entrepris par Frédéric LEFEBVRE qui a conduit les Assises de la simplification de la vie des entreprises le 29 avril dernier. Je constate que le Conseil de Paris est un lieu où les élus de gauche se plaisent souvent à critiquer le Gouvernement, même quand cela n'a pas de lien direct avec nos affaires. Alors, je voudrais en retour ne pas rater l'occasion de saluer nos Ministres, quand elle se présente.

La simplification de la vie des entreprises va permettre d'améliorer la qualité du service public rendu aux usagers, et notamment d'alléger les démarches administratives qui font aujourd'hui perdre du temps et de l'argent à nos entreprises ainsi qu'à nos collectivités.

Par ailleurs, la Ville déplore elle-même que son avis ne soit pas suffisamment pris en compte lorsqu'elle formule des remarques à la Préfecture. Une fluidification de l'ensemble du régime d'autorisation est donc souhaitable pour tous.

C'est ce que le Gouvernement a voulu faire en créant le régime de l'enregistrement, moins lourd mais tout aussi protecteur que celui de l'autorisation. Les délais d'instruction sont ainsi passés d'environ 15 à 5 mois. Le but de cette mesure est de soutenir l'activité des entreprises mais, en aucun cas, de négliger l'environnement, qui reste la priorité absolue. Elle s'applique donc aux installations standardisées, qui ne présentent pas de risques significatifs et qui ne font pas l'objet d'opposition locale. Les intérêts de la commune sont donc bien préservés.

La décision du Gouvernement, à l'issue des Assises de la simplification, est de procéder à un transfert de 35 % des demandes d'autorisation vers le régime d'enregistrement, d'ici fin 2011. 20 % des flux ont déjà été transférés.

Nous allons donc voter cette délibération, qui porte sur des autorisations, en nous réjouissant du fait que la Ville bénéficie désormais d'une alternative administrative plus efficace grâce à l'enregistrement, sur laquelle vont aussi pouvoir s'appuyer nos entreprises parisiennes pour se développer plus aisément, tout en restant respectueuses de l'environnement.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Il vaut mieux entendre cela qu'être sourd !

Franchement, non, écoutez, profiter de cette délibération pour tresser des lauriers à M. LEFEBVRE sur le fait de modifier la réglementation sur les I.C.P.E., alors que, dans le même temps, sous l'incitation de M. OLLIER, on a alourdi toutes les procédures concernant les éoliennes dans ce pays, justement en les soumettant à la réglementation sur les I.C.P.E., c'est quand même fort de café d'entendre de telles déclarations !

Nous n'avons jamais, et je tiens à le préciser ici, au nom de l'Exécutif municipal, demandé à modifier la réglementation en ce qui concerne les I.C.P.E. qui sont très utiles pour vérifier que, lorsqu'une entreprise met en place des dispositifs, si ceux-ci peuvent comporter des atteintes à l'environnement. Nous n'avons jamais demandé que ces dispositifs soient allégés. Ce que nous demandons simplement, en ce qui concerne les villes concernées par la loi P.L.M., parce que nous avons obligation de consulter les arrondissements préalablement à la prise de position du Conseil de Paris, de la même façon pour Lyon et pour Marseille, c'est que le délai de trois mois soit allongé. Sinon, si on respecte ces délais et qu'on a un minimum de temps d'instruction par nos propres services, nos avis arrivent hors délai.

Ce que nous demandons, c'est simplement un mois de plus dans les délais, sûrement pas d'alléger les procédures, sauf évidemment pour les dispositifs qui, eux, ne sont des atteintes à l'environnement, tels que les éoliennes. J'espère que vous ferez valoir à M. LEFEBVRE, qui est visiblement volontaire pour alléger les procédures, que l'ensemble des dispositifs éoliens doivent évidemment être exemptés de ces dispositifs I.C.P.E. qui n'étaient conçus que pour empêcher le développement des énergies renouvelables dans ce pays.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci. Comme c'était une communication, évidemment il n'y a pas de vote.

2011, DPA 30 - Approbation du principe et des modalités de passation de marchés à bon de commande pour des prestations intellectuelles d'assistance à la maîtrise d'ouvrage relative à la démarche HQE et Plan Climat de Paris pour des opérations relevant du budget municipal.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPA 30 relatif à l'approbation du principe et des modalités de passation de marchés à bon de commande pour des prestations intellectuelles d'assistance à la maîtrise d'ouvrage relative à la démarche HQE et Plan climat de Paris pour des opérations relevant du budget municipal.

La parole est à Mme HAREL. M. BAUPIN vous répondra.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci.

Les marchés, dont il est ici question, s'inscrivent dans le cadre du Plan climat de la Ville de Paris, ce qui me donne l'occasion de revenir sur certains aspects de la politique environnementale de notre Maire. Loin de moi l'intention de tout critiquer car, quand il s'agit d'environnement, il n'y a plus d'idéologie qui tienne ; toutes les actions sont bonnes à prendre, qu'elles viennent de Gauche ou de Droite, pourvu qu'elles mettent un frein à nos pollutions. Il n'y a pas non plus de monopole écolo ; la preuve : c'est à l'initiative du Président de la République que tous les acteurs se sont mis autour d'une même table pour élaborer le Grenelle de l'Environnement.

Je tiens donc simplement à vous rappeler combien les Parisiens attendent de vos objectifs très ambitieux qu'ils se réalisent. Si je ne me suis pas réjouie de l'élection de Bertrand DELANOË, comme vous vous en doutez, j'étais, je l'avoue, assez admirative du projet environnemental très optimiste que contenait son dernier programme électoral. Mais ce ne sont, malheureusement, pas les promesses qui peuvent forcer le respect, ce sont les résultats et eux seuls !

Ce que je constate aujourd'hui, c'est que, de l'aveu même de la Ville, tous les indicateurs ne sont pas au vert. Notre groupe l'a déjà suffisamment exprimé.

Alors, où en sommes-nous donc aujourd'hui ?

Si notre groupe a décidé de voter en faveur de ce projet de délibération, car il va dans le sens du Plan climat, il nous donne néanmoins l'occasion de rappeler combien l'actualisation du bilan carbone sera importante. J'espère, dans notre intérêt à tous, que ces résultats m'obligeront à vous féliciter prochainement.

Ce que le site de la Direction des Espaces verts nous indique pour l'instant, c'est que les données 2009 du bilan carbone sont toujours en cours de réactualisation. Cela commence à faire un peu long !

Vivement vos nouveaux chiffres pour que nous puissions savoir si les efforts réalisés par la Ville en matière de réduction des gaz à effet de serre commencent véritablement à payer ! L'Intranet précise qu'ils seront connus à l'été 2011.

Je voudrais, Monsieur BAUPIN, vous poser quelques questions. J'aimerais que vous apportiez des précisions à cet égard parce que je me demande si cette échéance sera respectée. Je me demande aussi sur quelles années précisément ces bilans vont porter.

Je voudrais, en tout cas, vous dire que notre groupe y veille avec beaucoup d'attention, mais aussi qu'il se tient à votre entière disposition pour travailler avec vous à leur amélioration.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

M. BAUPIN va vous répondre.

M. Denis BAUPIN, adjoint, au nom de la 4e Commission. - D'abord, je confirme que, en effet, nous sommes attachés à ce que le Plan climat, adopté à l'unanimité du Conseil de Paris, continue à être soutenu le plus largement possible. C'est dans ce cadre-là que l'ensemble des comités de pilotage, la mise en place de l'Agence parisienne du Climat, etc., se font en concertation avec l'ensemble des groupes.

En ce qui concerne les bilans carbone, celui de la Ville, je vous le confirme, est en cours de réalisation sur l'année 2009. Cela demande un gros travail pour agréger l'ensemble des données. Il faudra le comparer au bilan carbone précédent qui date de 2004. Je vous rappelle que c'est à partir de 2008 seulement que le Plan climat s'est mis en place, donc on disposera d'un élément, pour l'instant, statistique qui nous permettra d'apprécier trois années sans Plan climat et deux années avec Plan climat. Donc, évidemment avec des éléments contrastés en ce qui concerne les résultats qu'on pourra y lire. Mais, d'ores et déjà, nous avons quelques indications qui montrent que les efforts de la Ville de Paris commencent à se traduire.

Cela étant, je ne vous cache pas que nous avons quelques difficultés de procédure. Suite aux lois de Grenelle, que vous avez rappelées précédemment, les Plans Climat-Energie Territoriaux se mettent maintenant en place ; le décret qui va sortir prochainement, sur lequel les collectivités locales ont été concertées, va déboucher sur des engagements à prendre par les territoires et des mesures de ces engagements assez différentes de ce que l'ADEME demandait jusque-là. Evidemment, tout cela n'est pas très simple en matière d'outils statistiques. Il n'est pas question pour moi ici de faire de la démagogie sur le sujet parce que, de toute façon, c'est une question complexe. La comparaison d'un pays à l'autre, d'une ville à l'autre, des émissions de gaz à effet de serre est un sujet qui nécessite de prendre en compte de nombreux paramètres... soit on regarde uniquement ce qui est fait au niveau des bâtiments municipaux, soit de l'activité municipale, soit de l'ensemble du territoire, voire des échanges faits avec l'extérieur y compris pour tout ce que nous consommons sur le territoire. Ce sont des questions relativement complexes, mais il est vrai que l'instabilité des outils juridiques dans le temps n'aide pas à faire des comparaisons soit entre territoires soit d'une période à l'autre.

Pour autant, ce que nous avons mis en place, pour l'instant, en attendant la parution de ces décrets, ce sont des outils qui nous permettront, quelles que soient les modalités retenues par le Gouvernement en matière de "bilan carbone" - entre guillemets parce que cela ne s'appellera pas forcément bilan carbone -, d'avoir l'ensemble des données nécessaires.

Voilà ce que je peux vous indiquer. En tout état de cause, d'ores et déjà, un certain nombre d'indicateurs vont dans le bon sens ; d'autres sont plus nuancés. C'est aussi lié au fait que, sur un territoire comme Paris, évidemment, il n'y a pas que la politique municipale qui intervient dans les émissions de gaz à effet de serre. Il y a beaucoup d'autres facteurs liés à la fois aux activités de l'Etat, aux activités des particuliers, des entreprises, etc. Tout cela sera détaillé et nous permettra d'avoir une appréciation claire de là où nous avons à accentuer notre effort et de là où, d'ores et déjà, les engagements ont commencé à être tenus.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 30.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DPA, 30).

2011, SG 134 - DPE 33 - Rapport comportant les observations définitives arrêtés par la Chambre régionale des comptes d'Ile de France sur la gestion des déchets ménagers et assimilés dans Paris, pour les exercices 2004 et suivants.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération SG 134 - DPE 33 relatif au rapport comportant les observations définitives arrêtées par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur la gestion des déchets ménagers et assimilés dans Paris pour les exercices 2004 et suivants.

Auparavant, il va y avoir beaucoup d'intervenants. Nous n'avons pas fini notre séance. Si vous voulez que l'on termine à une heure décente, je vous demande de respecter vos temps de parole et éventuellement de parler moins que ce qui vous est accordé.

La parole est à Mme GACHET, pour cinq minutes.

Mme Isabelle GACHET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je me réjouis que nous puissions enfin débattre en séance publique du Conseil de Paris du rapport de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France.

C'est l'occasion de revenir sur les informations partielles et erronées diffusées sur ce rapport en mars dernier.

François DAGNAUD, chargé de ce dossier, s'est exprimé publiquement à ce moment-là, afin de faire valoir le point de vue de la Ville contre les allégations et inexactitudes qui visaient avant tout à décrédibiliser le service public de la propreté.

En effet, comme par hasard, cette offensive médiatique d'origine inconnue est venue compléter fortuitement la campagne pétitionnaire lancée par la Droite parisienne en faveur de la privatisation du service public.

Or, le rapport officiel qui nous est présenté aujourd'hui prend acte des explications apportées par la Ville au mois de mars et reconnaît la qualité du service global rendu aux Parisiens.

L'efficacité et la diversité des prestations des agents de la propreté ont ainsi été saluées par la C.R.C. :

- collecte en porte-à-porte 7 jours sur 7, 364 jours sur 365,
- collecte sélective bihebdomadaire, innovation de notre majorité qui a permis en 10 ans de multiplier par quatre les tonnages de recyclables triés,
- des prestations de nettoyage dès 6 heures du matin dans chaque rue, au moins deux fois par semaine pour les moins fréquentées, cinq jours par semaine pour la plupart et deux fois par jour pour les plus difficiles,
- service gratuit d'enlèvement des encombrants à la demande.

Alors, certes, on doit regretter un taux d'absentéisme trop important, néanmoins je tiens à rappeler ici que les agents effectuent un travail physique très dur, dans des conditions souvent difficiles, sous la pluie, dans le froid.

Sisyphes de la propreté, les agents ne sont malheureusement pas toujours considérés à leur juste valeur par nos concitoyens, la Ville doit donc travailler à l'amélioration des conditions de travail des personnels (ce qu'elle fait, d'ailleurs) et doit tout faire pour réduire ce taux d'absentéisme et améliorer encore le service aux Parisiens.

Certes, ce grand service public de la propreté n'est pas parfait, mais il reste d'un niveau exceptionnel. Je trouve scandaleux que la Droite parisienne tente d'accréditer dans l'opinion que l'état de la propreté à Paris serait catastrophique et que la faute en incomberait directement à son statut public.

Pour ce faire, l'U.M.P. parisienne s'est découvert un nouveau mode d'expression : la pétition. Autant ce mode d'expression est parfaitement légitime quand il est à l'initiative de citoyens et qu'il aborde des sujets de fond et de société, autant il est peu crédible quand il sert simplement d'outil de marketing politique et de collecte de coordonnées.

Je ne suis pas étonnée que cette opération politicienne ait démarré fin janvier, suite aux vagues de froid que nous avons connues l'hiver dernier, avec des chutes de neige exceptionnelles, pendant lesquelles les services ont été débordés avec le déneigement et le dégivrage et après les grèves nationales de cet automne.

S'il existe bien, chez une partie des Parisiens, un sentiment d'insatisfaction, il est trop facile de nier que ce problème est lié aux nouveaux usages des espaces publics et surtout à une montée en puissance des incivilités quotidiennes.

Il n'existe pas de recette miracle. La propreté est un combat quotidien et une coproduction de tous les acteurs.

Pour maintenir un espace public propre, le meilleur moyen est encore de ne pas le salir, de ne pas le dégrader.

Les maires de Droite dépenseraient leur énergie bien plus intelligemment et bien plus utilement s'ils se saisissaient avec le copilotage des prérogatives dont ils disposent : travail de proximité avec les services pour cibler les secteurs prioritaires, sensibilisation des professionnels, des syndics, des riverains, politique localisée de verbalisation.

Ils bénéficient pour ce faire du soutien des services centraux et des opérations de communication de la Ville. Or, que font-ils ? C'est bien simple : rien, ils ne font rien. C'est bien cela que je déplore dans mon arrondissement, le 17^e. L'U.M.P. locale polémique mais reste inactive, inopérante, inefficace, inutile !

Les campagnes de la Ville ne sont pas relayées localement et aucune action de sensibilisation de proximité au respect de l'espace public n'a été mise en œuvre.

Ils refusent d'assumer leur rôle, revendiquent fièrement leur incompétence et présentent la privatisation comme le remède miracle à tous les maux. A les lire, ce qu'il faudrait, c'est augmenter sans cesse les moyens affectés à la propreté, sans souci réel du bien public.

Si l'on suivait leur logique, il faudrait dépenser toujours plus, presque envisager de mettre un agent derrière chaque habitant. C'est ridicule !

Ils encouragent ce faisant l'irresponsabilité des usagers, alors qu'il faudrait au contraire les appeler à plus de respect vis-à-vis de l'espace public d'une manière générale. Ce ne sont pas les agents qui déposent cartons, bouteilles, sacs et encombrants en vrac sur nos trottoirs, ce ne sont pas les agents qui ne ramassent pas les déjections canines.

En conclusion, ce rapport confirme bel et bien la pertinence des priorités retenues par notre Municipalité depuis 2008 et le niveau exceptionnel de services dont nous disposons à Paris, notamment en termes de collecte des déchets.

Au-delà des polémiques partisans, ce dont nous avons besoin pour améliorer la propreté de l'espace public, le maillon faible en quelque sorte du système, c'est de poursuivre avec l'ensemble des acteurs, à l'échelle parisienne et à l'échelle des arrondissements, les démarches partenariales de communication, de prévention et de sanction des incivilités afin que chaque Parisien puisse se sentir responsable de la qualité de vie dans notre environnement urbain.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. CONTASSOT, pour cinq minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Lorsque la Chambre régionale des comptes fait un rapport, on s'attend à une certaine fiabilité du contenu, tout particulièrement des données chiffrées publiées.

Or, à la lecture du rapport définitif, tel n'est pas le cas et je ne peux que m'interroger pour savoir s'il s'agit d'amateurisme ou de parti pris.

Première et colossale erreur : il est affirmé que chaque Français produirait 577 kilos par an de déchets et que les Parisiens seraient vertueux avec seulement 566 kilos par an. Je ne sais d'où la C.R.C. tient ces chiffres, mais je ne peux que la renvoyer aux différents sites officiels du Ministère de l'Environnement ou de l'A.D.E.M.E. qui indiquent que, depuis 2004, chaque Français produit environ 350 kilos, et non pas 577, soit un écart de plus de 60 % avec ce qui est écrit.

De plus, tous les rapports publiés par la Ville depuis 2001 montrent que la production réelle de déchets par Parisien se situe autour de 370 kilos par an et non de 566 kilos par an. Le surplus est lié aux activités des professionnels, dont les déchets sont collectés en même temps que ceux des ménages.

A partir d'une aussi grossière erreur, quelle crédibilité peut-on accorder au reste du rapport ?

Deuxième erreur, page 7 : le rapport affirme que la collecte sélective a été étendue aux professionnels à Paris. Faut-il là encore rappeler la C.R.C. à la loi ? Celle-ci donne toute latitude aux professionnels d'éliminer leurs déchets comme ils l'entendent, cela porte un nom, c'est la responsabilité étendue du producteur.

Les collectivités locales ne peuvent rien imposer, tout au plus suggérer, comme nous l'avons fait à Paris. Cette erreur s'apparente donc à une bêtise.

Troisième erreur, page 12, la C.R.C. estime qu'à Paris il y a plus de journaux et de cartons dans les poubelles des Parisiens et moins de matières biodégradables qu'ailleurs.

Diable ! Pourquoi la C.R.C. n'examine-t-elle pas les documents publics sur la question ? Les rapports annuels de la Ville de Paris sont là encore précis, ils soulignent que ce surplus de cartons et de journaux tient à la collecte des professionnels.

Quatrième erreur : la comparaison des coûts de collecte en régie et dans le privé est effectuée sans aucune prise en compte des conditions dans lesquelles ces collectes sont effectuées.

La Ville, et c'est tout à son honneur, tient à prendre en considération les aspects sociaux et pas seulement les approches financières. Or, toute personne qui a un tant soit peu travaillé sur la question des déchets sait qu'après 20 ou 25 ans de collecte, le corps est abîmé et qu'il est très difficile de poursuivre une carrière d'éboueur.

La Ville tient évidemment à assumer ses responsabilités et fait en sorte que les éboueurs puissent rester parmi le personnel, avec des travaux moins pénibles. Le privé, évidemment, ne s'embarrasse pas de telles considérations et c'est la collectivité nationale qui prend en charge le coût des personnels ainsi jetés par leur entreprise.

Ces externalités négatives sont parfaitement connues, mais la C.R.C. se garde bien de les quantifier, désireuse quelle est de glorifier la privatisation.

Enfin, la C.R.C. ne dit rien du fait que, de plus en plus souvent, un seul ripeur se trouve derrière les bennes, aggravant ainsi les conditions de travail et l'accidentologie.

Cinquième erreur : la C.R.C., page 24, souligne, que pour la régie, les garages des bennes se trouvent en dehors de Paris, indiquant, je cite, que "la distance entre arrondissement et garage est génératrice de surcoût en personnel et en carburant".

Cela justifierait la privatisation, mais la C.R.C. se garde bien, évidemment, d'indiquer où sont localisés les garages des entreprises privées, dont aucun ne se trouve non plus sur le territoire parisien.

Sixième erreur : la C.R.C. compare la fréquence de collecte à Paris avec quelques autres villes, en expliquant, je cite, "qu'elle s'est contentée de regarder ce que ces dernières indiquent sur leur site Internet".

Ainsi, la Ville de Marseille, connue mondialement pour la qualité du traitement et la propreté de la collecte des déchets, aurait une collecte en C7, soit sept jours par semaine.

Manifestement, aucun membre de la C.R.C. ne doit savoir où se trouve Marseille et n'a dû y mettre les pieds !

De fait, ce rapport se contente la plupart du temps de décrire la situation sans rien proposer.

Ainsi, sur l'attitude inadmissible de la R.A.T.P., aucune proposition.

Sur l'exonération de la redevance spéciale décidée par un précédent maire de Paris pour les métiers de bouche, exonération dont la légalité est sujette à caution, aucune remarque ni suggestion, alors que depuis des années notre groupe demande sa suppression.

Rien non plus sur les comparaisons avec les autres collectivités locales en matière de coûts, alors que le référentiel national publié par le ministère de l'Environnement souligne justement l'incidence de la fréquence des collectes et de la taille des communes sur le prix de la collecte.

Pour autant, il aurait été aussi intéressant que la C.R.C. fasse un peu de prospective pour voir si le choix d'un forfait partiel pour la rémunération des collectes en privé était judicieux ou non, compte tenu de l'évolution à la baisse des tonnages collectés.

Il aurait été aussi intéressant de calculer le coût comparé de la collecte le matin ou le soir, car cela est loin d'être neutre. Il aurait enfin été utile de mettre en évidence le surcoût considérable de la collecte dans le 5e arrondissement de Paris pendant des années, puisque celui-ci avait le privilège exorbitant de n'avoir qu'une seule tournée de collecte de benne au lieu de deux !

Il y avait de quoi faire, mais manifestement la C.R.C. est passée à côté. Son rapport sous forme de papier est évidemment recyclable : c'est son seul intérêt !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est au Président BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Chers collègues, la politique mise en œuvre par notre municipalité dans le domaine de la propreté s'inscrit dans un contexte difficile.

Paris est une ville particulièrement dense, peuplée de 2 millions d'habitants, dans laquelle 1 million de salariés viennent travailler chaque jour, avec en outre une forte affluence de touristes, toujours plus nombreux à visiter notre ville.

Autant le dire, la question de la propreté à Paris est un véritable défi que relèvent chaque jour les agents de la ville, et je souhaite ici rendre hommage à leurs efforts pour remplir leur mission.

Cette considération que nous devons aux agents de la propreté de la Ville de Paris a été bien malmenée par la vaine polémique qui a été entretenue par l'opposition municipale autour du rapport de la Chambre régionale des comptes.

Profitant d'erreurs grossières inscrites dans une première version du rapport, la Droite parisienne a cru tenir un bel os à ronger. Or, il n'en était rien : les rectifications apportées par notre municipalité ont permis de remettre quelques pendules à l'heure.

En ce qui concerne la question de la productivité, cela a été dit par mon collègue tout à l'heure : la Chambre régionale des comptes a fort heureusement rectifié ses calculs aberrants, qui aboutissaient à un ratio de 570 tonnes collectées par poste dans le privé, contre 284 tonnes en régie, soit deux fois moins.

Il a été fort opportunément rappelé à la Chambre régionale des comptes que les agents de la propreté sont également chargés de l'enlèvement des encombrants sur la totalité des arrondissements ainsi que du nettoyage des marchés alimentaires.

L'autre point qui a pu faire débat sur ce rapport concerne la question de l'absentéisme, d'ailleurs en baisse depuis 2008, année à laquelle s'arrête la période étudiée par la Chambre régionale des comptes.

Le taux actuel se situe en effet autour des 11,5 %. La quasi totalité de ces absences est liée à des raisons médicales ou à des accidents de travail. Personne ici ne peut ignorer que le travail des agents de la propreté comporte des risques, qu'il est reconnu comme étant particulièrement pénible.

Ce lien direct entre pénibilité et absentéisme a été fortement souligné dans une enquête du groupe Alma parue le 3 mars dernier, qui démontre que pour près de 78 % des personnes interrogées, la dégradation de la santé au travail est un facteur d'absentéisme, et que cet aspect retient de plus en plus l'attention des entreprises.

Je ne crois pas, loin s'en faut, qu'à cet égard notre collectivité doive prendre modèle sur les entreprises privées de collecte des déchets et sur leur recherche de rentabilité à tout prix, qui usent et abusent de personnels intérimaires aussitôt déclarés en fin de mission quand un problème médical survient.

Au-delà des erreurs commises par la Chambre régionale des comptes, reconnues et rectifiées par elle, il me semble important de lier la question de la qualité du service de gestion des déchets à la question des agents qui en ont la charge.

Lors de la mission d'information et d'évaluation sur les personnels de la Ville de Paris, nous avons indiqué que la pénibilité du travail de ces agents, qui impacte directement le niveau d'absentéisme et donc la qualité du service, est aggravée par le manque d'effectifs.

Les représentants syndicaux de ce secteur insistent sur ce point et avancent le chiffre d'un déficit de 781 postes sur le terrain. Ces demandes doivent être prises en considération.

Je souhaite enfin rappeler l'attachement de mon groupe au maintien et à l'élargissement d'une gestion municipale des déchets, et nous assumons parfaitement cette position.

La polémique née de ce rapport laisse supposer qu'au-delà d'erreurs de chiffres, il y a la volonté de confier une mission aussi primordiale que la propreté à des acteurs privés, ce à quoi nous sommes fondamentalement opposés. Parce qu'il s'agit d'un secteur essentiel pour la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens, nous considérons qu'il doit relever du service public. Poursuivons nos efforts en ce sens dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens et dans l'intérêt de nos agents, car les deux sont indissociables.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Fabienne GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - Monsieur le Maire, le rapport de la Chambre régionale des comptes a rendu ses conclusions. Il semble, d'après vos communiqués de presse, que vous en tirez un satisfecit qui paraît bien curieux au vu de ses remarques.

C'était déjà le cas quand nous avions alerté à plusieurs reprises sur les dysfonctionnements dans la gestion des services de la propreté. Nous étions pourtant en droit de penser que les observations objectives d'un regard extérieur vous auraient amenés à ouvrir les yeux sur la réalité des problèmes qui se posent.

Quelles réflexions pouvons-nous tirer de ce rapport ? Trois grands enseignements s'imposent.

Premièrement, il pointe un véritable malaise au sein des services.

Deuxièmement, il questionne aussi le rapport coût/performance de la collecte des déchets.

Enfin, il doit nous engager à revoir en profondeur la formule de partage des responsabilités dans ce domaine avec les arrondissements.

Un malaise social au sein des services, le constat est clair. Il se traduit par une hausse constante du taux d'absentéisme. Vous-même, Monsieur le Maire, reconnaissez que le taux est anormalement élevé. Il faut dire que l'audit de l'Inspection générale en 2008 a montré que la DPE est la direction qui souffre le plus de l'absentéisme de ses agents. Les réformes que vous avez tenté d'apporter n'ont pas permis de le réduire sensiblement.

Vous expliquez ce taux élevé d'absentéisme, 12,6, par la pénibilité inhérente à cette activité. L'explication est pratique. Elle vous permet d'évacuer le malaise diffus qu'il exprime, mais le diagnostic est faux.

Les chiffres le prouvent bien : les taux d'absence des éboueurs et des chefs d'équipe sont largement supérieurs au taux moyen de la Ville. Près du double pour la maladie, du triple pour les accidents du travail, et du quadruple pour les absences injustifiées.

Si la pénibilité était la raison la plus prégnante, les causes d'absence porteraient principalement sur les facteurs maladie et accident de travail. Or, ce sont précisément les absences injustifiées qui représentent la part la plus importante.

Dire que c'est la pénibilité qui est en cause, c'est donc tout simplement faux. Le temps d'absentéisme est en constante augmentation depuis 2003. Ce n'est pas la pénibilité qui s'est aggravée, mais le résultat d'un management qui s'est dégradé et d'un sentiment de démotivation qui a gagné les services.

Comment enrayer cette spirale négative qui s'est enclenchée depuis quelques années ?

Les multiples réorganisations ont fini par donner à la DPE des allures d'armée mexicaine. L'empilement des structures est allé de pair avec la multiplication des grades et des échelons hiérarchiques. L'agent de maîtrise est ainsi devenu le chef d'atelier au lieu d'aider le chef de secteur. On aboutit à une désresponsabilisation totale des différents acteurs et à une confusion qui fait surgir des conflits internes.

Il est donc indispensable de revenir à une clarification du rôle de chaque agent et à une simplification hiérarchique afin de parvenir à un meilleur encadrement et à faciliter la communication interne. C'est également la motivation des agents qu'il faut mobiliser de façon beaucoup plus soutenue.

Dans cette perspective, les pistes de mobilité engagées par la Ville sont encore bien trop limitées. Seulement 20 postes par an sont ouverts pour plus de 6.000 agents. C'est carrément microscopique.

Mais l'essentiel réside peut-être dans un climat général de fierté qu'il faut rétablir. Un besoin qu'ont les agents de se sentir davantage soutenus, de retrouver le sentiment, comme ils l'avaient à une certaine époque, d'être le fleuron des services de la Ville. C'est là qu'ils ont traditionnellement puisé leur motivation.

C'est donc toute une chaîne de confiance que la municipalité doit reconstruire. Cette démotivation, ce malaise se ressent d'ailleurs dans les performances de la collecte des déchets.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes le montre très clairement : 570 tonnes en moyenne par agent et par an pour le privé, contre 491 lorsqu'elle est effectuée en régie, soit une différence de 79 tonnes en faveur du privé. Comment expliquer une telle différence de performance ?

Quand je vous avais posé la question au dernier Conseil de Paris, vous nous aviez expliqué, avec un certain aplomb d'ailleurs, qu'il fallait s'en féliciter et que ce retard en efficacité se justifie par des aménagements sociaux qui seraient plus importants pour les agents de la régie

Mais cela ne tient pas : le taux d'absentéisme record, les grèves des éboueurs, ce malaise social, il existe dans les services de la Ville, pas au sein du privé. Il vous faut trouver un argument plus convaincant pour expliquer cette différence de performances, car elle pose véritablement question.

D'autant plus que, la Chambre régionale des comptes le rappelle, la collecte des ordures ménagères en régie est plus coûteuse que lorsqu'elle est effectuée par le privé : 110 euros par tonne en régie contre 98 en privé.

Lorsqu'on compare d'ailleurs le coût de la collecte par habitant avec d'autres grandes métropoles, la question de la performance aussi doit nous interpeller. Une récente étude a ainsi démontré qu'à Paris le coût de la collecte par habitants est de 81 euros, à Barcelone de 38 euros et à Londres de 25 euros. Il ne semble pas que la capitale anglaise soit tellement plus sale que Paris, et pourtant c'est moins cher !

Notre Ville doit absolument mener une réflexion en profondeur sur le coût de sa gestion dans ce domaine...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il faut conclure.

Mme Fabienne GASNIER. - ... car, manifestement, elle ne parvient pas à trouver une solution.

Je conclus. Une chose est certaine : il est indispensable de remettre en cause le copilotage de la propreté avec les mairies d'arrondissement ; c'est une fausse production, le système ne peut pas fonctionner. C'est en effet un échec.

De façon plus générale, je crois que la gestion de la propreté, domaine de proximité par excellence, démontre la nécessité d'une vraie décentralisation vers les arrondissements, et donc d'une réforme de la loi PLM que notre groupe appelle de ses vœux depuis longtemps.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je relève d'abord le climat très particulier, pour ne pas dire inédit, dans lequel nous débattons d'un sujet très important, d'une responsabilité majeure, très sensible pour tous les Parisiens.

D'abord en raison de la violence des termes qui ont été employés par le Maire de Paris et les communiqués de la Mairie de Paris. J'ai lu dans des dépêches : "rapport erroné", "rapport sans aucune validité", "rapport entaché d'attaques injustes", "atteint par une grossière manipulation des chiffres".

C'est peut-être vrai, Monsieur CONTASSOT, en tout cas c'est ce que vous pensez, probablement avec bonne foi, mais je rappelle - je vous ai écouté, Monsieur CONTASSOT, ayez la courtoisie de le faire à votre tour - je dis simplement qu'il y a peu de chance que cela m'impressionne. La violence des termes ne m'impressionne pas davantage, mais je rappelle que ces termes s'adressent à un rapport, qui a été notifié au Maire de Paris, par des magistrats dans l'exercice de leur fonction.

Je dis que c'est inédit. J'ai déjà relevé le fait que ce rapport n'avait pas été soumis à la 1ère Commission, ce qui me paraît être une autre anomalie.

Troisième grande curiosité : c'est la première fois, à ma connaissance, qu'il y a débat, comme si cette question pouvait se prêter à des interprétations diverses, sur le point de savoir s'il s'agit d'un rapport provisoire ou définitif.

Le Maire de Paris nous a affirmé que c'était un rapport provisoire. Or, le président de la Chambre régionale des comptes nous dit que c'est un rapport définitif, sur lequel le Maire de Paris a demandé la rectification d'erreurs matérielles, ce qui est son droit. Il n'en reste pas moins que le rapport définitif, après que la phase contradictoire ait été respectée, a été adressé au Maire de Paris au mois de décembre.

La loi fait obligation au Maire de Paris de présenter ce rapport à la plus proche séance du Conseil de Paris : il aurait donc dû être présenté à notre assemblée au mois de janvier, et non pas au mois de mai ! C'est une anomalie de plus.

Et finalement, nous débattons de ce rapport très important, au moment le plus défavorable de l'horaire de nos séances, mais ce n'est pas la première fois qu'on nous fait le coup : le mardi après-midi, trois conseillers de Paris sur quatre sont absents ; cela fait rien et nous allons en débattre quand même !

Je voudrais d'abord rendre hommage à mon tour aux agents de la propreté, qu'il s'agisse de ceux de la Ville ou qu'il s'agisse de ceux qui travaillent dans des entreprises privées.

Mme GACHET tout à l'heure nous a contesté le droit de pétition, lorsque nous étions à l'initiative. Mais, Madame GACHET, une pétition, lorsque des élus y participent, c'est parce qu'ils répondent à des attentes des habitants. Vous n'y pouvez rien. Même si nous n'avions jamais participé à quelque pétition que ce soit, vous ne pourriez pas faire abstraction des sondages qui mesurent les différentes responsabilités et le niveau d'activité de la Ville de Paris.

Et vous le savez très bien - vous n'avez qu'à sortir dans les rues de Paris - que les Parisiens portent hélas un jugement négatif sur la qualité de la propreté aujourd'hui. Alors, je voudrais insister sur un point un peu particulier et une véritable révélation de ce rapport.

La Chambre régionale des comptes, après avoir examiné les chiffres, a découvert que la Ville avait prélevé, sous le couvert de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, plus que le coût réel des dépenses du service de la propreté et de l'élimination des déchets.

Je rappelle que l'article 1520 du Code général des impôts, qui fixe les conditions dans lesquelles une commune peut créer et arrêter le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dispose qu'elle peut arrêter un taux qui varie entre un montant symbolique proche de zéro et un taux tel qu'il couvre intégralement le coût du service. En aucun cas, le Code n'a prévu que le produit puisse être supérieur au coût du service.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il faut conclure, Monsieur le Maire.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est bien ce que la Chambre régionale des comptes relève.

Vous dites que les chiffres sont approximatifs, mais c'est la Chambre régionale des comptes elle-même qui le dit et qui note qu'elle n'a pas pu obtenir de la Ville de Paris des chiffres précis.

Alors, moi, je me suis référé simplement aux chiffres du Compte administratif et du Budget primitif 2010 et 2011. Je vous donne les chiffres bruts de décoffrage : c'est le différentiel entre le coût réel de la collecte et du traitement des déchets et le produit de la tonne ; il y a un bénéfice pour la Ville de 22 millions en 2006, de 31 millions en 2007, de 37 millions en 2008, de 27 millions en 2009, de 51 millions - pratiquement 52 millions - en 2010 et de 53 millions et demi en 2011.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, d'accord, mais il va falloir conclure.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Au total, cela fait 224 millions que la Ville a trop perçu !

Je conclus. Il y a une règle en matière de contribution, c'est que le contribuable doit être remboursé du trop perçu en matière de prélèvement de taxes. Eh bien, je dis au Maire de Paris : remboursez !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - On dirait Thatcher !

La parole est à Mme Anne-Constance ONGHENA.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Merci, Monsieur le Maire.

Si nous vivions dans le monde de Mme GACHET, Paris serait propre. Je pense que ce n'est pas le cas et je vous rassure, Madame GACHET, je suis élu du 19e arrondissement, les campagnes de communication de la Ville y sont bien relayées, puisque M. DAGNAUD fait un peu la pluie et le beau temps dans le 19e arrondissement...

Et il fait plus le beau temps, en ce moment, que la pluie, c'est vrai. Néanmoins, le 19e est sale !

Néanmoins, je retiens un élément de votre propos, une analyse fine que vous avez faite et répétée : vous avez dit que si Paris était sale, c'est parce que les Parisiens sont sales. Je pense qu'ils seront ravis de l'apprendre ! C'est ce que Mme GACHET a dit pendant tout son propos.

Je reviens.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - S'il vous plaît, laissez parler l'oratrice et elle seule.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Vous ne m'arrêtez pas au bout de cinq minutes !

Je continue. Je tiens à rappeler plus sérieusement que la finalité de la politique des déchets, que ce soit à Paris ou dans une autre commune du territoire, c'est rendre un service public de qualité à une population qui paye une taxe pour cela.

Quel que soit l'outil que vous pouvez retenir pour mesurer l'insatisfaction des Parisiens, elle est réelle. On a pu noter une légère amélioration de la qualité de l'enlèvement des déchets, quand Monsieur DAGNAUD a pris ces fonctions. Néanmoins, après quelques années, les déchets jonchent à nouveau les sols et Paris, malheureusement ne tient pas la comparaison avec les autres capitales européennes : Paris est bien plus sale que les autres capitales.

Je reprends un des points que dit M. BROSSAT dans son propos, faisant valoir que Paris est une ville dense, où des travailleurs rejoignent la Capitale tous les jours. C'est le cas pour l'ensemble des autres capitales européennes.

Le point important que je voudrais reprendre, et qui a été beaucoup souligné dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, c'est le côté brouillon de votre organisation, l'absence de vision et le flou dans la déclinaison de votre politique.

Tout d'abord, le flou dans l'organisation : il n'y a pas de réelles limites entre les processus de collecte et de traitement. Je ne reprends pas les exemples qui figurent dans le rapport, je pense que chacun d'entre nous a eu l'occasion de le lire. Toutefois, je voudrais poser une question : le choix qui a été fait au début de cette mandature de confier la responsabilité du processus de collecte et la responsabilité du processus de traitement, même si on peut imaginer au départ que c'est une bonne politique, finalement, je me demande si c'est si efficace que cela, puisqu'on se rend compte que le manque de clarté dans l'attribution des responsabilités pose un problème dans l'efficacité.

De la même manière, le rapport de la Chambre précise qu'il n'y a pas de réelle frontière entre le privé et le public et que l'on ne sait pas, finalement, qui doit faire quoi.

Des choix stratégiques et politiques que vous avez faits sont inefficaces, comme l'implantation de déchetteries à l'intérieur de Paris, tandis que le ramassage des encombrants ne fonctionne pas dans tous les arrondissements.

Je reprends ce qu'a dit Mme GACHET, où elle a décrit des ambitions extraordinaires en matière de collecte ; si tout était appliqué, ce serait formidable.

Je me demande si l'ambition de la Ville n'est pas trop élevée par rapport à ce qu'elle est capable de faire et je me demande s'il ne faut pas faire comme dans les autres métropoles, repasser d'une collecte en C7 à une collecte en C5 qui permettrait de libérer des agents pour entretenir les rues et ramasser les déchets qui, pour tout un tas de raisons, ne sont pas collectés au moment du ramassage.

Après le flou dans l'organisation, je voulais parler du flou dans la gouvernance. L'insatisfaction est telle que les administrés sollicitent très régulièrement les élus de leurs arrondissements, élus qui s'impliquent, du coup, dans la politique locale de gestion des déchets et qui viennent encore compliquer le travail des agents de la Ville.

Je ne reviendrai pas sur la question de la motivation des personnels qui a été largement expliquée par Jean-François LEGARET et par Fabienne GASNIER, le pilotage faible des prestataires qui est complètement insatisfaisant, on n'a pas du tout de retour sur ce qui est effectué par les entreprises privées et, pourtant, à chaque vote de budget, je demande à avoir des éléments qui n'arrivent jamais. L'évolution dans l'attribution des compétences est aussi une vraie difficulté, puisqu'on ne sait plus qui fait quoi finalement.

La remunicipalisation que vous avez faite de certaines prestations est inefficace ; je pense aux déjections canines, qui jonchent à nouveau les sols de Paris.

Je voulais également parler du flou dans la gestion des hommes et des femmes. Mme GASNIER en a beaucoup parlé, mais je voulais compléter ce qu'elle a dit en rappelant qu'il n'y a pas aujourd'hui de réel parcours de carrière.

J'ai beaucoup utilisé du temps à faire un peu des blagues, donc je continue, j'ai encore deux petites choses importantes à dire.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je voulais donc dire qu'il n'y a pas de réel parcours de carrière pour les agents qui sont donc finalement assez démotivés. Quand, en décembre, j'ai interrogé M. DAGNAUD sur ce point, il m'a répondu que je voyais le mal partout. Eh bien, moi, je ne vois que l'insatisfaction des Parisiens.

Pour conclure mon propos, je voulais parler de votre réponse à la Chambre qui précise quelques éléments et quelques analyses, mais n'apporte aucune réponse concrète à la question stratégique et qui entretient le flou : que comptez-vous faire ? Plutôt que de dire que le rapport est erroné, que comptez-vous faire pour lutter contre le malaise au travail des agents, que comptez-vous faire pour remédier concrètement à l'absentéisme, qu'allez-vous mettre en œuvre pour remotiver les agents, comment allez-vous redonner du sens à cette Direction ? Que comptez-vous faire pour que la Ville dispose enfin d'une véritable politique cohérente de gestion des déchets avec des objectifs, des indicateurs et des évaluations ?

Dernière chose, Monsieur le Maire, que comptez-vous faire pour que Paris soit enfin propre ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - M. ALPHAND va nous le dire.

M. David ALPHAND. - Monsieur le Maire, puisque j'ai le redoutable privilège de jouer la voiture balai dans ce débat sur le nettoyage, je ne peux pas résister quand même au plaisir de faire un petit résumé de ce qu'on vient d'entendre, parce qu'on a tenu des propos qui sont quand même assez surréalistes dans cette salle cet après-midi.

Mme GACHET, tout d'abord, nous a fait un résumé, un résumé un peu besogneux du rapport de la C.R.C. qu'on avait déjà lu, Madame GACHET. Vous l'avez fait d'ailleurs tout en nuance, en légèreté, sans aucun esprit partisan, et je peux vous dire que nous l'avons particulièrement apprécié de ce côté-ci de la salle, mais nous avons un léger doute, je vous le dis, nous avons cru un instant dans votre défense résolue, aveugle de l'Exécutif municipal, que vous vous étiez trompée de papier et que vous aviez pris celui de M. DAGNAUD ; j'espère que c'était quand même le vôtre.

M. CONTASSOT, lui, avait choisi un autre style ; c'était le jeu des 10 erreurs et de ce côté-ci de l'hémicycle, on a eu un peu peur, on a cru que vous alliez passer page après page ; heureusement, vous vous êtes arrêté à la page 12 ! Vous avez néanmoins, et pour bien vous connaître, je crois que vous auriez pu faire un peu mieux, parce que ce n'est pas digne de vous, cela, Monsieur CONTASSOT, laisser entendre que les magistrats de la C.R.C. ne savaient pas où était Marseille, je crois qu'on peut quand même élever un peu plus le débat sur ce genre de question, vous le reconnaîtrez avec moi !

M. BROSSAT, quant à lui, a été beaucoup plus ambitieux que vous, puisqu'il s'est livré à une réécriture du rapport de la C.R.C. et de ses conclusions. Je pense que c'est cela aussi l'esprit du communisme, on va vers l'idéal, toujours vers l'idéal. On a vu surgir d'ailleurs dans ses propos l'horrible spectre du capitalisme de derrière les fagots ou de derrière les poubelles parisiennes, on l'a bien senti.

Alors, néanmoins, nous ne partageons pas, naturellement, cette lecture du rapport de la C.R.C., aussi bien Jean-François LEGARET qu'Anne-Constance ONGHENA vous l'ont dit, mais ce rapport en particulier a un grand mérite : celui de lever la voile pudique que l'Exécutif municipal a posé depuis des années et des années sur la question de l'absentéisme à la Ville de Paris, car il faut quand même bien en parler et on a bien senti, Monsieur CONTASSOT, que vous étiez un petit peu gêné aux entournures lorsque vous avez évoqué ce rapport, parce que, effectivement, c'est aussi de votre bilan dont on parle, et ce bilan n'est pas franchement glorieux en matière d'absentéisme. D'ailleurs, à tel point que dans cette Ville, je suppose que vous l'avez remarqué comme moi, on ne parle jamais d'absentéisme, on parle pudiquement du taux d'absence. Il ne faut surtout pas évoquer cela trop longuement.

Le rapport de la C.R.C. est quand même tout à fait clair et il reprend d'ailleurs les conclusions de l'inspection générale de la Ville de Paris. De ce point de vue, peut-être qu'à Gauche, dans cette salle, on contestera aussi les chiffres de l'Inspection générale, mais il faut les rappeler. Le taux d'absences des éboueurs des chefs d'équipe est largement supérieur au taux moyen de la Ville, près du double pour la maladie, près du triple pour les accidents du travail et du quadruple pour les absences injustifiées.

Au total, on arrive au ratio de 12,6 % de taux d'absentéisme à la Ville de Paris et la C.R.C. dans ce service nous indique que d'année en année, ce ratio se dégrade.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Laissez parler l'orateur ! Allez-y !

M. David ALPHAND. - Mais c'est malheureusement un constat que nous avons déjà commencé à tirer, dans le cadre des travaux de la mission d'information et d'évaluation présidée par Alain DESTREM sur les effectifs et leur gestion à la Ville de Paris et alors là, on aboutit à un constat assez sidérant, puisque cela coûte extrêmement cher au contribuable parisien, c'est l'Inspection générale elle-même qui a donné une estimation de ce coût de l'absentéisme, non plus seulement à la propreté, mais dans l'ensemble des services de la Ville ; près de 200 millions d'euros, 200 millions d'euros uniquement pour ces questions d'absentéisme !

Alors, quand on les ajoute aux 224 millions d'euros évoqués par Jean-François LEGARET il y a quelques instants, cela commence à faire une addition assez salée.

Notre groupe vous demande, parce qu'il ne doit pas y avoir de tabou à la Ville de Paris, l'organisation d'un débat sur la question de l'absentéisme, du plan d'action que vous vous obstinez à ne pas vouloir mener, mais nous avons des propositions en la matière et sur le coût de cet absentéisme à la Ville de Paris, en séance publique, mais nous pouvons également le faire en 1ère Commission avec M. GAUDILLÈRE pour commencer.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Vous avez tenu dans le temps imparti, je vous en félicite.

La parole est à M. François DAGNAUD, qui va répondre à tout le monde.

M. François DAGNAUD, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire et merci à l'ensemble des collègues qui sont intervenus, mais je vais revenir plus dans le détail sur les différentes interventions.

Je l'avais dit, il y a de cela déjà plusieurs mois, nous attendions ce rapport dans la sérénité. Nous l'avons reçu dans la sérénité et c'est très sereins que nous le présentons, très normalement, aujourd'hui devant le Conseil de Paris.

Si je démarre ainsi mon propos, c'est parce que, naturellement, il n'aura échappé à personne que notre sérénité contraste singulièrement avec une forme de fébrilité que les interventions de l'opposition ont eu du mal à masquer et nous mesurons, sachez-le, chers collègues, la déception qui est la vôtre. Vous faisiez des gorges chaudes d'un rapport qui promettait d'être croustillant, qui allait certainement être riche d'envoies lyriques permettant de pointer du doigt l'incapacité de la gestion de cette Municipalité, ses errances, ses errements, etc.

Patatras ! À l'arrivée, il y a un rapport qui est non pas vide mais, au contraire, plein de choses extrêmement positives, et notamment l'essentiel, parce que nous parlons d'un service rendu aux Parisiens, et c'est écrit dans le rapport, vous avez eu la pudeur de ne pas le rappeler, merci à Isabelle GACHET, Yves CONTASSOT et Ian BROSSAT de l'avoir fait avec clarté : oui, chers collègues, ce rapport de la C.R.C. reconnaît - je le cite - "la qualité exceptionnelle du service rendu aux Parisiens en matière de collecte de déchets".

Je crois que ce rappel-là méritait d'être fait parce que c'est évidemment pour nous tous, j'imagine, soucieux que nous sommes ensemble du service rendu aux Parisiens, ce qu'il reste de plus important.

Alors, évitons les faux procès ! Cela fait, au bas mot, dix ans que les élus de l'opposition s'accrochent, séance après séance, initiative après initiative, pétition après pétition, vœu après vœu, propos après propos, aux mêmes sempiternels propos sur "Paris n'est pas propre, c'est votre faute, vous êtes mauvais, vous êtes nuls, etc."

Après, Madame GASNIER, vous vous étonnez que les agents soient démobilisés !

Vous pensez que cette façon récurrente de les mettre en cause, sans le dire ouvertement, naturellement, et avec même la facilité de rendre hommage aux agents quand on passe tant de temps à l'extérieur de cette enceinte à décrier le travail qu'ils font, vous pensez que c'est ainsi que vous allez les remotiver ? Vous pensez que c'est ainsi que vous allez leur donner confiance dans leur travail ? Eh bien, je crois que c'est une très mauvaise manière de s'y prendre mais je reviendrai tout à l'heure sur le propos.

Premier constat, donc : ce rapport reconnaît la qualité exceptionnelle du service rendu à Paris. Je ne reprends pas le détail de ce qui amène la C.R.C. à poser ce satisfecit. Il a été rappelé par plusieurs intervenants et je veux surtout m'attarder sur les points sur lesquels nous sommes au travail.

Les deux points qui ont suscité des remarques, plus que des critiques d'ailleurs, de la C.R.C. sont venus valider les orientations de cette Municipalité et les priorités qu'elle s'est reconstruites pour conduire le travail, avec l'équipe de Direction de la DPE et du STTP, que je salue pour l'extrême dévouement dont ils font preuve chaque jour depuis tant d'années, c'est exactement autour de ces questions que nous avons axé le travail.

Isabelle GACHET a rappelé très justement qu'il y a eu une première sortie précipitée de ce rapport avec des éléments erronés, objectivement.

M. LEGARET, qui a passé la moitié de son temps de parole à évoquer les problèmes de procédure, permettez-moi de clarifier la chronologie du sujet. Il n'y a pas un rapport contesté : "est-ce qu'il est définitif ? est-ce qu'il n'est pas définitif ?". Il y a eu une fuite médiatique, le fait du hasard sans doute, qui est arrivée au moment où certains maires U.M.P. lançaient une pétition. Sans doute l'effet du hasard ! Le hasard est parfois heureux dans certaines circonstances, surtout quand on est au pouvoir !

En tout état de cause, un rapport qui présentait des chiffres erronés est sorti. Nous avons effectivement formellement contesté ses données et prenons acte ensemble que la C.R.C. nous a donné acte, nous a donné raison et a effectivement corrigé sa copie pour reconnaître l'extrême validité des données chiffrées que nous lui avons communiquées.

Il y a donc deux temps...

Le rapport définitif reconnaît la qualité exceptionnelle du service et le rapport définitif établit un rapport entre la collecte en régie et la collecte faite par des prestataires entreprise, avec un écart non pas de 50 %, comme certains de vos collègues s'étaient empressés de le faire remarquer, mais de l'ordre de 15 %.

Effectivement, Madame GASNIER, nous ne nous en gargarisons pas mais nous l'assumons. Je dirais même que nous le revendiquons.

Il est vrai que la Ville de Paris... et qui, ici, osera nous en faire le reproche ? Surtout sur les bancs de ceux qui aujourd'hui prennent fait et cause, à juste titre, pour les agents et saluent leur travail. J'ai entendu Mme MONTANDON hier, à travers la question d'actualité que vous posiez, reprendre quasiment mot pour mot les revendications des organisations syndicales les plus radicales de la Ville, y apportant le soutien de l'U.M.P. Vous n'allez pas aujourd'hui nous faire le reproche que 15 % d'écart soit justifié par la politique sociale exemplaire que la Ville réserve notamment aux agents de la propreté qui, reconnaissons-le, mais je crois que chacun en conviendra, travaillent dans des conditions difficiles. Il est important que soit ainsi officialisé, objectivé, la protection que nous apportons à nos agents qui assurent les missions parmi les plus exposées.

Isabelle GACHET a aussi eu raison, et je ne le dirai pas mieux qu'elle, d'interpeller très courtoisement, mais de façon très pertinente, nos collègues de l'opposition. On peut effectivement, semaine après semaine, mois après moi, critiquer la propreté de Paris, mais on aimerait quand même que, un, dans les arrondissements où nos collègues de l'opposition sont en responsabilité, ils assument pleinement les responsabilités sur tous les moyens d'action, les moyens d'être utiles, nouveaux, que nous avons mis en place dans les 20 arrondissements à travers le copilotage. J'ai noté que Mme GASNIER notamment s'empressait d'écarter toute idée de coresponsabilité et de copilotage ; il est tellement plus facile de se défaire sur l'échelon du dessus de ses propres faiblesses !

Surtout, viendra un moment, chers collègues de l'opposition, où vous devrez quand même, et c'est le débat démocratique - j'en suis, vous le savez, à la fois très respectueux et très demandeur -, décliner des propositions parce que vous pouvez faire passer un disque un peu rayé sur la propreté de Paris, c'est votre rôle d'opposant et je le respecte éminemment. Simplement, ce qui serait intéressant pour le débat public, ce qui serait intéressant pour les Parisiens et pour ceux d'entre eux, notamment dans vos arrondissements, qui seraient à ce point insatisfaits, c'est que vous décliniez vos propositions. Or, force est de constater qu'en cette moitié de deuxième mandature de cette majorité, nous n'avons toujours pas, et pas davantage aujourd'hui, entendu le début du commencement de ce qui pourrait être une idée de la façon dont vous vous y prendriez pour que les choses aillent mieux.

C'est une invitation que je vous lance et je suis prêt à avoir un débat, projet, contre-projet, proposition, contre-proposition.

Pour l'instant, je suis amené, comme l'ensemble de cette Assemblée, à constater le vide abyssal des propositions de l'opposition sur le sujet et la facilité avec laquelle, dans les arrondissements où vous êtes en responsabilité, vous évitez d'utiliser les outils qui sont dorénavant à votre disposition.

Madame GASNIER, un mot : je ne vous répondrai pas, je vous ai déjà en partie répondu, mais un mot sur un point important que vous avez évoqué en critiquant, si j'ose dire, je crois que vous l'avez formulé à peu près ainsi, je ne crois pas déformer votre propos, une espèce d'empilement d'échelons hiérarchiques et de désorganisations qui nuiraient à la qualité du service.

Je crois que c'est un faux procès et qui ne repose sur rien, en tout cas qui ne repose pas sur une connaissance très précise de l'organisation en place. Nous avons, tout au contraire, cherché à fluidifier en conciliant deux objectifs : d'une part, la fluidité et l'efficacité de la chaîne hiérarchique, et d'autre part, la nécessité, effectivement, mais cela rejoint le point que j'évoquais tout à l'heure, la nécessité de mettre en place des grades de promotion qui permettent à des agents qui font des carrières longues sur des métiers difficiles d'avoir en perspective des possibilités de progression dans leur carrière.

Donc, ne confondons pas ces différents échelons, qui ne correspondent pas tous à des échelons hiérarchiques mais qui, pour bon nombre, correspondent simplement à des étapes de progression de carrière.

Je voulais simplement, pour que vous mesuriez, au contraire, l'extrême fluidité de notre organisation, vous rappeler que, pour 4.900 éboueurs qui travaillent sur les missions de collecte et sur les missions de propreté, vous le savez, finalement chacun de ces 4.900 éboueurs a au-dessus de lui, au mieux, au pire, au maximum, trois chefs : un en tant que C.E.N., A.E.N., un en tant qu'agent de maîtrise et un en tant que cadre ingénieur.

Pour gérer des équipes de 4.900 éboueurs, avoir trois échelons hiérarchiques, honnêtement, peu de structures ont une organisation aussi serrée et aussi fluide que la nôtre.

Cela ne veut pas dire que des progrès et des améliorations ne doivent pas être apportés, naturellement - et nous y travaillons, j'y reviendrai -, mais, enfin, ce serait un faux procès que de mettre en cause une espèce de bureaucratisation de l'organisation. La réalité, vous le voyez, n'a rien à voir avec cela.

Je ne reviens pas ou j'y reviens, puisque vous avez été plusieurs à l'évoquer, sur cette question qui a fait débat avec la C.R.C., sur laquelle vous avez cru pouvoir rebondir et qui, à l'arrivée, s'est révélée être un non événement : les écarts de productivité comparée entre les entreprises et la régie.

Je l'ai dit, cet écart de 15 % est tout à fait explicable, nous le revendiquons et vous auriez mauvaise grâce de nous le reprocher.

M. LEGARET a évoqué, avec le talent un peu polémique souvent, mais le talent que je lui reconnais bien volontiers, un point que le rapport de la C.R.C. n'évoque pas, c'est-à-dire une distinction entre les recettes au titre de la collecte et les dépenses au titre de la collecte.

Alors, je voulais quand même prendre le temps de vous donner quelques explications sur le sujet, puisque votre raisonnement, permettez-moi de vous le dire, est assez largement artificiel et, en tout cas, il ne reflète pas la réalité.

Votre tour de passe-passe, Monsieur LEGARET, tient en trois temps.

Premier temps : vous extrayez du rapport de la C.R.C. les coûts de collecte et de traitement.

Deuxième temps : vous additionnez la T.O.M., la redevance déchets entreprise D.N.M. et le soutien d'Eco-Emballages au tri sélectif.

Troisième temps : vous en déduisez que le service est excédentaire de 30 à 50 millions d'euros par an.

Reconnaissons et reconnaissez que ce calcul, à aucun moment, n'est fait par la C.R.C., qui s'est bien gardée de telles extrapolations, et qu'il s'agit d'une construction tout à fait théorique, hasardeuse au demeurant et qui, en tout cas, ne reflète pas la réalité de la situation parisienne.

Vous le savez très bien, nous n'avons pas inventé la singularité du statut des éboueurs et la singularité de l'organisation parisienne (là aussi, nous ne l'avons pas inventée sur les sujets dont nous parlons aujourd'hui) qui tiennent justement à la polyvalence entre les missions de collecte et les missions de propreté, entre les missions de ramassage des poubelles et les missions de balayage et d'entretien des rues.

C'est ce qui nous a amené, en préparation de ce rapport de la C.R.C., à proposer que soit retenu un ratio, qui a été validé par la C.R.C. et qui affecte 45 % des coûts et des charges totales du service, pour les missions de collecte, et 55 % pour les missions de propreté.

On ne peut donc pas dissocier totalement les missions de collecte et les missions de propreté.

Au total, quand on additionne l'ensemble des coûts, sans oublier, comme votre raisonnement le fait, les dépenses de propreté qui sont quand même de 591 millions d'euros, et qu'on les compare à l'ensemble des recettes T.O.M., taxe de balayage et soutiens divers que nous recevons, notamment d'Eco-Emballages et du SYCTOM, c'est au contraire un déficit de l'ordre de 64 millions d'euros en 2010 qui est à constater.

On est donc très loin d'une espèce de ponction que nous opérerions sur les contribuables parisiens.

A l'inverse, les services de propreté et de collecte que nous assumons pour Paris sont loin, très loin d'être compensés par la fiscalité dédiée, que ce soit au titre de la T.O.M. ou au titre de la taxe de balayage, avec un différentiel en défaveur des caisses de la Ville, si j'ose dire, de plus de 60 millions d'euros en 2010.

Nous sommes donc très loin de l'anomalie, en tout cas, que vous aviez cru pouvoir déceler.

Mme ONGHENA a dit beaucoup de choses, je ne vais pas tout reprendre. J'ai noté votre proposition de passer de la C7 à la C5.

Nous avons engagé, dans le cadre de la 4e et de la 1ère Commission, une réflexion sur la collecte du dimanche, c'est une question qui peut être posée, mais qui ne pourra pas l'être, sans tenir compte à la fois de la spécificité parisienne, qui tient, cela a été rappelé notamment par Ian BROSSAT, à l'hyperdensité de cette ville, qui tient à l'hyperactivité de cette ville et qui tient donc à la difficulté pour nos concitoyens de conserver à domicile des bacs et des poubelles pour lesquels on manque de place, c'est une vraie difficulté.

Vous êtes élus, beaucoup d'entre vous, dans des quartiers haussmanniens de l'Ouest parisien, vous savez à quel point l'espace est réduit, les espaces domestiques et les espaces collectifs. Même chose dans bon nombre de résidences des années soixante-dix.

C'est vrai que c'est une difficulté majeure que nous rencontrons à Paris. Quand bien même nous supprimerions une journée de collecte, nous ne supprimerions pas pour autant les déchets à collecter.

Il a donc été expliqué - le travail de conviction est sans doute encore à parfaire - aux élus de la 1ère et de la 4e Commission, que le sujet était sans doute beaucoup plus complexe que ce qu'il pouvait sembler a priori et que, en tout cas, on ne pourrait pas supprimer des journées de collecte sans s'interroger sérieusement sur les conséquences, notamment en matière de report sur la collecte du lundi, s'agissant d'une collecte du dimanche supprimée, alors même que la collecte du lundi est déjà la plus lourde et la plus exigeante en moyens humains et matériels, celle sur laquelle nous devons caler notre organisation, avec les risques inévitables aussi de débord sur l'espace public.

Il y a une logique très simple que vous comprenez : ce que les particuliers ne pourront ou ne voudront pas garder chez eux, vous savez très bien ce qu'il se passera : ils le mettront sur les trottoirs, au pied des arbres. Ce sont des choses dont, vous le savez, nous sommes déjà témoins parfois. Prenons garde à ne pas accentuer, à ne pas favoriser ce mouvement.

En même temps, nous sommes inscrits dans une politique très volontariste de prévention, de réduction des déchets, de diversification des modes de traitement et on est en même temps inscrit dans une perspective qui permet de travailler sérieusement, tranquillement sur cet objectif, mais, en tout cas, vouloir le faire trop rapidement, à mon avis, présenterait beaucoup d'inconvénients et nous ferait prendre beaucoup de risques.

Je ne reviens pas sur ce que vous avez dit, je l'ai dit tout à l'heure. Je considère, et je le dis avec une certaine gravité, et encore une fois sans aucun souci de polémique, j'entends parfaitement que l'opposition, qui n'a pas tellement d'os à ronger, ait trouvé celui-là, ce n'est pas nouveau, cela fait 10 ans.

Je suis élu de Paris depuis 1995, j'ai siégé pendant six ans dans l'opposition. Cela a toujours été un sujet de polémique politique à Paris, entre les élus : les grandes grèves que Jacques CHIRAC a connues au début des années quatre-vingt, ce n'est pas nous qui les avons inventées, la mise en place des motocrottes par Jacques CHIRAC et son équipe municipale, à une époque où déjà la propreté était un sujet de mécontentement des Parisiens.

Soyons un tout petit peu honnêtes entre nous, les difficultés ne sont pas nouvelles, elles sont réelles, nous y travaillons, elles se renouvellent aussi et c'est, objectivement, ce qui rend cette mission à la fois terriblement difficile, mais tellement passionnante.

On est au cœur de la ville, de la façon dont la ville vit, dont elle évolue, au cœur du rapport des Parisiens et des usagers de la Ville dans leur ensemble à l'espace public.

Ce sont des sujets passionnants, très complexes et c'est pour cela que certains d'entre nous n'échappent pas toujours à la facilité de mettre en cause la responsabilité de tel ou tel Exécutif (ce n'est pas grave, à titre personnel, je ne suis pas vexé, rassurez-vous, j'ai le dos large et les épaules solides), mais le message que je veux vous faire passer et vous faire partager, parce que je ne doute pas de la bonne foi et de la bonne volonté de beaucoup d'entre vous, c'est que le message de déresponsabilisation est sans doute à courte vue, à court terme, politiquement facile et tentant.

Sur le fond, ce message de déresponsabilisation des usagers est très grave et très contreproductif, y compris vis-à-vis de nos agents qui sont, sachez-le, mortifiés d'être mis en cause, quelles que soient les précautions plus ou moins sincères de langage qui peuvent être prises, mortifiés de voir leur travail de Sisyphe, parce que c'est cela dont on parle, d'un travail de Sisyphe...

Vous savez, le problème auquel on est confronté, c'est qu'en moyenne les rues de Paris sont nettoyées une fois par jour et qu'elles sont salies en permanence. Voilà la réalité, personne n'a dit que les Parisiens étaient sales. Ce n'est pas cela le sujet.

Vous pouvez nous taper dessus à longueur d'éditoriaux, de pétitions et de propos de tribunes, de préaux ou de trottoirs, mais cela ne fera pas changer les choses.

On a un service de qualité, une organisation de qualité, on y met des moyens énormes et je rappelais tout à l'heure qu'ils sont loin d'être compensés, mais je crois que le discours de la responsabilité, de la responsabilisation de l'ensemble des usagers, pas la culpabilisation, la responsabilisation, la motivation des usagers est fondamental. Et ce discours-là, le Maire de Paris le porte. Beaucoup de maires d'arrondissement le portent. J'essaie à mon niveau de le porter, mais il est important qu'il soit relayé dans chacun des 20 arrondissements par l'ensemble des élus de Paris parce que je crois qu'à un moment donné, nous sommes tous ensemble comptables d'une certaine éthique du rapport des Parisiens à l'environnement, à leur espace public.

Je parle sans doute un peu dans le vide, j'ai sans doute encore une forme de naïveté avec l'expérience qui est aujourd'hui la mienne, mais j'aimerais vraiment que l'ensemble des élus de Paris, sur des sujets comme celui-ci, s'évitent les facilités de la polémique et nous aident au contraire, non pas à dire : "Ce que fait la municipalité est génial", mais à dire aux Parisiens et aux usagers de l'espace public : "Chers concitoyens, où que vous soyez, dans quelque arrondissement que vous habitiez, aidez-nous à garder plus propres les rues de Paris".

Ce rapport l'évoque, et je l'évoque là aussi avec la plus grande sérénité, nous avons des chantiers qui sont engagés, difficiles, et nécessaires. Là aussi, ce rapport est venu valider le choix des priorités que nous avons retenues.

Notamment, s'agissant de l'absentéisme, Monsieur ALPHAND, je vous mets à l'aise : je n'ai aucune difficulté à parler d'absentéisme si c'est bien de cela dont il s'agit. Et c'est vrai que le rapport relève qu'en 2009, le taux d'absentéisme était de l'ordre de 12,5 points. Il est aujourd'hui en recul d'au moins un point, et le rapport rend compte aussi des progrès réalisés depuis. Néanmoins, c'est vrai que nous avons là une vraie difficulté.

Quelqu'un, je crois que c'est Mme GASNIER, a détaillé de façon tout à fait inexacte comment se constituent ces 12,5 points d'absentéisme.

En 2009, grosso modo, 12,5 points, c'est 0,5 point d'absentéisme injustifié, 3 points d'accidents du travail, et 9 points d'absence pour raison médicale, sur certificat médical.

Point par point, comment nous y prenons-nous pour diminuer ? Parce que l'objectif est clairement de diminuer de 3 points. Si on peut faire plus, on fera plus, et le plus tôt sera le mieux, pour diminuer ce taux d'absentéisme qui, traduit en équivalent temps plein, en emplois, pèse évidemment lourdement sur nos capacités à remplir l'ensemble de nos missions dans de bonnes conditions.

Passons d'abord, parce que c'est très marginal, mais cela existe et il n'y a aucune raison de nous le cacher, sur l'absentéisme injustifié. Un demi point, ce n'est pas énorme, mais c'est trop, et en tout cas ce n'est pas acceptable.

Ce demi point, nous avons remis en place des procédures qui permettent de faciliter et d'accélérer les réunions des instances paritaires habilitées à sanctionner et à traiter de situations abusives de ce type.

Il ne faut pas les exagérer mais il faut les regarder en face. C'est ce que nous faisons, et nous avons déjà beaucoup accéléré le taux de traitement, la vitesse de traitement de ces situations, qui ne méritent aucune forme de tolérance.

Deuxième élément, les 3 points liés aux accidents du travail. C'est évidemment là la priorité des priorités parce qu'il est évidemment insupportable pour des responsables publics comme nous de se faire à l'idée que des agents remplissant leur mission peuvent mettre, leur vie, n'exagérons pas, en tout cas leur santé en danger.

Nous avons donc déjà engagé un travail de fond sur ces sujets en identifiant les quelques missions particulièrement accidentogènes, parmi lesquelles l'enlèvement des encombrants mais surtout le déblayage des marchés alimentaires que nous assurons sur l'ensemble de Paris, et qui parce qu'il amène nos agents à intervenir au milieu des marchands forains qui continuent à circuler en fin de marché, les met effectivement en situation d'insécurité, parfois les met en danger, et c'est cela qui génère beaucoup d'accidents de travail, qui génèrent puisque nous avons engagé un travail avec beaucoup de partenaires, qui a permis d'établir des protocoles, des processus d'intervention sur les marchés, et qui a permis déjà de réduire considérablement le nombre d'accidents du travail sur les opérations de déblayage des marchés.

Nous avons notamment mené ce travail dans le cadre du C.H.S., en lien avec l'ensemble des partenaires de la D.R.H., de la D.P.E., les représentants du personnel. Nous avons beaucoup avancé sur ce point.

Pour ce qui concerne les 9 points d'absentéisme pour raison médicale, je vais vous donner quelques pistes de travail que nous avons élaborées là aussi dans un processus partenarial, parce que nous avons pensé qu'il fallait sortir des logiques d'élaboration un peu administratives, pour ne pas dire bureaucratiques...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il faudrait peut-être conclure, François.

M. François DAGNAUD, adjoint, rapporteur. - Pardonnez-moi, mais le sujet est passionnant.

Rapidement, amélioration des procédures de recrutement pour éviter que des agents se retrouvent très rapidement après leur titularisation en exemption partielle ou totale d'activité, ce qui est une situation aggravante. C'est un métier difficile, il faut le reconnaître, et ce n'est pas la peine de laisser s'y embarquer des agents qui n'auraient pas les conditions requises pour le faire avec succès.

Une amélioration des procédures de retour d'absence avec un entretien. Remettre de l'humain, remettre du dialogue, et ne plus se contenter de procédures de gestion administrative.

Formation encadrement avec un P.C.A., un projet collectif d'amélioration qui nous amène étape après étape à former l'ensemble de nos agents d'encadrement à tous les niveaux à leur mission de management.

Reconnaissons que nous avons aujourd'hui à la tête de nos ateliers des C.E.N., des A.E.N., qui sont des agents, pour aujourd'hui en tout cas, de catégorie C, et qui encadrent rien moins que des équipes de 50 à 60 agents.

Il faut qu'ils soient formés. Ils ne l'étaient pas suffisamment et doivent l'être davantage, c'est le chantier que nous avons engagé.

Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit, la nécessité de valoriser les métiers de la propreté et de mieux reconnaître le travail effectué aux yeux des Parisiens - cf. les campagnes plutôt contreproductives menées ici ou là.

Et aussi la nécessité de gérer des carrières longues sur des métiers difficiles et donc de défricher autant que possible tous les parcours de reconversion qui sont possibles pour une partie en tout cas de nos agents.

Je m'excuse d'avoir été bien long.

Je n'ai pas cité l'intervention d'Yves CONTASSOT, qui était tout à fait pertinente, et qui a rectifié de façon très convaincante un certain nombre d'inexactitudes.

Au total, ce rapport, encore une fois, nous le recevons, non pas comme un satisfecit, parce que ce qui est intéressant dans ce rapport, ce sont surtout les points sur lesquels il vient valider le travail que nous avons engagé. Je suis, sachez-le, très conscient de tout ce qu'il reste à faire, mais je voudrais vraiment vous convaincre que nous avons déjà beaucoup progressé, que les femmes et les hommes qui sont à mes côtés dans ce travail au quotidien font un travail formidable, avec un dévouement au service public formidable, et que nous avons besoin, non pas des félicitations de l'opposition, mais au moins que le travail que nous menons soit examiné pour ce qu'il est, c'est-à-dire un travail sérieux qui s'attache au fond et qui essaie de sortir des polémiques pour s'intéresser à ce qui préoccupe nos concitoyens.

J'espère pouvoir compter sur votre soutien !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Il n'y a pas de vote : c'est une communication, comme vous avez bien pu le comprendre.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux gommages à mâcher sur l'espace public parisien.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 54 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux gommages à mâcher sur l'espace public parisien.

La parole est à M. Thierry COUDERT, un spécialiste.

M. Thierry COUDERT. - Monsieur le Maire, je voulais réparer une injustice.

En effet lorsqu'on parle de salissure urbaine, on pense toujours aux déjections canines, aux fientes de pigeons, aux mégots de cigarettes, mais on pense rarement aux chewing-gum, plus communément appelés gommages à mâcher.

Et pourtant, ils causent sur nos revêtements des dégâts plus profonds, plus durables et surtout plus coûteux à enlever. C'est pourquoi ce vœu très simple a pour vocation de rappeler d'abord que le jet ou le crachat, si je puis dire, de gomme à mâcher sur la voie publique est passible d'une contravention, et qu'il serait bon que quelques exemples soient faits en la matière.

Deuxièmement, qu'une campagne puisque vous parliez tout à l'heure de suggestion de l'opposition en matière de propreté, qu'une campagne puisse être faite pour responsabiliser les mastiqueurs.

Troisièmement, qu'il puisse y avoir un nettoyage régulier, même s'il est coûteux, de ces gommages à mâcher scotchés sur nos revêtements, et qui causent des dégâts qui les font ressembler à des peaux de léopard.

(*M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, remplace M. Pierre SCHAPIRA au fauteuil de la présidence.*)

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur COUDERT.

La parole est à M. DAGNAUD, pour la réponse.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Je reconnais humblement que j'ai été trop sévère ; oui, l'U.M.P. a des propositions pour améliorer la propreté : luttons contre les chewing-gums !

Au-delà de ce trait d'humour, pardonnez-moi, chers collègues, je partage votre constat général quant à l'incidence sur la propreté de Paris des comportements polluants émis et commis par de trop nombreux usagers de l'espace public, et c'est bien - je ne reprends pas ce que je disais tout à l'heure - cet appel à la responsabilisation des usagers que nous portons malgré les prises de position très démobilisatrices et très déresponsabilisantes de certains membres de l'opposition, plus prompts à nous accuser de tous les maux qu'à nous aider à faire changer certains comportements.

Naturellement, et vous avez raison de l'évoquer, les chewing-gums jetés sur les trottoirs participent de ce constat général, même si je ne reprends pas le chiffrage que vous faites des coûts de nettoyage sur les chewing-gums dont je ne connais absolument pas les modalités de calcul, mais laissons cela de côté.

Votre première proposition, dans son principe en tout cas, serait parfaitement recevable, mais je veux attirer votre attention sur la difficulté qu'il y aurait à concevoir une communication spécifique à destination du grand public pour chaque type de pollution et chaque nature de déchet.

Au contraire, plus le message sera simple, plus il sera facile à faire partager. Il est, de ce point de vue, limpide. Le message que nous devons porter est : on ne jette rien dans la rue, les chewing-gums naturellement, mais toute la gamme des déchets que nous trouvons, hélas, sur les trottoirs et sur les caniveaux.

Je vous informe d'ailleurs que nous travaillons actuellement sur une nouvelle grande campagne pour la propreté de mobilisation, qui rappellera que la rue n'est pas une poubelle et que polluer l'espace public relève d'une verbalisation.

Sur le second alinéa, je veux vous indiquer que nous venons de passer récemment un marché de nettoyage mécanique haute pression à eau chaude, qui cible toutes les souillures tenaces, et notamment les chewing-gums, et renforcera l'efficacité du nettoyage. Mais il faut aussi être conscient que ces interventions doivent être ciblées, car elles sont à la fois très bruyantes et très consommatrices d'eau et d'énergie.

Sur ces deux premiers alinéas, à quelques nuances près, je n'aurai pas de raison à m'opposer à votre vœu. Je serais plus interrogatif sur le troisième alinéa, mais il ne s'adresse pas à moi, puisque c'est un vœu de l'U.M.P. qui invite la Préfecture de police à se mobiliser pour nous aider à sanctionner les contrevenants à toutes les règles de propreté.

Je vais donc me tourner vers M. le Représentant du préfet de police. Je serais très satisfait d'élargir, à tous les délits de pollution de l'espace public, une mobilisation supplémentaire de la Préfecture de police, dont je sais, par ailleurs, qu'elle a malheureusement quelques autres priorités à satisfaire, mais j'aimerais entendre le Préfet de police répondre à cette sollicitation de l'U.M.P., qui souhaite que la Préfecture de police participe plus activement aux opérations de verbalisation sur les infractions à la propreté à Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Préfet, vous avez la parole.

M. LE REPRESENTANT DU PREFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller, effectivement, la Préfecture de police est actuellement particulièrement mobilisée sur des phénomènes de dégradation de l'espace public, de la physionomie des territoires, et actuellement elle consacre énormément de moyens à la lutte contre les ventes à la sauvette, par exemple, aux occupations agressives d'espaces publics.

S'agissant des déjections ou des jets de chewing-gums, effectivement c'est toujours très important et très intéressant de faire prendre conscience aux gens d'abord du caractère irrégulier et contraventionnel de leurs actes, car cela conditionne les interventions de police. Souvent, lorsque les gens n'ont pas conscience de commettre une illégalité, cela rend beaucoup plus difficile notre action.

Tout ce qui peut, en termes de communication, de prévention, faire prendre conscience de ces illégalités, renforce notre capacité d'action et de régulation de l'espace public. De ce point de vue, cette réflexion est intéressante.

Par contre, je ne suis pas persuadé que la contravention de l'article R632-1, qui n'est pas forfaitaire, qui nécessite un passage en tribunal de police, ne soit pas un peu un outil disproportionné et qui encombrerait la Justice et les tribunaux de police, alors qu'il existe des outils de contraventions forfaitaires beaucoup plus adéquats. De ce point de vue, l'article R632-1 ne me paraît pas la meilleure voie à utiliser.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 126).

2011, DEVE 74 - Approbation de lancement d'un appel d'offres ouvert pour les travaux de fouilles liés à la plantation d'arbres sur voiries, jardins et espaces verts de la Ville de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 74 concernant l'approbation de lancement d'un appel d'offres ouvert pour les travaux de fouilles liés à la plantation d'arbres sur voiries, jardins et espaces verts de Ville de Paris.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération est une bonne nouvelle. C'est peut-être la fin du massacre à la tronçonneuse. Il est temps de changer d'outil, Monsieur le Maire : un arrosoir vaut mieux qu'une scie !

Je relève que, sur le site Internet de la Ville de Paris, vous annoncez planter chaque année 2.400 arbres dans les rues de Paris. Tant mieux. Mais je crains qu'à l'image de vos 200.000 mètres carrés de panneaux solaires, ces chiffres ne soient un peu loin de la réalité, car je n'ai pas le sentiment que ces plantations soient souvent évoquées dans cette enceinte.

J'aimerais donc suggérer, pour la complète information des Parisiens, que ces données surprenantes soient agrémentées de chiffres plus détaillés, et surtout d'une cartographie des lieux et espaces concernés.

Aussi, je vous pose la question, Monsieur le Maire, quel est le bilan annuel de ces plantations à ce stade ? Où est quand ont été plantés nos 2.400 arbres l'année dernière ?

Cette année est l'année internationale de l'arbre et des forêts, Claire de CLERMONT-TONNERRE vous l'a d'ailleurs rappelé en décembre, ce qui n'était pas inutile car en 2010, à Paris, c'était plutôt l'année internationale de l'abattage et du chantier bétonné.

Soixante-treize arbres ont été abattus le 12 juillet 2010 au stade Jean-Bouin ; leur non remplacement a d'ailleurs été pointé par le juge des référés du tribunal administratif de Paris. Deux cent cinquante arbres ont été abattus au mois de février à cause du réaménagement des Halles. Pardon, 260.

Aujourd'hui même, en 3e Commission, le Conseil de Paris a hérité d'une jolie délibération qui doit conduire à l'abattage de 41 arbres centenaires, rue Gaston Tessier, dans le 19e arrondissement.

On dirait presque que vous prenez cela sur le ton de l'humour, puisque vous indiquez fièrement qu'il est prévu en compensation de créer 3 mètres, 3 généreux mètres de jardinière à la place, afin de restaurer une continuité écologique et pour que les espèces puissent se déplacer. Franchement, un peu de sérieux !

Je passe sur d'autres chantiers qui ont impliqué des destructions d'arbres, comme celui de Beaugrenelle, et je crains que le pire ne reste encore à venir avec des projets tels que celui que vous prévoyez place de la République notamment, et avec la très probable modification du P.L.U. à laquelle s'est opposé notre groupe le mois dernier.

Elle contient, en effet, des dispositions réglementant les plantations d'arbres, qui permettent d'éviter leur remplacement ou leur conservation dans le cadre des projets d'aménagement. Pouvez-vous d'ailleurs me dire d'après quels critères ?

Nous allons donc évidemment voter cette délibération, où il est pour une fois question de plantations, mais nous nous demandons si tout ceci est bien cohérent par rapport à la réalité des faits.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

C'est Mme GIBOUDEAUX qui vous répond.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est une délibération qui n'est pas nouvelle : ce n'est pas la première fois que la Ville de Paris passe des marchés avec des entreprises pour effectuer la plantation des arbres.

Je voulais le rappeler, mais je suppose que Mme HAREL en tout cas s'est inscrite sur cette délibération et valorise le travail que fait la Ville de Paris, notamment pour remplacer en moyenne 2.000 arbres dépérissant sur la voie publique.

Je rappelle qu'à Paris nous avons 100.000 arbres d'alignement et qu'il est nécessaire de remplacer, en moyenne, 2.000 arbres par an. C'est bien ce dont il est question dans cette délibération.

C'est effectivement l'année de l'arbre, vous l'avez noté et je vous en remercie. Je voulais annoncer que, dans le cadre des animations que nous faisons tous les deux ans sur le parvis de l'Hôtel de Ville, le Jardin éphémère portera cette année sur la question de l'arbre et la façon dont ils sont gérés par la Ville de Paris. Des informations précises seront données sur la façon dont le Service de l'arbre et des bois à Paris travaille, comment il remplace les arbres et pourquoi il le fait, et de quelle manière c'est effectué.

Vous évoquez effectivement des opérations d'urbanisme, qui nécessitent l'abattage d'arbres. La Ville se reconstruit sur elle-même et avec parfois la nécessité d'abattre des arbres. On le fait avec attention, on essaie de limiter le plus possible cette éventualité d'abattage d'arbres.

Je voulais vous rappeler, vous avez évoqué les Halles, qu'il y aura 340 arbres à abattre dans la totalité de l'opération. Je l'ai toujours dit et je ne l'ai jamais caché : je l'ai même annoncé lors de réunions publiques qu'il y a eues sur les Halles. 478 arbres seront replantés sur le jardin et dans ses environs, avec un bilan positif, si je peux m'exprimer ainsi, de 138 arbres sur le projet des Halles.

On a vraiment fait attention pour que cette opération permette justement de pouvoir planter plus d'arbres et dans de meilleures conditions. Je l'ai déjà évoqué, lors de cette assemblée, parce qu'il s'agit pour les Halles d'avoir un jardin qui est sur une dalle, avec une dalle qui soit en tout cas plus adaptée à la vie et à la pérennité des arbres dans ce jardin.

Effectivement, ces opérations d'urbanisme nécessitent l'abattage d'arbres. On fait en sorte aussi que dans le secteur ou à proximité, on puisse replanter des arbres et on le fait donc aussi dans une politique globale. En tout cas, je me tiens à votre disposition, peut-être faire une communication, si vous le souhaitez, plus précise sur l'endroit où on replante, comment cela se passe et quelle est la politique en la matière.

Je suis, en tout cas, à votre disposition pour vous donner toutes ces informations.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 74.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DEVE 74).

2011, DEVE 41 - Subvention en nature sous la forme de grumes provenant de l'abattage d'arbres du jardin des Halles à diverses associations.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DEVE 41 relatif à l'attribution d'une subvention en nature sous la forme de grumes provenant de l'abattage d'arbres du jardin des Halles à diverses associations.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Comme l'ont rappelé les oratrices précédentes, tous les jours, à Paris, des arbres sont abattus et des arbres sont plantés ; j'ai été très contente d'entendre les chiffres qu'a donnés Fabienne GIBOUDEAUX, 2.000 arbres par an environ.

Pour le chantier dont il est question dans cette délibération, ce seront près de 500 arbres, 478 arbres, qui seront replantés à terme, soit 138 de plus que ceux qui étaient plantés auparavant.

Je voudrais intervenir sur, justement, ce chantier, parce que lorsqu'il a commencé, un certain nombre d'arbres ont dû être abattus, notamment parce que le diagnostic phytosanitaire a montré que certains étaient en mauvaise santé, d'autres étaient bridés dans leur développement, d'autres étaient blessés. D'ailleurs, le type de sol qui sera mis en place à terme est destiné à faciliter le développement harmonieux de toutes les plantations.

Je voudrais signaler ici que les arbres abattus dans le cadre de ce chantier n'ont pas fini dans une broyeuse, et c'est heureux, et que la Ville a pu en recycler certains auprès d'associations culturelles comme les Ateliers d'artistes de Belleville, le Génie de la Bastille, Art-Exprim 18 ou d'associations d'insertion comme Extramuros ou les Ateliers du Père-Lachaise associés.

Cela est très compliqué à réaliser - vous-même, vous avez tiqué un peu en lisant l'intitulé de la délibération -, parce que même si l'idée semble simple, cette délibération est très particulière, puisqu'il s'agit d'un don en nature ; c'est assez inhabituel pour être souligné.

Je voudrais vraiment remercier Fabienne GIBOUDEAUX, son équipe et, plus largement, la DEVE, qui ont réussi à dépasser les obstacles administratifs et à faire en sorte que ces arbres, pour certains d'entre eux en tout cas, continuent à vivre, mais sous forme d'œuvres d'art.

D'ailleurs, même si c'est un peu prématuré, je pense que je peux annoncer que l'idée d'une exposition avec les différentes œuvres réalisées à partir des grumes est dans l'air, sans que l'on préjuge de ce que vont faire les artistes avec ces œuvres.

En attendant, je voulais aussi souligner que l'on retrouve avec ce projet une autre difficulté inhérente à Paris : il est difficile pour les artistes et les artisans de stocker du matériel, ici les troncs d'arbres ; aussi, ce n'est qu'une partie de l'ensemble des arbres abattus qui a pu être donnée à ces associations diverses, culturelles ou d'insertion. En tout cas, c'est fait et merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Jean-François LEGARET, vous avez la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, c'est vraiment de la pure provocation, cette délibération, pour tous ceux qui, et ils sont nombreux, sachez-le, Madame FOURNIER, le 16 février, ont vécu comme un véritable drame l'abattage de 260 arbres au cœur de Paris.

Madame FOURNIER, ce n'est pas la peine de vous en aller ! Vous mentez, Madame FOURNIER, vous mentez ! Vous êtes excusable, car vous ne faites que reprendre les termes mensongers de l'exposé des motifs, et je vais vous dire pourquoi.

On a coupé 260 arbres le 16 février, mais figurez-vous que dans le permis de démolir le jardin des Halles qui avait été établi au cours de l'été 2009, on présentait un état phytosanitaire de chacun des 343 arbres voués à l'abattage. Sur ces 343 arbres, Madame FOURNIER, je m'adresse à vous, l'erreur est commune, ce que vous avez dit là, je l'ai malheureusement entendu dire, y compris au Conseil du 1er arrondissement, voués à l'abattage, 222 ont été jugés en parfaite santé, 121 sont des arbres qui présentaient des signes ; soit ils étaient abîmés, soit ils étaient dépérissants, comme le sont hélas un certain nombre d'arbres dans Paris.

Je vais vous en donner une autre forme d'attestation. Je me suis rendu sur place le 16 février, quand on a abattu ces arbres. On a d'ailleurs empêché les journalistes de pénétrer et une équipe de France 3 de venir tourner. Je suis allé voir une équipe de bûcherons, je leur ai dit : "Qu'est-ce que vous faites là ?". Ils m'ont dit : "On coupe les arbres". Je leur ai dit : "Mais dans quel état sont-ils, ces arbres?" Ils m'ont dit : "Monsieur, ils sont parfaitement sains et on peut vous dire que cela fait mal", paroles de bûcherons, Madame FOURNIER. On en est là !

La provocation suprême, c'est de nous dire qu'aujourd'hui, des grumes, des arbres débités, vont reprendre vie parce qu'on va les confier à des artistes. Qu'est-ce que c'est que ces artistes ? Cinq associations ! Aucune, je ne dis même pas du 1er arrondissement, mais du centre de Paris.

Deuxième question : comment ces associations d'artistes célèbres ont-elles eu connaissance de l'abattage du jardin des Halles ? Personne n'en a parlé. Moi, quand je parle de cela, les gens tombent des nues. Cette information a été purement et simplement occultée. Je le répète, France 3 n'a même pas été autorisée à pénétrer dans le camp retranché pour y faire le moindre tournage. Comment les associations en question ont-elles pu savoir qu'il y avait des arbres abattus dans le jardin des Halles ? C'est donc vraiment une inutile provocation.

Je tiens à dire que cette affaire est entourée d'un chagrin très sincère de la part des riverains qui ont assisté, comme dans un véritable drame, à un abattage qui est un acte de vandalisme inutile, parce que rien ne justifiait l'abattage de tous ces arbres et c'est profondément ressenti comme une blessure et un drame.

Je trouve que cette délibération, ce n'est pas cela qui va coûter très cher à la Ville de Paris, parce que si on fait le compte, cela fait à peine 350 euros, 345 exactement, donc cela ne va pas ruiner la Ville, mais je considère que c'est vraiment très dommage d'en rajouter de cette façon-là, d'une manière bête et méchante qui ne fait qu'aggraver, malheureusement, le drame ressenti par tous les riverains, tous les habitants, de l'acte de vandalisme totalement inutile de destruction du jardin des Halles.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame GIBOUDEAUX, vous avez la parole.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Certains arbres qui ont été abattus étaient malades, mais vous le savez bien, je l'ai toujours dit et je ne l'ai jamais caché, ces abattages étaient nécessaires pour installer le chantier de la Canopée ; c'est quelque chose que j'ai toujours assumé et on a même rapidement montré de façon publique le périmètre sur lequel il fallait installer le chantier. C'est quelque chose que j'ai toujours assumé en toute transparence, les abattements d'arbres, et je le regrette, ce n'est pas de gaieté de cœur que je vois abattre des arbres, mais c'était nécessaire pour la mise en place d'un chantier qui est très compliqué, très lourd, et vous voyez bien aujourd'hui la façon dont c'était installé.

Ce n'était pas une opération pour la rénovation du jardin, c'est une opération globale dans le cadre du chantier des Halles, vous le savez très bien, et je l'ai dit à plusieurs reprises lors de réunions et d'ateliers publics.

Sur la question de cette réutilisation, elle était aussi à la demande d'associations, de quartier d'ailleurs, qui ne sont pas des associations d'artistes, qui m'avaient interpellée sur cette opération douloureuse, ils ne voulaient pas voir partir à la benne ou à la broyeuse tous ces arbres et demandaient à ce que l'on fasse un effort de réutilisation.

On a contacté tous les collectifs, les grands collectifs parisiens, y compris celui du 1er arrondissement rue de Rivoli, qui n'a pas répondu favorablement à cette proposition. Je voulais vous le dire, Monsieur LEGARET, parce que le 58 Rivoli est dans le 1er arrondissement, donc il a été contacté, comme les autres grandes associations parisiennes pour pouvoir réutiliser ces arbres.

Nous avons aussi contacté les écoles, l'Ecole Boule, l'E.N.S.A.A.M.A., nous avons aussi contacté les ateliers de la Ville de Paris qui font des ateliers de sculpture à base de bois et ils ne pouvaient pas, pour des raisons de stockage qu'a évoquées Danielle FOURNIER, candidater à cette proposition.

On l'a fait de façon globale sur Paris, sans vouloir exclure le 1er ou un autre arrondissement. Si un collectif du 1er arrondissement avait répondu, on lui aurait volontiers donné les arbres.

En tout cas, cette réutilisation est intéressante ; sinon, la plupart des arbres partent à la broyeuse ou à des marchés pour valoriser ce broyeur. Je pense que c'est intéressant et c'est une piste tout à fait intéressante de pouvoir faire profiter à des artistes, dont certains, d'ailleurs, ne sont pas des artistes forcément connus, qui appartiennent à des collectifs qui participent, en tout cas, à la vie locale parisienne, des journées portes ouvertes, des ateliers auprès d'enfants, auprès d'un public en insertion. En tout cas, je n'ai pas à rougir de cette délibération. Il faut assumer ce que l'on fait à la Ville de Paris. Cette démarche n'est pas honteuse du tout, elle s'est fait en toute transparence et c'est vraiment dans cet esprit-là que je vous demande de la voter favorablement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 41.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DEVE 41).

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif au principe du refus des manifestations nécessitant l'installation de structures sur le plateau Joffre, et aux travaux de consolidation de celui-ci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 55 dans le fascicule, déposé conjointement par le groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, relatif au principe du refus des manifestations nécessitant l'installation de structures sur le plateau Joffre, et aux travaux de consolidation de celui-ci.

Mme Rachida DATI, qui n'est pas là, devait intervenir, de même que M. POZZO di BORGIO.

Personne n'intervient ? C'est bon ?

Le vœu n° 55 n'est pas présenté. Il est donc considéré comme retiré.

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la prévention de la sécheresse et à la réduction des consommations d'eau à Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 56 dans le fascicule, déposé par M. Jean-François MARTINS, relatif à la prévention de la sécheresse et à la réduction des consommations d'eau à Paris.

Monsieur MARTINS, vous avez la parole, pour une minute.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Avec ce vœu, je souhaitais attirer l'attention du Conseil de Paris et de l'Exécutif sur les derniers rapports à la fois de météo France et d'un certain nombre d'organisations internationales de surveillance du climat qui démontrent que la décennie dans laquelle nous sommes engagés est la décennie la plus sèche que l'Europe ait connue depuis 10 ans, que la Suisse et l'Allemagne, par exemple, ont connu en 2011 des niveaux de sécheresse jamais atteints depuis 1850, que dans un certain nombre de régions de France, on est à une pluviométrie qui est de 60 % inférieure aux années précédentes et que ces phénomènes de sécheresse, outre le fait qu'ils sont dangereux, évidemment, pour nos ressources en eau, ont d'autres externalités négatives, notamment des externalités de dangerosité supplémentaire, par exemple, sur les centrales nucléaires dans un certain nombre de régions françaises.

Spécifiquement pour Paris, je souhaitais, par ce vœu, pouvoir démontrer que la Municipalité prenait notamment en considération le fait que ces sécheresses seront de moins en moins épisodiques et anecdotiques, pour devenir de plus en plus systémiques et que nous devons adapter notre usage de l'eau à ces nouvelles conditions de sécheresse.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame Anne LE STRAT, vous avez la parole pour la réponse.

Mme Anne LE STRAT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie M. Jean-François MARTINS de poser, par ce vœu, la question dans notre hémicycle des impacts que la sécheresse peut avoir sur la consommation d'eau à Paris. Vous avez raison, c'est un phénomène assez inquiétant qui touche maintenant près de 30 départements en France, qui touche de nombreux pays aussi sur notre continent européen et, même si nous appartenons à un pays plutôt caractérisé par un climat tempéré, de manière très évidente, dans des communes limitrophes à Paris, nous avons déjà des restrictions d'usage.

C'est donc une question très pertinente, à laquelle je répondrai de manière un peu plus précise au regard du vœu que vous avez déposé, puisque ce n'est pas exactement la présentation orale que vous avez faite mais le vœu propose trois modes d'intervention pour la Ville de Paris.

D'abord, je voulais vous préciser qu'il y a des comités nationaux de sécheresse, avec leurs déclinaisons régionales. En l'occurrence, ce n'est pas le Préfet de police mais le Préfet de la Région Ile-de-France, et Préfet de Paris, qui définit les mesures communes en termes de gestion du système hydrographique qui concerne, pour nous, tout le bassin Seine-Normandie. Le mécanisme est connu. L'ensemble des acteurs sont mobilisés et nous avons une sorte de cahier des charges pour intervenir si les seuils de vigilance, les seuils d'alerte ou les seuils de crise, voire de crise renforcée, sont dépassés.

Nous avons, nous, en tant que Ville de Paris, donc acteur engagé dans ces comités, la responsabilité de répondre sur le territoire parisien à des mesures de restrictions d'usage. En l'occurrence, ce n'est encore jamais arrivé sur Paris. Le réseau maillé et diversifié nous permet d'avoir une sécurité d'approvisionnement très importante. En revanche, cela nous oblige à une solidarité territoriale. Vous savez que l'eau qui approvisionne les Parisiens ne vient pas du territoire parisien. Elle vient notamment d'eaux souterraines qui alimentent certaines rivières qui peuvent avoir des débits d'étiage très bas en cas de sécheresse.

Eau de Paris, au-delà même de ce qui lui est demandé de manière réglementaire, cesse ses prélèvements et permet un soutien d'étiage sur les rivières qui sont en débit d'étiage très bas, comme je viens de le préciser.

Nous participons aussi à des programmes de recherche. Des recherches sont en cours sur le domaine du réchauffement climatique et ses impacts sur les précipitations et sur les ressources d'eau du bassin Seine-Normandie. Quand les connaissances seront un peu mieux établies, nous pourrions peut-être aussi adapter notre schéma d'alimentation régionale au regard des contraintes qui pèsent sur la ressource en eau.

Quant à la consommation d'eau à Paris, en réalité, elle baisse chaque année. Nous sommes maintenant à moins 1,5 % de consommation d'eau sur Paris. Ce sont d'abord les efforts faits par les particuliers. C'est aussi l'effort fait par les locaux municipaux en termes d'économies d'eau sur l'ensemble des équipements. Ce sont aussi les efforts faits par les services de la Ville, que ce soit la Direction de la Voirie, qui diminue ses usages d'eau sur la voirie, ou la DEVE, les jardins, avec maintenant une maîtrise, ce que l'on appelle la M.I.R. (maîtrise d'irrigation raisonnée), qui permet de réduire l'irrigation des jardins.

Vous voyez que nous cherchons à être si ce n'est exemplaire, en tous cas très soucieux de l'économie de la ressource à la fois à l'amont sur les prélèvements et à l'aval sur sa consommation.

Je vous tiendrai informé, puisque je vois que cela vous intéresse, à juste titre, des différentes étapes d'avancement sur ce sujet.

À ce titre, je vous demanderai donc de retirer ce vœu au regard des informations que je vous ai données et de l'information que je vous délivrerai aussi en temps et en heure.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur MARTINS, vous retirez le vœu ?

M. Jean-François MARTINS. - Oui, la réponse de Mme LE STRAT est précise et son engagement à tenir informé et moi et le reste du Conseil de Paris est tout à fait satisfaisant.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la charte parisienne de la participation.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à la 5e Commission et à l'examen des vœux référencés n° 57 et n° 57 bis dans le fascicule, déposés respectivement par le groupe E.E.L.V.A. et l'Exécutif, relatifs à la charte parisienne de la participation. Ils ne se rapportent à aucun projet de délibération.

La parole est à M. Sylvain GAREL, pour une minute.

M. Sylvain GAREL. - Ce qui devait arriver arriva : nous avons, l'an passé, montré les plus vives inquiétudes sur le taux qui était demandé, le taux de participation de Parisiens, pour permettre que l'expression des habitants de notre Ville puisse être pris en compte par le Conseil de Paris.

Nous avons fixé alors, sans notre accord mais cela avait été décidé, à 3 % des électeurs, c'est-à-dire à un peu plus de 50.000, le nombre de signataires nécessaires pour qu'un sujet soit porté à la connaissance et à la discussion au Conseil de Paris.

Nous avons dit que nous étions très sceptiques sur la possibilité que plus de 50.000 personnes signent pour une pétition, pour un texte qu'aucun d'entre nous n'aurait souhaité porter à la connaissance du Conseil. Malheureusement, je dirais, l'histoire nous a donné raison puisque, plus d'un an après la mise en place de ce système de participation des Parisiens, il n'y a eu absolument aucune pétition qui est arrivée jusqu'à nous. De plus, on a vu des tentatives et personne n'a même réussi à atteindre les 5.000 signatures.

Nous souhaitons, pour que ce dispositif puisse fonctionner, parce que si nous voulons faire de la démocratie dans notre Ville, il faut s'en donner les moyens, que ce nombre soit réduit et nous proposons que ce soit 10.000 personnes, plutôt que 3 %, c'est-à-dire de diviser par cinq le nombre de signataires nécessaires.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, Monsieur BOUAKKAZ, vous avez la parole.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Merci, Sylvain GAREL, de remettre la pression sur une avancée de notre vie démocratique que notre majorité a souhaitée.

Le droit d'interpellation prend sa place lentement, humblement, dans tous les dispositifs participatifs de la Ville.

Alors, vous semblez inquiet parce qu'en un an, on n'a pas atteint l'objectif.

Je pense qu'il faut être optimiste et qu'il vaut mieux que ce droit d'interpellation s'impose lentement par une implication de chacun d'entre nous, d'autant que ce droit a été un peu hypothéqué par le déferrement de cette délibération au Tribunal administratif.

Ce déferrement est derrière nous, puisque nous avons gagné. Je tiens d'ailleurs à remercier Eric SPITZ de la Direction des Affaires juridiques et François GUICHARD de la DUCT pour leur travail à cette fin.

Nous allons donc déployer une certaine campagne de communication pour populariser ce droit d'interpellation. D'ailleurs, je compte sur chacun d'entre vous, car la vie démocratique est l'affaire de chacun, pour le faire vivre.

Je soutiens le principe de ce vœu, il nous faut être volontariste en matière de droit d'interpellation et l'idée de baisser le seuil dès aujourd'hui est une idée qui nous satisfait. C'est pourquoi je vais proposer un vœu de l'Exécutif pour faire baisser ce seuil à 1 % de la population, soit 18.000 personnes.

Je vais proposer un vœu de l'Exécutif parce que, dans les considérants, vous faites allusion aux DDATC 38 et 101, et vous parlez des électeurs parisiens. Or, nous avons tenu, et c'est ce qui a valu d'ailleurs probablement le déferrement de cette délibération, à ce que ce droit d'interpellation s'applique à tout Parisien majeur.

Je sais que vous y tenez, vous y tenez d'autant plus que vous vous associez, comme nous, à cette votation citoyenne qui a lieu cette semaine, avec un slogan que nous aimons : "Tous citoyens, tous Parisiens", ou l'inverse, mais c'est la même chose.

J'ai fait réécrire ce vœu, de façon à ce que cette dimension des Parisiens majeurs se substitue aux électeurs.

Je vous propose dans un premier temps d'abaisser le seuil à 1 %, pour ne pas aller plus loin d'ailleurs que la mairie du 2e, car l'autre point très important et positif de l'évolution de la vie démocratique à Paris, c'est qu'en fonction de la vie démocratique de chaque arrondissement, ce droit d'interpellation se déploie dans les arrondissements et je m'en réjouis.

Donc, s'il vous plaisait de retirer votre vœu, nous pourrions voter tous ensemble le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GAREL, retirez-vous le vœu ?

M. Sylvain GAREL. - Nous allons le retirer, puisque l'Exécutif fait un pas vers ce que nous proposons, en divisant par trois le nombre d'électeurs nécessaire, enfin le nombre, et vous avez raison de nous reprendre, le nombre de majeurs habitant à Paris.

Cela dit, si d'ici un an il y a toujours le même échec, nous reviendrons avec notre proposition pour que cela puisse réellement être mis en œuvre.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 127).

2011, DPP 17 - Signature d'une convention avec l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris pour l'attribution d'une subvention (18e). Montant : 30.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DPP 17 relatif à la signature d'une convention avec l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris, pour l'attribution d'une subvention de 30.000 euros.

Madame WIEVIORKA, vous avez la parole.

Mme Sylvie WIEVIORKA. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Depuis ces 10 dernières années, différents éléments ont contribué à l'émergence de la question de la déscolarisation. Les déscolarisés, les décrocheurs sont ainsi devenus une préoccupation sociale nouvelle, nécessitant l'intervention de multiples institutions : écoles, justice, police, collectivité.

L'absentéisme a toujours existé, mais ses causes et son impact sur la société ont évolué, il ne s'agit plus d'un absentéisme rural lié au travail des enfants, notamment (surtout à Paris), mais d'un absentéisme urbain lié à la précarisation de la société avec des conséquences sanitaires, sociales et professionnelles plus graves.

A Paris, dans le 18e arrondissement notamment, les partenaires ont constaté une augmentation des faits de violence au sein des établissements scolaires, un fort malaise psychologique des adolescents ainsi qu'un absentéisme et une déscolarisation de plus en plus précoce.

Dans ce contexte, la mise en place d'une structure apportant à la fois une réponse préventive et éducative semble tout à fait pertinente, afin d'éviter l'aggravation des difficultés que les élèves exclus temporairement des collèges peuvent rencontrer.

La présence dans la rue d'adolescents désœuvrés, notamment lorsqu'ils sont exclus pour indiscipline, concourt effectivement à leur mise en danger.

La prise en charge proposée par l'accueil Torcy semble alors indispensable pour éviter que ne soit infligée une double peine à ces élèves qui rencontrent déjà, dans leur grande majorité, des difficultés sociales, familiales, économiques voire psychiques.

Comment alors ne pas saluer le travail accompli par l'accueil Torcy dans le 18e arrondissement de Paris, géré par l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris ?

Depuis quatre ans, une équipe de professionnels pluridisciplinaires (médiateurs d'éducation, enseignants, psychologues, etc.) travaille auprès de ces collèves.

Elle accueille leurs élèves en difficulté exclus temporairement de leur établissement, afin d'assurer une continuité de prise en charge éducative et pédagogique, tout en aidant l'enfant à prendre conscience de sa place à l'école et en travaillant avec lui à un projet personnel.

Ce travail permet alors de faire réfléchir le jeune aux raisons de la sanction, à son parcours scolaire, à ses difficultés et à ses potentiels.

En 2010, ce sont 161 élèves de collèges du 18e et du 19e arrondissement qui ont pu bénéficier d'un tel accompagnement, réfléchissant sur des questions de l'utilité des règles, de la finalité de l'école et à la manière d'améliorer leur situation d'élève.

Eduquer au civisme et à la responsabilité, former à travers les enfants et les adultes des hommes responsables, des travailleurs conscients de leurs droits et de leurs devoirs, des citoyens avisés et solidaires, tels sont les objectifs auxquels s'attache à reprendre cet accueil.

Le soutien financier apporté par la Ville de Paris aux actions de prévention menées par cette association semble d'autant plus essentiel à l'époque où le président Nicolas SARKOZY propose la suppression des allocations familiales comme solution de lutte contre ces dérives.

A la répression, nous, élus socialistes, préférons la prévention et l'accompagnement.

C'est donc avec enthousiasme que je vous invite aujourd'hui, mes chers collègues, à voter favorablement cette délibération qui, avec ses 30.000 euros, permettra à cette association de poursuivre son travail de prévention que la Mairie de Paris, ainsi que M. SARRE précédemment, avait déjà honorée par une médaille décernée à sa présidente Nicole DUFRENOY ainsi qu'à sa directrice.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame EL KHOMRI, vous avez la parole.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, au nom de la 5e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens à remercier Sylvie WIEVIORKA d'appuyer notre attention sur une réponse très concrète de prévention, qui répond à cette problématique : parfois, les jeunes explosent en classe et, quand on doit mettre une sanction, telle une exclusion temporaire d'une semaine, bien souvent, on pouvait les retrouver dans la rue.

Quelque part, ils pouvaient être enlisés dans d'autres activités et parfois dans la délinquance.

C'est une réponse que nous avons construite également avec mes collègues Colombe BROSSEL et Gisèle STIEVENARD, puisqu'il y a trois accueils de ce type sur Paris : le centre Pathé dans le 13e, l'accueil Torcy dans le 18e et le petit nouveau, l'accueil Pelleport.

Ce sont des réponses extrêmement concrètes qui permettent de faire le point sur la scolarité des jeunes, mais également d'engager un vrai contrat avec les parents et de permettre un contrat de réussite éducative par la suite.

C'est important, ce sont des réponses utiles, nécessaires, qui apportent un vrai plus pour les jeunes puisqu'on voit que, dans au moins deux de ces structures, plus de 95 % des jeunes ne récidivent pas dans l'année. C'est quelque chose d'extrêmement concret aussi.

Cependant, il convient dans notre échange aujourd'hui de pouvoir pointer la difficulté des exclusions définitives où, bien souvent, il y a un temps de latence qui peut parfois être de trois mois.

Nous avons des jeunes qui sont en recherche de collège, qui sont sans collège pendant au moins trois mois et, bien souvent, cela provoque des phénomènes de violence aux abords des précédents collèges.

Pour nous, cela reste une vraie problématique sur laquelle nous avons bien souvent alerté l'Education nationale et nous espérons que nous pourrions mieux répondre à ces questions des exclusions définitives tous ensemble.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 17.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DPP 17).

2011, PP 12 - Autorisation donnée à M. le Préfet de police de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération PP 12 concernant une autorisation donnée à M. le Préfet de police de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 58.

Je pense que c'est un amendement technique, donc nous passons directement au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 58 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 58 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 12 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, PP 12).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux horaires d'interventions des correspondants de nuit dans le 15e.

Vœu déposé par M. ALAYRAC, Mme GOLDGRAB et M. BROS relatif aux horaires d'intervention des correspondants de nuit.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner conjointement les vœux référencés n° 59, n° 60 et n° 60 bis dans le fascicule, déposés respectivement par le groupe U.M.P.P.A., Mme GOLDGRAB et M. BROS ainsi que l'Exécutif, relatifs aux horaires d'intervention des correspondants de nuit.

C'est Mme POIRAUT-GAUVIN qui intervient d'abord en une minute.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Lors du dernier C.S.P.D.A. que nous avons convoqué dans le 15e arrondissement il y a une quinzaine de jours, le travail des correspondants de nuit a été salué par tous les intervenants, c'est une remontée du terrain.

Dans tous les conseils de quartier qui sont concernés par ce dispositif, on salue leur travail et leur présence aux côtés des riverains. Je me suis donc inquiétée des horaires d'intervention puisque de nombreux riverains nous signalent qu'il faudrait un créneau horaire plus large le soir, et notamment pendant cette période d'été qui arrive.

Nous avons d'ailleurs eu un débat avec M. ALAYRAC, et nous avons même évoqué la possibilité de porter un vœu commun sur cette question pour essayer de trouver une solution, pour que les correspondants de nuit puissent intervenir dans ces secteurs au-delà de minuit.

J'ai bien pris connaissance du vœu qui a été déposé par l'Exécutif. Il est seulement dommage qu'il soit question d'une seule étude. Il faudrait peut-être ajouter une évaluation et une prise de décision derrière, mais je salue l'effort de l'Exécutif pour prendre en compte cette question très importante pour les quartiers dans lesquels les correspondants de nuit interviennent.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur ALAYRAC, voulez-vous ajouter quelque chose ? Vous disposez aussi d'une minute maximum.

M. Gilles ALAYRAC. - Mes chers collègues, je crois qu'il faut d'abord rendre hommage aux 120 agents municipaux de la D.P.P. qui travaillent sur le terrain au quotidien dans 11 de nos quartiers parisiens, parce qu'ils font vraiment un travail tout à fait utile qui est apprécié par les habitants en matière de prévention des nuisances et des incivilités qui bien souvent, empoisonnent la vie de nos concitoyens.

Ils interviennent aussi pour résoudre de petits conflits de la vie quotidienne et ils assurent aussi - c'est peut-être le plus important, en tout cas à mes yeux - la continuité du service public municipal, quand les autres services sont fermés.

C'est parce que les habitants sont satisfaits et que nous avons, nous aussi, élus, lieu de l'être, que je propose que l'on prolonge leur durée de service le vendredi soir et le samedi soir jusqu'à une heure le matin, en leur faisant débiter leur service, non plus à 16 heures mais à 17 heures. Parce que finalement, les nuisances sur lesquelles ils interviennent ne s'interrompent pas à minuit.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tenais tout d'abord à remercier mes collègues d'avoir salué le travail de l'ensemble des agents de la Direction Prévention Protection et particulièrement celui des correspondants de nuit : voilà une réponse que la Municipalité a récemment apporté, et je crois que nous en avons aujourd'hui une grande satisfaction.

Si l'Exécutif parisien, et si j'ai proposé un contre-vœu, c'est parce que dans chacune de ces deux propositions de vœu, on ne parlait pas de la concertation avec les agents.

Et je crois que c'est extrêmement important, parce que bien évidemment, c'est de bon sens de dire à partir du moment où le métro finit plus tard, pourquoi ces agents ne pourraient-ils pas rentrer plus tard ? Parce qu'il y a une condition importante, c'est qu'ils puissent rentrer chez eux en transports en commun.

Cependant, c'est quand même un peu parisien de penser qu'ils ne rentrent qu'en métro. Bien souvent, ils habitent en dehors de Paris, et c'est pourquoi cela m'importe aussi beaucoup.

Je crois que cette idée portée par l'ensemble du 15e arrondissement me semble importante d'être portée sur tous les territoires des correspondants de nuit. C'est en cela que je dis que les études doivent être menées au niveau local, en l'occurrence pour le 15e avec Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Gilles ALAYRAC et la chef de base des correspondants de nuit.

Cela doit s'adapter à la fois aux territoires, aux demandes locales, également aux statuts et acquis sociaux des correspondants de nuit, en concertation avec eux.

Et je crois que c'est aussi important que nous adaptions cela aux saisons.

C'est pour cela que je demande qu'il n'y ait pas une étude sur tout Paris ni qu'il y ait une étude sur tous les territoires des correspondants de nuit, mais bien une étude portée par chaque arrondissement sur ces modalités de changement.

En tout cas, je n'y vois aucun obstacle.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

J'ai bien compris que les vœux n^{OS} 59 et 60 étaient retirés, au profit... Non ?

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - On le vote tous ensemble.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Soit vous le retirez, soit l'avis de l'Exécutif est défavorable.

C'est comme vous voulez. Si vous voulez le maintenir...

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Je fais confiance à la Ville : ce n'est pas le problème. C'est juste pour marquer le coup de voter les trois vœux à l'unanimité : ce serait positif aussi, je pense.

Je maintiens donc mon vœu n° 59.

Il serait bien de voter les trois vœux puisqu'ils sont complémentaires.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Non, on va voter chaque vœu.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Dans la rédaction de mon vœu, on avait eu la sincérité de signaler à la fois le vœu déposé par M. GOUJON, au premier alinéa, et le vœu déposé par Gilles ALAYRAC en second alinéa.

Donc je crois que mon vœu fait bien la synthèse des deux autres vœux, et je rappelle que dans les deux autres vœux, la situation et la concertation avec les agents n'est pas mentionnée, et je crois que l'on se doit de respecter la situation personnelle des agents.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Dans ce cas, le retirez-vous, Madame POIRAUT-GAUVIN ? D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 128).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'incendie de la Cité du Labyrinthe dans le 20e.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 61 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'incendie de la Cité du Labyrinthe dans le 20e.

La parole est à M. BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai très bref, et je voudrais simplement, avant d'exposer ce vœu, prendre toutes les précautions oratoires d'usage pour vous dire que c'est vraiment sur le fond que je voudrais que l'on traite ce vœu compte tenu des circonstances dramatiques qui ont eu lieu dans cet arrondissement.

En effet, pour le rappel des faits, dans la nuit du 13 au 14 avril dernier, c'est un immeuble entier qui a été ravagé dans la Cité du Labyrinthe, dans le 20e arrondissement, et 5 personnes ont malheureusement péri dans cet incendie. 6 ont été gravement blessées, et 51 autres victimes plus légèrement atteintes.

Compte tenu de la complexité de ce sujet et du statut des voies privées, nous souhaitons soumettre à l'Exécutif une proposition pour qu'à la suite de ce qui s'est passé de façon dramatique, on puisse avoir une information de notre Assemblée sur l'avancée de la municipalisation de la voie privée spécifique Cité du Labyrinthe, mais également pour qu'un audit sur l'état de ces voies privées parisiennes ouvertes à la circulation publique soit réalisé par les services de la Ville, en collaboration avec les copropriétaires concernés, de façon à ce que nous soyons dans l'anticipation et que nous puissions, je l'espère, prévenir et identifier d'autres sujets qui seraient éventuellement sensibles.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame EL KHOMRI, vous avez la parole.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Monsieur le Conseiller, si votre vœu portait sincèrement sur la municipalisation des voies, il ferait l'économie des paragraphes où il me semble mettre en cause la responsabilité de la Ville dans le drame terrible de l'incendie de la Cité du Labyrinthe.

Si votre vœu portait sincèrement sur le drame de la Cité du Labyrinthe, il ferait l'économie d'un détour par le sujet complexe de la municipalisation des voies.

Nous avons bien là deux sujets distincts qu'il me semble particulièrement déplacé de lier entre eux, sauf à vouloir créer des polémiques dont votre groupe a le secret.

Je vais répondre sincèrement à ce vœu qui respire l'insincérité. Je vais d'abord répondre à vos interrogations sur les responsabilités de la Ville dans le drame de la Cité du Labyrinthe en vous montrant qu'elles ont été assumées avec la rigueur silencieuse qu'impose ce genre d'événement.

Sur les conditions d'intervention des secours et des services de la Mairie, je vous livre quelques éléments qui vous montreront que face à un événement terrible et imprévu, tout ce qui pouvait être fait a été fait.

Pendant le drame, le cadre de permanence de la D.P.P. était sur place pour faire l'interface avec les services de secours et les services de la Ville. Frédérique CALANDRA et Bertrand DELANOË se sont également rendus sur place.

Grâce à la coordination du C.V.O., de nombreux moyens matériels et humains ont été engagés. L'appui de la protection civile a engagé un véhicule de premier urgence, une unité mobile de coordination, un bus et deux minibus de transport des personnes. Un gymnase de proximité a été ouvert grâce à l'astreinte D.J.S., avec une installation de lits provisoires. Des denrées de première nécessité, des vêtements, des chaussures et des couvertures ont été distribués aux rescapés.

Après le drame, le service d'aide aux victimes d'infractions pénales a été fortement mobilisé. Il s'est installé dans la mairie du 20e et a assuré une permanence pendant cinq jours et a accompagné 26 sinistrés dans les démarches administratives. Il a également orienté les sinistrés vers des cellules de soutien psychologique.

Une journée d'accueil sur le site de la Cité du Labyrinthe a été mise en place dans un camion aménagé et dédié aux interventions d'urgence.

Les rescapés ont bénéficié d'un hébergement d'urgence au centre Ravel et la DASES, en collaboration avec la Mairie du 20e, a mis en place une cellule sociale pour héberger d'autres sinistrés et distribuer des secours financiers.

Tout ceci constitue la preuve du très fort engagement et du soutien de la Mairie de Paris auprès des victimes de ce sinistre.

Sur la question de la municipalisation de la voie d'accès à la Cité Labyrinthe, je souhaite vous rassurer : il s'agit d'une voie ouverte à la circulation publique par arrêté du 23 juin 1959, elle est donc accessible aux pompiers. Ni son statut, ni son état de voirie ne mettent en danger les riverains.

Enfin, au sujet de la municipalisation des voies en général, je crois, si tant est qu'il vous importe vraiment, qu'il mérite un échange constructif et non polémique, renonçant ainsi à instrumentaliser tel ou tel drame pour s'attacher sereinement au fond avec ma collègue Annick LEPETIT.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

J'ai compris que vous aviez un avis défavorable sur ce vœu...

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Vous me permettez une réponse ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Théoriquement, il n'y a pas de reprise de parole aussitôt après.

Non, vous ne vous êtes pas fait agresser ! Il y a eu une expression des uns et des autres, on ne va continuer comme cela.

Bon, 30 secondes ! Allez y !

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Pas plus, mais heureusement que j'avais pris des précautions oratoires que je vous avais soulignées parce que je ne sais pas ce qu'aurait été votre réponse.

S'il vous plaît, c'est un sujet suffisamment grave et je n'ai vraiment pas du tout envie de polémiquer et je ne le ferai pas. Je voudrais simplement vous dire, pour être élu aussi d'un arrondissement qui a vécu un grave incendie, ce week-end même, rue des Acacias avec deux victimes, je connais l'efficacité du CVO et l'efficacité des services de secours en général de la Ville. Ce n'est pas du tout cela le sujet.

Le sujet est la deuxième partie de votre réponse, sur laquelle vous aviez dit effectivement qu'on l'étudierait avec Annick LEPETIT. J'attends maintenant que l'on puisse le mettre en œuvre à titre préventif, tout simplement. Ne nous énervons pas, surtout pas sur le dos des victimes.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2011, DPVI 47 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle conclue entre la Ville de Paris et l'association "Ayyem Zamen" pour le fonctionnement des cafés sociaux Dejean et Belleville (18e et 20e) et subvention de fonctionnement correspondante. Montant : 60.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à la 6e Commission et examinons le projet de délibération DPVI 47 relatif à la signature d'un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle conclue entre la Ville de Paris et l'association "Ayyem Zamen" pour le fonctionnement des cafés sociaux.

La parole est à Mme Virginie DASPET, pour 5 minutes.

Mme Virginie DASPET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis sa création, l'association "Ayyem Zamen" s'est fixée pour objectif de sortir les migrants âgés de l'oubli comme de l'isolement. Sa première mission est de créer, gérer et animer des lieux d'écoute ayant vocation à accueillir ces personnes vieillissantes, de les orienter et les accompagner dans les démarches de la vie quotidienne. Ainsi, elle facilite la mise en œuvre d'actions destinées à prévenir la dépendance et la dégradation physique ou psychique liée au vieillissement.

En 2003, l'association a ouvert le premier café social, le café social Belleville, au 7, rue de Pali-Kao dans le 20e arrondissement, afin d'accueillir des migrants âgés vivant dans la précarité.

En 2008, l'association a ouvert dans le même esprit un second café social au 1, rue Dejean dans le 18e arrondissement, en plein quartier de la Goutte d'Or. Ces deux structures accueillent des personnes vivant essentiellement dans l'habitat diffus et les meublés. Elle leur offre un lieu de parole et d'écoute pour les aider dans leurs démarches administratives, leur accès au droit et à la santé.

Les femmes âgées migrantes sont de plus en plus nombreuses à fréquenter le café social. Face à l'état alarmant de leur situation sanitaire et sociale, l'équipe des travailleurs sociaux souhaite se consacrer en priorité à l'accompagnement de ces femmes trop souvent isolées, afin de leur faciliter l'accès à la santé et aux soins.

Si ce nouveau projet nous réjouit, c'est aussi parce qu'en 2010 nous étions très inquiets quant à l'avenir du café social Belleville. En effet, celui-ci avait subi dans la dernière année et demie plus de sept agressions ou vols divers, je crois. Et nous étions tout à fait inquiets, en tant qu'élus du 20e, quant à son avenir.

Il convient ici de saluer l'engagement, la ténacité et le courage dont ont su faire preuve les dirigeants de l'association et leur équipe d'animateurs dans un contexte social tout à fait particulier et tendu qui est celui du Bas Belleville.

Afin de permettre le fonctionnement des deux cafés sociaux, l'association "Ayyem Zamen" sollicite pour l'année 2011 une subvention de fonctionnement d'un montant de 35.000 euros pour le café social Belleville, et pour le café social Dejean, un montant de 25.000 euros.

Le projet de délibération qui vous est soumis vous propose ainsi de lui attribuer un montant total de 60.000 euros. C'est bien évidemment chaleureusement que je vous invite à voter cette délibération.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme BOISTARD pour la réponse.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Je remercie Mme DASPET d'avoir mis en lumière ce projet de délibération. Elle l'a parfaitement présenté, dans son objectif associatif comme dans le rôle déterminant que "Ayyem Zamen" joue auprès de ces personnes âgées, parfois isolées, il faut bien le dire. C'est pour cela aussi que je vous demande de voter avec beaucoup d'encouragement ce projet de délibération.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 47.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DPVI 47).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au trafic de drogue passage du Prado.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Les vœux référencés n^{os} 62 et 62 bis dans le fascicule, déposés par le groupe Centre et Indépendants et l'Exécutif, relatifs au trafic de drogue passage du Prado, ne sont pas présentés. Ils sont considérés comme retirés.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la votation citoyenne.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n^o 62 A dans le fascicule, déposé par l'Exécutif, relatif à la votation citoyenne.

La parole est à Mme Pascale BOISTARD.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - Je suis dans une position un peu particulière, parce que je vais devoir présenter ce vœu et en même temps y répondre.

Pourquoi ces deux rôles en même temps, puisque je me fais en fait le porte-parole de l'Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires qui déposent ici leur premier vœu au Conseil de Paris. Ce vœu est relatif à la votation citoyenne pour obtenir le droit de vote des résidents étrangers non communautaires aux élections locales.

Comme vous le savez, depuis lundi, cette votation a été mise en place pour toute la semaine. Elle est évidemment pilotée par la Ligue des droits de l'Homme mais aussi un collectif de la votation citoyenne auquel appartiennent de nombreux syndicats et partis politiques, et en partenariat avec la Ville de Paris.

Je rappelle qu'en Europe 17 pays sur 27 ont une législation plus favorable que la France, qu'à de nombreuses reprises nous avons cette possibilité de faire progresser notre pays démocratiquement sur cette question.

C'est pour cela que les membres de l'Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires demandent au Maire de Paris d'interpeller le Président de la République et le Gouvernement, afin que le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales pour les résidents étrangers non communautaires leur soit enfin reconnu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 129).

2011, SG 37 - Signature d'un avenant n^o 2 à la convention passée avec l'association "JE.TU.IL" pour l'attribution d'une subvention. Montant : 110.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 37 relatif à la signature d'un avenant n^o 2 à la convention passée avec l'association "Je tu il" pour l'attribution d'une subvention de 110.000 euros.

La parole est à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Au moment où nous décidions d'intervenir sur ce projet de délibération pour nous féliciter du travail accompli par l'association "Je tu il/elle", association fondée en 1981, nous ne savions pas avec les élues républicaines et socialistes que l'actualité serait si violente et si cruelle.

Je pense évidemment à ce jeune garçon, appâté sur Facebook par une jeune fille qui lui tend un piège et qui a été humilié et violenté une nuit entière il y a à peine quelques jours à Paris. L'adolescent de 17 ans a été découvert en état de choc, le 4 mai dernier, par un boulanger du 18e arrondissement de Paris.

Non loin de Paris, un élève de 3e du collège Pablo Picasso de Garges-les-Gonesse a été victime, quant à lui, d'une agression d'une rare violence à la sortie de ce collège.

Un climat de violence règne incontestablement et cela commence dès le plus jeune âge. Harcèlement fait de brutalités et d'insultes quotidiennes, micro violences, comme on dit, en continu. Et cela dépasse les frontières de la Capitale et de la France : les Anglo-Saxons appellent cela le "school bullying". D'aucuns diront que cela a toujours existé, mais la violence a atteint un pic très élevé dans notre société, en tout cas un nouveau visage particulièrement inquiétant.

S'il est vrai que cette enquête auprès de 13.000 jeunes sur leur ressenti à l'école nous amène sans doute à en parler aujourd'hui plus qu'hier, il en ressort néanmoins qu'un enfant sur dix est victime de harcèlement physique à l'école ; ils sont mêmes 14 % à subir un harcèlement verbal.

Et le harcèlement se prolonge en dehors de l'école. Aux brimades, insultes, coups, racket s'ajoute la diffusion via Internet de photos et de vidéos humiliantes.

Ce sont des enfants qui souvent vont cacher la vérité, vont masquer l'origine d'une ecchymose, d'un coup, souvent soumis à la loi du silence quand ils sont menacés de représailles s'ils racontent à un professeur ou à un adulte de l'établissement.

On sait aussi qu'il existe un lien entre harcèlement et jeux dangereux : 6 % des non victimes disent avoir joué au jeu du foulard contre plus de 38 % des victimes de harcèlement sévère.

Or, ce n'est pas en supprimant des postes à l'école, comme le fait le Gouvernement, que ces enfants pourront trouver l'œil vigilant qu'ils attendent.

Commander un rapport à M. DEBARBIEUX est une bonne chose, mais agir en conséquence est beaucoup mieux. Plutôt que de supprimer les postes, il faut au contraire renforcer et former les équipes.

Désormais, nous avons des chiffres, une enquête, un rapport, mais les adultes, proviseurs, professeurs, surveillants, médecine scolaire, doivent obtenir des moyens supplémentaires pour agir, ne rien laisser passer de la plus petite phrase au plus petit geste de violence, et recréer du lien social à l'école.

L'association "Je tu il/elle", dont il est question dans cette délibération et que nous soutenons depuis 2003, a notamment privilégié son intervention dans 16 établissements situés en zone d'éducation prioritaire, et souhaite également proposer une forme d'atelier débat à destination des parents.

Son domaine de prédilection est la lutte contre la violence d'origine sexiste mais elle mène des activités éducatives adaptées à l'âge et des formations dans un but de prévention des violences entre les jeunes, et notamment des débats à partir d'un programme audiovisuel intitulé "Cet Autre que Moi".

Je vous invite d'ailleurs à aller sur leur site afin d'entendre les réflexions d'élèves et de professeurs, lors de ces débats, qui invitent à la connaissance de l'autre, je cite : "On voit les élèves sous un autre œil, pas seulement des adolescents en séance d'apprentissage, on les trouve beaux."

Une découverte, quelque part, dont on peut apprécier le caractère naïf, mais cela montre aussi que l'on ne prend pas ou que l'on n'a pas assez de temps pour l'écoute de l'autre.

Nombreux sont les parents d'élèves qui constatent avec regret que, face à la course à l'apprentissage, on note un manque d'attention face à l'éventuel mal-être ou les difficultés du passage de l'enfance à l'adolescence.

L'échec scolaire n'est pas seulement une question de mauvaises notes, mais le plus souvent une mise à l'écart progressive du système, ce qui peut là encore conduire à plus de violence.

Mais toutes ces questions mériteraient un vrai débat, une véritable réflexion.

Pour l'heure, je voudrais me féliciter du travail mené avec intelligence par la société de "Je, tu, il, elle", sur le visage de l'autre, et la question "lévinassienne" qui en découle : "Qui est mon prochain ?"

S'ouvrir à l'autre, mieux connaître l'autre, recréer de l'humain dans les liens à l'école, entre élèves et entre élèves et adultes, ne pas laisser les réseaux sociaux l'emporter sur les liens de la vraie vie, sont à encourager d'urgence. Combattre la violence à l'école, qu'elle soit d'origine sexiste, xénophobe, raciste, antisémite, homophobe ou sans objet, par et pour le vivre ensemble.

De toute évidence, il s'agit d'un problème de société, certes récurrent, mais qui prend une tournure aujourd'hui assez grave, sans parler des traces que cela laisse chez les victimes : peur d'aller à l'école, dégradation de l'image de soi, dépression, voire, dans certains cas, des tendances suicidaires.

Et même si neuf enfants sur dix n'ont aucun problème à l'école, fort heureusement, un enfant sur dix qui subit cette violence mérite toute l'attention nécessaire afin que l'école redevenue pour lui un lieu de savoir et de connaissance, et non un espace où la loi qui règne est celle du plus fort.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame Fatima LALEM, vous avez la parole.

Mme Fatima LALEM, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, d'abord je voudrais remercier chaleureusement Karen TAÏEB pour son intervention remarquable, pour le soutien qu'elle apporte au travail de cette association, que nous connaissons et avec laquelle nous avons un partenariat très fort et très important depuis 2003.

Cette association a effectivement une démarche globale qui lui permet de travailler avec les jeunes, à la fois autour des questions de prévention du sexisme, de prévention de l'homophobie et de la lesbophobie, mais aussi de l'ensemble des violences, et on sait qu'il y a un lien dans ce processus, dans ce continuum des violences, malheureusement portées dans notre société par des jeunes, mais aussi par beaucoup d'adultes.

Nous savons aussi que, si l'on veut changer la donne de manière irréversible, c'est en intervenant le plus tôt possible auprès de ces jeunes et c'est en soutenant les actions remarquables, comme celles de cette association.

Vous savez que c'est une question qui nous mobilise très fortement dans l'Exécutif et les élus de Gauche de notre ville. Vous savez qu'avec Colombe BROSSEL, mais aussi avec Myriam EL KHOMRI et Bruno JULLIARD, nous avons pris plusieurs initiatives innovantes cette année.

La dernière en date, que je voudrais vous signaler, est celle qui va être présentée le 26 mai prochain, qui porte sur un travail qui s'appelle "Ciné-Egalité" un travail réalisé avec des jeunes pour les faire réfléchir, leur faire produire des petits scénarios, des "storyboards" sur l'ensemble de ces dimensions et en faire également un outil d'un travail interactif avec eux.

Je crois que c'est important aussi de rappeler, Karen l'a dit, qu'aujourd'hui ce travail nécessaire est malheureusement un peu laissé à l'abandon au niveau de l'Education nationale, qu'aujourd'hui les infirmières scolaires, le personnel A.T.O.S.S. et les équipes éducatives dans l'ensemble sont dans une situation de restriction de leurs effectifs et, de ce fait, sont moins disponibles pour cet accompagnement.

Il est bien évident que nous continuerons à porter ces actions très fortement au niveau de la collectivité parisienne, mais je voudrais saisir cette occasion pour dire aussi qu'il convient d'interpeller les pouvoirs publics sur leur responsabilité à ce niveau, face à la prégnance de cette violence dans la société, cela presque quotidiennement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur MENGUY, vous voulez faire une courte explication de vote ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Deux minutes.

Monsieur le Maire, je voulais prendre la parole, parce que je crois que cela va très bien introduire le débat sur le vœu que nous avons déposé, dont on a déjà débattu en 7e commission.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos de Mme TAÏEB que je partage à 90 %. Vous l'aurez compris, je ne peux pas souscrire à ce qui est dit par Mme TAÏEB et Mme LALEM sur l'action de l'État, parce que je crois que, en la matière, il convient que l'on ait une approche globale des choses.

C'est un sujet qui est éminemment complexe, le rapport Debarbieux est une contribution assez significative parce qu'il identifie une multiplicité de causes et une multiplicité de pistes à traiter, qui sont de la responsabilité de l'État, de la responsabilité des collectivités territoriales et je sais que la part que la Ville et le Département de Paris prennent, et aussi de la responsabilité des associations dont "Je, tu, il", c'est pour cela que nous voterons cette délibération.

Je tiens à rassurer Mme LALEM, la droite de cet hémicycle est évidemment mobilisée contre la violence et le harcèlement à l'école ; j'ai rencontré des familles, quels que soient les arrondissements, quels que soient les établissements, quelles que soient les conditions sociologiques, qui sont victimes de ce harcèlement, qui sont dans un désarroi profond, parce qu'il y a d'un côté la violence, la violence faite à l'enfant, et donc la violence faite à la famille, et, dans un certain nombre de cas, il y a une véritable "omerta" qui pèse sur les enfants, qui pèse sur les familles.

La question des réseaux sociaux est une vraie question, bien posée, que nous devons évidemment traiter avec beaucoup de sérieux, parce que c'est aussi contre cette "omerta" que nous devons lutter.

J'avais proposé par exemple la mise en place d'une ligne téléphonique sur le racket, qui serait à disposition des enfants mais aussi des familles.

Je crois que, s'il faut traiter la violence dans l'école, il faut aussi la traiter aux abords des établissements, parce que le racket se fait souvent à la sortie des écoles, c'est pour cela que nous avons fait des propositions en ce sens.

Il ne faut pas oublier les familles, ce sont elles aussi les principales victimes, avec les enfants, comme la communauté scolaire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 37.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, SG 37).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux suppressions de postes dans le 14e arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à la 7e commission.

Nous allons examiner le vœu référencé n° 63 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif aux suppressions de postes dans le 14e arrondissement.

La parole est à Mme Olivia POLSKI, pour une minute.

Mme Olivia POLSKI. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je ne reviendrai pas, parce que cela a été justement évoqué avant sur les suppressions de postes programmées dans l'Education nationale, les 16.000 nouvelles pour la rentrée prochaine. Ces suppressions dégradent les conditions d'enseignement et aggravent les situations de grande difficulté scolaire. Nous voulions attirer votre attention sur la situation des deux fermetures de classe dans le 14e arrondissement, à l'école élémentaire du 188 Alésia et à la maternelle de l'avenue de la Sibelle.

On voulait aussi attirer l'attention sur la situation du R.A.S.E.D. dans notre arrondissement, plus particulièrement dans la circonscription 14B, puisque, selon de nombreuses sources, il n'y a plus d'intervention en maternelle dans cette circonscription, en raison du nombre déjà réduit d'enseignants du R.A.S.E.D.

Globalement, en considérant que le nombre d'élèves en difficulté, ayant un besoin réel de cette aide spécialisée, n'a pas par magie diminué, et considérant d'ailleurs la grande mobilisation des parents, puisqu'ils ont déjà fait signer une pétition par plus de 600 parents, le conseil du 14e émet le vœu que le Maire de Paris demande au recteur de l'académie de Paris l'annulation de la suppression de ces postes, afin de donner aux enfants toujours plus nombreux du 14e arrondissement toutes les chances de réussite et d'épanouissement dans leur scolarité.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous remercie.

Madame Colombe BROSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci.

L'intervention d'Olivia POLSKI, bien qu'en une minute, était une synthèse parfaite, étayée et illustrée des conséquences aujourd'hui des actes politiques qui sont pris par le Gouvernement et déclinés maintenant par chaque recteur, puisque chaque recteur a maintenant la liberté de décider où il devra mettre en œuvre la R.G.P.P.

Derrière ces suppressions de postes -suppressions de postes, je le rappelle, alors que le nombre d'élèves augmente-, ce sont évidemment des enfants qui ne peuvent plus avoir accès à ce qui représente tout de même un service minimum de base, à savoir : l'éducation. Ce sont des enfants en difficulté avec leur scolarité, qui ne peuvent plus être accompagnés dans les R.A.S.E.D., vous l'avez dit. Ce sont des enfants qui se retrouvent dans des classes surchargées.

C'est pour cela que la mobilisation continue. Elle continue dans toute la France et elle continue à Paris.

C'est pour cela qu'un rassemblement sera organisé à l'appel des organisations syndicales et de la F.C.P.E. ce mercredi.

C'est pour cela que la nuit des écoles est organisée par la F.C.P.E. vendredi 20 mai nationalement et vendredi 27 mai à Paris.

C'est pour cela que nous soutenons toutes ces initiatives pour qu'enfin, on arrête de considérer les enfants comme une variable d'ajustement dans une politique publique de réduction du nombre de fonctionnaires.

Vous aurez compris que je donne un avis favorable à ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote, Monsieur MENGUY ?

Si c'est possible de la faire en moins de 2 minutes, ça serait bien, puisqu'il est vrai qu'il y a une présentation d'un vœu en 1 minute et il y a 2 minutes d'explication de vote, ce qui ne paraît pas tout à fait logique. Alors, faites-la le plus rapidement possible !

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Croyez bien que si j'avais le pouvoir de changer le règlement du Conseil de Paris, je changerais un paquet de choses, mais là, cela ne dépend pas que de moi, mais je vous fais le pari que je tiens mon temps de parole !

Nous voterons contre ce vœu pour trois raisons.

D'abord, Mme BROSSEL parle, comme d'habitude de l'augmentation des effectifs. Je tiens à rappeler que l'augmentation des effectifs sera en moyenne d'un élève par école. Il y a 660 écoles, donc il faut quand même savoir relativiser les choses et raison garder.

Deux, en ce qui concerne le 14e, les effectifs vont baisser. Dans ce cadre, on ne peut pas s'étonner que des mesures qui s'adaptent à l'évolution des effectifs soient prises par les autorités responsables...

Madame POLSKI, je vous ai laissée parler, je vous ai écoutée avec beaucoup d'attention. La moindre des choses, c'est de faire la même chose en retour.

Sur les R.A.S.E.D., il ne faut pas crier au désert absolu dans le 14e. L'arrondissement disposera encore de 14 postes de R.A.S.E.D., 7 psychologues, 5 maîtres E et 2 maîtres G, en plus de l'aide personnalisée et des stages de remise à niveau. Vous voyez que les moyens sont là. Quand même, depuis 1999, à l'époque où Claude ALLÈGRE était ministre de l'Education nationale, le taux moyen d'encadrement dans le 14e est resté stable à un chiffre d'environ 26 par classe.

Enfin, je trouve regrettable qu'en ce qui concerne l'école, une collectivité publique soutienne des occupations de classes et d'écoles pour des positions politiques. Je crois que l'école est une chose de républicain et la neutralité est importante. Je trouve que la démarche républicaine de soutenir ce genre d'initiative est un peu sujette à caution.

Voilà, j'ai tenu en moins de 2 minutes, Monsieur le Maire !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Vous y viendrez, vous faites déjà des pétitions !

Avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 130).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au maintien des personnels spécialisés de l'Education nationale au Centre médico-psycho-pédagogique "Claude Bernard", situé au 20, rue Larrey dans le 5e.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 64 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif au maintien des personnels spécialisés au Centre médico-psycho-pédagogique Claude Bernard, dans le 5e.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Là, vous avez l'occasion de vous exprimer ! Vous disposez d'une minute encore.

Mme Olivia POLSKI. - Merci. Je pense que, si c'est de nouveau M. MENGUY qui me répond, on risque d'avoir encore le droit à d'autres informations auxquelles je ne pourrai pas, de nouveau, répondre mais on va continuer ainsi !

Je vais donc présenter le vœu de Mme Lyne COHEN-SOLAL qui ne peut pas être là maintenant mais qui tenait particulièrement à ce que cela puisse être présenté ce soir, au sujet du maintien des personnels spécialisés de l'Education nationale au Centre médico-psycho-pédagogique Claude Bernard, situé 20 rue Larrey à Paris, 5e.

En effet, il y a eu, parmi les nombreuses annonces de suppression de postes, une récente annonce de suppression des deux derniers postes Education nationale du C.M.P.P., ce qui mettrait en danger le lien indispensable entre le monde du soin et celui de l'éducation dans ce C.M.P.P.

Sur proposition de Lyne COHEN-SOLAL et des élus du groupe Socialiste, Radical de gauche et Apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris intervienne auprès du recteur de l'Académie de Paris, afin de demander le maintien des personnels spécialisés de l'Education nationale au Centre médico-psycho-pédagogique Claude Bernard, situé 20 rue Larrey.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame Colombe BROSSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Je vais essayer de répondre parce que je sens le débat qui s'instaure entre Olivia POLSKI et Jean-Baptiste MENGUY et je vois mon utilité qui décroît au fur et à mesure de la séance. C'est très vexant !

Nouvelle illustration du fait que c'est là qu'il faudrait, au contraire, mettre plus d'accompagnement, c'est là qu'il faudrait, au contraire, aider les plus faibles, ceux qui ont le plus de difficultés, ceux qui ont le plus besoin du service public, c'est à nouveau là que l'on tape, avec des procédés qu'il est difficile de qualifier sans porter de jugement mais qui sont parfois au-delà même de la mesquinerie. On le verra sur le vœu suivant. Quand on s'attaque à l'école et à l'hôpital, quand on s'attaque aux enfants qui sont, par principe, les plus fragilisés et qu'on les prive de cet accès à l'éducation pendant une période de leur vie particulièrement difficile, tout cela pour gratter un poste, deux postes, trois postes, pour remplir les obligations qui vous ont été transmises par le ministère, je crois qu'on est en train de tomber véritablement très bas.

Bien entendu, je relaierai, nous relaierons auprès du rectorat de Paris la demande de maintien de ces personnels, que ce soit pour le C.M.P.P. ou que ce soit, j'anticipe, sur le poste d'enseignant spécialisé au sein du groupe scolaire de l'hôpital Sainte-Anne.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 131).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la création d'un poste d'enseignant spécialisé au sein du groupe scolaire thérapeutique de l'hôpital Sainte-Anne.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 65 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la création d'un poste d'enseignant spécialisé au sein du groupe scolaire thérapeutique de l'hôpital Sainte-Anne.

La parole est à Mme Olivia POLSKI, pour une minute.

Mme Olivia POLSKI. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Toujours dans la même lignée : considérant qu'au cœur de l'hôpital Sainte-Anne, existe une institution de soins appelée le "groupe scolaire thérapeutique", anciennement désigné sous le terme de "petite école" qui dépend de l'Intersecteur de Pédopsychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent du 14^e arrondissement qui accueille des enfants de tout-Paris, cet établissement admet des enfants qui ont un profil psychopathologique spécifique qui fait qu'ils ne sont ni suffisamment bien pour être à temps plein à l'école ni suffisamment malades pour être en hôpital de jour ;

Considérant qu'en décembre 2007, un poste d'enseignant spécialisé a été supprimé et qu'il ne reste donc plus qu'un seul poste, pour lequel d'ailleurs l'enseignant affecté part à la retraite en juin ;

Considérant que les besoins augmentent de plus en plus et qu'il y a un engagement quand même du ministre de l'Education nationale pour la scolarisation de tous les enfants ;

Nous demandons, sur proposition d'Olivia POLSKI, Pascal CHERKI et du groupe S.R.G.A., que le Conseil de Paris émette le vœu que le Maire de Paris intervienne auprès du recteur de l'académie de Paris afin que ce poste soit pourvu dans les plus brefs délais, je parle du poste de l'enseignant qui part à la retraite, et que les effectifs enseignants de cette institution puissent être renforcés par la création d'un deuxième poste d'enseignant spécialisé.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame Colombe BROSSEL, quel est votre avis ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Avis favorable, comme je vous le disais précédemment.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 132).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à une demande de retrait du système "base élèves" dans les écoles du 1er degré.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mes chers collègues, le vœu référencé n° 66 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif à une demande de retrait du système "base élèves" dans les écoles du 1er degré, n'est pas présenté. Il est donc considéré comme retiré.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. demandant un débat sur la question des repas végétariens lors des Etats généraux de la pause méridienne.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 67 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif à un débat sur la question des repas végétariens lors des Etats généraux de la pause méridienne.

La parole est à M. Sylvain GAREL, pour une minute.

M. Sylvain GAREL. - Cela fait suite à un vœu que mes collègues Jacques BOUTAULT, Danielle FOURNIER et Denis BAUPIN avaient déposé l'an passé et qui avait été accepté. C'est une question, d'ailleurs, qui revient de plus en plus souvent sur la possibilité que, certains jours et au moins une fois par semaine, soient servis des repas de type végétarien. Cela a beaucoup d'avantages.

Le premier est de diminuer la consommation de viande, ce qui, on le sait, est bon pour la santé, ce qui est aussi très bon pour la planète parce qu'on sait très bien que la viande, et en particulier la viande rouge, provoque indirectement beaucoup d'émission de CO2, mais c'est bon aussi pour les finances des caisses des écoles puisque, bien sûr, lorsque l'on fait des repas végétariens, on économise sur le budget de la viande qui est généralement le plus cher. C'est d'ailleurs ce qui permet souvent des repas bio, avec l'argent économisé.

Donc, comme il y a très bientôt des Etats généraux de la pause méridienne, nous souhaiterions que cette question des repas végétariens soit mise à l'ordre du jour et que, avec tous les spécialistes qui viendront discuter de ces sujets et aussi avec les élus et les associations de parents et d'autres responsables des cantines scolaires, nous soyons certains que cette question soit débattue, discutée, argumentée pour que nous avancions sur ce dossier où déjà beaucoup d'autres collectivités ont avancé.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame BROSSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Cher Sylvain, c'est en effet à peu près le même vœu qui avait été déposé il y a de cela quelques mois. J'avais donné à ce vœu un avis favorable et n'étant pas femme qui varie dans ses opinions, je vous redonne un avis favorable. Si jamais le groupe E.E.L.V.A. redéposait dans six mois le même vœu, je vous promets de lui donner également un avis favorable.

Les Etats généraux, la date est en train d'être fixée, seront donc organisés avant la fin du mois de juin.

Bien évidemment, l'ensemble des parties concernées seront invitées.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, je mets aux voix...

Oui ?

Monsieur GAREL, théoriquement, ce n'est pas autorisé. Soyez bref !

M. Sylvain GAREL. - Une explication de vote sur mon vœu. Je vais voter pour. C'est pour répondre. Ce qui a changé, c'est que maintenant il y a ces états généraux et que pour l'instant, nous n'étions pas certains que cette question soit à l'ordre du jour.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 133).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux lycées municipaux parisiens.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 68 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif aux lycées municipaux parisiens.

La parole est à Mme SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - En une minute, mes chers collègues, comme vous le savez, il existe encore à Paris 12 lycées publics qui sont toujours sous le statut municipal, et non pas régional. C'est encore une bizarrerie qui dure...

Pour l'essentiel, sachez qu'il s'agit surtout de lycées technologiques et professionnels. Étonnamment, ce statut perdure même si normalement, on nous dit d'année en année qu'il devrait y avoir une normalisation, une régionalisation du statut de ces établissements.

En attendant, les lycéens inscrits dans ces lycées municipaux publics ne peuvent pas bénéficier du droit à subvention de dispositifs régionaux auxquels tous les autres lycéens de la Région Ile-de-France ont droit.

La Région a mis en place le "pass contraception" ou soutient d'autres projets d'autres dispositifs. Des lycéens parisiens en lycée privé peuvent avoir accès à ces dispositifs du Conseil régional, mais pas des lycéens dans les lycées municipaux publics !

Donc, vous l'aurez compris, à travers ce vœu nous avons d'ores et déjà interpellé à ce sujet la vice-présidente en charge de ce dossier au Conseil régional, qui est d'accord pour essayer d'établir sans délai l'égalité des droits.

À travers ce vœu, nous voulons donner un coup de pouce à cette demande-là pour que le maire de Paris s'assure auprès de la Région Île-de-France que tous les lycéens inscrits dans les établissements publics, et particulièrement ces 12 lycées parisiens sous statut municipal, bénéficient rigoureusement des mêmes droits que tous les autres lycéens de la Région.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame BROSSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup pour ce vœu. Il arrive dans un contexte particulier, qui est un dynamisme important de la Région Ile-de-France en termes de dispositifs intéressants pour l'ensemble des lycéens, qui englobent l'ensemble des lycéens quelle que soit la formation qu'il suivent, et qui leur permettent de développer le champ de leur possible en termes d'études, d'avoir accès à des mesures de justice sociale, et je pense par exemple à l'expérimentation qui sera suivie d'une généralisation, de tarifs de restauration scolaire basés sur le quotient familial.

Des dispositifs intéressants en termes d'innovations, des dispositifs pédagogiques également innovants et évidemment la question du pass contraception que vous avez rappelée à l'instant.

Jusqu'à présent, il est vrai que les lycéens des lycées municipaux ne bénéficiaient pas de l'ensemble de ces mesures, ce qui paraît dans la période d'autant plus inconcevable que vous avez vu passer comme moi quelques dépêches qui nous indiquent par exemple que l'enseignement catholique privé incitait ses chefs d'établissement à ne pas mettre à disposition des lycéens le pass contraception.

Dans ce contexte particulier, mais au-delà de cette période, dans un contexte d'innovation de la Région Île-de-France, il me semble en effet tout à fait légitime que les lycéens inscrits dans les lycées municipaux à Paris, et qui sont pour une grande partie d'entre eux des lycéens parisiens, puissent bénéficier de l'ensemble de ces dispositifs. C'est un sujet que nous avons déjà évoqué avec Henriette ZOGHEBI, mon homologue à la Région chargée de ces questions.

Je suis ravie que votre vœu soit un élément d'accélération de la mise en œuvre de cette diffusion à tous.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur MENGUY, vous avez la parole, très rapidement.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Monsieur le Maire, nous allons voter ce vœu qui à mon avis va dans le bon sens compte tenu de la spécificité des lycées municipaux. Je siège au lycée Corbon, dans le 15e, et je souhaitais profiter de cette explication de vote pour saluer le travail de toute l'équipe pédagogique de cet établissement, comme les autres établissements.

Pour mémoire, pendant les manifestations sur les retraites, la porte du lycée Corbon avait été vandalisée et avait brûlé. Nous avons fait une petite cérémonie d'inauguration d'une nouvelle porte qui a mobilisé toute l'équipe pédagogique, et les élèves comme les enseignants étaient ravis que cela puisse marquer ce moment.

Vraiment, je renouvelle et je salue le proviseur et toute l'équipe pédagogique et les élèves, qui font vraiment un travail remarquable dans ces établissements parisiens, et nous votons bien volontiers ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 134).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux expérimentations lancées par le Ministère de l'Éducation nationale pour lutter contre le harcèlement à l'école.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 69 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux expérimentations lancées par le Ministère de l'Éducation nationale pour lutter contre le harcèlement à l'école.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Monsieur le Maire, comme nous en avons débattu sur la précédente délibération, pour le coup je vais être très bref parce que je crois avoir rappelé ce qui nous semblait essentiel sur cette lutte contre le harcèlement et pour les victimes, pour l'équipe pédagogique, et aussi pour les familles.

En 7e Commission, nous avons discuté avec Mme BROSSEL pour faire éventuellement une modification sur le dispositif.

Donc, je le lis brièvement :

“Émettent le vœu que le Maire de Paris demande au rectorat de s'inscrire aux éventuelles expérimentations proposées par le ministère de l'Éducation nationale pour lutter contre le harcèlement à l'école”.

Donc pour dire formellement que la proposition de l'Exécutif avait été acceptée par mon groupe et que si tout le monde en est d'accord, je souhaite que ce vœu puisse être voté à l'unanimité de cette Assemblée.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame BROSSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Je ne reviendrai pas sur le fond de ce vœu. Mme Karen TAÏEB, au nom du groupe socialiste mais elle est partie, a dit les choses brillamment et clairement.

On avait eu un échange avec le groupe U.M.P.P.A. en 7e Commission pour que nous restions dans le rôle qui, me semble-t-il, est le nôtre, et que nous puissions, si cela était possible, avoir en effet une alerte de l'ensemble des élus du Conseil de Paris sur cette question qui me paraît effectivement être importante.

Je remercie le groupe U.M.P.P.A. pour sa proposition de reformulation du vœu, et avec cette reformulation, je vous propose un avis favorable.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu ainsi modifiée, déposée par le groupe U.M.P.P.A.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 135).

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à l'approvisionnement local des cantines parisiennes.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 70 dans le fascicule, déposé par M. Jean-François MARTINS, relatif à l'approvisionnement local des cantines parisiennes.

La parole est à M. Jean-François MARTINS, pour une minute.

M. Jean-François MARTINS. - Nous avons eu l'occasion, à chaque renouvellement de la convention qui nous lie avec les caisses des écoles, d'évoquer la part du bio dans les repas des enfants parisiens servis dans les cantines de nos établissements.

Si c'est évidemment louable et vertueux d'un point de vue écologique, le bio, et la question notamment de l'usage des pesticides n'est peut-être pas le premier sujet écologique en matière alimentaire.

C'est sans aucun doute celui de l'empreinte carbone laissée par les aliments, et je préfère une tomate de l'agriculture traditionnelle qui a fait moins de kilomètres avec moins de carbone qu'une tomate bio qui a fait trois fois le tour de la planète pour arriver jusqu'à nos assiettes.

Une fois n'est pas coutume, je vais saluer une déclaration d'un membre du Gouvernement, en l'occurrence Bruno LE MAIRE, le Ministre de l'Agriculture, qui a annoncé un décret permettant aux municipalités et aux collectivités locales de pouvoir s'approvisionner, de pouvoir avoir une préférence locale sur l'approvisionnement alimentaire.

Je souhaite que la Ville de Paris s'y engage dès que le décret sera publié.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame BROSSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

Monsieur MARTINS, je dois vous avouer que je suis un peu circonspecte sur la formulation de votre vœu, et d'ailleurs sur l'aspect pratique de ce vœu.

Évidemment, la Ville de Paris est favorable aux chaînes de distribution courtes, aux achats auprès des producteurs locaux, à tout ce qui peut réduire l'empreinte carbone des produits qui sont utilisés dans la restauration collective, au moins pour sa partie scolaire.

D'ailleurs, il me semble me souvenir, mais le temps passe vite, qu'il y a quelques années, nous avons, sous l'impulsion d'Anne HIDALGO, adopté un Plan Climat. Dans ce plan, nous y avons dit et écrit un certain nombre de choses assez fortes que nous mettons en place au fur et à mesure.

Aujourd'hui, on est quand même dans une sorte d'impasse réglementaire, c'est-à-dire que la loi ne prévoit pas de préférence régionale comme critère de choix dans le Code des marchés publics. Je n'y suis pour rien, mais c'est ainsi.

J'ai suivi comme vous les annonces de Bruno LE MAIRE, qui est venu conclure un colloque sur ce sujet. Il ne vous a pas échappé que les annonces positives de Bruno LE MAIRE avaient été immédiatement suivies d'un correctif pour le moins beaucoup moins positif de son propre ministère, et nous sommes donc devant une situation d'un ministre désavoué par son administration qui le rappelle à quelques réalités.

Du coup, j'ai un peu un problème avec ce vœu, parce qu'il n'y aura pas de parution dudit décret, c'est quelque chose qui est su et connu de tout le monde aujourd'hui, l'administration nous a clairement exposé pour quelles raisons ; on pourrait en discuter d'ailleurs, tout ceci étant tout à fait intéressant.

J'ai plutôt envie d'attendre, de voir si ce décret, effectivement, devient réalité ou s'il restera un bel effet d'annonce de fin de colloque - c'est déjà parfois arrivé - avant de pouvoir engager la Ville de Paris sur quoi que ce soit, parce que je ne souhaite pas engager la parole de la Ville si tout cela ne sert à rien, pour tout vous dire.

Voilà pourquoi je suis un peu circonspecte sur votre vœu ; j'avais plutôt envie de vous proposer que vous puissiez le retirer, quitte à ce que nous étudions d'ailleurs cette question qui doit faire partie, à mon sens, des questions discutées dans le cadre des États généraux de la pause méridienne ou dans d'autres cadres ; on peut discuter de tout cela en 7e Commission, mais, en l'espèce, je pense qu'on voterait un vœu qui ne servirait vraiment à rien.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur MARTINS, vous le retirez ?

M. Jean-François MARTINS. - Non, Monsieur le Maire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bien.

Monsieur GAREL, une explication de vote ?

M. Sylvain GAREL. - Nous allons voter ce vœu, parce que c'est quelque chose qui nous semble important, mais je voudrais simplement dire à M. MARTINS que ce que l'on préfère, ce sont les tomates bio qui viennent d'Ile-de-France, c'est fromage et dessert ; c'est ce qu'il y a de mieux pour les cantines scolaires.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. Jean-François MARTINS, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux subventions des structures confessionnelles d'accueil de la petite enfance.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons à l'examen du vœu référencé n° 71 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif aux subventions des structures confessionnelles d'accueil de la petite enfance.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, ce sujet, vous le connaissez. Vous le connaissez, parce qu'il y a un certain nombre d'établissements à Paris, de petite enfance, à caractère confessionnel, qui sont financés par la Ville et que nous dénonçons année après année.

Les éléments nouveaux qui nous ont amenés à déposer ce vœu sont de deux types.

D'abord, il y a eu un vote au sein du Conseil régional Ile-de-France, dont, bien évidemment, la compétence première n'est pas les crèches petite enfance mais qui a développé un dispositif permettant de contribuer au financement sur investissement pour des nouvelles places de création. Et un amendement présenté par le groupe Front de Gauche et Alternatifs a obtenu une majorité qui établit un certain nombre de principes et qui dit qu'au nom du respect de la laïcité, le Conseil régional se doit de ne pas financer les crèches à caractère confessionnel qui ne respectent pas la laïcité, la liberté de conscience et la mixité sociale.

Nous demandons à travers ce vœu que la Ville de Paris s'applique les mêmes principes et se mette en conformité sur sa politique en la matière avec le Conseil régional d'Ile-de-France. Et sachez que, deuxième élément, il y a un peu plus d'un mois, il y a eu une visite surprise dans un établissement confessionnel dans le 20e, qu'il a été établi que dans cette crèche, la laïcité n'était absolument pas respectée, j'ai des photos ici qui montrent bien tous les documents religieux et qui, clairement, établissent que cet établissement est totalement en dehors des clous que nous exigeons dans nos conventions.

De la même manière que nous avons procédé d'ores et déjà sous cette mandature au déconventionnement et à l'arrêt de financement d'une crèche, il faut enfin que l'on prenne ce dossier et que l'on décide d'arrêter, au nom de la laïcité, au nom de la mixité, au nom d'une autre conception de l'émancipation qui commence dès la petite enfance, de financer ces structures.

Je vous remercie.

(*Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, remplace M. Jean VUILLERMOZ au fauteuil de la présidence.*)

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La Ville de Paris accorde des subventions à des associations dites confessionnelles ou à caractère communautaire qui assurent la gestion d'établissements d'accueil de la petite enfance. Ces établissements existaient déjà avant 2001 et depuis l'élection de la Municipalité actuelle en 2001, la Ville de Paris n'a apporté son soutien à aucun nouveau projet de création d'établissement qui émanerait d'une association dite confessionnelle et cette ligne de conduite est d'ailleurs confirmée aujourd'hui et pour l'avenir.

Le conventionnement avec les associations gérant des établissements d'accueil de la petite enfance, vous le savez, a été revu ; une nouvelle convention d'objectifs s'applique depuis le 1er janvier 2010 à l'ensemble des associations parisiennes - ce sont 129 associations pour 255 établissements - et à l'occasion de la refonte de cette convention, les grands principes de laïcité ont été réaffirmés et des obligations nouvelles ont été assignées aux associations qui se sont engagées, notamment sur l'ouverture des établissements du lundi au vendredi soir.

Un certain nombre de difficultés ont pu être signalées dans un certain nombre d'arrondissements à propos de la fermeture d'établissements le vendredi après-midi. Il a donc été décidé de procéder à des réfections aux subventions accordées pour ces structures, et cela, dès le budget de l'année 2010. Cela s'est traduit par une réduction de la contribution financière accordée à celles-ci pour une hauteur de 134.000 euros en 2010.

Par ailleurs, comme l'a rappelé Mme SIMONNET, nous n'avons pas "reconventionné" avec une association qui, manifestement, ne jouait pas le jeu du cadre du reconventionnement que nous avons fixé.

J'ai récemment été amené à adresser un courrier à l'ensemble des associations, leur rappelant les obligations conventionnelles qu'elles avaient contractées et la nécessité d'appliquer les principes de laïcité de cette convention.

Par ailleurs, une discussion a été entamée, parce que nous avons choisi la voix du dialogue, avec un certain nombre d'associations dites confessionnelles qui se sont engagées à faire des efforts, afin de maintenir l'ouverture de leurs établissements le vendredi après-midi.

Ainsi, certaines d'entre elles nous transmettent des documents de gestion attestant des progrès effectués sur ce point.

Enfin, j'ai demandé à la DFPE d'organiser un contrôle périodique de la présence des enfants le vendredi après-midi dans les établissements. Un échantillon représentatif a ainsi été retenu sur 129 associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance, mais ce contrôle portera également sur la domiciliation des enfants accueillis et sur la participation des associations aux commissions d'attribution de places en mairie d'arrondissement comme le prévoit la convention.

Je vous tiendrai bien évidemment informés des résultats de cette démarche.

Pour ce qui est du vote de la Région, je voudrais dire à Mme SIMONNET que, puisque vous parlez de mise en conformité avec le vote de la Région, qu'il y a un principe de libre administration des collectivités locales et que chaque collectivité locale peut décider ce qu'elle estime être bon pour elle-même, et donc il n'y a pas lieu, d'un point de vue juridique, à nous mettre en conformité avec une décision d'une autre collectivité locale. On pourrait se mettre en conformité avec une loi ou une directive, mais il n'y a pas lieu de le faire pour ce qui est des décisions d'une collectivité, donc chaque collectivité décide la politique qu'elle souhaite.

Je voudrais simplement vous dire également que la décision qui a été prise par le Conseil régional concerne les subventions d'investissement. Or, depuis 2001, il n'y a pas de nouvelle subvention d'investissement accordée par la Ville de Paris aux associations à caractères confessionnel ; ce sont uniquement des subventions de fonctionnement pour des associations qui existent déjà et pour faire en sorte que les places d'accueil qui sont ainsi financées restent offertes aux Parisiens.

Dans ces conditions, l'Exécutif appelle à voter contre votre vœu.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci pour cette réponse.

Madame SIMONNET, maintenez-vous le vœu, après toutes les informations qui ont été rapportées par M. NAJDOVSKI ?

Mme Danielle SIMONNET. - Bien sûr que nous maintenons le vœu.

Cette mise en conformité est une mise en conformité que nous demandons d'un point de vue politique au nom des principes et, voilà, force est de constater que ces crèches ne respectent pas la laïcité de nos conventions, donc nous estimons que les subventions doivent être stoppées et reversées vers d'autres associations pour la création de places petite enfance.

Nous maintenons donc notre vœu.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux effectifs dans les équipements petite enfance du 17e.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 72 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux effectifs dans les équipements petite enfance du 17e arrondissement.

Je donne la parole à M. BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame le Maire.

Je vais le défendre au nom de mes collègues du 17e arrondissement.

Vous l'aurez compris à la lecture de ce vœu, il s'agit certainement pour vous, Monsieur le Maire, d'un rappel sur la situation très tendue des effectifs dans les établissements de petite enfance de notre arrondissement dans le 17e, avec des personnels soit en formation, fréquemment aussi sur des périodes de courte ou longue durée qui n'ont pas fait l'objet de remplacements et avec des difficultés croissantes en termes d'organisation de personnel dans ces équipements concernés, une situation tendue qui a été soulignée par notre maire, Brigitte KUSTER, en date du 18 février et 21 mai 2010 - déjà plus d'un an -, avec des établissements aujourd'hui qui sont contraints de fermer des sections à Marguerite Long, Leconte, Sainte-Croix ou Brunetière.

Aujourd'hui, il manquerait sur l'arrondissement un peu plus de 10 personnes qualifiées et nous avons des situations particulièrement difficiles et tendues en termes d'organisation à assumer.

Il s'agit simplement d'obtenir de votre part une réponse sur cette situation et, je l'espère, qui pourra nous rassurer rapidement.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BERTHAULT, d'avoir respecté le temps de parole, soit une minute.

Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Bien entendu, la Ville de Paris applique les normes d'encadrement des établissements de la petite enfance fixées par les décrets d'août 2000 et de février 2007.

Par ailleurs, des agents sont affectés en plus des normes réglementaires pour faire face à des absences de courte durée ou pallier des difficultés particulières liées à l'architecture des bâtiments, notamment lorsque ceux-ci sont réalisés sur plusieurs niveaux, la structure des normes elle-même ou la situation individuelle d'un agent au regard de son état de santé. C'est ce que l'on appelle les accords locaux, avec des agents qui sont doublés par d'autres agents.

Ainsi, 409 agents de la petite enfance sont affectés dans les 26 établissements municipaux du 17e arrondissement et nous savons que, malgré l'effort consenti par la Ville pour renforcer les effectifs des établissements, il est exact que des absences n'ont pu être compensées dans un certain nombre d'établissements en cette période de l'année.

En effet, comme vous le savez, le recrutement des personnels s'effectue principalement lors de la sortie des lauréats des écoles de formation aux métiers de la petite enfance pour la rentrée du mois de septembre.

En ce qui concerne les éducateurs de jeunes enfants, la Ville de Paris rencontre depuis trois ans des difficultés de recrutement dans ce corps, l'allongement de la durée des études qui est passée de 27 à 36 mois n'a pas permis l'organisation d'un concours de recrutement en 2008 et cette année blanche, si l'on peut dire, en termes d'arrivée de nouveaux agents, a malheureusement déstabilisé de manière durable les effectifs d'éducateurs de jeunes enfants.

De plus, toutes les collectivités franciliennes sont confrontées à la même difficulté et la demande au plan national est bien supérieure à l'offre.

J'aimerais d'ailleurs que l'ensemble des élus ici présents, et ceux de l'opposition notamment, puissent également interpeller le Gouvernement français sur cette pénurie des offres de formation au niveau national, qui se répercute y compris dans nos établissements, bien entendu, au niveau francilien et au niveau parisien.

Le recrutement des lauréats du concours 2010-2011 est en cours. Une centaine d'agents ont été reçus en liste principale. Une liste complémentaire de 30 noms a également été constituée pour pallier les désistements constatés chaque année parmi les lauréats de la liste principale, qui trouvent des postes plus proches de leur domicile, c'est-à-dire en petite et en grande couronne où résident plus de 60 % des agents de la petite enfance qui travaillent à Paris.

En tout état de cause, les établissements qui connaissent des difficultés ponctuelles liées à des absences imprévues organisent, pour accueillir quotidiennement les familles et respecter le ratio d'encadrement, des regroupements de sections lors des moments d'accueil du matin et du soir, en respectant la sécurité en matière d'architecture.

Un point régulier des effectifs de l'ensemble des établissements de l'arrondissement est effectué entre les coordinatrices, les responsables des affectations du 17e arrondissement et les responsables d'établissement, pour arrêter des dispositifs à mettre en œuvre et permettre l'accueil des enfants dans de meilleures conditions.

Pour conclure, j'ajoute que nous sommes actuellement en discussion avec les représentants des personnels, pour ce qui concerne tout Paris, pour définir les modalités de reconstitution du volant de remplacement. J'étais encore cet après-midi avec l'intersyndicale des personnels de la petite enfance.

La Ville de Paris a réalisé un diagnostic des besoins en termes d'effectifs et des moyens pour y répondre.

J'espère que nous arriverons rapidement à un accord avec les représentants des personnels, en tout cas nous avons bien entendu l'intention de mettre les moyens nécessaires pour faire en sorte que les remplacements des absences soient ainsi assurés et, en conséquence, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu. A défaut, je serais obligé d'émettre un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Le vœu est-il retiré ?... Le vœu est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2011, DJS 91 - Signature d'une convention avec le Sporting Club Maccabi de Paris (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 40.000 euros.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous allons examiner maintenant le projet de délibération DJS 91 relatif à la signature d'une convention avec le Sporting Club Maccabi de Paris (11e) pour l'attribution d'une subvention de 40.000 euros, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 73 et le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, l'amendement n° 74.

Je donne la parole à Mme Liliane CAPELLE, pour présenter l'amendement n° 74.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Oui, je présente cet amendement parce qu'il nous semble important que ce que Club Maccabi de Paris, qui a été créé en 1947, voie sa subvention augmenter.

C'est une association qui, à bien des égards, œuvre dans le sport de proximité qui nous est cher à tous et qui a une particularité depuis plusieurs années, c'est de s'investir, notamment dans les actions de prévention par le sport et qui a également une activité très forte dans le développement du sport féminin.

C'est un club qui œuvre également énormément en faveur de la cohésion sociale. Vous l'aurez compris, c'est un club auquel nous sommes extrêmement attachés et je remercie vivement M. VUILLERMOZ d'une réponse que j'espère positive.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - La parole est à M. VUILLERMOZ pour vous répondre, mais aussi, s'il le peut, dans la même intervention, pour présenter l'amendement n° 73.

Je l'en remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci. Je partage l'avis émis par Mme Liliane CAPELLE.

Je fais simplement remarquer que la subvention du Maccabi progresse depuis déjà deux ans. On avait prévu, pour ce Conseil, une augmentation de 5.000 euros, ce qui la portait à 40.000. Là, on la porte à 45.000, c'est donc un avis favorable de l'Exécutif sur le vœu n° 74.

Le vœu n° 73, c'est un amendement que j'ai déposé, qui vise concrètement à répondre concrètement à celui de Patrick BLOCHE et du groupe socialiste afin que les articles 2 et 14, concernant le Maccabi, soient modifiés en ce sens.

Avis favorable donc sur les amendements n°s 73 et 74.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 73 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 74 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 74 déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 74 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 91 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2011, DJS 91).

Bravo !

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au partenariat entre la Ville et la Commission Football Loisirs (CFL).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 75 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif au partenariat entre la Ville de Paris et la Commission Football Loisirs (C.F.L.).

Qui prend la parole ?

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Le vœu que nous souhaitons vous présenter, au nom de Ian BROSSAT et du groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, est relatif au partenariat entre la Ville de Paris et la Commission Football Loisirs.

Sachez que, depuis le 18 janvier, Jacques STOUVENEL, le président de la Commission Football Loisirs, a diffusé un courriel à tous ses adhérents, dans lequel il reprenait à son compte une vision raciste, homophobe des événements survenus lors de la dernière Coupe du monde de football en Afrique du Sud.

Le Procureur de la République de Paris a ouvert une enquête, suite à cette diffusion, il a donc reconnu le bien-fondé des plaintes déposées par plusieurs associations.

Ce président refuse toujours de démissionner de ses fonctions. La Ville de Paris, qui est elle fortement engagée dans la lutte contre toutes les formes de discrimination, selon nous, doit suspendre son partenariat avec la C.F.L., tant que l'actuel président demeure à sa tête.

C'est le sens de notre vœu. Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Comme vous le savez, j'ai écrit le 23 mars dernier à M. STOUVENEL, condamnant fermement et sans équivoque ses propos, contraires aux valeurs de respect et d'ouverture aux autres, mais aussi contraires aux devoirs et responsabilités incombant à la fonction d'un président d'une association sportive.

Suite à de nombreuses réactions, vous avez raison de rappeler que le procureur de la République a ouvert une enquête le 18 avril dernier, c'est pourquoi nous émettons un avis favorable à votre vœu, en précisant toutefois, et je sais très bien que vous me rejoindrez sur ce point, que si nous suspendons la subvention accordée à la C.F.L. pour la saison 2011-2012, nous poursuivrons bien sûr l'octroi des créneaux sportifs, afin de ne pas pénaliser l'activité sportive des clubs affiliés à la C.F.L., pour lesquels 50 créneaux sont réservés dans le cadre de leurs compétitions de football à 11 et à 7.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Si j'ai bien compris, Monsieur VUILLERMOZ, vous donnez un avis favorable à ce vœu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 136).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au soutien de la Ville à la candidature d'Annecy pour les Jeux Olympiques d'hiver de 2018.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 76 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, et relatif au soutien de la Ville de Paris à la candidature d'Annecy pour les Jeux olympiques d'hiver de 2018.

Je donne la parole à Mme BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Madame la Maire.

La plupart des Français, sinon la totalité, souhaitent que les J.O. d'hiver de 2018 se déroulent en Haute-Savoie, à Annecy.

Avant la décision du C.I.O. du 6 juillet prochain, un soutien officiel de la part de la Ville de Paris à cette candidature serait un signe fort pour la réussite du projet donné aux partenaires publics et à tous ceux, en Haute-Savoie, à Paris et en France, pour qui les retombées de cet événement sont très importantes sur les plans économique, touristique et sportif. En plus, cela serait bon pour le moral des Français.

Alors, pourquoi ne pas afficher sur le fronton de notre Hôtel de Ville, dès maintenant jusqu'à la décision finale : Paris soutient Annecy 2018 !

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - M. VUILLERMOZ va vous répondre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Évidemment, ce n'est pas mentionné dans le vœu tel qu'il était proposé... de mettre un calicot sur la mairie du 12e arrondissement. Donc, ce n'est pas à cela que je vais répondre.

Je veux simplement vous dire que Bertrand DELANOË a déjà répondu favorablement en ce sens en décembre dernier. En effet, le Maire d'Annecy, Jean-Luc RIGAUT, également coprésident d'Annecy 2018, s'était adressé à Bertrand DELANOË, sollicitant l'expérience de Paris en matière de promotion internationale.

C'est bien entendu tout naturellement que le Maire de Paris a demandé à M. Philippe BAUDILLON, ancien D.G. de Paris 2012, de bien vouloir se rapprocher de M. RIGAUT.

Enfin, les responsables d'Annecy 2018 ont été reçus par le cabinet du maire en décembre dernier. Ceux-ci avaient souhaité une belle initiative en faveur de la candidature d'Annecy sous la Tour Eiffel, opération qui a été annulée par les organisateurs eux-mêmes, au moment où il y avait un petit flottement dans cette candidature avec le changement de président.

Les échanges de courriers entre M. Bertrand DELANOË et M. Jean-Luc RIGAUT sont bien entendu à votre disposition.

Je n'irai pas jusqu'à la proposition que vous faites en dernier, c'est-à-dire de mettre un calicot sur la mairie de Paris. Nous verrons peut-être cela après.

Pour l'instant, je donne un avis favorable au vœu tel qu'il est écrit puisque de toute façon, ce qu'il préconise est déjà mis en œuvre.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Monsieur GAREL, vous avez souhaité donner une explication de vote.

Je vous donne la parole.

M. Sylvain GAREL. - Une explication de vote qui va décevoir Mme BRUNO : mais non ! Tous les français ne soutiennent pas les Jeux olympiques.

Les Jeux olympiques, c'est aujourd'hui le règne du fric, du dopage, de la compétition qui est surtout économique. D'ailleurs, vous avez dit touristique, économique et sportif. Le sport, on le voit bien, est juste un prétexte.

En tout cas, nous souhaitons le même succès à Annecy 2018 qu'à Paris 2012.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 137).

Vœu déposé par M. Jérôme COUMET et Mme Marie-Annick BARTHE relatif au transfert des équipements de proximité du site de Carpentier à la mairie d'arrondissement.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 77 dans le fascicule, déposé par M. COUMET et Mme BARTHE, relatif au transfert des équipements de proximité du site de Carpentier à la mairie d'arrondissement.

Je donne la parole à Mme Marie-Annick BARTHE et ensuite à M. Jérôme COUMET pour une minute.

Mme Marie-Annick BARTHE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il s'agit là d'un vœu qui a été voté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement du 13e.

L'une des innovations majeures en 2001 a bien été le transfert d'un certain nombre d'équipements de proximité aux mairies d'arrondissement, ce qui a permis objectivement un meilleur service municipal.

Qu'est-ce qu'un équipement de proximité ? Cela répond à quatre critères, à notre sens : il est localisé dans le 13e, les associations qui sont présentes dans cet équipement sont exclusivement du 13e, les scolaires présents sont exclusivement du 13e et il est financé par des investissements qui sont imputés sur le budget du 13e.

Le gymnase Choisy, les équipements de Carpentier, hormis la halle, correspondent à tous ces critères, d'où notre demande d'un transfert à la mairie d'arrondissement, et ceci afin qu'ils soient préemptés très régulièrement et sans concertation pour des événements auxquels seul le 13e semble apporter sa contribution.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Jérôme COUMET, maire du 13e.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Je souhaitais ajouter quelques mots, en tant que maire d'arrondissement, pour faire part de mon grand étonnement vis-à-vis du fonctionnement de notre Conseil sur cette question.

Sur le fond, nous sommes face à une situation vraiment problématique, à la suite de toute une série de dysfonctionnements successifs, dont n'a pas parlé Marie-Annick BARTHE, dérivés sur l'utilisation du complexe Carpentier.

Aussi, sur la forme, je m'interroge sur la réponse de l'Exécutif : puisque l'Exécutif ne semblait pas en adéquation avec le vœu présenté, je m'attendais à un vœu de substitution de l'Exécutif, sur l'orientation que nous avons convenue ensemble et définie ensemble. C'est le fonctionnement normal et habituel de notre Assemblée. Or, il n'en est rien.

Je vais écouter avec attention la réponse qui va nous être faite. Mais je veux dire que c'est une façon légère et discourtoise de procéder. C'est discourtois et léger vis-à-vis de notre Assemblée, et c'est discourtois et léger vis-à-vis de l'ensemble des élus du 13e, toutes tendances confondues, qui avaient voté ce vœu.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - La parole est à M. VUILLERMOZ pour répondre à toutes les questions qui ont été posées par les deux orateurs.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je vais prendre un peu plus de temps puisque c'est évidemment un débat important que nous avons déjà eu.

Je veux rappeler que, à travers ce vœu, vous souhaitez que le centre sportif Carpentier, hormis la halle, mais aussi le gymnase Choisy, soient portés à l'inventaire du 13e arrondissement.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un gymnase annexe de catégorie C avec 500 places assises, une grande halle de tennis de table, qui est le seul équipement de ce type à Paris à proximité immédiate du siège de la Fédération française de tennis de table, un synthétique de rugby qui vient d'être fait, deux terrains de foot, un 11 et un 7, un plateau de trois terrains de basket et des tennis couverts et quelques autres petits équipements. Ce n'est donc pas quelque chose de petit.

Vous le savez, que ce soit Marie-Annick BARTHE ou Jérôme COUMET, puisque cela fait longtemps que nous en parlons ensemble, je ne peux souscrire à ce vœu.

Carpentier s'inscrit dans un arrondissement, et c'est heureux, qui est déjà très bien doté en termes d'équipements ; le 13e arrondissement se classe au premier rang parisien en termes de densité de gymnases et de salles de sport avec un ratio de 1.065 mètres carrés pour 10.000 habitants, alors que la moyenne parisienne est de 614 mètres carrés.

Sur les neuf gymnases de catégorie C qu'il y a dans le 13e arrondissement, 6 sont inscrits à l'inventaire de l'arrondissement et seulement 3, hors Carpentier mais dont Choisy, ne le sont pas.

Je voudrais vous rappeler qu'il y a un double objectif au maintien de certains équipements au niveau central.

Premièrement, répondre aux besoins des arrondissements centraux qui, vous le savez, ne peuvent accueillir d'équipement sportifs de par leur situation géographique et la rareté du foncier disponible et qui doivent compter sur la solidarité bien comprise des autres arrondissements pour permettre à leurs administrés et à leurs clubs sportifs de pratiquer leur discipline sportive.

J'en profite d'ailleurs pour rappeler que s'agissant des scolaires, Carpentier n'accueille pas exclusivement les scolaires du 13e ; nous pouvons citer le 1er pour le collège Jean-Baptiste Poquelin, le lycée Pierre Lescot, le 3e pour le lycée Abbé Grégoire, le 4e pour les collèges François Couperin, Massillon, Saint-Merri et le lycée Massillon, pour le 5e, les collèges Pierre Alviset, Raymond Queneau, l'École secondaire, Claude Bernard et, enfin, pour le 11e arrondissement, le collège Hatorah.

Surtout, deuxièmement, et c'est cela qui me préoccupe beaucoup, permettre aux manifestations à caractère parisien de pouvoir évoluer et vivre leur compétition à Paris.

Il faut bien comprendre qu'en dehors du P.O.P.B., les plus grandes manifestations soutenues par notre collectivité ne peuvent se dérouler qu'à Coubertin ou à Carpentier. Coubertin est aujourd'hui totalement saturé et Carpentier reste donc un poumon vital pour le sport de haut niveau parisien.

C'est bien en ce sens que la gestion centralisée de ce type d'équipement permet justement d'assurer une répartition équitable des manifestations de haut niveau.

Je ne doute pas que vous soyez vous-mêmes convaincus que le haut niveau n'est pas un supplément d'âme, mais bien une dimension indispensable à la dynamique du mouvement sportif de proximité.

Alors, oui, Carpentier a une double destination : une affectation en semaine pour le sport de proximité et une affectation importante au sport de haut niveau les week-end ; les compétitions qui s'y déroulent peuvent être de niveau purement parisien, il y en a souvent, de niveau francilien, national ou international.

Pour ces manifestations de haut niveau, vous savez très bien que l'utilisation conjointe de la halle et de l'annexe est nécessaire et, dans certains cas, il y a aussi la nécessité d'utiliser la salle de tennis de table ou du gymnase de Choisy, mais cela, je le dis, bien que celui-ci n'a été utilisé que deux fois cette année.

La halle seule, comme vous le laissez entendre, ne permettrait plus d'organiser des compétitions de haut niveau à Carpentier, ce qui serait plus que problématique et mettrait fin à de nombreuses manifestations. En quelque sorte, ce serait la disparition d'épreuves importantes pour le rayonnement de Paris.

C'est donc pour toutes ces raisons - je n'ai pas le temps de développer davantage ici, et je le regrette - que je ne peux souscrire à votre vœu.

Un dernier mot sur le gymnase Choisy qui porterait à l'Inventaire du 13e arrondissement 7 gymnases sur 9 de catégorie C. Je souhaite prendre le temps qui nous sépare de la délibération du mois de novembre et qui porte sur la liste des équipements à l'Inventaire des arrondissements, pour examiner la possibilité de ce transfert que je pense pouvoir faire, mais il est nécessaire de trouver les solutions qui permettent à la DJS d'accueillir dans un autre endroit les épreuves de haut niveau quand il y a besoin d'un gymnase supplémentaire.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu.

Dans le cas contraire, je serai contraint d'émettre un avis défavorable.

Je souhaite à l'avenir, mais je le dis tout à fait fraternellement, pour préserver le personnel de la DJS, notamment du BRES qui est vraiment sous une grosse pression, que toutes les demandes maintenant passent par moi ou mon cabinet, ce qui me rendra le seul responsable et plus tel ou tel personnel qui aujourd'hui est très déstabilisé.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Avec ces explications, Monsieur COUMET, maintenez-vous votre vœu ?

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Je ne vais pas maintenir mon vœu parce que je n'ai pas l'habitude de faire voter des vœux contre l'Exécutif. Il n'empêche qu'il n'a pas été répondu à certaines questions, notamment sur les dérives graves que nous avons connues sur l'utilisation de Carpentier. Nous souhaitons tout simplement être un minimum associés parce que nous portons seuls les conséquences de l'utilisation des équipements annexes, puisque ces équipements annexes sont entièrement, tous, utilisés par des associations du 13e qui accueillent évidemment des enfants des autres arrondissements.

Donc, je le retire, mais je pense que le débat n'est pas clos.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je peux dire un mot ?

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Oui, rapidement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - C'est pour cela que je demande vraiment que maintenant tout passe par moi en ce qui concerne les demandes. Encore une fois, évidemment que les clubs de proximité font du sport dans Carpentier mais l'équipement est, avant tout, fait pour le sport de haut niveau. Il est évident que, comme la semaine, il n'y a personne, ou très peu et il est très peu de fois utilisé, il est logique et normal qu'on puisse donner des créneaux aux clubs de proximité.

A partir du moment où cet équipement est fait principalement et utilisé principalement pour les clubs de haut niveau, il est logique qu'à ce moment-là, les clubs de proximité n'aient pas de créneaux. Il faut arriver, et c'est très compliqué dans le contexte actuel à Paris, à trouver des solutions de remplacement.

Ce que je vous demande, c'est chaque fois maintenant de passer directement par moi, quand il y a un problème, et non plus directement par la DJS et c'est moi qui serai le responsable pour trouver des solutions.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Donc, le vœu est retiré.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose à présent de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans les organismes suivants :

Centre hospitalier national des Quinze - Vingts (Conseil de surveillance) (R. 29) :

- M. Vincent ROGER, pour être nommé par le Ministre en charge de la Santé.

Commission départementale de présence postale territoriale (R. 30) :*Titulaires :*

- M. Jacques BRAVO ;
- M. Ian BROSSAT ;
- M. Georges SARRE ;
- M. Hervé BENESSIANO.

Suppléants :

- Mme Pauline VERON ;
- Mme Emmanuelle BECKER ;
- Mme Liliane CAPELLE ;
- Mme Anne - Constance ONGHENA.

Etablissement public de la Cité de la musique (Conseil d'administration) (R. 31) :

- M. Patrick BLOCHE.

Crédit municipal de Paris (Conseil d'orientation et de surveillance) (R. 32) :

- M. Hamou BOUAKKAZ ;
- Mme Marie-Annick BARTHE ;
- M. Claude DARGENT ;
- M. Jean-Louis MISSIKA ;
- M. Jean-François LEGARET ;
- M. Christian SAINT- ETIENNE.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2011, R. 29 à R. 32).

2011, SGCP 7 - Organisation et financement d'un voyage d'étude comparatif sur les modalités de fixation des loyers.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le projet de délibération SGCP 7, relatif à l'organisation et au financement d'un voyage d'étude comparatif sur les modalités de fixation des loyers, est retiré de l'ordre du jour.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Avant de nous quitter, mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont donc adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée le mardi 17 mai 2011 à vingt heures quinze minutes).

Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.**A - Questions du groupe U.M.P.P.A.**

QE 2011-10 Question de M. Thierry COUDERT, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à un bilan de la gratuité dans les musées de la Ville de Paris et des solutions pour attirer de nouveaux publics.

Libellé de la question :

“Engagement de campagne de M. Bertrand DELANOË, la gratuité d'accès aux collections permanentes des musées de la Ville de Paris a été mise en place dès son élection en 2001. Les objectifs poursuivis étaient de diversifier et de renouveler les publics et de donner l'envie aux familles modestes et surtout aux jeunes de découvrir des lieux avec lesquels ils n'étaient pas familiers. Dix ans après cette décision, un constat s'impose : la gratuité n'a pas permis à la démocratisation de l'offre culturelle de la Ville de Paris de s'opérer.

La gratuité des musées fait l'objet depuis quelques années d'un vif débat dans lequel de nombreuses personnalités ont pu exprimer leurs réserves. M. Jean-Marc AYRAULT, député-maire de Nantes, a déclaré en septembre 2010 : “ce n'est pas une solution. Je ne suis pas certain que la gratuité des musées attire véritablement de nouveaux publics”. M. Christophe GIRARD a, quant à lui, exprimé ses doutes en déclarant ne pas “être sûr” d'être favorable à la gratuité totale, tout en affirmant qu'il plaiderait pour la gratuité en faveur “des enfants et des adolescents jusqu'à leur majorité afin de les inciter à se “descotcher” de l'écran de télévision ou d'ordinateur” (La gazette des communes, 05.07.07). Mme Christine ALBANEL, ancienne Ministre de la Culture et de la Communication a précisé en 2007 ne pas être “sûre que ce soit la bonne idée”, car “elle peut être porteuse d'effets, je pense, assez pervers”. Enfin, M. François BENHAMOU, économiste de la Culture, n'a pas hésité à dire que “la gratuité peut de surcroît engendrer des effets pervers : ne risque-t-elle pas de déresponsabiliser les visiteurs, de banaliser la visite ? Tous les musées lancés dans l'expérimentation de la gratuité en font le constat : les comportements changent, ils sont moins respectueux des œuvres”.

Tirant les enseignements d'une expérimentation lancée entre janvier et juin 2008 sur 18 établissements nationaux, le Ministère de la Culture et de la Communication a conclu que la gratuité n'avait pas forcément permis de faire venir des publics nouveaux. Même s'il y a eu une hausse de la fréquentation durant cette période, ce sont avant tout les touristes et les habitués qui ont profité de l'opportunité de revoir plusieurs fois les collections permanentes. Par ailleurs, les mêmes conclusions peuvent être tirées du modèle anglais où la gratuité des musées est la règle. Après une période d'accroissement spectaculaire au début de l'instauration de la gratuité, la fréquentation se stabilise très nettement. La composition du public évolue peu et ce sont les habitués qui en profitent. Cette gratuité est d'autant plus dommageable que le prix d'accès à un musée n'entre pas en ligne de compte pour les touristes de passage dans notre Capitale.

Il est donc nécessaire de mettre en balance l'ensemble des paramètres : la perte de recettes, la fréquence et la convivialité des visites et le risque de banalisation.

Il semble donc qu'en plus de grever les finances des musées et de leur retirer toute faculté d'auto-financement, la gratuité bénéficie toujours aux mêmes personnes et les effets de curiosité et d'aubaine ne stimulent pas non plus une pratique culturelle pérenne. Enfin, la gratuité des collections permanentes s'est accompagnée de l'apparition de tarifs prohibitifs pour les expositions temporaires.

Dans le cadre de la prochaine réorganisation des musées de la Ville de Paris et de leur prise d'indépendance vis-à-vis de la Direction des Affaires culturelles, M. Thierry COUDERT et Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY demandent d'une part, les éléments de bilan au terme de dix années d'application de la gratuité dans les musées de la Ville de Paris et, d'autre part, que soient étudiées toutes les solutions alternatives permettant d'attirer de nouveaux publics, notamment par le biais de modifications des horaires d'ouverture des musées."

Réponse non parvenue.

QE 2011-11 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, M. Pierre AURIACOMBE et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la livraison de la piscine Molitor.

Libellé de la question :

"La nouvelle de la mise en vente du club de football Paris Saint-Germain par son actionnaire Colony Capital interpelle les élus du 16e arrondissement d'autant plus que c'est précisément cet actionnaire qui est majoritairement engagé dans la rénovation de la piscine Molitor.

Les Conseillers du 16e arrondissement et les membres du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris s'il dispose de garanties supplémentaires quant à la livraison de la piscine Molitor alors que l'actionnaire majoritaire, cherchant à vendre le club de football Paris Saint-Germain, semble au contraire s'inscrire dans une politique moins soutenue en faveur du sport."

Réponse (M. Jean VUILLERMOZ, adjoint) :

"Conformément aux dispositions du bail emphytéotique administratif (BEA) signé le 03 février 2009 entre la Ville de Paris et la société ColSpa SAS pour la rénovation et l'exploitation du site de la piscine Molitor, le délai de réalisation des travaux de rénovation de la piscine Molitor avait été fixé contractuellement à 33 mois à compter de l'acquisition du caractère définitif des autorisations administratives.

Toutefois, afin de tenir compte du temps nécessaire à la société ColSpa SAS pour finaliser son programme définitif, le délai laissé au preneur pour déposer ses demandes de permis a été prolongé, par voie d'avenant au BEA, de 4 mois.

En contrepartie, le délai de réalisation des travaux a été ramené à 29 mois de manière à ne pas retarder la date de livraison de l'équipement.

Les demandes de permis de construire et de démolir ont été déposées le 14 mai 2010 et ont fait l'objet d'une instruction approfondie en lien avec la Préfecture de police, la Direction régionale des Affaires culturelles et l'Architecte des Bâtiments de France.

Le BEA intègre un mécanisme de pénalités dissuasif pour le preneur en cas de non respect du délai de réalisation des travaux.

La Ville de Paris dispose ainsi de garanties concrètes quant au respect du délai de réalisation des travaux.

Dès lors, une éventuelle modification de l'actionnariat du PSG serait sans incidence sur la livraison de la piscine Molitor, aucun amalgame ne devant être fait entre le contrôle de l'actionnariat d'une société privée et un projet conduit en partenariat avec la Ville de Paris."

QE 2011-12 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police sur le stationnement des personnels médicaux.

Libellé de la question :

"L'attention des élus est régulièrement appelée par différents médecins et personnels médicaux dont les véhicules sont verbalisés pendant leurs consultations à domicile.

Brigitte KUSTER interroge le Préfet de police de Paris sur la possibilité d'envisager une tolérance spécifique pour ces publics dès lors que ne se posent pas de problèmes de sécurité."

Réponse non parvenue.

B - Question d'un Conseil d'arrondissement.

QE 2011-13 Question du Conseil du 1er arrondissement à M. le Maire de Paris relative à l'octroi aux Conseillers d'arrondissement d'un Pass Vélib' annuel.

Libellé de la question :

"Le Conseil du 1er arrondissement demande à M. le Maire de Paris que la Ville de Paris octroie aux Conseillers d'arrondissement un Pass Vélib' annuel."

Réponse non parvenue.

Votes spécifiques.

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011, DLH 3 - Location par bail emphytéotique, au profit de Paris Habitat - OPH, de l'immeuble communal 9 rue de la Tombe Issoire (14e).

2011, DLH 85 - Modifications de l'assiette du bail emphytéotique conclu le 10 mars 2004 avec l'OPAC de Paris, devenu depuis lors PARIS HABITAT - OPH, portant location de l'immeuble 1 à 9 rue Jules Védrières à Saint Denis (93).

2011, DFPE 305 - Signature avec Paris Habitat OPH de la convention de recouvrement des charges d'eau et des charges communes dues au titre du logement de fonction de la crèche située 171, rue de Crimée (19e).

2011, DFPE 306 - Autorisation au Maire de Paris de signer avec Paris Habitat OPH la convention de recouvrement des charges communes dues au titre de la crèche sise 26 impasse Sainte Marthe (10e).

2011, DFPE 307 - Signature avec Paris Habitat OPH de la convention de recouvrement des charges d'eau et des charges communes dues au titre du logement de fonction de la crèche située 8, place des Magasins de l'Opéra Comique (17è) et du parking correspondant.

2011, DFPE 308 - Signature avec Paris Habitat OPH de la convention de recouvrement des charges d'eau et des charges communes dues au titre du logement et des parkings de fonction de la crèche située 18, rue du Moulin de la pointe (13e).

2011, DFPE 309 - Signature avec Paris Habitat OPH de la convention de recouvrement des charges d'eau et des charges communes dues au titre du logement et des parkings de fonction de la crèche située 12, rue Gaston Rebuffat (19e).

2011, DFPE 310 - Signature avec Paris Habitat OPH d'une convention de recouvrement des charges d'eau et des charges communes dues au titre de la crèche située 141, rue de la Convention (15e), ainsi que du logement et du parking de fonction.

2011, DFPE 311 - Signature avec Paris Habitat OPH d'une convention de recouvrement des charges d'eau et des charges communes dues au titre du logement de fonction de la crèche située 2, rue Maurice Maignen (15e).

MM. Hermano SANCHES RUIVO, Christian SAUTTER, Pierre MANSAT, Sylvain GAREL, Mme Brigitte KUSTER, M. Pierre GABORIAU, Mmes Florence BERTHOUT et Anne TACHENE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011, DDEEES 97 - Signature d'une convention avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris pour l'attribution d'une subvention - Montant : 340 000 euros.

2011, DDEEES 110 - Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris et Médiakiosk pour l'exploitation de quatre kiosques à journaux dans le cadre de l'opération Les Ambassadeurs de l'accueil.

Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011, DLH 37 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de la propriété communale 16-18 rue Ginoux et 64-66 rue Saint-Charles (15e).

2011, DLH 51 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris à l'emprunt PLUS à contracter par la RIVP en vue du financement du programme de construction comportant 15 logements PLUS - 31 rue de la Cour des Noues (20e).

2011, DLH 64 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de l'immeuble communal 98 rue de la Folie Méricourt (11e).

2011, DLH 67 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris aux emprunts complémentaires PLA-I et PLUS à contracter par la RIVP pour le financement du programme de construction de 50 logements jeunes travailleurs PLA-I et de 49 logements étudiants PLUS 2-4, rue Bruneseau (13e).

2011, DLH 72 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de l'immeuble communal 1 bis rue Cadet (9e).

Mme Pascale BOISTARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DLH 53 - Modification de la garantie accordée par la Ville de Paris à l'Eco prêt réhabilitation à contracter par Immobilière 3F en vue du financement du programme de réhabilitation de 138 logements sociaux, 111-113 boulevard Macdonald (19e).

M. Jean-Yves MANO, Mmes Colombe BROSEL, Gisèle STIEVENARD, Halima JEMNI, M. Daniel ASSOULINE, Mme Hélène BIDARD, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Roxane DECORTE, Emmanuelle DAUVERGNE et Anne TACHENE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DU 118 - Cession à la SGIM de 44 lots de copropriété dépendants de l'ensemble immobilier 108-108 bis avenue d'Italie (13e).

Mmes Claudine BOUYGUES, Gisèle STIEVENARD, MM. Romain LEVY, François VAUGLIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Rémi FERAUD, Ian BROSSAT, Pierre CHARON et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DLH-DU-DDEEES 63 - Convention publique d'aménagement conclue avec la SIEMP le 30 mai 2002 en vue de l'éradication de l'insalubrité à Paris. Modifications du champ d'application du droit de préemption urbain consécutives à l'expiration de la convention au 31 décembre 2010.

M. LE MAIRE DE PARIS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DAC 89 - Signature d'une convention annuelle d'objectifs avec l'association A.R.C.A.L. (Atelier de recherche et de création pour l'art lyrique) (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 60.000 euros.

M. Pierre SCHAPIRA ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DAC 90 - Subvention à l'association Maison des Cultures du Monde (6e). Montant : 13.000 euros.

M. Christophe GIRARD, Mmes Pascale BOISTARD, Dominique BERTINOTTI, Laurence GOLDGRAB, Danielle FOURNIER, Hélène MACE de LEPINAY et M. Thierry COUDERT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DAC 261 - Signature d'un avenant à convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (4e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 359.905 euros.

Mme Dominique BERTINOTTI, M. Jacques BOUTAULT et Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, SGCP 6 - Fixation des rémunérations annuelles maximums susceptibles d'être perçues par trois conseillers de Paris siégeant au conseil d'administration de la Société de gestion d'immeubles municipaux (SGIM).

Mmes Colombe BROSEL et Claudine BOUYGUES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DPVI 79 - Participation financière de la Ville de Paris pour la réalisation de travaux dans un local sis 10 rue Saint-Mathieu (18e) au profit de l'association Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Paris-Nord-Est. Montant total : 3 700 euros.

Mmes Danielle SIMONNET et Maïté ERRECART ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DJS 149 - Contribution au programme annuel d'actions pour 2011 du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris destinée au Point d'Accès au Droit implanté au CIDJ. Montant : 10.000 euros.

Mme Anne LE STRAT, M. Daniel MARCOVITCH, Mmes Danièle POURTAUD, Olivia POLSKI, MM. François VAUGLIN, Pierre MANSAT, Denis BAUPIN, Jean-Didier BERTHAULT, Eric HELARD, Mme Marie-Laure HAREL, M. Patrick TREMEGE et Mme Fabienne GASNIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DPE 42 - Signature d'une convention entre la Ville de Paris et le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), relative aux modalités de financement de la première phase des travaux de réhabilitation du tronçon aval du collecteur Marceau (17e) et à Levallois-Perret.

Mme Florence BERTHOUT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DAC 92 - Signature d'une convention avec l'association Philharmonie de Paris (19e) pour l'attribution d'un acompte sur la subvention 2011. - Montant : 700.000 euros.

Votes spécifiés.

Mmes Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Laurence DREYFUSS, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL et David ALPHAND ont voté POUR le projet de délibération suivant :

2011, DVD 105 - Approbation du programme 2011 d'aménagements cyclables et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région d'Ile de France dans le cadre du 4e contrat "Réseau Vert" et de prendre toute décision en résultant.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2011, DEVE 66 - Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par France TELECOM en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, des installations de réfrigération et de combustion situées 21-25 rue de la Motte à Aubervilliers (93).

2011, DPA 39 - Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché pour l'exploitation et la maintenance d'installations de génie climatique d'équipements municipaux (Secteur Sud).

2011, DVD 75 - Signature avec l'association LUCI (Lighting Urban Community International) de la charte LUCI de l'éclairage urbain.

M. Denis BAUPIN, rapporteur.

2011, DPVI 54 - Signature de l'avenant n° 2 à la convention avec l'association Génériques (12e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 37 000 euros.

2011, DPVI 66 - Subvention de fonctionnement au titre de l'Intégration à l'association Ma Plume Est A Vous sur le thème de l'accès aux droits (11e et 18e). Montant : 6.000 euros.

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.

2011, DUCT 12 - Subvention à l' "Association du quartier saint-bernard - QSB 11" (11e).

2011, DUCT 56 - Subvention à l'association Les amis du 18e du mois (18e). Montant : 10.000 euros.

2011, DUCT 57 - Avenant à la convention pluriannuelle passée en 2010 entre la Ville de Paris et l'association " Foyer international d'accueil de Paris - FIAP Jean Monnet " pour le versement d'une subvention. Montant : 16.000 euros.

2011, DUCT 81 - Subvention à l'association L'oasis IX (9e). Montant : 2.000 euros.

2011, DUCT 104 - Signature d'une convention avec l'association "Fonda" (7e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 20.000 euros.

2011, DUCT 51 - Subvention Fonds du Maire à l'association Centre d'action sociale Notre-Dame des anges(6e). Montant : 1.500 euros.

2011, DUCT 52 - Subvention Fonds du Maire à l'association Partage 5.6.7 (6e). Montant : 1.500 euros.

2011, DUCT 55 - Subvention Fonds du Maire à l'association Centre d'information et d'animation du 7e Inter 7. Montant : 1.797 euros.

2011, DUCT 63 - Subvention Fonds du Maire à l'association Equipe Saint-Vincent des Périchaux Paris (15e). Montant : 3.000 euros.

2011, DUCT 66 - Subvention Fonds du Maire à l'association Août secours alimentaire (15e). Montant : 5.000 euros.

2011, DUCT 68 - Subvention Fonds du Maire à l'association Ars mobilis. Montant : 2.500 euros.

2011, DUCT 77 - Subvention Fonds du Maire à l'association "Emmaüs défi" (19e). Montant : 5.000 euros.

2011, DUCT 78 - Subvention Fonds du Maire à l'association "Espoir et avenir pour tous à Claude Bernard" (19e). Montant : 1.200 euros.

2011, DUCT 82 - Subvention Fonds du Maire à l'association "Entraide et espoir" du 19e. Montant : 1.200 euros.

2011, DUCT 84 - Subvention Fonds du Maire à l'association "Les amis" du 17e. Montant : 5.000 euros.

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2011, DDEEES 97 - Signature d'une convention avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris pour l'attribution d'une subvention - Montant : 340 000 euros.

2011, DDEEES 98 - Subvention à la Fédération nationale des amicales aveyronnaises (12e). Montant : 8.000 euros.

2011, DDEEES 110 - Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris et Médiakiosk pour l'exploitation de quatre kiosques à journaux dans le cadre de l'opération Les Ambassadeurs de l'accueil.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2011, DASCO 10 - Indemnisation amiable, en réparation du préjudice corporel subi lors d'un accident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2011, DASCO 11 - Indemnisation amiable de tiers, en réparation du préjudice corporel subi par leur fils, lors d'un accident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2011, DASCO 18 - Signature d'un contrat de transaction avec la société YAMAHA MUSIC EUROPE, relatif à l'organisation, la mise en oeuvre et le suivi des ateliers bleus culturels et scientifiques dans les écoles élémentaires publiques de la Ville de Paris pour l'année scolaire 2009-2010, suite à un changement de dénomination et de numéro de SIREN.

2011, DASCO 49 - Lancement et autorisation de signature d'un marché de fourniture et livraison de divers matériels pédagogiques et ludo éducatifs nécessaires aux établissements scolaires et aux centres de loisirs de la Ville de Paris.

2011, DASCO 54 - Autorisation à M. le Maire de Paris de télécharger les éléments de l'application libre développée par la RIF pour la gestion des espaces numériques de travail (ENT), et d'en faire usage conformément aux dispositions de la licence d'utilisation correspondante.

2011, DPA 41 - Dépôt de la demande du permis de construire précaire en vue de la mise en place d'une construction provisoire pour le relogement de l'espace 1er livre et d'une classe de l'école maternelle en vue des travaux de reconstruction et d'extension du Groupe scolaire 99, rue Olivier de Serres 20, rue de la Saïda (15e).

2011, DPA 42 - Indemnisation amiable en réparation d'un préjudice subi suite à une canalisation de gaz percée lors des travaux de rénovation et de restructuration de l'école maternelle, 44, rue Emile Lepeu (11e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2011, DASCO 12 - Subvention à l'association Bibliothèque Braille Enfantine (11e). Montant : 2.000 euros.

2011, DPA 32 - Dépôts des demandes de permis de démolir et de construire relatives à la restructuration partielle en vue de l'amélioration des conditions d'accessibilité de l'école élémentaire 11 à 15, rue Froment (11e).

Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique DUBARRY, rapporteures.

2011, DASES 9 - Subvention de fonctionnement à la Fondation Claude Pompidou (Paris 1er) au titre de 2011 - Montant : 20 000 euros.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2011, DDEEES 93 - Subvention au comité Saints-Pères Grenelle (7e) pour les illuminations de fin d'année 2010. Montant : 9.000 euros.

2011, DDEEES 111 - Subvention à l'association des commerçants Rambuteau Marais (4e) pour les illuminations de fin d'année 2010. Montant : 8.500 euros.

2011, DDEEES 112 - Subvention à l'association Tocque Village (17e) pour les illuminations de fin d'année 2010. Montant : 3.000 euros.

2011, DDEEES 133 - Indemnisation amiable du bar BOTTE (12e) en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

2011, DDEEES 135 - Subvention à l'association pour la défense et l'animation des commerces et entreprises du quartier Montorgueil (2e) pour les illuminations de fin d'année 2010. Montant : 6.100 euros.

2011, DDEEES 136 - Indemnisation amiable de la boulangerie-pâtisserie au Flamant Rose (12e) en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

2011, DDEEES 138 - Signature d'un avenant de prolongation à la convention d'occupation du domaine public du 1er juin 2004 relative à l'exploitation de deux kiosques théâtre pour une durée d'un an (8e et 15e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2011, DPP 14 - Signature d'une convention avec la Protection civile de Paris pour l'attribution d'une subvention (18e). Montant : 6.000 euros.

2011, PP 11 - Modification de la délibération n° 2004 PP 100 des 27 et 28 septembre 2004 portant attribution d'une prime d'installation à certains personnels débutants de la préfecture de police relevant du statut des administrations parisiennes.

2011, PP 13 - Autorisation de signer une convention de groupement de commandes avec les services État de la préfecture de police pour le transport des personnels de la préfecture de police en situation de handicap.

2011, PP 14 - Marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence relatif à la réalisation de prestations de maintenance en vue d'assurer le maintien en condition opérationnelle du système informatique et des équipements associés du PCC et de gestion des sirènes. Approbation du principe de l'opération et des pièces du marché.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2011, DAJ 10 - Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Paris d'une part et Mme X et la Sté MILLENIUM d'autre part afin d'encadrer l'exploitation de la marque FORUM HOTEL & SPA IN PARIS.

2011, DAJ 12 - Approbation d'un contrat de transaction entre la Ville de Paris et un particulier portant sur l'indemnisation de son préjudice.

2011, DAJ 13 - Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Paris et la Sté ILIONA afin de mettre un terme au litige qui les oppose sur l'utilisation de la marque POINT-PARIS et des noms de domaine associés.

2011, DILT 7 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande, en deux lots, pour la maintenance, les contrôles et réparations des installations de distribution de carburants de la ville de Paris.

2011, DILT 8 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché négocié, à bons de commande pour les maintenances correctives et évolutive, l'assistance, le conseil et la formation au logiciel CENTRAL PARC du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux.

2011, DILT 10 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande pour la fourniture, en 4 lots séparés de véhicules utilitaires urbains à motorisation thermique et électrique et de leurs pièces détachées, de châssis cabines et de leurs pièces détachées, et de bennes à monter sur châssis cabines.

2011, DILT 12 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande pour la fourniture, en 2 lots séparés, de transpalettes et chariots élévateurs, de leur pièces détachées, produits, accessoires, et de leurs opérations de maintenance.

2011, DILT 13 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande relatifs à la fourniture d'articles vestimentaires destinés aux agents de la Ville de Paris, en 3 lots séparés.

2011, DILT 17 - Fixation des modalités d'organisation du travail des adjoints techniques motocyclistes du service technique des TAM, en application des dispositions du protocole d'accord cadre relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail et à l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail des agents de la Mairie.

2011, DILT 18 - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour des prestations de nettoyage par micro pulvérisation à titre ponctuel pour divers services de la Ville et du Département de Paris, et lancement et attribution du marché à bons de commande correspondant.

2011, DILT 22 - Approbation des modalités de lancement d'un marché à bons de commande de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de programmes fonctionnels et projets d'aménagement immobiliers de la Ville de Paris

2011, DRH 36 - Approbation des principes et des modalités de lancement d'un marché (article 30 du CMP) relatif à la préparation et la scolarité des agents des directions de la Ville de Paris en vue de l'obtention du diplôme de Cadre de santé.

2011, DRH 44 - Approbation des principes et des modalités de lancement d'un marché à bons de commande relatif à la préparation et la mise à niveau par correspondance aux concours d'attaché d'administrations parisiennes.

2011, DRH 47 - Approbation des modalités de lancement d'un appel d'offres concernant le transport par voie aérienne des personnels de la Ville de Paris et du Département de Paris et de leurs ayants droit se rendant en congés bonifiés au départ de Paris, dans les départements d'Outre-Mer ainsi que les prestations accessoires de fret.

2011, DSTI 16 - Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché relatif à la tierce recette applicative (TRA) pour la migration d'HR Access vers "Suite 7"

2011, DSTI 18 - Lancement d'un appel d'offres ouvert d'assistance à la maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de prestations de développements complémentaires de l'application Chronogestor de gestion des temps et de l'activité des personnels de la Ville de Paris

2011, DUCT 40 - Indemnisation d'Avanssur.

2011, SG 140 - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'assistance à l'amélioration et à la simplification des processus métier pour la Ville, le Département de Paris et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris et lancement et attribution du marché à bons de commande correspondant.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2011, DF 29 - DAJ 11 - Marché à bons de commande de conseil juridique relatif aux contrats complexes relevant de la Direction des Finances.

2011, SGCP 6 - Fixation des rémunérations annuelles maximums susceptibles d'être perçues par trois conseillers de Paris siégeant au conseil d'administration de la Société de gestion d'immeubles municipaux (SGIM)

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2011, DEVE 3 - Lancement d'un appel à candidature pour la reprise de trois lots composés chacun de deux chalets de vente dans divers endroits situés dans le Bois de Boulogne (16e).

2011, DEVE 38 - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre technique pour l'opération de remise en état des réseaux hydrauliques et des voiries dans le parc des Buttes Chaumont (19e) et autorisation de signer le marché correspondant.

2011, DEVE 40 - Aménagement de la seconde tranche du jardin Francis Bourgeois-Rosiers (4e) - Demandes d'autorisations administratives de travaux.

2011, DEVE 45 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les travaux de réalisation d'un assainissement autonome à la Ferme de Paris, 1 route du Pesage dans le bois de Vincennes (12e).

2011, DEVE 67 - Signature d'une convention avec l'association Emmaüs mettant à sa disposition une parcelle de terrain située dans le square Saint-Laurent au 68 boulevard de Magenta-119 rue du Faubourg Saint-Martin (10e), pour un usage de jardin partagé et d'insertion.

2011, DEVE 68 - Signature d'une convention avec l'association "Les Jardins du Chalet" mettant à sa disposition une parcelle de terrain située 18 rue du Chalet (10e), pour un usage de jardin partagé.

2011, DEVE 69 Signature d'une convention avec l'association "Régie de Quartier du 19e Nord" mettant à sa disposition une parcelle de terrain située dans le square Flandre Tanger Maroc au 49ter avenue de Flandre (19e) pour un usage de jardin partagé.

2011, DEVE 65 - Attribution de la dénomination Jean Allemane au square situé rues de Belfort et Mercoeur (11e).

2011, DEVE 76 - Attribution de la dénomination "square Théodore MONOD" au square situé 23, rue du Fer à Moulin (5e).

2011, DEVE 78 - Attribution de la dénomination Jardin Henri SAUVAGE à l'espace vert situé 5, rue des Amiraux (18e).

2011, DEVE 18 - Lancement d'un marché pour la fourniture de bacs extérieurs pour la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, ainsi qu'autorisation de le signer.

2011, DEVE 6 - Signature avec l'Etat, Université Paris Sud 11 et le Muséum National d'Histoire Naturelle, d'une convention pour la mise en place d'une licence professionnelle d'Aménagement du Paysage intitulée "Gestion environnementale du paysage végétal urbain".

2011, DEVE 59 - Subvention à l'association Prends-en de la Graine pour la troisième édition du festival d'animation et de fleurissement du quartier Montmartre-Abbesses (18e). Montant : 800 euros.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2011, CAB_MA 1 - Subvention à l'association AFRIKE-VENTS (93100 Montreuil) pour l'organisation du salon "Labo ethnique". Montant : 4.000 euros.

2011, CAB_MA 5 - Subvention à l'association Ecritures Théâtrales Contemporaines en Caraïbe (ETC Caraïbe) pour la remise de deux prix littéraires à des écrivains de l'Outre-mer et de la Caraïbe. Montant : 5 000 euros.

2011, CAB_MA 6 - Subvention à l'association des couleurs (18e) pour l'organisation de différentes manifestations culturelles en 2011. Montant : 3 000 euros.

2011, CAB_MA 8 - Subvention à l'association La Fabrique Insomniaque (93100 Montreuil) pour la représentation de la pièce de théâtre intitulée (Jaz) en 2011. Montant : 4.000 euros.

2011, CAB_MA 9 - Subvention à l'association pour la promotion de la lecture et de l'écriture (14e) (APLE14) pour l'organisation de manifestations autour de l'oeuvre du poète Aimé Césaire. Montant : 3 000 euros.

2011, CAB_MA 10 - Subvention à l'association pour le rassemblement, la coopération et l'action active pour le développement (11e) (ARCAAD) pour l'organisation d'une manifestation intitulée "Goûts et saveurs d'Outre-Mer". Montant : 5 000 euros.

2011, CAB_MA 11 - Subvention à l'association Science, Technologie, Art, Recherche (10e) (STAR) pour l'organisation d'un colloque sur le thème de la créolisation des cultures. Montant : 5 000 euros.

2011, CAB_MA 14 Subvention à l'association La Compagnie des Mornes Bleus pour l'organisation de plusieurs séances d'un spectacle intitulé "Conteur soleil raconte et chante" destiné aux enfants des centres aérés et aux familles à l'auditorium de l'Hôtel de Ville. Montant : 5 000 euros.

2011, DAC 57 - Signature d'un avenant à la convention annuelle d'objectifs passée avec l'association Orchestre de Paris (8e), pour l'attribution d'une subvention. Montant : 2.916.602 euros

2011, DAC 65 - Subvention à l'association Musique Ensemble XXe (20e). Montant : 14.000 euros.

2011, DAC 66 - Subvention à l'association Hippocampe Association pour la recherche en mime corporel (11e). Montant : 7.000 euros.

2011, DAC 89 - Signature d'une convention annuelle d'objectifs avec l'association A.R.C.A.L. (Atelier de recherche et de création pour l'art lyrique) (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 60.000 euros.

2011, DAC 90 - Subvention à l'association Maison des Cultures du Monde (6e). Montant : 13.000 euros.

2011, DAC 106 - Subvention à l'association Fonds Social Juif Unifié (5e). Montant : 10.000 euros.

2011, DAC 132 - Subvention à l'association Comité pour une maison des savoirs et des cultures de l'Est parisien dans la Maison des métallos dit Comité Métallos (11e). Montant : 15.000 euros

2011, DAC 139 - Subvention à l'association La Nuit comme en plein Jour (17e). Montant : 9.000 euros.

2011, DAC 149 - Subvention à l'association Collectif Musical International de Champigny sur Marne - Ensemble 2E2M - Paul Méfano (94500 Champigny sur Marne). Montant : 10.000 euros.

2011, DAC 164 - Subvention à la SARL Mélisse (77760 Villiers sous Grez). Montant : 5.000 euros

2011, DAC 166 - Subvention à l'Association Sylsyl (20e). Montant : 5.000 euros

2011, DAC 167 - Subvention à l'association Compagnie Extime (18e). Montant : 6.000 euros

2011, DAC 168 - Subvention à l'association La vie brève (20e). Montant : 6.000 euros.

2011, DAC 169 - Subvention à l'Association La Concordance des Temps (94250 Gentilly). Montant : 5.000 euros

2011, DAC 173 - Subvention à l'Association Compagnie Théâtrale Cazaril (11e). Montant : 9.000 euros

2011, DAC 174 - Subvention à l'Association Issue de Secours (93240 Villepinte) Montant : 7.000 euros

2011, DAC 178 - Subvention à l'Association L'Atelier de Mars (16e). Montant : 6.000 euros

2011, DAC 179 - Subvention à l'Association Compagnie Agathe Alexis (18e). Montant : 6.000 euros

2011, DAC 185 - Subvention à l'association Groupe Vocal Pro Homine (13e). Montant : 4.000 euros.

2011, DAC 186 - Subvention à l'association Le Choeur des Polysons (19e). Montant : 3.000 euros.

2011, DAC 187 - Subvention à l'association Choeurs d'enfants de Saint Christophe de Javel (15e). Montant : 4.000 euros.

2011, DAC 193 - Signature d'un avenant à convention pour l'attribution d'une subvention à l'association Théâtre Paris 14 (14e). Montant : 271.000 euros.

2011, DAC 195 - Signature d'un avenant à convention avec la S.A.R.L. Société de Production et de Gestion Théâtrales/Théâtre Paris-Villette (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 432.500 euros.

2011, DAC 197 - Subvention à l'association Modulable Urbain Réactif (M.U.R,11e). Montant : 17.000 euros.

2011, DAC 204 - Subvention à la Société à Responsabilité Limitée Impérial (12e) pour l'organisation du festival Les Femmes s'en mêlent en 2011. Montant : 15.000 euros

2011, DAC 206 - Subvention à l'association Echo Philharmonique Paris (18e). Montant : 1.000 euros

2011, DAC 208 - Subvention à l'association Cry d'Err Danse (15e). Montant : 3.000 euros

2011, DAC 210 - Subvention à l'association Son et Recherche électroacoustique (12e). Montant : 20.000 euros.

2011, DAC 217 - Subvention à l'association Et compagnie (11e). Montant : 4.000 euros

2011, DAC 218 - Subvention à l'association Compagnie Neshikot (19e). Montant : 8.000 euros

2011, DAC 219 - Subvention à l'association Le tas de sable - Ches panses vertes (80000 Amiens). Montant : 8.000 euros

2011, DAC 223 - Subvention à l'Association Rencontre pour la Pédagogie et l'Enseignement du Jazz (ARPEJ,10e). Montant : 3.000 euros.

2011, DAC 231 - Subvention à l'association Atelier Théâtre du Tourtour pour l'organisation de l'action Mélomania (4e). Montant : 5.000 euros.

2011, DAC 240 - Subvention à l'Association Simon Basinger pour l'organisation du festival la Semaine Internationale Poulenc (19e). Montant : 3.000 euros.

2011, DAC 247 - Subvention à l'association Compagnie les mains, les pieds et la tête aussi (69001 Lyon). Montant : 10.000 euros

2011, DAC 248 - Signature d'une convention avec l'association Culture et Bibliothèques pour Tous (15e) pour l'attribution d'une subvention. Montant 18.000 euros

2011, DAC 249 - Attribution de la dénomination Oscar Wilde à la bibliothèque Saint Fargeau située au 12, rue du Télégraphe (20e).

2011, DAC 261 - Signature d'un avenant à convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (4e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 359.905 euros.

2011, DAC 264 - Signature d'une convention avec l'Association de Culture Berbère (20e) pour le versement d'une subvention. Montant : 4.000 euros.

2011, DAC 268 - Subvention à la Compagnie RL (18e). Montant : 8.000 euros

2011, DAC 269 - Subvention à l'association Les ateliers d'artistes de Belleville (20e). Montant : 9.000 euros.

2011, DAC 276 - Subvention à l'association Choeur d'Oratorio de Paris (6e). Montant : 8.000 euros.

2011, DAC 279 - Subvention à l'association La Maison des Contes et des Histoires (4e). Montant : 1.500 euros.

2011, DAC 284 - Subvention à l'association LGBT Dance, Pride off (10e) pour l'organisation du Festival Jerk Off en 2011. Montant : 5.000 euros

2011, DAC 285 - Subvention à l'association 13 en vue (13e). Montant : 4.000 euros.

2011, DAC 293 - Subvention à l'association Bulles Zik (93260 Les Lilas) pour son action dans le 11e arrondissement. Montant : 11.000 euros.

2011, DAC 300 - Subvention à l'association La Voie des Livres (20e). Montant : 5.000 euros

2011, DAC 303 - Signature d'un premier avenant à la convention triennale 2010-2012 avec l'établissement public, industriel et commercial Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (8e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 200.000 euros

2011, DAC 304 - Subvention à l'Association Le Paris des Orgues (20 e). Montant : 5.000 euros.

2011, DAC 305 Subvention à l'association La Muse en Circuit 94140 Alfortville. Montant : 8.000 euros.

2011, DAC 310 - Subvention à l'association La Scène du Balcon (2e). Montant : 6.650 euros.

2011, DAC 319 - Sollicitation auprès de l'Etat Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles - l'octroi d'une subvention annuelle de fonctionnement pour le Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris.

2011, DAC 320 - Demande de subvention auprès de la Commission européenne au titre du Programme ERASMUS pour des activités menées par le Conservatoire à rayonnement Régional de Paris.

2011, DAC 321 - Subvention à l'association Les Ateliers du Père Lachaise Associés (20e). Montant : 6.000 euros.

2011, DAC 328 - Sollicitation de l'octroi d'une subvention auprès de la Région Ile-de-France pour la construction de la médiathèque Saint Lazare (10e).

2011, DAC 350 - Signature d'une convention avec l'ADAGP portant sur le paiement des droits d'auteurs relatifs à la présentation sur paris.fr et le portail des collections d'oeuvres gérées par l'ADAGP.

2011, DAC 357 - Signature de l'avenant n°1 à la convention avec la Société coopérative d'intérêt collectif SCIC SARL De rue et de cirque (19e), pour l'attribution d'une subvention. Montant : 233.450 euros.

2011, DICOM 7 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer la convention de mécénat relative à l'exposition "Paris au temps des Impressionnistes. Les chefs d'oeuvre du musée d'Orsay à l'Hôtel de Ville de Paris" entre la Ville de Paris et GDF-SUEZ.

2011, DPA 14 - Avenant n° 1 au marché d'assistance technique au maître d'ouvrage pour la phase Travaux et la mise en service de l'équipement signé avec le groupement EPOC INGENIERIE (mandataire) / NOBLE INGENIERIE dans le cadre de la création d'un centre dédié aux musiques actuelles et aux arts dans l'ancien théâtre de la Gaîté Lyrique (3e).

2011, DPA 36 - Indemnisation de la société BTNR CONSTRUCTIONS en réparation du préjudice subi à la suite de l'interruption du chantier de restructuration et d'extension de la bibliothèque Claude-Levi-Strauss, 41, rue de Flandre (19e).

2011, SG 75 - Signature d'une convention avec l'association Tribudom (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 51. 000 euros.

2011, SG 83 - Subvention à l'association Light Cone. Montant : 18 000 euros.

2011, SG 87 - Subvention à l'association Jangada afin qu'elle organise le 13e festival du cinéma brésilien de Paris. Montant : 2 500 euros.

2011, SG 103 - Subvention à l'association Documentaire sur grand écran (19e). Montant : 15. 000 euros.

2011, SG 104 - Subvention à l'association la Semaine du son (10e) pour l'organisation de la 8e édition de la Semaine du son de Paris. Montant : 4.000 euros.

2011, SG 106 - Subvention à l'Association Cinéma Indépendant pour la Diffusion (ACID). Montant : 5 000 euros.

2011, SG 109 - Signature d'une convention avec l'association Alliance (7e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 20. 000 euros.

2011, SG 120 - Signature d'une convention avec l'association du cinéma La Clef - L'usage du monde pour l'attribution d'une subvention. Montant : 25.000 euros.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2011, DAC 343 - Signature de conventions avec l'association Maison d'Europe et d'Orient (12e) pour l'attribution de subventions. Montant : 46.000 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Pascale BOISTARD, rapporteurs.

2011, DAC 105 - Subvention à l'association La Fabrique des petits hasards (13e) - Montant : 4.000 euros

2011, DAC 246 - Approbation des modalités de lancement de la consultation en 4 lots séparés pour la réalisation de diagnostics d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les bâtiments et édifices de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris.

2011, DAC 336 - Subvention à l'association des donateurs de voix Bibliothèque sonore de Paris Albert Roos (15e). Montant 7.000 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2011, DAC 238 - Autorisation de dépôt par le Ministère de la Culture et de la Communication d'une demande de permis de construire valant permis de démolir en vue du réaménagement du musée du Palais de Tokyo (16e).

M. Christophe GIRARD, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteurs.

2011, DAC 10 - DJS 207 - Signature avec l'association Progéniture de l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle 2009-2011 relative à l'attribution d'une subvention pour son action dans le 12e arrondissement. Montant : 34.000 euros.

2011, DAC 11 - DJS 162 - Signature avec l'association 11e Evénements de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2010-2012 relative à l'attribution d'une subvention (11e). Montant : 68.000 euros.

2011, DAC 80 - DJS 232 - Signature d'une convention avec l'association La Guinguette Pirate (13e) pour l'attribution d'une subvention au titre de ses activités en 2011. Montant : 94.000 euros.

M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2011, DDEEES 74 - Subventions à 8 associations étudiantes. - Montant total : 13.000 euros.

2011, DDEEES 78 - Signature d'une convention avec l'association "Groupement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées" (GENEPI) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 22.000 euros.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2011, DU 66 - Acte complémentaire à l'acte d'acquisition du 8 décembre 2005 et autorisation de dépôt des demandes de permis de démolir et de construire relatif au 27-35 rue Bréguet, 7-7bis et 9-19 villa Marcès (11e).

2011, DU 152 - Cession de gré à gré à la Société foncière des Murs des droits détenus par la Ville de Paris sur l'ensemble immobilier situé 2-20 rue de Cambronne et 7-13 rue de la Croix Nivert (15e).

2011, DU 146 - Attribution de la dénomination place du Révérend Père Carré à la place située à l'intersection de la rue du Faubourg Saint-Honoré et de la rue Berryer, devant l'église de l'Annonciation (8e).

2011, DU 150 - Substitution de la dénomination "Place Mahmoud Darwich" à celle de "esplanade Mahmoud Darwich" (6e).

2011, DU 168 - Attribution de la dénomination rue Gaston Gallimard à la partie publique de la rue Sébastien Bottin (7e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2011, DJS 149 - Contribution au programme annuel d'actions pour 2011 du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris destinée au Point d'Accès au Droit implanté au CIDJ. Montant : 10.000 euros.

2011, DJS 166 - Subvention à l'Office Régional des Oeuvres Laïques d'Education par l'Image et le Son - Oroléis de Paris. Montant : 2.000 euros.

2011, DJS 167 - Subvention à La Camillienne (12e). Montant : 3.500 euros.

2011, DJS 194 - Subvention à Ateliers Arc En Ciel 12 (12e). Montant : 3.000 euros.

2011, DJS 209 - Subvention à l'association La Compagnie Lavomatic. Montant : 1.400 euros.

2011, DJS 237 - Subvention à La Clairière (1er, 2e et 3e). Montant : 3.500 euros.

2011, DJS 277 - Subvention à l'association Les Ateliers de Natéma (20e). Montant : 3.000 euros.

2011, DJS 328 - Signature d'un marché article 30 relatif à la gestion du centre d'animation Saint Michel (6e) et ses annexes Hautefeuille (6e) et La Bourdonnais (7e).

2011, DJS 329 - Signature d'un marché article 30 relatif à la gestion du centre d'animation Simon Lefranc (4e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2011, DJS 203- DPVI 303 - Signature d'une convention triennale avec l'association Strata'j'm Paris pour l'attribution d'une subvention - Montant : 12.000 euros.

2011, DJS 219 - DPVI 351 - Subvention à Solidimey (18e). Montant : 3.000 euros.

2011, DJS 247 - DPVI 331 - Subvention à l'association MACAO Ecriture(s) (13e). Montant : 2.000 euros.

2011, DJS 248 - DPVI 332 - Subvention à l'association Canal Marches (20e). Montant : 3.000 euros.

2011, DJS 251 - DPVI 316 - Subvention à l'association Travail Au Noir (17e). Montant : 2.500 euros.

2011, DJS 254 - DPVI 313 - Subvention à l'Association de Culture Berbère (20e). Montant : 3.000 euros.

2011, DJS 255 - DPVI 314 - Subvention à l'association AOCSA La 20e Chaise (20e). Montant : 3.000 euros.

2011, DJS 270 - DPVI 315 - Subvention à l'association Atellanes (19e). Montant : 6.000 euros.

2011, DJS 274 - DPVI 317 - Subvention à l'association Sirius Productions (18e). Montant : 5.000 euros.

2011, DJS 278 - DPVI 319 - Subvention à l'association Actions Jeunes (17e). Montant : 7.000 euros.

2011, DJS 279 - DPVI 318 - Subvention à l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation - APASO. Montant : 3.000 euros.

2011, DJS 281 - DPVI 320 - Subvention à l'association Les Commun'Arts (11e). Montant : 5.000 euros.

2011, DJS 282 - DPVI 324 - Signature d'une convention annuelle avec l'association Réseau 2000 (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 2.500 euros.

2011, DJS 287 - DPVI 326 - Subvention à l'Association Jeunesse Education (20e). Montant : 5.000 euros.

2011, DJS 288 - DPVI 330 - Subvention à l'association Archipélia (20e). Montant : 2.000 euros.

2011, DJS 300 - DPVI 338 - Subvention à l'association Carrefour 14. Montant : 3.000 euros.

2011, DJS 307 - DPVI 334 - Subvention à l'association Par les Mots et Merveilles (20e). Montant : 2.000 euros.

2011, DJS 308 - DPVI 333 - Signature d'une convention annuelle avec l'association Microlithe pour l'attribution d'une subvention. Montant : 2.000 euros.

2011, DJS 311 - DPVI 341 - Subvention à l'association Les Petits Débrouillards Ile-de-France. Montant : 2.000 euros.

2011, DJS 312 - DPVI 342 - Subvention à l'association Origines O (13e). Montant : 2.000 euros.

2011, DJS 313 - DPVI 434 - Subvention à l'association Zarts Prod. Montant : 2.000 euros.

2011, DJS 317 - DPVI 336 - Subvention à l'association 13 pour Tous (13e). Montant : 2.000 euros.

2011, DJS 318 - DPVI 346 - Subvention à Art-Exprim 18. Montant : 5.000 euros.

2011, DJS 323 - DPVI 340 - Subvention à l'association Oasis 18. Montant : 3.000 euros

2011, DJS 324 - DPVI 347 - Subvention à Percussion Art. Montant : 3.500 euros

2011, DJS 325 - DPVI 339 - Subvention à l'association Rythme Tout Terrain Production (17e). Montant: 2.500 euros.

2011, DJS 351 - DPVI 348 - Subvention à l'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (10e). Montant : 2.000 euros.

M. Bruno JULLIARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2011, SG 16 - Signature d'un avenant n°2 à la convention passée avec l'association Amicale du Nid (10e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 38. 000 euros.

2011, SG 17 - Signature d'un avenant n°2 à la convention passée avec l'association Altaïr (92000 NANTERRE) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 41 000 euros.

2011, SG 19 - Signature d'une convention avec l'association Foyer Jorbalan (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 22.000 euros.

2011, SG 20 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Charonne (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30. 000 euros.

2011, SG 22 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Accompagnement Lieux d'accueil Carrefour éducatif et social (06100 NICE) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 20.000 euros.

2011, SG 27 - Subvention à l'association Archives, Recherches et Cultures Lesbiennes (12e) pour le développement de son Centre de documentation. Montant : 8 000 euros.

2011, SG 30 - Subvention à l'association CINEFFABLE (93100 MONTREUIL) pour ses projections de films. Montant : 8.000 euros.

2011, SG 31 - Subvention au Comité pour une Maison des Savoirs et des Cultures de l'Est Parisien dans la Maison des Métallos (Comité des Métallos) pour son parcours filles/femmes. Montant : 3.500 euros.

2011, SG 32 - Signature d'un avenant à la convention triennale avec l'association Graines de Soleil pour l'attribution d'une subvention (18e). Montant : 15 000 euros.

2011, SG 38 Subvention à l'association Pulsart (93100 Montreuil), pour son action menée en faveur de l'égalité femmes/hommes. Montant : 5.000 euros.

2011, SG 40 - Subvention à l'Association de Culture Berbère (20e). - Montant : 4.000 euros.

2011, SG 52 - Signature d'un avenant à convention du 6 juillet 2009 avec l'association CIDFF de Paris pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50 000 euros.

2011, SG 56 - Subvention à la Fédération Nationale Solidarité Femmes (19e) pour son observatoire parisien des violences faites aux femmes. Montant : 15 000 euros.

2011, SG 62 - Subvention à l'association Primo Levi (11e). Montant : 8.000 euros.

2011, SG 125 - Subvention à l'association Femmes de la Terre (19e) pour son action en faveur des femmes. Montant : 1.500 euros.

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

2011, SG 54 - Signature d'un avenant à la convention passée avec le Comité Contre l'Esclavage Moderne (CCEM) (11e) pour son action en faveur des femmes victimes d'esclavage domestique. Montant : 36.000 euros.

Mme Fatima LALEM et Mme Yamina BENGUIGUI, rapporteures.

2011, SG 59 - DASES 7 - Signature d'un avenant n°2 à la convention passée avec l'association Maison des Femmes de Paris (12e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

Mme Fatima LALEM et Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteures.

2011, DVD 39 - Signature avec Réseau Ferré de France d'une convention désignant la Ville de Paris maître d'ouvrage unique des études et travaux relatifs à la démolition du pont rail rue de Patay (13e) nécessaire à l'extension du Tramway T3.

2011, DVD 91 - Signature avec la RATP d'une convention relative à la remise d'ouvrage et aux conditions d'exploitation de la voie Sérurier de la Porte de Pantin jusqu'au Canal de l'Ourcq dans le cadre de l'opération de construction de l'atelier garage du Tramway T3 sur le site sportif Jules Ladoumègue (19e).

2011, DVD 27 - Aménagement de la rue Gaston Tessier (19e) représentant la bordure Sud du secteur Mac Donald-Eole Evangile (GPRU Paris Nord Est). Approbation du bilan de la concertation préalable relative à l'aménagement et du projet en vue d'une enquête publique.

2011, DVD 95 - Réalisation des franchissements du faisceau ferré Saint Lazare, ZAC Clichy Batignolles à Paris (17e). Signature de la convention de financement avec la SNCF relative aux modalités d'accompagnement des travaux de reconnaissance de sols menés par la Ville de Paris.

2011, DVD 82 - Signature du marché de contrôle technique relatif aux installations électriques d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore.

2011, DVD 103 - Indemnités amiables de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris. Montant: 68.366,58 euros.

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

2011, DPE 26 - Signature avec le Syndicat Marne Vive d'une convention fixant les modalités de participation de la Ville de Paris aux études d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Marne Confluence.

2011, DPE 30 - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'association "Programme Solidarité-Eau".

2011, DPE 37 - Approbation des modalités de passation, sur appel d'offres ouvert, d'un marché de travaux et d'un marché de services pour la réhabilitation des ouvrages d'assainissement visitables du 3e arrondissement de Paris.

2011, DPE 38 - Approbation des modalités d'attribution de trois marchés pour la réhabilitation des branchements particuliers du réseau d'assainissement parisien.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2011, DPE 1 - DEVE 57 - Adhésion de la Ville de Paris à l'association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE) et versement des cotisations au titre de l'année 2011. Montant : 1.343 euros.

Mme Anne LE STRAT, M. François DAGNAUD et M. Denis BAUPIN, rapporteurs.

2011, DPE 42 - Signature d'une convention entre la Ville de Paris et le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), relative aux modalités de financement de la première phase des travaux de réhabilitation du tronçon aval du collecteur Marceau (17e) et à Levallois-Perret.

2011, DVD 96 - Approbation de l'étude d'impact du barrage de Trilbardou (77) sur la rivière Marne et autorisation de solliciter des subventions auprès de la Région d'Île de France et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de prendre toute décision en résultant.

Mme Anne LE STRAT, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2011, DPE 29 - DGRI 12 - Signature d'une convention avec l'association Eau Vive, pour l'attribution d'une subvention relative à son projet : "L'eau et l'assainissement pour un développement humain durable dans la commune rurale de Torodi au Niger".

Mme Anne LE STRAT, M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2011, DLH 3 - Location par bail emphytéotique, au profit de Paris Habitat - OPH, de l'immeuble communal 9 rue de la Tombe Issoire (14e).

2011, DLH 49 - Autorisation à M. le Maire de Paris de conclure un avenant au bail emphytéotique conclu les 26-27 octobre 2006 au profit du Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) visant à insérer dans son assiette 2 lots communaux supplémentaires dépendant de l'immeuble en copropriété - 77 rue des Haies (20e).

2011, DLH 51 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris à l'emprunt PLUS à contracter par la RIVP en vue du financement du programme de construction comportant 15 logements PLUS - 31 rue de la Cour des Noues (20e).

2011, DLH 53 - Modification de la garantie accordée par la Ville de Paris à l'Eco prêt réhabilitation à contracter par Immobilière 3F en vue du financement du programme de réhabilitation de 138 logements sociaux, 111-113 boulevard Macdonald (19e).

2011, DLH 61 - Avenant au bail emphytéotique conclu les 26 et 27 octobre 2006 au profit du Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) visant à insérer dans son assiette 2 lots communaux supplémentaires dépendant de l'immeuble en copropriété situé 77 rue des Haies (20e).

2011, DLH 64 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de l'immeuble communal 98 rue de la Folie Méricourt (11e).

2011, DLH 67 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris aux emprunts complémentaires PLA-I et PLUS à contracter par la RIVP pour le financement du programme de construction de 50 logements jeunes travailleurs PLA-I et de 49 logements étudiants PLUS 2-4, rue Bruneseau (13e).

2011, DLH 72 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de l'immeuble communal 1 bis rue Cadet (9e).

2011, DLH 77 - Signature d'une convention avec l'association Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne pour l'attribution d'une subvention. Montant : 85.312 euros.

2011, DLH 83 - Octroi d'une garantie complémentaire de la ville de Paris pour un emprunt PLA-I à contracter par l'association FREHA en vue du financement d'un programme de réhabilitation résidence de 56 logements-foyers PLA-I, 20 boulevard Voltaire (11e).

2011, DLH 85 - Modifications de l'assiette du bail emphytéotique conclu le 10 mars 2004 avec l'OPAC de Paris, devenu depuis lors PARIS HABITAT - OPH, portant location de l'immeuble 1 à 9 rue Jules Védrières à Saint Denis (93).

2011, DLH 86 - Approbation du principe d'indemnisation de l'entreprise Forclum pour les travaux d'électricité supplémentaires réalisés au 38 rue des Amandiers (20e).

2011, DLH 107 - Modification du règlement d'attribution des subventions de la Ville de Paris pour les travaux d'amélioration de l'habitat.

2011, DLH 110 - Signature d'un avenant à la convention relative à l'OPAH Villa d'Este place de Vénétie (13e). Modification du règlement d'attribution des aides aux travaux de la Ville de Paris.

2011, DLH 111 - Octroi de la garantie de la Ville pour des emprunts à contracter par SOGEMAC HABITAT en vue du financement d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 11 logements PLUS, 7 logements PLA-I et 4 logements PLS et un local d'activités, 123 boulevard de l'Hôpital (13e).

2011, DLH 116 - Transfert au profit de SOGEMAC HABITAT des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Paris à la SA d'HLM Logikia pour le financement de divers programmes de logements sociaux.

2011, DU 59 - Cession à Fréha des lots de copropriété 2 et 7 dépendants de l'immeuble situé 95 rue Villiers de l'Isle Adam (20e).

2011, DU 114 - Cession de caves situées dans la copropriété 70 rue Léon Frot et 2 rue de la Folie Régnault (11e) : cession de la cave correspondant au lot n°11 à la SCI les Bordes et cession des caves correspondant aux lots n°9 et 10 à la SCI les Fontenilles.

2011, DU 118 - Cession à la SGIM de 44 lots de copropriété dépendants de l'ensemble immobilier 108-108 bis avenue d'Italie (13e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2011, DU 5 - Cession du Château de Bellefontaine situé à Samois sur Seine et à Avon (77).

2011, DU 16 - Cession d'une pisciculture située à La Genevraye (77690) et Episy (77250)

2011, DU 157 - Cession d'un terrain communal à Ivry sur Seine dans le Val de Marne en vue de la réalisation d'une opération hôtelière.

2011, DU 159 - Procédure de déclassement du domaine public fluvial concernant une emprise de terrain située aux Pavillons-sous-Bois (Seine Saint Denis).

2011, SG 5 - Adhésion de la Ville de Paris au Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités territoriales, et versement de la cotisation 2011. Montant : 8 216,52 euros.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2011, DU-DEVE 26 - Cession de la parcelle communale, cadastrée C 36, située 229 à 231 avenue de Fontainebleau à Thiais (94), au profit du Conseil Général du Val de Marne. Signature d'une convention de travaux dans le cadre de la cession de la parcelle C 36.

M. Pierre MANSAT, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteurs.

2011, SG 122 - Signature d'un projet de convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'association des exploitants de Bercy Village pour l'organisation de l'édition 2011 du Festival de l'Oh.

2011, SG 123 - Signature d'un projet de convention de coopération entre la Ville de Paris et le Conseil général du Val-de-Marne pour l'organisation de l'édition 2011 du Festival de l'Oh !

M. Pierre MANSAT, Mme Anne LE STRAT, rapporteurs.

2011, DDEEES 58 - Signature d'une convention avec l'association CASDAL (14e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 27.000 euros.

2011, DDEEES 60 - Signature d'une convention avec l'association La Clairière (2e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 38.000 euros.

2011, DDEEES 62 - Signature d'une convention avec l'association Belleville (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 35.000 euros.

2011, DDEEES 63 - Signature d'une convention avec l'association Espace 19 (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 38.000 euros.

2011, DDEEES 109 - Subvention au titre de l'exercice 2011 à la régie à autonomie financière et personnalité morale chargée de la gestion de l'école supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris (ESPCI). - Montant : 2.000.000 euros.

2011, DDEEES 114 - Signature d'une convention avec le Comité International des jeux mathématiques pour l'attribution d'une subvention. Montant : 40.000 euros.

2011, DDEEES 130 - Signature d'un avenant à la convention de partenariat - 2010-2012 avec l'association "Silicon Sentier" (2e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 63 000 euros.

2011, DPA 1 - Indemnisation de la Ville de Paris par la Société KONÉ à raison du défaut d'entretien des ascenseurs de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielle (ESPCI) (5e).

2011, DPA 27 - Indemnisation de la société FONCIA FRANCO SUISSE, syndic de l'immeuble, 1-3, rue Pierre Bourdan, à raison du préjudice subi lors de la réalisation des travaux de réhabilitation et d'extension de l'école Boule, 5-9, rue Pierre Bourdan (12e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2011, DA 3 - Approbation et signature d'une convention de groupement de commande entre la Ville et de Département de Paris pour la fourniture et la livraison de vaisselle et d'ustensiles de cuisine destinés aux services de la Ville et du Département de Paris et approbation des modalités de lancement et d'attribution du marché à bons de commande correspondant.

2011, DA 4 - Marchés à bons de commande relatifs à des prestations d'impression et de routage des publications légales du Bulletin Municipal Officiel et du Bulletin Départemental Officiel, en 3 lots séparés.

2011, DA 10 - Lancement du lot 3 de fourniture de gâteaux sucrés et salés issue du commerce équitable et/ou de l'agriculture biologique de la consultation pour la fourniture de boissons, de produits de la chocolaterie, de sucre et de produits alimentaires de petite épicerie pour l'ensemble des services de la Ville et du Département de Paris en 4 lots séparés.

2011, DAJ 6 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 5 et 19 avril, le 3 mai 2011.

2011, DICOM 9 - Approbation du principe et des modalités d'attribution de l'accord-cadre mono attributaire relatif à la scénographie des expositions de l'Hôtel de Ville de Paris.

2011, DICOM 10 - Approbation d'un accord-cadre relatif à la location de matériel et de prestations associées dans le domaine audiovisuel (image, sonorisation et lumière).

2011, DICOM 11 - Approbation du principe et des modalités de passation d'un accord-cadre relatif aux prestations d'impression numérique sur supports

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2011, DFPE 61 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte garderie Coquin'ours (8e). Montant : 78.395 euros.

2011, DFPE 62 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de l'établissement multi accueil Quai des Ours (10e). Montant : 251.728 euros.

2011, DFPE 63 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de l'établissement multi accueil Au Fil des Ours (11e). Montant : 174.325 euros.

2011, DFPE 65 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de l'établissement multi-accueil Le 14e Ours (14e). Montant : 494.960 euros.

2011, DFPE 67 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Arc en Ciel (15e). Montant : 41 036 euros.

2011, DFPE 68 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Violet (15e). Montant : 153 052 euros.

2011, DFPE 70 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte garderie Calin'ours(16e). Montant : 46. 422 euros.

2011, DFPE 71 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte garderie Les Oursons (16e). Montant : 45. 705 euros.

2011, DFPE 72 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte garderie Teddy Club (16e). Montant : 89. 421 euros.

2011, DFPE 73 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de l'établissement multi accueil La Cité des Ours (18e). Montant : 155. 189 euros.

2011, DFPE 74 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de l'établissement multi accueil Le Grand Ours (18e). Montant : 197 525 euros.

2011, DFPE 78 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Caramel pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective en appartements "La Maison des Oursons" (12e et 19e). Montant : 375. 557 euros.

2011, DFPE 79 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Arthur et Marine pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective en appartements Nieuport (13è). Montant : 103.222 euros.

2011, DFPE 80 - Signature d'un avenant N° 2 à la convention passée avec l'association Arthur et Marine pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective en appartements Christiani (18e). Montant : 104. 056 euros.

2011, DFPE 188 - Signature de deux conventions passées avec l' Association pour la Diversité Culturelle et Sociale - l'Enfance en Couleurs (11e) pour l'attribution d'une subvention d'équipement et d'une subvention de fonctionnement. Montant total: 398.701 euros.

2011, DFPE 190 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Square Bande (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 54.022 euros.

2011, DFPE 200 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association La Maison Kangourou pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour la structure multi-accueil Lafayette (10e). Montant : 208.806 euros.

2011, DFPE 201 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association La Maison Kangourou pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour la structure multi-accueil Valmy (10e). Montant : 171.364 euros.

2011, DFPE 202 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association La Maison Kangourou pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour la structure multi-accueil Hauteville(10e). Montant : 282.513 euros.

2011, DFPE 204 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association La Maison Kangourou pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour la structure multi-accueil Chevreuil (12e). Montant : 279.874 euros.

2011, DFPE 205 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association La Maison Kangourou pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour la structure multi-accueil Auriol (13è). Montant : 310.769 euros.

2011, DFPE 206 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association La Maison Kangourou pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour la structure multi-accueil Saussure (17e). Montant : 140.443 euros.

2011, DFPE 207 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association La Maison Kangourou pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour la structure multi-accueil Jacquemont (17e). Montant : 167.690 euros.

2011, DFPE 208 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association La Maison Kangourou pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour la structure multi-accueil Roussel (17e). Montant : 219.982 euros.

2011, DFPE 209 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association La Maison Kangourou pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour la structure multi-accueil Chapelle(18e). Montant : 132.734 euros.

2011, DFPE 215 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association SAINT SIMON (7e) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement du jardin d'enfant Les Lutins. Montant : 23. 065 euros.

2011, DFPE 292 - Convention avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon relative à l'attribution de subventions de fonctionnement pour sa plate forme de services à la personne. Montant : 50.000 euros.

2011, DFPE 287 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande de prestations de nettoyage de locaux de divers établissements de la petite enfance de la Ville de Paris en 5 lots séparés.

2011, DFPE 289 - Signature avec le syndicat des copropriétaires de l'immeuble situé 86 rue de la Mare (20e) d'une convention de recouvrement des frais de fourniture d'eau au profit de la halte garderie implantée dans l'immeuble, apurement du passif dû audit syndicat.

2011, DFPE 303 - Autorisation à M. le Maire de Paris de procéder à l'indemnisation amiable de la compagnie ACM-IARD, assureur, subrogée dans les droits de son assurée, dont la salle de bains a été sinistrée suite à un dégât des eaux provenant de la crèche située 19 bis rue Pelleport (20e).

2011, DFPE 304 - Autorisation au Maire de Paris de procéder à l'indemnisation amiable du Centre d'action sociale de la Ville de Paris dont les locaux ont été sinistrés suite à un dégât des eaux en provenance de la crèche située 37, rue Bayen (17è)

2011, DFPE 305 - Signature avec Paris Habitat OPH de la convention de recouvrement des charges d'eau et des charges communes dues au titre du logement de fonction de la crèche située 171, rue de Crimée (19e).

2011, DFPE 306 - Autorisation au Maire de Paris de signer avec Paris Habitat OPH la convention de recouvrement des charges communes dues au titre de la crèche sise 26 impasse Sainte Marthe (10e).

2011, DFPE 307 - Signature avec Paris Habitat OPH de la convention de recouvrement des charges d'eau et des charges communes dues au titre du logement de fonction de la crèche située 8, place des Magasins de l'Opéra Comique (17è) et du parking correspondant.

2011, DFPE 308 - Signature avec Paris Habitat OPH de la convention de recouvrement des charges d'eau et des charges communes dues au titre du logement et des parkings de fonction de la crèche située 18, rue du Moulin de la pointe (13e).

2011, DFPE 309 - Signature avec Paris Habitat OPH de la convention de recouvrement des charges d'eau et des charges communes dues au titre du logement et des parkings de fonction de la crèche située 12, rue Gaston Rebuffat (19e).

2011, DFPE 310 - Signature avec Paris Habitat OPH d'une convention de recouvrement des charges d'eau et des charges communes dues au titre de la crèche située 141, rue de la Convention (15e), ainsi que du logement et du parking de fonction.

2011, DFPE 311 - Signature avec Paris Habitat OPH d'une convention de recouvrement des charges d'eau et des charges communes dues au titre du logement de fonction de la crèche située 2, rue Maurice Maignen (15e).

2011, DFPE 312 - Autorisation au Maire de Paris de procéder à l'indemnisation amiable de l'INRA dont les locaux ont été sinistrés suite à un dégât des eaux provenant de la crèche située 145, rue de l'Université (7e).

2011, DFPE 336 - Indemnisation amiable de la SAGECO SA D'HLM dont les locaux ont été sinistrés suite à un dégât des eaux en provenance de la crèche Emile Zola (15e).

2011, DPA 31 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre passé avec la société SEPR, pour l'opération de restructuration et d'extension de la crèche collective sise 7, rue de la Mare (20e).

2011, DPA 33 - Indemnisation de la Ville de Paris par le Cabinet DEGUELDRE suite à la pose d'une grille séparative entre le mur mitoyen de la crèche collective, 15-17, rue Pierre Picard et de l'immeuble, 2/4/6, rue Livingstone (18e).

2011, DU 117 - ZAC Claude Bernard - Quai de la Charente : Acquisition en l'état futur d'achèvement d'un volume à usage d'équipement multi-accueil petite enfance située 115 boulevard Macdonald (19e).

2011, DU 131 - Acquisition en l'état futur d'achèvement d'un volume à usage d'équipement multi-accueil petite enfance située 2 avenue du Docteur Gley (20e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2011, DAC 258 - Subvention de fonctionnement à La Demeure historique (5e). Montant : 10.000 euros.

2011, DAC 275 Subvention à l'Association Les Amis de la Commune de Paris 1871. Montant : 4.800 euros.

2011, DAC 306 - Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la participation au financement des travaux concernant les objets mobiliers classés conservés dans les églises, propriétés de la Ville de Paris.

2011, DAC 313 - Subvention à la Société d'Histoire et d'Archéologie du XIIIe arrondissement de Paris (13e). Montant : 4.000 euros.

2011, DAC 315 - Subvention à l'association GHAMU (5e). Montant: 5.000 euros

2011, DUCT 99 - Acceptation du legs particulier consenti par M. Jean CLAVERIE à la Ville de Paris, au bénéfice du Musée Carnavalet.

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2011, DDEEES 68 - Aménagement et réduction du temps de travail à la DDEEES.

2011, DDEEES 107 - Avenant au protocole d'accord pour la mise en oeuvre du Plan Local d'Insertion et l'Emploi sur les territoires des 11e et 12e arrondissements de Paris.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2011, DGRI 26 - Subvention à l'association Cá e lá, Troupe de Théâtre (94400 Vitry sur Seine). Montant : 2. 000 euros

2011, DGRI 30 - Signature d'une convention avec la Maison des Journalistes (15e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 29.000 euros.

2011, DGRI 32 - Subvention à l'association Clowns sans Frontières (19e). Montant : 10.000 euros.

2011, DGRI 35 - Signature d'une convention avec l'association AIDES (93508 Pantin) pour le centre de dépistage anonyme et gratuit d'Oran, en Algérie, en partenariat avec l'association de Protection contre le Sida, pour l'attribution. Montant : 15.000 euros.

2011, DGRI 36 - Signature d'une convention avec l'association Croix Rouge Française (14e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 215.000 euros.

2011, DGRI 37 - Signature d'une convention avec le Groupement d'intérêt Public ESTHER (Ensemble pour une Solidarité Thérapeutique Hospitalière en Réseau contre le Sida). Montant : 140 000 euros.

2011, DGRI 38 - Signature d'une convention avec Médecins Sans Frontières (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant: 125.000 euros

2011, DGRI 39 - Signature d'une convention avec l'association Moto Action (78350 JOUY EN JOSAS) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 55 000 euros.

2011, DGRI 41 - Signature d'une convention avec l'association Sida Info Service (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 150.000 euros.

2011, DGRI 43 - Signature d'une convention avec l'association Solidarité Sida (11e) pour l'attribution d'une subvention à la Plateforme ELSA. Montant : 50.000 euros

2011, DGRI 46 - Signature d'une convention avec la Municipalité d'Amman et l'AFD pour le projet d'Appui à la mise en oeuvre du Schéma Directeur Transports et Mobilité. Montant : 19.720 euros.

2011, DGRI 48 - Subvention à l'association Fédération Pionnières. Montant : 10 000 euros.

2011, DGRI 49 - Signature d'une convention avec l'association Solidarité Enfants Sida (19e), pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2011, DPVI 31 - Association AAB - Participation financière de la Ville de Paris pour l'aménagement d'un local associatif sis 1 rue Francis Picabia dans le quartier Politique de la Ville Belleville/Amandiers (20e). Montant : 17.050 euros.

2011, DPVI 62 - Signature de conventions avec diverses associations créatrices de 33 emplois d'adultes relais pour l'attribution d'une subvention. Montant total : 151.964 euros.

2011, DPVI 68 - Participation financière de la Ville de Paris pour la réalisation de travaux dans deux locaux du 18e arrondissement au profit de l'association Salle Saint-Bruno. Montant total : 12 450 euros.

2011, DPVI 70 - Association Les enfants du Danube - Participation financière de la Ville de Paris pour l'aide à l'installation dans les nouveaux locaux sis au 29 Boulevard d'Algérie (19e). Montant : 5.000 euros.

2011, DPVI 79 - Participation financière de la Ville de Paris pour la réalisation de travaux dans un local sis 10 rue Saint-Mathieu (18e) au profit de l'association Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Paris-Nord-Est. Montant total : 3 700 euros.

2011, DPVI 350 - Signature d'une convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Paris et l'association Carrefour 14 dans le cadre de la Politique de la Ville.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2011, DPVI 75 - DJS 341 - Signature d'une convention avec l'association Jeunes Amis du Marais - AJAM (10e) pour la gestion d'un lieu d'accueil innovant pour les jeunes, dénommé 10e UNITED.

Mme Gisèle STIEVENARD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2011, DASES 13 - Fixation de la redevance annuelle due par l'association " Coup de Main " pour l'occupation temporaire de 2 appartements du 47 rue de Dantzig (15e).

2011, DASES 14 - Fixation de la redevance annuelle due par le Groupement d'Intérêt Public Samusocial de Paris pour l'occupation temporaire des locaux situés 3-5 rue Oscar Roty à Paris (15e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2011, DAC 109 - Subvention au Service juridique et social de l'Ile-de-France de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (20e). Montant : 850 euros.

2011, DAC 120 - Subvention au Comité du 14e arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (14e). Montant : 780 euros.

2011, DAC 122 - Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A, Comité du 16e arrondissement). Montant : 800 euros.

2011, DAC 123 - Subvention au Comité du 17e arrondissement de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A) (17e). Montant : 1.200 euros.

2011, DAC 124 - Subvention au Comité de Paris du 18e arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A). Montant : 1.000 euros.

2011, DAC 125 - Subvention au Comité du 19e arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Tunisie Maroc FNACA (19e). Montant : 950 euros.

2011, DAC 126 - Subvention au Comité local du 20e arrondissement de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie. Montant 1.100 euros.

2011, DAC 155 - Signature d'une convention avec le Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie (13e) pour l'attribution d'une subvention Montant : 34.000 euros.

2011, DAC 271 - Subvention à l'association Mémoire juive de Paris, (4e). Montant : 3.000 euros.

2011, DAC 282 - Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie - Comité du 13e arrondissement. Montant : 1.100 euros.

2011, DAC 296 - Subvention au Comité du Souvenir du 1er arrondissement. Montant : 600 euros.

2011, DAC 308 - Subvention à l'Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre et des combattants pour l'amitié la solidarité, l'antifascisme et la paix (3e). Montant 1.200 euros.

2011, DAC 311 - Subvention au Comité de Liaison des Associations d'Anciens Combattants Déportés Résistants Veuves de Guerre du 3e arrondissement. Montant : 1.000 euros.

2011, DAC 322 - Subvention au Comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre du 3e arrondissement de Paris. Montant : 850 euros.

2011, DAC 330 - Subvention à l'association Les oublié(e)s de la mémoire Association civile homosexuelle du devoir de mémoire (10e). Montant 2.000 euros.

2011, DAC 334 - Subvention au Comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre du 6e arrondissement (6e). Montant : 1.100 euros.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2011, DAC 33 - Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Milan Rastislav Štefánik 6 rue Leclerc (14e). Montant : 5.831 euros.

Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2011, CAB_MA 3 - Subvention à l'association Groupement Culturel Marie-Galantais - GCMG (92700 Colombes) pour l'organisation d'une manifestation festive et sportive à destination des jeunes et des familles. Montant : 3 000 euros.

2011, DJS 2 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 2e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. Montant : 8.000 euros.

2011, DJS 4 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 4e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. Montant : 14.000 euros.

2011, DJS 9 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 9e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. Montant : 12.500 euros.

2011, DJS 11 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 11e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. Montant : 22.500 euros.

2011, DJS 15 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 15e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. Montant : 22.000 euros.

2011, DJS 22 - Subventions à sept associations parisiennes. Montant total : 24.500 euros

2011, DJS 25 - Subventions à quatorze associations parisiennes. Montant total : 21.700 euros.

2011, DJS 29 - Subventions à trois associations dont l'activité s'exerce dans le cadre de plusieurs arrondissements. Montant total : 21.200 euros.

2011, DJS 36 - Subventions à sept associations du 3e arrondissement. Montant total : 13.100 euros.

2011, DJS 46 - Subventions à huit associations du 10e arrondissement. Montant total : 12.750 euros.

2011, DJS 49 - Subventions à treize associations du 12e arrondissement. Montant total : 21.100 euros.

2011, DJS 51 - Subventions à quatorze associations du 13e arrondissement. Montant total : 31.900 euros

2011, DJS 53 - Subventions à neuf associations du 14e arrondissement. Montant total : 17.300 euros.

2011, DJS 55 - Subventions à quatorze associations du 15e arrondissement. Montant total : 19.150 euros.

2011, DJS 57 - Subventions à six associations du 16e arrondissement. Montant total : 10.050 euros

2011, DJS 61 - Subventions à neuf associations du 19e arrondissement. Montant total : 16.471 euros.

2011, DJS 69 - Signature d'une convention avec la Ligue Ile-de-France de Basket-Ball pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2011, DJS 72 - Signature d'une convention avec le Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré de Paris (USEP Paris) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 25.000 euros.

2011, DJS 74 - Signature d'une convention avec le Comité Départemental de Rugby pour l'attribution d'une subvention. Montant : 34.000 euros.

2011, DJS 77 - Signature d'une convention avec le Sporting Club Nord Parisien (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 16.000 euros.

2011, DJS 79 - Signature d'une convention avec Paris Amicale Camou (7e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 16.000 euros.

2011, DJS 80 - Signature d'une convention avec le Comité Départemental de Handball de Paris (15e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 13.000 euros.

2011, DJS 83 - Signature d'une convention avec l'association Paris Profession Sport et Jeunesse (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 45 000 euros.

2011, DJS 87 - Signature d'une convention avec la Ligue de Paris de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées (14e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 32.000 euros.

2011, DJS 92 - Signature d'une convention avec GRS Paris Centre (1er) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2011, DJS 95 - Signature d'une convention avec l'Association Sportive du Bon Conseil (7e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 15.000 euros.

2011, DJS 97 - Signature d'une convention avec le Club d'Escrime de la Tour d'Auvergne (9e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 70.000 euros.

2011, DJS 98 - Signature d'une convention avec le Club Populaire Sportif du 10e pour l'attribution d'une subvention. Montant : 12.000 euros.

2011, DJS 101 - Signature d'une convention avec l'Union Sportive Olympiades Massif Central (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 25.000 euros.

2011, DJS 102 - Signature d'une convention avec le Football Club des Gobelins (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 64.000 euros.

2011, DJS 103 - Signature d'une convention avec le Sporting Club de Paris (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 45.000 euros.

2011, DJS 104 - Signature d'une convention avec Paris 13 Tennis de Table (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 28.900 euros.

2011, DJS 105 - Signature d'une convention avec La Domrémy Basket 13 (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 13.000 euros.

2011, DJS 109 - Signature d'une convention avec Rugby Club Paris 15 pour l'attribution d'une subvention. Montant : 25.000 euros.

2011, DJS 114 - Signature d'une convention avec l'association Nicolaïte de Chaillot (16e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 22.000 euros.

2011, DJS 115 - Signature d'une convention avec le Club Sportif Ternes Paris Ouest (17e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 18.500 euros.

2011, DJS 116 - Signature d'une convention avec Championnet Sports (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 90.000 euros.

2011, DJS 118 - Signature d'une convention avec Espérance Sportive Parisienne (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 64.500 euros.

2011, DJS 127 - Signature d'une convention avec le Paris Beach Volley (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.000 euros.

2011, DJS 169 - Signature d'une convention avec la Fédération Française de Handball pour l'attribution d'une subvention à l'occasion de l'organisation de la 24e édition du Tournoi FDJ de Paris les 8 et 9 janvier 2011 au P.O.P.B. Montant : 30.000 euros.

2011, DJS 172 - Signature d'une convention avec la Fédération Française d'Athlétisme pour l'attribution d'une subvention à l'occasion de l'organisation des championnats d'Europe d'athlétisme en salle. Montant : 185.000 euros.

2011, DJS 186 - Subvention à la Fédération Française de Savate Boxe Française et disciplines associées à l'occasion de l'organisation des championnats de France Elite de Savate le 7 mai 2011 à Coubertin. Montant : 15.000 euros.

2011, DJS 188 - Signature d'une convention avec la Fédération Française de Triathlon pour l'attribution d'une subvention en vue de l'organisation du Triathlon de Paris les 9 et 10 juillet 2011. Montant : 30.000 euros.

2011, DJS 222 - Signature d'une convention avec l'Association des Personnels Sportifs des Administrations Parisiennes - Ville de Paris (APSAP-VP) pour l'attribution d'une subvention pour la saison 2011-2012. Montant : 156.000 euros.

2011, DJS 231 - Signature d'un avenant de prolongation du marché d'exploitation de la piscine Georges-Vallerey (20e) passé avec la société Carilis.

2011, DJS 240 - Signature d'une convention avec le Comité Départemental de Golf (16e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.000 euros.

2011, DJS 262 - Signature d'une convention avec le Paris Cycliste Olympique (12e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.000 euros.

2011, DJS 273 - Conclusion d'un avenant n° 1 à la convention du 8 octobre 2009 entre la Ville de Paris et le club Issy Paris Hand et attribution d'un complément de subvention de 100.000 euros pour la saison 2010-2011.

2011, DJS 355 - Lancement d'un marché relatif à la mise en place et à l'organisation d'animations sportives et récréatives pendant l'opération Paris Plages 2011 pour 18 lots.

2011, DPA 26 - Indemnisation de la Société RENOVER suite aux préjudices subis dans le cadre des travaux d'accessibilité des personnes handicapées au centre sportif Georges Rigal, 115, boulevard de Charonne (11e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

2011, DJS 82 - Signature d'une convention avec le Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides (7e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 20.000 euros.

2011, DJS 184 - Signature d'une convention avec la Fédération Française Handisport pour l'attribution d'une subvention. Montant 122.730 euros.

2011, DJS 185 - Signature d'une convention avec la Fédération Française Handisport pour l'attribution d'une subvention à l'occasion des Rencontres Handisport les 16 et 17 septembre 2011. Montant : 15.000 euros.

2011, DJS 335 - Signature d'une convention avec la Fédération Française Handisport pour l'attribution d'une subvention à l'occasion de l'organisation de la Coupe du Monde de foot fauteuil électrique du 30 octobre au 7 novembre 2011. Montant : 20.000 euros.

2011, DJS 261 - Subvention à deux associations dont l'activité s'exerce dans le cadre de plusieurs arrondissements. Montant total : 1.150 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2011, DJS 339 - Subventions auprès de la Fédération Française de Football, du Conseil Régional d'Ile de France et du Centre National pour le Développement du Sport pour la création d'un terrain de football en gazon synthétique sur la plaine de jeux d'Orly (94310).

M. Jean VUILLERMOZ, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2011, DAJ 7 - Communication de la liste de marchés attribués du 11 février 2011 au 7 avril 2011.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2011, CAS 3 - Communication relative au bilan d'activité de la commission pour l'entrée en résidence du CASVP et des admissions en EHPAD de l'établissement public pour l'année 2010.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

Liste des membres présents en Commission.

1ère Commission

MM. Jean-François LEGARET, David ALPHAND, Julien BARGETON, Jacques BRAVO, Jean-Pierre CAFFET, Pierre GABORIAU, Mmes Geneviève BERTRAND, Laurence DREYFUSS, MM. Sylvain GAREL, Bernard GAUDILLÈRE, Mme Camille MONTACIÉ, MM. Mao PENINOÛ et Daniel VAILLANT.

2e Commission

Mmes Claudine BOUYGUES, Geneviève BERTRAND, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mmes Seybah DAGOMA, Maïté ERRECART, MM. Didier GUILLOT, Jean-Louis MISSIKA, Mmes Valérie MONTANDON, Valérie SACHS et M. Christian SAUTTER.

3e Commission

M. Claude DARGENT, Mme Marinette BACHE, MM. Denis BAUPIN, Jérôme COUMET, Mme Laurence DOUVIN, MM. Rémy FERAUD, François LEBEL, Mme Annick LEPETIT, MM. Christophe NAJDOVSKI et Jean VUILLERMOZ.

4e Commission

Mme Aline ARROUZE, M. Denis BAUPIN, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, François DAGNAUD, Mmes Isabelle GACHET, Fabienne GASNIER, Fabienne GIBOUDEAUX, Anne Le STRAT, M. Daniel MARCOVITCH et Mme Annick OLIVIER.

5e Commission

Mmes Sylvie WIEVIORKA, Myriam EL KHOMRI, MM. Jean-Jacques GIANNESINI et Mao PENINOÛ.

Excusés : M. Hamou BOUAKKAZ et Mme Gisèle STIEVENARD.

6e Commission

Mmes Karen TAÏEB, Pascale BOISTARD, Liliane CAPELLE, Véronique DUBARRY, Myriam EL KHOMRI, M. Romain LEVY et Mme Olga TROSTIANSKY.

Excusées : Mmes Catherine BRUNO et Martine MERIGOT de TREIGNY.

7e Commission

Mmes Emmanuelle BECKER, Marie-Annick BARTHE, M. Hervé BENESSIONO, Mmes Colombe BROSSEL, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Bruno JULLIARD, Christophe NAJDOVSKI et Jean VUILLERMOZ.

Excusés : Mme Michèle BLUMENTHAL et M. Richard STEIN.

8e Commission

M. René DUTREY, Mmes Roxane DECORTE, Laurence DREYFUSS, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Jérôme DUBUS et François VAUGLIN.

Excusée : Mme Anne HIDALGO.

9e Commission

Mme Geneviève BERTRAND, M. Thierry COUDERT, Mme Danielle FOURNIER, M. Christophe GIRARD, Mmes Laurence GOLDGRAB, Héléne MACÉ de LÉPINAY, Danièle POURTAUD, MM. Hermano SANCHES-RUIVO et Pierre SCHAPIRA.

Excusée : Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, MM. Hervé BENESSIONO, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Héléne BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand

DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, M. Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mmes Camille MONTACIÉ, Valérie MONTANDON, Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, MM. Yves POZZO di BORGIO, Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés :

M. Pierre AIDENBAUM, Mme Yamina BENGUIGUI, MM. Bernard DEBRÉ, M. Bruno JULLIARD, Mme Christine LAGARDE.

Absente :

Mme Firmine RICHARD.

Annexe n° 2 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Deposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	date de vote
2e	2e	1		UMPPA	LAMOUR, MENGUY	CM	V	SG 156	Mise en place d'une évaluation annuelle des activités de la Maison des initiatives étudiantes	MISSIKA	Rejeté	16-mai-11
1ère	2e	2		UMPPA	LAMOUR, MENGUY	CM	V	SG 156	Revalorisation de la bourse municipale d'enseignement supérieur	MISSIKA	Rejeté	16-mai-11
1ère	2e	3		UMPPA	LAMOUR, LEGARET	CM	V	SG 156	PIPp en faveur des investissements au profit de la recherche Innovation enseignement supérieur	MISSIKA	Rejeté	16-mai-11
6e	6e	4		PCF-PG	BROSSAT	CM	V	SGCP 8	Soutien à l'insertion des mères de familles monoparentales,	TROSTIANSKY	Retiré	17-mai-11
6e	6e	5		PCF-PG	BROSSAT	CM	V	SGCP 8	Expérimentation du dispositif "Peditibus",	TROSTIANSKY	Retiré	17-mai-11
6e	6e	5bis	109	Exécutif		CM	V	SGCP 8		TROSTIANSKY	Adopté	17-mai-11
6e	6e	6	110	UMPPA	DOUVIN, BOULAY-ESPERONNIER, CHERICOUX, DECORTE, BENESSIANO	CM	V	SGCP 8	Mise en place d'un comité de suivi des préconisations du rapport de la MIE familles monoparentales,	TROSTIANSKY	Adopté	17-mai-11
8e	8e	7		UMPPA	DOUVIN	CM	V	DU 22	Offre de places de stationnement	HIDALGO	Rejeté	16-mai-11
8e	8e	8		UMPPA	LAMOUR	CM	V	DU 22	Respect des engagements du Maire en faveur de la mixité sociale	HIDALGO	Rejeté	16-mai-11
8e	8e	9		UMPPA	LAMOUR	CM	V	DU 22	Réalisation d'équipements publics	HIDALGO	Rejeté	16-mai-11
8e	8e	10		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, DE CLERMONT-TONNERRE, MENGUY	CM	A	DU 64	Programme d'aménagement	HIDALGO	Adopté	16-mai-11
8e	8e	11		Exécutif	HIDALGO	CM	A	DU 143	Rectification d'une erreur matérielle dans les visas	HIDALGO	Adopté	16-mai-11
8e	8e	12		EELVA	BOUTAJULT	CM	Vnr	-	Etablissement d'un chemin de circulation piéton nord-sud à travers le chantier des Halles	HIDALGO	Retiré	16-mai-11
8e	8e	13		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, DE CLERMONT-TONNERRE, MENGUY	CM	Vnr	-	Devenir de l'immeuble 54, boulevard Lerebvre (15e)	HIDALGO	Rejeté	16-mai-11
8e	8e	14		UMPPA	KUSTER, DE PANAFIEU, DOUVIN, BENESSIANO,	CM	Vnr	-	Préemption d'un bien 5, villa Guizot (17e)	HIDALGO	Rejeté	16-mai-11
8e	8e	15		Exécutif	MANO	CM	A	DLH-DU-DDEES 63	Maintien du DPUR sur 5 copropriétés du secteur Moignon, Sainte Marthe	MANO	Adopté	17-mai-11

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CC	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	date de vote
8e	8e	16		Exécutif	MANO	CM	A	DLH 115	Modification de l'imputation budgétaire	MANO	Adopté	17-mai-11
8e	8e	17	111	PS-RGA	CHERKI	CM	Vnr	-	Etat de dégradation de l'immeuble 8, rue de la Gaîté (14e)	MANO	Adopté	17-mai-11
8e	8e	18		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr	-	Accès au logement social pour les demandeurs en situation de handicap	MANO	Retiré	17-mai-11
Séance	8e	18bis	112	Exécutif		CM	Vnr			MANO	Adopté	17-mai-11
8e	8e	19	113	UMP	GOUJON, LAMOUR, POIRAULT GAUVIN, DE CLERMONT- TONNERRE, MENGUY	CM	Vnr	-	Devenir des locataires de la tour H 15, dite "Beaugrenelle"	MANO	Adopté	17-mai-11
4e	8e	20		UMP	P GOUJON JF LAMOUR JB MENGUY	CM	Vnr	-	Etat des canalisations de l'ensemble immobilier des Frères Voisins géré par Paris-Habitat	MANO	Rejeté	17-mai-11
Séance	8e	20bis	114	Exécutif		CM	Vnr			MANO	Adopté	17-mai-11
1ère	8e	21		CI	DUBUS, TACHENE, CUIGNACHE- GALLOIS	CM	Vnr	-	Financement régional de l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne	MANO	Rejeté	17-mai-11
8e	8e	22	115	PS-RGA	LEPETIT, KLUGMAN, GACHET	CM	V	DU 127	Maintien du même nombre de logements pour les étudiants	MANSAT	Adopté	17-mai-11
1ère	9e	23		PS-RGA	VAILLANT	CM	A	DAC 98	Augmentation de la subvention	GIRARD	Retiré	17-mai-11
9e	9e	24		EELVA	FOURNIER, GAREL	CM	A	DAC 98	Demande d'augmentation de la subvention,	GIRARD	Retiré	17-mai-11
Séance	9e	24bis		Exécutif		CM	A	DAC 98		GIRARD	Adopté	17-mai-11
9e	9e	25		Exécutif	GIRARD	CM	A	DAC 158	Augmentation de la subvention correspondante,	GIRARD	Adopté	17-mai-11
9e	9e	26		Exécutif	GIRARD	CM	A	SG 110	Rectification d'une erreur matérielle	GIRARD	Adopté	17-mai-11
9e	9e	27		PS-RGA	CHERKI, POURTAUD, POLSKI, SANCHES-RUIVO	CM	Vnr	-	Devenir de la salle Marius-Magnin	GIRARD	Retiré (non présenté)	17-mai-11
9e	9e	28		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr	-	Demande de soutien financier à la 5e Coupe du Monde de Slam	GIRARD	Rejeté	17-mai-11
9e	9e	29		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr	-	Organisation de Paris Danses en Seine	GIRARD	Retiré	17-mai-11
9e	9e	30		Exécutif	POURTAUD	CM	A	DAC 207	Indication d'un avis	POURTAUD	Adopté	17-mai-11
9e	9e	31		PS-RGA	GOLDGRAB, ALAYRAC, BROS,	CM	Vnr	-	Bâches publicitaires sur les monuments parisiens	POURTAUD	Retiré	17-mai-11
9e	9e	32		EELVA	FOURNIER, BOUTAULT, GAREL	CM	Vnr	-	Bâches publicitaires sur les monuments parisiens	POURTAUD	Retiré	17-mai-11

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CC	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	date de vote
Séance 9e	9e	32bis	116	Exécutif		CM	Vnr			POURTAUD	Adopté	17-mai-11
9e	9e	33	117	PS-RGA	KLUGMAN	CM	Vnr	-	Solidarité avec Maïkel NABIL SANAD	SCHAPIRA	Adopté	17-mai-11
9e	9e	34		CI	DUBUS	CM	Vnr	-	Attribution du titre de Citoyen d'Honneur de la Ville de Paris à Guillermo Farinas	SCHAPIRA	Retiré (non présenté)	17-mai-11
8e	9e	35	118	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Dénomination d'un lieu, d'une place, d'une rue ou d'une plaque en hommage à Bruno Lenoir et Jean Diot	VIEU CHARIER	Adopté	17-mai-11
9e	9e	36		CI	DUBUS	CM	Vnr	-	Erection d'un monument aux morts en opération extérieure	VIEU CHARIER	Retiré	17-mai-11
1ère	1ère	37	119	PS-RGA	VAUGLIN, BLOCHE	CM	Vnr	-	Devenir du bâtiment situé 69, boulevard de Charonne (11e)	GAUDILLERE	Adopté (amendement oralement)	17-mai-11
2e	2e	38		UMPPA	KUSTER, DE PANAFIEU, DOUVIN	CM	Vnr	-	Implantation d'emplacements d'information municipale au marché Lebon	COHEN-SOLAL	Rejeté	17-mai-11
2e	2e	39	120	PS-RGA	CHEKRI	CM	Vnr	-	Moyens mis à la disposition de la Maison de la Justice et du Droit du 14e ardt	ERRECARTE	Adopté	17-mai-11
2e	2e	40	121	PS-RGA	CHARNOZ	CM	Vnr	-	Suppression de 1.800 postes à pôle emploi	SAUTTER	Adopté	17-mai-11
3e	3e	41		EELVA	V DUBARRY C NAJDOVSKI	CM	V	DVD 105	Réaménagement global de la voirie rue Eugène Varlin (10e)	LEPETIT	Retiré	17-mai-11
3e	3e	42		EELVA	C NAJDOVSKI	CM	V	DVD 105	Réalisation d'une liaison cyclable Canal Saint-Martin-Bois de Vincennes	LEPETIT	Rejeté	17-mai-11
3e	3e	43		UMPPA	POIRAUT-GAUVIN PGOUJON	CM	V	DVD 105	Transmissions des études relatives au projet de bandes Harmonie au maire du 15e	LEPETIT	Rejeté	17-mai-11
3e	3e	44		PS-RGA	D VAILLANT	CM	Vnr		Avenir des gares de Saint Ouen et Ornano	LEPETIT	Retiré	17-mai-11
1ère	3e	45		EELVA	FOURNIER, GAREL	CM	Vnr	-	Avenir des gares de Saint Ouen et Ornano	LEPETIT	Retiré	17-mai-11
9e	3e	46		UMPPA	KUSTER, COUDERT	CM	Vnr	-	Affectation de la gare de Saint-Ouen	LEPETIT	Rejeté	17-mai-11
Séance 3e	3e	46bis	122	Exécutif		CM	Vnr				Adopté	17-mai-11

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	date de vote
3e	3e	47	123	PS-RGA	M. BLUMENTHAL	CM	Vnr		Circulation des cycles à plus de deux roues dans les voies réservées ouvertes à la circulation des cycles	LEPETIT	Adopté	17-mai-11
3e	3e	48	124	EELVA	C. NAJDOVSKI F. GIBOUDEAUX	CM	Vnr	-	Renforcement de l'offre de bus dans le bois de Boulogne par le prolongement de la ligne de bus 63	LEPETIT	Adopté	17-mai-11
3e	3e	49	125	EELVA	D. BAUPIN C. NAJDOVSKI D. FOURNIER	CM	Vnr	-	Maintien de Vogüé	LEPETIT	Adopté	17-mai-11
3e	3e	50		UMPPA	P. GOUJON CLERMONT TONNERRE DOUVIN	CM	Vnr	-	Création de points de rechargement pour les vélos électriques	LEPETIT	Retiré (non présenté)	17-mai-11
3e	3e	51		UMPPA	GOUJON LAMOUR MENGUY	CM	Vnr	-	Parking situé avenue de la Porte Brancion, requalification de la zone en places de stationnement	LEPETIT	Rejeté	17-mai-11
3e	3e	52		Non inscrit	MARTINS	CM	Vnr		Relatif à l'avenue du Général Leclerc	LEPETIT	Rejeté	17-mai-11
1ère	4e	54	126	UMPPA	COUDERT	CM	Vnr	-	gommages à mâcher sur l'espace public parisien	DAGNAUD	Adopté	17-mai-11
8e	4e	55		CI UMPPA	DATI, DUMONT, POZZO DI BORGIO	CM	Vnr	-	Manifestations sur le plateau Joffre et travaux de consolidation de celui-ci	GIBOUDEAUX	Retiré (non présenté)	17-mai-11
1ère	4e	56		Non inscrit	MARTINS	CM	Vnr	-	Prévention de la sécheresse et réduction des consommations d'eau à Paris	LE STRAT	Retiré	17-mai-11
5e	5e	57		EELVA	S. GAREL D. FOURNIER J. BOUTAULT	CM	Vnr	-	Charte parisienne de la participation: abaissement du seuil de la demande	BOUAKKAZ	Retiré	17-mai-11
Séance	5e	57bis	127	Exécutif		CM	Vnr			BOUAKKAZ	Adopté	17-mai-11
5e	5e	58		Exécutif		CM	A	PP 12	Modification tableaux attribution des marchés	EL KHOMRI	Adopté	17-mai-11
5e	5e	59		UMPPA	P. GOUJON G. POIRAULT-GAUVIN	CM	Vnr	-	Horaires d'intervention des correspondants de nuit dans le 15e	EL KHOMRI	Retiré	17-mai-11
1ère	5e	60		PS-RGA	MALAYRAC, GOLDGRAB, BROS	CM	Vnr	-	Horaires d'intervention des correspondants de nuit	EL KHOMRI	Retiré	17-mai-11

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	date de vote
Séance 5e	5e	60bis	128	Exécutif		CM	Vnr			EL KHOMRI	Adopté	17-mai-11
3e	5e	61		UMPPA	LAMOUR GOUJON BERTHAULT	CM	Vnr	-	Information relative à la municipalisation de la voie privée de la cité du labyrinthe et audit sur les votes privées	EL KHOMRI	Rejeté	17-mai-11
5e	5e	62		CI	L ASMANI	CM	Vnr	-	Trafic de drogue passage du Prado	EL KHOMRI	Retiré (non présenté)	17-mai-11
Séance 5e	5e	62bis		Exécutif		CM	Vnr			EL KHOMRI	Retiré (non présenté)	17-mai-11
Séance 6e	6e	62 A	129	Exécutif		CM	Vnr		Suppression de postes d'enseignants dans le 14e arrdt	BOISTARD	Adopté	17-mai-11
7e	7e	63	130	PS-RGA	POLSKI, CHERKI	CM	Vnr	-		BROSSEL	Adopté	17-mai-11
6e	7e	64	131	PS-RGA	COHEN-SOLAL	CM	Vnr	-	Maintien des personnels spécialisés de l'Education nationale au centre médico-psycho-pédagogique Claude Bernard (5e),	BROSSEL	Adopté	17-mai-11
6e	7e	65	132	PS-RGA	POLSKI, CHERKI	CM	Vnr	-	Création d'un poste d'enseignant spécialisé au sein du groupe scolaire thérapeutique de l'hôpital Sainte-Anne	BROSSEL	Adopté	17-mai-11
7e	7e	66		EELVA	GAREL, DUBARRY	CM	Vnr	-	Demande de retrait du système "base-élèves" dans les écoles du 1er degré	BROSSEL	Retiré (non présenté)	17-mai-11
7e	7e	67	133	EELVA	BOUTAULT, FOURNIER, BAUPIN	CM	Vnr	-	Débat sur la question des repas végétariens lors des états généraux de la pause méridienne	BROSSEL	Adopté	17-mai-11
7e	7e	68	134	PCF-PG	CORBIERE	CM	Vnr	-	Situation des lycées municipaux parisiens	BROSSEL	Adopté	17-mai-11
7e	7e	69	135	UMPPA	LAMOUR, GOUJON, MENGUY, BENESSIONO	CM	Vnr	-	Expérimentations pour lutter contre le harcèlement à l'école	BROSSEL	Adopté (amendé oralement)	17-mai-11
7e	7e	70		Non inscrit	MARTINS	CM	Vnr	-	Approvisionnement local des cantines parisiennes	BROSSEL	Rejeté	17-mai-11
7e	7e	71		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr	-	Subventions des structures confessionnelles d'accueil de la petite enfance	NAJDOVSKI	Rejeté	17-mai-11

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	date de vote
7e	7e	72		UMP-PA	KUSTER, BENESSIANO	CM	Vnr	-	Effectifs dans les équipements petite enfance du 17e arrdt	NAJDOVSKI	Rejeté	17-mai-11
7e	7e	73		Exécutif		CM	A	DJS 91	Augmentation de la subvention	VUILLERMOZ	Adopté	17-mai-11
7e	7e	74		PS-RGA	BLOCHE	CM	A	DJS 91	Augmentation à 45.000 euros de la subvention	VUILLERMOZ	Adopté	17-mai-11
7e	7e	75	136	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Partenariat entre la Ville de Paris et la Commission football loisirs	VUILLERMOZ	Adopté	17-mai-11
7e	7e	76	137	CI	DUBUS, POZZO DI BORGIO	CM	Vnr	-	Soutien officiel à la candidature d'Annecy pour les JO d'hiver 2018	VUILLERMOZ	Adopté	17-mai-11
1ère	7e	77		PS-RGA	COUMET, BARTHE	CM	Vnr	-	Transfert des équipements de proximité du site de Carpentier à la mairie d'arrondissement	VUILLERMOZ	Retiré	17-mai-11
1ère	6e	1		EELVA	CONTASSOT	CG	A	DASES 302 G	Dispositif d'aide d'urgence envers les réfugiés tunisiens	BOISTARD	Retiré	16-mai
Séance	6e	1 BIS		Exécutif		CG	A	DASES 302 G		BOISTARD	Adopté	16-mai
1ère	6e	2	18	PS-RGA	CAFFET, BLOCHE	CG	V	DASES 302 G	Situation des migrants tunisiens	BOISTARD	Adopté	16-mai
6e	6e	3		CI	CUIGNACHE-GALLOIS, BRUNO	CG	V	DVD 100 G	Formation des conducteurs du service PAM,	DUBARRY	Retiré	16-mai
6e	6e	4		PCF-PG	BECKER	CG	Vnr	-	Opposition au projet de déménagement du Service des Majeurs protégés du centre hospitalier Sainte-Anne,	LE GUEN	Rejeté	16-mai
Séance	6e	4bis	19	Exécutif		CG	Vnr			LE GUEN	Adopté	16-mai
6e	6e	5	20	PCF-PG	ARROUZE	CG	Vnr	-	Condition d'attribution d'un titre de séjour pour les étrangers malades,	LE GUEN	Adopté	16-mai
6e	6e	6		PCF-PG	BROSSAT	CG	Vnr	-	Action en faveur de l'appel lancé par l'association "Label Beauté Noire" contre le blanchiment de la peau	LE GUEN	Retiré	16-mai
Séance	6e	6bis	21	Exécutif		CG	Vnr			LE GUEN	Adopté	16-mai
6e	6e	7		PCF-PG	BROSSAT, LHOSTIS	CG	Vnr	-	Journée mondiale de la drépanocytose	LE GUEN	Retiré	16-mai
Séance	6e	7bis	22	Exécutif		CG	Vnr			LE GUEN	Adopté	16-mai
6e	6e	8	23	PCF-PG	ARROUZE	CG	Vnr	-	Maintien des activités et des emplois de l'Institut de puériculture et de périnatalogie de Paris,	LE GUEN	Adopté	16-mai

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CC	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	date de vote
6e	6e	9	24	Non inscrit	MARTINS	CG	Vnr	-	Proposition d'organisation des services d'urgence et de garde pharmaceutique de Paris par l'Agence régionale de santé Ile-de-France,	LE GUEN	Adopté	16-mai
6e	6e	10	25	Non inscrit	MARTINS	CG	Vnr	-	Maintien des activités et des emplois de l'institut de puériculture et de périnatalogie de Paris,	LE GUEN	Adopté	16-mai
6e	6e	11		Exécutif	TROSTIANSKY	CG	A	DASES 104 G	Rectification d'une erreur matérielle,	TROSTIANSKY	Adopté	16-mai
1ère Séance	6e	12		EELVA PCF-PG	GAREL, BAUPIN...	CG	V	DDEES 41 G	Developpement de "carrés aux biffins"	TROSTIANSKY	Retiré	16-mai
	6e	12bis	26	Exécutif		CG	Vnr		relatif aux marchés à la sauvette	TROSTIANSKY	Adopté	16-mai
1ère	6e	13	27	PCF-PG	LHOSTIS	CG	Vnr	-	Hébergement de nuit et ouverture d'un lieu d'accueil caserne "Château Landon"	TROSTIANSKY	Adopté	16-mai
6e	6e	14		Non inscrit	MARTINS	CG	Vnr	-	Domiciliation administrative des personnes sans domicile fixe à Paris,	TROSTIANSKY	Rejeté	16-mai

Le projet de délibération SGCP 7 a été retiré de l'ordre du jour.

Commentaire de la séance	Ordre du jour	Adopté	En C	En V	En A	Objet	VOTE	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST
64	62A	129	OK	Ver			Adopté							X	
74	43	130	OK	Ver		Suppression de postes d'enseignants dans le 14e arrt.	Adopté			X				X	
74	44	131	OK	Ver		Mission des parents spécialisée de l'éducation nationale au centre médico-psycho-pédagogique Charles Bernini (93).	Adopté			X				X	
74	45	132	OK	Ver		Célestin (10e zone émettant spécialiste au sein du groupe scolaire théologique de l'hôpital Saint-Arne.	Adopté			X				X	
74	47	133	OK	Ver		Débat sur la question des repas végétariens lors des états généraux de la pause méditerranéenne	Adopté							X	
74	48	134	OK	Ver		Situation des lycées municipaux parisiens	Adopté								X
74	49	135	OK	Ver		Expérimentation pour lutter contre le harcèlement à l'école	Adopté (amendé seulement)								X
74	70		OK	Ver		Approvisionnement local des cantines parisiennes	Rejeté	X				X			
74	71		OK	Ver		Subventions des structures confessionnelles d'accueil de la petite enfance	Rejeté		X		X				
74	72		OK	Ver		Efficacités dans les équipements petite enfance du 17e arrt.	Rejeté	X		X					
74	73		OK	A	D18 91	Augmentation de la subvention	Adopté								X
74	74		OK	A	D18 91	Augmentation à 4.000 euros de la subvention	Adopté								X
74	75	136	OK	Ver		Partenariat entre la Ville de Paris et la Commission football loisirs	Adopté								X
74	76	137	OK	Ver		Soutien efficace à la candidature d'Amey pour les JO d'hiver 2018	Adopté			X					

Sommaire

Ouverture de la séance.	450	IV - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris, relative à la politique et la gestions des ressources humaines de la Ville de Paris.	495
Observations sur le fonctionnement de la 1ère Commission.	450	V - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris, relative à l'avenir du Paris Saint-Germain Football club.	497
Adoption de comptes rendus.	453	VI - Question d'actualité posée par M. Georges SARRE, conseiller non-inscrit, à M. le Maire de Paris, relative au Revenu de Solidarité Active à Paris.	499
2011, SG 156 - Paris, métropole innovante : communication sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'une évaluation annuelle des activités de la maison des Initiatives Étudiantes. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la revalorisation de la bourse municipale d'enseignement supérieur. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux investissements consacrés à l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur.	453	Suspension et reprise de la séance.	500
2011, DU 22 - Application et modification des existants du droit de préemption urbain renforcé (DPRU) sur certaines réserves inscrites au PLU. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au droit de préemption urbain général. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux respects des engagements du Maire en faveur de la mixité sociale. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réalisation d'équipements publics.	477	2011, DU 160 - Autorisation de dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet de restructuration du site de la Samaritaine (1er).	500
2011, DU 44 - Objectifs de la restructuration du secteur Paul Bourget - Porte d'Italie (13e) et modalités de la concertation ; - Principe de lancement d'un appel d'offre en vue de passer un marché de maîtrise d'oeuvre et de coordination urbaines.	480	<u>Vœu</u> déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'établissement d'un chemin de circulation piéton Nord-Sud à travers le chantier des Halles.	502
2011, DU 64 - 102,104,108 rue Castagnary (15e) : Signature avec la société Pitch Promotion d'un protocole d'accord relatif au remboursement des parcelles et à la réalisation d'une opération de construction sur l'ensemble de l'emprise.	482	<u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au devenir de l'immeuble situé 54, boulevard Lefebvre dit "immeuble des Ponts et Chaussées".	503
2011, DU 143 - Déclassement d'une emprise de 40 mètres carrés environ située impasse Grisel (15e).	486	<u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la préemption d'un bien situé 4-4 bis, rue du Colonel Moll - 5, villa Guizot, en vue d'y réaliser un équipement de petite enfance.	504
2011, DU 153 - Terrain municipal situé place de la Porte de Vanves (14e) : autorisation de signer un protocole d'accord avec la société BOISSÉE FINANCES.	487	2011, DU 147 - Attribution de la dénomination "rue Léo Fränkel" à la voie identifiée par l'indicatif EY/13, projetée dans la Z.A.C. Paris-Rive-Gauche (13e).	505
Dépôt de questions d'actualité.	488	2011, DU 166 - Attribution de la dénomination "place Mohamed Bouazizi, en hommage au peuple tunisien et à sa révolution de janvier 2011", à la voie identifiée par l'indicatif BO/14, dans la ZAC Alésia-Montsouris (14e).	506
Suspension et reprise de la séance.	488	2011, DLH 37 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de la propriété communale 16-18 rue Ginoux et 64-66 rue Saint-Charles (15e).	507
Examen des questions d'actualités.	488	Suspension et reprise de la séance.	509
I - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Préfet de police, relative à la situation des migrants tunisiens à Paris.	489	2011, SGCP 8 - Rapport de la mission d'information et d'évaluation sur les familles monoparentales à Paris : état des lieux et perspectives. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif au soutien à l'insertion des mères de familles monoparentales. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif à l'expérimentation du dispositif "Pedibus". <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux préconisations de la MIE en faveur des familles monoparentales.	509
II - Question d'actualité posée par le groupe E.E.L.V.A. à M. le Préfet de police, relative au passage d'un train de déchets hautement radioactifs en Ile-de-France.	491	2011, DLH-DU-DDEEES 63 - Convention publique d'aménagement conclue avec la SIEMP le 30 mai 2002 en vue de l'éradication de l'insalubrité à Paris. Modifications du champ d'application du droit de préemption urbain consécutives à l'expiration de la convention au 31 décembre 2010.	521
III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris, relative au blocage du programme de logements sociaux, boulevard de la Tour-Maubourg (7e).	493		

2011, DLH 115 - Signature d'un protocole d'accord en vue de la résiliation amiable du bail commercial en cours et de la signature d'un nouveau bail commercial dans l'immeuble en copropriété 22-24, rue Jacob (6e).522

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'immeuble du 8, rue de la Gaîté.522

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'accès au logement social pour les demandeurs en situation de handicap. Vœu déposé par l'Exécutif.523

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au devenir des locataires de la tour H15, dite "Beaugrenelle".524

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'état des canalisations de l'ensemble immobilier des Frères Voisin géré par Paris-Habitat. Vœu déposé par l'Exécutif.525

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au financement régional de l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne.526

2011, DU 127 - Avenant à la promesse de vente datée du 3 novembre 2010 concernant la cession à l'occupant, Notre Dame de Sainte Croix, des droits immobiliers détenus par la Ville dans l'ensemble 12 à 18 avenue de la Porte des Ternes et 6 à 10 rue Gustave Charpentier (17e). Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la diminution du nombre de logements étudiants dans le cadre du projet de la résidence prévue à Neuilly-sur Seine.527

2011, SG 4 - Adhésion de la Ville de Paris à l'Association des Villes Marraines et versement de la cotisation pour 2011. Montant : 3.000 euros.528

2011, DAC 92 - Signature d'une convention avec l'association Philharmonie de Paris (19e) pour l'attribution d'un acompte sur la subvention 2011. - Montant : 700.000 euros.528

2011, DAC 98 - Signature d'une convention avec l'association L'Onde et Cybèle (18e) pour l'attribution d'une subvention destinée à l'organisation des festivals Rhizomes et Jazz nomades - La voix est libre. Montant : 30.000 euros.530

2011, DAC 158 - Subvention à l'association La Maison des illustrateurs (13e). Montant : 2.500 euros.532

2011, DAC 205 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés relatif à la fourniture de consommables et de matériels antiviol électromagnétiques destinés aux bibliothèques et autres services de la Ville de Paris.532

2011, DAC 378 - Fixation des nouveaux tarifs dans les Conservatoires Municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris.533

2011, DPA 17 - Approbation des modalités de passation des marchés de travaux relatifs à la construction du Conservatoire du 17e arrondissement, 220-222 rue de Courcelles (17e).541

2011, SG 110 - Signature d'un avenant à la convention avec l'association Forum des images pour l'attribution de subventions. Montant total : 3.332.000 euros.543

2011, SG 124 - DAC 324 - DAC 325 - Signature de 33 conventions avec 33 établissements cinématographiques parisiens relatives à l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement. Montant : 1.072.000 euros.543

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au devenir de la salle Marius Magnin.545

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à un soutien financier de la Ville de Paris au 8e Grand Slam National et à la 5e Coupe du Monde du Slam.545

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'organisation de Paris Danses en Seine.546

2011, DAC 207 - Signature d'un bail emphytéotique administratif - concession de travaux publics pour la réhabilitation et l'exploitation de trois immeubles 8/10 et 12/14 rue Cortot (18e).547

Suspension et reprise de la séance.551

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux bâches publicitaires sur les monuments et établissements publics parisiens. Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. aux bâches publicitaires géantes sur les monuments inscrits ou classés. Vœu déposé par l'Exécutif.551

2011, DGRI 11 - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'Association Internationale des Maires Francophones pour l'attribution d'une subvention. Montant : 2.003.040 euros.553

2011, DGRI 13 - Signature d'une convention avec le Mouvement Français pour le Planning Familial (11e), pour l'attribution d'une subvention. Montant : 110.000 euros.554

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés en solidarité avec Maikel NABIL SANAD.555

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'attribution du titre de citoyen d'honneur de la Ville de Paris à Guillermo Farinas.556

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à un hommage de la Ville à Bruno Lenoir et Jean Diot.556

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'érection d'un monument aux morts en opérations extérieures.557

2011, DGRI 44 - Signature d'une convention de partenariat entre les Villes de Paris, Berlin et Varsovie dans le cadre du projet européen "DES METROPOLES MEILLEURES, les conditions d'un développement meilleur dans les métropoles européennes : Paris, Berlin et Varsovie".557

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au devenir du bâtiment situé au 69, boulevard de Charonne.558

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'installation d'emplacements d'information municipale au marché Lebon.559

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux moyens de la Maison de la Justice et du Droit du 14e arrondissement (MJD Paris Sud).560

2011, DDEES 131 - Cotisation d'adhésion à l'association Pacte PME. Montant : 11 960 euros.561

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la suppression de 1.800 postes à Pôle Emploi.562

2011, DVD 31 - Approbation de la création d'un accès supplémentaire à la station Balard et adoption de l'avant-projet correspondant. Signature de l'avenant n° 2 commun aux conventions de financement dans le cadre du prolongement du Tramway T2 à Porte de Versailles.563

2011, DVD 105 - Approbation du programme 2011 d'aménagements cyclables et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région d'Île de France dans le cadre du 4e contrat "Réseau Vert" et de prendre toute décision en résultant. Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au réaménagement global de la voirie rue Eugène Varlin (10e). Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la réalisation d'une liaison cyclable Canal Saint-Martin - Bois de Vincennes. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au projet de bandes cyclables "Harmonie".564

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'avenir des gares de Saint-Ouen et Ornano. Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'avenir des gares de Saint-Ouen et Ornano. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'affectation de la gare de Saint-Ouen. Vœu déposé par l'Exécutif.569

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la circulation des cycles à plus de deux-roues dans les voies réservées à la circulation des cycles.570

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au renforcement de l'offre de bus dans le bois de Boulogne.571

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au maintien de Voguéo.572

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création de points de rechargement pour les vélos électriques.573

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au parking situé avenue de la porte Briançon (15e).573

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à l'avenue du Général Leclerc.573

2011, DEVE 29 - Communication de M. le Maire de Paris relative à 8 arrêtés préfectoraux autorisant et réglementant, au titre du Code de l'Environnement, l'exploitation d'installations soumises à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.574

2011, DPA 30 - Approbation du principe et des modalités de passation de marchés à bon de commande pour des prestations intellectuelles d'assistance à la maîtrise d'ouvrage relative à la démarche HQE et Plan Climat de Paris pour des opérations relevant du budget municipal.575

2011, SG 134 - DPE 33 - Rapport comportant les observations définitives arrêtés par la Chambre régionale des comptes d'Île de France sur la gestion des déchets ménagers et assimilés dans Paris, pour les exercices 2004 et suivants.576

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux gommages à mâcher sur l'espace public parisien.587

2011, DEVE 74 - Approbation de lancement d'un appel d'offres ouvert pour les travaux de fouilles liés à la plantation d'arbres sur voiries, jardins et espaces verts de la Ville de Paris.588

2011, DEVE 41 - Subvention en nature sous la forme de grumes provenant de l'abattage d'arbres du jardin des Halles à diverses associations.589

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif au principe du refus des manifestations nécessitant l'installation de structures sur le plateau Joffre, et aux travaux de consolidation de celui-ci.591

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la prévention de la sécheresse et à la réduction des consommations d'eau à Paris.591

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la charte parisienne de la participation. Vœu déposé par l'Exécutif.592

2011, DPP 17 - Signature d'une convention avec l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris pour l'attribution d'une subvention (18e). Montant : 30.000 euros.593

2011, PP 12 - Autorisation donnée à M. le Préfet de police de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.594

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux horaires d'interventions des correspondants de nuit dans le 15e. Vœu déposé par M. ALAYRAC, Mme GOLDGRAB et M. BROS relatif aux horaires d'intervention des correspondants de nuit. Vœu déposé par l'Exécutif.595

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'incendie de la Cité du Labyrinthe dans le 20e.596

2011, DPVI 47 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle conclue entre la Ville de Paris et l'association "Ayyem Zamen" pour le fonctionnement des cafés sociaux Dejean et Belleville (18e et 20e) et subvention de fonctionnement correspondante. Montant : 60.000 euros.597

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au trafic de drogue passage du Prado. Vœu déposé par l'Exécutif.598

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la votation citoyenne.598

2011, SG 37 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "JE.TU.IL" pour l'attribution d'une subvention. Montant : 110.000 euros.598

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux suppressions de postes dans le 14e arrondissement.600

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au maintien des personnels spécialisés de l'Education nationale au Centre médico-psycho-pédagogique "Claude Bernard", situé au 20, rue Larrey dans le 5e.601

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la création d'un poste d'enseignant spécialisé au sein du groupe scolaire thérapeutique de l'hôpital Sainte-Anne.602

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à une demande de retrait du système "base élèves" dans les écoles du 1er degré.602

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. demandant un débat sur la question des repas végétariens lors des Etats généraux de la pause méridienne.602

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux lycées municipaux parisiens.603

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux expérimentations lancées par le Ministère de l'Éducation nationale pour lutter contre le harcèlement à l'école.604

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à l'approvisionnement local des cantines parisiennes.604

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux subventions des structures confessionnelles d'accueil de la petite enfance.605

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux effectifs dans les équipements petite enfance du 17e.607

2011, DJS 91 - Signature d'une convention avec le Sporting Club Maccabi de Paris (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 40.000 euros.608

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au partenariat entre la Ville et la Commission Football Loisirs (CFL).608

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au soutien de la Ville à la candidature d'Annecy pour les Jeux Olympiques d'hiver de 2018.609

Vœu déposé par M. Jérôme COUMET et Mme Marie-Annick BARTHE relatif au transfert des équipements de proximité du site de Carpentier à la mairie d'arrondissement. . .610

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.611

2011, SGCP 7 - Organisation et financement d'un voyage d'étude comparatif sur les modalités de fixation des loyers.612

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.612

Clôture de la séance.612

Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.612

A - Questions du groupe U.M.P.P.A. QE 2011-10 Question de M. Thierry COUDERT, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à un bilan de la gratuité dans les musées de la Ville de Paris et des solutions pour attirer de nouveaux publics.612

QE 2011-11 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, M. Pierre AURIACOMBE et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la livraison de la piscine Molitor.613

QE 2011-12 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police sur le stationnement des personnels médicaux.613

B - Question d'un Conseil d'arrondissement. QE 2011-13 Question du Conseil du 1er arrondissement à M. le Maire de Paris relative à l'octroi aux Conseillers d'arrondissement d'un Pass Vélib' annuel.613

Votes spécifiques.613

Votes spécifiés.615

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.615

Liste des membres présents en Commission.629

Liste des membres présents.629

Annexe n° 2 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.631

Annexe n° 3 - Tableau des votes des groupes politiques.638

*La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT*